



BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION ORDINAIRE DE SEPTEMBRE 2014



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
ORDENTLICHE SEPTEMBERSESSION 2014

58^e législature / 58. Legislaturperiode
(2013 – 2017)
VOLUME 125

Lundi matin 8 septembre 2014

1. **Entrée en matière:** Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales (*première lecture*)
MES_CE – LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM
2. **Entrée en matière:** Décision concernant le contre-projet à l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte» (*première lecture*)
DEC_COM – RAPP_COM
3. **Entrée en matière:** Modification de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (*deuxième lecture*)
LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM
4. **Entrée en matière:** Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (*première lecture*)
MES_CE – LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM

Mardi matin 9 septembre 2014 (*débat réduit)

1. **Entrée en matière:** Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône (*première lecture*)
MES_CE – DCR_CE – DCR_COM – RAPP_COM
2. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Susten et Chippis et la vente de l'aménagement existant de Chippis-Rhône à FMV SA
MES_CE – DEC_CE – RAPP_COM
3. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du maintien du vignoble en terrasses de Martigny et de Martigny-Combe
MES_CE – DEC_CE – RAPP_COM
4. **Entrée en matière et lecture:** Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial
MES_CE – DEC_CE – DEC_COM – RAPP_COM
5. ***Traitements DEET:** P4.0050_REP4.0050, P4.0055_REP4.0055, P4.0057_REP4.0057, P4.0059_REP4.0059, P4.0060_REP4.0060, P4.0066_REP4.0066, M4.0077_REP4.0077
6. ***Développements DEET:** I4.0092, P4.0093, M4.0094, P4.0095, R4.0096, I4.0097, P4.0098, P4.0099
7. ***Développements Présidence:** P6.0020, P6.0021

Jeudi matin 11 septembre 2014 (*débat réduit)

1. **Première lecture:** Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône
MES_CE – DCR_CE – DCR_COM – RAPP_COM
2. **Election d'un membre de la Commission paritaire Eglises-Etat**
3. **Première lecture:** Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales
MES_CE – LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM
4. ***Traitements DFI:** P1.0041_REP1.0041, P1.0042_REP1.0042, M1.0043_REP1.0043
5. ***Développements DFI:** P1.0075, M1.0076, P1.0077, P1.0078, M1.0079, M1.0080, M1.0081, M1.0082

Jeudi après-midi 11 septembre 2014 (*débat réduit)

1. **Entrée en matière:** Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône
(deuxième lecture)
MES_CE – DCR_CE – DCR_COM – RAPP_COM
2. ***Traitements DTEE:** P5.0041_REP5.0041, P5.0042_REP5.0042, P5.0048_REP5.0048
3. ***Développements DTEE:** I5.0069, I5.0070, I5.0071, P5.0072, M5.0073, P5.0074
4. **Première lecture:** Décision concernant le contre-projet à l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»
DEC_COM – RAPP_COM
5. **Décision éventuelle** concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte»
DEC_COM – RAPP_COM
6. **Débat et décision sur l'opportunité:** Initiative parlementaire 7.0009 concernant la proportionnelle pour l'élection du Conseil d'Etat
IP7.0009 – RAPP_COM
7. **Deuxième lecture:** Modification de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs
LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM

Vendredi matin 12 septembre 2014 (*débat réduit)

1. Election d'un substitut du procureur
2. **Première lecture:** Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel
MES_CE – LOI_CE – LOI_COM – RAPP_COM
3. ***Traitements DSSC:** P2.0015_REP2.0015, P2.0017_REP2.0017, M2.0018_REP2.0018, P2.0020_REP2.0020, P2.0021_REP2.0021, P2.0023_REP2.0023, P2.0028_REP2.0028, M2.0029_REP2.0029
4. ***Développements DSSC:** I2.0045, I2.0046, I2.0047, I2.0048
5. **Deuxième lecture:** Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône
MES_CE – DCR_CE – DCR_COM – RAPP_COM
6. Election du préposé à la protection des données et à la transparence
7. ***Traitements DFS:** M3.0048_REP3.0048, P3.0056_REP3.0056
8. Urgences – Heure des questions

Montagmorgen 8. September 2014

1. **Eintretensdebatte:** Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen (*erste Lesung*)
BOT_SR – GES_SR – GES_KOM – BER_KOM
2. **Eintretensdebatte:** Beschluss betreffend den Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Jede Stimme zählt» (*erste Lesung*)
BES_KOM – BER_KOM
3. **Eintretensdebatte:** Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten und des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (*zweite Lesung*)
GES_SR – GES_KOM – BER_KOM
4. **Eintretensdebatte:** Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule (*erste Lesung*)
BOT_SR – GES_SR – GES_KOM – BER_KOM

Dienstagmorgen 9. September 2014 (*reduzierte Debatte)

1. **Eintretensdebatte:** Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur (*erste Lesung*)
BOT_SR – DKR_SR – DKR_KOM – BER_KOM
2. **Eintretensdebatte und Lesung:** Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Susten und Chippis zu nutzen und für den Verkauf der bestehenden Wasserkraftanlage Chippis-Rhone, an die FMV SA
BOT_SR – BES_SR – BER_KOM
3. **Eintretensdebatte und Lesung:** Beschluss für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Martigny und Martigny-Combe samt Rahmenkredit
BOT_SR – BES_SR – BER_KOM
4. **Eintretensdebatte und Lesung:** Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts
BOT_SR – BES_SR – BES_KOM – BER_KOM
5. ***Behandlungen DVER:** P4.0050_ANT4.0050, P4.0055_ANT4.0055, P4.0057_ANT4.0057, P4.0059_ANT4.0059, P4.0060_ANT4.0060, P4.0066_ANT4.0066, M4.0077_ANT4.0077
6. ***Entwicklungen DVER:** I4.0092, P4.0093, M4.0094, P4.0095, R4.0096, I4.0097, P4.0098, P4.0099
7. ***Entwicklungen Präsidium:** P6.0020, P6.0021

Donnerstagmorgen 11. September 2014 (*reduzierte Debatte)

1. **Erste Lesung:** Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur
BOT_SR – DKR_SR – DKR_KOM – BER_KOM
2. Wahl eines Mitglieds der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat
3. **Erste Lesung:** Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen
BOT_SR – GES_SR – GES_KOM – BER_KOM

4. ***Behandlungen DFI:** P1.0041_ANT1.0041, P1.0042_ANT1.0042, M1.0043_ANT1.0043
5. ***Entwicklungen DFI:** P1.0075, M1.0076, P1.0077, P1.0078, M1.0079, M1.0080, M1.0081, M1.0082

Donnerstagnachmittag 11. September 2014 (*reduzierte Debatte)

1. **Eintretensdebatte:** Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrekturion
(*zweite Lesung*)
BOT_SR – DKR_SR – DKR_KOM – BER_KOM
2. ***Behandlungen DVBU:** P5.0041_ANT5.0041, P5.0042_ANT5.0042, P5.0048_ANT5.0048
3. ***Entwicklungen DVBU:** I5.0069, I5.0070, I5.0071, P5.0072, M5.0073, P5.0074
4. **Erste Lesung:** Beschluss betreffend den Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Jede Stimme zählt»
BES_KOM – BER_KOM
5. **Eventueller Beschluss** betreffend die Volksinitiative «Jede Stimme zählt»
BES_KOM – BER_KOM
6. **Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit:** Parlamentarische Initiative 7.0009 betreffend Proporzwahlen für den Staatsrat
PI7.0009 – BER_KOM
7. **Zweite Lesung:** Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten und des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten
GES_SR – GES_KOM – BER_KOM

Freitagmorgen 12. September 2014 (*reduzierte Debatte)

1. Wahl eines Staatsanwalt-Stellvertreters
2. **Erste Lesung:** Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule
BOT_SR – GES_SR – GES_KOM – BER_KOM
3. ***Behandlungen DGSK:** P2.0015_ANT2.0015, P2.0017_ANT2.0017, M2.0018_ANT2.0018, P2.0020_ANT2.0020, P2.0021_ANT2.0021, P2.0023_ANT2.0023, P2.0028_ANT2.0028, M2.0029_ANT2.0029
4. ***Entwicklungen DGSK:** I2.0045, I2.0046, I2.0047, I2.0048
5. **Zweite Lesung:** Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrekturion
BOT_SR – DKR_SR – DKR_KOM – BER_KOM
6. Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten
7. ***Behandlungen DBS:** M3.0048_ANT3.0048, P3.0056_ANT3.0056
8. Dringlichkeiten und Fragestunde

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Addor Jean-Luc, UDC](#)

[Allenbach Alexander \(Suppl.\), CSPO](#)

[Amoos Emmanuel, AdG/LA](#)

[Arlettaz-Monnet Géraldine \(suppl.\), PLR](#)

[Beytrison Anne-Marie \(suppl.\), PDCB](#)

[Biffiger Paul, SVPO](#)

[Borgeat Raymond, AdG/LA](#)

[Bourgeois Gaël, AdG/LA](#)

[Bregy Alain, CSPO](#)

[Bregy Philipp Matthias, CVPO](#)

[Bressoud François, PDCB](#)

[Brigger Liliane, CSPO](#)

[Bruchez Jean-Daniel, PDCB](#)

[Bumann Konstantin \(Suppl.\), CSPO](#)

[Buttet Jérôme, PDCB](#)

[Casays Patricia, PDCB](#)

[Chassot Emmanuel \(suppl.\), PDCC](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Clerc Charles, UDC](#)

[Clerc Bérod Annick \(suppl.\), AdG/LA](#)

[Clivaz Christophe, Les Verts](#)

[Contat Pierre, UDC](#)

[Coppey Véronique, PDCB](#)

[Cretton Patrick \(suppl.\), PLR](#)

[Darbellay Fanny \(suppl.\), PDCB](#)

[Défago Sylvain \(suppl.\), PDCB](#)

[Delaloye Mathias \(suppl.\), UDC](#)

[Delessert Frédéric, PLR](#)

[Desmeules Jérôme \(suppl.\), UDC](#)

[Dubosson Pascal, PDCB](#)

[Dubuis Julien, PLR](#)

[Dumont Jean-Henri, AdG/LA](#)

[Dussex Grégoire, PDCC, président du Grand Conseil](#)

[Ecoeur Marie-Claude, PLR](#)

[Ecoeur Roger, UDC](#)

[Eggel Dominic, CVPO](#)

[Emonet Daniel, PDCB](#)

[Eyer German, AdG/LA](#)

[Follonier Kevin \(suppl.\), UDC](#)

[Fontannaz Blaise, PDCC](#)

[Fournier Patrick, UDC](#)

[Fournier Yves, PLR](#)

[Fracheboud Christian, PLR](#)

[Furrer Egon, CVPO](#)

[Furrer Urban, CSPO](#)

[Fux Sandro \(Suppl.\), SVPO](#)

[Gillioz Charles-Albert, PLR](#)

[Giroud Willy, PLR](#)

[Graber Michael, SVPO](#)

[Gruber German, CSPO](#)

[Guex Jean-Pierre, PDCB](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Imboden Mischa \(Suppl.\), CVPO](#)

[Jacquod Eric, UDC](#)

[Kuonen Urs, CVPO](#)

[Lamon Anthony \(suppl.\), PDCC](#)

[Léger Laurent, PDCB](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Lötscher Martin, CVPO](#)

[Luyet Anne \(suppl.\), UDC](#)

[Marchand-Balet Géraldine, PDCC](#)

[Maret Marianne, PDCB](#)

[Martin Gilles, PCCC](#)

[Masserey Anselin Sylvie \(suppl.\), PLR](#)

[Métraiiller Serge, PDCC](#)

[Monnet-Terrettaz Marcelle, AdG/LA](#)

[Monney Gilbert \(suppl.\), PLR](#)

[Moos Marylène \(suppl.\), UDC](#)

[Nantermod Philippe, PLR](#)

[Oberholzer Bernard, AdG/LA](#)

[Pannatier Christophe \(suppl.\), PDCC](#)

[Pellouchoud François, UDC](#)

[Perroud Bruno \(suppl.\), UDC](#)

[Pfammatter Aron, CVPO](#)

[Pont Stéphane \(suppl.\), PDCC](#)

[Pralong Jérémie, AdG/LA](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Rey Bernard, PLR](#)

[Rey Pascal, PDCC](#)

[Rieder Beat, CVPO](#)

[Roch Jean-Didier, PDCB](#)

[Rossi Mario, PDCC](#)

[Ruppen Franz, SVPO](#)

[Ruppen Yannick \(suppl.\), PDCB](#)

[Salamin Olivier, AdG/LA](#)

[Savoy Jean-Claude, PDCC](#)

Schmid Manfred, CVPO

Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA

Schnyder Reinhold, AdG/LA

Schnydrig Georges, CSPO

Schwestermann Alex, CSPO

Sciamanna Patrick (Suppl.), SVPO

Sonnati Guillaume (suppl.), AdG/LA

Studer Rainer (Suppl.), CVPO

Théoduloz David, PDCC

Truffer Gilbert (Suppl.), AdG/LA

Turin Olivier, AdG/LA

Udressy David (suppl.), UDC

Vernay André, PLR

Vianin Bertrand (suppl.), PDCC

Volpi Fournier Marylène, Les Verts

Vuistiner Pierrot, PLR

Walker Guido, CVPO

Wellig Diego, CSPO

Zurbriggen Stefan, CVPO

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), et vice-président du Gouvernement:

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI), et président du Gouvernement:

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de septembre 2014

Séances des 8, 9, 11 et 12 septembre 2014

Séance du lundi 8 septembre 2014

Présidence: Grégoire Dussex, député, PDCC.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le lundi 8 septembre 2014, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

Dussex Grégoire, président, PDCC, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Messieurs les vice-présidents,

Madame et Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et députés-suppléants,

Chers amis de Canal9,

J'ouvre officiellement cette session de septembre 2014.

L'été a filé très vite, il se termine..., enfin, a-t-il vraiment commencé?

J'espère que tout le monde a quand même pu profiter pour se reposer, recharger les batteries, partager des instants avec sa famille, ses proches, et est fin prêt pour cette reprise qui s'annonce chargée.

L'été, en principe, est le temps du farniente et de de l'apéro, où l'on conjugue activités de plein air, activités culturelles, grandes manifestations sportives qu'elles soient régionales ou mondiales, notamment Sierre-Zinal, Verbier-Grimentz ou encore le Mondial de foot, et la liste est encore longue.

A propos du Mondial de foot, je ne peux que regretter les termes malheureux tenus par un député-suppléant de notre Assemblée lors de la défaite de la Suisse contre l'Argentine. L'amalgame était trop facile comme sa bêtise car, malheureusement pour lui et heureusement pour nous, quelques mois plus tard, le FC Grand Conseil valaisan, emmené par ses vedettes naturalisées Centelleghes et Baldini, des noms bien de chez nous, sans oublier les Bumann, Lötscher, Favez et autres, a remporté avec brio le titre de Champion suisse des parlementaires à la Chaux-de-Fonds, et cela pour la quatrième fois. Comme quoi, dans la vie, tout revient en retour.

Bravo, Chers collègues, et on peut vraiment les applaudir pour ce titre.

(Applaudissements)

Des victoires, des titres, un tel engagement, je vous le dis: on en redemande, au contraire des tweets déplacés, mais sûrement réfléchis de son auteur, lui également député de notre noble Assemblée..., que ne fait-on pas pour revenir dans la lumière.

Quelques mots sur le programme.

Cette session de septembre s'articulera sur cinq demi-journées avec un après-midi de réserve, le vendredi. Mais, connaissant votre efficacité et votre célérité, je ne doute pas que nous ne devrions pas l'utiliser. Nous devrions donc, en principe, respecter les horaires vu l'accord par le Bureau du débat réduit pour uniquement les développements et traitements (environ 15% de cet ordre du jour chargé). Cette demande a déjà fait du bruit durant l'été et je pense qu'elle en fera encore aujourd'hui..., c'est vraiment le sujet le plus important de cette session.

Ce matin verra les entrées en matière sur les grands projets de loi: R21, contre-projet à l'initiative «Chaque voix compte» et loi sur les incompatibilités. N'oubliez pas le délai de 10 heures pour le dépôt des urgences et des questions. A la fin des débats, le Bureau se réunira pour traiter les urgences et les questions. Ensuite, vos groupes politiques respectifs se réuniront dans l'après-midi.

Mardi verra l'entrée en matière sur le décret de financement de Rhône 3 et d'autres décisions. L'après-midi, place aux commissions pour le traitement des différents amendements.

Mercredi, pas de session mais déplacement à Berne pour fêter, avec les cantons de Genève et de Neuchâtel, l'acceptation par la Diète fédérale de l'entrée de ces trois cantons dans la Confédération helvétique. Un programme détaillé avec les horaires vous parviendra dans l'après-midi, notamment les horaires du train et le programme dès 13 heures sur la Place fédérale.

Jeudi, on continuera avec les lectures, les traitements et les développements ainsi que diverses décisions pour une journée bien chargée. Le soir, après les débats, n'oubliez pas le moment de détente avec notre traditionnel tournoi de pétanque au couvert Le Beulet, commune de Saint-Léonard. C'est sympathique, unique; n'oubliez surtout pas de vous inscrire.

Vendredi, enfin, encore le dossier Rhône 3, l'élection d'un préposé à la protection des données et à la transparence ainsi que l'Heure des questions et les urgences. Et si tout se passe bien, nous devrions terminer vers 12 h 30.

Encore un grand bravo à Martin Lötscher pour sa victoire au Tournoi de golf des parlementaires romands.

Merci, comme je l'ai dit, de ne pas oublier de vous inscrire au tournoi de pétanque et de penser qu'aujourd'hui 8 septembre 2014, c'est la Journée internationale de l'alphabétisation; un merci à l'Association Lire et écrire Valais de me l'avoir rappelé.

Encore une chose: une machine à café... vous ne l'avez pas vue sûrement... a été installée dans le corridor à l'entrée des pas perdus. On va peut-être la déplacer un petit peu pour qu'elle soit plus visible. Le coût est de 1 franc par café. Elle est autofinancée, donc elle ne coûte rien du tout au Parlement, contraintes budgétaires obligent. Merci de respecter la propreté, de ranger vos gobelets après avoir bu votre café. Nous testerons cette machine durant le mois de septembre et, si l'essai est convaincant, nous le prolongerons par la suite.

Pour terminer, ma citation habituelle: «Un soir consacré à la lecture des grands livres est pour l'esprit ce qu'un séjour en montagne est pour l'âme.»

Belle matinée et belle session à toutes et à tous!

Ordre du jour:

1. Entrée en matière

Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen (*erste Lesung*)

2. Entrée en matière

Décision concernant le contre-projet à l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte» (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Jede Stimme zählt» (*erste Lesung*)

3. Entrée en matière

Modification de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten und des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (*zweite Lesung*)

4. Entrée en matière

Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule (*erste Lesung*)

Le président:

Nous devons procéder à une **assermentation**.

Pour ce faire, je vous demande de vous lever et je passe la parole à M. le premier vice-président pour la lecture de la formule du serment. Il s'agit du député **Pascal Torrent**.

(*Cf. art. 66 du règlement du Grand Conseil.*)

Merci et bienvenue dans ce Parlement.

On peut vous applaudir.

(*Applaudissements*)

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, j'ai une demande de parole du député Philippe Nantermod.

Nantermod Philippe, député, PLR:

En application du règlement du Grand Conseil, je dépose la présente **motion d'ordre** pour demander que l'ordre du jour de la session soit renvoyé au Bureau et qu'il soit renoncé au débat réduit pour les traitements et les développements.

Contrairement à ce que vous avez affirmé, Monsieur le président du Grand Conseil en ouverture, il ne s'agit pas que des développements et des traitements. C'est là les droits des députés de faire des interventions parlementaires et de les défendre. Le débat réduit, ce n'est plus un débat, non seulement notre temps de parole est très limité pour défendre des objets qui sont parfois complexes, mais nous n'avons plus le droit de répliquer, et un débat dans lequel on ne peut plus répliquer, ce n'est plus un débat mais c'est un amas de slogans. Pour la quatrième session d'affilée, nous sommes contraints à ce débat réduit pour tout ce qui vient du Parlement, et nous sommes souverains dans cette salle, nous députés, nous sommes élus aussi pour faire des propositions et nous avons le droit de les défendre jusqu'au bout.

Alors, si nous n'avons pas le temps durant cette session de défendre nos propositions correctement, eh bien!, prenons-le ce temps, nous avons le vendredi après-midi de disponible, et s'il y a vraiment besoin, ajoutons des sessions dans l'année.

Je crois qu'un Parlement pour bien fonctionner doit prendre le temps de respecter les propositions de ses membres et doit aller jusqu'au bout des débats et ne peut se permettre des débats réduits systématiquement, comme c'est fait.

Ainsi, je vous invite, pour respecter notre fonction et le mandat qui nous a été donné par le peuple, de renoncer au débat réduit pour cette session et pour les prochaines, et de garder cet instrument uniquement lorsque cela est impérativement nécessaire.

Je vous remercie de soutenir cette motion d'ordre.

Le président:

Si vous êtes d'accord, Monsieur le député Philippe Nantermod, j'accepte votre motion d'ordre (bon, le Parlement reste souverain), l'idée de la Présidence, c'est d'en parler en séance du Bureau à midi, de laisser aux groupes politiques, de laisser à chaque groupe, pouvoir en parler dans leurs séances cet après-midi. Le Bureau prendra une décision à midi. Mais l'idée est que, demain matin, une fois pour toutes, le Parlement se prononce sur votre motion d'ordre et ainsi nous pourrons, à l'avenir, voir clairement ce que le Parlement souhaite: est-ce que nous voulons des débats efficients avec uniquement quelques points de l'ordre du jour où nous demandons le débat réduit, ou alors, en fonction de la décision du Parlement, nous mettrons moins de points à l'ordre du jour, nous ne traiterons pas les motions en développement dans un délai d'un mois ou de deux mois mais dans un délai de six mois peut-être, comme cela se passe dans d'autres Parlements, mais ça c'est le rôle du Parlement et le choix du Parlement.

Si tout le monde est d'accord, cette motion d'ordre est acceptée, nous en parlerons à midi et, demain, nous voterons sur cette demande du député Philippe Nantermod.

Merci.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous passons ainsi au premier point de l'ordre du jour.

1. Entrée en matière

Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Constitution (modification)

Verfassung (Abänderung)

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Stéphane Pont (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Participer à la refonte totale de notre charte fondamentale et particulièrement à la révision des chapitres importants et sensibles que nous abordons aujourd'hui est, et restera manifestement, un événement unique dans nos fonctions respectives.

La Constitution qui nous régit aujourd'hui a 107 ans; la précédente est restée en vigueur durant près de 60 ans. Une Constitution doit donc être pensée et composée non sur des situations ou des phénomènes passagers mais sur et en vue du bien commun à moyen et long termes. Sa révision ne doit pas non plus balayer, totalement et dans la précipitation, des dispositions qui, même si les raisons qui les avaient générées ne sont plus d'actualité, contribuent encore à l'attachement que ressentent nos concitoyens pour leur coin de pays et pour leur canton.

C'est dans cet esprit que le groupe PDCB a étudié les propositions présentées et vous fait part de ses réflexions et propositions.

En ce qui concerne le Grand Conseil, le maintien du nombre de 130 députés et 130 suppléants nous semble une sage proposition permettant, comme nous dit le rapport de la commission, une représentation large et diverse, favorisant la cohésion de notre canton.

Pour le mode d'élection, le groupe PDCB est clairement pour un système qui comporte arrondissements et sous-arrondissements, et encore bien ancrés dans le cœur de nos concitoyens, les actuels districts représentent, à nos yeux, les délimitations les plus adéquates de ces sous-arrondissements. Notons aussi que, là où les limites actuelles des districts ne seraient plus en adéquation avec des critères pratiques, la loi permettra les modifications souhaitées par les intéressés.

5 ou 7 conseillers d'Etat? Notre groupe est partagé. La tendance générale à la diminution du nombre de membres dans les organes exécutifs par souci d'efficacité ainsi que des critères économiques plaident en faveur du statu quo. L'allègement de la tâche de nos ministres et de plus grandes possibilités de voir l'un d'eux présent aux Chambres fédérales parlent en faveur de l'augmentation à 7 conseillers d'Etat. Mais le peuple restera toujours souverain et personne ne pourra lui imposer de choisir, et pour Berne et pour Sion, la même personnalité.

5 ou 7: partagés nous le sommes, mais unanimes par contre à dire qu'il est prématuré d'écarter d'ores et déjà la reconduction d'un collège à 5 membres.

Unaniment aussi, nous nous battons pour l'élection du Conseil d'Etat au système majoritaire, et non pour des raisons de protectionnisme partisan puisque, aujourd'hui, seul le système à la proportionnelle permettrait de garantir un conseiller d'Etat au PDC.

Même si les arguments en faveur du système majoritaire sont connus dans cette salle, il n'est pas inutile d'en rappeler certains.

Il y a lieu de constater, tout d'abord, que c'est le système choisi par 24 cantons sur 26. Que même un canton comme Genève, que l'on ne peut soupçonner d'être à la solde du PDC, a confirmé ce système il y a moins de 2 ans, sur la proposition d'une Constituante qui avait manifestement opté pour une remise en question totale de toutes les dispositions préalables.

Pour l'élection des membres du législatif, et à plus forte raison dans un canton diversifié comme le nôtre, bilingue, formé de régions urbaines de plaine et de régions périphériques à vocation fort différente, le système proportionnel est – et de façon incontestée d'ailleurs dans la révision qui nous occupe – le seul système propre à assurer la représentation de toutes les régions, de toutes les sensibilités, de tous les secteurs d'activité. Il est le seul à même de garantir la prise en compte des intérêts et les souhaits de chacun lors de l'élaboration des actes législatifs et des décisions de tous ordres.

Mais, pour assurer la mise en œuvre ou l'application de ces décisions, ce qui est la tâche de l'exécutif, nous avons besoin de femmes et d'hommes efficaces, qui ont su se faire connaître et reconnaître par des qualités de meneurs, de dirigeants, de chefs. Et cela n'est pas que de la théorie académique, c'est ce que nos concitoyens veulent. Ils l'ont clairement démontré au deuxième tour de la dernière élection au Conseil d'Etat, en élisant des personnalités avec des scores bien au-delà de la force de leurs partis respectifs.

Le message du Conseil d'Etat met en exergue quelques conséquences d'une élection de l'exécutif au système proportionnel. Il n'est pas inutile de les rappeler ici, non pas à vous, Chers collègues, mais à l'attention de ceux qui n'ont pas ce message à disposition, qui nous écoutent aujourd'hui et qui devront décider demain. Je cite:

«Le système proportionnel se concilie mal avec la représentation des régions. Il est généralement admis que chaque région (Haut, Centre et Bas) soit représentée au sein du Conseil d'Etat. Il en va du respect de la minorité linguistique et de la cohésion du canton. Or, le système proportionnel ne se concilie pas toujours facilement avec cette garantie.

Pour assurer un élu au moins à chaque région, le constituant devra fixer des règles d'éligibilité. De fait, il devra préciser comment opérer la représentation de chaque région lorsqu'à l'issue du scrutin, on constate qu'une région n'est pas représentée au Conseil d'Etat.

Dans ce dernier cas, il conviendra d'éliminer et de remplacer l'élu qui ne permet pas à chaque région d'avoir un représentant au Conseil d'Etat. C'est ici que les choses se compliquent singulièrement.

En système majoritaire, il est logique d'écarter le candidat le moins bien élu – celui qui a récolté le moins de voix – et de le remplacer par le candidat de la région non représentée qui a obtenu le plus de suffrages.

En système proportionnel, le choix du candidat élu qui doit laisser sa place n'est pas simple. Plusieurs possibilités sont envisageables, mais toutes comportent des inconvénients. Notons déjà que le système retenu ne devrait, en principe, pas conduire à modifier la répartition des sièges entre les partis. Plusieurs solutions sont envisageables:

- Parmi les élus, on peut écarter celui qui a obtenu le moins de suffrages nominatifs et le remplacer par le premier non élu de sa liste qui vient de la région non représentée. Mais que faire si cette liste ne comprend aucun candidat de la région concernée? Et si ce candidat éligible figure au dernier rang de sa liste avec un score insignifiant? En fait, écarter le candidat le moins bien élu semble injuste car c'est le plus petit parti qui fera en principe les frais de l'opération.
- Faut-il remplacer le dernier candidat élu (c'est-à-dire celui élu à la deuxième voire à la troisième répartition; si une seule répartition est nécessaire, prendre la liste avec le plus petit reste)? Que faire si la liste considérée ne comprend aucun candidat de la région concernée pour remplacer l'élu éliminé? Faut-il alors remplacer l'avant-dernier candidat élu?
- On peut éliminer le dernier élu de la liste où se trouve un candidat qui vient de la région non représentée; ce candidat serait proclamé élu. Mais plusieurs listes ayant un élu peuvent être concernées: quelle liste choisir, selon quels critères?»

D'autres difficultés sont encore citées dans le message et toutes ces difficultés – je termine la citation – appuie le groupe PDCB dans son choix de militer pour le maintien du système majoritaire.

En laissant à la commission de rédaction le soin de le placer dans le bon chapitre de la Constitution, la commission IF a voté le principe d'un article permettant à 35 députés de faire opposition dans les 30 jours à une ordonnance ou à une modification d'ordonnance décidées par le Conseil d'Etat.

Le groupe PDCB ne partage pas cette vision et s'oppose à cette proposition qui ne respecte pas la séparation des pouvoirs et qui bloquerait durant 30 jours au mieux la mise en vigueur de toute ordonnance ou modification d'ordonnance. Et pour les ordonnances qui trouveraient 35 opposants, les délais de traitement des dossiers au Grand Conseil pourraient prolonger ce blocage de plusieurs mois.

Dernière proposition: en ce qui concerne le mode d'élection du Grand Conseil, celui du Conseil d'Etat et le nombre de conseillers d'Etat, le groupe PDCB souhaite que, à l'issue des débats de première lecture, des variantes restent ouvertes sur chacun de ces 3 points et que la deuxième commission étudie aussi l'éventualité de présenter des variantes en votation populaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Jacquod Eric, député, UDC:

Suite aux changements et déplacements de la population à l'intérieur de notre canton, il est devenu nécessaire de réviser notre Constitution. La démarche R21 et surtout le dépôt de l'initiative «Chaque voix compte» ont rendu urgente la modification des articles traitant notamment du mode d'élection au Grand Conseil.

Le Parlement cantonal doit être une assemblée de délégués du canton, dans laquelle les citoyens de celui-ci se reconnaissent. L'enjeu est important. Notre canton, comme notre pays, étant une des rares démocraties du monde, si ce n'est la seule, car le système que nous avons permet aux citoyens d'influencer directement sur le processus

législatif, le risque est donc grand que si les citoyens ne se reconnaissent plus dans l'assemblée de leurs députés, ils utilisent les moyens démocratiques à leur disposition pour se faire entendre, tels le droit de référendum et l'initiative. Ces outils sont d'ailleurs utilisés plus souvent ces derniers temps, si l'on prend la LEIS, la loi sur le tourisme, ETS 1 entre autres.

Ainsi, il est important qu'une représentation géographique et linguistique soit assurée. Nous devons donc garder les districts. Il est important que les 13 étoiles de notre drapeau aient aussi un sens pour les électeurs et pour le système législatif de ce canton.

Mais, il nous paraît aussi, au niveau constitutionnel, important de garantir une séparation crédible des pouvoirs. Les compétences législatives doivent clairement être en main du Grand Conseil et non du Conseil d'Etat. Dans ce sens-là, je pense que la proposition de la commission IF d'introduire une motion de censure à 35 députés est justement un renforcement de cette séparation des pouvoirs car elle permet au législatif d'avoir un contrôle sur la partie législative pour être sûr, en fait, que les ordonnances suivent bien la volonté du législateur.

De même, le «quatrième pouvoir», l'administration étatique et paraétatique, ne doit pas avoir de compétences législatives. Même si ce point sera discuté et est discuté dans une loi distincte, il nous paraît important d'aborder ce sujet dans la Constitution. En effet, les décisions prises sur ce sujet par le Grand Conseil et mises en pratique par le Conseil d'Etat ne seront pas sans conséquences pour les futures décisions, en particulier au niveau budgétaire. Il faudrait effectivement éviter que chaque fois qu'on a un budget, on ait un référendum au niveau du peuple parce qu'il ne se reconnaîtrait plus dans l'assemblée du Grand Conseil qui serait exagérément représentative de certaines corporations.

Nous déposerons donc des amendements dans ce sens.

Merci de m'avoir écouté.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Das Positive vorweg: Wir haben bei der Hinterlegung der Vorschläge der Kommission R21 gesagt oder wir haben befürchtet, dass diese Reformvorschläge irgendwo in einer Schublade verschwinden. Wir stellen fest, dass das nicht der Fall ist. Die Regierung will tatsächlich Reformen vorantreiben und das ist gut so. Vielleicht hat auch unsere Initiative «Jede Stimme zählt», aber auch der Bundesgerichtsentscheid für einige Bewegung gesorgt in diesem Dossier.

Jetzt die Positionen unserer Fraktion AdG/LA zu den drei Paketen – ich stelle fest, es sind drei Pakete: erstens das Wahlsystem, zweitens die Anzahl Sitze des Staatsrates und drittens die übrigen Änderungen, wie beispielsweise die Präfekten. Ich lege die Positionen der AdG/LA kurz dar zu diesen drei Paketen.

Zum Wahlsystem

Für uns ist entscheidend, dass der Entscheid des Bundesgerichts zu 100% umgesetzt wird, dass ein echter Proporz stattfindet in diesem Kanton ist für uns absolut entscheidend. Jetzt schlägt der Staatsrat zwei Varianten vor. Wir können grundsätzlich mit beiden Varianten leben: mit den sechs Wahlkreisen oder den sechs Wahlkreisen mit den Unterwahlkreisen. Wir sind dafür, dass dem Volk zwei Varianten präsentiert werden. Wenn der Grosse Rat entscheidet, nur eine Variante zu präsentieren, dann sehen wir die Variante mit sechs Wahlkreisen ohne Unterwahlkreise. Das ist unsere Position zum Wahlsystem.

Wir haben in diesem Kapitel noch einen Vorschlag, einen Antrag, was die Anzahl Grossräte anbelangt. Wir sind dafür, dass der Status der Suppleanten beibehalten wird, meinen aber, dass 100 Grossräte und 100 Suppleanten genügen, um in diesem Kanton die Gesetze zu machen. Wir werden also einen Antrag hinterlegen, damit das Parlament auf 100 Sitze reduziert wird.

Zum zweiten Paket was den Staatsrat anbelangt: die Anzahl Sitze sowie das Wahlsystem. Da sind wir natürlich grundsätzlich für ein Wahlsystem nach Proporz. Wir haben in diesem Sinne vor einigen Jahren im Kanton auch eine Initiative hinterlegt, die seinerzeit knapp abgelehnt worden ist vom Volk. In der Zwischenzeit hoffen wir, dass sich das ändert. Also wir sind für das Proporzsystem. Was die Anzahl Staatsräte anbelangt, da sagen wir sieben Staatsräte sind zwei zu viel. Also fünf Staatsräte nach Proporz gewählt genügen, um diesen Kanton zu regieren. Was den Proporz anbelangt: Ein Blick auf die Staatsratsbank genügt. Dort stellen wir fest, dass heute dort drei Vertreter der C-Parteien Einsitz nehmen, obwohl die C-Parteien einen Wähleranteil von unter 40% haben. Und dann haben wir die Radikalen, die in der Regierung nicht mehr vertreten sind. Da stellt man fest, dass mit diesem aktuellen Wahlsystem in diesem Staate etwas faul ist. Vielleicht noch zu dem Argument bei sieben Staatsräten wären zwei Staatsräte für das Oberwallis garantiert. Ich habe in diesem Saal schon einige Staatsräte miterlebt, und ich habe bei allen das Gleiche festgestellt: Die Zeiten, wo ein Staatsrat sich einseitig für das Oberwallis oder ein Staatsrat sich einseitig für das Chablais einsetzt, habe ich nie erlebt. Ein Staatsrat macht Politik in diesem Kanton für den ganzen Kanton. Ich habe es immer so erlebt und darum zählt dieses Argument für mich nicht und man streut dem Volk auch etwas Sand in die Augen, wenn man sagt, für das Oberwallis sei absolut entscheidend, dass dort zwei Staatsräte Einsitz nehmen. Das entspricht nicht der Realität. Hinzukommt, bei der Erhöhung der Staatsräte, wir haben vor nicht allzu langer Zeit, das Salär der Staatsräte massgeblich erhöht auf 300'000 Franken. Wir befinden uns in den Zeiten des Sparens, und es wäre unserer Ansicht nach ein falsches Signal, wenn man jetzt dort diesen Apparat um diese zwei Staatsräte noch aufstocken würde, weil natürlich auch die ganze Verwaltung aufgestockt werden müsste.

Zum dritten Paket und da erwähne ich kurz den Status der Präfekten. Auch hier handelt es sich um eine alte Forderung der SP, dass der Status der Präfekten abgeschafft wird. Ich erinnere mich, vor vielleicht 20 Jahren hat Altstaatsrat Thomas Burgener in diesem Saal als Grossrat gesagt, die Präfekten hätten durchaus einen Sinn gehabt, als die Grossräte noch mit den Maultieren vom Oberwallis nach Sitten in die Sitzung gekommen seien oder vom Chablais nach Sitten. In den Zeiten des Maultiers wäre das noch eine Berechtigung gewesen, aber heute in den Zeiten der Informatik hat dieser Status ausgedient. Hinzu kommt, dass vor den letzten Staatsratswahlen ein Vertreter – ein Statthalter der Regierung – das Stimmvolk aufgefordert hat (ein Präfekt von Westlich Raron), die SP aus der Regierung zu werfen. Das kann es ja nicht sein!

In diesem Zusammenhang habe ich noch eine Frage an Herrn Staatsrat Tornay – und das konnte mir bis jetzt eigentlich niemand abschliessend beantworten. Eine Frage zum Wahlsystem: Was passiert, wenn das Stimmvolk zu einer Änderung des Wahlsystems Nein sagt? Wenn es also alle Varianten ablehnt. Das heisst, wenn der Status quo bleibt. Was passiert dann? Was sind die Konsequenzen von einem allfälligen Nein des Stimmvolks?

Ich danke Ihnen, Herrn Tornay, bestens für die Beantwortung dieser Fragen.

In diesem Sinne ist die AdG/LA natürlich für Eintreten.

Danke schön.

Claivaz Christophe, député, PLR:

8 septembre 2014: l'histoire est en marche. Même si plusieurs écueils doivent être franchis entre les travaux parlementaires des deux lectures et la votation populaire, les mesures proposées par le Gouvernement et améliorées par les travaux de la commission IF plaisent au groupe PLR et préfigurent le Valais moderne du XXI^e siècle dans lequel nous désirons vivre, du moins en ce qui concerne ses institutions et leur fonctionnement.

Notre groupe désire amener quelques réflexions et propositions d'amendement.

Les différentes propositions concernant les circonscriptions électorales se basent toutes sur les 6 régions autour des villes valaisannes. Par souci de cohérence et pour affirmer cet ancrage, nous proposons que l'article 38 ne fasse plus référence aux 13 districts mais bien aux 6 régions.

A l'article 42, nous défendons bien évidemment la variante 1 qui n'est rien d'autre que le contre-projet PLR à l'initiative «Chaque voix compte». Je suis persuadé qu'avec le maintien de 130 députés et de 130 suppléants toutes les régions seront représentées au Parlement, même les régions dites périphériques par rapport aux nouveaux arrondissements électoraux car la population se mobilisera d'autant plus pour élire ses représentants. La situation actuelle montre que les ressortissants des villes ne sont pas forcément les mieux élus au sein de leur district. Ce que nous voulons surtout, c'est que la réforme du système électoral demandée par le Tribunal fédéral soit acceptée en votation populaire et puisse entrer en vigueur pour le scrutin de 2017. Un refus au printemps prochain constituerait un cuisant échec et la source de problèmes sérieux pour les élections. Dans ce sens, nous pouvons soutenir le fait qu'une seconde variante soit proposée au Parlement et, le cas échéant, en votation dans le but de maximiser les chances de réussite.

Nous aimerions que la commission de deuxième lecture examine la faisabilité de donner aux communes limitrophes la possibilité de s'autodéterminer quant à leur appartenance à une région plutôt qu'à une autre afin de gommer certaines inepties actuelles résultant du découpage ancestral des districts.

Ce que le PLR condamne, par contre, est toute tentative émanant des forces conservatrices qui nous présentent un «Pukelsheim» inversé à la sauce haut-valaisanne dans le but unique de faire échouer toutes tentatives de réforme afin d'asseoir la situation actuelle et les privilèges en découlant. Combien de sièges ne sont pas attribués en première répartition? Un ou deux au maximum par district. La répartition proportionnelle à une échelle plus grande telle que préconisée par le Tribunal fédéral n'est pas atteinte avec la proposition des groupes démocrates-chrétiens du Haut.

Nous ne cautionnons pas non plus les propositions visant à mentionner des incompatibilités dans la Constitution alors que la loi sur lesdites incompatibilités est en discussion cette session en deuxième lecture.

Le groupe PLR milite en faveur d'un Conseil d'Etat à 5 membres élus à la proportionnelle. Le travail actuel ne semble pas insurmontable puisqu'un membre du collège peut assumer un double mandat. En outre, quelque temps après avoir revu à la hausse le salaire de nos ministres, en échange certes d'une réforme du régime des retraites et au vu de la situation des finances de l'Etat et des sacrifices demandés à l'ensemble du secteur public, il ne nous semble pas opportun de porter à 7 le nombre de conseillers d'Etat. Deux départements supplémentaires, ce n'est pas uniquement 2 ministres de plus mais des états-majors par conséquent et donc des coûts que le Valais ne peut se permettre actuellement. Un Gouvernement à 7 membres n'assurera pas plus une représentation de l'ensemble des partis politiques principaux qu'un Conseil d'Etat à 5 avec le maintien du mode d'élection au système majoritaire puisque celui-ci favorise au contraire le renforcement des plus forts.

Système d'élection justement: Nous sommes fort satisfaits de la proposition de la commission mais nous doutons fort que les perdants du vote de ladite commission restent sans réaction. Si nous partageons l'analyse selon laquelle le Gouvernement ne doit pas être l'émanation des partis mais un collège de personnalités élues sur la base de leurs qualités, nous condamnons le fait que le parti qui met le plus en lumière cette définition du Gouvernement est celui qui est surreprésenté par le biais d'arcanes réglementaires voyant 3 candidats figurer sur une même liste. A ce moment-là, la contradiction est patente puisque ces ministres sont bien l'émanation d'un parti au vu de la manière dont ils sont élus. Nous aurons certainement l'occasion d'en débattre plus en détail à l'occasion de la discussion des amendements.

Le groupe PLR est sensible à la défense des minorités et soutient le fait que chaque région constitutionnelle actuelle soit représentée au Gouvernement, que ce soit dans une variante à 5 ou à 7 membres. Par contre, nous ne trouvons aucun fondement à un octroi garanti de 2 sièges au Haut-Valais car il y a de nombreuses autres minorités dans ce canton qui n'ont pas le même degré de protection.

Le groupe PLR déposera un amendement pour permettre une vacance pouvant aller jusqu'à 6 mois au sein du Gouvernement avant les élections, surtout si une composition à 7 devait être retenue au terme de nos débats. Le Gouvernement fonctionne à 5; il pourra bien le faire à 6 pendant 6 mois.

En vue des propositions renvoyées aux travaux de la deuxième lecture, notre groupe estime que la présidence du Gouvernement doit être maintenue dans le système actuel d'une année avec tournus, système qui a fait ses preuves. Le Conseil d'Etat doit rester un collège où ses membres sont égaux et non soumis à un super conseiller d'Etat.

Le groupe PLR est, par contre, favorable à la possibilité donnée au Parlement de faire opposition à une ordonnance. Le nombre de députés proposé ne permet pas à un seul groupe de faire obstacle à l'ordonnance. L'usage de cet instrument ne devrait ainsi intervenir que de manière exceptionnelle, ce qui ne freinerait en rien la mise en œuvre de ces ordonnances.

Le groupe PLR soutient la commission et demande 3 votes distincts sur les réformes proposées. Celui sur le système d'élection et la composition du Gouvernement est aussi important que celui concernant le Parlement. Les risques d'échec sont multipliés si plusieurs éléments sont regroupés dans une même question. La réforme des autres articles qui ne posent quasiment aucun problème ne doit pas être mise en danger en y associant la question des modes électoraux.

Le groupe PLR souligne une fois de plus la modernité des textes proposés à notre étude en cette session de septembre et fait appel à la sagesse des forces progressistes de ce Parlement pour que la mouture qui en résultera au terme de nos débats ne s'écarte pas trop de celle retravaillée par la commission.

Le théâtre a présenté à un moment donné de son histoire la fameuse querelle des anciens et des modernes, et c'est bien là tout l'enjeu de cette première lecture. Le Gouvernement et la commission se sont montrés modernes; à nous parlementaires de faire en sorte que les anciens non seulement soient minorisés mais qu'ils soient convaincus d'épouser finalement les idées réformatrices et modernes qui doteront le Valais d'institutions crédibles et performantes.

Je terminerai en pensant aujourd'hui et en leur rendant hommage aux auteurs visionnaires de ce manifeste, que je ne peux que vous recommander de lire avec bonheur, celui du «Printemps du Valais». En 1971, la jeunesse radicale valaisanne appelait à la suppression des districts, à la création du Valais des régions, à l'élection d'un Gouvernement au système proportionnel et j'en passe. Ce combat relayé par plusieurs générations de députés ayant usé leurs pantalons sur les sièges de cette noble salle semble trouver en cette législature son épilogue par la réalisation de ses exigences. Bravo à vous qui avez toujours cru en l'adage qu'aucune cause n'est jamais perdue.

Foin de nostalgie, c'est bien en 2014 et le regard résolument tourné vers l'avenir que le groupe PLR entre en matière sur le projet de réforme soumis à notre examen ce matin et je vous remercie pour votre attention.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO:

Die SVPO-Fraktion ist für Eintreten auf die Revision der diversen vorgeschlagenen Artikel der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen.

Betreffend Wahlsystem für den Grossen Rat hat das Bundesgericht dieses Jahr klar festgehalten, dass das aktuelle Wahlsystem für den Walliser Grossen Rat der Bundesverfassung widerspricht. Das Bundesgericht hat darauf hingewiesen, dass ein natürliches Quorum von 10%, d. h. Wahlkreise mit mindestens neun Sitzen, erforderlich ist, damit der Proporzgedanke gewahrt und der Grundsatz der Verhältnismässigkeit respektiert ist. Um dieser Rechtsprechung nachzukommen, braucht es ein gerechteres und demokratischeres Wahlsystem. Verschiedene Varianten liegen nun auf dem Tisch. Die

SVPO-Fraktion priorisiert – in dieser Reihenfolge – die vom Staatsrat und der Kommission vorgeschlagene Variante 1 und die Initiative «Jede Stimme zählt». Da mit diesen beiden Varianten grössere Wahlkreise vorgeschlagen werden, kann so unserer Ansicht nach dem Proporzgedanken besser Rechnung getragen werden, als mit der vorgeschlagenen Variante 2 mit sechs Wahlkreisen und Unterwahlkreisen. In diesem Zusammenhang spricht sich die SVPO-Fraktion klar gegen die von CVPO und CSPO vorgeschlagene Variante aus. Diese Variante ist reine Makulatur, hat mit einem demokratischen Wahlsystem gemäss bundesgerichtlicher Rechtsprechung nichts zu tun und dient wohl nur dazu, parteipolitische Eigeninteressen zu verfolgen.

Um die Diskussion über das künftige Wahlsystem für den Grossen Rat möglichst breit zu führen, spricht sich die SVPO-Fraktion im Übrigen auch für Eintreten auf den Beschluss betreffend den Gegenvorschlag zur Initiative «Jede Stimme zählt» aus, welcher unter Punkt 2 der heutigen Tagesordnung behandelt wird.

Beim Wahlmodus für den Staatsrat spricht sich die SVPO-Fraktion klar für eine Wahl nach dem Proporzsystem aus. Staatsratswahlen sind nicht nur Persönlichkeitswahlen, sondern vor allem auch Parteiwahlen. Die Kandidaten werden nämlich von den jeweiligen Parteien aufgestellt, figurieren bei der Wahl auf Listen mit Parteibezeichnungen und vertreten auch im Staatsrat ihre Parteien. Das Proporzwahlsystem würde im Weiteren dazu führen, dass die politischen Parteien im Staatsrat ausgewogener vertreten wären.

Bei der Frage nach der Zahl der Staatsräte gehen die Meinungen in unserer Fraktion auseinander. Eine Mehrheit ist dafür, die Zahl der Staatsräte bei fünf zu belassen, dies vor allem aufgrund der Finanzlage des Kantons. Eine Erhöhung der Anzahl Staatsräte von fünf auf sieben mit der damit eingehenden Neuorganisation der Verwaltung würde wohl unweigerlich mit zusätzlichen Kosten verbunden sein. Demgegenüber spricht sich eine starke Minderheit unserer Fraktion für die Erhöhung der Anzahl Staatsräte von fünf auf sieben aus. Sieben Staatsräte führen zu einer Verringerung der Arbeitslast der Staatsräte sowie zu einer besseren Vertretung der regionalen Minderheiten, insbesondere auch des Oberwallis.

Die SVPO-Fraktion spricht sich im Übrigen für 130 Grossräte und 130 Suppleanten sowie für eine 4-jährige Amtsdauer aus.

In diesem Sinne ist die SVPO-Fraktion für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Wellig Diego, Grossrat, CSPO:

Das Wallis plant seine Zukunft mit mehr Demokratie und mehr Effizienz. Bei der Reform der Institutionen (R21) handelt es sich um eine wichtige Baustelle der Totalrevision der Verfassung. Zum einen weil die Hälfte der Bestimmungen unserer Charta betroffen sind, zum anderen da sie allgemein gesehen die Institutionen – namentlich die drei Institutionsebenen Kanton-Bezirke-Gemeinden – die Legislative und die Exekutive sowie die Wahlen, bei welchen es sich um wichtige und empfindliche Bereiche handelt.

Die CSPO wird in diesen wichtigen Fragen einige Abänderungsanträge einbringen.

Bezirke und Wahlmodus Grosser Rat

Haben Sie, werte Abgeordnete, gewusst, dass bei der Bildung der heutigen Schweiz, als Bundesstaat gebildet aus den Kantonen mit föderalistischem Gedankengut – es gilt die Kantonssouveränität – das Wallis mit seinen Bezirken (früher Zenden), die eine grosse Autonomie hatten, als Vorbild diente? Also das Wallis als Vorbild der schweizerischen Demokratie. Es ist eine historische, gesicherte Tatsache und gerade dieses Vorbild will man jetzt mit Füßen treten. Die Walliser Fahne mit ihren 13 Sternen symbolisiert das Wallis mit seinen 13 Bezirken und ist keine Abbildung eines Sternbilds einer fremden Galaxie. Die Bezirke als Grundlage für die Wahlkreise müssen in erster Linie erhalten bleiben und garantieren allen Regionen vom Wallis im Parlament vertreten zu sein. Aus diesem Grund werden CSPO und CVPO das Walliser Modell mit Doppeltem Proporz, welches jedem Bezirk

im Minimum einen Grossrat garantiert und sich an die Vorgaben des Bundesgerichtsentscheids vom Februar dieses Jahres hält, einbringen. Auch wenn die Meinung im Parlament anders ist: Es hält sich an den Bundesgerichtsentscheid. Im Weiteren garantiert dieses Wahlsystem einen einfachen und übersichtlichen Ablauf. Der Bürger sieht, wen er wählt und die höchstgewählten Kandidaten vertreten das Volk im Parlament.

Staatsratswahlen

Das Tessin wählt nach Proporz. Die Exekutivmitglieder werden fast überall nach dem Mehrheitssystem (Majorzwahl/Persönlichkeitswahl) gekürt. Die CSPO ist der Meinung, dass die Persönlichkeit im Vordergrund stehen muss, statt der Parteipolitik. Dieses Wahlsystem ist für die Bürger einfacher. Die vorliegende Reform ist dem Volk gesamthaft zur Abstimmung zu unterbreiten. Dies ist die Meinung der CSPO – keine Salamtaktik.

Im Hinblick auf die immer schwächere demografische Position des Oberwallis in der Zukunft muss ein Sonderstatus für den deutschsprachigen Kantonsteil eingebaut werden. Auch hier wird die Zustimmung jedoch davon abhängig gemacht, dass Garantien auf Verfassungsebene eingefügt werden, welche die sprachliche, kulturelle und regionale Minderheit des Wallis umfassend schützt.

Die CSPO ist sich der Wichtigkeit der Reform der kantonalen Institutionen bewusst. Sie weiss, dass es sich um ein heikles und delikates Dossier handelt, wobei es nicht einfach ist, den Zusammenhalt und das harmonische Gleichgewicht zu finden. Es braucht Bescheidenheit, Pragmatismus und vor allem den gesunden Menschenverstand. Die CSPO ist überzeugt, dass das Parlament Offenheit, Kreativität und Realismus beweist, um den Bedürfnissen der Bevölkerung gerecht zu werden. Wenn die Grundrechte der neuen Verfassung nicht für alle gegeben sind, gehen wir das Risiko ein, dass der Röstigraben im Parlament und später in der Volksabstimmung deutliche Grenzen ziehen wird.

Diese Ausführungen zeigen, wie emotional geladen, ja sogar leidenschaftlich, jedes angesprochene Thema, jeder Artikel ist.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke.

Théoduloz David, député, PDCC:

Nous faisons aujourd'hui suite au débat d'opportunité qui a eu lieu il y a quelques mois et entrons dans une phase quasiment historique de ce Parlement et surtout des modifications fondamentales pour ce canton.

Dans l'intervalle et depuis le débat d'opportunité, de nouveaux éléments relatifs au mode d'élection au Grand Conseil en particulier sont apparus: un contre-projet à l'initiative «Chaque voix compte», une nouvelle proposition débattue et discutée en commission, autant dire une complexification d'un dossier qui était déjà particulièrement sensible à la base.

Quatre propositions au moins peuvent donc, sont donc en discussion ici et dans ce Parlement.

Le groupe PDCC gardera une vision véritablement ouverte de chacune de ces variantes et gardera surtout à l'esprit qu'il s'agit ici véritablement et bel et bien d'une volonté de conquête de sièges de chacun des groupes politiques et qu'absolument aucun système de répartition ne nous amènera à la perfection.

L'objectif doit donc être tourné vers la population valaisanne – c'est le seul objectif réel que nous pouvons avoir ici – et son respect pour que chaque région ait encore une chance d'être représentée dans les rangs du Grand Conseil. Un vote du peuple sur tant de versions nous apparaît véritablement difficile et devrait être évité. C'est pour cette raison que nous en appelons vraiment à un processus évolutif au travers des deux lectures pour trouver *in fine* au maximum deux variantes qui seraient présentées ensuite au peuple.

A ces différents titres, le groupe PDCC se positionne comme suit sur les différentes modifications de la Constitution:

Tout d'abord, la composition de la députation: le maintien des 130 députés et des 130 suppléants a appelé à discussion dans le groupe et trouve notre adhésion. Une représentativité des différentes régions dans le canton est maintenue par ces 130 députés et 130 suppléants. Pas de prise en compte d'une inconnue supplémentaire à l'heure où l'on pourrait modifier le modèle d'élection au Grand Conseil, amener une nouvelle modification sur le nombre de députés et de suppléants ne nous paraîtrait pas très opportun. Et un respect également d'une large majorité de l'ensemble des consultés dans le cadre de R21.

Le mode d'élection des membres du Grand Conseil maintenant: le groupe PDCC soutiendra toutes variantes présentant 6 circonscriptions électorales et maintenant l'existence des districts en qualité de sous-circonscriptions. Il s'agit ici d'une simple question de respect, d'un respect véritable des régions périphériques en leur donnant encore une chance d'être élues. Si nous n'avions que 6 circonscriptions électorales, il y aurait là une véritable difficulté pour les régions périphériques à être représentées.

Eviter une trop forte centralisation des élus vers les villes par la seule existence de 6 circonscriptions électorales: la concentration des populations vers les villes est certainement une réalité dans notre canton et nous l'admettons, mais une présence politique dans les périphéries pour assurer une unité cantonale n'est pas simplement une réalité, c'est surtout une nécessité. Nous souhaitons donc ici éviter la désolidarisation entre les différentes régions du canton. Deux solutions sont donc aujourd'hui ouvertes dans ce contexte de circonscriptions électorales et de sous-circonscriptions: la solution «Pukelsheim» présentée par le Conseil d'Etat avec une première répartition qui détermine les sièges par circonscription et une deuxième répartition en sous-arrondissements à travers des diviseurs de parti et de district. Complexité dans l'exécution: nous répondons oui, mais aujourd'hui qui est véritablement capable de préparer une élection à la proportionnelle telle qu'on la connaît actuellement? Nous pensons qu'elle est aussi complexe. Mais, la réalité c'est qu'elle garantit un meilleur équilibre des régions au travers des deux proportionnelles. Cette solution de «Pukelsheim» obtient d'ailleurs l'assentiment d'une majorité de la commission IF.

La solution présentée ensuite en commission: deux répartitions, la première dans le cadre du district et la deuxième dans le cadre des circonscriptions. Cette deuxième solution favorise encore plus l'existence du district, plus par rapport à «Pukelsheim». Les deux, au stade de cette première lecture, peuvent obtenir notre adhésion, avec une légère faveur pour la variante 2 du Conseil d'Etat.

Venons-en maintenant au Conseil d'Etat et au nombre de conseillers d'Etat. Nous resterons ouverts entre 5 ou 7 conseillers d'Etat; nous ne considérons pas aujourd'hui que ce soit véritablement la question centrale de l'élection au Conseil d'Etat. Actuellement, le fonctionnement paraît tout à fait correct avec 5 conseillers d'Etat et nous maintiendrions la charge financière. Avec 7 conseillers d'Etat, il y aurait une possibilité de renforcer le rôle de la présidence, une présence accrue sur Berne que le groupe PDCC relativise tout de même: nous restons de toute façon un canton périphérique et nous connaissons le poids que peut avoir le Valais par rapport au reste de la Suisse. Il y a, toutefois, un argument qui nous a un peu plus convaincus: c'est celui du poids du conseiller d'Etat et de l'impulsion qu'il peut donner au sein de ses services, pour ne pas être finalement un super chef de service parfois débordé par le nombre de dossiers mais être véritablement le conseiller d'Etat qui donne la ligne avec les chefs de service qui la respectent. Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, notre faveur va plutôt vers le 7 que le 5 mais, comme déjà dit, ces deux variantes doivent être présentées pour la deuxième lecture.

Il en va bien différemment du système d'élection. Un seul chiffre: 85%; 85%, c'est le cumul des consultés qui sont favorables à une élection à la majorité à deux tours pour le Conseil d'Etat. Pour notre part, il est clair que l'élection au Conseil d'Etat est d'abord l'élection d'une personnalité avant celle d'un parti. Il est certain qu'il faut, si j'ose dire, partir du parti et que le parti en question doit être présent sur tout le canton si l'on veut obtenir le plus de conseillers d'Etat possible, ce qui n'est peut-être pas le cas de l'ensemble des formations politiques dans ce Grand Conseil. Seuls les cantons de Zoug et du Tessin

fonctionnent à la proportionnelle; tous les autres, et ceci a déjà été dit par mes préopinants, même pour certains après des essais, sont revenus à la majoritaire. Je ne viendrai pas sur la difficulté de conciliation entre proportionnelle et maintien des trois régions constitutionnelles, cela a déjà été dit tout à l'heure. Il n'en reste pas moins que les dernières élections au Conseil d'Etat, qu'elles nous aient plu ou pas, parce que, effectivement, elles ont aussi pu nous déplaire à nous à certains moments, témoignent de la force d'un candidat plutôt que de la force d'un parti. Pour toutes ces raisons, nous avons la conviction que l'élection à la majoritaire à deux tours doit rester le système d'élection du Conseil d'Etat.

Pour ce qui est des préfets et de l'existence du statut de préfet, nous abondons dans le sens de la disparition de ce statut mais souhaitons qu'une coordination soit véritablement ancrée dans la base légale, une coordination au niveau de la conférence des présidents qui remplacerait quelque part le statut de préfet actuellement.

Au-delà de tous ces éléments, le groupe PDCC entre bien évidemment en matière pour cette première lecture et se réjouit d'ores et déjà des débats.

Merci de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Die Verfassung eines Kantons ist Fundament und Rahmen zugleich. Sie ist das Fundament, auf welchem die Werte eines Kantons gründen und sie ist der Rahmen, der für den inneren Zusammenhalt sorgt. Die Verfassung ist schlechthin die Grundlage eines Kantons. Wer ein Fundament baut oder sich einen Rahmen zum Zusammenhalt gibt, der sollte sich hierfür Zeit nehmen. Zeit nehmen, um die verschiedenen Ideen fundiert zu studieren und sich mit deren Folgen und Konsequenzen auseinander zu setzen. Husch und Pusch befruchtet von machtpolitischem Streben haben bei einer Verfassungsrevision nichts zu suchen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, der Grosse Rat spielt aufgrund des übersteigerten Aktivismus mit dem Feuer. Der kurzfristige parteipolitische Machthunger wird zum jahrhundertelangen Traditionen zerstörenden Kannibalen. Historisch gewachsene Dinge wie die 14 Bezirke werden genauso wegradiert wie die Verbindungsstücke zwischen den Bergregionen und den Zentrumsregionen, zwischen dem Ober-, dem Mittel- und dem Unterwallis. Aus einer Verfassung für alle wird eine Spielwiese für jedermann. Leider ist eine Verfassung als Spielwiese alles andere als geeignet.

Die CVPO hat sich weder der Änderung der Verfassung noch der Anpassung des Wahlmodus widersetzt. Für die CVPO ist aber klar, dass das gewählte Vorgehen, die verschiedenen Schnellschüsse und die einsichtige Sichtweise der Bedeutung und Wichtigkeit der Revisionsverfassung nicht Rechnung tragen. Und lieber Christophe Claivaz, schon so mancher politischer Frühling wurde zum bitterkalten Winter. Wir hier tragen aber die Verantwortung, dass der Ausgleich zwischen den Regionen, Sprachen und Generationen, der bis anhin ein zentrales Element in unserem Kanton gewesen ist, durch die punktuelle und überlastete Revision nicht zerstört wird. Christophe Claivaz hat es gesagt, die Interessen des Oberwallis sollen nicht geschützt werden. Es sei egal, wie viele Staatsräte aus dem Oberwallis kommen. Es zeigt, wie klar die Meinung dieser Partei situiert ist: nämlich dort, wo französisch gesprochen wird.

Die CVPO hingegen hat sich in den letzten Jahren konsequent für den inneren Zusammenhalt und den Ausgleich zwischen den Sprachregionen, aber auch zwischen den Rand- und Zentrumsregionen eingesetzt. Der vorliegende Entwurf, insbesondere die Varianten 1 und 2 des Artikels 42, gewährten aber nun diesen Ausgleich. Wer die Bezirke abschaffen will oder sie inhaltsleer machen will, der sollte auch den Mut haben, die 13 Sterne auf dem Wappen zu entfernen. Ich habe heute von der SVP gehört, wie wichtig die Bezirke seien. Diese Meinung freut mich, aber dann müssen sich in dem System, das wir wählen, um zukünftig unsere Abgeordneten zu wählen, diese Bezirke auch widerspiegeln. Kurzfristige Wählerprozentsteigerung statt Schutz der historisch gewachsen Kultur – so in etwa könnte man dies präsentieren. Reformen um der Reform willen sind der CVPO nicht sinnvoll.

Aus diesem Grund präsentiert die CVPO einen dritten Vorschlag, der – wie mein Vorredner Diego Wellig bereits gesagt hat – sämtlichen Anforderungen der Judikatoren in Lausanne entspricht, aber dem wichtigen Ausgleich und der wichtigen Einheit unseres Kantons Rechnung trägt. Die kleinen Bezirke und die Randregionen werden zukünftig weiterhin in diesem Parlament vertreten sein. Es ist wichtig, dass wir Grossräte aus dem Goms oder aus dem Saastal haben, die eine ganz andere Sichtweise und ganz andere Probleme einbringen. Es wird spannend zu verfolgen sein, wie die Parteien, die sich alle der grossen Demokratie rühmen, hier mit diesem Vorschlag umgehen und ob man bereit ist, diesen Vorschlag, diese Chance für die Rand- und Bergregionen dem Volk vorzulegen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wie wollen wir ein stabiles Fundament und einen starken Rahmen für unseren Kanton schaffen, wenn wir nur engstirnig an vereinzelt Lösungen festhalten. Der immer wieder und auch heute gehörte Vorwurf, es gehe der CVP dabei nur um Machterhaltung, ist heuchlerisch. Oder haben in etwa SP, FDP und SVP nicht auch nach einem System gesucht, dass ihnen selbst mehr Sitze und damit mehr Macht verschafft? Für die CVPO ist es legitim, nach einem System zu suchen, welches einer Partei mehr politischen Einfluss garantiert. Ein solches System darf aber nie zulasten der Einheit des Kantons und nie zulasten der Rand- und Bergregionen gehen. Wenn die Rand- und Bergregionen zu einer *quantité négligeable* werden, dann wird sich das Wallis drastisch verändern und es werden Qualitäten, die uns heute stark machen, verloren gehen.

Die CVPO zweifelt, wenn man die Voten der verschiedenen Parteien hört, dass es wirklich darum geht, eine bessere Verfassung zu machen. Sondern es geht darum, eine Verfassung zu machen, die einem besser dient. Für die CVPO ist aber klar: Wollen wir die Geschichte und die Kultur unseres Kantons erhalten, dann müssen wir eine bessere und nicht eine schnellere Verfassung machen.

Wie kurzfristig die Denkweise dieses Parlaments geworden ist, zeigt der Umstand, dass mit dem Rechenschieber in der Hand bei den Staatsratswahlen als Persönlichkeitswahlen kurzerhand vom Mehrheits- ins Proporzsystem gewechselt werden soll. Es scheint so, als ob in einem Reformwahn das Rad neu erfunden und damit alles über den Haufen geworfen werden soll, was sich im eigenen Kanton und im Übrigen in der fast restlichen Schweiz bewährt hat. Spektakel statt Weitsicht! Der Kanton Wallis ist damit gut gefahren, dass bis anhin Persönlichkeiten und nicht Parteisoldaten Staatsräte geworden sind. Bei einer Proporzwahl wird dies zweifelsfrei ändern. Der Kanton Tessin ist das beste Beispiel hierfür. Gerade die FDP muss sich gut überlegen, ob aufgrund des vielleicht kurzfristigen Verlustes des Staatsratsitzes Schlagwortparteien Vorschub geleistet werden sollen. Wollen wir wirklich, dass die Partei wichtiger wird, als die Person? Die Antwort der CVPO ist nein. Deshalb sagen wir auch zu den Reformwütigen nein und bleiben beim Mayorzsystem.

Was die Erhöhung von fünf auf sieben Staatsräte betrifft, ist die CVPO durchaus offen. Eine Erhöhung von fünf auf sieben Staatsräte kann aber nur akzeptiert werden, wenn damit die Interessen der Randregionen besser geschützt werden. Ohnehin scheint es so, dass eine schnelle Änderung der Verfassung wichtiger ist, als deren Inhalt. Beispiel hierfür ist auch die Frage der Präfekten. Wer einfach nur behauptet, mit diesem alten Zopf sei abzufahren, verkennet, dass Präfekten Aufgaben, die jemand übernehmen muss, innehaben. Irgendein neuer Staatsangestellter wird sich ja dann hierfür sicher finden lassen. Für die Analyse des CVP-Vorschlags, die Präfekten als Vertreter der Gemeinde einzusetzen, fehlt offensichtlich Zeit und Wille. Vielleicht ist es aber auch Kalkül. Warum sollten auch diejenigen, welche die Interessen der Rand- und Bergregionen mit Füßen treten, deren Einfluss in Sitten mit einem Präfekten stärken wollen?

Und zu guter Letzt bleibt das Chaos. Wir haben Vorschlag, Gegenvorschlag, Initiative – wir haben eine Spielwiese für jedermann. Wenn wir dem Volk eine klare Regelung vorlegen müssen, dann muss heute und hier Klarheit geschaffen werden. Die Interessen der Initiative sind in den Vorschlägen, welche dem Parlament vorliegen beinhaltet. Demzufolge gibt es eigentlich nichts anderes, als die Initiative heute und hier zurückzuziehen.

Die CVPO ist demzufolge für Eintreten, aber sie will eine Verfassung für alle, statt eine Spielwiese für jedermann. Sie will ein stabiles Fundament und ein Zusammenhalten der Rahmen. Sie will einen Kanton, wo man stolz ist auf die grossen Städte in den Zentren genauso wie die kleinen Dörfer in den Bergregionen. Die CVPO will ein Wallis mit 13 Sternen in dem alle 13 Sterne einen Sinn haben.

In diesem Sinne danke ich für die Aufmerksamkeit.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Pour Les Verts, voici les points importants.

Au niveau du Grand Conseil, vous savez qu'avec l'initiative «Chaque voix compte», le mode d'élection de ce Grand Conseil même a été jugé illégal et il faut donc en changer. Pour Les Verts, 130 députés assureraient une représentativité sur l'ensemble du territoire et cela est quelque chose à quoi l'on tient. Par contre, pas de districts, pas de sous-circonscriptions électorales mais bien un Valais de 6 régions constitutionnelles. Aujourd'hui, avoir des craintes de ne pas avoir des gens issus, par exemple, des montagnes être élus est quelque chose qui ne rencontre pas de réalité puisque, déjà aujourd'hui, les personnes qui sont plutôt issues de la plaine et des villes savent bien combien il est difficile de se faire élire en concurrence, par exemple, de personnes issues de villages périphériques ou bien des montagnes. Donc, cela n'est pas un argument pour nous, déjà simplement par le fait qu'aujourd'hui on constate qu'il n'a pas de réalité.

Deuxième chose par rapport au changement du nombre de députés et de députés-suppléants, nous rejoignons ce qui a déjà été dit: il faut poser des questions simples, les unes après les autres, et ne pas mélanger trop de choses en même temps, ce qui serait mettre de la confusion plutôt qu'autre chose que de poser encore cette question. Donc, nous préférons rester aux chiffres de 130 députés et de 130 députés-suppléants, même si notre proposition d'aller sur 65 chez les suppléants pourrait revenir dans un temps ultérieur.

Pour le Conseil d'Etat, nous avons évidemment la faveur pour le système à 7, nous l'avons dit abondamment, et au système majoritaire. Pour quelles raisons? Déjà des raisons qui sont qu'on peut regarder ce qui se passe à l'extérieur du canton, cela a été rappelé: 24 cantons sur 26 ont un système majoritaire qui fonctionne extrêmement bien, avec deux tours, comme le connaît le Valais. C'est une possibilité pour la population de vraiment se prononcer et de se rendre compte de la valeur des candidats proposés. Il y a bien entendu, au niveau de la garantie pour les trois régions constitutionnelles, quelque chose qui emporte la faveur des Verts: c'est que le Haut-Valais, comme dans le canton de Berne et la Constitution bernoise le prévoit, il y a une attention particulière à avoir pour la minorité linguistique. Il ne serait pas inintéressant d'aller vers deux conseillers d'Etat assurés pour le Haut-Valais. Il y a, par contre, la règle d'un conseiller d'Etat par district, puisque nous voulons la disparition des districts, qui devrait être enlevée. C'est quelque chose qui nous convainc depuis fort longtemps.

En Valais, il y a une augmentation de la population qui est extraordinaire. On a des problèmes de plus en plus complexes, comme dans d'autres cantons vous me direz, mais notre rapport à la Berne fédérale a souffert de quelques problèmes et il souffrira encore de quelques problèmes. Notre économie touristique, notre énergie, le retour des concessions, l'aménagement du territoire, ne serait-ce que Rhône 3 ou le vieillissement de la population sont des défis qui doivent être pris en compte par un Conseil d'Etat renforcé, un Conseil d'Etat renforcé, dirigé, pas mis sous la tutelle mais simplement piloté par un président pour 4 ans, un président dont la tâche serait celle bien entendu de ne plus être, comme pour tous les collègues d'ailleurs, un super chef de service, cela a été dit, la direction politique doit être donnée à l'administration et l'opérationnel véritablement réservé à l'administration.

Le Grand Conseil, nous l'avons dit, un mode d'élection illégal, ici les positions différentes sur le mode d'élection, voire le nombre des conseillers d'Etat, on n'aura des discussions très fournies. Les Verts sont aussi pour des solutions qui restent le plus

longtemps ouvertes jusqu'au moment où elles seront devant la population. Par contre, il est clair que si on arrive devant la population avec..., le député German Eyer l'a rappelé, des problèmes qui vont se poser sur le mode d'élection où il y aura des refus en cascade, eh bien!, là aussi, Les Verts se posent des questions et demandent à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay de répondre à la même question: que se passera-t-il pour le mode d'élection réel et ce serait une catastrophe de repartir avec le mode d'élection d'aujourd'hui, qui est jugé par le Tribunal fédéral illégal.

C'est pour cela aussi que, devant cette complexité, nous ne voulons pas préjuger des débats et de l'issue des débats de ce Grand Conseil, mais devant la complexité de ces questions et surtout devant les prises de position que chaque groupe a faites en ayant dans sa poche la calculette pour savoir si, oui ou non, il allait perdre suivant la proposition qui remporterait le plus grand suffrage, eh bien!, les Verts en appellent, vous le savez, si ces débats ne sont pas favorables, on va dire au Valais, à la mise sur pied d'une constituante pour que, véritablement, les débats se fassent sans calculs politiques pour une Constitution en faveur des Valaisannes et des Valaisans. Merci.

La discussion est close.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Der Staatsrat hat sich entschieden, die Reform der Institutionen in mehrere Teile zu splitten. Der Teilbereich «Kanton» bildet Gegenstand der heutigen Beratungen. Der Bundesgerichtsentscheid verleiht dieser Reform eine gewisse Dringlichkeit. Einen zusätzlichen Druck verschaffen auch die zahlreichen parlamentarischen Interventionen, welche die Institutionen betreffen.

Die Kommission IF hat an zwei Arbeitstagen beraten. Wie der Staatsrat ist auch die Kommission für die Beibehaltung der 130 Abgeordneten und Ersatzabgeordneten.

Eine Diskussion ergab sich bei den Bezirken. Einige Abgeordnete fürchten sich vor einer Zentralisierung der Gewalten. In seiner politischen Vision sieht der Staatsrat allerdings einen dezentralisierten Staat, wo immer dies sinnvoll ist. Die Mehrheit der Kommission teilte diese Meinung.

Ebenfalls abgelehnt wurde der Antrag, dass kein Mitglied des Staatsrats in den eidgenössischen Räten Einsitz nehmen kann.

Beim Wahlmodus schlägt der Staatsrat zwei Varianten vor, welche in der Botschaft aufgeführt sind. Und trotz der mathematischen Komplexität bevorzugt der Staatsrat die Variante 2. CSPO und CVPO präsentieren eine zusätzliche Variante. Einige Mitglieder der Kommission glauben, dass es bei dieser dritten Variante um den künstlichen und nicht gerechtfertigten Schutz peripherer Regionen geht. Die Kommission entscheidet sich, dem Grossen Rat die Varianten 1 und 2 zu unterbreiten. Es ist nun am Grossen Rat, zu entscheiden, wie viele und welche Varianten zur Abstimmung vorgelegt werden.

Laut der Botschaft soll sich der Staatsrat zukünftig aus sieben Mitgliedern für die Dauer von vier Jahren zusammensetzen. Aus der Kommission wird vorgeschlagen, die Zahl der Staatsräte bei fünf zu belassen. Die Mehrheit folgt dem Antrag des Staatsrats und votiert für sieben Mitglieder.

Beim Wahlmodus beschliesst die Kommission in ihrer Mehrheit, dass der Staatsrat nach dem Proporz vom Volk zu wählen ist.

Schon die Kommission R21 empfiehlt die Abschaffung der Präfekten, der Vizepräfekten und des Bezirksrats. Einige Abgeordnete betonen, dass im zweiten Teil der Reform die Frage der Präfekten wieder aufgenommen werden soll.

Die Kommissionsmehrheit spricht sich für eine Volksabstimmung in drei gesonderten Fragen aus. Für die Befürworter ist eine Dreiteilung verständlicher. Zudem wäre

es schade, wenn ein zu grosses Paket von der Bevölkerung abgelehnt wird. Einzelne Mitglieder sind der Meinung, dass zwei Pakete ausreichen. Dabei soll das Wahlsystem eine separate Frage sein.

In der Kommission gingen einige Abstimmungen sehr knapp aus. Das verwundert allerdings nicht, denn dieses Abstimmungsergebnis widerspiegelt das Kräfteverhältnis, wie es im Moment im Grossen Rat da ist.

Wenn ich jetzt auf die Wortmeldungen der Fraktionssprecher eingehe: Es war zu erwarten, dass die CVPO und die CSPO ihr Wahlsystem nochmals in die Waagschale werfen werden und dass sie auch sonst sehr kritisch der Reform gegenüberstehen.

Was die Bezirke betrifft, die Anzahl Grossräte, Präfekten, Wahlmodus haben wir heute nicht grosse Überraschungen gehört. Das einzige was ich denke, ist, es war nicht klar, wie viele Staatsräte die einzelnen Parteien in Zukunft wünschen – fünf oder sieben? Ich denke, das wird sich in der weiteren Verhandlung dann noch heraus kristallisieren.

Wir werden zweifellos verschiedene Abänderungsanträge für die Kommission bekommen. Wir werden diese wieder behandeln und diskutieren. Die Kommission wird morgen Nachmittag tagen und zwar eine halbe Stunde nach Sessionsschluss. Danke.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

«Le peuple dans la démocratie – et c'est une citation – est, à certains égards, le monarque. A certains autres égards, il est le sujet. Il ne peut être monarque que par ses suffrages qui sont ses volontés.» C'est Montesquieu qui nous a dit cela, il y a environ 300 ans. Je pense que c'est à travers une réflexion globale et durable que nous allons réaliser de manière échelonnée et cohérente que nous donnerons suite à ces perspectives et à ce passage, à ce chemin que Montesquieu nous donne, passage, chemin qui va forcément nous amener nous tous devant le peuple du Valais. Subtilement du reste, il nous convainc que le pouvoir du monarque se réalise à travers ses suffrages, et il assimile ses suffrages à ses volontés.

Personne dans cette salle, personne, quelle que soit sa lunette de lecture, ne doit perdre cette vue et cette volonté que le peuple nous donnera à travers ses suffrages. C'est ainsi, et c'est seulement ainsi, qu'une majorité de ses suffrages s'appropriera notre nouvelle Constitution. Et la majorité de ses suffrages viendra à travers cette nouvelle Constitution pour autant que nous ayons eu cette réflexion globale, qui a été menée depuis 2 ou même 3 ans, avec une réalisation échelonnée pour éviter les cumuls d'oppositions, avec comme base bien sûr le bien commun de nos citoyens et le respect du droit supérieur et d'un arrêt du Tribunal fédéral qui est sorti au mois de février 2014, avec la vision à long terme nécessaire et avec bien sûr le refus de calculs d'apothicaire, avec bien sûr le refus de focus sur des situations où des élections 2017 sont déjà sous vos yeux avec des fomentations diverses qui ont déjà commencé. Cela nous conduira au néant, et il n'y a personne dans cette salle, pas plus qu'au Gouvernement valaisan, qui a envie de prendre cette direction. Cela nous oblige donc à prendre une certaine hauteur, cela nous oblige impérativement, cela nous oblige aussi réciproquement à prendre cette altitude et à prendre cette hauteur qui, du reste, avait été appelée de ses vœux par le président du Grand Conseil, le 20 août dernier, lorsque vous avez tous vu sa conférence de presse de la commémoration de ses 100 jours à la tête du Parlement. Et l'effort demandé par les uns et par les autres est d'autant plus important que nous vivons, depuis 2013, dans ce que j'appelle une cohabitation à la valaisanne qui nous oblige, et ce n'est pas forcément négatif, à trouver ensemble les meilleures solutions, et elles existent.

Les textes proposés ont de l'ambition; ils ont l'ambition de revoir le système d'élection du pouvoir législatif. Et non seulement là nous avons une ambition, mais nous avons aussi une obligation, elle est fondamentale, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs les députés, elle est fondamentale et il nous appartient de donner suite à cette

obligation. Cela ne m'empêchera pas de répondre au député German Eyer, mais naturellement nous avons d'abord cette obligation de donner suite aux exigences que le Tribunal fédéral nous a données.

Et puis, nous avons aussi la volonté, dans la composition au niveau de l'exécutif, de clarifier, mais sans rigueur, sans rigidifier, la répartition des compétences entre ces différents pouvoirs.

L'expérience nous a montré, lorsqu'un territoire, lorsqu'un parti n'est pas fidèlement représenté ou un pays n'est pas fidèlement représenté dans sa diversité, eh bien!, la démocratie est blessée et le recours à d'autres moyens que ceux démocratiques est risqué. Nous devons l'éviter et c'est pour cela que nous avons milité pour une représentativité des régions autant dans le législatif qu'à travers, au niveau de l'exécutif, la garantie d'une minorité linguistique représentée. C'est pour nous essentiel, il en va de la cohérence de ce pays. Et la cohérence, ce n'est pas 2017, ce n'est pas 2021, la cohérence de ce pays, c'est 2050. Chaque jour, nous devons apporter à cette cohérence, à cette unité cantonale, le nécessaire soutien pour qu'elle perdure bien au-delà de nos propres personnes.

Le train de la réforme institutionnelle est sur les rails et le Tribunal fédéral nous a donné, pour ce qui est du Grand Conseil, bien sûr un aiguillage très clair que le Gouvernement a emprunté, j'ai envie de dire plutôt deux fois qu'une puisque nous proposons ces deux variantes que chacun connaît et qui ont fait l'objet de vos diverses prises de position ce matin, pour un certain nombre en tout cas.

Essentiellement, le projet que nous vous présentons ressort des avis exprimés dans le cadre de la consultation. Nous ne l'avons pas faite pour rien. Réellement les projets qui sont sur la table aujourd'hui sont l'émanation des avis exprimés dans le cadre de cette consultation, aussi pour la plupart dans le cadre du travail et des propositions de la commission R21. Là également, nous avons, pour l'essentiel, repris les propositions qui sont sorties de ses travaux, parfois même, et vous le savez, ce n'est pas un scoop, contre l'opinion de celui qui vous parle.

Nous avons aussi, et c'est essentiel, su dissocier les thèmes, et c'est là, à travers cette réalisation échelonnée, que nous avons donné suite à votre débat d'opportunité qui nous a mis en garde, mais nous partageons cette opinion bien entendu, sur les risques d'un chaos, sur les risques d'échec. Eh bien!, nous avons, nous aussi, dans le cadre de cette proposition, suivi ce qui ressortait du débat d'opportunité que nous avons traité en temps opportun.

En fragmentant le projet, en le splittant même, eh bien!, nous avons la conviction que c'est donner le maximum de chances devant le peuple à cette réforme.

La représentativité a été abordée quasiment par tous les intervenants et j'aimerais vraiment ici dire combien il est, aux yeux du Gouvernement, essentiel d'accorder constitutionnellement au Haut-Valais la garantie de 2 élus au Gouvernement. C'est un acte fort, mais c'est un acte indispensable. Et je ne partage évidemment pas l'opinion de ceux qui disent que c'est de la poudre aux yeux. Non, c'est un problème journalier, Mesdames et Messieurs les députés, nous le vivons au Gouvernement, nous le voyons dans les postulations qui arrivent chez nous, et je peux vraiment vous inviter avec solennité à aller dans ce sens-là parce que, manifestement, c'est un point d'ancrage essentiel que nous devons conserver.

Nous avons, dans la même direction, pour éviter toute ambiguïté, exprimé au niveau du Gouvernement une préférence pour la variante 2. Là aussi, c'est un signe tangible, que chacun peut toucher, de l'importance que nous accordons à cet aspect. J'ai eu été pour une réduction du nombre de députés, vous le savez. Eh bien!, mon opinion a changé parce que justement sont prioritaires non pas l'efficacité, l'efficacité et le budget du Grand Conseil mais est prioritaire le fait que quelqu'un de Bourg-Saint-Pierre, un jour, puisse être élu député-suppléant ou député, ou bien d'une autre commune des extrémités de notre canton. Le fait de pouvoir leur permettre de faire entendre leur opinion est pour nous essentiel, et de

pouvoir s'exprimer, même si l'opinion n'est pas forcément suivie, est déjà un signe en tout cas de respect.

L'arrêt du Tribunal fédéral a bien sûr passé par là. La conséquence est claire pour le Gouvernement, mais je suis persuadé que vous allez nous suivre, c'est d'isoler cette thématique en formulant des questions distinctes sur la seule composition du Grand Conseil. Je n'ai pas entendu d'opposition sur notre proposition et nous nous réjouissons de pouvoir isoler cette thématique afin d'éviter que les questions auxquelles m'ont soumis la députée Marylène Volpi Fournier et le député German Eyer puissent un jour se réaliser. Non, nous ne voulons pas, si vous me permettez, polluer cette décision-là fondamentale par d'autres questions qui pourraient trouver, certes, un soutien, mais qui, cumulées avec des oppositions nous mettraient en grande difficulté.

Je voudrais dire aussi ici que la préservation du cadre institutionnel et les adaptations indispensables font que le Gouvernement est conscient de la désuétude dans laquelle le district est tombé. Sa qualité d'entité administrative nous a amenés bien sûr à faire les propositions qui sont aujourd'hui sur la table et nous avons la conviction que son utilisation nous permettra dans d'autres domaines, notamment à travers les lois, de répondre au vœu du député David Théoduloz par exemple, qui a souhaité cette coordination dans une base légale, elle viendra. L'objectif, à part les adaptations nécessaires à des dispositions de jurisprudence du Tribunal fédéral et qui ne ressortent pas de cette première étape, est le renforcement des communes valaisannes, Mesdames et Messieurs les députés. Ce renforcement est essentiel et la suppression de l'étage intermédiaire qu'est le district, ce n'est pas pour prendre le pouvoir à Sion, c'est pour en donner plus aux communes. Et je cite toujours cet exemple de réussite: la loi sur les communes de 2005 où, à travers des difficultés, nous aurions pu dire: prenons le pouvoir à Sion parce que, parfois, il a dérapé dans une commune. C'est faux, c'est une fausse direction. Nous avons renforcé les communes et c'est là la juste direction. Eh bien!, c'est la même que nous voulons ici à travers le renforcement des communes et à travers le renforcement de cette coordination intercommunale qui sera assurée par le président de la région, le président de l'arrondissement, le président des présidents ou, même ceux qui voudront conserver le mot «préfet» pourquoi pas, par les préfets, mais c'est la loi, dans une deuxième étape, qui nous amènera à régler cette situation.

Monsieur le député Philipp Matthias Bregy, nous avons évidemment conscience que de toucher à un véritable mythe des 13 étoiles à 5 branches aurait largement compromis l'issue du projet, pour ne pas dire coulé avant de commencer le projet. Et c'est là que le symbole identitaire, derrière lequel nous nous retrouvons tous ou en tout cas une très très grande majorité des Valaisannes et des Valaisans, est essentiel, et c'est pour cela aussi que, sans faire d'offense à l'histoire du canton, nous avons trouvé la solution avec le maintien de 130 députés, d'une part, et de 130 députés-suppléants, d'autre part, mais aussi avec le passage de 5 à 7 conseillers d'Etat, expression permanente et forte de cette pesée d'intérêts entre la tradition et la modernité.

Personne n'a contesté l'entrée en matière, j'aimerais donc vous remercier. Il n'est pas certain que, moins de 3 ans en arrière, nous en serions à cette situation. Merci à tous et à chacun d'avoir accepté cette entrée en matière à l'unanimité.

Nous venons devant le peuple avec une charte fondamentale dont le texte est facilement lisible – j'ai insisté avec force devant tous les experts qui nous ont accompagnés –, accessible à tous, compréhensible par chacun, et c'est la moindre des choses dans une démocratie que le texte fondamental soit accessible par un vocabulaire simple et connu de tous, de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. Et nous avons répondu aussi à certaines systématiques, sur lesquelles on a passé aujourd'hui rapidement parce que, bien sûr, elles ne sont pas contestées mais, néanmoins, d'avoir une structure, d'avoir des principes, d'avoir une composition, d'avoir une organisation et d'avoir des compétences pour chacun des pouvoirs de ce canton va donner une lisibilité à notre Constitution que nous nous réjouissons d'apporter dans le cadre de cette correction.

La Constitution cantonale doit être un lien, et je termine par cette affirmation. La Constitution cantonale doit être un lien. Elle doit être un lien entre nous tous, entre le Haut, le Bas-Valais et le Centre, entre la plaine et la montagne, entre les villes et les villages, et c'est notre responsabilité, tous ici dans cette salle, de faire que cette Constitution tisse ces liens pour qu'elle soit, en finalité, l'expression de la volonté du peuple valaisan.

Je voudrais aussi dire dans le cadre de ce débat d'entrée en matière et remercier bien sûr chacun des 10 intervenants, M^{me} la présidente de la commission en dernier pour son travail dans la commission, ce n'était pas toujours facile, il y avait quelques positions qui étaient arrêtées de manière assez significative par les uns et par les autres; d'ores et déjà, merci de votre travail et merci bien sûr aux 9 autres intervenants, 8 chefs de groupe et la députée Marylène Volpi Fournier.

Dans le cadre de ce que vous avez dit et qui ressort essentiellement de vos interventions, c'est bien sûr un tableau que j'avais pu préparer à l'avance tellement il était évident que vous alliez parler de l'article 41 et du nombre de députés, que vous alliez parler de l'article 42 et de la variante pour le Grand Conseil, de l'article 53 et de l'article 53bis pour le Conseil d'Etat avec le nombre et le système retenu ainsi que de l'article 55 sur l'ordonnance. Eh bien!, merci à chacune, merci à chacun de ce soutien que vous apportez quant au principe. Il y a moins de 3 ans, ce n'est pas certain que, dans cette salle, nous aurions pu l'avoir. Merci à chacune et à chacun pour leurs interventions.

Il y a un certain nombre de questions que je me réjouis d'aborder, pour ne pas prolonger, de manière détaillée lorsque nous traiterons de l'article. J'aimerais d'ores et déjà dire que ce n'est pas parce que, dans un district, l'élu de la commune qui n'est pas la capitale est souvent au premier rang que c'est suffisant pour une base constitutionnelle; absolument pas. La Constitution doit être une garantie, doit être un lien, elle ne doit pas se baser sur des circonstances qui, aujourd'hui, existent, et ce n'est pas contestable, mais qui ne sont pas du tout assurées, et nous voulons des assurances pour le futur.

La question des députés German Eyer et Marylène Volpi Fournier: j'ai consacré ces 3 dernières années à ne pas savoir ce qui allait se passer en cas d'échec, mais à savoir ce qui allait se passer et ce que je devais faire avec tous les membres du Gouvernement, avec mes collègues du Gouvernement, pour réussir et éviter l'échec. La première des décisions prises à travers cette notion de vision globale et de réalisation échelonnée est bien sûr d'avoir isolé la problématique liée au Grand Conseil. Alors, je vais partir dans l'une ou l'autre hypothèse, mais je ne le ferai pas souvent parce que je conserverai toute mon énergie jusqu'au 8 mars 2015 pour que la révision constitutionnelle passe, en tout cas celle des districts, elle est essentielle, nous devons réussir ensemble. Alors, que se passerait-il – je vais essayer de répondre à vos questions – si cette révision constitutionnelle concernant le Grand Conseil bien sûr était refusée par le peuple? Nous aurions de grandes difficultés parce que resterait en vigueur la Constitution actuelle et quand même avec la Constitution actuelle, le Tribunal fédéral a dit qu'elle n'était pas conforme à la Constitution fédérale. Mais, du point de vue juridique, nous aurions la Constitution actuelle qui resterait en place. Alors, quelles sont les voies, sur la base d'une Constitution qui resterait en place, qui nous sont offertes pour essayer de trouver une solution? Il y en a trois. La première, c'est une disposition légale que nous prendrions ici, soumise au référendum, mais néanmoins conforme à la Constitution. Il faudrait faire preuve d'une certaine souplesse dans l'interprétation de la Constitution. Cela paraît éventuellement possible. Mais comme je sais que vous ne profiterez pas de ces schémas que je vous propose, je me permets donc de dire que ça paraît éventuellement possible. Deuxième solution, c'est bien sûr la solution, à part la modification législative, d'un décret par le Grand Conseil (le décret c'est une loi mais limitée dans le temps) avec des dispositions concernant la contestation d'un décret qui peuvent être modulées avec le référendum résolutoire ou la solution usuelle relative au référendum. Et puis, il y a la troisième solution, si les deux premières échouent parce qu'on peut aussi imaginer qu'il y ait des référendums là contre, c'est un arrêté du Conseil d'Etat. Trois variantes: les trois sont catastrophiques, je dois commencer par dire cela mais néanmoins elles existent: c'est une disposition légale modifiée, c'est un décret du Grand

Conseil (ça ressemble à la première) et la troisième, c'est un arrêté du Conseil d'Etat. Les trois sont très mauvaises. Il vaut beaucoup mieux présenter cette Constitution qui va faire le bien des Valaisannes et des Valaisans au mois de mars.

Merci à chacun de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous nous retrouverons jeudi matin pour la lecture de détail.

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 11 septembre 2014.*)

Le président:

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, j'aimerais saluer à la tribune cinq représentants du parti tunisien ettakatol.

Ils effectuent cette semaine un stage en Suisse afin de découvrir le fonctionnement des institutions à l'approche de leur première élection législative et présidentielle à l'automne.

Bienvenue au Parlement valaisan!

Merci de vous imprégner de la culture démocratique de la Suisse.

Excellente journée à toutes et à tous!

On peut les applaudir.

(Applaudissements)

2. Entrée en matière

Décision concernant le contre-projet à l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte» *(première lecture)*

Eintretensdebatte

Beschluss betreffend den Gegenvorschlag zur Volksinitiative «Jede Stimme zählt» *(erste Lesung)*

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Constitution (modification)

Verfassung (Änderung)

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Stéphane Pont (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Addor Jean-Luc, député, UDC:

J'aimerais commencer par rappeler que les forces politiques qui sont à l'origine de l'initiative «Chaque voix compte», et elles ne doivent pas l'oublier, ont déjà gagné, elles ont gagné je pense sur l'essentiel que ce soit par l'initiative qui oriente quand même par la force des choses un peu toutes les solutions qui sont sur notre table et puis elles ont gagné aussi ces forces politiques, on le sait, par la victoire au Tribunal fédéral. Quand je dis que nous avons gagné sur l'essentiel, c'est que ce qui est d'ores et déjà acquis c'est que, quelle que soit la variante qui sera finalement retenue que ce soit ici au Parlement ou par le peuple, eh

bien!, on sait déjà que cette variante introduira des arrondissements électoraux de plus grande dimension et permettra ainsi d'avoir une vraie proportionnelle et d'avoir une représentation des forces politiques ici dans cette salle plus fidèle à la diversité des forces politiques qu'on peut constater dans le canton.

Donc, ce que nous devons faire maintenant, c'est aménager ce système et la discussion se cristallise principalement sur deux points: d'abord le nombre de ce qu'on peut appeler les arrondissements principaux et puis la place qu'il convient de réserver ou non aux districts actuels comme sous-arrondissements électoraux.

Une question c'est donc de savoir si nous allons passer par-dessus bord les districts comme circonscriptions électorales. C'est ce que proposent le contre-projet de même que la variante 1 du Conseil d'Etat.

L'enjeu, ceci a déjà été dit, c'est le respect de la diversité du canton. On a essayé, quand on a lancé l'initiative «Chaque voix compte», de trouver un système qui a été jugé à un moment donné compliqué mais qui avait sans doute le mérite d'éviter d'opposer les petits districts aux grands, la plaine à la montagne, les villes aux villages, le Haut-Valais au Valais romand, voire au Chablais. Et pour l'UDC, c'est un élément, donc ce respect de la diversité, ce respect de la proximité je dirai aussi, c'est un élément auquel nous tenons et c'est la raison pour laquelle, quand bien même l'UDC, vous le savez tous, avec d'autres forces politiques, était à l'origine de «Chaque voix compte», c'est la raison pour laquelle le groupe UDC pense qu'il peut se rallier à la variante 2 du Conseil d'Etat comme une forme de compromis qui pourrait permettre peut-être, à notre sens c'est la seule variante qui pourrait permettre de réunir des soutiens suffisants pour aller devant le peuple avec sécurité et surtout peut-être pour que le comité d'initiative qui est le seul qui puisse évidemment décider puisse envisager peut-être un jour le retrait de l'initiative. Pourquoi? Donc, on voit que cette variante conserve les districts comme sous-arrondissements électoraux avec un mécanisme de double proportionnelle qui est très proche de l'initiative à cette seule différence près qu'au lieu d'avoir 3 arrondissements principaux comme dans l'initiative, il y en aurait 6. Alors, on peut sortir les calembres, tout le monde l'a fait certainement ici, mais essayons de nous souvenir effectivement que ce que nous devons faire c'est un système qui n'est pas forcément pour aujourd'hui ni même pour demain, mais pour un peu plus longtemps que ça, quand nous ne serons plus, aucun de nous, dans cette salle.

C'est encore une fois un compromis qui nous paraît acceptable et c'est la raison pour laquelle, dans l'idée que peut-être nos travaux permettront de réunir une majorité suffisante sur ce texte, le groupe UDC a décidé d'opter d'emblée pour cette variante et c'est la raison pour laquelle, de ce fait aussi, il ne peut pas accepter le contre-projet, ce qui le conduit tout naturellement à vous proposer de refuser d'entrer en matière sur ce contre-projet.

Avant de terminer, j'aimerais soulever deux questions, si vous me permettez.

La première: on a dans de ce que nous venons de voter à l'entrée en matière un paquet, un paquet qui traite aussi bien du système d'élection au Grand Conseil que d'autres questions qui concernent également le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et d'autres choses. Nous avons déjà relevé à plusieurs reprises les risques que pouvait comporter cette technique, si j'ose dire, du paquet même si, au bout du compte, on soumet différentes questions, deux ou trois questions et j'espère que c'est l'option de la commission, au peuple. Alors, nous nous posons la question, et nous espérons que la commission de deuxième lecture y réfléchira, de savoir s'il ne conviendrait pas de sortir complètement le paquet, si j'ose dire, enfin la question du système d'élection au Grand Conseil du reste du paquet parce que, sans cela, nous pensons qu'il y a quand même des risques non négligeables soit d'un double non, soit dans tous les cas de figure d'une forme de prolongation de notre mandat à tous ici dans cette salle sans risque de non-réélection, peut-être que ça peut paraître sympathique mais nous pensons aussi que ce serait une mauvaise chose pour le canton.

La deuxième question que j'aimerais soulever, c'est l'intérêt que nous ne sommes pas sûrs d'avoir compris du point qui a été porté au point 5 de l'ordre du jour de notre séance

de relevée de jeudi prochain qui concerne donc une décision éventuelle concernant l'initiative populaire cantonale «Chaque voix compte». Il nous semble que le Parlement se soit déjà exprimé au sujet de l'initiative. Alors, peut-être qu'on nous éclairera sur un sens qui nous aurait échappé. Sans cela, je propose que le Bureau y réfléchisse peut-être lors de sa séance d'aujourd'hui. Merci.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Au moment de la discussion dans ce Parlement sur l'initiative «Chaque voix compte», j'avais exprimé, au nom du groupe PLR, les motifs pour lesquels nous ne pouvions la suivre: système basé sur les districts que nous voulons supprimer et système permettant une proportionnelle sur les 3 régions constitutionnelles mais pas dans les sous-arrondissements constitués par les districts, la volonté populaire exprimée dans un district pouvant influencer la répartition dans le district voisin, ce qui est contraire au principe même de l'expression démocratique.

Par contre, le groupe PLR a toujours été convaincu de la nécessité de réformer le mode d'élection au Grand Conseil, nécessité devenue obligation suite à l'arrêt du Tribunal fédéral.

Ces quelques rappels ont conduit notre groupe à proposer l'idée de charger la commission IF d'élaborer un contre-projet afin de ne pas perdre la volonté de réforme de l'initiative et dans l'expectative des variantes proposées par le Gouvernement via R21.

L'idée ayant été acceptée par ce Parlement, la commission a élaboré et validé le contre-projet soumis à discussion au cours de cette session.

Le groupe PLR ayant été à la base de cette idée, il a assumé ses responsabilités en contribuant activement aux travaux de la commission.

Le projet affiné et proposé ce matin correspond à la variante 1 du projet R21. J'ai déjà mentionné lors de l'entrée en matière précédente que je ne craignais pas, par ce projet, d'écarter les représentants des régions périphériques et moins peuplées de notre canton; je n'y reviendrai donc pas.

A ce stade des travaux, l'initiative doit être maintenue car personne ne peut prédire avec certitude la teneur exacte du nouvel article 42 de la Constitution au terme de la deuxième lecture du projet en décembre. Si la variante correspondant au contre-projet est maintenue avec ou sans la variante 2 dans le texte soumis à votation populaire, nous ne sommes pas des kamikazes et nous soutiendrons une réflexion visant à retirer le contre-projet car il est évident que, pour maximiser les chances de succès en votation, nous ne pouvons pas soumettre au peuple le projet R21 en trois questions plus l'initiative «Chaque voix compte» plus le contre-projet.

Le groupe PLR entre en matière bien évidemment et vous invite à en faire de même.

Merci pour votre attention.

Léger Laurent, député, PDCB:

Lors de la session de septembre 2013, le Grand Conseil a refusé par 84 voix contre 37 l'initiative «Chaque voix compte». Lors de cette même session, un mandat d'élaboration d'un contre-projet à l'initiative a été donné à la commission IF.

Lors de l'entrée en matière sur l'initiative «Chaque voix compte», nous avons insisté sur le fait que notre groupe avait bien l'intention de participer aux débats sur le projet de réforme de nos institutions. Nous avons aussi estimé que les citoyens valaisans ont un droit à s'exprimer dans un large débat démocratique sur l'ensemble des modernisations des institutions proposées.

Nos positions n'ont pas changé.

Aujourd'hui, que constatons-nous avec cette proposition de contre-projet? Cette proposition est identique à la variante 1 proposée dans le projet R21, projet de réforme des institutions dont nous venons d'accepter l'entrée en matière.

Les modifications des structures institutionnelles du canton et les modifications des arrondissements électoraux constituent l'un des points les plus sensibles de la réforme R21.

Nous considérons donc que ce débat sur l'élargissement des cercles électoraux doit être fait dans le cadre de la réforme R21 et qu'il n'y a pas d'intérêt à débattre de ce seul point sans tenir compte de l'ensemble des réformes proposées.

En outre, il est important pour nous que les citoyens puissent donner leur avis. Nous ne voulons pas d'une limitation du débat démocratique pour des raisons électoralistes. La multiplication des projets et contre-projet va induire une véritable difficulté de compréhension pour l'électorat et pourrait mettre en danger le projet R21.

Pour ces raisons, nous demandons aux initiants d'avoir la clairvoyance de retirer ce contre-projet ou au minimum d'en geler le traitement. Merci.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Zurzeit herrscht vielleicht eine gewisse Unübersichtlichkeit, was die verschiedenen Wahlsysteme anbelangt. Wir haben die Varianten 1 und 2 des Staatsrats, wir haben das Gegenprojekt und wir haben dann noch unsere Initiative «Jede Stimme zählt», aber ich bin überzeugt, dass im Rahmen der Beratungen in der zweiten Kommission der Blick aufgeheilt wird, dass wir klarer sehen werden, weil die Unterschiede sind nicht so gross. Es ist gesagt worden, der Gegenvorschlag entspricht der Variante 1 des Staatsrats – das ist nichts anderes. Und die Differenz zwischen «Jede Stimme zählt» und der Variante 2 des Staatsrats besteht darin – Herr Addor hat es gesagt – dass wir in unserer Initiative drei Wahlkreise vorschlagen mit den Bezirken als Unterwahlkreisen und die Regierung schlägt sechs Wahlkreise vor mit den Bezirken als Unterwahlkreisen. Das ist eine Differenz, die dort besteht.

Wir werden selbstverständlich im Initiativkomitee eingehend diskutieren, was wir mit unserer Initiative machen werden. Diese Diskussionen und allfällige Entscheide werden wir natürlich aus taktischen Gründen erst nach der zweiten Lesung fällen. Es wäre natürlich unvorstellbar, dass zum jetzigen Zeitpunkt ein Rückzug unserer Initiative infrage käme. Dieser Entscheid wird – wenn überhaupt – erst später gefällt werden.

Aber diese verschiedenen Varianten zeigen mir auch, dass die Demokratie in diesem Kanton sehr gut funktioniert. Der Redner der CVPO hat heute von Husch und Pfuschi gesprochen. Mir scheint, das Gegenteil sei der Fall. Wir befassen uns sehr intensiv mit unserer Verfassung, die verschiedenen politischen Richtungen, und er hat auch viel gesprochen von einer Spielwiese auf der wir uns befinden. Ich denke, das ist nicht so. Ich denke, die CVPO hat immer noch nicht begriffen, dass die Machtverhältnisse in diesem Kanton gewechselt haben und dass sie, weil ihr die Felle davonschwimmen, jetzt von Spielwiesen sprechen. Das scheint mir nicht sehr seriös zu sein. Und uns vorzuwerfen, wir betrieben hier eine Husch-und-Pfuschi-Politik scheint mir nicht angebracht zu sein.

In diesem Sinne, und ich habe es heute schon gesagt, wir werden, wenn nicht zwei Varianten dem Volk präsentiert werden, für die Variante 1 sein, wie sie dem Gegenvorschlag oder der Variante 1 des Staatsrats entspricht.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Théoduloz David, député, PDCC:

Le contre-projet à l'initiative populaire «Chaque voix compte» correspond, comme ceci a déjà été dit, tout à fait à la variante 1 du Conseil d'Etat.

Vous l'avez entendu tout à l'heure, nous ne soutenons pas cette vision, ni la variante 1 ni le contre-projet, mais ce qui compte c'est que l'un des deux puisse se retrouver face au peuple: soit le contre-projet, soit la variante 1.

A ce stade, nous peinons à comprendre le pourquoi d'un non-retrait de ce contre-projet puisqu'il s'agit exactement de la variante 1 du Conseil d'Etat.

Nous considérons qu'il ne faut pas jeter encore plus le trouble, je dirai, sur ces différentes moutures possibles.

A ce titre, je suppose et je pense qu'une bonne partie du groupe PDCC ne pourra pas soutenir une entrée en matière comme celle-ci.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Marylène Volpi Fournier hatte heute recht. Sie sagte, eine Verfassung hätte man in einem Verfassungsrat bearbeiten sollen und sich die Zeit geben sollen, die man benötigt. Diese Meinung kann die CVPO unterschreiben. Was wir aber hier spüren, ist ein wenig Taktiererei von allen Seiten. Man will dieses aufrechterhalten und jenes aufrechterhalten, man möchte einen Gegenvorschlag. Dabei sind wir eigentlich, dass wir diese Diskussion in der jetzigen Form hier und heute noch führen müssen.

Der Staatsrat hat sowohl die Interessen der Initianten mit der Variante 1, wie auch quasi eins zu eins den Gegenvorschlag der PLR in seinen Vorschlag übernommen. Ja nun, meine Damen und Herren, wir haben eine Initiative und einen Gegenvorschlag, die fast eins zu eins im Vorschlag des Staatsrats sind. Ja warum wollen wir dann noch weitere Dokumente haben, die wir hier beraten müssen? All das kann nur einen Grund haben, weil man ein wenig Taktik machen will, weil man ein wenig alles ein bisschen von hier und von dort machen will und schlussendlich das Volk dabei verunsichert und vielleicht auch sogar den einen oder anderen Parlamentarier.

Für die CVPO ist klar: Das ist nicht seriös. Wir haben einen klaren Vorschlag des Staatsrats. Arbeiten wir auf diesem Text und ziehen wir den Rest zurück. Wenn die Initianten und die Befürworter des Gegenvorschlags ihren Gegenvorschlag nicht zurückziehen, dann tragen sie die Verantwortung, wenn schlussendlich ein Chaos entstehen sollte. Oder finden sie das als direktdemokratisch, wenn man hier und dort ein wenig mit dem Ganzen spielt und nicht der Verfassung als solche Rechnung trägt?

Die CVPO ist damit klar gegen Eintreten. Der Staatsrat hat sowohl die Idee der Initianten, wie auch die Idee des Gegenvorschlags aufgenommen und darum ist es nicht mehr als recht, wenn jetzt hier auf dieses Geschäft nicht eingetreten wird.

Ich danke.

Gruber German, Grossrat, CSPO:

Aufgrund einer angenommenen Ordnungsmotion in der Septembersession 2013 durch den Grossen Rat wurde die Kommission IF beauftragt, einen Gegenvorschlag zur Initiative «Jede Stimme zählt» auszuarbeiten. Es ist wohl das erste Mal, dass das kantonale Parlament selbst einen Gegenvorschlag ausarbeiten muss. Den Inhalt dieses Gegenentwurfs haben wir jetzt in den ersten beiden Traktanden wohl zur Genüge gehört. Ich fasse mich kurz.

Die CSPO wird auf diesen Gegenvorschlag nicht eintreten, weil in der vorigen Debatte zur Kantonsverfassung der Staatsrat die Variante der PLR als einen Vorschlag vorschlägt. Um eine Verwirrung für das Volk beim Urnengang möglichst klein zu halten, unterstützen wir den Vorschlag nicht. Die CSPO sieht im Gegenvorschlag auch eine krasse Benachteiligung der Rand- und Bergregionen. Die CSPO sträubt sich aber vor allem gegen die Auflösung der 13 Bezirke als räumliche Einheit. Besten Dank für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Je redonne la parole au député Christophe Claivaz.

Claivaz Christophe, député, PLR:

J'ai été interpellé par le représentant du groupe CVPO.

Alors, Monsieur le député Philipp Matthias Bregy, dans cette salle, si on n'est pas toujours du même avis, c'est normal puisqu'on représente des groupes et des partis différents. Mais traiter des personnes qui proposent des idées, des initiatives, de manque de sérieux, de vouloir mettre le chaos dans la république, je ne peux pas admettre ces arguments, je ne peux pas admettre ces déclarations.

Maintenant, rien ne prouve, malgré les différentes déclarations qui ont été effectuées ici lors de l'entrée en matière sur R21, rien ne prouve qu'en deuxième lecture, la première variante proposée par le Conseil d'Etat n'ait pas un amendement pour la supprimer et que la majorité de ce Grand Conseil accepte de la supprimer et qu'elle ne soit pas soumise à votation.

Alors, je ne vois pas pourquoi, à l'heure actuelle, on devrait retirer notre initiative.

Si la majorité de ce Parlement refuse d'entrer en matière, c'est une décision démocratique que nous accepterons mais pas avant le vote, et en tout cas pas traiter les autres groupes de vouloir mettre le chaos dans la république alors que ce n'est pas le cas.

Au moment où on aura le texte final de R21 en deuxième lecture qui sera soumis à votation, comme je l'ai dit tout à l'heure, on aura l'intelligence de retirer ce projet s'il devait être maintenu pour ne pas soumettre plusieurs choses au vote, le but étant que l'on veuille une réforme au printemps prochain, ce qui n'a pas l'air d'être le cas de tous les groupes dans ce Parlement.

Je vous remercie pour votre attention et pour le soutien au contre-projet qui n'est pas le contre-projet du groupe PLR mais de la commission IF, je vous le rappelle.

La discussion est close.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Für die einen war die Initiative «Jede Stimme zählt» die falsche Idee, dränge den kleinen Bezirken Grossräte auf, war falsch formuliert – die anderen waren der Meinung, für die Walliser sei das System viel zu kompliziert. Darum wurde die Kommission IF vom Parlament beauftragt, einen Gegenentwurf zur Initiative «Jede Stimme zählt» zu erarbeiten.

Der Staatsrat wurde von der Kommission angehört und zu der Zeit wünschte der Herr Staatsrat eigentlich keinen Gegenentwurf. Begleitet wurden wir von Altbundesrichter Claude Rouiller als Experte und juristischer Berater. Er hat die Kommission an dieser Sitzung begleitet.

Vielleicht jetzt zu dem, was wir heute gehört haben. Ich bin erstens nicht sicher, ob die PLR diesen Vorschlag zurückziehen kann, weil es ist ja zwar massgeblich die PLR, die daran gearbeitet hat, aber es ist der Gegenentwurf der Kommission und nicht der der PLR – nur so zur Erinnerung. Und dann sagt das Gesetz der Organisation des Grossen Rates in Artikel 68: «Entrée en matière. L'entrée en matière est obligatoire lorsqu'il s'agit d'affaires qui doivent être traitées d'office selon la législation, telles que les initiatives populaires, le budget et les comptes et les rapports de gestion.» Laut dieses Artikels haben wir keine Möglichkeit, darauf nicht einzutreten, und ich finde das Ganze auch nicht äusserst kompliziert. Natürlich haben wir Variante 1, Variante 2, den Gegenvorschlag und die Initiative. Aber es ist doch verständlich, dass keines zurückgezogen wird bis zu dem Moment wo es klar ist, was dem Volk zur Abstimmung unterbreitet wird. So äusserst kompliziert finde ich das nicht.

Das ist mein Votum zu dem Ganzen.

Le président:

Merci Madame la présidente de la commission.

Juste quelques explications avant de passer la parole à M. le conseiller d'Etat par rapport à ces articles de la LOCRP.

Pour le député Jean-Luc Addor, on a expliqué au Bureau et à votre chef de groupe pourquoi, le jeudi après-midi, on a simplement inscrit «décision éventuelle». Selon l'article 119 alinéa 3: «Le Grand Conseil adopte en premier lieu et en deux débats les textes du contre-projet.» Cela veut dire que si le Parlement décide de faire deux lectures du contre-projet de la commission à l'initiative «Chaque voix compte», nous devons reporter la décision sur l'initiative populaire au mois de novembre, donc nous ne pourrons pas voter cette initiative le jeudi après-midi. Par contre, si le Parlement décide de faire une seule lecture pour le contre-projet, donc là la décision devient d'office par rapport à l'initiative populaire «Chaque voix compte».

Par rapport à la demande d'entrée en matière ou de non-entrée en matière par rapport au point 2 de l'ordre du jour, il y a une petite erreur de la part de M^{me} la présidente de la commission. Nous parlons à l'article 68 LOCRP de l'initiative elle-même, du budget et des comptes. Ici, nous avons un contre-projet. Donc, nous devons voter l'entrée en matière, oui ou non, pour ensuite avoir la lecture.

La petite différence, c'est que l'initiative est obligatoirement d'office sans entrée en matière, on doit la traiter; par contre, le contre-projet, c'est comme pour une loi, un décret, nous devons d'abord voter l'entrée en matière et ensuite procéder à la lecture.

Je cède la parole à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay et, ensuite, vu les oppositions, nous voterons l'entrée en matière, oui ou non, pour ce point 2 de l'ordre du jour.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

J'aurais envie de résumer: nous sommes tous d'accord sur le fond mais il reste encore quelques problèmes de forme.

J'aimerais, en préambule, saluer bien sûr le Bureau du Grand Conseil qui a décidé de traiter à la suite la réforme des institutions et le contre-projet à l'initiative populaire «Chaque voix compte».

Chacun l'a compris, ces deux objets ont un lien plus qu'étroit puisqu'ils abordent la même question sur le mode d'élection des membres du Grand Conseil. Il faut encore souligner que ces deux objets sont identiques puisque, au-delà d'une différence purement rédactionnelle, le contre-projet de la commission coïncide avec la variante 1 du Conseil d'Etat.

Cette similitude, cette identité qui confirme le mot selon lequel les grands esprits se rejoignent, Chers amis du groupe PLR, met en évidence le peu d'intérêt qu'il y a à débattre du contre-projet pour lui-même puisque la discussion se fera dans le cadre que l'on vient ce matin de manière très large d'aborder.

Et les risques, Monsieur le député Christophe Claivaz, franchement, n'existent plus. Ils sont inférieurs à 0%; donc, ils n'existent plus.

On le voit, il y aurait vraiment peu de sens, voire pas de sens, à discuter du même objet présenté sous des formes distinctes: contre-projet, variante du Conseil d'Etat, à des moments différents.

Ainsi donc, clairement, aux yeux du Gouvernement, cela rend sans objet le contre-projet de la commission IF, j'ai bien dit de la commission parce que c'est juste, c'est la commission qui rend sans objet le contre-projet de la commission IF.

Alors, qu'est-ce qu'on peut faire? Eh bien!, M. le président du Grand Conseil vous a clairement dit qu'il y aura un vote sur l'entrée en matière à ce stade. Nous souhaitons donc, étant donné cette similitude qui rend sans objet le contre-projet de la commission IF, suivre la

proposition qui est faite de ne pas entrer en matière parce que nous avons la complète conviction que le chemin que nous a donné Montesquieu est suffisamment avancé pour qu'on puisse aller dans cette direction au mois de décembre et avec la votation populaire qui est déjà agendée, même si elle n'est pas décidée par le Gouvernement, au mois de mars 2015.

Je vous invite donc à faire en sorte que nous puissions régler et éclaircir. Personne ne sera gagnant, personne ne sera perdant, si ce n'est le peuple qui aura une solution plus claire devant lui et c'est pour lui que nous travaillons. Et c'est pour cela que le minimum que nous pouvons faire, c'est évidemment, si l'entrée en matière est votée, de geler le traitement jusqu'au mois de décembre lorsque le projet sera là. Ce serait peut-être cela la solution de compromis. A vous de voir, Mesdames et Messieurs les députés, à vous d'assumer votre responsabilité.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc voter.

L'entrée en matière est refusée par 74 voix contre 50.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Nous avons un souci d'affichage. Les premières lignes au sommet de l'écran n'apparaissent pas, notamment les temps de parole et les votes de mes vice-présidents, mais le vote a été clair. Merci.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

3. Entrée en matière

Modification de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (*deuxième lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten und des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (*zweite Lesung*)

Loi sur les incompatibilités

Gesetz über die Unvereinbarkeiten

LOCRP

GORBG

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Président: Daniel Emonet / Rapporteur: Guillaume Sonnati (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Arlettaz-Monnet Géraldine, députée (suppl.), PLR:

Le groupe PLR a pris connaissance des deux projets de modification qui lui sont soumis et constate que peu de modifications ont été apportées par rapport au texte de la première lecture.

En outre, la commission de deuxième lecture précise que, pour la loi sur les incompatibilités, le Conseil d'Etat se voit confier l'élaboration de la liste des fonctions dirigeantes. Le groupe PLR se demande qui d'autre pourrait le faire?

De plus, notre groupe se pose la question de savoir si les adjoints de direction seront considérés comme dirigeants sachant que leurs décharges pour cette fonction ne sont que de quelques heures.

En marge de la loi sur les incompatibilités et les consignes de récusation, le groupe PLR relève que c'est un débat qui mériterait une analyse plus large qui ne se focalise pas sur les seuls enseignants.

Le groupe PLR est pour l'entrée en matière sur ces deux propositions.

Merci de votre attention.

Walker Guido, Grossrat, CVPO:

Bezüglich des Änderungsentwurfs des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten nimmt die CVPO die Regelung in Artikel 7 mit dem neuen Punkt bezüglich der kantonalen Lehrkräfte mit leitender Funktion positiv zur Kenntnis. Die Erstellung einer Liste mit leitenden Funktionen wird die Entscheidungen vereinfachen und zum Voraus klären. Spezialfälle werden in der Verordnung geklärt und von der Validierungskommission entschieden. Damit kann sich die CVPO einverstanden erklären, sind doch ihre Forderungen damit eingehalten.

Die CVPO ist für Eintreten.

Beim Änderungsentwurf des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten hat es nur redaktionelle Änderungen gegeben. Wir sind deshalb auch für Eintreten.

Besten Dank.

Oberholzer Bernard, député, AdG/LA:

Le groupe AdG/LA est ravi d'accueillir au sein du Parlement cantonal les salariés des établissements autonomes de droit public. Grâce à cette ouverture, 6'000 citoyens et citoyennes pourront désormais se porter candidats, ce qui constitue un élément positif pour notre système démocratique.

En revanche, le groupe AdG/LA regrette la non-possibilité d'accès au Parlement des fonctionnaires et des policiers cantonaux, y compris pour ceux ayant un pourcentage de travail de moins de 50%. Dommage pour la démocratie.

Le groupe AdG/LA aimerait demander au Conseil d'Etat, au travers de la commission de validation qui examinera les incompatibilités de chaque futur élu, de faire preuve d'ouverture à l'égard des enseignants œuvrant à 10-20% comme directeurs. Qu'ils soient considérés comme enseignants semble une évidence.

Tout comme les autres lobbies représentés au Parlement, il est légitime qu'y siègent les représentants officiels de la fonction publique au nom des salariés qu'ils défendent et de l'intérêt des citoyens qui doivent pouvoir bénéficier de prestations de service public optimales.

Le groupe AdG/LA bien sûr reste sur sa faim mais accepte l'entrée en matière pour cette loi.

Concernant la LOCRP (loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs), le groupe AdG/LA appuie le projet présenté par le Conseil d'Etat et soutenu par la deuxième commission. Merci pour votre attention.

Grabner Michael, Grossrat, SVPO:

Bereits anlässlich der ersten Lesung hat sich die SVPO-Fraktion für eine strikte Gewaltentrennung ausgesprochen. Die Wählbarkeit von Kantonsangestellten – und dazu gehören halt einmal auch die Lehrpersonen –, wie auch des Personals der selbstständigen öffentlich-rechtlichen Anstalten des Kantons in den Grossen Rat lehnen wir darum entschieden ab. Darum sind wir für Nichteintreten und haben auch entsprechende Änderungsanträge deponiert.

Auch für die Mitglieder der Kantonspolizei muss selbstverständlich das Gleiche gelten, denn schliesslich sind auch sie Kantonsangestellte. Es kann aber andererseits nicht angehen, dass Polizeibeamte nicht einmal in den Gemeinderat gewählt werden können. Die Kommission hat hier ganz offenbar den föderalistischen Aufbau von Gemeinden, Kantonen und dem Bund nicht verstanden. Ich möchte daran erinnern, dass es in unserer immer stärker individualistisch geprägten Gesellschaft zusehends schwieriger geworden ist, Leute zu finden, die sich für den Gemeinderat zur Verfügung stellen. Warum will man dieses Bürgerrecht nun dem kleinen Gendarm absprechen? Hat man dafür auch nur irgendeinen sachlichen staatspolitischen Grund? Vor nicht allzu langer Zeit hat der höchste Polizist in unserem Kanton für ein Regierungsmandat kandidiert. Dafür bekam er mehrere Monate unbezahlten Urlaub und musste sich politisch selbstverständlich auch äussern und entsprechend Stellung beziehen. Alles kein Problem. Doch hier scheint auch, es gelte der Grundsatz: *Quod licet iovi, non licet bovi*. Darum haben wir auch in diesem Punkt zugunsten der Polizeibeamten einen Änderungsantrag deponiert.

Danke schön.

Maret Marianne, députée, PDCB:

A l'orée de la première lecture concernant les projets de modification de la loi sur les incompatibilités ainsi que sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, nous avons eu droit à un échantillonnage complet de prises de position: les uns étant pour que tout un chacun ou presque puisse siéger alors que les autres souhaitaient une restriction d'accès totale à toutes les personnes œuvrant dans une fonction étatique ou paraétatique financée par le canton.

Oui, la tentation d'aller dans une de ces deux directions était grande puisqu'elle aurait permis de clarifier les situations ne laissant place à aucune ambiguïté.

Une voie médiane a, toutefois, été trouvée en première lecture, permettant au passage d'éliminer la plupart des menaces de référendum.

En résumé, un projet de compromis «à la Suisse» a été élaboré auquel notre groupe peut adhérer. Un de nos conseillers fédéraux libéral-radical n'a-t-il pas dit que la force de la Suisse résidait dans sa culture du compromis?

Dans le cadre de cette deuxième lecture, notre groupe a été préoccupé, sur le plan des incompatibilités, par le fait que les membres du conseil d'administration ou les personnes exerçant une fonction dirigeante dans un établissement autonome de droit public dont le financement cantonal dépasserait les 50% ne pourront plus siéger au Parlement. Or, renseignements pris, il s'avère que les EMS et les CMS ne seront pas concernés par ces dispositions. Par contre, des institutions telles que La Castalie, la BCVs ou la CPVAL, par exemple, le seront.

Une autre question reste en suspens à ce stade, elle concerne les enseignants exerçant des fonctions de direction. S'il est clair qu'aujourd'hui les enseignants sont des collaborateurs cantonaux, il n'en va pas de même des directeurs de la scolarité obligatoire puisqu'ils sont restés des collaborateurs communaux. Nous en avons voulu ainsi lors de l'élaboration de la nouvelle loi sur le statut. Notre groupe peine à comprendre comment l'on pourrait exclure les directeurs des écoles dans ce cas, sauf si cela devait être par analogie avec les structures qui sont financées à plus de 50% par le canton.

Enfin, le groupe PDCB espère vivement que chaque député prendra pleinement conscience de l'importance des récusations. Il en va, soyons clairs, de la crédibilité du Grand Conseil. La population valaisanne, à raison, n'apprécie guère le mélange de genres...

En conclusion, notre groupe se réjouit de voir aboutir ces nouveaux textes législatifs qui ont tant fait couler d'encre et entre donc en matière.

Merci pour votre attention.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC:

La commission de deuxième lecture a permis d'éclaircir certains points concernant ces deux lois soumises au Parlement cette session, mais en a assombri d'autres.

La modification logique apportée par le département de préciser le statut des enseignants, soit par l'ajout de l'adjectif «cantonaux» après «enseignants» pose, dès lors, le problème de la possibilité de siéger aux directeurs d'école, employés communaux comme décidé par la majorité de ce Parlement lors du traitement de la loi sur le statut du personnel enseignant.

Cette décision sera, selon les explications données à la commission, de la compétence du Conseil d'Etat. Le choix de la présence des directeurs d'école selon leur taux d'activité sera également décidé par le Conseil d'Etat.

Le groupe UDC s'inquiète de cette façon de faire. L'exécutif ne peut en aucun cas décider des personnes qui siègent ou non dans ce Parlement. Le taux d'occupation de ces personnes ne doit en aucun cas être un argument. L'incompatibilité existe que ce soit pour une personne occupant une fonction dirigeante à 20, 30, 50, 80 ou 100%. Concernant les directeurs d'école, pour le groupe UDC, il est inconcevable de les laisser siéger. Nous déposerons un amendement dans ce sens.

De plus, le groupe UDC s'oppose toujours à l'élection au Grand Conseil de tous les employés d'Etat, de même que des employés des établissements autonomes de droit public et des entreprises au capital social duquel le canton participe à plus de 50% au moins.

Il n'est pas judicieux qu'une personne appartienne à l'organe de surveillance et, en même temps, à l'organe qui fait l'objet de cette surveillance.

Le groupe UDC soutient une séparation claire des pouvoirs et, pour ces raisons, refusera cette entrée en matière.

Merci de votre attention.

Gruber German, Grossrat, CSPO:

Die CSPO ist für Eintreten sowohl für das Gesetz über die Unvereinbarkeiten als auch für das Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten.

Wie bereits beim Eintreten in der ersten Lesung erwähnt, basiert die Prüfung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten auf der Motion 1.019, welche die CSPO, durch die damalige Fraktionschefin Graziella Walker Salzmann am 7. Mai 2009 eingereicht hatte und durch das Parlament angenommen wurde.

Das geltende Gesetz datiert vom 11. Februar 1998 und ist für die CSPO nicht konsequent und schafft Ungleichheiten, die nicht nachvollziehbar sind. So musste etwa ein amtierender CSPO-Grossrat deswegen im Jahr 2009 seine Demission einreichen. Er wechselte damals seinen Arbeitsplatz von der Privatwirtschaft in den technischen Dienst des staatlichen Gymnasiums Brig.

Gegenüber der ersten Lesung wurden ausser redaktionellen Änderungen alle anderen Ausweitungen von der Kommission klar abgelehnt. Einzig die Problematik mit den kantonalen Lehrkräften, die eine leitende Funktion ausüben, d. h. Schuldirektoren, die von der Gemeinde angestellt sind, werden in das Verzeichnis der leitenden Funktionen, welches vom Staatsrat erstellt wird, aufgenommen und sind somit wählbar.

Die CSPO möchte aber Gewissheit, dass Angestellte, welche im administrativen und technischen Dienst der staatlichen Schulen arbeiten, wählbar sind. Die CSPO hat einen entsprechenden Abänderungsantrag eingereicht.

Zum Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten haben wir keine Einwände.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Métraiier Serge, député, PDCC:

Le groupe PDCC a examiné les travaux de la deuxième commission. Il s'en déclare satisfait puisque cette dernière a pris bonne application de la feuille de route dictée par le Parlement en première lecture à une large majorité, après des débats plus que nourris, en effet à plus de 90 voix.

L'exercice est donc réussi et le groupe PDCC va donc entrer en matière.

De surcroît, si les extrêmes se trouvent frustrés, à l'instar de l'économie et de la Fédération des magistrats, c'est que c'est un bon projet, car tout le monde sait que c'est au centre que l'on trouve des décisions raisonnables et raisonnées, et évidemment le centre, le PDC du Centre, ça, il achète.

Je vous remercie de votre attention.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Monsieur le représentant de l'AVE..., non, député..., très cher collègue..., merci bien, je ne savais plus à quel nom vous parliez!

Les Verts sont malgré tout globalement satisfaits par ce projet. Il s'agit ici de parler de politique et de réagir en politiciens.

Les Verts avaient fait des propositions pour demander que la solution la plus ouverte possible soit adoptée. Cela n'a pas été le cas par la commission. Les arguments n'ont pas été entendus. Les personnes qui sont issues de la fonction publique seront et resteront dans le seul canton de Suisse inéligibles au Grand Conseil. Il est clair que c'est une situation qui est regrettable.

De même qu'il est regrettable, mais peut-être qu'il y a encore quelques irréductibles qui se battront pour que les policiers cantonaux puissent être élus dans les conseils communaux. C'est une demande tout à fait légitime et la séparation des pouvoirs serait complètement garantie.

Les gens des institutions paraétatiques pourront, si ce projet trouve l'assentiment du Grand Conseil, être complètement éligibles, et c'est une bonne chose.

Je reviens sur une remarque qui a été faite sur les directeurs d'école pour la scolarité obligatoire et l'inégalité de traitement qu'il y a, peut-être pas juridique mais de fait, sur l'éligibilité pour eux et non pas pour les autres. La question qui doit se poser ici, ce n'est peut-être pas dans le cadre de la loi sur les droits politiques mais, par contre, sur le statut même de ces directeurs d'école. Il y a eu une décision qui a été prise dans ce Parlement. Il faudra se poser la question à l'avenir si ça doit rester une décision identique ou alors si on ne doit pas reprendre cette décision.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je tiens, en préambule, à remercier les groupes politiques qui ont accepté l'entrée en matière et regrette qu'un groupe la refuse.

Certes, vous l'aurez toutes et tous remarqué, la deuxième commission, vu les résultats des votes sans équivoque sur les grands principes relatifs aux incompatibilités, notamment le maintien du personnel enseignant à la députation, le refus d'ouvrir cette même possibilité aux autres employés d'Etat, mais par contre la possibilité aux employés des établissements paraétatiques d'entrer au Parlement, n'a pas voulu à nouveau ouvrir les débats sur ces questions.

De plus, nous avons laissé la tâche au Conseil d'Etat d'établir la liste des fonctions dirigeantes incompatibles avec la fonction de député.

Elle s'est néanmoins penchée, cette commission, sur ce qui devient à la mode: le retrait des amendements déposés en première lecture au profit de la deuxième commission.

Sur les différentes propositions formulées concernant la prise en considération des taux d'activité, une position claire a été adoptée par les membres de la commission, soit de retenir la fonction et non pas le pourcentage d'activité de celle-ci pour admettre ou non la possibilité de siéger dans ce Parlement, l'incompatibilité étant étroitement liée au mandat public d'un employé.

De plus, nous avons évidemment rejeté la proposition visant à ouvrir la possibilité aux membres de la police cantonale de siéger dans les conseils communaux. La police est étroitement liée au pouvoir judiciaire dans le cadre d'enquêtes, de procédures d'exclusion et de tout autre conflit qui pourraient mettre l'agent en difficulté entre le secret de fonction professionnel et celui de conseiller communal.

Enfin, la commission a également traité d'une proposition visant à interdire l'accès à ce Parlement aux membres des comités de syndicats représentant la fonction publique. Il est vrai qu'on peut comprendre la légitimité d'une telle proposition car pourquoi un employé ne peut siéger mais son avocat de la défense oui? N'y a-t-il pas incompatibilité? Après délibérations, la commission a préféré en rester au statu quo en espérant que les représentants des employés fassent preuve de retenue et ne se trompent pas de casquette dans les débats au plenum.

Concernant la LOCRP, l'ajout à l'article 13 alinéa 3bis ayant été retiré, seules quelques modifications rédactionnelles ont été apportées.

Pour en venir maintenant aux interventions, concernant la direction des écoles, il est vrai qu'il y a ce côté un peu hybride entre la fonction d'employé cantonal comme enseignant et la fonction d'employé communal comme directeur des écoles. Nous laissons le soin au Conseil d'Etat, dans son ordonnance, de trancher la question.

Concernant la possibilité ou pas pour les membres de direction des établissements paraétatiques de droit communal, soit les EMS et les CMS, le message est clair en page 12. Le Conseil d'Etat en donne la liste exhaustive, soit les membres du RSV, La Castalie, les Hautes Ecoles Spécialisées, la Caisse cantonale de chômage, etc. Il n'est nullement question des EMS et des CMS, et les directeurs ou les membres des conseils d'administration pourront toujours siéger au Parlement.

Les autres interventions concernent des amendements qui seront discutés à l'issue des débats au deuxième étage dans la salle de conférence. Merci pour votre attention.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Brièvement, la commission ad hoc a confirmé les options du Conseil d'Etat et la commission ad hoc a également suivi la feuille de route donnée par le Grand Conseil lors de la première lecture. Je crois que nous avons, entre des ouvertures excessives et des fermetures de portes, clairement, dans le cadre des premiers débats, reçu du Grand Conseil la direction. Il convient donc de la maintenir quand on rappelle le vote important qui a eu lieu en soutien aux propositions ressortant de la première commission.

Deux ou trois éléments essentiels pour le surplus.

Sachez qu'entre la première lecture et aujourd'hui, nous avons interpellé les directions des établissements autonomes, respectivement des entreprises concernées par les diverses dispositions relatives à des listes de fonctions dirigeantes. Je peux ici vous donner quelques informations, en souhaitant aussi qu'à la suite de vos interventions, l'appel qui a été fait par la députée Marianne Maret d'une application du premier alinéa de l'article 13a soit vraiment entendu pour qu'il n'y ait jamais besoin d'appliquer l'alinéa 2 et l'alinéa 3. Je pense que c'est la meilleure des solutions. Je suis convaincu que chacune ou chacun ici saura, en tant que personne responsable, annoncer sans retard à la Présidence du Grand Conseil sa récusation.

Pour ce qui est des divers établissements que nous avons donc interpellés, dans les établissements autonomes de droit public, la liste est exhaustive: l'Hôpital du Valais, la HES-SO dès le 1^{er} janvier 2015, l'Office cantonal AI, la CPVAL, la Caisse cantonale de chômage, la Caisse de compensation et La Castalie. Ce sont les établissements autonomes cantonaux de droit public où la fonction dirigeante, respectivement la fonction d'administrateur ne permettra pas aux personnes détentrices de ces fonctions de siéger au Parlement.

Pour ce qui est des entreprises au capital social auquel le canton du Valais participe à hauteur de 50% au moins, 3 établissements, 3 sociétés ici c'est plus le cas: la Banque Cantonale du Valais bien entendu, les Forces Motrices Valaisannes et puis, plus anecdotique même si c'est important, Immobilien Gletsch AG, c'est une société qui détient un hôtel au pied des cols de la Furka et du Grimsel. Voilà pour ce qui est de ces entreprises.

Reste maintenant la problématique des enseignants. Alors, je dirai à ceux qui disent que le Gouvernement ne doit pas trancher dans une ordonnance que, grâce au fait que les amendements sont déposés dans ce Parlement, nous aurons la direction qui est donnée pour, finalement, aller dans l'orientation et dans la direction soutenues par le Grand Conseil. Pour cela, il faut entrer en matière. C'est peut-être ce que je vous invite à faire.

Et puis, pour ce qui est du statut des enseignants, s'il devait ressortir du statut que ceux qui détiennent une fonction de directeur ont un statut prédominant ou clairement établi comme un statut communal, bien entendu que nous trouverons la solution pour ne pas les soumettre à l'interdiction de siéger au Grand Conseil, sans tomber dans la schizophrénie et, comme l'a dit le député Bernard Oberholzer du groupe AdG/LA, en invitant et les uns et les autres, notamment la commission de validation..., ah!, il n'est plus là..., ça ne fait rien, je le lui dirai..., à une certaine souplesse. Eh bien!, non, nous ne tomberons pas dans la schizophrénie et nous ferons preuve aussi de la souplesse nécessaire, et notamment pour les employés au niveau de l'enseignement si le statut communal est prédominant pour les directeurs, eh bien!, nous allons bien sûr en tenir compte.

Merci de votre attention et merci à chacune et à chacun d'entrer en matière, y compris aux groupes qui, semble-t-il, auraient quelques réticences mais néanmoins des propositions; pour qu'elles soient traitées, il faut entrer en matière, cela me paraît logique.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière étant combattue, nous allons donc voter.

L'entrée en matière est acceptée par 91 voix contre 17.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen, séance de relevée du jeudi 11 septembre 2014.)

4. Entrée en matière

Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule (*erste Lesung*)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Loi

Gesetz

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Präsident: Joachim Rausis / Rapporteure: Régine Pralong (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Vianin Bertrand, député (suppl.), PDCC:

La loi sur le personnel de la scolarité obligatoire est entrée en vigueur en 2011. Aujourd'hui, le département nous demande de modifier la date de résiliation du personnel enseignant: le 1^{er} mai au lieu du 1^{er} mars. L'avantage: éviter les licenciements préventifs vécus au printemps 2014. Actuellement, la date butoir pour toute résiliation de contrat est le 1^{er} mars. Or, à cette date, les effectifs des classes ne sont pas connus de manière précise et les écoles, qui ne sont pas sûres d'avoir un nombre suffisant d'élèves, licencient préventivement pour, ensuite, réengager l'enseignant en cas de besoin. Les écoles doivent procéder ainsi car la suppression d'un poste n'est pas considérée comme juste motif pour renvoyer un enseignant. Si l'enseignant est licencié après le 1^{er} mai suite à la suppression d'un poste, le délai de résiliation est de 4 mois pour la fin d'un mois. L'inconvénient pour l'enseignant en cas de licenciement au mois de mai: le délai pour trouver un nouveau poste est plus court. La mesure de la bourse cantonale de l'emploi est une mesure qui a été prise par le département.

Autre enjeu de cette révision: le règlement des cas de résiliation en cas d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident; proposition de mettre 6 mois comme pour le personnel de l'Etat.

Troisième enjeu: engagement à l'essai, prolongation d'un an possible.

La commission a fait une proposition d'amendement à l'article 64 alinéa 2 en proposant de mettre «cette» résiliation au lieu de «la» résiliation pour insister sur le fait que seules les résiliations ordinaires sont concernées par cette loi et pas les résiliations en cas d'incapacité indéterminée de travail. Donc, avec cette modification du délai de résiliation, on revient à l'état avant 2011. En 2011, on avait revu cette partie-là de la loi, mais personne n'a pu m'expliquer pourquoi, à l'époque, on avait modifié ce délai.

Le groupe PDCC accepte l'entrée en matière et va déposer également une proposition d'amendement à l'article 31 sur les conditions d'emploi. Il s'agit du commencement de l'année administrative. On va proposer de changer la date du commencement de l'année administrative au 1^{er} août au lieu du 1^{er} septembre.

Voilà, nous acceptons l'entrée en matière. Merci de votre écoute.

Lötscher Martin, Grossrat, CVPO:

Bei der Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule vom 14. September 2011 sind folgende Punkte zu beachten:

1. Die Verschiebung der Kündigungsfrist vom 1. März auf den 1. Mai ist sinnvoll und empfehlenswert. Für die Schuldirektion ist eine genaue Planung möglich, weil die Schülerzahlen bekannt sind. Es müssen keine provisorischen Kündigungen ausgesprochen werden. Einzig für die Lehrperson wird es schwieriger werden, eine neue Stelle zu finden, weil die Frist für die Stellensuche kürzer sein wird.
2. Artikel 64 Absatz 2: «Bei Erwerbsunfähigkeit infolge Krankheit und Unfall tritt die Auflösung des Dienstverhältnisses nach Ablauf einer Frist von sechs Monaten ab Eröffnung des Entscheides in Kraft.» Dieser Artikel bedeutet aber nicht, dass man einer Lehrpersonen bei Krankheit oder Unfall mit einer Frist von sechs Monaten kündigen kann. Bei einer ordentlichen Kündigung aus objektiven Gründen kann die Lehrperson nicht im Nachhinein mit einem Arztzeugnis kommen, um die Lohnfortzahlung bis auf maximal 405 Tage zu verlängern.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Moos Marylène, députée (suppl.), UDC:

A titre préliminaire, je constate que le problème qui est apparu ce printemps suite aux restrictions budgétaires, soit le licenciement préventif de personnel enseignant, licenciement préventif qui crée une situation humainement désagréable et pénible à gérer pour les enseignants et les directions des écoles, je constate donc que ce problème a été traité de manière prioritaire et efficace par le Département de la formation.

Notre commission EFCS s'est penchée sur la proposition de loi orchestrée par le Département de la formation et après une séance de travail en date du 21 juillet 2014 et deux propositions de modification, nous avons accepté par 11 voix la modification de loi et une abstention.

Au nom du groupe UDC, nous trouvons que cette formule mise en place avant le début de la nouvelle année scolaire permettra d'éviter, dès la fin de cette année scolaire 2014/2015, des licenciements préventifs qui étaient la règle par le passé et obligatoires pour éviter à l'Etat de payer un salaire annuel à des enseignants se retrouvant sans poste de travail du fait de l'organisation scolaire. Le report de la date butoir pour le contrat de travail d'un enseignant au 1^{er} mai au lieu du 1^{er} mars permet de faire coïncider la fin légale d'un contrat de travail avec l'organisation de l'année scolaire. Cela supprime donc naturellement cette acrobatie juridique du congé préventif.

L'enseignant concerné se trouve dans une situation quelque peu compliquée car il n'aura que peu de temps (2 à 3 mois) pour retrouver un poste équivalent. Toutefois, le Service de l'enseignement, en collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail, a mis en place une bourse cantonale de l'emploi pour faciliter la recherche et l'obtention d'un nouveau poste.

En conclusion,

vu l'accord quasi-unanime de la commission,

vu que la solution proposée supprime une situation pénible pour les enseignants et les directions d'école et

vu qu'elle assure que l'Etat du Valais ne se trouve pas en situation de devoir payer des salaires annuels sans contrepartie,

je vous propose, au nom du groupe UDC, d'accepter cette entrée en matière.

Merci beaucoup pour votre attention.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Hauptpunkt dieser Gesetzesmodifikation nach nur zwei Jahren ist die Verschiebung des Kündigungsstermins für Lehrkräfte vom 1. März auf den 1. Mai. Viele Pseudokündigungen könnten so laut Departement vermieden werden.

Die CSPO kann sich mit der geforderten Verschiebung der Kündigungsfrist auf den 1. Mai einverstanden erklären. Im Wissen, dass sie für die Direktionen der obligatorischen Schulzeit, wo die Schülerdaten schon früh bekannt sind, eine klare Verschlechterung darstellt. Eine deutliche Verschlechterung ist es aber für die Lehrkräfte. Sie haben dann zwei Monate weniger Zeit, bei Kündigung eine neue Stelle zu suchen. Zudem werden in den meisten Kantonen die Stellen sehr früh ausgeschrieben, so dass Walliser Lehrkräfte unserem Kanton entzogen werden könnten.

Bezüglich der Artikel 64 und Artikel 67 wird die CSPO Abänderungsanträge einbringen und hat dazu folgende Bemerkungen:

Zu Artikel 64 Absatz 2 neu

In diesem Artikel soll bei temporärer Arbeitsunfähigkeit durch Unfall oder Krankheit, eine sofortige Kündigung auf sechs Monate möglich sein. Diese Kündigungsregel ist im Personalgesetz des Staates gar nicht geregelt und stellt somit die Lehrperson bezüglich der Kündigung schlechter dar, als das übrige Staatspersonal.

Zudem ist im schweizerischen OR in Artikel 336c Absatz 1 litera b) klar geregelt, dass bei temporärer Arbeitsunfähigkeit eine Sperrfrist, in der nicht gekündigt werden darf, einzuhalten ist. Diese Sperrfrist ist abhängig von der Anstellungsdauer. Eine Kündigung, die innerhalb der OR-Sperrfrist erfolgt, ist somit nichtig. Wenn der Fall der temporären Arbeitsunfähigkeit neu ins Gesetz aufgenommen werden soll, ist die Formulierung so zu verfassen, dass sie auch gesetzeskonform ist.

Die CSPO wird die Streichung dieses Absatzes fordern.

Es bleibt noch zu bemerken, dass die Kündigung bei bleibender Arbeitsunfähigkeit durch Unfall oder Krankheit im Personalgesetz des Staates sehr unklar formuliert ist. Kommt jetzt für die Lehrerschaft noch eine weitere eigene Regelung hinzu, ist diese ganze Sache absolut nicht mehr durchblickbar. Deshalb wird die CSPO eine Intervention hinterlegen, die verlangt, dass Kündigungen bei bleibender und temporärer Arbeitsunfähigkeit für alle Staatsangestellten einheitlich, verständlich und umfassend zu regeln sind.

Zu Artikel 67 Absatz 1

In diesem Artikel soll den Lehrkräften auch nach dem Ende des Verwaltungsjahrs gekündigt werden dürfen, also neu dann nach dem 1. Mai. Werte Kolleginnen und Kollegen, dieser letzte Satz ist absolut systemwidrig, wird doch die Kündigung in Artikel 64 klar geregelt. Diese neue zusätzliche Bestimmung steht im klaren Widerspruch zur Grundsatzregelung in diesem Artikel 64 Absatz 1 und zum Grundsatz der Gültigkeit von Lehrpersonalarbeitsverträgen für das volle Verwaltungsjahr respektive Schuljahr. Eine derartige Regelung ist im Beamtenrecht kaum haltbar, zumal eine solche Kündigung in keinem Zusammenhang mit der Person des Arbeitsnehmenden steht und so sehr willkürlich daherkommt.

Auch könnte dieser Zusatz Rand- und Bergregionen Probleme bereiten, ihre Schulen zu behalten, wird mit dieser Bestimmung dem Staatsrat doch die Möglichkeit gegeben, Schulen auch nach dem 1. Mai noch zu schliessen. Zudem werden Teilzeitangestellte schlechter gestellt, könnten doch Teilzeitstellen irgendwann im Schuljahr zu Vollzeitstellen zusammengelegt werden.

Die CSPO wird die Streichung dieses Zusatzes verlangen, wird doch so staatlicher Willkür die Tür geöffnet.

Zusammenfassend: Die CSPO verlangt für alle Staatsangestellten eine Gleichbehandlung. Dieses Parlament hat ja letzten Herbst bei den Sparmassnahmen klar festgestellt – oder auch heute beim Punkt 3 darauf hingewiesen –, dass Lehrpersonen Staatsangestellte sind.

Somit gibt es für die CSPO zwei Möglichkeiten:

1. Diese Gesetzesmodifikation wird an eine zweite Kommission überwiesen, welche eine umsetzbare Gesetzesregelung bei temporärer Arbeitslosigkeit für alle Staatsangestellten auf dem Grundsatz der Gleichbehandlung ausarbeitet oder
2. die neuen Zusätze in Artikel 64 und 67 werden ersatzlos gestrichen.

Falls dies nicht geschieht, wird die CSPO diese Gesetzesmodifikation ablehnen.

Die CSPO ist im Moment für Eintreten.

Danke.

Masserey Anselin Sylvie, députée (suppl.), PLR:

Le projet de modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel nous propose:

- le report de la date de résiliation des contrats de travail du 1^{er} mars au 1^{er} mai
- l'octroi, en cas d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident, d'un délai de résiliation de 6 mois et
- lors d'une suppression de poste passé le délai du 1^{er} mai, un délai de résiliation de 4 mois.

Nous nous interrogeons sur le choix de ce délai de 4 mois qui ne correspond ni à celui inscrit dans la loi sur le personnel de l'Etat ni à un délai d'usage dans le code des obligations.

Concernant la date pour les résiliations des contrats, en mars, il n'est pas encore possible d'évaluer précisément les besoins en personnel enseignant pour la future rentrée. Ce printemps de restrictions budgétaires, de nombreux enseignants ont dû être licenciés à titre préventif; situation tumultueuse que nous limiterons en repoussant au 1^{er} mai la date de résiliation.

Le groupe PLR soutient bien évidemment cette modification compte tenu que nous avons déjà fait cette proposition lors de l'élaboration de cette même loi en 2011.

Nous nous réjouissons qu'il ait fallu finalement moins de 2 ans pour qu'on nous donne raison.

En toute logique, le groupe PLR entre en matière.

Fux Sandro, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Die vom Staatsrat angestossene Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule sowie der Berufsschule stellt für die Walliser Schulzentren eine operative Optimierung dar, welche die SVPO nur begrüssen kann.

Es hatte noch nie so recht Sinn ergeben, weshalb die Schuldirektionen den Bedarf an Lehrkräften noch vor bekannt werden der Schülerzahlen und damit vor der eigentlichen Schulplanung festlegen mussten. Dadurch stellte sich das Problem der sogenannten vorsorglichen Kündigungen, mit denen verhindert werden sollte, dass der Staat den nach Planung überzähligen Lehrpersonen ein Jahresgehalt ausbezahlen muss. Dies führte sowohl bei den Direktionen, als auch bei den betroffenen Lehrpersonen jeweils zu Unwägbarkeiten, bis alsdann die definitive Planung genehmigt wurde.

Um dieser Problematik ein Schnippchen zuschlagen, sieht die SVPO die Rückverschiebung des Kündigungsstichtags als ausgezeichnete Lösung an.

Eintreten unsererseits ist damit unbestritten. Ich danke Ihnen.

Ruppen Yannick, député (suppl.), PDCB:

Le groupe PDCB prend acte de la décision du Conseil d'Etat concernant la modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire.

Compte tenu de la jurisprudence actuelle qui affirme clairement que la baisse des effectifs n'est pas un juste motif de licenciement, compte tenu des problèmes rencontrés auparavant et afin d'éviter ces licenciements préventifs, qui ne font que très peu de sens pour le groupe PDCB, nous ne nous opposerons pas à cette décision. Celle-ci fait preuve de bon sens et règle une anomalie embarrassante pour les directions et difficilement supportable pour les enseignants concernés.

Toutefois, notre groupe aimerait relever la faible qualité du message rendu par le Conseil d'Etat, cela avec un mélange d'étonnement et de mécontentement. Une base légale aurait été ici appréciable afin de mieux comprendre les tenants et aboutissants du sujet et ce avec autant plus de crédit. Nous avons jusque-là été habitués à un travail de qualité dans les réponses du Conseil d'Etat.

Merci pour votre attention.

Salamin Olivier, député, AdG/LA:

Le groupe AdG/LA entre en matière et soutient la proposition de modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire.

La proposition de déplacer la date butoir au 1^{er} mai au vu des différents arguments évoqués est plus adaptée que le délai actuellement en vigueur et donnera plus de souplesse tant à l'employeur qu'à l'employé.

Un amendement a, toutefois, été déposé sous la forme d'une proposition de suppression de l'alinéa 2 de l'article 64 afin de demander à la commission de réexaminer la question de la résiliation en cas de maladie ou d'accident pour l'articuler plus clairement avec l'alinéa précédent concernant les justes motifs de résiliation du contrat de travail. Cette relecture nous paraît d'autant plus souhaitable que la proposition de modification de loi n'a été soumise qu'à une consultation à l'interne des services de l'Etat, même si la FMEP notamment a elle-même participé à la demande de cette modification.

Je vous remercie pour votre attention.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Pour Les Verts, la modification de la loi concernant le statut par rapport au changement de date quant à la résiliation d'un contrat paraît tout à fait acceptable, surtout qu'elle avait été demandée depuis le départ par les gens du terrain et que la loi telle qu'issue des débats du Parlement n'avait pas pris en compte cela et s'était basée sur la date du 1^{er} mars avec les conséquences désagréables qui ont déjà été mentionnées.

J'aimerais attirer votre attention sur le deuxième article qui est modifié, l'article 64 alinéa 2. C'est un article qui a été introduit pour pouvoir licencier des personnes qui abusent finalement d'une situation qui les protégeait dans l'ancienne loi. C'est effectivement un article qui a été un tout petit peu mal rédigé ou qui pousse en tout cas un petit peu les gens à profiter de cette mauvaise formulation. Donc, effectivement, nous sommes également pour la reformulation de cet article 64 alinéa 2 et nous demandons à la commission, si elle avait éventuellement besoin de quelques éclaircissements, nous pourrions les donner à titre on va dire plutôt professionnel.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Notre commission s'est réunie au cœur de l'été, lors d'un des seuls jours de beau de cet été – je salue d'ailleurs au passage l'esprit de sacrifice de mes collègues et des représentants du DFS; s'enfermer dans une salle par un jour de beau temps, il fallait le faire, mais l'objet était d'importance. Nous nous sommes donc réunis pour étudier cette modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel. A lui seul, le titre de la loi est presque plus long que le message du Conseil d'Etat et, pourtant, les deux problématiques soulevées sont d'importance, comme je l'ai dit.

Tout d'abord, il s'agit de corriger la date butoir de toute résiliation de contrat. Parfois le mieux, ou ce que l'on croit être le mieux en l'occurrence, est l'ennemi du bien. Dans ce cas précis, le mieux, c'est exactement ce qui s'est passé lorsque ce Parlement avait décidé de ramener la date du 1^{er} mai au 1^{er} mars, on s'aperçoit 2 ans après que l'expérience était mauvaise puisque, sous prétexte de flexibilisation du personnel enseignant, on a créé une cascade de problèmes avec des licenciements préventifs (on les a appelés comme cela), des situations dures à gérer d'un point de vue humain pour l'enseignant mais aussi pour la direction. Donc, je crois qu'il était important de revenir au 1^{er} mai, date qui a été proposée par

le Conseil d'Etat et qui est approuvée par tout le monde, à ce que j'ai pu comprendre aujourd'hui au travers du débat d'entrée en matière.

En parallèle, des mesures d'accompagnement ont été prises par le département en collaboration avec le Service de l'industrie, du commerce et du travail, sauf erreur, pour quand même éviter de trop péjorer la situation des enseignants qui perdent en fait 2 mois de flexibilisation, cette flexibilisation que nous avons mise en avant il y a 2 ans et qui, au final, était peut-être une fausse bonne idée.

Deuxièmement, une modification de l'article 64 qui, apparemment, pose un peu plus problème puisque des amendements ont été annoncés, modification de l'article 64 qui doit permettre d'éviter tout abus dans les cas de licenciement pour motifs objectivement fondés, entendez par-là des motifs suffisamment graves pour justifier un licenciement, et en aucun cas une volonté de fragiliser la position des employés d'Etat, en l'occurrence les enseignants, on est bien d'accord puisqu'il ne s'agit que des enseignants, des employés d'Etat enseignants, en ouvrant la voie à un licenciement, comme j'ai peut-être pu l'entendre ou comprendre, à toute personne malade ou en cas d'incapacité. Je crois que ce n'est pas du tout le cas. On parle vraiment de cas d'abus. Le conseiller d'Etat, je pense, abondera dans ce sens tout à l'heure.

Ce point n'est donc pas encore mûr ni compris. Nous tâcherons d'éclaircir la situation demain à l'issue de ces débats. Nous nous réunirons en commission au rez-de-chaussée du bâtiment du DFS puisque toutes les salles sont occupées ici.

Je demanderai à M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger de faire en sorte qu'un représentant du Service des ressources humaines soit présent, de manière à lever toutes les ambiguïtés qui ont été relevées à travers les différentes interventions des groupes. Je crois que c'est important que l'on soit au clair. On parle bien d'abus. Il ne s'agit en aucun cas de fragiliser la position des enseignants au travers d'une modification de cette loi.

Pour en revenir aux interventions des différents groupes, un amendement du groupe PDCC a également été annoncé pour modifier la date du début de l'année scolaire, début administratif, au 1^{er} août. Je n'ai pas bien saisi encore la justification, mais nous traiterons cet amendement demain en commission.

Le groupe CSPO, par le député (suppl.) Alexander Allenbach, a encore quelques craintes, comme on l'a dit, sur les articles 64 et 67. Il est bien évident que l'on ne parle pas des mêmes situations. On parle de licenciement pour motifs objectivement fondés à l'article 64. Je ne crois pas qu'il y ait une contradiction avec l'article 67 qui ne parle pas des mêmes cas. Mais, je fais confiance demain au Service des ressources humaines pour éclaircir tout ça.

Pour le reste, je crois que j'ai fait à peu près le tour des interventions, je laisse M. le conseiller d'Etat compléter mes propos.

Je vous remercie de votre attention.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

La modification qui vous est proposée est dictée par le pragmatisme. Donc, il fallait pouvoir agir aussi rapidement puisque nous devons déjà avoir cette nouvelle manière de procéder pour l'année scolaire suivante. Vous l'avez énoncé, le problème c'est qu'en avançant au mois de mars, on n'a pas encore les effectifs des entrées pour l'école enfantine, cela se répercute sur l'école primaire et on ne sait pas combien vont aller au CO. Pour les directeurs d'école, à ce stade-là de l'année, c'est horriblement difficile à déterminer exactement leurs besoins sur le marché de l'emploi. Donc, qu'est-ce qu'ils font? Pour ne pas courir de risque, puisque la fermeture d'une classe n'est plus considérée (il y a un arrêt du Tribunal cantonal qui est clair) comme un juste motif, eh bien!, ils licencient des gens de manière préventive avant cette date butoir, quitte à les réengager après. Mais, franchement, ce n'est pas très agréable pour les personnes qui sont touchées. Vous imaginez un peu la

situation: vous recevez une lettre de licenciement..., enfin bref. Alors, en repoussant au mois de mai, cette problématique est réduite quasiment à néant parce que, alors, on a vraiment les données nécessaires pour que cela ne touche plus que des réglages de détail.

On a également mis en place une bourse de l'emploi pour replacer ces gens puisqu'il y a aussi au niveau du canton, même dans le système de l'école valaisanne, vous avez un endroit où il y a un manque de profs, un autre endroit où il y en a trop..., vous pouvez faire, à travers une banque de ce type-là, une régulation interne au système. Donc, c'est simplement un problème organisationnel. On revient à la formule qui, finalement, faisait sens. C'est vrai qu'on se pose encore la question pourquoi on a mis au 1^{er} mars. Je n'ai pas trouvé de réponse. Mais, enfin, c'est comme ça. Alors, cela ne pose pas trop de problèmes.

La deuxième problématique... et là je me réjouis..., on va faire en sorte, donc il y aura quelqu'un du SRH, les personnes les plus aptes à aider dans la gestion de la formulation. Le but est clair: il ne s'agit pas (au cas où certains l'auraient mal compris) de licencier quelqu'un qui est malade en raison de sa maladie. Le problème qu'on a, et on a eu 3 cas où on a été débouté devant le tribunal, c'est-à-dire que vous avez quelqu'un qui est licencié pour justes motifs, donc faute professionnelle grave, et puis ça peut aller assez loin ça, et donc cette personne, qu'est-ce qu'elle fait? Entre le moment où elle sent que ça tourne au vinaigre et le moment où c'est prononcé, hop!, elle arrive avec un certificat médical. Et là, juridiquement, vous perdez, donc vous allez lui payer un salaire d'une année entière alors que cette personne a commis quand même une faute professionnelle qui motivait un licenciement en bonne et due forme. Donc, c'est uniquement pour limiter ces abus-là qu'on a formulé cet article 64 alinéa 2 et alinéa 3. On essaie de bien encore une fois redire que ça ne touche pas les gens qui sont durablement malades, etc. et pour qui le licenciement sera après les 405 jours, donc la raison médicale. C'est donc uniquement pour prévenir des abus. Mais, je reconnais que la formulation, et en discutant ce matin encore avec les députés Marylène Volpi Fournier et Joachim Rausis, c'est vrai que l'on n'arrive pas réellement, avec cette formulation-là, à empêcher ce flou entre le moment où il y a la première discussion qui a lieu avec l'employeur et puis où la décision finale est amenée. Donc, dans ce laps de temps là, avec cette formulation, l'abus reste possible. Il faut ainsi revoir la phrase, trouver un moyen pour fermer cette porte aux abus. C'est tout. C'est uniquement pour éviter ces abus. Mais, cette séance aura lieu demain et puis on verra si on peut le régler pour la première lecture; sans quoi, on le fera en deuxième lecture. C'est juste un problème de formulation. Sur le fond, j'ai compris que tous les acteurs étaient d'accord.

Je vous remercie en tout cas tous d'être d'accord pour entrer en matière.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance du vendredi 12 septembre 2014.*)

Le président:

Quelques infos avant de vous laisser partir.

La commission chargée de l'examen de la loi sur les incompatibilités se réunira demain matin à 8 heures ici dans la salle du Grand Conseil.

Voilà, un grand merci à vous tous pour votre travail.

Bon appétit à tout le monde et à demain ou à après-midi pour certains.

Merci.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du mardi 9 septembre 2014

Présidence: Grégoire Dussex, député, PDCC.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Décision**
Motion d'ordre Philippe Nantermod, PLR, concernant le débat réduit
Beschluss
Ordnungsmotion Philippe Nantermod, PLR, betreffend die reduzierte Debatte
2. **Entrée en matière**
Décret créant un fonds pour le financement du projet de la troisième 3^e correction du Rhône (*première lecture*)
Eintretensdebatte
Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur (*erste Lesung*)
3. **Entrée en matière et lecture**
Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Susten et Chippis et la vente de l'aménagement existant de Chippis-Rhône à FMV SA
Eintretensdebatte und Lesung
Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Susten und Chippis zu nutzen und für den Verkauf der bestehenden Wasserkraftanlage Chippis-Rhone, an die FMV SA
4. **Entrée en matière et lecture**
Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du maintien du vignoble en terrasses de Martigny et de Martigny-Combe
Eintretensdebatte und Lesung
Beschluss für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Martigny und Martigny-Combe samt Rahmenkredit
5. **Entrée en matière et lecture**
Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial
Eintretensdebatte und Lesung
Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts
Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)
Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)
6. Postulat AdG/LA, par Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Annick Clerc Bérode (suppl.): Des mesures incitatives pour soutenir les PME valaisannes: déductions fiscales et subventions (11.06.2013) **4.0050 (anc. 1.0019)**
Postulat AdG/LA, durch Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Annick Clerc Bérode (Suppl.): Anreize zur Unterstützung der Walliser KMU: Steuerabzüge und Subventionen (11.06.2013) **4.0050 (ehem. 1.0019)**
7. Postulat Mischa Imboden (suppl.), CVPO, Manfred Schmid, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Les mesures permettant d'atténuer les effets négatifs de l'initiative sur les résidences secondaires (10.09.2013) **4.0055**

Postulat Mischa Imboden (Suppl.), CVPO, Manfred Schmid, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Massnahmen zur Dämpfung der negativen Folgen der Zweitwohnungsinitiative (10.09.2013) **4.0055**

8. Postulat Jean-Claude Savoy, PDCC, et Stéphane Pont (suppl.), PDCC: Le temps passe... les investisseurs aussi (10.09.2013) **4.0057**

Postulat Jean-Claude Savoy, PDCC, und Stéphane Pont (Suppl.), PDCC: Die Zeit verstreicht... und die Investoren suchen das Weite (10.09.2013) **4.0057**

9. Postulat PDCB, par Véronique Coppey: Favoriser le retour en Valais des universitaires diplômés et atténuer ainsi la fuite des cerveaux (10.09.2013) **4.0059**

Postulat PDCB, durch Véronique Coppey: Bekämpfung des Brain-Drain durch die Förderung der Rückkehr der Hochschulabsolventen ins Wallis (10.09.2013) **4.0059**

10. Postulat CVPO, par Dominic Eggel: Invasion de vers blancs (hannetons) dans le canton du Valais (11.09.2013) **4.0060**

Postulat CVPO, durch Dominic Eggel: Engerlingsplage (Maikäfer) im Kanton Wallis (11.09.2013) **4.0060**

11. Postulat Aïda Lips (suppl.), UDC: Pour une Petite Arvine, cépage emblématique du canton, mieux protégée et valorisée (13.09.2013) **4.0066**

Postulat Aïda Lips (Suppl.), UDC: Schutz und Aufwertung der Petite Arvine (13.09.2013) **4.0066**

12. Motion Gilles Martin, PDCC, Pascal Luisier, PDCB, François Bressoud, PDCB, et David Théoduloz, PDCC: Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (10.12.2013) **4.0077**

Motion Gilles Martin, PDCC, Pascal Luisier, PDCB, François Bressoud, PDCB, und David Théoduloz, PDCC: Kantonales Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Stromversorgung (10.12.2013) **4.0077**

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

13. Interpellation CVPO, par Dominic Eggel, Aron Pfammatter et Andreas Zenklusen: Redevances publicitaires sur la production et la commercialisation fromagère (14.03.2014) **4.0092**

Interpellation CVPO, durch Dominic Eggel, Aron Pfammatter und Andreas Zenklusen: Werbeabgaben auf Käseproduktion und -vermarktung (14.03.2014) **4.0092**

14. Postulat UDC, par Grégory Logean: Libre-échange agricole: la paysannerie suisse sacrifiée? (05.05.2014) **4.0093**

Postulat UDC, durch Grégory Logean: Agrarfreihandel auf Kosten der Schweizer Landwirtschaft? (05.05.2014) **4.0093**

15. Motion PLR, par Frédéric Delessert et Georges Tavernier: Pour un aménagement intelligent et pragmatique de la pose de chaufferettes lors de périodes spécifiques (05.05.2014) **4.0094**

Motion PLR, durch Frédéric Delessert und Georges Tavernier: Intelligente und pragmatische Regelung für das Aufstellen von Heizpilzen während spezifischer Perioden (05.05.2014) **4.0094**

16. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: LAT: pour un fonds de compensation intercantonal (05.05.2014) **4.0095**

Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: RPG: für einen interkantonalen Ausgleichsfonds (05.05.2014) **4.0095**

17. Résolution PDCC et PDCB, par Emmanuel Chassot (suppl.), Laurent Léger et Sébastien Roh: Modification du volume du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que son mode d'attribution (05.05.2014) **4.0096**
Résolution PDCC und PDCB, durch Emmanuel Chassot (suppl.), Laurent Léger et Sébastien Roh: Anpassung des Zollkontingents für Wein und Änderung des Verteilungsmodus (05.05.2014) **4.0096**
18. Interpellation PDCC et PDCB, par Gilles Martin, Pascal Luisier, Jérôme Buttet et David Théoduloz: De nouvelles actions entreprises dans le domaine du retour de concessions? (08.05.2014) **4.0097**
Interpellation PDCC und PDCB, durch Gilles Martin, Pascal Luisier, Jérôme Buttet und David Théoduloz: Massnahmen im Bereich des Konzessionsheimfalls (08.05.2014) **4.0097**
19. Postulat Urban Furrer, CSPO, Liliane Brigger, CSPO, Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires: Moins de bureaucratie dans l'agriculture (08.05.2014) **4.0098**
Postulat Urban Furrer, CSPO, Liliane Brigger, CSPO, Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnende: Weniger Bürokratie in der Landwirtschaft (08.05.2014) **4.0098**
20. Postulat Fanny Darbellay (suppl.), PDCB, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Rouler électrique (09.05.2014) **4.0099**
Postulat Fanny Darbellay (Suppl.), PDCB, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Elektromobilität (09.05.2014) **4.0099**
- Développements: Présidence**
Entwicklungen: Präsidium
21. Postulat Pierre Contat, UDC, Patrick Fournier, UDC, Philippe Nantermod, PLR et Stéphanie Favre, PLR: Modification de la gestion Gouvernementale dans l'élaboration du budget (05.05.2014) **6.0020**
Postulat Pierre Contat, UDC, Patrick Fournier, UDC, Philippe Nantermod, PLR und Stéphanie Favre, PLR: Änderungen in Sachen Budgeterstellung durch die Regierung (05.05.2014) **6.0020**
22. Postulat Alessandro Marino (suppl.), SVPO: Site internet du canton du Valais www.vs.ch (06.05.2014) **6.0021**
Postulat Alessandro Marino (Suppl.), SVPO: Kantonale Internetseite www.vs.ch (06.05.2014) **6.0021**

Le président:

Bonjour et bienvenue à cette séance du mardi 9 septembre 2014.

Nous passons sans attendre, vu la matinée relativement chargée, au premier point de l'ordre du jour.

1. Décision

Motion d'ordre Philippe Nantermod, PLR, concernant le débat réduit

Beschluss

Ordnungsmotion Philippe Nantermod, PLR, betreffend die reduzierte Debatte

Le président:

Le Bureau a jugé recevable la motion d'ordre du groupe PLR par le député Philippe Nantermod. Il en a discuté hier lors de sa séance et, après un débat nourri, il va laisser le choix au Parlement d'instaurer, oui ou non, un débat réduit pour les développements et les traitements pour cette session de septembre.

Il est vrai que le débat est pertinent, les arguments sont valables des deux côtés, notamment une exception est devenue une habitude et, parfois, certains députés peuvent se sentir frustrés dans la défense de leurs motions ou postulats. *A contrario*, l'expérience a démontré que le fait d'avoir introduit le débat réduit a permis de fluidifier les débats, de respecter les horaires de session, et surtout, chose importante, de traiter de manière efficiente et dans un délai court vos motions et postulats et ainsi éviter une «schubladisation» de vos textes. Le délai est, en principe, de 2 mois entre votre dépôt et votre développement ici au Parlement. Dernier point: cette mesure a été aussi pour anticiper les futures réformes du règlement.

La Présidence et une majorité du Bureau trouvaient et trouvent encore cette solution excellente car elle permet surtout de mettre l'accent, lors des sessions, sur les dossiers importants.

Mais, bon, la décision vous appartient, Chères et Chers collègues, à vous de décider en votre âme et conscience.

Le Bureau respectera votre choix.

J'ouvre la discussion et je passe la parole au député Philippe Nantermod avant de passer au vote.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Je ne veux pas allonger ces débats inutilement, mais j'aimerais revenir sur certains arguments.

Un Parlement a le temps de débattre, et si le Parlement n'a pas le temps de débattre, il doit le prendre. C'est comme cela qu'un Parlement fonctionne.

Mesdames et Messieurs, quand nous devons traiter un objet en urgence, il y a une procédure d'urgence pour ces objets-là et, pour les autres, eh bien!, attendons 4 mois, 6 mois, si cela est nécessaire. Si, pour respecter l'ordre du jour, nous devons couper nos débats, alors c'est l'ordre du jour que nous devons revoir, c'est le nombre de sessions que nous devons revoir. Mais l'on ne peut pas continuellement réduire les droits des parlementaires, nous empêcher de nous exprimer au-delà de 2'30" et surtout nous empêcher de répliquer. Ce ne sont plus des débats qui nous sont proposés mais simplement, comme je l'ai dit hier, des slogans que nous nous envoyons à la figure. Ce n'est pas admissible dans un Parlement démocratique.

Nous avons des droits comme députés, nous avons des devoirs et notamment ceux de porter les intérêts et les demandes de nos concitoyens, des gens qui nous ont élus, et c'est ce que nous faisons au travers de nos interventions parlementaires. Il n'est pas acceptable de considérer cela comme secondaire dans ce Parlement et d'estimer que cela passe après les entrées en matière, après les lectures et même après certains rapports sur lesquels nous ne votons même pas.

Les interventions, que ce soit au stade du développement ou du traitement, méritent d'être pleinement prises en compte, même si vous considérez que parce qu'elles sont développées par un autre groupe, elles ont moins d'importance que les vôtres.

Nous devons prendre le temps, Mesdames et Messieurs, et nous devons arrêter de considérer les débats réduits comme quelque chose de systématique et comme un moyen de faire face à des problèmes d'organisation qui, eux, doivent trouver d'autres réponses.

Je vous remercie d'accepter cette motion d'ordre à une très large majorité pour montrer que notre Parlement prend au sérieux les missions constitutionnelles qui nous sont confiées.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Alors, je vous sou mets la question suivante:

La motion d'ordre est prioritaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre et refusent le débat réduit pour la session de septembre appuient sur la touche verte; celles et ceux qui refusent la motion d'ordre et acceptent le débat réduit appuient sur la touche rouge.

Le vote est lancé.

La motion d'ordre du député Philippe Nantermod est acceptée par 61 voix contre 51 et une abstention.

Le président:

Cette motion d'ordre étant acceptée, il n'y aura pas et plus de débat réduit jusqu'à la fin de ma présidence.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

2. Entrée en matière

Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône
(première lecture)

Eintretensdebatte

Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3.
Rhonekorrektur (erste Lesung)

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décret

Dekret

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: Mario Rossi / Rapporteure: Annick Clerc Bérod (suppl.)

Discussion sur l'entrée en matière:

Vuistiner Pierrot, député, PLR:

L'été pluvieux que nous avons vécu et les événements tragiques survenus en Suisse alémanique, en particulier dans l'Emmental, nous ont rappelé que, chez nous, nous parlons de la correction du Rhône depuis la crue de 1987 et que, depuis cette date, pratiquement rien n'a été réalisé, si ce n'est la judicieuse pose de palplanches à Sion pour le renforcement de la digue nord et le début des mesures prioritaires à Viège (bloquées actuellement par manque de financement).

Lors de la session du mois de mai, le groupe PLR avait demandé un rapport complet sur la planification financière de la troisième correction du Rhône pour les 10 prochaines années comprenant un échéancier des travaux et mesures à réaliser, leurs coûts et la participation de chaque entité, à savoir de la Confédération, du canton, des communes et des privés. Ce montage financier devait nous permettre de nous positionner en toute connaissance de cause sur la capacité de l'Etat à le financer.

Le mandat a été en bonne partie réalisé et figure dans le message accompagnant le projet de décret. Il répond à bon nombre de nos interrogations. Nous avons pris connaissance de l'échéancier des travaux à réaliser pour les 10 prochaines années ainsi que de leurs coûts par site.

Le plan, tel que présenté, est très favorable à notre canton tant au niveau financier qu'au niveau économique. Toutefois, nous devons faire les commentaires suivants: Au niveau du financement pour la part du canton, nous avons pris acte, premièrement, que le Conseil d'Etat a décidé, en séance du 9 avril 2014, que:

- la troisième correction du Rhône était un grand projet d'infrastructures du 21^e siècle et, compte tenu de cela, un montant de 60 millions sera prélevé dans ce dernier pour alimenter ce nouveau fonds pour le financement du projet de la troisième correction du Rhône;
- la deuxième source de financement sera prise dans le ménage courant de l'Etat à hauteur de 5 millions de francs par an. Cela semble tout à fait réalisable et supportable;
- la troisième source de financement de l'Etat qui alimentera ce fonds proviendra des surplus des redevances découlant des concessions et des autorisations délivrées pour l'extraction de graviers dans le Rhône, soit tous les revenus dépassant 1,4 million de francs de recettes actuelles liées aux redevances ainsi qu'aux contributions de tiers perçues. Le montant budgété sur 10 ans de 10 millions de francs nous semble très optimiste. Notre groupe a de gros doutes sur cette partie du financement. Vous dites que probablement les redevances seront adaptées, vous espérez une augmentation des recettes par rapport à la situation de référence. Nous devons avoir des certitudes. De plus, vous omettez de parler des charges liées à cette exploitation en cas d'incidents.

La part du subventionnement de la Confédération devrait se situer au maximum à 74% pour autant que le canton investisse pour la protection contre les dangers naturels des montants quatre fois supérieurs aux investissements moyens des autres cantons. Le taux précité englobe déjà un subventionnement supplémentaire de 20%. Ce subventionnement complémentaire permet de réduire la participation du canton de 25,8 à 13,8% et d'augmenter la part de la Confédération de 120 millions de francs pour la porter à 740 millions de francs. En attendant les milliards promis de Berne à notre conseiller d'Etat Oskar Freysinger, c'est déjà un bon début. Le solde serait à la charge des communes et des tiers. Pour ces derniers, le coût s'élèvera à 26 millions de francs pour cette période de 10 ans. Les grandes industries et les riverains vont s'opposer à cet appel. La base légale existe et il sera nécessaire d'aller jusqu'à une décision judiciaire.

Le groupe PLR est persuadé qu'il y a une possibilité de rééquilibrer ce projet de manière intelligente vers une variante moins gourmande en terres qui ne sacrifie pas 870 ha de patrimoine foncier, d'autant plus que l'application de la nouvelle LAT entraînera également un déclassement dans notre canton de 4'000 ha de terrains en zone à bâtir. Cette nouvelle donne n'a pas été intégrée dans le PA-R3 et exige une réflexion globale immédiate. L'adoption de la nouvelle fiche du plan directeur cantonal que nous attendons avec impatience aurait dû être approuvée avant cette demande de financement. Nous avons le sentiment de mettre la charrue avant les bœufs.

Ce qui nous inquiète également, c'est que les comptes de l'Etat en 2013 étaient déficitaires de 83 millions de francs et que ceux de l'exercice en cours s'annoncent encore aussi déficitaires, selon les premières projections.

Un projet de cette envergure comporte également un très gros risque de dépassement de budget étant donné la complexité technique de ces interventions et des problèmes juridiques y relatifs.

Le groupe PLR accepte l'entrée en matière, malgré toutes ces nombreuses inconnues. Nous voulons aller de l'avant dans ce dossier qui s'enlise depuis longtemps. Ce décret permettra de pérenniser le financement de ces travaux de manière durable.

Ce oui est conditionné à la recherche d'un projet uniquement sécuritaire, réalisable le plus rapidement possible pour la protection des personnes, la sécurisation des zones rouges et des biens dans notre canton, et non pas pour créer des conditions-cadres pour les grenouilles et les moustiques. Chaque projet devra se faire en accord avec les riverains concernés.

Cette restructuration de la variante actuelle est à effectuer au plus vite où cela est encore possible, en l'adaptant à notre capacité financière et afin d'utiliser au mieux la manne financière de Berne qui découlera grâce à ce décret.

Le groupe PLR sera très attentif lors des présentations des projets concrets et lors des futures demandes de crédits d'engagement.

Merci de votre attention.

Schnyder Reinhold, Grossrat, AdG/LA:

Die Hochwasserschutzmassnahmen der 2. Rhonekorrektur bieten heute keinen ausreichenden Schutz mehr. Dies hat vor allem das Hochwasser im Jahr 2000 eindrücklich gezeigt. Die Rhonedämme sind alt und brüchig und das heutige Querprofil des Flusses ist nicht ausreichend, um Hochwasser abführen zu können. Der Schutz der Rhoneebene vor einem Jahrhunderthochwasser ist nicht mehr gewährleistet.

Die 2012 veröffentlichte Gefahrenkarte macht deutlich, dass gegenwärtig 13'000 ha Land überflutet gefährdet sind und dies grösstenteils in erheblichem Masse. Fast 50'000 Personen leben im Gefahrengebiet und noch einmal so viele halten sich täglich darin auf. Das Schadenpotenzial summiert sich auf über 100 Milliarden Franken.

Wegen des ungenügenden natürlichen Gewässerraums und der mangelnden Diversität der Uferzonen und auch des Flussbetts, weist die Rhone ein ausgeprägtes ökologisches Defizit auf. Die Freizeitnutzung des Flusses, die in einem Tourismuskanton nicht unwesentlich ist, ist nur bedingt möglich und seine Attraktivität als Erholungszone ist beschränkt.

Das generelle Projekt R3 wurde im Jahre 2012 von der Walliser und der Waadtländer Regierung validiert. Es wurde eine Frist für die Ausführung von 20 Jahren festgelegt. Bei einem Gesamtinvestitionsbetrag von einer Milliarde auf 10 Jahre wird sich der Nettoanteil des Staates auf etwa 120 Millionen belaufen.

Mit dem ordentlichen Budget ist es nicht möglich, die gesetzten Ziele und Fristen einzuhalten. Es braucht eine Finanzierungsform, die vom jährlichen Budget des Staates, das, wie wir wissen grossen Schwankungen unterworfen ist, unabhängig ist.

Im Sinne einer soliden und nachhaltigen Finanzierung des Projekts R3 ist es richtig, 60 Millionen aus dem Fonds zur Finanzierung der Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts zu entnehmen. Zusammen mit dem Ertrag aus dem jährlichen Budget und den Gebühren für die Kiesentnahme aus der Rhone, kann eine langfristige Finanzierung für dieses Jahrhundertprojekt vorgelegt werden.

Dies ist zudem auch eine Forderung der Finanzkommission. Sie verlangt nämlich im Voranschlag des Staates für das Jahr 2014 vom Departement einen Finanzplan der kommenden Investitionen für die 3. Rhonekorrektur und deren Finanzierung.

Die Haltung, bei grösseren Investitionen auf den Fonds zur Finanzierung der Infrastrukturprojekte des 21. Jahrhunderts zurückzugreifen, darf aber nicht überstrapaziert werden. Zudem verlangt die gegenwärtige finanzielle Situation, dass in Zukunft auch das Departement für Bau und Verkehr die Ausgabenschraube etwas anziehen muss.

Die Dekretsform ist durch die Dringlichkeit des Projekts gerechtfertigt. So können dringliche Arbeiten in Visp, die wegen fehlender Finanzen eingestellt wurden, wieder aufgenommen werden. Diese Arbeiten beim Areal der Lonza und in der Umgebung von Visp müssen jetzt und ohne Verzögerung fortgesetzt werden.

Auch vorgezogene Massnahmen in den bevölkerungsreichen Gebieten bei Sitten und im Chablais können somit in Angriff genommen werden. Ein Jahrhunderthochwasser könnte hier verheerende Auswirkungen haben.

Die Androhung des Referendums durch die SVP ist zwar demokratisch legitimiert, aber die SVP politisiert damit gegen die Sicherheit der Bevölkerung und auch gegen die Lonza AG. Das erstaunt schon. Zum einen wird «Skandal-Skandal» geschrien, wenn sich Asylsuchende nicht korrekt verhalten. Da wird nach mehr Sicherheit gerufen. Das ist ja schon gut und recht, weil solche Einzelfälle verhindert werden müssen. Aber noch mehr Sicherheit bringt uns eine gute Eindämmung des Rottens, namentlich auch im Bereich von Industrieanlagen.

Es besteht jetzt Handlungsbedarf und der Kanton steht in der Verantwortung.

Abschliessend kann man sagen, dass die Vorlage ein Fünffaches bringt:

- Erstens kann die Rottenkorrektur rasch realisiert werden.
- Zweitens können und müssen die Personen und Güter geschützt werden.
- Drittens beinhalten die Investitionen in den Rotten einen Multiplikatoren-Effekt der kantonalen Wirtschaft.
- Viertens kann antizyklisch in den Tiefbau investiert werden.
- Fünftens können Umweltschutz und sozioökonomische Anliegen berücksichtigt werden.

Und letztlich wird die Investition zu 20% vom Bund subventioniert, was die Last für den Kanton etwas mindert.

Dies sind für uns genügend Gründe, um das Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds R3 zu unterstützen.

Wir von der AdG/LA sind für Eintreten.

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

La troisième correction du Rhône revêt un caractère urgent que les catastrophes de 1987, 1993 et 2000 viennent confirmer. Les climatologues s'accordent d'ailleurs tous sur un élément essentiel, à savoir que l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes va se poursuivre, notamment à cause du réchauffement climatique.

Le canton du Valais, propriétaire du Rhône, ne peut plus laisser 100'000 habitants et l'essentiel du tissu industriel et des domaines agricoles sous la menace d'un débordement qui va finir par arriver. Les risques pour les personnes ne sont pas à cacher, mais les dégâts matériels pourraient être irrémédiables pour tout notre tissu économique. Le Rhône va déborder, on le sait; la seule question, c'est quand? Peut-être dans 10 jours, dans une année, dans 10 ans. Si on ne fait rien, les populations riveraines se retrouveront inmanquablement à guetter de plus en plus souvent le déferlement des eaux dans le Rhône, sous des ponts trop bas, dont le tablier aura vite fait de dévier les flots dans la plaine sise à contrebas. Les digues sont déjà fragilisées, on l'a dit, affouillées même à certains endroits. Il n'est pas utile ici d'être ingénieur pour le constater.

Le projet est prêt. Des travaux ont commencé à Viège et à Sion. A Viège, ils sont arrêtés. Des travaux doivent commencer à Sierre, Chippis, Collonges, Fully, Rarogne, Lalden, partout le long de ce fleuve «noble pays de nos amours» comme dit la chanson, mais tyran indomptable lorsqu'il quitte son lit.

Vous l'aurez deviné, le groupe PDCC soutiendra avec force et enthousiasme ce décret qui va permettre d'ici à 10 ans et par étapes de sécuriser le Rhône pour les générations futures, comme l'avaient fait avant nous nos aïeux, bien plus pauvres et plus faibles techniquement dans les années 1870 et 1930.

Nous reviendrons, lors de la première lecture jeudi matin, sur les éléments qui vont nous permettre de nous engager fermement pour la sécurité de nos enfants et petits-enfants.

Devant l'enjeu du choix que devra faire le Parlement, notre groupe demandera le vote nominal afin que chacun de nous assume ses responsabilités si, par malheur, pire par mauvais coup politique, nous devons rejeter ce décret.

Merci de votre attention.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO:

Die Überschwemmungen vom Oktober 2000 haben hunderte Personen vertrieben, Infrastrukturen verwüstet, ein jahrhundertaltes Kulturerbe zerstört, Sachwerte monatelang oder für immer unbrauchbar gemacht, Landschaften verändert, tausend Hektaren überflutet, hunderte von Millionen gekostet und vor allem Menschenleben gefordert.

Was ist uns denn von diesen dramatischen Ereignissen noch heute in Erinnerung – zumal die Rhone in den nächsten Tagen 14'000 Hektaren der Ebene überfluten und Schäden in der Grössenordnung von 10 Milliarden anrichten kann. Eigentlich nicht viel, obwohl wir im vergangenen Jahrhundert zweimal einer grossen Katastrophe wegen Hochwasser ausgesetzt waren.

Das Hochwasser von 1935, hervorgerufen durch die Schneeschmelze einer länger andauernden Hitzeperiode, brachte den Rhonedamm bei Conthey zum Brechen. Die gesamte Ebene zwischen der Morge und der Brücke in Riddes wurden überschwemmt. 47 Tage lang war der Grossteil der Ebene von Conthey bis Chamoson unter Wasser. Nachdem sich das Wasser zurückgezogen hatte, bot sich die Ebene als ein Bild der Verwüstung.

Ein paar Jahre später, im Jahr 1948, als nach anhaltenden Regenfällen die enormen Wassermengen die Eisenbrücken in Noës und Aproz wegrissen und unterhalb von Fully zwei Breschen schlug, welche die gesamte Ebene zwischen Charrat und Martigny unter Wasser setzte. Die Kantonsstrasse war unpassierbar – der Bahnverkehr konnte nur auf einem Geleise notdürftig aufrechterhalten werden.

Meine lieben Kolleginnen und Kollegen, ihr seht, Wasser ist unberechenbar und führt zu Katastrophen, welche kaum zu vergleichen sind.

Diese Ereignisse bringen uns in Verpflichtung, unserer künftigen Generation eine Möglichkeit zu schaffen, welche sie von Katastrophen weitgehend schützt. Um diese Sicherheit zu schaffen, sind wir auf finanzielle Mittel angewiesen, damit der Kanton mit dem Projekt R3 fortfahren kann, auch wenn es die momentane finanzielle Lage kaum zulässt.

Die CSPO ist sich dem Verlust des wertvollen Kulturlands bewusst. Wir können nicht abschätzen, ob nun die Flussbettverbreiterung oder dessen Absenkung die richtige Lösung ist. Wir sind für die Variante, bei welcher am wenigsten Boden zum Opfer fällt, welche aber auch genügend Schutz bietet. Sagen wir dem heutigen Projekt: *nice to have* – oder auf Deutsch: gewünscht, aber nicht notwendig und gehen nochmals über die Bücher.

Die CSPO ist sich jedoch auch bewusst, dass wir einen nachhaltigen Schutz für uns und unsere Generationen zu erbringen haben und somit hier auch Geld in die Finger nehmen müssen. Wir sind uns auch bewusst, dass gerade in der heutigen Zeit unsere Bauwirtschaft angekurbelt werden muss. Durch die angeschlagene finanzielle Belastung unseres Kantons fliessen durch den Bund zusätzliche Subventionen – somit löst jeder durch den Kanton investierte Franken eine Bruttoinvestition von 5 Franken aus.

Wir sind also für Eintreten. Danke für die Aufmerksamkeit.

Rausis Joachim, député, PDCB:

Au lendemain de R21, nous abordons l'autre acronyme en R, symbole de l'autre dossier majeur de cette session qui doit façonner notre Valais du 21^e siècle, j'ai nommé R3.

Après la refonte de l'organisation territoriale, nous nous penchons sur la refonte sécuritaire du Valais face à ce Rhône source de vie mais au potentiel terriblement destructeur s'il n'est pas maîtrisé. Pensons aux milliers d'hectares et d'habitations classés en zone rouge actuellement.

Le projet de décret qui nous est soumis ne concerne que le financement de cet énorme chantier puisque, selon la loi sur l'aménagement des cours d'eau, il appartient au Conseil d'Etat de se déterminer sur le plan d'aménagement du Rhône et au Grand Conseil d'en valider le financement.

Pourquoi accepter de puiser 60 millions dans le fonds des investissements du 21^e siècle pour R3? Si l'on considère l'ampleur géographique du projet, le volume des investissements prévus et le montant des dégâts que pourrait subir la plaine du Rhône en cas de nouvelles crues, il est évident, aux yeux du groupe PDCB, que ce projet répond parfaitement à la définition du fonds des infrastructures du 21^e siècle. Nous, autorités politiques de ce canton, avons le devoir d'assurer la sécurité de la population face aux dangers naturels et particulièrement concernant le Rhône qui appartient au seul canton.

Le plan de financement qui nous est soumis permet d'assurer un volume d'investissements d'un milliard sur 10 ans en bénéficiant de subventions fédérales complémentaires et laisse une charge nette de 120 millions de francs au canton. Par les temps qui courent, ces travaux seront les bienvenus.

Un mot encore sur les surfaces agricoles qui seront concernées par le projet R3. Si l'on peut comprendre qu'il n'est pas agréable pour un agriculteur de devoir abandonner des terres face au Rhône, rappelons quand même que ces 25 dernières années, en moyenne, près de 200 ha par année ont été classés en zones à bâtir. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les 300 ha de terres agricoles potentiellement concernées par le projet R3.

Le groupe PDCB profite de cette tribune pour réaffirmer sa confiance au Conseil d'Etat dans ce projet R3 et plus particulièrement envers M. le conseiller d'Etat Jacques Melly qui vient de prouver qu'il avait des aptitudes certaines en matière de médiation. Nous savons qu'il en faudra encore pour convaincre l'ensemble des partenaires concernés que la solution proposée est la meilleure.

Nous acceptons d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Merci pour votre attention.

Desmeules Jérôme, député (suppl.), UDC:

A la lecture de ce décret, on apprend que Rhône 3 serait un des grands chantiers d'infrastructures du 21^e siècle et on nous propose de nous servir du fonds lié à ces investissements.

Je crois que le Gouvernement pense que nous avons la mémoire courte, mais je vais heureusement prendre le modeste temps qui m'est alloué pour lui rafraîchir la mémoire.

Rappelons-nous les débats lors de l'entrée en matière sur la création de ce fonds, le 15 septembre 2011, lorsque le conseiller d'Etat Maurice Tornay nous expliquait alors, et je le cite: «Nous allons donc essayer d'envisager dans les domaines de l'énergie, des transports, des nouvelles technologies et donc très indirectement mais aussi très directement parfois dans le domaine de l'économie parce qu'assurer de bonnes infrastructures de transport, par exemple, à notre pays, c'est bien sûr assurer de manière très directe un développement de l'économie également.»

Energie, transports, nouvelles technologies, économie, jamais il n'a été prévu d'utiliser ce fonds pour Rhône 3. Le Gouvernement pourrait au moins avoir la décence de dire qu'il entend pratiquer ce qui pourrait être qualifié un peu modestement de hold-up sur un capital qui est prévu pour permettre au Valais de construire son avenir au seul motif, et il faut le reconnaître, que nos caisses font grise mine. Décréter maintenant que la variante officielle est un projet d'infrastructures hypothéquera justement notre capacité à créer des infrastructures d'avenir. L'UDC parle depuis longtemps de la construction d'un aqueduc pour valoriser nos ressources hydrauliques. On parle aussi de l'autoroute de l'information et de lignes électriques qui pourraient emprunter une gaine technique le long du Rhône actuel, qui est le trajet le plus court pour traverser le Valais. La Confédération cherche à financer des projets hydrauliques et nous pourrions aussi profiter de cela. Ces projets seraient

condamnés à jamais si l'on s'entête dans le choix de l'élargissement du fleuve. Ces projets constituent pourtant la vision d'avenir pour notre canton.

Ensuite, on essaie de nous faire croire en lisant la presse cantonale que de voter un financement n'aura pas d'impact sur la manière dont les travaux seront réalisés et qu'on pourra toujours discuter de la manière dont les choses se feront. On ne nous propose donc rien de moins que de signer un chèque en blanc. Signez, Mesdames et Messieurs les députés, retournez donc boire gentiment l'apéro et on s'occupe de tout. En voilà une technique qui raccourcirait certainement les débats face aux nombreux objets, je sais que ça ferait des heureux par ici, mais n'oublions jamais que le financement d'un projet est indissociable de la manière dont on le réalise, et la manière, c'est ici le cœur du problème.

Pour financer le projet Rhône 3 par décret, on nous propose de piocher 60 millions de francs dans le fonds du 21^e siècle et de racketter les communes et surtout les privés (CFF, Routes nationales et autres particuliers). On compte également sur le prélèvement de graviers dans le Rhône là où, pourtant, les responsables de Rhône 3 ont provoqué récemment des dégâts dans les régions de Pramont, Granges et Dorénaz pour plus de 6 millions de francs alors que la redevance en graviers ne nous rapporte que 200'000 francs. En gérant une entreprise privée de pareille façon, en ignorant les impondérables liés au choix de la variante d'élargissement, un entrepreneur ferait faillite en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Mais, ici, on parle de l'Etat et chacun sait, pour certains, que les poches des citoyens sont, au contraire du Rhône, sans fond. Concrètement, le tronçon expérimental Viège-Baltschieder, budgété initialement à 110 millions de francs, est évalué aujourd'hui à 160 millions. Au final, il coûtera probablement 200 millions. Les tonnes de mercure et autres polluants piégés sur le site de la Lonza peuvent souiller à tout moment la nappe phréatique du fait des récents travaux entrepris, et on parle aussi maintenant de la dioxine.

Vous le savez, depuis le début, l'UDC se bat pour que plutôt que d'élargir le Rhône et creuser les finances cantonales, nous voulons creuser le Rhône et garder nos largeurs pour les moyens du canton. C'est aussi la solution soutenue par les communes riveraines.

A l'heure où nous cherchons partout des économies, le Gouvernement serait bien avisé de revenir sur le chemin du bon sens et choisir la variante crédible, soutenue par les communes, l'ADSA et d'autres associations de la société civile. Cette variante propose de ramener la sécurité, celle dont tout le monde parle aujourd'hui, celle que tout le monde veut rapidement, elle propose de la ramener trois fois plus rapidement que la variante officielle en fait pour trois fois moins chère et avec un sacrifice de terres minimal.

Personne ne veut s'opposer à un budget annuel de 100 millions de francs afin d'obtenir une participation maximale de la Confédération pour autant que cet argent serve à financer un projet réaliste et réalisable à des coûts et dans des délais respectables.

En conséquence, le choix d'une variante est fondamental. La variante officielle constitue un choix politique, il faut rappeler, ce n'est pas un impératif technique, ni un impératif légal, nous n'avons aucune obligation d'élargir. Le choix de la variante revient au canton; d'éminents juristes nous l'ont rappelé.

Enfin, en choisissant le référendum résolutoire, le Gouvernement pourrait dépenser immédiatement ces fonds en ignorant un éventuel vote populaire. Ce procédé est inacceptable et l'UDC proposera évidemment le référendum obligatoire.

En conclusion, nous devons faire le choix d'une vision d'avenir pour notre canton en choisissant d'approfondir le Rhône pour permettre de garder aussi l'option de construire les véritables infrastructures du 21^e siècle dont le Valais pourrait profiter.

Aujourd'hui, nous choisissons entre continuer d'augmenter les effectifs de nos classes et supprimer les subventions pour les handicapés, pour finir avec plus de grenouilles, plus de moustiques, et sacrifier 750 ha de terres. Ou bien nous pouvons choisir aussi de sécuriser rapidement le Rhône et de valoriser nos ressources hydrauliques.

De la sécurité, tout le monde en a parlé, tout le monde la veut rapidement. Je suis bien placé pour savoir que, depuis plus de 10 ans, à Fully, on en parle et, pourtant, jusqu'à maintenant, rien n'a été réalisé, et tout le monde crie à l'urgence.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC refuse l'entrée en matière et, pour le cas où elle serait quand même acceptée, il proposera des amendements pour que ce décret se rapproche du bon sens.

Si, finalement, ce décret devait être accepté, l'UDC, l'ADSA et d'autres associations s'en remettront au référendum, seul moyen de garantir que, enfin, le peuple puisse exprimer son avis dans un projet aussi important pour l'avenir du canton.

Je vous remercie.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Kurz ein Wort zu meinem Vorredner: Also wenn wir die Rhone nicht in den Griff kriegen, dann müssen wir nicht in die Infrastruktur und in die Verkehrswege investieren, weil wenn die Rhone überschwemmt, steht der Verkehr still. Das heisst, diese Investition ist die Basis jeder Investition in den Verkehr und in die Infrastruktur des Kantons Wallis.

Unsere Fraktion ist für Eintreten und zwar aus folgenden Gründen:

1. Bei allen Vorbehalten, die man von verschiedenen Seiten zum Projekt der 3. Rhonekorrektur hört, ist doch mit aller Deutlichkeit festzuhalten, dass es bei diesem Dekret einzig um die Finanzierungsvorlage für prioritäre Bauprojekte geht, d. h. wir entscheiden nicht über Sinn oder Unsinn des gesamten Projekts, sondern einzig über die Finanzierung einzelner konkreter bewilligter Rhoneschutzprojekte.
2. Der Staatsrat hat in seiner Botschaft aufgezeigt, welche konkreten Schutzprojekte er mit dieser Finanzierung aus dem Fonds des 21. Jahrhunderts ausführen möchte. Darunter fallen im Oberwallis die prioritären Massnahmen auf Gebiet der Gemeinden Brig, Visp, Lalden, Baltschieder zum Schutz dieser Gemeinden und insbesondere der Lonza-Werke. Im Mittelwallis und im Unterwallis beinhaltet das Dekret Auflagedossiers, welche sich ebenfalls ausschliesslich mit prioritären Massnahmen zum Schutz von Städten und Gemeinden vor dem Hochwasser der Rhone befassen.
3. Soweit wir dies für das Oberwallis sagen können, sind die durch die prioritären Massnahmen betroffenen Gemeinden, insbesondere die Gemeinden Brig, Visp, Lalden und Baltschieder mit den vorgeschlagenen baulichen Massnahmen einverstanden. Ich betone insbesondere auch die Gemeinde Brig. Das heisst, vor Ort gibt es keinerlei Widerstand gegen die konkreten Bauprojekte, weil die Gemeinden in diesen Prozess miteinbezogen wurden.
4. Alle hier im Saal sind sich einig, dass die vorgeschlagenen prioritären Massnahmen in unserem Kanton in Städten und Gemeinden angesiedelt sind, in welchen ein enorm hoher Schutzbedarf besteht und entsprechend auch ein sehr hohes Risikopotenzial vorhanden ist. Wer in diesem Saal trägt die Verantwortung im Schadenfall, wenn wir die Finanzen nicht bereitstellen wollen?

Gestützt auf diese Fakten behandelt das Dekret des Staatsrats einzig die Finanzierung von Massnahmen, welche:

- a) zwingend notwendig sind;
- b) mit den Gemeinden abgesprochen wurden;
- c) den lokalen Bedürfnissen angepasst wurden und
- d) baureif sind, d. h. es kann gebaut werden.

Nun, die CVPO-Fraktion ist sich durchaus bewusst, dass die Rhonekorrektur in ihrer Gesamtheit und Ausgestaltung auch einen grossen Verschleiss von Boden mit sich bringt. Wir haben auch Landwirte in unserer Fraktion. Hier erwarten wir auch im Zuge der Realisation der einzelnen nicht prioritären Bauetappen, dass die Politik die Bürokratie kontrolliert. Herr Staatsrat, Sie sind aufgefordert, Ihre Technokraten in den Dienststellen in den Griff zu bekommen und hier für Lösungen zu sorgen, die der Bevölkerung und den Gemeinden dienen. Die Rhonekorrektur wird ja nicht aus Selbstzweck für irgendwelche Beamten gemacht, sondern zum Schutz unserer Bevölkerung. Wir erwarten hier vom

Staatsrat in jenen Bereichen, welche nicht prioritär sind, entsprechende Korrekturen und ein Entgegenkommen gegenüber jenen Kreisen, welche mit hohen Verlusten an Landwirtschaftsboden konfrontiert sind.

Heute und hier aber müssen wir feststellen, dass mit dieser Vorlage prioritäre Projekte finanziert werden, welche mit Gemeinden und Anstössern bereinigt wurden. Es geht hier also nicht um die grundsätzliche Frage des gesamten Rhonekorrektionsbauprojekts, sondern um die Finanzierungsfrage von unbestrittenen Teilprojekten. Die von verschiedenen Fraktionen vorgebrachten Einwände überzeugen vor dem Hintergrund dieser Faktenlage nicht. Und schon gar nicht lassen wir uns von einer Referendumsdrohung beeinflussen.

Es liegt am Parlament, seine Verantwortung beim Schutz unserer Baugebiete und unserer Wirtschaft vor der Rhone wahrzunehmen. Stellen Sie sich vor, wir würden aufgrund gestoppter Arbeiten im Bereich Brigerbad – Visp – Lalden zulassen, dass die Rhone im Katastrophenfall die Lonza-Werke unter Wasser setzt. Die CVPO ist nicht bereit, eine solche unverantwortliche Haltung einzunehmen. Selbstverständlich ist es jeder Partei überlassen, ein Referendum gegen dieses Dekret anzukündigen. Sie trägt in diesem Fall die volle Verantwortung für die Verzögerung. Das Volk wird für diesen Fall seine Verantwortung wahrnehmen.

In diesem Sinne sind wir für Eintreten.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

On a un souci de traduction, on est en train de chercher le problème entre le technicien et la traduction..., peut-être changer de micro pour les traducteurs, peut-être simplement inverser les personnes qui traduisent... On va essayer.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO:

Der Kanton schafft einen Fonds zur Finanzierung des Projekts der 3. Rhonekorrektur, das als Grossinfrastrukturprojekt des 21. Jahrhunderts anerkannt worden ist.

Diese neue Finanzierungsquelle soll mit 60 Millionen Franken aus dem Fonds für Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts geäuft werden.

Die Walliser Staatsrechnung ist besorgniserregend. Hemmungslos werden Gelder bei der Bildung und der Sicherheit gestrichen. Die aktuelle «Luxusvariante Melly» zur Rhonekorrektur wird jedoch in keiner Weise hinterfragt, obwohl die Gemeindevariante dreimal schneller realisierbar wäre, dreimal weniger kosten würde, keine Grundwasserprobleme hervorruft, wie sie in Visp auftraten, und den gleichen Schutz für die Bevölkerung gewährleistet.

Die SVPO ist überzeugt, dass das R3-Projekt in seiner heutigen Form eine masslose Verschwendung von öffentlichen Geldern und Steuern ist und zur sinnlosen Vernichtung von hunderten von Hektaren Landwirtschafts-, Bau- und Industrieboden führen wird.

Die Argumente gegen diese «Luxusvariante Melly» sind erdrückend:

- Die aktuelle Variante verschlingt 900 ha besten Kultur-, Bau- und Industrieboden. Bei mehr als 53% unproduktiver Fläche im Kanton ist dieser Vorbehalt sicher angebracht. Das ist bei Weitem nicht nur ein Problem der Bauern.
- Bei der angespannten Finanzsituation des Kantons ist rigoroses Sparen angesagt.
- Die anfängliche Dotierung des Fonds von 60 Millionen Franken wird aus dem Spezialfonds für die Finanzierung von Infrastrukturprojekten entnommen. Durch die Entnahme dieser 60 Millionen Franken werden wichtige Infrastrukturprojekte, auch in den Walliser Seitentälern verunmöglicht. Bei Weitem ist das nicht nur ein Problem der Agglomerationen.

- Mit der Gemeindevariante müssen keine Abstriche in puncto Sicherheit für die Bevölkerung gemacht werden.
- In den letzten Jahren hat sich bei Kanton und Gemeinden die Usanz breitgemacht, dass Projekte etappiert werden. Dadurch werden diese Projekte jedoch nicht kostengünstiger. Im Gegenteil mit dieser Unsitte wird die Investitionsfähigkeit von Kanton und Gemeinden über Jahrzehnte geschwächt. Bund und Kanton leben vermehrt auf «Pump».
- Bei dem gesamten Investitionsvolumen von zwei Milliarden Franken wäre das Sparpotenzial bei der Gemeindevariante enorm. Die bewilligten und angefangenen Arbeiten in Chippis, Granges, Aproz, Collombey, Vouvry, Port-Valais und Visp könnten mit einem Bruchteil der Einsparungen finanziert und beendet werden.

Fazit: Die Gemeindevariante kann dreimal schneller realisiert werden, kostet dreimal weniger, schafft keine zusätzlichen Grundwasserprobleme, schützt kostbares Kulturland und der Schutz der Bevölkerung ist gewährleistet.

Sollte das Dekret wider Erwarten angenommen werden, erlaube ich mir einen Denkanstoss an die anwesenden Parlamentarier: Ist es möglich, dass das Lobbying des Walliser Baumeisterverbands und parteigetreues Abstimmungsverhalten höher gewichtet wird, als Vernunft, Eigenverantwortung und die Verantwortung gegenüber Kanton und Bevölkerung?

Die SVPO-Fraktion hat sich einstimmig dafür entschieden, das Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur im Grossen Rat abzulehnen – also Nichteintreten.

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

Irresponsable et idiote, voilà comment Les Verts qualifient la position de celles et ceux qui, dans ce Parlement, s'apprêtent à refuser la création du fonds proposé par le Conseil d'Etat et à lancer un référendum en cas de décision positive du Parlement. Irresponsable parce que les débordements du Rhône constituent un des risques majeurs pour le Valais et que l'on a déjà trop attendu. Tout retard dans la réalisation de la troisième correction du Rhône, c'est augmenter le risque de voir le canton touché par une catastrophe majeure et des dégâts qui se chiffrent en milliards, et ces dégâts concernent aussi l'agriculture, comme on l'a vu lors de la crue de 2000.

Les milieux agricoles se plaignent que la troisième correction du Rhône empiète trop sur les terres agricoles. Les Verts aimeraient que ces mêmes milieux dénoncent avec autant de vigueur le grignotage de leur outil de production par l'urbanisation rapide de la plaine du Rhône et des coteaux. Le député Joachim Rausis a rappelé, tout à l'heure, que 200 ha par année ont été classés ces dernières années en zones à bâtir. Oui, la troisième correction du Rhône va faire disparaître des terres agricoles, mais depuis une décennie que nous parlons de ce projet, la globalisation a déjà consommé plusieurs fois le nombre d'hectares agricoles qui disparaîtront avec la troisième correction du Rhône.

S'opposer à la création de ce fonds est aussi irresponsable parce que la troisième correction du Rhône constitue une réelle opportunité de faire émerger un nouvel espace touristique et de loisirs autour du Rhône. C'est un aspect parfois oublié mais que Les Verts aiment à souligner.

Position idiote également parce que la solution de financement proposée par le Gouvernement est intelligente et permet au canton de profiter au maximum du financement fédéral. Il serait vraiment idiot de renoncer à donner du travail aux entreprises de notre canton alors que la grande partie de la facture est assumée par la Confédération.

Si Les Verts soutiennent la création de ce fonds selon le mécanisme proposé par le Conseil d'Etat, ils regrettent que ce dernier ne mette pas davantage en avant dans son message les bénéfices environnementaux de la troisième correction du Rhône. Oui, les questions sécuritaires et économiques sont importantes mais les aspects écologiques aussi. Qualité paysagère, environnement et biodiversité ne doivent pas être des mots tabous.

Vous l'aurez compris, Les Verts acceptent l'entrée en matière.
Merci de votre attention.

Métraiier Serge, député, PDCC:

C'est en mon nom personnel, et au nom aussi d'une profession que j'aime et que je défends, que je prends maintenant la parole.

Derrière ma voix, qui va tenter de convaincre les derniers réticents, ce ne sont pas moins de 8'800 travailleurs et plus de 470 entreprises qui sont aujourd'hui fort attentifs à ces débats et à votre position. La construction ne comprendrait ni un non ni un oui timide. Il est temps que les trompettes du Grand Conseil sonnent à l'unisson, que le glas du Rhône, que les dangers du Rhône aient définitivement passé leur temps.

Pourquoi ces revendications?

Tout d'abord par les effets multiplicateurs que va générer votre décision. En termes de casino, c'est 7 fois la mise; c'est placer un jeton sur 4 numéros. Les chances au casino, Mes bien chers collègues, c'est 10,8%. Et, ici, c'est 100% de chances de gagner. Le conseiller d'Etat nous l'assurera et nous en sommes convaincus.

La deuxième chose, c'est que les mesures prioritaires, incontestables et incontestées, pourront reprendre immédiatement. Enfin, des projets aussi qui sont avalisés par des communes qui étaient réfractaires et qui ne le sont plus, qui les appellent de leurs vœux maintenant, et je pense à Chippis et je pense à Sierre, qui vont pouvoir continuer. De même, c'est assurer que 800 ha en zone rouge demeurent toujours constructibles. La LAT et la Lex Weber auront déjà fait leur lot de malheureux; il ne convient pas d'en aggraver les cas.

Enfin, la politique anticyclique dont tout le monde parle, les candidats quand ils sont pour une élection, les députés: il faut anticiper plutôt que réagir. Eh bien!, nous pouvons concrétiser une fois dans les faits cet élément-là. Et je me tourne vers les partis dits naturels de l'économie pour les rendre attentifs et pour qu'ils cristallisent dans leurs décisions ce qu'ils prétendent bien souvent. De surcroît, la seule inquiétude, c'est de savoir si les travaux pourront être faits par les entreprises de construction. Le chef du département s'est dit plus que rassuré. S'il est rassuré, s'il est confiant, nous avons confiance car il sait qu'en préparant bien des soumissions, en anticipant, eh bien!, nous pouvons utiliser le large pouvoir d'examen des autorités. Maintenant, il sait que nous savons, et nous serons attentifs à ce que ces positions, ces projets soient faits pour que les entreprises valaisannes bénéficient de ces projets. Nous comprenons les inquiétudes légitimes des milieux agricoles. Nous demandons aujourd'hui aux milieux agricoles aussi de comprendre nos intérêts. En effet, le corset qui semble déjà si serré n'est pas encore lacé; le chef du département l'a démontré par sa volonté d'ouverture, par ses discussions pour arriver à des solutions négociées. Une nouvelle fois, les exemples de Sierre et de Chippis démontrent cette ouverture, démontrent cette volonté de trouver une solution transactionnelle.

Et puis 10 ans, ça va être 10 ans l'évolution des techniques. Imaginez, en 2004, Philippe Nantermod avait 20 ans, Facebook se créait, et voyez ce qui est arrivé en 10 ans!

Donc, je vous dirai, pour conclure, démontrons aujourd'hui dans les faits, par notre résolution, que le Rhône est toujours notre fierté, notre emblème et pas une source prochaine de calamités. Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Rossi Mario, député, PDCC, président de la commission de l'équipement et des transports (ET):

Tout a été dit et redit dans ce débat d'entrée en matière..., nous avons même parlé de la pluie et du beau temps. A ce sujet, on a tous suffisamment dit en d'autres circonstances

que nous avons eu un été pourri et un mois de juillet particulièrement pluvieux. Eh bien!, pour la petite histoire, lors des crues de 2000, il a plu autant en 3 jours que durant tout le mois de juillet de cette année – cela dit pour nous ramener à une réalité du terrain que nous oublions souvent beaucoup trop vite.

Alors, nous pouvons argumenter par: il y a d'autres investissements comme le tourisme et les remontées mécaniques. Bien sûr qu'il faut promouvoir le tourisme et plutôt deux fois qu'une, mais à quoi cela sert-il si la plaine est ruinée par les intempéries et les transports paralysés? Ou alors R3 peut de se faire à moindres coûts avec la solution des communes. Celle-ci existe-t-elle encore? Les experts neutres ont démontré initialement qu'elle était dangereuse et incompatible avec la loi. En outre, nombre de ces dites communes ont, en collaboration avec les services cantonaux, développé des projets qui les satisfont, voire qui amènent des plus-values en termes d'aménagement du territoire et répondent à toutes les exigences légales.

Je ne reviendrai bien sûr pas sur les aspects économiques déjà développés, entre autres, par le député Serge Métrailler.

Dire aussi qu'il n'y a aucun lien entre le projet d'aménagement du Rhône et la compensation des surfaces d'assolement. Ce sont deux processus différents. La recherche des compensations, tous projets confondus, doit se faire dans les 2 ans à venir en prenant en compte la LAT et la Lex Weber. Si le quota des SDA ne peut être maintenu, le canton pourra alors demander une réduction à la Confédération, comme ce fut le cas pour l'autoroute.

Nous ne sommes pas dans le débat des choix techniques, qui pourra se faire une fois de plus lors de la mise à l'enquête ainsi que lors de l'octroi des crédits d'engagement qui seront de notre compétence dès que le montant à investir dépassera 4 millions, autrement dit, pour la quasi-totalité des secteurs, pour ne pas dire la totalité.

Il est plus que justifié aujourd'hui de puiser dans le fonds du 21^e siècle pour ce projet d'une étendue géographique de 160 km, qui pourra un jour peut-être éviter 10 milliards de dégâts potentiels, sans compter les vies humaines qui, elles, n'ont bien sûr pas de prix. Aucun autre projet sur la table du Gouvernement ne semble répondre, à ce jour, aux critères d'utilisation de ce fonds.

Mesdames et Messieurs, la seule question qui nous est posée aujourd'hui et pour laquelle la commission équipement et transports vous a donné son préavis est: voulons-nous accepter le projet de décret qui nous est présenté par le Conseil d'Etat et ainsi assurer le financement du projet Rhône 3 dans son ensemble, donc assurer la sécurité des biens et des personnes?

Osons-nous par un vote d'entrée en matière négatif démontrer aux Valaisans et aux Valaisannes que nous spéculons avec leur sécurité alors que nous pouvons, par un bras de levier, en allant chercher les montants de la Confédération et ceux des tiers intéressés, réaliser pour un milliard de travaux en y consacrant 120 millions de deniers cantonaux, cela sans mettre en péril les budgets courants prévus pour d'autres investissements ou travaux d'entretien? A ce sujet, il s'agit d'ailleurs de préciser que la Confédération n'aura pas plus d'exigences, que les subventions fédérales soient versées ou non, car le projet devra de toute façon répondre aux exigences légales en la matière.

Chers collègues, je vous encourage à suivre le préavis de la commission équipement et transports, dont je remercie d'ailleurs l'ensemble de ses membres pour le débat et le travail, et qui, par son vote majoritairement positif, a dit oui à un financement du projet Rhône 3 tel que proposé par le décret qui vous est soumis.

Discussions il y a eu et il y en aura encore en vue d'améliorer ce projet dans sa réalisation. Mais, un non aujourd'hui, c'est un non à une réalisation dans un délai acceptable, et cela il faudra l'expliquer à nos concitoyens dont les terrains à construire sont bloqués car en zone rouge, à ceux dont les places de travail et les vies seront un jour menacées en cas de catastrophes.

En conclusion, Chers collègues, je dirai tout simplement: ne nous trompons pas de débat.

Et, pour terminer, j'informe les membres de la commission équipement et transports que nous nous retrouverons directement à la fin de la matinée à la salle 3 au troisième étage de ce bâtiment afin de traiter les amendements.

Merci pour votre attention et votre vote responsable.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Tout d'abord, j'aimerais remercier les intervenants de l'ensemble des groupes pour le sérieux avec lequel ils ont réalisé le travail sur ce projet de décret. Je crois que beaucoup, beaucoup d'éléments ont été avancés, annoncés.

Je me permettrai peut-être de résumer un petit peu globalement ce qui a été dit et, ensuite, de reprendre plus spécifiquement les allégations, requêtes ou remarques de chaque intervenant.

Je crois que tout le monde a parlé de la situation dans laquelle se trouve actuellement le Valais, essentiellement en raison de la vétusté des digues du Rhône et du danger permanent qui existe aujourd'hui tout au long de ses rives et plus globalement sur l'ensemble de la plaine. On a parlé des milliers d'hectares (13'000 à 14'000 ha), des milliards (une dizaine de milliards) estimés, de la centaine de milliers de personnes qui étaient concernées, sans parler des entreprises de tous genres qui bordent le fleuve, sans parler des terres agricoles qui, en cas de débordement, seraient également touchées.

On a fait référence à certaines crues anciennes, crues qui datent du milieu du siècle passé, deux crues dont on a encore mémoire, dont une a bloqué le Valais pendant plus de 40 jours, pratiquement 50 jours, et la deuxième qui avait inondé totalement Martigny et Charrat, bloquant également toute circulation, inondant les terres et laissant un paysage de désespoir lorsque les eaux se sont retirées.

On avait un petit peu oublié tout cela. Les crues de 1987, 1993 et 2000 nous ont cruellement remis le nez sur l'ouvrage, je dirai, ou fait plutôt lever le nez du guidon puisqu'on avait un petit peu tendance à oublier ce risque dans notre plaine. Dans l'intervalle, on avait beaucoup, beaucoup densifié notre plaine, et on s'est retrouvé en 2000 avec une situation extrême, vous vous en souvenez, le Rhône qui effectivement a débordé, des crues inattendues, rapides et qui ont laissé un souvenir indélébile dans toutes les mémoires.

La décision de lancer cette troisième correction du Rhône avait déjà été prise auparavant, après la crue de 1993, mais surtout après celle de 2000, il a été décidé de changer le type de correction. Suite à la catastrophe qui avait traversé l'ensemble du pays, les autorités avaient demandé d'étudier d'autres façons de se prémunir contre ces dangers, particulièrement d'éviter de continuer à renforcer les digues, de plus en plus élevées et de creuser, sans trop se préoccuper du sous-sol, les lits du fleuve et des cours d'eau. Je vous rappelle que, dans le Valais central, en crue, le Rhône se trouve à près de 4 m au-dessus du niveau de la plaine. Alors, vous pouvez imaginer, s'il devait y avoir une digue qui saute, la catastrophe, le danger en pied de digue, le danger pour les habitations qui seraient en pied de digue et le danger pour l'ensemble des populations riveraines puisque le Rhône sortirait de son lit avec une vitesse folle et irait bien sûr inonder l'ensemble de la plaine. C'est une sorte de suite de casiers qui seraient, l'un après l'autre, remplis.

Donc, tout cela pour dire que cette correction du Rhône n'est pas, n'est plus un choix, elle est une responsabilité. Le Rhône appartient au canton et c'est de sa responsabilité que de sécuriser les populations de la plaine en renforçant la sécurité au bord du Rhône et en attaquant cette troisième correction.

Je pense donc que, sur le principe de sécurisation, tout le monde peut se retrouver et je prends acte des différentes remarques qui ont été faites à ce niveau. Je crois que, effectivement, personne ne conteste cela.

Comment peut-on le faire? Nous avons un plan d'aménagement, qui a été critiqué une première fois et qui est arrivé avec une première expertise en 2008 sur la table du Conseil d'Etat qui l'a validé. Lorsque j'ai repris le dossier en 2009, le Grand Conseil a demandé d'avoir plus d'informations. On a mis en place toute une série d'informations. Le projet avait été mis en consultation dans les milieux concernés à travers le canton. Et suite aux retours, il y avait de nombreuses remarques. Parmi les principales, c'était qu'il fallait être moins gourmand en terres agricoles et qu'il fallait être plus rapide dans la réalisation. Là-dessus, le Grand Conseil a demandé une expertise et une expertise de ce projet que l'on avait baptisé «projet des communes». L'expertise a duré en gros une année. Ceux qui étaient dans ce Parlement s'en souviennent. Les conclusions étaient claires: la variante, comme l'a souligné le président de la commission, était incompatible, dangereuse, à certains endroits elle augmentait le danger déjà existant, et donc clairement inapplicable. Donc, cette solution n'a pas été retenue et, à partir de là, nous avons attaqué le dossier selon les demandes émanant des différents milieux consultés et les demandes émanant également du Grand Conseil. Ce qui nous a permis de modifier d'une manière très large ce premier projet de plan d'aménagement pour diminuer son emprise sur les terres agricoles et pour augmenter, je dirai, son taux d'acceptation à travers les communes traversées. Pour ce faire, nous avons rencontré les communes, l'une après l'autre. Nous avons négocié avec elles, présenté des projets, présenté des variantes qui pouvaient être adaptées au projet existant et une grande partie des communes qui étaient dans le groupe que l'on appelait le «projet des communes», eh bien!, elles se sont rangées aux propositions que nous avons faites et, aujourd'hui, elles sont en attente de l'avancement de ce dossier. On a cité tout à l'heure Chippis; il y en a d'autres. Mais je pense que, sur l'ensemble du linéaire du Rhône aujourd'hui, les communes attendent avec impatience que nous puissions réellement démarrer ce travail.

Le problème suivant, qui a été évoqué par le représentant du groupe PLR Pierrot Vuistiner, a été mis en exergue par la demande de cet échéancier, qui a été soumis au mois de mai 2014 mais qui faisait suite déjà aux nombreux travaux internes que l'on avait faits. Il faut savoir effectivement que, avec la situation financière et surtout avec les problèmes à long terme que nous ne pouvions pas déceler de manière définitive, il nous fallait trouver une solution pour que nous puissions garantir. On ne peut pas lancer un tel travail, parler d'un projet du siècle sur 20 ans et lancer 10 ans de travaux sans savoir, de manière claire et définitive, comment est-ce qu'on va les financer. Alors, notre analyse était claire. Je ne vais pas reprendre tous les éléments qui ont été soulignés par le député Pierrot Vuistiner. Il est clair que la part que nous demandons aujourd'hui et qui figure dans le décret, ce sont ces 60 millions que nous aimerions prendre dans le fonds du 21^e siècle. L'explication en est simple: c'est une espèce de coussin qui nous permet de garantir un investissement suffisant, tout d'abord, pour financer les travaux puisque, vous l'avez vu, le plan financier est complété par un échéancier. Vous avez le plan de l'ensemble des domaines qui seront traités. Cela veut dire toutes les mesures anticipées, une grande partie des mesures prioritaires, plus un deuxième train de mesures anticipées que nous demandons à Berne de valider et qui est en cours de validation également (on attend bien sûr les résultats de nos tractations avec le Grand Conseil), tout cela pour démontrer que ce n'est pas simplement une enveloppe d'un milliard que nous vous demandons mais cette enveloppe d'un milliard est affectée à des travaux bien précis, avec un échéancier, avec bien sûr les marges qu'il faudra accepter dans les délais puisqu'il est assez difficile de planifier, je pense par exemple à la traversée de Sion, des travaux de plus de 200 millions, il y aura certainement de grands débats qui vont revenir chez vous, avec des questions, des réponses et puis, bien sûr, une adaptation au fur et à mesure des délais ou des dates limites pour les réalisations, en fonction bien sûr de tout ce processus.

Les parts cantonales ont été définies. Juste préciser qu'il ne s'agit pas de 13,9%, il s'agit, pour la part valaisanne, de 12%. Le total, c'est avec la partie vaudoise. La part valaisanne représente 12% du total. Mais surtout ce qui est intéressant, et là c'est au-delà des problèmes sécuritaires, ce qui est intéressant, c'est de voir que, dans ce mécanisme

financier, nous allons obtenir un subventionnement complémentaire, qui a été suspendu actuellement parce que justement nous n'avons pas investi de manière à nous retrouver dans les cantons qui doivent dépenser quatre fois plus que la moyenne nationale pour leur sécurité, ce qui sera le cas si nous pouvons aujourd'hui planifier sur 10 ans ce montant. Donc, aujourd'hui, nous n'avons plus ce 20%. Ce 20% est non seulement vital pour la réalisation du projet Rhône 3 mais ce 20% est attribué au canton pour le travail de la sécurisation globale. Cela veut dire que, une fois validé, nous aurons également 20% de subvention complémentaire pour les cours d'eau latéraux, 20% supplémentaires pour les paravalanches, etc. Donc, c'est un multiplicateur qu'il faut également garder à l'esprit puisque ça permettra également, parce que cela fait partie de remarques que l'on m'avait aussi faites, mais si on fait cela, on va suspendre les travaux des communes. Ce n'est pas nous qui gérons les travaux des communes, ce sont elles qui sont maîtres d'œuvre. Mais, en plus, nous pourrions leur faire valoir un subventionnement supplémentaire, ce qui ne sera pas dommage par les temps qui courent tant financièrement qu'en termes d'urgence de sécurité. Finalement, si l'on voit la garantie de ce 20%, on arriverait, avec l'Office fédéral de l'environnement, à un subventionnement de 65%, auquel il faut ajouter le subventionnement de l'Office fédéral des routes qui, lui, est garanti à l'heure actuelle, qui pourrait changer, mais si ça devait être le cas, sur le montant total, le 65% serait à nouveau pris par la Confédération, ce qui fait que cela pondérerait ce changement. Mais, pour nous, en connaissance actuelle de la situation, nous pouvons partir avec ce subventionnement de l'ordre de 740 millions sur le milliard en question. Et là, quelqu'un l'a relevé, je n'aurais pas osé le faire, c'est vrai qu'on nous avait promis des masses de milliards en provenance de la Berne fédérale, je n'en ai pas plus mais, au moins, les 740 millions, ceux-là, je vous assure qu'ils viendront.

On a parlé, ensuite..., on a beaucoup mélangé puisque, finalement, et là j'aimerais venir peut-être sur ce qu'a dit l'UDC puisque c'est le parti..., je ne vais donner qu'une seule réponse puisque la partie alémanique a quasiment, au-delà de la traduction qui n'existait pas, repris la même situation. Ici, je vais peut-être reprendre la totalité puisque je vois, en reprenant mes notes, qu'il y a des choses qui me font bondir: on a parlé de hold-up, on a parlé de chèque en blanc, on a parlé de demander aux députés de signer et d'aller ensuite boire un café ou boire un verre..., j'aimerais quand même dire à ce groupe politique, qui dès aujourd'hui annonce déjà le dépôt d'un référendum pour enfin donner la parole au peuple, j'aimerais quand même lui dire que, pour ma part, l'ensemble de la députation est l'émanation du peuple; vous êtes les représentants que le peuple a mis dans cette salle pour traiter ce genre de dossiers. Alors si, avant de commencer, vous décidez déjà que ce ne sera pas de votre ressort, je crois qu'il y a peut-être au niveau des institutions quelque chose à revoir ou peut-être dans votre rapport aux institutions. J'aimerais rappeler également que, une fois le décret validé, il est évident que s'il y a lancement d'un référendum, j'imagine très mal, même si c'est un référendum résolutoire, j'imagine très mal que mes collègues du Conseil d'Etat et moi-même allions nous lancer dans des dépenses qui pourraient être *in fine* contestées par la population. Donc, en réalité, et c'est peut-être ce que vous cherchez, le lancement du référendum va bloquer toute la mécanique. Cela veut dire que, dans les mois, voire les années qui suivent, il n'y aura bien sûr pas de subventionnement supplémentaire, il n'y aura bien sûr et certainement plus de possibilité de construire puisque la crédibilité que la Confédération nous accorde aujourd'hui avec ce Sonderfall Valais pour la zone rouge, eh bien!, je ne sais pas, en attendant le référendum, si la Confédération sera d'accord de continuer à nous l'attribuer. Ce sont les deux conséquences immédiates: perte de constructibilité et puis, de l'autre côté, bien sûr pertes financières extrêmement importantes, impossibilité pour nous de reprendre les travaux quels qu'ils soient, et je vous rappelle qu'il y a des communes dans le Bas-Valais où les dossiers ont été validés par la population, puisqu'il n'y a eu aucune opposition à la mise à l'enquête, et cette population attend aujourd'hui que le canton puisse dégager le financement pour commencer ces travaux. Je parlais, tout à l'heure, de danger de mort en pied de digue, eh bien!, c'est le cas dans ces régions-là et je crois que c'est une chose qu'il faudra vraiment garder à l'esprit lorsque vous

allez vouloir lancer un référendum. Je considère cela comme irresponsable, avec des envolées qui nous laissent penser que, demain, on va raser gratis, qu'on va à la place créer d'autres infrastructures en allant créer un aqueduc, une gaine technique. Les 740 millions promis par la Confédération le sont pour la correction du Rhône et pour absolument rien d'autre.

J'aimerais également relever autre chose dans l'intervention du député (suppl.) Jérôme Desmeules. Je ne sais pas quelles sont ses informations et je ne sais pas quelles sont les responsabilités qu'il prend lorsqu'il accuse les responsables de Rhône 3 d'être responsables de dégâts à Noës. Alors même que personne n'a encore tranché les responsabilités, je ne sais pas si l'UDC a déjà pris sa décision et choisi de quel côté elle allait pencher..., j'aimerais tout de même qu'il y ait un tout petit peu de retenue dans ces accusations qui sont encore gratuites et qui sont de véritables procès d'intention.

Pour le reste, comme je vous entends revenir avec cette variante des communes, j'ai quelque part l'impression que c'est vous qui essayez de prendre en otages les communes pour essayer de trouver du monde qui va venir derrière le projet de l'UDC..., il n'y a pas de projet, mais derrière cette opposition fondamentale de l'UDC, et cela me gêne beaucoup parce que les présidents de commune que j'ai rencontrés et les citoyens de ces communes, eux, attendent autre chose de la part des responsables de la correction du Rhône mais aussi de la part de la députation qui devrait être conséquente dans ses décisions et ne pas faire une politique que je trouve déplacée en la matière.

Voilà, permettez-moi de revenir maintenant d'une manière plus globale sur les autres interventions. J'en reviens au député Pierrot Vuistiner qui, lui, a parlé de cette gourmandise en terres que représente ce projet. Je peux l'assurer que nous allons faire tout ce qui est possible au niveau des mises à l'enquête publique, au niveau des travaux de détail, pour réduire partout où ce sera possible l'emprise de ce projet sur les terres agricoles ou sur les terres intéressantes pour d'autres activités. Comme on l'a dit, comme l'a dit le représentant des Verts, le député Christophe Clivaz, il y aura des terres agricoles qui seront perdues, il y aura des terres à construire qui seront perdues, elles seront mises de côté, elles seront restituées au Rhône, on en fera autre chose. Peut-être que dans 100 ou 150 ans, elles seront toujours là pour être réaffectées si les conditions devaient fondamentalement changer. Par contre, il y a une chose que le député Pierrot Vuistiner a affirmée et j'aimerais bien qu'on ne l'affirme pas, ce sont les fameux 4'000 ha de la LAT. Je sais que notre président du Gouvernement est très actif à Berne et que, à ce jour, je peux vous garantir qu'il n'y a pas de décision définitive qui a été prise. Alors, n'allons pas, nous, offrir 4'000 ha alors même que les négociations sont en cours et qu'on va essayer justement de diminuer l'ardoise valaisanne en la matière avec des négociations. Donc, on peut le garder pour nous, mais je crois que 4'000 ha, c'est en tout cas aujourd'hui une affirmation qu'il faut manier avec beaucoup de prudence.

J'ai lu ce que le mandat répondait «partiellement», bien sûr, comme on l'a dit, il y a des améliorations à faire. Le plan d'aménagement était le plan général. C'est une vue qui est pratiquement une vue d'avion, qui commence à devenir de plus en plus précise. J'aimerais d'ores et déjà devancer encore une remarque concernant la suite du projet: tous les dossiers dépassant 4 millions reviendront devant le Grand Conseil. Cela veut dire que, quasiment tous les crédits d'engagement, vous les verrez. Il n'y a pratiquement rien, à part des interventions d'urgence pour lesquelles ce serait catastrophique de devoir soumettre cela à une commission et aux délais nécessaires à la présentation, je pense aux interventions régulières que nous devons faire sur les digues actuellement, interventions urgentes où il peut s'agir de 500'000, 1,5 million, 2 millions où le Conseil d'Etat doit absolument pouvoir rester maître de la manœuvre. Par contre, la plupart et quasiment tous les dossiers seront des dossiers qui auront une ampleur plus que suffisante pour qu'ils viennent devant vous, qu'ils soient discutés en détail et que le financement soit garanti après examen par le Grand Conseil. Ensuite, il y aura la procédure de mise à l'enquête publique où qui mieux que le citoyen habitant la commune où nous allons effectuer les travaux sera capable de porter un jugement objectif? Comment aller demander aux gens de la haute vallée de Conches de

porter un jugement sur les mesures sécuritaires dans la région du lac Léman, où elles sont non seulement urgentes mais ne correspondent pas du tout en termes de travaux à ce qui se fait dans cette haute vallée? Je crois qu'il faut garder raison en tout cela. Ce travail qui va durer je pense une vingtaine d'années va appeler les citoyens tout au long de son développement à intervenir, à faire valoir leurs droits et leurs exigences. Je crois que nous devons respecter cette façon de faire, qui est à mon avis beaucoup plus logique et beaucoup plus sensée qu'un référendum qui est destructeur et qui, s'il devait être accepté – permettez-moi encore de le souligner – détruirait le projet de financement. Il est exclu de revenir une deuxième fois, le projet de financement serait terminé, il nous resterait à reprendre notre feuille et à recommencer les travaux. Donc, je ne sais pas si la responsabilité que nous avons aujourd'hui, devant la population, devant nos enfants et, disons-le, devant l'histoire puisqu'un travail aussi conséquent, qui s'inscrira dans la même veine que la première et la deuxième corrections, ce travail je crois qu'on doit l'envisager avec ce regard, et je pense que c'est votre responsabilité, à vous qui êtes finalement les garants de la politique de ce canton, de prendre cette responsabilité réellement historique. Je crois que, dans l'ensemble, j'ai à peu près traité les remarques faites par le député Pierrot Vuistiner.

Le député Reinhold Schnyder a également fait un petit retour historique sur ce qui s'est passé, en soulignant également les dégâts importants qu'on avait dû subir avec ces crues du Rhône. Il s'annonce également en soutien pour le fonds du 21^e siècle, en partant du principe que ce projet correspond aux attentes du fonds du 21^e siècle tant par sa portée géographique que par son ampleur et son importance pour le canton. Il dit que le référendum est une légitimité démocratique, je crois que tout le monde est d'accord avec cela, mais que, en l'occurrence, c'est quelque chose qui s'annonce comme irresponsable. Et, enfin, il donne cinq raisons de se mettre d'accord avec ce projet et ce projet de décret, et je crois que je ne peux qu'être d'accord avec lui: la correction réalisée, protection des personnes et des biens, investissements au niveau du canton, anticyclique et respect de l'environnement. Je crois qu'on ne peut pas être plus clair.

En ce qui concerne le groupe PDCC, le député Jean-Claude Savoy a également fait un petit retour en arrière, que j'ai repris pour l'ensemble des intervenants. Il a parlé des digues fragilisées, avec ce danger permanent, et il va plus loin en demandant, au nom de son groupe, un vote nominal. Quelque part, c'est quelque chose que l'on peut comprendre dans une décision aussi fondamentale. Je crois que l'on peut être pour ou que l'on peut être contre mais on doit avoir, ensuite, également le courage de le manifester de cette façon.

Le député Urban Furrer a également fait un large saut dans l'histoire, c'est lui qui nous a ramenés en 1937 et en 1948. Il estime aussi que le fonds financier est nécessaire et qu'il faut une plus grande protection avec un minimum de conséquences, avec une référence anglophone, il nous a rappelé qu'il y avait également un grand débat à ce sujet en Suisse alémanique mais je l'ai pris comme tel et je crois que le message est clair. C'est également un souci permanent que nous avons de faire le maximum avec le minimum et ce sera le cas dans cette correction du Rhône.

Le député Joachim Rausis, je le remercie pour son clin d'œil par rapport à la médiation, je crois que c'est un état d'esprit qui doit régner chez l'ensemble des membres du Conseil d'Etat et je crois que c'est le cas. Nous devons être capables d'écouter, d'entendre, de traduire dans les faits ce que la population veut, attend, et puis être capables aussi d'avoir une vision politique et de pouvoir l'adapter à la réalité des choses et à la réalité des personnes. Dans ce sens-là, c'est vrai que c'est un travail de tous les jours, mais ce n'est pas uniquement le mien, c'est le travail de l'ensemble du Conseil d'Etat que de traiter les dossiers de cette façon. Pour le reste également, pas de remarque particulière sur le décret. Peut-être à préciser pour tout le monde que ce décret a une durée de vie limitée et que le but ultime pour moi c'est de vous soumettre un projet de loi sur le financement de la correction du Rhône, la sécurisation de la plaine, de telle façon que, pour nous, pour vous, pour nos et pour vos successeurs, il y ait, pour les 20 prochaines années, une situation stable et que l'on ne doive pas renouveler ce genre de débats de manière récurrente. Le député Joachim Rausis a parlé du devoir d'assurer la sécurité. Je crois que c'est quelque

chose qui est aussi fondamental. Je crois que c'est important de le souligner. Je l'ai dit au début, c'est une responsabilité du Conseil d'Etat, le Rhône lui appartient, mais c'est un devoir, ce n'est pas un choix, ce n'est pas un jeu, ce n'est pas une pirouette : nous devons assurer et assumer cette correction du Rhône, et bien sûr avec l'aide du Grand Conseil qui, lui, tient les cordons de la bourse à fort juste titre. Et il a renouvelé sa confiance dans le Conseil d'Etat, en soulignant aussi un chiffre que je n'aime pas rappeler parce qu'il fait un petit peu revanchard mais c'est vrai qu'on a beaucoup, beaucoup passé de zones agricoles en zones à bâtir, ce qui n'enlève rien à la qualité de l'agriculture dans notre canton et à l'importance extrême que nous avons de devoir conserver ces meilleures terres agricoles pour nos entreprises agricoles qui font un boulot, un travail magnifique, et je crois que ce n'est plus à démontrer. Alors, c'est à nous de garder cela en toile de fond permanente lorsque nous allons avancer dans ce projet.

Le député Christophe Clivaz pour Les Verts a parlé d'irresponsabilité, d'idiotie dans l'opposition; il en a souligné les dangers, je ne vais pas revenir là-dessus. Je crois que tout a été rappelé. Effectivement, l'opportunité de créer autre chose dans l'espace du Rhône est aussi quelque chose d'intéressant, tout en respectant les fonctionnalités actuelles de trouver moyen de le rendre plus disponible pour la population, plus attractif pour les gens qui viennent nous visiter et plus performant en termes de biodiversité, en gardant également ce cordon de verdure qui pourrait se recréer le long de ce fleuve. Pour le reste, c'est vrai, et je le remercie pour son appréciation, je crois que ce projet de décret est quelque chose de sensé, c'est quelque chose qui tient compte des remarques, c'est quelque chose qui, en plus, s'inscrit aujourd'hui dans une logique anticyclique.

Cela a également été souligné de manière très énergique par le député Serge Métrailler, je crois qu'effectivement ce sont des choses que l'on doit aussi garder à l'esprit aujourd'hui. Il a parlé des quelque 9'000 travailleurs et des quelque 500 entreprises qui, elles, attendent aussi de la part du canton une compensation aux problèmes que peuvent nous poser aujourd'hui la Lex Weber et la LAT. Je crois que j'ai à peu près fait le tour. Il a parlé des effets multiplicateurs, c'est intéressant, 7 fois la mise comme au casino, 10 fois mieux qu'au casino, 100 fois mieux qu'au casino parce que, surtout, il a dit qu'on avait 100% de chances de gains. Et je crois que si le Grand Conseil suit la proposition de décret, s'inscrit dans cette logique positive de développement de ce projet de manière rapide et de manière réelle, eh bien!, c'est également 100% de chances que nous aurons parce que je le sais, j'ai posé la question avant de venir encore, on me le confirme, Berne est derrière le projet, est prêt à financer, y compris l'extension de 20% que nous demandons.

Que vous dire de plus? Je crois qu'on a fait quasiment le tour. Revenir à ce qu'a dit le président Mario Rossi: effectivement, un projet qui a également l'aval en majorité de la commission, que j'aimerais remercier pour son travail. C'est un dossier délicat, difficile, c'est un dossier passionné, passionnant également et c'est un dossier qui va demander à tout le monde effectivement aussi du courage. Je crois que l'on a aussi cet engagement vis-à-vis de notre population, cet engagement qui est très cher puisque, effectivement, ce n'est pas tous les jours qu'on va se lancer dans une dépense d'un milliard, même si c'est sur 10 ans, et c'est aussi un engagement qui honorera ceux qui vont le prendre. Souvenez-vous de la première et de la deuxième corrections, souvenez-vous des problèmes énormes qu'elles avaient provoqués dans des communes qui se sont retrouvées dans des situations difficiles parce qu'elles ne pouvaient plus faire face à leurs engagements financiers et, *in fine*, au bonheur que ces deux corrections ont permis de développer dans notre canton.

Voilà, on va voter maintenant sur l'entrée en matière puisque deux groupes s'y opposent.

Je vous remercie de soutenir cette entrée en matière.

Il y a, semble-t-il, des amendements qui ont été déposés. On va les traiter avec la commission.

Mais, d'ores et déjà, je vous remercie de votre soutien. Je crois que toute la population valaisanne devrait vous remercier de ce soutien pour partir dans une opération qui, véritablement, va nous permettre de passer dans le 21^e siècle dans la plaine du Rhône.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

L'entrée en matière étant combattue, nous votons.

L'entrée en matière est acceptée par 94 voix contre 24 et 3 abstentions.

Vote nominal

Namensabstimmung

(Suite et fin de l'examen en première lecture, *séance du jeudi matin 11 septembre 2014.*)

3. Entrée en matière et lecture

Décision concernant la ratification du droit d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Susten et Chippis et la vente de l'aménagement existant de Chippis-Rhône à FMV SA

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss für die Ratifizierung des vom Staatsrat an die FMV SA verliehenen Rechtes, die Wasserkräfte der Rhone zwischen Susten und Chippis zu nutzen und für den Verkauf der bestehenden Wasserkraftanlage Chippis-Rhone, an die FMV SA

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'économie et de l'énergie

Kommission für Volkswirtschaft und Energie

Président: François Bressoud / Rapporteur: Grégory Logean

Discussion sur l'entrée en matière:

Truffer Gilbert, Grossrat (Suppl.), AdG/LA:

Die Fraktion AdG/LA hat sich eingehend mit der hier zur Debatte stehenden Vorlage auseinandergesetzt. Vorab ist zu begrüssen, dass aus dem Energiedepartement mal eine konkrete Vorlage vors Parlament kommt. Ansonsten gibt es dort nur Studien und Arbeitsgruppen, deren Resultate leider in den Schubladen liegenbleiben. Ich denke hier in erster Linie an die Frage der Heimfallproblematik. Diese müsste von Staatsrat Cina nun konkret angepackt werden. Oder gibt es einen konkreten brisanten Grund, auf dem das Hinhalten dieses Dossiers beruht? Die Frage muss gestellt werden, und Departementschef Cina kann uns dazu vielleicht später etwas sagen.

Nun zur Vorlage. Wir nehmen es vorweg: Unsere Fraktion stimmt dem Verkauf der Wasserkraftanlage Susten-Chippis zu und natürlich auch der dazugehörigen Konzession.

Dabei muss man wissen, dass der Verkäufer, der Staat Wallis, zu rund 55% auch Käufer der Anlage ist. Die Walliser Elektrizitätsgesellschaft (FMV) gehört nämlich mehrheitlich dem Kanton. So gesehen ist die Konzession auch ein Spezialfall, der in anderen Fällen nicht so angewandt werden könnte. Ich werde noch dazu kommen.

Es ist erfreulich, dass die Gesellschaft FMV die wirtschaftliche Kraft hat, den Kauf dieses Werks zu stemmen. Vor 15 Jahren stand die FMV am finanziellen Abgrund. Dank der finanziellen Sanierung der Gesellschaft steht die FMV heute wirtschaftlich gut da und kann nicht nur die Anlage Susten-Chippis kaufen, sondern sogar auch noch den FC Sitten sponsern, wogegen ich nichts einzuwenden habe.

Das Werk Susten-Chippis produziert 220 GWh elektrische Energie; das sind 220 Millionen Kilowattstunden. Und wenn ein Haushalt rund 4'500 kWh Strom pro Jahr verbraucht, so versorgt das Werk an die 49'000 Haushalte. Das ist ein wichtiger Punkt. Angesichts des angestrebten Ausstiegs aus der Atomenergie kann auf ein solch bestehendes Werk nicht verzichtet werden.

Das Wasserkraftwerk bzw. die Wasserzufuhr führt durch den geschützten Pfynwald. Aus diesem Grund war und ist es auch wichtig, dass den Umweltaspekten entsprechend Rechnung getragen wird. Rund 15 Millionen werden für die Umwelt und die Sicherheit investiert. An die Natur gehen mit der Restwassermenge 25 Millionen Kilowattstunden, was Strom für über 5'500 Haushalte ergäbe. Diese Zahlen zeigen schon, wie die Natur in diesem Dossier gewichtet wurde.

In der Botschaft des Staatsrats wird die Stromproduktion dieses Wasserkraftwerks mit Stromproduktion aus der Windenergie und Photovoltaik verglichen. Das darf man schon machen, sollte aber nicht ein Ausspielen der Wasserkraft gegen die neuen erneuerbaren Energien sein. Kein anderer Kanton der Schweiz ist so geeignet wie das Wallis, mit Wasser, Sonne und Wind zu einem noch wichtigeren Player in der Stromproduktion zu werden. Hier liegt ein Potenzial brach, das der Staatsrat sanft ruhen lässt. Das ist sehr schade. Statt auf eine Vergrösserung von Wasserkraftwerken wie im Oberaletsch und damit auf die unrentable Sommer-Energie zu setzen, müsste die Regierung endlich die Walliser Sonne und den Walliser Wind nutzen.

Bezüglich Wasserzins nehmen wir zur Kenntnis, dass der Kanton ab dem 1. Januar 2015 den erhöhten Ansatz einrechnet. Das ist wichtig. Sie wissen, liebe Kolleginnen und Kollegen, dass die grossen Gesellschaften, allen voran Alpiq, eine Attacke auf den Wasserzins reitet und diesen am liebsten abschaffen möchte. Die Erhöhung des Wasserzinses war damals ein Kompromiss, den die Gebirgskantone unter dem Präsidium des ehemaligen Staatsrats Thomas Burgener abgeschlossen haben. Damals wurde auf den sogenannten Speicherzusatz verzichtet. Und die Gesellschaften konnten in den letzten Jahren gute Gewinne machen. Wegen der Energieschwemme, die namentlich auf der Braun- und Steinkohle beruht, und auch wegen der Stagnation der Wirtschaft in Europa, sind die Preise zusammengebrochen. Das darf jetzt nicht auf dem Buckel der Gebirgskantone ausgebadet werden, indem die Wasserzinsen zusammengestrichen werden, wie dies insbesondere Alpiq und andere Gesellschaften wollen. Es wäre wichtig, wenn Staatsrat Cina dem Alpiq-Präsidenten Hans Schweickardt das beibringen würde.

Bei der Ressourcen-Rente nehmen wir zur Kenntnis, dass nur ein hälftiger Ansatz berechnet wird. Das ist akzeptabel, weil – wie schon gesagt – die FMV mehr als zur Hälfte dem Kanton gehört.

Ich komme zum Schluss und dieser ist kurz: Die Vorlage ist gut, wir unterstützen sie. Vielen Dank.

Logean Grégory, député, UDC:

Deux aspects que je vais aborder dans le cadre de cette entrée en matière:

C'est, tout d'abord, le retour de concession en lui-même puisqu'on a ici affaire à une concession, on le sait, qui touche au Rhône, donc qui concerne l'Etat du Valais d'un côté et les FMV de l'autre côté comme étant concessionnaire, partenaire principal, donc l'Etat se trouve des deux côtés, ce qui peut expliquer aussi pourquoi nous avons pu arriver à une concession qui peut paraître intéressante ou idéale dans le modèle futur du retour des concessions que le département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est en train de

mettre sur pied. Donc, comme vous le savez, il y a cette histoire de rente de ressource que le canton, au lieu d'encaisser un montant unique peut-être important au départ, eh bien!, chaque année, pour autant qu'il y ait des bénéfices bien sûr, ce qui n'est pas le cas à court terme dans le cadre de l'aménagement en question, mais sur une durée de 80 ans quand le prix de l'énergie aura remonté, chaque année, le canton pourrait percevoir cette rente de ressource, ce qui est finalement un petit peu l'option choisie dans le cadre de la stratégie Forces hydrauliques qui était, d'une part, de revenir propriétaire à hauteur idéalement de 60% des aménagements hydrauliques et surtout de bénéficier de cette rente de ressource. Donc, de ce point de vue là, le groupe UDC, tout comme la commission, est assez favorable au modèle qui nous est soumis.

Et puis, il y a un deuxième élément, qui nous gêne un peu plus mais sur lequel nous n'avons que peu d'emprise dans cette salle puisqu'on ne peut pas discuter du fond de la concession, enfin on ne peut pas l'amender mais heureusement d'ailleurs sinon ce serait interminable. Le député Christophe Clivaz a parlé tout à l'heure d'irresponsabilité et d'idiotie. Eh bien!, s'il y a des gens qui sont irresponsables et idiots dans le cadre de ce dossier, c'est précisément les milieux qui sont représentés par M. Clivaz, à savoir notamment le WWF et Pro Natura. Quelques éléments: Ceci a été dit tout à l'heure, il y a les débits minimaux qui sont relativement importants. C'est 11% de l'aménagement hydraulique. On parle d'un aménagement avec une capacité totale de production de 245 GWh, mais des débits minimaux qui s'élèvent à 25 GWh; 25 GWh, c'est tout de même 6 éoliennes de Collonges. Donc, on voit qu'il y a une perte de production importante pour ces débits résiduels. Ensuite, les mesures sécuritaires et environnementales: près de 16 millions, et là c'est une estimation, mais elles sont estimées à 16 millions de francs pour la renaturation de certains sites, les grenouilles, les moustiques..., il n'y a pas que ça mais il y a aussi ça, et il est assez inquiétant tout de même de voir l'augmentation de la bureaucratie, l'augmentation de ces mesures toujours plus importantes. Et puis, malgré le respect de toutes les normes et exigences des services cantonaux et fédéraux, on voit qu'il y a deux organisations qui ont fait opposition à cette concession: le WWF, je l'ai dit, et Pro Natura. Le WWF va même jusqu'à exiger le démantèlement dans un délai de 25 ans au maximum de cette concession qui est pourtant existante puisqu'on turbine de l'eau depuis les années 1900 sur ce site et que cela n'a, semble-t-il, jamais posé d'énormes problèmes. Et maintenant, puisqu'on est dans un retour de concession, eh bien!, ces milieux font valoir leurs revendications. On l'a dit, c'est de la bureaucratie, c'est pour faire marcher peut-être certains de leurs bureaux d'études, et cela retarde les procédures. Cela fait depuis 2004 qu'il y a des procédures pour renouveler cette concession, c'est extrêmement difficile, et ça on peut le regretter. Et puis, ce qu'on peut relever, puisque ces mêmes milieux qui s'opposent au renouvellement de concession qui correspond tout de même à 220 GWh, qu'est-ce qu'ils proposent alors si vraiment ils veulent la démanteler? Le stade du Wankdorf (on aime bien le stade du Wankdorf en Valais, on y a été quelques fois en ramenant la coupe), eh bien!, ce sont les 9'000 mètres carrés de panneaux solaires et ça produit 1,36 GWh. Donc, il faudrait près de 200 stades du Wankdorf pour compenser cette installation Rhône-Chippis. Alors, je pose la question à ces milieux: où voulez-vous mettre ces 200 stades du Wankdorf? Ensuite, les éoliennes, on pourrait en parler, il faudrait 220 éoliennes pour compenser cet aménagement. C'est aussi 75'000 tonnes de CO₂ qui sont économisés par cet aménagement hydroélectrique s'il fallait remettre, en comparaison, une centrale à gaz en service.

Donc, on voit qu'on est à un tournant. Ce qu'on peut regretter, c'est que les grands aménagements comme Grande Dixence, Zeuzier, Moiry, Mattmark, etc. auraient été impossibles au siècle passé si on avait eu affaire à des gens comme le WWF et Pro Natura. Cela aurait été tout simplement impossible et, aujourd'hui, on serait encore à l'époque des bougies probablement, et cela on peut le regretter. Je crois que si on veut faire face aux défis énergétiques qui nous attendent, la stratégie 2050, il faudra probablement s'attaquer à la problématique des recours des associations écologiques qui plombent et qui mettent sous pression, c'est le cas de dire, nos aménagements hydroélectriques.

Vous l'aurez compris, le groupe UDC entre bien sûr en matière mais condamne fermement l'attitude irresponsable et idiote, pour reprendre les propos qui ont été tenus tout à l'heure, des associations écologiques.

Merci.

Pannatier Christophe, député (suppl.), PDCC:

Pour le Valais, la force hydraulique constitue l'une des ressources naturelles les plus importantes. Avec les retours de concessions, l'économie valaisanne a la possibilité d'augmenter de manière significative la sécurité d'approvisionnement et les recettes publiques provenant de l'énergie hydraulique.

La ratification du droit concédé à FMV SA d'utiliser les forces hydrauliques du Rhône entre Susten et Chippis ainsi que la vente de l'aménagement existant entrent ainsi en parfaite adéquation avec la volonté de notre canton de mieux maîtriser sa richesse hydraulique. Cette reprise permet une continuité de l'exploitation ainsi qu'un élargissement et un renforcement du champ d'activité de FMV SA, société majoritairement en mains cantonales et communales, autrement dit une participation de l'Etat aux bénéfices lorsque les conditions du marché sont favorables. Même si, actuellement, le prix de l'électricité ne permettrait pas de dégager un revenu suffisant pour que notre canton puisse jouir d'une rente, la croissance de la demande énergétique ainsi que la politique fédérale en la matière nous laissent espérer un avenir serein et entrevoir la perspective d'un futur revenu plus que bienvenu pour les collectivités publiques.

Vous l'aurez compris, le groupe PDCC est favorable à cette ratification et recommande tout naturellement l'acceptation de ce projet de décision.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Avant de passer la parole à l'intervenant suivant, j'aimerais saluer à la tribune M. Paul Michellod et ses collaborateurs des FMV, M^{me} Marie-Thérèse Sangra du WWF et M. Moritz Steiner du département qui s'intéressent à nos débats très intéressants ce matin, notamment Rhône 3 et ce retour de concession.

Roch Jean-Didier, député, PDCB:

Si le projet de décision tient en trois articles, quelques lignes de plus que le titre, il revêt pour notre groupe un intérêt marqué par sa pertinence.

Le message fourni du Conseil d'Etat est à l'image de la complexité du dossier, de la longue histoire de l'utilisation de la force hydraulique du Rhône entre La Souste et Chippis et des débats fleuves et décisions depuis 1892.

Je ne vais pas refaire l'historique du projet, ni rappeler les termes de l'octroi de la concession, d'autres députés l'ont fait avant moi.

Par contre, je vais entrer directement dans le vif en vous disant que notre groupe adhère totalement à la décision. Nous avons besoin de cette énergie propre et renouvelable à l'aube d'une ère où nos besoins en électricité devraient encore augmenter. D'ailleurs, la nouvelle stratégie énergétique 2050 de la Confédération fixe une valeur cible d'augmentation de la production à 3,2 TWh par année. Avec le moratoire sur le nucléaire, il est plus que nécessaire de conserver nos acquis.

Nous sommes surpris des démarches des associations proches de la nature et avons de la peine à comprendre leur volonté de mettre le grain de sable dans le système. L'installation existe depuis 1911 et des améliorations ont été faites ces dernières années, notamment concernant les débits de dotation. Et puis, il y a l'engagement du futur

concessionnaire sur des mesures compensatoires environnementales et sécuritaires pour près de 16 millions de francs. Il y aura donc encore des améliorations pour l'environnement. Si nous allions dans le sens du recours du WWF, qui parle même de démantèlement de l'installation, qui produira cette énergie manquante et à quel prix? Faudra-t-il l'acheter sur les marchés extérieurs produite avec de la matière d'origine fossile? Ou alors remettre en route Chavalon avec les risques d'émanation de dizaines, voire de centaines de milliers de tonnes de CO₂? Et quand on voit le temps qu'il faut pour créer une petite centrale sur l'eau potable, par exemple, on a de la peine à imaginer construire une nouvelle centrale au fil de l'eau comme celle-là.

Avec une production annuelle escomptée de 220 GWh, cet aménagement se situe parmi les grands aménagements au fil de l'eau et, je cite l'OFEN, «il représente 7% de l'objectif d'augmentation de la production hydraulique fixé par la Confédération et représente une utilisation rationnelle des forces hydrauliques au sens de la loi fédérale». L'OFEN reconnaît dans son examen d'opportunité que «une fois, les centrales nucléaires mises hors service et avec une production stochastique, aléatoire, fortement augmentée du solaire et de l'éolien, les centrales hydroélectriques seront d'autant plus importantes». Un tel aménagement est donc d'importance nationale.

Pour terminer mon message, je tiens encore à relever un élément qui figure dans le rapport de la commission, à savoir: faut-il généraliser le modèle Chippis-Rhône aux prochains retours de concessions? La réponse de notre groupe est clairement non. A ce stade, le modèle décrit est trop particulier pour qu'il devienne une généralité. Ce n'est tout simplement pas exploitable.

Je le répète, notre groupe entre en matière et soutiendra ce projet de décision au moment du vote tout à l'heure.

L'eau associée à la configuration géologique de notre canton est une source de richesse que nous ne pouvons pas malmenier. C'est notre avenir énergétique qui est en jeu.

Merci de votre écoute.

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO:

Der Staatsrat hat uns mit seiner Botschaft die Historie über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte der Rhone zwischen Susten und Chippis ausführlich informiert. Ebenfalls konnte mit der Rhonewerke AG, sowohl der Heimfall der Wasserkraftanlage, wie auch mit der FMV die provisorische Konzessionserneuerung geregelt werden.

Wir wissen alle, dass das Gebiet in und rund um den Pfynwald mit den Grossprojekten A9 und R3 grosser Koordinationskunst bedarf. Alle hier offenen Punkte zur Bearbeitung und somit die ganze Verantwortung der Konzessionärin aufzuerlegen, wäre wohl zu viel verlangt.

Gleichwohl gibt es einige Punkte, die projektübergreifend und deshalb für dieses Gebiet wichtig und bindend zu betrachten sind. Zum einen gilt es festzuhalten, dass hier das Amt für Nationalstrassenbau ein wichtiger Partner des Kantons ist und in seiner UVP-Studie der Bereich Geschiebemanagement und der Einfluss der Anlage auf den Grundwasserspiegel sowie die Pumpenbrunnen behandelt hat, was für die betroffenen Gemeinden klar als bindend gilt.

Somit liegt die Sicherung der Dämme und die Vorbeugung gegen Materialaufstockungen im Rhonebett in der Verantwortung der zukünftigen gemeinsamen Geschiebemanagement. In unserem Verständnis ist dies deshalb unter kantonaler Leitung.

Zum Thema Sicherheit wurde im Staatsratsentscheid aufgeführt, dass den notwendigen Anpassungen der Betriebsvorschriften, der Befolgung polizeilicher Massnahmen und der kantonalen Richtlinien zum Schutz der Güter und der Personen und zur Vermeidung von Umweltschäden, insbesondere im Falle von Ereignissen, Rechnung zu tragen sei.

Zum Übernahmepreis und den finanziellen Modalitäten kann sich die CVPO durchaus einverstanden erklären. Dass es ein Wasserkraftwerk braucht und dieser Abschnitt zwischen Susten und Chippis dafür genutzt wird, steht für uns auch ausser Zweifel.

Die CVPO, werte Kolleginnen und Kollegen, dankt der Dienststelle, dem Staatsrat und der Kommission für die geleistete Arbeit. Sie ist für Eintreten und stimmt dem Verkauf der bestehenden Wasserkraftanlage Chippis-Rhone und deren Nutzung an die FMV zu.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Combien vaut l'installation de Chippis-Susten? C'est la question que le groupe PLR s'est posée en lisant le message du Conseil d'Etat mais force est de constater que nous n'avons pas pu trouver de réponse.

Nous avons racheté cette installation pour environ 40 millions de francs, il y a 10 ans, et nous la revendons aujourd'hui 44 millions de francs. C'est à peine ce que propose un compte épargne à la BCVs.

Mesdames et Messieurs, il y a quelques années, nous parlions de 20 milliards de francs pour les retours de concessions en Valais. Certes, ce chiffre était certainement exagéré mais c'étaient 20 milliards de francs pour une production annuelle de 10'000 GWh. Ici, nous parlons de 220 GWh, soit 2,2% de la production cantonale, ce qui devrait faire, soit 2,2% de 20 milliards, 440 millions de francs. Et nous vendons la concession 44 millions de francs, partie sèche et partie mouillée.

Alors, certainement que ces chiffres étaient exagérés, il y a quelques années. Nous avons regardé une vente concrète: Barberine dans la vallée du Trient. Les 6 communes concernées ont renouvelé une concession uniquement pour la partie mouillée pour le montant de 340 millions de francs pour une production de 400 GWh. 220 GWh ici et 400 GWh à Barberine; 34 millions de francs ici pour la partie mouillée et 340 millions de francs à Barberine.

Mesdames et Messieurs, si je lis ces chiffres, j'ai vraiment l'impression que nous bradons notre patrimoine.

Expliquez-moi, Monsieur le conseiller d'Etat, pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres. Lorsque, dans ce pays, nous voulons acheter pour plus de 200'000 francs de taille-crayons, nous devons faire un appel d'offres public et demander à des sociétés à l'étranger de participer au concours. Ici, nous vendons une installation qui vaut des dizaines de millions de francs et nous n'avons proposé à aucune autre société dans ce pays de la racheter. J'ajouterai que la vente dont nous parlons devrait nous rapporter, si j'en crois le message, un peu moins de 2 millions de francs par année alors que la location aux FMV, ces dernières années, a rapporté 2,75 millions de francs par an, c'est-à-dire, si je lis le message, que le contrat que nous nous proposons pour 80 ans est encore plus mauvais que celui que nous avions ces 10 dernières années.

Alors, Monsieur le conseiller d'Etat, vous me direz certainement que le marché de l'électricité s'est effondré, qu'il y a quelques années nous parlions de 9 à 10 centimes le kWh à la production et que, aujourd'hui, on est en dessous des 5 centimes. C'est vrai. Mais pourquoi vendre maintenant? Pourquoi ne pas avoir vendu il y a 10 ans ou il y a 5 ans? Ou pourquoi ne pas attendre 5 ans? Il n'y a aucune urgence à renouveler la concession maintenant.

Le groupe PLR estime que ces concessions, ces barrages font partie de notre patrimoine, et nous ne devons pas brader notre patrimoine.

Si cette installation vaut 44 millions, vendons-là 44 millions, mais si elle vaut 150 millions, nous devons nous poser la question: est-ce que nous avons le droit de faire une croix sur ces 100 millions de différence?

Et, Monsieur le conseiller d'Etat, vous ne pourrez pas me donner un chiffre de valeur sur le marché tant que vous n'aurez pas mis cette concession aux enchères publiques. Il n'y a pas de valeur tant qu'il n'y a pas de marché, et vous n'avez pas créé de marché ici.

Le groupe PLR rappelle sa position par rapport au retour des concessions: nous ne voulons pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Nous taper sur le ventre en étant fiers de devenir producteurs d'électricité, parce que c'est ce que nous devenons ici, n'est pas suffisant sur le long terme. Personne ne peut dire aujourd'hui combien vaudra l'électricité demain. En 2011, au lendemain de la catastrophe de Fukushima, tout le monde pensait, avec les plans de sortie du nucléaire, que le prix de l'électricité allait prendre l'ascenseur, et c'est tout l'inverse qui s'est produit. Il n'y a pas de devin, pas plus ici qu'ailleurs.

Je crois que nous ne pouvons pas nous permettre vis-à-vis des citoyens valaisans et des générations futures de jouer avec notre patrimoine, et prendre cet argent et le mettre uniquement dans le domaine de l'électricité. En finances, ça s'appelle mettre tous nos œufs dans le même panier et prendre un risque inconsidéré avec nos moyens.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR refuse l'entrée en matière sur cet objet, demande au Conseil d'Etat, à l'avenir, pour les concessions, de bien vouloir faire des appels d'offres publics. Il n'est pas opposé par principe à ce que les FMV y participent, mais on ne peut pas octroyer des concessions d'un tel montant sans qu'il y ait une participation de tous les acteurs du marché de l'électricité.

Je vous remercie de votre attention.

Bregy Alain, Grossrat, CSPO:

Ich erspare Ihnen die erneute Aufzählung der technischen Details der Vorlage – die haben Sie alle erhalten und gelesen und wurde von meinen Vorrednern auch schon erwähnt.

Die Vorlage ist aus Sicht der CSPO ausgewogen, und wir hoffen, dass sie mit einer klaren Mehrheit angenommen wird. Dies vor allem auch, um gegenüber den Opponenten ein starkes Signal zu senden.

Die Wasserkraft ist wichtig für unseren Kanton. Die Wasserkraft hat aktuell aber einen schweren Stand. Und da ist vielleicht Herr Nantermod nicht ganz auf dem richtigen Dampfer. Mit dem vorgeschlagenen Modell kann der Kanton – in hoffentlich eines Tages besseren Zeiten – von einer Ressourcen-Rente profitieren, d. h. er hat nicht alle «œufs im selben *panier*». Dies kann er vor allem auch ohne das Kraftwerk heute mit einer hohen Anfangszahlung... Herr Nantermod möchte vielleicht 200 Millionen, aber dann wäre das Kraftwerk in Kürze bankrott. Ich denke, das Modell ist ausgewogen.

Die CSPO ist für Eintreten und stimmt der Vorlage zu.

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

La protection des paysages versus la production d'énergie renouvelable, c'est une question récurrente qui fait débat dans les milieux Verts; autant dire que le projet soumis par le Conseil d'Etat a retenu toute l'attention de notre parti.

Le projet, ses conséquences pour le canton tant sur le plan financier que sur le plan énergétique ont déjà été largement commentés par les intervenants précédents; je n'y reviens pas.

Ce qui est important aux yeux des Verts, c'est l'amélioration de la valeur naturelle globale du site de Finges. Le suivi scientifique sur le fleuve qui a été mis en place doit permettre d'obtenir les données nécessaires pour prendre des décisions en matière de dynamique des eaux et de biodiversité sur une base rationnelle et documentée. En l'état des connaissances actuelles, il n'est pas certain que relâcher beaucoup plus d'eau que ce que la loi exige au minimum à la hauteur de Loèche améliore nettement la biodiversité et la qualité paysagère de Finges. D'autres pistes, dans ce domaine, sont aussi à explorer.

A ce constat, s'ajoute bien sûr l'importance de renforcer la production d'énergie renouvelable dans notre canton.

Concernant la prise de position du groupe PLR, j'aimerais rappeler ici qu'aujourd'hui, en tout cas dans le contexte actuel, on peut se demander qui pourrait se mettre sur les rangs pour acquérir un tel ouvrage, étant donné la difficulté que connaissent un certain nombre d'entreprises de production électrique. Et puis, un paradoxe peut-être: je pense que c'est important que le canton, que les collectivités publiques restent maîtres ou deviennent davantage maîtres du secteur énergétique qui est une infrastructure extrêmement importante pour l'ensemble des activités socio-économiques du canton. Lorsque l'on parle de l'importance de garder cela dans le patrimoine cantonal, je rappelle quand même que les Forces Motrices Valaisannes sont largement propriété des collectivités publiques valaisannes.

J'invite donc le PLR à quitter une vision purement idéologique axée sur le marché et de faire preuve d'un peu plus de pragmatisme.

C'est dans cette idée de pragmatisme que Les Verts acceptent l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole au député Grégory Logean pour une brève correction matérielle.

Logean Grégory, député, UDC:

On n'est pas dans un débat réduit, Monsieur le président, je crois, dans le cadre de cette entrée en matière.

Deux choses:

La première par rapport à ce qui a été dit sur le fait que cet aménagement hydroélectrique serait bradé, il faut savoir de quoi l'on parle, les 20 milliards qui ont été évoqués pour la valeur des aménagements hydroélectriques valaisans, ce sont les chiffres de M. Couchepin dont on connaît le point de vue sur la question, son fonds souverain et sa volonté de spolier les communes concédantes notamment. Ce sont aussi les chiffres de «L'Hebdo», de la presse romande, nationale, qui étaient là pour aiguiser certains appétits et nous faire miroiter une poule aux œufs d'or alors que du côté du canton, je pense, de l'UDC également, de la commission, il y avait un certain pragmatisme puisque les chiffres articulés par le passé étaient surfaits et surréalistes. On voit qu'aujourd'hui on a une énergie parfois qui se vend négatif dans la bourse de l'électricité, vous avez des prix et M. Paul Michellod, directeur des FMV, qui est à la tribune, disait: au fil de l'eau, on se pose la question si on ne devrait pas carrément fermer l'installation, on ne paie même plus l'usure puisque des prix négatifs et ce n'est pas comme un barrage où on peut turbiner quand les prix sont un peu plus élevés, eh bien!, parfois, vous avez des heures dans la journée où les prix sont négatifs. Donc, le paradigme a quand même grandement changé avec notamment l'arrivée massive du solaire et de l'allemand éolien. Je crois qu'il faut parler des chiffres exacts et en tout cas pas de ces 20 milliards.

Pour terminer, l'UDC soutient en tout cas cette volonté du canton de revenir progressivement et en partie, parce qu'il faut aussi travailler avec des partenaires privés d'aménagements hydroélectriques parce que la question, c'est de savoir à qui on veut brader: est-ce qu'on veut brader, Monsieur le député Philippe Nantermod, à Alpiq, aux grandes multinationales, ou penser aussi à la souveraineté énergétique de ce canton, de notre pays, et pour ne pas trop dépendre peut-être dans le cadre de certaines négociations bilatérales ou autres, eh bien!, des pressions extérieures et des pressions de l'étranger, on le voit dans le domaine financier avec les banques. Alors, oui, moi je préfère brader, mais ce

n'est pas le cas parce que ce terme est faux, je préfère en tout cas que le canton travaille avec les FMV et ceci a été dit par le député Christophe Clivaz – on partage quand même quelques points de vue – les FMV sont la propriété du canton, qui est majoritaire à 51% sauf erreur, et des communes 49%.

Donc, finalement, si vraiment c'était bradé, mais ce qui n'est pas le cas, eh bien!, ce sont les collectivités publiques qui en restent propriétaires et qui profiteront de la rente de ressource.

Pour terminer, j'invite Marie-Thérèse Sangra, qui se trouve à la tribune, et c'est bien ainsi, à faire preuve de pragmatisme et qu'elle retire séance tenante si possible le recours du WWF. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole au député Philippe Nantermod.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Oui, merci beaucoup, Monsieur le président, simplement pour souligner que je n'ai pas uniquement évoqué le montant de 20 milliards. J'ai pris un montant très concret: celui de Barberine, et ça c'est de l'argent cash qui a été livré aux communes. Donc, on ne peut pas simplement dire que nous nous appuyons sur des chiffres de «L'Hebdo» ou les chiffres d'un ancien conseiller fédéral qui mérite quand même le respect, Monsieur le député Grégory Logean.

Et quand on parle de brader, le mot «brader», je l'utilise simplement parce qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres et, pour moi, quand on accepte un prix unilatéralement comme ça, eh bien!, oui, on brade un patrimoine. Dans toute société privée, quand on vend quelque chose, eh bien!, on essaie d'en obtenir le meilleur prix. Il en va de même pour l'Etat. Et sachez que les sociétés électriques que vous avez citées, pour beaucoup d'entre elles, sont suisses, sont bien de chez nous et pourraient être aussi intéressées à participer à ces investissements hydrauliques.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

Bressoud François, député, PDCB, président de la commission de l'économie et de l'énergie (EE):

Dans cette salle, tous les groupes se sont exprimés et j'ai entendu: bon projet, projet pertinent, projet équilibré. C'est l'avis de la commission concernant ce projet.

La méthode de financement a été soulevée. Brièvement, il est clair que le financement, c'est un montant unique au départ et, après, une rente annuelle selon les rendements de la société. Concernant les autres calculs, ce financement ou la valeur de financement, comme le conseiller d'Etat a été interpellé, je le laisserai répondre.

Soucis au niveau des mesures environnementales, juste rappeler quand même que cela a été pris en compte, que le débit résiduel légal est largement dépassé, en tout cas sur plusieurs périodes de l'année et c'est clair qu'il y a encore des discussions à ce niveau-là. Mais, je rejoins les personnes qui se sont exprimées dans cette salle ainsi que les membres de la commission pour que ce projet aille de l'avant et que ces sociétés écologiques fassent du pragmatisme et aillent dans notre sens.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que c'est une installation qui existe, ce n'est pas une nouvelle installation, et elle a le mérite d'être entretenue. Je pense qu'on ne peut pas se passer de 220 GWh dans la situation énergétique actuelle.

Autre élément, je rappellerai que la durée de concession, c'est clair qu'on va voter pour une durée de 80 ans, que le projet n'est pas terminé suite à nos débats car il devra encore être approuvé par le conseil d'administration et l'assemblée générale des FMV, donc suite à notre décision et qu'évidemment, comme ceci a été soulevé ici, il y a des risques de recours importants bien que ce projet réponde aux exigences des services cantonaux et fédéraux.

Je compte sur vous pour approuver cela car c'est quand même un signal fort pour notre énergie hydraulique et pour l'économie valaisanne.

Je tiens également à remercier M. Michellod, directeur des FMV, pour sa présence en séance de commission, ainsi que le chef du département, son chef de service ainsi que les collaborateurs qui nous ont permis de vérifier que le montant, même s'il est discutable, a été bien étudié entre les deux parties de manière à ce que l'Etat du Valais retrouve l'argent investi et que les FMV puissent exploiter cette installation sans non plus mettre en péril sa comptabilité.

Je remercie bien évidemment tous les membres de la commission qui ont participé activement à cette étude.

Et puis, je compte sur vous pour un vote positif sur cet objet.

Merci de votre attention.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Tout d'abord, j'aimerais vous saluer et aussi profiter de l'occasion qui m'est donnée pour m'excuser de mon absence hier lorsque vous avez eu le débat sur les réformes institutionnelles R21. J'étais à Berne au début de la session du Parlement fédéral rencontrer tous les conseillers aux Etats des cantons alpins parce que vous savez que, durant cette session, il y a toute la discussion sur la Lex Weber qui est à l'ordre du jour et puis il reste aussi toute l'actualité de la défense de nos intérêts dans le domaine justement de la force hydraulique. Mercredi matin à 7 heures, rencontre avec les conseillers aux Etats de la Suisse occidentale pour à nouveau défendre aussi les intérêts du Valais sur la scène nationale. Alors, comprenez qu'il y a des moments où l'on doit mettre des priorités et là les priorités étaient données justement pour la défense des intérêts du Valais sur la scène nationale.

Maintenant, en guise d'introduction sur ce sujet, j'aimerais rappeler deux ou trois éléments que nous devons toujours garder en mémoire quand on va débattre sur la politique énergétique. J'ai été fortement impressionné par l'attitude de l'ancien président des Forces Motrices Valaisannes Jean Pralong. Jean Pralong m'a toujours rappelé quelques principes. Il m'a dit: attention, il y a des règles du marché, il y a des règles économiques derrière toute une réflexion sur le retour des droits d'utilisation de la force hydraulique, le retour des concessions, il y a un marché. Et le monde a changé. Avant, quand il y avait des investissements, vous étiez sûrs que, derrière, vous pouviez faire la livraison de cette électricité aux clients. C'était une sorte de réglementation, un marché qui était réglementé, où on a pu faire des investissements et on savait que, derrière, il y avait des clients. Cela a changé. Aujourd'hui, en tout cas les grands consommateurs peuvent choisir celui qui leur livre cette électricité. Demain peut-être, même les ménages pourront, à un certain moment, choisir à qui ils vont acheter l'électricité. Alors, il y a cette nouvelle dimension qui est la dimension du marché. Es gibt eine neue Orientierung: der Markt, die Regeln des Markts. Und die sind stärker als jedes Gesetz, das Sie schreiben können. Sie können hier Gesetze machen, aber die Regeln des Markts werden sich durchsetzen. Auch bei der Elektrizität und insbesondere auch, weil diese ganze Reglementierung auch international wesentlichen Einfluss hat. Voilà pour les règles du marché.

Deuxième élément: règles de la physique. Physikalische Regeln: Bei der Stromerzeugung, bei der Stromverteilung gibt es physikalische Gesetze und die können Sie

hier in diesem Saal nicht überwinden – mit keinem Gesetz. Vous ne pouvez pas dépasser les règles de la physique avec une législation. C'est le deuxième principe qu'il faut toujours garder en mémoire.

Troisième principe, qui est encore plus important pour l'avenir de ce canton, c'est qu'il m'a dit: faites une politique énergétique mais ne faites pas une politique avec l'énergie. J'ai toujours aussi gardé cela en mémoire. En effet, si on propose des solutions, on ne peut pas proposer des solutions qui sont valables quand il fait beau temps; on doit trouver des solutions pour quand il fait mauvais temps. Et tout cela, c'est une responsabilité collective que, nous tous ici dans cette salle, nous devons assumer. C'est notre règle, je ne l'ai pas apprise de Jean Pralong, mais je le dis peut-être pour faire une petite pique au parti radical-libéral ou au groupe radical-libéral: des fois, la réflexion collective est très importante au sein d'un groupe. Alors cherchez l'erreur à mon appréciation. Mais une responsabilité collective, une réflexion collective est importante.

Gilbert Truffer, zur ganzen Frage der Heimfallregelung, der Neuorientierung. Wir sind im Zeitplan. Ich habe ganz klar den Zeitplan, die Projektschritte, alles aufgelistet. Und ähnlich wie im Tourismus habe ich gesagt, es wird die Tourismusreform 2015 geben, und wir haben bis 2015 alle Schritte, im Nachgang zur ersten Abstimmung zum Tourismusgesetz, zeitlich eingehalten. Dabei ist mir natürlich entgegengekommen, dass kein Referendum gemacht wurde – das ist natürlich klar. Aber die Schritte waren klar definiert, der Zeitplan war definiert und bei der Wasserkraft / Heimfall ist es auch so. Wir werden in den nächsten zwei, drei Wochen das Modell, dass wir jetzt entwickelt haben, mit den Konzessionsgemeinden und mit dem Gemeindeverband diskutieren, werden das dann zurücknehmen und werden uns dann auf die Vernehmlassung vorbereiten. Das heisst, wir werden noch in diesem Jahr – so hoffe ich – die breite Vernehmlassung für das neue Modell des Heimfalls mit Ihnen dann auch austauschen und lancieren. Und im Verlauf des nächsten Jahres werden wir in den Gesetzgebungsprozess einsteigen. Aber da sind wir eigentlich im Zeitplan drin. Die Situation auf dem Markt ist natürlich schwierig. Auch dort verteidigen wir unsere Interessen, was die Wasserzinse betrifft. Klar, für uns war immer klar, wenn man die Wasserkraft retten will oder wenn man sie in die Zukunft führen will, gibt es nicht eine Lösung, die einseitig auf dem Buckel der Gebirgskantone ausgetragen werden darf. Das heisst, wenn schon, dann müsste es schon eine Opfersymmetrie geben. Man kann ja nicht, zum Beispiel bei Alpiq, uns die Wasserzinsen reduzieren und gleichzeitig Dividenden ausbezahlen. Und wer bekommt diese Dividenden? 25% EDF.

Toute la discussion de dire qu'il faut réduire les redevances hydrauliques, qui va en profiter? Ce sont les cantons qui sont actuellement propriétaires de ces grandes entreprises. Nous, on va réduire les redevances et Alpiq, 25% en main de EDF, va continuer à toucher un dividende. Pas logique. Cela est inacceptable. C'est pour cela qu'on se bat au niveau national pour défendre aussi ces redevances hydrauliques.

C'étaient juste quelques réponses au député (suppl.) Gilbert Truffer.

Je remercie tous les autres qui soutiennent cette entrée en matière et qui sont pour ratifier l'octroi de cette concession. Je ne vais donc pas commenter toutes les explications qui ont été données par les intervenants, mais il est évident que je prendrai un avec lequel je vais maintenant m'occuper. Monsieur le député Philippe Nantermod, je me suis presque légèrement un peu excité parce que quand on compare les différents cas, il faut toujours bien analyser et puis bien réfléchir comment et qu'est-ce qu'on compare. Par exemple pour Barberine, on peut dire que, à ce moment-là, le marché pour la force hydraulique était d'accord de payer ce prix. Mais, Barberine, c'est complètement autre chose. En effet, Barberine, c'est les CFF, c'est-à-dire que ce sont les CFF qui ont versé cet argent et les CFF ne sont pas soumis à une revente de cette électricité qui est produite à travers, par exemple, les forces hydrauliques de Barberine; eux utilisent cette électricité pour leurs propres besoins, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis aux règles du marché. C'est là la différence, c'est une différence vraiment importante parce que, là, vous avez les CFF qui doivent alimenter leur système de transport. Et là, l'approche du marché n'a pas la même dimension.

Alors, il ne faut pas comparer les deux cas: Barberine et le cas dont on discute. Après, brader, brader le patrimoine, on ne peut pas le dire, en tout cas pas dans ce cas spécifique. En effet, dans ce cas spécifique, ce sont les FMV qui sont en mains publiques valaisannes. Si c'était au détriment de l'Etat, les FMV qui gagneraient, là on pourrait dire que c'est parce qu'on a 55% ou 54% du capital-actions, c'est de nouveau l'Etat qui profite, alors on ne peut pas dire qu'on a bradé cette fortune ou ce patrimoine parce que ce n'est pas juste, ça reste dans les mains publiques. Après, on peut avoir une autre approche dans la stratégie, on peut dire: il faut ouvrir le marché, il faut donner à tout le monde la possibilité de pouvoir acheter de telles installations. Mais, là aussi, il faut toujours faire attention, si le prix de l'électricité est très élevé, le prix sera élevé et si on est dans un creux ou si le prix de l'électricité est très bas, on aura un prix vraiment très bas. Le modèle qui a été choisi ici pour ce retour de concession, c'est un moyen vraiment dynamique, vraiment très très dynamique, parce qu'on prend un montant initial, ici ce montant initial c'est le prix qui a été payé par l'Etat quand on a repris cette installation, à cela s'ajoute une taxe initiale, mais ce qu'il ne faut pas oublier dans tout ce contexte quand on a fixé le prix, il y a aussi l'engagement des FMV de financer les mesures de compensation, qui sont à 15 millions. Cela veut dire que cela s'ajoute aussi indirectement sur le prix qui doit être payé. Et puis, après, il y a ce système dynamique qui est la ressource de la rente, c'est-à-dire que quand le prix de l'électricité sera élevé, celui qui a vendu, c'est-à-dire l'Etat, profitera en plus de ce retour. En effet, aujourd'hui, trouver quelqu'un qui est prêt à verser un montant initial et global sur toute une installation pour 80 ans, ça va être de plus en plus difficile, pourquoi? Parce qu'il y a les règles du marché, parce qu'il faut faire une réflexion, se dire: mais est-ce que c'est encore responsable de verser un montant global et de dire: voilà, on prend le risque pour les 80 prochaines années, si derrière vous avez un marché qui est libéralisé. Donc, là aussi, ce modèle a l'avantage de dire: voilà, il y a une possibilité de profiter et d'avoir ce dynamisme. C'est clair qu'il est difficile de fixer le prix parce qu'une composante du prix, c'est cette rente de ressource qui doit être payée quand les prix de l'électricité seront très élevés. Dans ce contexte donc, le modèle choisi est un modèle qui prend en considération ce changement fondamental du marché de l'électricité et qui permet aussi de pouvoir donner à ces entreprises la possibilité d'acheter de telles installations. En même temps, on doit aussi dire que, par exemple, on a fait une expertise pour analyser la valeur de cette installation. C'était une expertise externe. Là aussi, à ce stade et à ce jour, on a trouvé qu'avec le modèle que nous proposons ici pour ce retour de concession, on peut trouver un équilibre qui est important pour le vendeur mais aussi pour celui qui rachète ces installations. Pour toutes ces raisons, c'est une erreur de ne pas accepter cette possibilité. Et puis dire qu'on peut faire un appel d'offres, mais cet appel d'offres pourrait justement amener à ce qu'il y ait des entreprises hors de la Suisse. Alors, avec cela, on ne pourrait certainement pas mettre en place une stratégie qui a été aussi déjà adoptée par le Grand Conseil, c'est-à-dire profiter de la valeur ajoutée qu'on veut créer à partir de la prise d'eau jusqu'à la prise d'électricité pour créer des places de travail en Valais, pour avoir la plus-value dans ce canton. C'est clair qu'on peut avoir une stratégie qui est complètement différente de celle-là, on peut la défendre, mais ce n'est pas en tout cas celle de la majorité de ce Grand Conseil et ce n'est pas celle qui est défendue par le Conseil d'Etat.

Voilà ces quelques éléments.

Après, pour les mesures écologiques, on doit toujours dire qu'il y a des législations fédérales. On doit les accepter et on doit les respecter. Et il y a beaucoup de ces législations qui portent sur ce dossier et, pour la conformité de ce retour de concession, les dispositions légales qu'on doit mettre à niveau nous disent qu'on doit mettre en place des mesures de compensation pour 15 millions, mais pour nous c'est clair que c'est le maximum que l'on pourra défendre pour en même temps respecter cette législation fédérale et ce n'est pas tout à fait juste maintenant de mettre le doute sur le WWF ou sur d'autres organisations. Même nous, au sein de l'administration cantonale, on a des services qui doivent aussi défendre le respect de ces législations environnementales et autres.

Donc, merci à tous ceux qui soutiennent la ratification de cette concession.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

L'entrée en matière étant combattue, nous votons.

L'entrée en matière est acceptée par 90 voix contre 13 et 11 abstentions.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Nous passons à la lecture vu qu'il n'y a pas d'amendement.

Notre base de travail est ainsi le projet de décision de couleur verte.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 95 voix contre 10 et 11 abstentions, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 septembre 2014.

Vote nominal

Namensabstimmung

4. Entrée en matière et lecture

Décision concernant l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du maintien du vignoble en terrasses de Martigny et de Martigny-Combe

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss für die Genehmigung des Vorprojektes für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Martigny und Martigny-Combe samt Rahmenkredit

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

Rey Pascal, député, PDCC:

Le groupe PDCC a pris connaissance de ce projet de crédit-cadre. Celui-ci s'inscrit dans la volonté déjà exprimée par ce Parlement de pérenniser la culture de ces parchets viticoles parfois symboliques, pour lesquels, le plus souvent, tant les travaux de culture que les travaux d'entretien entraînent des surcoûts importants et inévitables. Il concerne cette fois-ci les communes de Martigny et de Martigny-Combe. Le subventionnement des travaux de réfection ou de conservation permet également de pérenniser l'une des images de marque de notre canton que sont ces chefs-d'œuvre de pugnacité de nos prédécesseurs.

Après les projets similaires de Fully, de Visperterminen, de Bovernier et de Vétroz qui ont permis d'affiner les procédures, nous sommes convaincus et motivés à soutenir sans réserve le projet, sachant que le processus en a déjà été validé tant par le Parlement que par la commission.

Il est à relever que l'EPFL a confirmé que les murs construits à l'ancienne avaient une durabilité supérieure aux murs plus récents comportant fer et béton. Aussi devons-nous parfois demeurer quelque peu modestes face à ces empièvements multiséculaires qui reposent sur des savoirs immémoriaux et l'expérience de ces vaillants et patients viticulteurs d'autrefois.

Nous avons pris bonne note des conditions préalables requises, à savoir l'adaptation des plans de zones et du règlement communal sur les constructions des communes concernées, de telle sorte que ces derniers soient conformes aux buts poursuivis mais également l'engagement au respect, par le comité du syndicat d'améliorations foncières à constituer, des conditions et exigences des différents services cantonaux et de la Confédération.

Ces conditions remplies, le crédit-cadre de 8'380'000 francs pourra être engagé par étapes et ce sur la durée de 10 ans.

Restera encore, toutefois, un point essentiel pour lequel les propriétaires devront trouver un terrain d'entente, à savoir financer les coûts résiduels qui se chiffrent, selon l'estimation des coûts établie par le groupement d'ingénieurs, à près de 2'600'000 francs. Une des tâches essentielles du syndicat à constituer sera donc de trouver des sources de financement complémentaires, que ce soit auprès des organismes d'entraide ou des sponsors et cela de manière à atténuer la charge pour les propriétaires. Puisse-t-il le faire durant les 10 prochaines années (durée de validité du décret) avec l'appui des instances concernées et ce pour la sauvegarde de ce patrimoine doublement culturel, à savoir architectural et viticole.

Merci de votre attention et de votre soutien au projet de crédit-cadre.

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB:

Concernant le projet de décision relatif à l'approbation de l'avant-projet et l'octroi d'un crédit-cadre en faveur du maintien du vignoble en terrasses des communes de Martigny et de Martigny-Combe, le groupe PDCB vous fait part des observations suivantes:

Celles et ceux qui ont parcouru les hauts des vignobles sis sur Martigny et Martigny-Combe ont découvert une partie du vignoble qui se trouve dans un magnifique endroit avec des terrasses et des murs en pierres sèches qui font partie du patrimoine. Ces éléments sont liés au tourisme viticole et au tourisme en général.

Dans ce projet d'envergure, étalé sur 10 ans, il a été tenu compte de l'aspect environnemental. Il réside une menace d'abandon des surfaces viticoles à haut potentiel et un risque de ternir l'image paysagère suite au constat de dégradation des murs en pierres sèches suite au passage des chenillettes et surtout des autres éléments de la nature survenus année après année.

Les communes concernées délégueront la gestion et l'exécution à un syndicat à constituer. Suite à la décision d'octroi du crédit-cadre qui se monte au total à 12'070'000 francs en faveur de la réalisation par étapes des mesures prévues dans l'avant-projet (part cantonale de 4'340'000 francs et part fédérale de 4'040'000 francs), il reste environ 4 millions de francs à charge des propriétaires.

Sur ce dernier montant, notre groupe s'inquiète, à l'instar de certains propriétaires, de la priorité à donner à ce projet en raison de la valeur actuelle de rendement de la vigne et du coût à charge de chaque propriétaire.

Exemple: actuellement, un propriétaire, selon le cépage, touche environ 3 fr. 40 le mètre carré, donc, pour une vigne de 300 mètres carrés, environ 1'020 francs. De ce

montant, il faut déduire les différents frais (sulfatage, travail de la vigne, etc.). Pour un mur en pierres sèches de 20 mètres carrés, la charge du propriétaire serait d'environ 6'000 francs et cela d'autant plus que, selon certaines informations, la mode est plutôt au travail par un tiers moyennant l'abandon de la vendange.

Le groupe PDCB n'est pas contre cet avant-projet mais, par respect des propriétaires, nous posons la question suivante: les propriétaires seront-ils consultés et/ou entendus?

Dans l'attente et selon la réponse du chef du département, une partie de notre groupe demandera le retour du projet au Conseil d'Etat.

Studer Rainer, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Die Fraktion der CVPO hat den Beschluss für die Genehmigung des Vorprojekts für den Erhalt der terrassierten Rebberge von Martigny und Martigny-Combe inklusive Rahmenkredit sorgfältig geprüft und steht voll und ganz hinter diesem Entschluss des Projekts.

Um unser kulturelles Erbe zu erhalten und auch um den Fortbestand unserer Winzer im Unterwallis aufrecht zu erhalten, ist es von grosser Bedeutung und Wichtigkeit, dass solche Projekte von Kanton und Bund gefördert werden.

Dies sicher auch um die Erhaltung der raffinierten Trockensteinmauern, welche sicher einzigartig in unserem Kanton sind. Diese Trockensteinmauern tragen einerseits zu der Verschönerung des Landschaftsbilds bei und auf der anderen Seite sind diese eine wichtige Grundlage für den Rebbau. Sie dienen als Wärmespeicher für die Rebbauparzellen.

Die Realisierung dieses Projekts soll so getätigt werden, wie die vorangegangenen Projekte, die bereits am Laufen sind. Man kann bereits jetzt sagen, dass die angelaufenen Projekte gut gestartet worden sind und das kann ich als Gemeindepräsident von Visperterminen auch bestätigen. Dieses Projekt läuft seit 2 ½ Jahren, und wir sind gut in der Marschrichtung. Dies ist auch auf der einen Seite ersichtlich im neuen Landschaftsbild, das entsteht und auf der andern Seite ist auch die Funktion dieser Rebmauern sehr wichtig. Gerade in diesem sehr niederschlagsreichen Sommer haben die Mauern sehr stark dagegen gehalten.

Die Subventionen des Kantons von 4,34 Millionen sind gut investiertes Geld und werden zweckentsprechend angelegt, damit wir die Mauern, die Erschliessung und die Bewässerung sanieren können. Dazu kommt die Unterstützung des Bundes und der Gemeinde dazu und diese werden paritätisch aufgeteilt. Die Restbeträge werden dann auf die Eigentümer abgewälzt, was auch seine Richtigkeit hat.

Mit diesen aufgezählten Argumenten sind wir überzeugt, dass wir diesem Projekt zustimmen können, denn dieses Projekt ist für die Region Martigny in Sachen Rebbau von grosser Bedeutung und ist sicherlich auch zukunftsweisend für die Qualität des Walliser Weinbaus.

Die CVPO ist für Eintreten.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Fournier Yves, député, PLR:

Aux yeux du groupe PLR, ce crédit-cadre de 4'340'000 francs (contribution fédérale déduite) pour la réfection des murs en pierres sèches de Martigny-Combe et de Martigny mérite notre soutien et ce pour plusieurs raisons.

Il y a, tout d'abord, un argument paysager: éviter le bétonnage des murs semble, en effet, une priorité afin de conserver le cachet. Je vous renvoie pour cela au petit hameau de Plan-Cerisier lové au cœur des vignes, un véritable bijou en la matière. Un argument visuel aussi: ce vignoble en terrasses est synonyme d'authenticité et de qualité. C'est un paysage emblématique du Valais et ce ne sont sans doute pas les spécialistes du marketing qui me

contrediront. Puis, un argument économique bien sûr puisqu'il s'agit-là d'optimiser cet outil de production avec des murs qui, soit-dit en passant, sont plus pérennes que les murs en béton, et cet outil de production sera, de plus, doublé d'un système d'arrosage moderne. Argument financier, enfin, puisque la participation non négligeable de la Confédération (plus de 4 millions) ne peut être passée sous silence.

Notons ici, et ceci rassurera peut-être certains de nos collègues du groupe PDCB, que les propriétaires ne sont pas contraints d'entreprendre ces travaux mais que ces montants alloués aujourd'hui, j'espère, pourraient les y inciter.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR invite le Parlement à soutenir ce projet de valorisation patrimoniale des vignes de Martigny et de Martigny-Combe. Merci.

Brigger Liliane, Grossrätin, CSPO:

Das Walliser Weinbaugebiet besteht zu ca. einem Drittel aus terrassierten Rebbergen mit Trockensteinmauern. Davon müssen in etwa 10% saniert werden.

Wie bereits bei anderen Gemeinden, wie Visperterminen, Fully, Bovernier und Vétroz, soll auch bei diesem Projekt von Martigny und Martigny-Combe nur die Instandstellung authentischer und stark beschädigter Trockenmauern subventioniert werden.

Falls diese Mauern nicht rechtzeitig instand gestellt werden, droht die Einsturzgefahr, was bedeuten würde, dass sich die Sanierung aus Kostengründen nicht mehr lohnen würde und dementsprechend die betroffenen Rebberge auch nicht mehr bewirtschaftet würden.

Die Erhaltung der Trockensteinmauern hat nicht nur einen wirtschaftlichen Aspekt, sondern ist für das Wallis von kulturhistorischer Bedeutung. Bund und Kanton fördern über gesetzliche Grundlagen die Wieder-Instandstellung dieser landwirtschaftlichen Infrastruktur.

Für die Finanzierung wird sich die Investition über 10 Jahre erstrecken. Es handelt sich um einen Rahmenkredit, wobei die Hälfte der Investitionen der Bund übernimmt und die andere Hälfte der Kanton. Diese Beiträge werden über das ordentliche Staatsbudget finanziert, also ausschliesslich im Rahmen der budgetären Möglichkeiten.

Die CSPO ist für dieses Vorprojekt samt Rahmenkredit.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Delaloye Mathias, député (suppl.), UDC:

En premier lieu, nous remercions la commission agricole pour son travail.

Cependant, nous tenons à ajouter quelques éléments qui nous semblent très importants.

Nous savons que le prix des murs en pierres sèches est bien plus important qu'un mur en béton. Le viticulteur ne peut pas faire face tout seul à des frais que le seul produit de la vigne ne pourra jamais amortir. Ne pouvant plus rentabiliser leurs terres, les vigneron·nes se verraient dans l'obligation de les abandonner et d'y laisser pousser de l'herbe. Les propriétaires de vignes sont soumis à la volonté de l'Etat qui exige la construction de ce genre d'ouvrage extrêmement onéreux afin de favoriser la biodiversité dans le vignoble. Il est donc logique que celui-ci participe à ce financement.

Nous parlons de financement. Ce terme me paraît inapproprié. Nous devrions plutôt parler d'investissements car, si ces crédits-cadres ne sont pas acceptés, ils engendreront des frais bien plus importants pour l'Etat qui devra assumer l'entretien en payant des fonctionnaires. A moins que nous voulions mettre de côté ce service rendu par les agriculteurs et ce patrimoine transmis par nos aïeux, nous demandons au Parlement de ne pas oublier ces quelques éléments pour que, demain, nous ayons encore le plaisir d'avoir des vignes et non de l'herbe pour orner ces jolis murs.

Le groupe UDC accepte naturellement l'entrée en matière.

Cependant, le groupe UDC déplore cette méthode dite du salami. Session après session, nous revenons sans cesse sur ces crédits-cadres pour les murs en pierres sèches. A l'avenir, le groupe UDC demande, par conséquent, d'avoir une vue d'ensemble sur les projets et les coûts de ces ouvrages.

Je vous remercie.

Sciamanna Patrick, Grossrat (Suppl.), SVPO:

Trockensteinmauern sind ein althergebrachtes Kulturgut unseres Kantons. Als Tourismuskanton ist es uns wohlgeraten, unsere wunderschöne Landschaft zu pflegen. Mit viel Hingabe und Fleiss leisten unsere Bauern das ihrige, um uns ein intaktes Landschaftsbild zu erhalten. Dies ist nicht selten mit einem finanziellen Kraftakt verbunden, der ohne die Unterstützung der öffentlichen Hand nicht zu bewältigen wäre.

Die SVP Oberwallis setzt sich ein für die Walliser Landwirtschaft samt dem Erhalt unserer Landschaft mit ihren für das Wallis typischen terrassierten Rebbergen.

Der Grosse Rat hat in der Vergangenheit schon diverse Projekte unterstützt, die auf die Sanierung von Trockensteinmauern abzielten. Der heutige Entscheid ist also nichts anderes, als eine logische Fortsetzung unserer Bestrebungen für den Erhalt dieser Kulturgüter.

Unsere Fraktion wird dieses Vorprojekt samt dem dazugehörigen Rahmenkredit somit genehmigen.

Besten Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

Deux éléments essentiels ont retenu l'attention du groupe AdG/LA lors des discussions au sujet de l'octroi de ce crédit-cadre.

Le premier ne concerne finalement que peu l'aspect strictement lié à la rénovation des murs en pierres sèches mais, au contraire, porte sur un autre élément technique: celui de l'irrigation. Eh oui!, en Valais, depuis la construction des premiers bisses, les conditions d'amenée d'eau d'irrigation sont parfois difficiles. Au stade actuel du projet, une irrigation par goutte à goutte est prévue. Dès lors, une utilisation rationnelle du réseau d'eau de boisson pourra être envisagée. Cette coordination optimale permettra non seulement de garantir l'approvisionnement en eau de la région de plaine mais pourra peut-être, qui sait, aboutir à la création d'une mini-centrale hydroélectrique. A l'heure où les tarifs de l'hydroélectricité font l'objet de toutes les spéculations – on en a parlé tout à l'heure –, il est important de maintenir la capacité de produire localement de l'énergie renouvelable.

L'autre aspect qui a obtenu le soutien du groupe AdG/LA est simplement le fait que, en l'espace de quelques mois, le Grand Conseil est amené à accepter un deuxième projet d'octroi de crédit-cadre; après Vétroz, nous traitons maintenant de Martigny et Martigny-Combe. Le groupe AdG/LA considère qu'il est nécessaire de soutenir non seulement la viticulture valaisanne mais également l'image du Valais. La vitiviniculture mérite d'entendre autre chose que le sempiternel: «nous n'avons pas les budgets pour vous soutenir!».

Le groupe AdG/LA acceptera donc ce crédit-cadre et très vraisemblablement les suivants.

Rappelons, enfin, que de la conduite de ces projets est du ressort des privés. Ce sont eux qui acceptent le projet finalement et ce sont donc eux qui fixent le rythme de ces projets.

Je vous remercie de votre attention.

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

Si vous le permettez, je vais être très bref, je ne vais pas reprendre l'argumentaire développé par Les Verts en juin dernier lorsque nous avons parlé du projet de Vétroz.

Nous avons un seul bémol qui est un peu le même que celui déjà évoqué à l'époque: c'est que, dans ce projet, n'est pas intégrée la création d'un réseau écologique et certainement que des synergies auraient été possibles dans la réalisation de travaux pour prendre aussi en considération cet aspect environnemental.

Le vignoble valaisan se caractérise, en effet, par des espèces endémiques et la création de corridors écologiques ou de petites poches de nature dans le vignoble pourrait encore améliorer la qualité paysagère de notre vignoble, qualité paysagère qui est si importante pour la promotion de nos vins.

Cela dit, Les Verts acceptent bien sûr d'entrer en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Im Namen der Kommission danke ich, dass Sie eingetreten sind – grossmehrheitlich mit Begeisterung natürlich –, und ich muss sagen, es hat keinen Wert, dass wir auf die Punkte eingehen, die bereits vor drei Monaten Gültigkeit hatten. Bei uns in der Kommission hat sich nichts verändert. Wir sind der Meinung, dass es gut investiertes Geld ist, das effektiv vertretbar ist für unseren Kanton mit ungefähr 450'000 Franken pro Monat. Es ist eine klare Zusage der Kommission, und ich nehme auch an, dass das von Ihnen ist.

Was ich noch so mit einem Augenzwinkern an die Dienststelle richten möchte, ist, bei künftigen Projekten vielleicht nicht gerade allzu schnell vorwärts zugehen und zwar aus dem ganz einfachen Grund, weil es a) notwendig, b) aber die finanzielle Lage des Kantons ein bisschen schwierig ist.

Ich danke allen zusammen, die sich für dieses Projekt eingesetzt haben, vorneweg dem Staatsrat, der Dienststelle, aber ganz speziell den Mitgliedern meiner Kommission.

Ich danke.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je peux être bref.

Je remercie tous les groupes qui soutiennent ce projet.

Juste peut-être répondre à une ou deux questions concernant le fait de l'implication des propriétaires dans ce projet. Alors, dans les faits, il y a eu une séance d'information mais il y a aussi eu une mise à l'enquête publique. Il n'y a que 7 propriétaires qui ont réagi sur la mise à l'enquête de ce projet et, lors de la séance d'information, il n'y en a eu qu'un qui a soulevé des questions. C'est clair, c'était quelqu'un qui est propriétaire d'une petite parcelle du vignoble. La décision sera prise par les propriétaires lors d'une séance où le syndicat, le futur syndicat, devrait être créé. Mais, pour que cette séance puisse avoir lieu, il faut que le financement, en tout cas du côté de l'Etat et de la Confédération, soit assuré. C'est pour cela qu'on passe d'abord au Grand Conseil pour que, lorsqu'il s'agira de prendre cette décision, les propriétaires pourront la prendre en connaissance du financement. C'est une base parce que, sinon, on ne peut pas aller. Et dire, par exemple, de ne pas entrer en matière aujourd'hui sur un tel projet, ça voudrait dire que les propriétaires ne pourraient même pas faire le débat s'il souhaite créer ce syndicat. Donc, pour rassurer le député Jean-Daniel Bruchez, il est évident que les propriétaires devront prendre cette décision. Mais, on doit être honnête, c'est-à-dire qu'ils doivent, si la majorité de la surface et la majorité des propriétaires votent, ça voudrait dire que cela peut avoir des conséquences aussi pour ceux qui se sont opposés. Mais à ceux qui sont opposés, je peux quand même dire que si, aujourd'hui, leurs murs tombent, ils devront de toute façon, s'ils veulent continuer à exploiter leurs vignes,

réaliser de nouveaux murs. Et, aujourd'hui, avec le syndicat et avec ce mode de faire, ils auront au moins le soutien de la Confédération et du canton. Il y a aussi le système d'irrigation qui va être instauré dans ce projet. Aujourd'hui, il n'y a pas de système d'irrigation pour ce vignoble. Donc, c'est un avantage même pour ceux qui ont le souci de cofinancer sur ce projet parce que s'ils se trouvaient dans la situation où leurs murs lâchent, ils seraient seuls à devoir faire cet investissement. Dans ce sens, ce sont les propriétaires qui vont porter ce projet par la création d'un syndicat, ce n'est pas l'Etat qui est le porteur du projet mais ce sont les propriétaires qui sont les porteurs de ce projet.

Une autre question qui a été posée, je crois que c'est par le député (suppl.) Mathias Delaloye, c'est celle de la vision globale de tous ces projets. Dans la commission, nous avons donné la vision globale de tous les projets qui sont actuellement en discussion. Juste pour vous rappeler qu'il y a un projet à Fully et un à Visperterminen et que les deux sont en train d'être réalisés. Il y a celui de Martigny et de Martigny-Combe, dont nous débattons aujourd'hui de l'avant-projet. Il y a le projet de Bovernier, dont les travaux sont déjà en cours de réalisation. Il y a aussi Sion rive droite et Sion rive gauche; l'avant-projet a été fait. Il y a également Vétroz, Chermignon et Sierre ainsi que Rarogne et Loèche; ces derniers sont dans une phase d'études préliminaires. Alors, cette vision globale, on l'a et puis on l'a clairement montrée.

Ensuite, il y a la question du réseau écologique. Pour le réseau écologique, la réponse est toujours que ce ne sont pas les propriétaires qui doivent s'engager dans ce processus, c'est ceux qui exploitent, c'est-à-dire que ce projet-là doit être porté par les exploitants. C'est pour cela qu'il n'est pas maintenant ici intégré. Merci pour votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Je pose la question au groupe PDCB: maintenez-vous votre demande de renvoi ou acceptez-vous l'entrée en matière?

Bruchez Jean-Daniel, député, PDCB:

Petite précision: ce n'était pas un refus d'entrer en matière, comme l'a dit le chef du département, mais c'était le retour au Conseil d'Etat.

Toutefois, après avoir entendu les explications données, nous acceptons d'entrer en matière.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Donc, l'entrée en matière n'est pas combattue.

Nous passons à la lecture de détail sur la base du projet (de couleur verte) du Conseil d'Etat.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 114 voix contre 2 et une abstention en séance du Grand Conseil, à Sion, le 9 septembre 2014.

Vote nominal

Namensabstimmung

5. **Entrée en matière et lecture**

Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial

Eintretensdebatte und Lesung

Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts

Message du Conseil d'Etat

Botschaft des Staatsrats

Décision

Beschluss

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat

Discussion sur l'entrée en matière:

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO:

«In der Kürze liegt die Würze und getretener Quark wird breit, nicht stark.» Wir haben uns heute für lange Reden entschieden. Leider ist es hier im Parlament wohl meist so, wie das Zitat von Epikur sagt, dass nämlich «eine lange und eine kurze Rede auf dasselbe herauskommen». Also ich versuche mich kurz zu fassen.

Die CVPO stimmt dem Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts (kurz KREK) zu.

Das KREK ersetzt die Raumplanungsziele aus dem Jahre 1992 und es soll dies der strategische Teil der kantonalen Richtplanung sein, auf den sich dann der operative kantonale Richtplan stützt. Wir bewegen uns hier auf einer immensen Flughöhe voller Grundsätze und Strategien. Dies wird wohl seinen Sinn haben und wird jedenfalls vom Bund so gefordert. Es soll ja jemand gesagt haben: «In der Theorie ist praktisch alles möglich.» Interessant wird es natürlich erst dann, wenn auch eine konkrete Prioritätenordnung geschaffen werden muss. Bei der Strategie gemäss Artikel 5, wonach Flächen in der Rhoneebene freizuhalten sind, denke ich zum Beispiel nur etwa an das R3-Geschäft vom heutigen Morgen.

Für die CVPO ist insbesondere wichtig, dass die Probleme der Berggemeinden und Seitentäler in die Strategie aufgenommen werden. So soll gemäss Artikel 5 die Funktionsfähigkeit und der Bevölkerungsbestand in den Dörfern und Gemeinden in allen Räumen erhalten und eine sichere und leistungsfähige Verkehrsanbindung in allen Gemeinden sichergestellt werden.

Abschliessend möchte ich auf eine Problematik in Zusammenhang mit der Zweitwohnungsinitiative hinweisen. Gemäss Artikel 5 der geltenden Zweitwohnungsverordnung können Zweitwohnungen in landschaftsprägenden Bauten nach Artikel 39 Absätze 2 und 3 der eidgenössischen Raumplanungsverordnung bewilligt werden. Das heisst, dass danach auch bestehende Stadel und Ställe grundsätzlich um- und ausgebaut werden können. Dazu muss aber der kantonale Richtplan die entsprechenden Gebiete bezeichnen bzw. diesbezügliche Kriterien festlegen, was bisher in unserem Kanton nicht geschehen ist. Die Tessiner sind uns hier mit ihren ca. 10'000 legalisierten «Rustici» meilenweit voraus. Der Kanton Wallis muss jetzt unbedingt und umgehend handeln. Immerhin spricht man in der Botschaft zum KREK davon, dass schutzwürdige Bauten ausserhalb der Bauzonen erhalten und in Wert gesetzt werden sollen. Wir können aber nicht auf die Totalrevision des kantonalen Richtplans warten, die gemäss Zeitplan erst im Jahre 2017 (vielleicht erst 2018) genehmigt sein soll.

Die entsprechenden Arbeiten betreffend Um- und Ausbau von landschaftsprägenden Bauten sind in einer Teilrevision vorzuziehen und so schnell wie

möglich dem Grossen Rat zu unterbreiten. Wenn wir schon etwas für die Wirtschaft und den Tourismus tun können, müssen wir das jetzt auch tun.

Die Raumplanung ist ein dornenvolles Gebiet und der Bund zwingt uns das von ihm definierte Glück auf. In dieser Situation muss der Kanton Wallis wenigstens die Spielräume nutzen, welche ihm der zentralisierende Bund noch lässt.

Ich danke Ihnen.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB:

Ce concept définit les principes directeurs du plan cantonal. Même s'il contient beaucoup de déclarations d'intention, il doit avoir une portée réelle puisqu'il servira de base à la planification directrice cantonale.

Le premier principe directeur est de développer des espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée. Développer le territoire valaisan de manière différenciée peut sembler une lapalissade mais qu'est-ce que cela veut dire en réalité? Que l'on pourra exercer certaines activités économiques dans certaines régions du canton et pas dans d'autres, on peut penser que oui. La portée réelle de ce projet est confuse, notamment la carte de découpage du canton contenue dans le message. On veut clairement concentrer les populations et les activités économiques dans la vallée du Rhône, ce qui n'améliorera pas la qualité de vie des habitants. Les vallées, selon ce concept, sont soit des espaces des coteaux et vallées latérales, soit des espaces nature et paysage. L'espace des coteaux et des vallées latérales devra se contenter d'artisanat et d'une, je cite, «complémentarité entre le tourisme extensif et le tourisme intensif lié notamment aux stations». Le seul espace touristique reconnu de notre district sera Verbier. Aucun espace touristique pour Champex, le Val Ferret, Les Marécottes et, si on regarde dans le Valais central, le Val d'Hérens par exemple. Ce type de concept citadin est clairement inspiré d'aménagistes de la Berne fédérale ou de la région zurichoise et répond à des objectifs de développement d'un canton de plaine. Il aboutira, en définitive, à transformer nos villages, à part les grandes stations, en villages d'ortoirs, les seules activités économiques étant l'artisanat ou ce qu'il restera après la Lex Weber, et l'agriculture orientée vers l'entretien du paysage. Les vallées latérales ont besoin de garanties. Ce concept manque de sensibilité politique valaisanne. Si une commune veut modifier ou ouvrir une zone industrielle, pourra-t-elle le faire? Pourra-t-elle obtenir des aides de l'Etat pour cela? Peut-être que non, selon la carte proposée. Les remontées mécaniques, à part les grandes stations, resteront-elles soutenues, resteront-elles même possibles? Peut-être pas avec un tel concept. Comment va-t-on créer des emplois? Si une petite industrie veut s'établir, des contestations seraient possibles si on adopte le texte qui nous est proposé. Va-t-on pouvoir, par exemple, décentraliser certains bureaux de l'administration cantonale? Le concept ne le prévoit pas. Si les vallées latérales deviennent des espaces coteaux, on n'y créera pas des emplois. Comme déjà dit, le développement territorial qu'on nous propose vise à concentrer l'habitat et l'activité économique en plaine. Cette vision du canton sur le développement des régions inquiète. Puisque le but est de renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains, que deviendront les villages de nos vallées? Ils se transformeront en villages d'ortoirs avec quelques artisans et quelques jardiniers du paysage. Est-ce cela que nous voulons?

Le groupe PDCB propose donc le renvoi au Conseil d'Etat dans le but d'obtenir des compléments et des précisions.

Nous souhaitons une vision globale basée sur des vrais critères de développement durable. Merci.

Turin Olivier, député, AdG/LA:

Le concept de développement territorial est un nouvel outil qui poursuit la vaste et nécessaire réforme de notre politique de développement territorial.

Ce cadre façonne l'orientation stratégique en coordonnant les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire. Notre territoire est scindé en différents espaces fonctionnels, interconnectés et interdépendants.

Ce concept chapeaute et oriente la future phase opérationnelle qui sera le plan directeur cantonal et ses fiches de coordination qui, lui, va concrétiser le développement territorial souhaité dans ces espaces.

Il n'est donc pas encore temps d'entamer les grands débats sur des aspects concrets. Les grands principes décrits dans ce concept restent encore dans l'ordre des principes généraux et des lignes directrices globales. La carte qui l'accompagne n'est, du reste, qu'indicative et sans portée juridique.

Il n'en demeure que ce concept laisse entrevoir l'émergence d'une politique rationnelle et non clivée, différentielle, complémentaire et solidaire.

Une vision globale est en marche, une stratégie qui coordonne les activités au-delà des limites institutionnelles des communes, qui prend en compte toutes les caractéristiques territoriales de notre canton en axant la réflexion sur les fonctions de chaque entité au-delà des limites cantonales, comme je l'ai dit, au demeurant toujours artificielles.

Le groupe AdG/LA entre donc en matière, salue l'avènement de ce concept et attend impatiemment la suite du processus. Merci.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO:

Das kantonale Raumentwicklungskonzept ist eine zwingende und direkte Folge aus der im Grossen Rat akzeptierten ersten Etappe der Teilrevision des kantonalen Raumplanungsgesetzes.

Das vorgeschlagene Raumentwicklungskonzept bewegt sich auf hoher Flughöhe. Sowohl die Grundsätze der Raumentwicklung als auch die gewünschte räumliche Entwicklung des Kantons und die Raumentwicklungsstrategie sind nachvollziehbar. Diese Tatsache widerspiegelt sich auch in der Kommission, wo wenige Änderungen vorgenommen wurden.

Die SVPO spricht deshalb für Eintreten aus.

Wir hoffen jedoch, dass der Staatsrat bald einmal die Flughöhe herabsetzt. Aus unserer Sicht wäre es für die Gemeinden und auch für die Bodeneigentümer einfacher, allfällige brutale Fakten oder die Entwarnung so rasch als möglich auf dem Tisch zu haben. Dies würde es ermöglichen, klare strategische Entscheide auf Gemeindeebene zu treffen, statt herumzuwursteln. Es könnten so auch allfällige teure Rückerstattungen von Planungs- und Infrastrukturkosten vermieden werden. Diesbezüglich ist es für uns nicht nachvollziehbar, dass die für diesen Sommer versprochenen Bodenreserveschätzungen für die Gemeinden noch nicht eingetragen sind.

Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

Fontannaz Blaise, député, PDCC:

La question du développement territorial constitue un enjeu majeur pour l'avenir de notre société, notamment en raison de l'accroissement de la population et de la mobilité, de la modification des espaces attribués aux lieux de résidence, d'activités économiques et de détente.

Le canton du Valais est ainsi confronté à de nombreux défis en lien avec le développement territorial qui a pour mission d'assurer un cadre de vie adapté aux exigences actuelles et futures.

En 2010, le Conseil d'Etat a exprimé avec le projet de développement territorial 2020 sa volonté d'opérer des réformes dans ce domaine afin de créer les bases d'une politique pour un développement territorial global et durable au service de la population valaisanne.

La mise en œuvre de cette politique de développement territorial est envisagée sous forme de trois projets:

- La redéfinition des objectifs d'aménagement du territoire dans le cadre du CCDT. Ce dernier est, en effet, un nouvel élément de cette politique, un nouvel instrument qui remplace les objectifs d'aménagement du territoire de 1992 et qui constitue le cadre stratégique de l'organisation du territoire cantonal.
- La révision partielle de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987. Cette révision prend en compte les éléments du projet du développement territorial 2020 et des bases légales cantonales. Elle a également comme objectif d'adapter la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LcAT) au vu des modifications apportées par la LAT au niveau fédéral.
- Enfin, la révision globale du plan directeur cantonal. Celui-ci doit être réexaminé intégralement tous les 10 ans et peut être remanié selon l'article 9 alinéa 3 LAT.

La stratégie de développement territorial est orientée dans les domaines suivants: agriculture, forêt, paysage et nature; tourisme et loisirs; urbanisation; transport et mobilité; approvisionnement et infrastructure.

En ce qui concerne les améliorations apportées par le CCDT, elles sont les suivantes: Il complète et renforce le rôle stratégique du plan directeur cantonal. Il est intégré à la planification. La première étape de la révision partielle de la LcAT avait pour objectif d'adapter les bases légales cantonales à la planification directrice. De ce fait, l'article 5 de la LcAT traitant des objectifs d'aménagement du territoire a été modifié afin d'introduire la notion de concept cantonal de développement territorial. Le CCDT constitue le volet stratégique du plan directeur cantonal, qui en est le volet opérationnel avec les fiches qui sont bien sûr bien connues de toutes et tous. Les principes du CCDT, définis à l'article 5 LAT, sont les portes d'entrée du plan directeur cantonal qui sera adapté en fonction de ces principes de la vision d'avenir du canton, de la stratégie de développement territorial qui seront adoptés par le Grand Conseil.

Avec le projet 2020, le canton du Valais s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique pour un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équilibré pour le bien-être de la population valaisanne. Il forme ainsi le cadre conceptuel et stratégique du développement souhaité par le canton.

Le groupe PDCC vous recommande d'accepter le concept cantonal de développement territorial.

Merci de votre attention.

Fracheboud Christian, député, PLR:

Flou, catalogue fourre-tout, ne sert à rien si ce n'est comme vagues lignes directrices pour les services concernés, voilà quelques appréciations que le groupe PLR peut attribuer à ce concept cantonal de développement territorial.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne demande rien d'autre qu'un plan directeur cantonal. Celui-ci suffit pour intégrer les quelques éléments pertinents de l'objet présenté au Parlement ce matin.

Le groupe PLR se félicite vivement de sa position adoptée lors des débats en décembre 2013 et en mars de cette année sur la loi concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et surtout du fait que le Parlement l'ait suivi. Si cela n'avait pas été le cas, le concept cantonal de développement territorial présenté aujourd'hui aurait été le seul document sur lequel le Parlement aurait eu son mot à dire dans l'important dossier de l'aménagement du territoire du canton.

Le groupe PLR relève aussi les nombreuses fautes de syntaxe que comporte le message et constate que certains articles de la loi ne présentent tout simplement pas de ponctuation. Une phrase doit commencer par une majuscule et se terminer par un point.

L'adoption de ce document étant nécessaire suite à l'adoption de la LcAT première étape, le groupe PLR accepte l'entrée en matière et le CCDT sans proposition de modification lors de sa lecture.

Je vous remercie de votre attention.

Brigger Liliane, Grossrätin, CSPO:

Die erste Phase des Walliser Raumentwicklungskonzepts wurde im vergangenen März mit der Annahme der Teilrevision des kantonalen Ausführungsgesetzes zum Bundesgesetz über die Raumplanung durch den Grossen Rat abgeschlossen. Es geht hier also um die zweite Phase, nämlich darum, den Beschluss über die Raumplanungsziele aus dem Jahr 1992 zu ersetzen. Der Bund legt die Grundsätze der Raumplanung fest, die eigentliche Raumplanung ist jedoch die Aufgabe der Kantone.

Eine dieser Aufgaben ist es, eine Richtplanung zu erarbeiten. Dieser kantonale Richtplan ist dann das Instrument zur Koordination der Planung zwischen Bund, Kanton und Gemeinden. Weiter müssen dann diese Richtpläne wieder vom Bund genehmigt werden. Dies ist dann ein weiterer Schritt.

Laut Bund müssen nun 19% der Bauzonen zurückgezont werden und bis in 15 Jahren müssen alle Zonen definiert werden; eine grosse Herausforderung für den Kanton, denn einige Gemeinden haben, je nach demografischer Entwicklung, zu viele oder zu wenige Zonen. Das heisst, dass die Gemeinden ihre Zukunftspläne, bezüglich Bauzonen, Reservezonen und demografische Bedürfnisse klar definieren müssen.

Hier geht es nun um die strategische Ebene, also die grundsätzliche Raumentwicklung, die gewünschte räumliche Entwicklung und die Raumentwicklungsstrategie.

Für die CSPO sind hierbei folgende Kriterien wichtig:

- Der Schutz der Berg- und Randregionen, sowie die Entwicklung des Berggebietes und die von der Abwanderung betroffenen Gemeinden zu unterstützen.
- Klar definierte Zonen der touristischen Regionen.
- Eine Beibehaltung von sogenannten Freizonen, vor allem in der zum Teil verplanten Talsohle.
- Die Definition von offenen Flächen für die Landwirtschaft.
- Und im Bereich der Nutzungsplanung muss bei den Gemeinden ein gewisser Spielraum gewährleistet sein. Also die Gemeindeverantwortlichen sollen die Zukunftsentwicklung ihrer Gemeinde nach ihren Bedürfnissen gestalten und fördern können. Hier werden die Gemeinden also gefordert werden.

Laut Raumplanungsgesetz vom 1. Mai 2014 müssen nun die Kantone innerhalb von fünf Jahren ihre kantonalen Richtpläne vorlegen. Fakt ist, die Genehmigung des kantonalen Raumplanungsgesetzes muss vor Ende April 2019 erfolgen, da sonst der Bund sämtliche Projekte blockieren würde.

Die CSPO ist einstimmig für Eintreten auf dieses Geschäft.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Ecoeur Roger, député, UDC:

Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du projet de décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial.

Nous considérons opportun d'apporter quelques modifications à certains articles par propositions d'amendement.

Le groupe UDC est favorable à l'entrée en matière.

Merci de votre écoute.

Clivaz Christophe, député, Les Verts:

Nous n'allons pas, à ce stade, entrer dans une discussion de détail sur les objectifs proposés. Bien sûr on aurait pu ajouter l'un ou l'autre objectif, bien sûr certains objectifs sont formulés de manière très générale mais, de manière globale, les grandes lignes proposées dans ce document nous conviennent.

Les Verts se réjouissent que le canton revoie ses objectifs d'aménagement du territoire qui datent de plus de 20 ans et que le canton se dote d'outils de gestion du territoire modernes. Ses outils, en tout cas nous l'espérons, doivent enfin amener un développement territorial qui respecte l'obligation inscrite dans la Constitution fédérale: une utilisation judicieuse et mesurée du sol. Il est temps de freiner le développement souvent anarchique, en tous les cas quantitativement trop important, de notre urbanisation. Il est temps de réfléchir en termes d'espaces fonctionnels au-delà des frontières communales. Il n'est pas juste qu'en une ou deux générations, nous ayons consommé tant de surfaces agricoles ou naturelles et trop souvent cédé à la tentation du mitage du paysage. Nos enfants et petits-enfants ont aussi le droit de pouvoir jouir d'un espace cantonal où les zones non urbanisées, agricoles ou de délassement existent encore.

Lors de la révision, ce printemps, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, nous avons regretté la décision du Parlement de ne pas demander à toutes les communes d'adopter un tel concept de développement territorial à leur échelle lors de leur révision des plans de zones. C'est un peu comme si une entreprise renonçait à toute réflexion stratégique ou à établir un business plan pour piloter son développement. Nous espérons que le Grand Conseil ne s'engagera pas dans une voie similaire avec ce concept cantonal de développement territorial et qu'il fera bon accueil à ce document qui servira de feuille de route stratégique pour les autorités cantonales et communales. Il faut, aujourd'hui, mettre de l'ordre et des limites à l'expansion de l'urbanisation dans notre canton. Il faut – et ceci est une réaction à ce qui a été dit tout à l'heure ou à un certain sentiment que j'ai senti dans ce Parlement – faire des choix et arrêter de croire que toutes les montagnes peuvent être équipées de remontées mécaniques, que toutes les vallées doivent connaître un développement comme celui de Zermatt, de Verbier ou de Crans-Montana. D'ailleurs, on peut se poser la question de savoir si les gens qui habitent à Liddes, à Evolène ou à Erschmatt souhaiteraient vivre dans ce genre de stations.

Les Verts acceptent l'entrée en matière.

Merci pour votre attention.

La discussion est close.

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Von Bundesbern wurde uns aufgetragen, d. h. dem Kanton Wallis natürlich, das kantonale Raumentwicklungskonzept zu überarbeiten bzw. einer Totalrevision zu unterziehen. Abgeschlossen haben wir im Frühjahr die erste Phase dieser Revision mit der Annahme des kantonalen Ausführungsgesetzes über die Raumplanung. Eine Grundlage für das Projekt «Raumentwicklung 2020» bildet das hier vorliegende Raumentwicklungskonzept. Dieses KREK bildet die strategische Ebene und enthält die Grundsätze und die Ziele der zukünftigen Raumentwicklung unseres Kantons. Im kantonalen Raumentwicklungskonzept definieren wir nämlich, wohin wir uns entwickeln wollen. Das heisst, wir legen die Strategie fest, während im kantonalen Richtplan festgelegt wird, wie wir dahin kommen.

Und wir befinden uns nun in der Phase des kantonalen Raumentwicklungskonzepts. Es geht in erster Linie darum, den Weg zu definieren, den wir gehen wollen und in welche Richtung wir gehen wollen, in welche Richtung sich der Kanton Wallis entwickeln soll. Die Karte zum KREK ist, ein Instrument zur Visualisierung der kantonalen Raumentwicklung und hat keine rechtliche Tragweite, die für die Behörden allerdings später verbindlich ist.

Sowohl das kantonale Raumentwicklungskonzept als auch der kantonale Richtplan liegen in der Kompetenz von uns – nämlich des Grossen Rates. Somit übernehmen wird die Verantwortung für die gesamte Raumplanung des Kantons.

Das kantonale Raumentwicklungskonzept, welches hier im vorliegenden Beschluss definiert ist, setzt sich aus drei Elementen zusammen:

1. Bei den vier Grundsätzen der Raumentwicklung handelt es sich um übergeordnete Prinzipien, die die zukünftige Entwicklung im Wallis steuern sollen.
2. Die Vision der fünf Raumtypen beschreiben den anzustrebenden Zustand unseres Kantons für das Jahr 2030 (2035).
3. Die strategischen Ziele sind die strategischen Vorgaben für die fünf Themenbereiche des kantonalen Richtplans. Diese Ziele sind vergleichbar mit den Raumplanungszielen, die wir ersetzen nämlich aus dem Jahre 1992. Sie bilden die Grundlage für die Koordination der raumwirksamen Tätigkeiten.

Dieser vorliegende Entwurf des kantonalen Raumentwicklungskonzepts wurde breit abgestützt. Unter Einbezug der betroffenen kantonalen Dienststellen, der verschiedenen Regionen, den Gemeinden und interessierten Organisationen wurde dieses entwickelt, ergänzt und überarbeitet.

Heute dürfen wir von der Kommission ein klares und in sich stimmiges Raumkonzept präsentieren. Es ist die Basis, welche wichtig und nötig ist, für die weiteren Schritte bei der Gesamtüberarbeitung des kantonalen Richtplans. Wir wollen die Raumentwicklung für unseren Kanton selber in die Hände nehmen, die Grundsätze und Strategien der Raumplanung selber definieren. Das ist ein erster Schritt, den die Kommission so getan hat. Deshalb bitte ich Sie, es der Kommission gleich zu tun und diesen Beschlussentwurf klar anzunehmen. Die Kommission war einstimmig für die Annahme dieses kantonalen Raumentwicklungskonzepts. Und ich bitte die Unterwalliser Kollegen, ihre Rückweisung zurückzunehmen. Danke.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Je vais essayer d'être bref.

Je vais répondre assez rapidement aux questions posées ou aux commentaires faits puisque le député Christophe Clivaz a déjà donné le ton de notre vision, c'est-à-dire de maîtriser notre développement territorial. On ne peut plus faire tout partout. On doit quand même avoir une approche d'une maîtrise de notre développement territorial. Je peux vous le dire, je ne souhaite pas que, dans ce canton, un jour, on ait une ville qui s'étende de Saint-Gingolph à Brigue, une plaine construite de manière anarchique. Je crois que nous avons une responsabilité nous tous dans cette salle, soit, dans ce projet de grande réforme de l'aménagement du territoire, de prendre nos responsabilités. Il est vrai que le concept du développement territorial fait partie du nouveau plan directeur, surtout l'élément de stratégie. Mais, il est aussi vrai que les vraies discussions que l'on va avoir dans cette salle, ça sera la partie opérationnelle du plan directeur, c'est-à-dire la concrétisation de cette vision du développement territorial parce que c'est là qu'on va devoir prendre des mesures importantes. La deuxième partie, ce sera la concrétisation de cette vision qui nécessitera à un certain moment aussi la mise en place d'une révision partielle, une nouvelle révision partielle, comme cela a été annoncé, de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. Voilà la philosophie, voilà les pas qu'on a prévus pour avancer dans cette grande réforme de l'approche de l'aménagement du territoire dans ce canton.

Quelques questions posées par le député Jean-Pierre Guex. La carte dont vous avez parlé, pour nous, ce n'est qu'un élément de visualisation de ces objectifs et ce n'est pas une carte du plan directeur en tant que telle. C'est vraiment un élément de visualisation; ce n'est pas une carte du plan directeur. Dès que cette stratégie sera adoptée par vous, on passera à la création de cette carte de synthèse pour visualiser la chose, mais c'est juste pour illustrer, et elle ne fait pas partie de la décision du Grand Conseil.

Concernant l'élément de dire pourquoi telle commune n'est pas prise dans l'espace touristique alpin, bon, l'espace touristique alpin a été assimilé aux stations d'altitude possédant de grandes possibilités d'hébergement, une offre variée en infrastructures touristiques et présentant un chiffre d'affaires important; ce qui ne signifie pas, et là je peux vous rassurer, que le tourisme intensif et les stations de ski ne sont autorisés que dans ces espaces. En effet, la stratégie 2.6: renforcer le secteur touristique dans une complémentarité extensive/intensive, s'applique aux communes situées dans l'espace des coteaux et les vallées latérales. Alors, ce qu'on souhaite, c'est quand même aussi créer cette offre touristique qui peut être, et là aussi cette approche plus régionale et plus de coopération aussi dans le domaine du tourisme de dire: mais il y a une partie qui est dédiée à un tourisme intensif, une autre, c'est un tourisme extensif, mais ça fait un produit en tant que tel, surtout par exemple pour l'été.

Troisième élément: est-ce que le développement de la plaine se fait aux dépens de l'espace des coteaux et des vallées latérales? Pour nous, cette affirmation est erronée. Selon le principe 1, les espaces constituant le territoire valaisan doivent se développer de manière différenciée, différenciée mais ce n'est pas que différenciée, complémentaire et solidaire. Alors, quand on parle de différenciée, il ne faut pas seulement parler d'un développement différencié mais prendre aussi les deux autres adjectifs, c'est-à-dire complémentaire et solidaire. L'objectif pour le canton est, en effet, de maintenir une décentralisation, c'est-à-dire d'assurer un approvisionnement en biens et services de base, et de garder et développer l'économie locale dans les centres ruraux afin de maintenir la population résidant dans l'espace rural. Il faut, toutefois, rester conscient qu'à l'heure actuelle, plusieurs communes situées principalement dans les vallées latérales voient leur population diminuer, notamment suite à la réduction des exploitations agricoles.

Voilà quelques réponses pour le député Jean-Pierre Guex.

Il y a une réponse que je vais donner en allemand au député Aron Pfammatter: Die Zweitwohnungsgesetzgebung, wie wir sie auch für Gebäude ausserhalb der Bauzone vorsehen. Wir sind derzeit daran, dem Ständerat zu sagen, dass die Zweitwohnungsgesetzgebung auf diese Gebäude gar nicht angewendet wird. Das heisst, die Zweitwohnungsgesetzgebung wird nicht auf Gebäude ausserhalb der Bauzone angewendet. Ausserhalb der Bauzone werden dann lediglich die heute bestehenden raumplanerischen Gesetzgebungen, die vorhanden sind, angewendet. Wir sind ja auch daran und Herr Graber hat eine entsprechende Motion eingereicht in Zusammenhang mit den Maiensässen und mit dieser Politik, dass man das auch nochmals anschaut. Aber auch da haben wir eine klare Linie, dass wir diese Umnutzungen so entsprechend auch vorsehen wollen. Wir werden das entsprechend auch im Rahmen dieser Motion, die von Herrn Graber eingereicht wurde, behandeln.

Pour les questions rédactionnelles, les points, les points-virgules, on laissera cela à la commission de rédaction. L'article 8 de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire prévoit quand même dans son alinéa 1 lettre a que le plan directeur doit aussi contenir une partie stratégie. Alors, on doit faire cette partie stratégie.

Monsieur le député Paul Biffiger, nur noch ein paar Ausführungen. Also die Gemeinden haben jetzt die entsprechenden Darstellungen erhalten. Sie wissen heute, wie viel Bauzonenreserve es gibt. Sie wissen auch, wie sie damit umzugehen haben.

Danke für Ihre Unterstützung für diese Vorlage.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous avons une demande de renvoi au Conseil d'Etat. Nous allons donc voter l'entrée en matière contre la demande de renvoi au Conseil d'Etat de la part du groupe PDCB.

L'entrée en matière est acceptée par 109 voix contre 8 et une abstention.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Vu qu'il y a 8 amendements déposés par le groupe UDC, nous nous retrouverons donc jeudi après-midi pour la lecture de détail.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 11 septembre 2014.*)

Traitements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Behandlungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

6. Postulat AdG/LA, par Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier et Annick Clerc Bérode (suppl.): Des mesures incitatives pour soutenir les PME valaisannes: déductions fiscales et subventions (11.06.2013) **4.0050 (anc. 1.0019)**

Postulat AdG/LA, durch Raymond Borgeat, Jean-Henri Dumont, Didier Fournier und Annick Clerc Bérode (Suppl.): Anreize zur Unterstützung der Walliser KMU: Steuerabzüge und Subventionen (11.06.2013) **4.0050 (ehem. 1.0019)**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2013.09)

Entwicklung (2013.09)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

A la lecture de la réponse du Conseil d'Etat, je me demande si le fait de faire de la politique, c'est être proactif ou être, au contraire, réactif.

Lors des débats sur la Lex Weber et la LAT, un argument a été massivement martelé par les milieux de l'économie: celui qui mettait en évidence les probables futures pertes d'emplois.

Et maintenant dans ses réponses, que dit le Conseil d'Etat: «Tout va très bien Madame la Marquise!»

Même si ce constat me réjouit, je reste convaincu que le député Serge Métrailler, cité dans la réponse, qui affirme voir venir l'écueil, avec une augmentation du chômage, ne dit pas n'importe quoi. Il a encore repris ce matin ces éléments.

Il est toujours préférable d'agir en anticipant. Je déplore donc la réponse du Conseil d'Etat, d'abord, parce qu'il n'a pas su voir que le postulat ne concerne pas les marchés publics, puis, parce qu'il dit ne pas vouloir approuver ce postulat mais, en conclusion, le considère comme déjà réalisé et, finalement, par son manque d'anticipation par rapport à une crise qui pourrait peut-être arriver, à moins que ce ne soit uniquement l'Etat qui soit réellement dans une situation délicate.

Je me permets donc, avant de demander le vote sur ce postulat, de rappeler que M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay aime à faire appel à la conscience des Valaisans. Les citoyens doivent faire un effort pour consommer «entreprises valaisannes». En acceptant réellement ce postulat, nous faisons d'une pierre deux coups: nous soutenons les PME locales et nous apportons une aide implicite aux finances cantonales.

Au nom des PME, je vous remercie de votre soutien car il vaut mieux prévenir que guérir.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que M. le chef du département souhaite apporter une réponse?

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Oui, peut-être juste pour dire que le Conseil d'Etat maintient sa position et l'argumentation qu'il a donnée.

Quand on voit la problématique dans laquelle on se trouve aujourd'hui pour les finances publiques, on ne peut pas soutenir cette démarche.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Par 91 voix contre 19 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.0050 du député Raymond Borgeat.

7. Postulat Mischa Imboden (suppl.), CVPO, Manfred Schmid, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Les mesures permettant d'atténuer les effets négatifs de l'initiative sur les résidences secondaires (10.09.2013) **4.0055**

Postulat Mischa Imboden (Suppl.), CVPO, Manfred Schmid, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Massnahmen zur Dämpfung der negativen Folgen der Zweitwohnungsinitiative (10.09.2013) **4.0055**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté.

Je n'ai pas de demande de parole.

8. Postulat Jean-Claude Savoy, PDCC, et Stéphane Pont (suppl.), PDCC: Le temps passe... les investisseurs aussi (10.09.2013) **4.0057**

Postulat Jean-Claude Savoy, PDCC, und Stéphane Pont (Suppl.), PDCC: Die Zeit verstreicht... und die Investoren suchen das Weite (10.09.2013) **4.0057**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est déjà réalisé.

Je n'ai pas de demande de parole.

9. Postulat PDCB, par Véronique Coppey: Favoriser le retour en Valais des universitaires diplômés et atténuer ainsi la fuite des cerveaux (10.09.2013) **4.0059**

Postulat PDCB, durch Véronique Coppey: Bekämpfung des Brain-Drain durch die Förderung der Rückkehr der Hochschulabsolventen ins Wallis (10.09.2013) **4.0059**

Texte déposé
Développement (2014.03)
Réponse écrite du Conseil d'Etat

Hinterlegter Text
Entwicklung (2014.03)
Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est rejeté par le Conseil d'Etat.

Coppey Véronique, députée, PDCB:

Le groupe PDCB a pris connaissance avec grand étonnement du refus du Conseil d'Etat de favoriser le retour en Valais des universitaires diplômés.

En effet, une structure performante a été mise en place pour attirer les nouvelles entreprises: l'organisme Business Valais, la fondation TheArk et le site Internet VSlink.

Nous demandons instamment de fédérer ces entités pour développer une stratégie de communication proactive et dynamique auprès des universitaires sur les facilités énormes proposées aux start-up par notre canton.

Vous refusez l'idée en arguant que suffisamment de jeunes diplômés universitaires reviennent en Valais selon les statistiques, que les universités organisent déjà assez d'événements, que la création d'un office central coûte. Non, l'office central ne signifie pas engendrer des frais. L'office central doit coordonner les forces en place. Tout entrepreneur avisé sait que lorsqu'il a créé un produit de qualité dans les différents secteurs de son entreprise, il doit coordonner la communication. Et je peux vous assurer qu'avec une bonne stratégie de communication, vous attirerez de nouvelles forces vives, vous retrouverez 10 fois le montant investi en marketing, peut-être même 100 fois.

La création d'une PME en Valais dans des domaines aussi précieux que la médecine, la biotechnologie, la géoscience, l'environnement, etc. rapporte au canton en matière de création d'emplois, en matière de fiscalité.

Nous devons tout mettre en œuvre pour faire valoir nos avantages auprès d'une jeunesse sensible et influencée par une image faussée du Valais hors canton.

Ayons l'audace d'aller à la rencontre des universitaires en dialoguant.

Le site Internet VSlink ne suffit pas à convaincre. Nous devons encourager avec force et conviction l'esprit entrepreneurial de cette communauté à fort potentiel.

Il en va de la diversité, de la stabilité de notre économie et de notre devoir.

Merci de soutenir ce postulat avec la même audace en appuyant sur la touche verte.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Non, n'appuyez pas sur le bouton vert parce que créer un office central, ce n'est pas nécessaire et cela engendre des coûts qui sont disproportionnés. Pourquoi? Parce qu'on est déjà tellement actif dans ce domaine. On lutte, depuis des années, contre le brain-drain mais il ne faut pas oublier que la meilleure façon de lutter contre le brain-drain, c'est d'avoir une économie qui est diversifiée, une économie qui est forte et une économie qui est capable de créer des places de travail. C'est là le premier objectif: c'est avec une économie forte qu'on peut lutter vraiment contre le brain-drain, c'est la meilleure façon. Mais, cela, ce sont les entreprises et les entrepreneurs dans ce canton qui sont en charge. Nous, nous pouvons les accompagner, nous pouvons les soutenir.

VSlink n'est pas seulement un site Internet. VSlink organise et essaie de mettre en lien des entreprises avec des étudiants pour que ces étudiants puissent faire des stages ou faire des travaux de bachelor et de master, et pour rapprocher ces étudiants avec ces

entreprises. VSlink est un réseau. Nous avons des entreprises qui sont dans ce réseau et nous avons des étudiants. Et, vraiment, on essaie de créer avec cela une plate-forme.

Mais, juste créer un office avec trois collaborateurs qui tournent en rond, ça, en tout cas, ce n'est pas ma vision des choses parce qu'il faut concrétiser avec ces mesures.

Donc, on est vraiment déjà fortement engagé.

Nous avons aussi un conseil entre les deux départements formation et économie pour développer ensemble. C'est un groupe de travail qui est constitué, qui est là, entre les différents chefs de service, pour justement aussi mettre des mesures en place pour soutenir ces jeunes, ceux qui souhaitent revenir.

Donc, le Conseil d'Etat vous demande de ne pas accepter ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons voter.

Par 65 voix contre 45 et 10 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 4.0059 de la députée Véronique Coppey.

10. Postulat CVPO, par Dominic Eggel: Invasion de vers blancs (hannetons) dans le canton du Valais (11.09.2013) **4.0060**

Postulat CVPO, durch Dominic Eggel: Engerlingsplage (Maikäfer) im Kanton Wallis (11.09.2013) **4.0060**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Eggel Dominic, Grossrat, CVPO:

Der Staatsrat hat das Postulat für die Eindämmung von Engerlingsschäden negativ beantwortet. Begründet hat er das Nein insbesondere mit der Kostenfrage.

Ich bin der Meinung, dass der Staatsrat aber mit zu hohen Kosten rechnet. Nach Berechnungen von Fachleuten ist bloss mit einem Viertel der in der staatsrätlichen Antwort aufgeführten Kosten zu rechnen.

Beim Lesen der Antwort stelle ich fest, dass der Staatsrat grundsätzlich meiner Meinung ist, nämlich, dass die Engerlinge ein Problem darstellen und in gewissen Gebieten und Betrieben grosse Schäden anrichten.

Der Vorschlag des Staatsrats für eine Steuerverschiebung oder einen Kredit ist für die Betriebe keine Lösung. Die Betriebe haben mit dem Ertragsausfall und den Kosten für den Kauf des fehlenden Futters, bereits einen hohen Schaden zu tragen. Zusätzlich müssen die Wiesen frisch eingesät werden, damit im darauffolgenden Jahr wieder geerntet werden kann. Das bedeutet nochmals Mehrkosten.

Der Staatsrat hat infolge der Budgetkürzungen versprochen, dass er das Geld direkt an die Landwirte weiterleitet, anstatt es den Branchenverbänden zu geben. Heute hat er die Gelegenheit, dieses Versprechen umzusetzen und es nicht einfach mit den Kürzungen bei den Organisationen zu belassen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, es sollte unser aller Ziel sein, dass unsere Tiere im nächsten Sommer wieder auf saftig grünen Wiesen weiden dürfen. Das tut nicht alleine der Tierhaltung gut, sondern auch der Landschaft und damit dem Tourismus. Die betroffenen Landwirte und ich sind darum für eure Unterstützung dankbar.

Danke schön.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich meine, wir können nicht alles machen. Wir können uns wirklich nicht in allen Bereichen und in allen Sorgen, die die Landwirte in diesem Kanton haben, mit entsprechenden Instrumenten, mit Geldmitteln, mit zusätzlichem Aufwand engagieren. Dazu haben wir weder die personellen Ressourcen noch die finanziellen Mittel mehr. Wir müssen unsere Prioritäten neu auch festlegen und können deshalb diese Aufgaben so nicht wahrnehmen und diese zusätzlichen Kosten auf uns nehmen. Man kann nicht immer wirklich auch eine gewisse Prioritätensetzung und eine gewisse finanziell kohärente Führung dieses Staatshaushalts fordern, wenn wir dann gleichzeitig in allen Themenbereichen irgendwo und immer wieder irgendwelche Pflasterchen auf schwierige Situationen draufkleben. Dazu sind wir heute nicht mehr in der Lage.

Der Staatsrat ist klar der Meinung, dieses Postulat abzulehnen.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

On va voter.

Par 63 voix contre 53 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 4.0060 du député Dominic Eggel.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 11.** Postulat Aïda Lips (suppl.), UDC: Pour une Petite Arvine, cépage emblématique du canton, mieux protégée et valorisée (13.09.2013) **4.0066**

Postulat Aïda Lips (Suppl.), UDC: Schutz und Aufwertung der Petite Arvine (13.09.2013) **4.0066**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 12.** Motion Gilles Martin, PDCC, Pascal Luisier, PDCB, François Bressoud, PDCB, et David Théoduloz, PDCC: Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (10.12.2013) **4.0077**

Motion Gilles Martin, PDCC, Pascal Luisier, PDCB, François Bressoud, PDCB, und David Théoduloz, PDCC: Kantonaales Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Stromversorgung (10.12.2013) **4.0077**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Cette motion est acceptée et transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Développements: Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET)

Entwicklungen: Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER)

- 13.** Interpellation CVPO, par Dominic Eggel, Aron Pfammatter et Andreas Zenklusen: Redevances publicitaires sur la production et la commercialisation fromagère (14.03.2014) **4.0092**

Interpellation CVPO, durch Dominic Eggel, Aron Pfammatter und Andreas Zenklusen: Werbeabgaben auf Käseproduktion und -vermarktung (14.03.2014) **4.0092**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Ich habe keine Wortmeldung.

Ich gebe das Wort an den Departementsvorsteher.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Einen Moment bitte...

Im Jahr 2013... Entschuldigung für diesen Aussetzer – das ist der einzige in dieser Session, danke! Im Jahre 2013 bezahlten die abgabepflichtigen Käseproduzenten und -händler 440'000 Franken Werbeabgabe für Walliser Käse. Gemäss dem Landwirtschaftsgesetz Artikel 19 gehen die Abgaben vollumfänglich an die Walliser Landwirtschaftskammer für die Absatzförderung der einzelnen Agrarzweige.

Die Walliser Landwirtschaftskammer kann diese Aufgabe anerkannten Branchenorganisationen anvertrauen. Diese entscheiden über die Promotionsstrategie und die zu unterstützenden Aktionen. Beim Walliser Käse ist dies die Sortenorganisation «Walliser Raclette». Auf dieser Grundlage verwendet die Sortenorganisation «Raclette» die Werbeabgaben für Käse vor allem bei der Absatz- und Qualitätsförderung von Walliser Raclette AOP und seine Spezifikationen wie Schnittkäse (darunter fällt auch der Alpkäse und der Hobelkäse) eingesetzt. Aber auch die anderen Walliser Rohmilchkäse, wie zum Beispiel die Walliser Tomme, wurden beworben (Internet, Messeauftritte, Events, Reportagen).

2013 wurden bei der Vermarktung 33'300 Franken für nicht AOP-Käse investiert (Inserate im Nouvelliste, Walliser Bote für Walliser Alpkäse, Unterstützung von überregionalen Projekten, Unterstützung von regionalen Anlässen, wie regionale Stechfeste der Eringerkühe oder Viehzuchtschauen, Information über schweizerische Käsewettbewerbe usw.).

In Bezug auf die Werbeabgaben von Käse von 440'000 Franken entspricht dies 7,6% Unterstützungsgesuche für spezifische Projekte, die an die Sortenorganisation «Raclette» gestellt werden.

Zusätzlich wurde noch das Forschungsprojekte der Hochschule Wallis «Fütterung der Milchkühe» mit 9'600 Franken mitfinanziert. Ebenso wurde das Projekt «Entwicklung von sortenspezifischen Kulturen» mit 19'000 Franken mitfinanziert. Vom Ergebnis des Forschungsprojekts der Walliser Hochschule und dem Projekt «Entwicklung von sortenspezifischen Kulturen» profitieren auch die Käse, welche noch nicht AOP zertifiziert wurden.

Total wurden 2013 somit 51'900 Franken, d. h. 11,7%, in Vermarktung und Projekte investiert für nicht AOP-Käse bzw. von welchen nicht AOP-Käse auch einen langfristigen Nutzen erzielen.

Voilà, ich hoffe, mit diesen Ausführungen Ihre Interpellation beantwortet zu haben.

- 14.** Postulat UDC, par Grégory Logean: Libre-échange agricole: la paysannerie suisse sacrifiée? (05.05.2014) **4.0093**

Postulat UDC, durch Grégory Logean: Agrarfreihandel auf Kosten der Schweizer Landwirtschaft? (05.05.2014) **4.0093**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Monsieur le député Grégory Logean, prenez la parole en premier. Maintenant, le système a changé. L'auteur du postulat parle en premier et, ensuite, il y a les combats.

Je vous cède la parole.

Logean Grégory, député, UDC:

Je laisse volontiers mon collègue Raymond Borgeat s'exprimer...

Le président:

Non, Monsieur le député, nous ne sommes pas en débat réduit.

Donc, je vous laisse intervenir en premier.

Logean Grégory, député, UDC:

Alors, c'est très bien ainsi. Prenons notre temps, c'est l'heure de midi, on va justement parler d'agriculture, de nourriture, c'est parfait.

Ce postulat du groupe UDC demande au Conseil d'Etat, comme vous pouvez le constater, d'intervenir auprès des autorités fédérales pour interrompre les négociations en cours concernant l'accord de libre-échange agricole qui, comme vous le savez, sera extrêmement néfaste pour l'agriculture de notre pays mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse, de notre canton puisqu'on est quand même une terre agricole. On a tous, je pense, dans nos familles ou en tout cas dans nos ancêtres des personnes qui ont travaillé la terre.

En 2002, il y avait 5'213 exploitations agricoles en Valais pour 13'000 emplois et, en 2013, plus que 3'400 environ pour 9'000 emplois. Donc, on voit bien que le monde agricole est sous pression, que l'ouverture des frontières, le Cassis de Dijon, l'ouverture des marchés compliquent l'agriculture puisqu'elle doit produire à des coûts beaucoup plus élevés au niveau de la main-d'œuvre et aussi au niveau des charges qu'on lui demande, et elle doit faire face justement à une concurrence déloyale puisque les produits européens, bien souvent, n'ont pas tous ces critères de qualité que nous avons en Suisse. Donc, il y a une distorsion de concurrence, d'une part, et, d'autre part, il y a aussi une question de qualité de nos produits, de sécurité alimentaire. Et c'est précisément dans ce sens que les Grands Conseils bernois, vaudois et fribourgeois, et il y en a certainement encore d'autres, mais il y a tout de même 3 Parlements cantonaux qui ont fait une démarche similaire pour demander aux autorités fédérales d'interrompre purement et simplement l'accord de libre-échange agricole pour partir sur de bonnes bases.

Alors, on peut dire, maintenant, pour l'accord de libre-échange agricole, les négociations sont au point mort. Certes, mais elles sont toujours là, elles sont toujours d'actualité. Donc, à un moment donné, si on veut pouvoir discuter avec l'Union Européenne de manière crédible et fiable, il faut pouvoir montrer nos intentions et aussi montrer nos intentions au milieu agricole, que nous le soutenons, que nous voulons une agriculture suisse forte, qu'on tient compte de ses intérêts. C'est pourquoi on vous demande d'intervenir auprès des autorités fédérales encore une fois pour interrompre ces négociations. Et je citerai encore aussi le chef, l'excellent même chef du Service de l'agriculture, excellent pas seulement parce qu'il est Hérémensard mais pour ses compétences, Gérald Dayer, qui lui-

même, à plusieurs reprises, notamment dans le magazine agricole Terres valaisannes, mettait en garde contre les conséquences néfastes de l'accord de libre-échange agricole pour notre agriculture.

Donc, en guise de soutien à nos agriculteurs, merci par avance d'appuyer ce postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député, de montrer l'exemple.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

Dans un peu plus d'une année, le Valais renouvellera sa députation nationale. Je suis conscient qu'il ne s'agit pas d'un scoop!

Malheureusement, à l'heure où nous discutons du temps à disposition des députés pour les débats, des candidats tentent de se faire la main et essaient d'introduire au niveau cantonal des éléments qui sont clairement du ressort de la Confédération.

La problématique du libre-échange agricole constitue, en effet, un élément important de la politique fédérale. Si des personnes manquent de patience ou de confiance en leur élection, il serait plus pertinent d'utiliser la bonne forme pour une telle intervention, c'est-à-dire celle de la résolution.

Evidemment, le député Grégory Logean cite des interventions du chef de service; elles datent de 2010. Actuellement, il l'a dit tout à l'heure, ces négociations sont suspendues. Donc, il n'est pas nécessaire d'intervenir dans ce cas-là.

Je vous demande donc de refuser ce postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 63 voix contre 46 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 4.0093 du député Grégory Logean.

Ce postulat est ainsi classé.

- 15.** Motion PLR, par Frédéric Delessert et Georges Tavernier: Pour un aménagement intelligent et pragmatique de la pose de chaufferettes lors de périodes spécifiques (05.05.2014) **4.0094**

Motion PLR, durch Frédéric Delessert und Georges Tavernier: Intelligente und pragmatische Regelung für das Aufstellen von Heizpilzen während spezifischer Perioden (05.05.2014) **4.0094**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Delessert Frédéric, député, PLR:

Combien d'argent avons-nous investi dans notre tourisme? Ni plus ni moins que des millions par année. Comment ne pas tenir compte d'un canton ouvert sur l'extérieur alors que l'ensemble des gens qui viennent chez proviennent de pays où l'interdiction de chaufferettes n'est pas connue? Qui d'entre nous n'a pas profité d'une terrasse sous une chaufferette parisienne ou tyrolienne? Qui d'entre nous n'a pas pris en pitié les organisateurs de marchés de Noël souffrant d'une météo difficile?

L'idée de cette démarche parlementaire est de montrer de la souplesse à l'égard de cette problématique. On pourrait même se montrer favorable à une réponse limitative, par exemple en restreignant une autorisation d'utilisation des chaufferettes à certaines

manifestations particulières ou en déterminant le nombre d'exceptions annuelles acceptable que pourraient délivrer les communes.

Cette solution aurait aussi le mérite de mettre un terme à des situations iniques où, d'une commune à l'autre, les contrôles ou «tolérances» (entre guillemets) sont appliqués de manière fort différente, sans compter l'usage à titre privé des chaufferettes.

Le groupe PLR espère que ce Parlement acceptera d'entrer en matière au stade du développement, de telle sorte que le Gouvernement puisse nous faire des propositions pragmatiques et concrètes. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

Monnet-Terrettaz Marcelle, députée, AdG/LA:

Poser des chaufferettes devant les établissements publics, c'est, premièrement, aggraver la pollution de l'air par un gaspillage d'énergie non renouvelable, le gaz en général, pour simplement chauffer l'air extérieur. Les seules chaufferettes qui pourraient être autorisées de manière sporadique sont les chaufferettes utilisant des énergies renouvelables comme le solaire par exemple.

C'est, deuxièmement, augmenter fortement la pollution sonore. Les gens restant sur les terrasses ou dans la rue provoqueraient des désagréments importants pour les habitants qui subiraient un vacarme nocturne difficilement conciliable avec la nécessité d'un sommeil réparateur.

C'est, troisièmement, demander de changer la loi pour permettre, sous le couvert d'un intérêt touristique, de contenter certains établissements publics ou commerces sans penser à l'égalité de traitement. En effet, tous n'ont pas la possibilité d'installer leurs clients dans la rue ou sur leur terrasse avec des chaufferettes.

C'est, quatrièmement, faire fi de l'autonomie communale. En effet, des communes, comme Sion et Sierre par exemple, ont légiféré en la matière dans leurs règlements communaux en tenant compte des directives fédérales et cantonales. Les communes peuvent accorder des dérogations pour des manifestations spéciales.

C'est pourquoi le groupe AdG/LA s'oppose à cette motion telle que formulée qui apporterait beaucoup plus de nuisances que de bénéfices. Merci.

Le président:

Merci Madame la députée.

Nous allons donc voter.

Par 85 voix contre 19 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 4.0094 du député Frédéric Delessert.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour réponse.

16. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: LAT: pour un fonds de compensation intercantonal (05.05.2014) **4.0095**

Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: RPG: für einen interkantonalen Ausgleichsfonds (05.05.2014) **4.0095**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Emonet Daniel, député, PDCB:

Une idée de plus, démagogique, irréalisable et néfaste à notre canton, que dépose sur nos pupitres le groupe PLR par son représentant le député Philippe Nantermod.

Le député Philippe Nantermod propose au Conseil d'Etat que ce dernier négocie avec les autres cantons le financement de la compensation de dézonage de nos propriétaires.

Faut-il rappeler au groupe PLR la ferme volonté cantonale et fédérale d'accorder la compétence aux cantons de la gestion de leur territoire, par-là même d'en assumer pleinement leurs responsabilités.

Ce postulat demande ni plus ni moins de proposer un concordat intercantonal dans lequel nous n'avons, Monsieur Nantermod, aucune chance de sortir vainqueurs – faut-il le dire, nous sommes demandeurs. Je n'ose même pas imaginer, si l'entrée en matière était acceptée par les autres cantons, les compensations qu'ils pourraient exiger de notre part.

Vouloir faire payer aux contribuables des autres cantons les dédommagements de nos citoyens est tout simplement scandaleux. Voulez-vous, en contrepartie, proposer aux propriétaires valaisans bénéficiant d'un nouveau classement de financer les victimes d'expropriations matérielles grisons ou bernois? Quelle image voulez-vous donner à notre canton, Monsieur Nantermod? Une de plus de pleureurs qui refusent le vote démocratique et demandent l'aumône à nos voisins.

Non, nous devons assumer nos responsabilités, même si, j'en conviens, les dispositions contraignantes de la LAT sont loin d'être réjouissantes.

De plus, le groupe PDCB peine à comprendre votre conclusion stipulant, je cite: «La création d'un fonds de compensation intercantonal pour la réduction des zones à bâtir prévoyant au besoin des conditions de participation plus rigoureuses pour les cantons dont la zone est surdimensionnée.»

Je ne vois que contradiction et, sauf erreur, une belle balle que nous nous mettrions dans le pied.

Ce postulat est donc à classer à ce stade.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je passe quand même la parole au député Philippe Nantermod qui la demande maintenant.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Je suis très étonné de cette opposition du groupe PDCB.

Oui, la nouvelle LAT, votée par le peuple suisse, nous impose à nous, mais aussi à d'autres cantons, de réduire les zones à bâtir. Et les autres cantons se sont réveillés, un peu tard, après le vote sur la LAT et ont réalisé que, eux aussi, ils devraient procéder à des dézonages.

Et, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas un acte de pleurnicherie du canton du Valais mais un acte intelligent, au contraire, d'aller voir les autres cantons et d'avoir une réflexion qui dépasse le simple cadre cantonal pour la question de l'indemnisation des zones à bâtir.

Ce ne sont pas les cantons les uns contre les autres qui vont s'opposer dans ce débat mais ce sont plutôt les communes les unes contre les autres qui vont s'opposer. Ce sont les villes qui vont, demain, avoir des nouvelles zones à bâtir ou qui vont augmenter la densité de leurs zones à bâtir, et qui pourront, par-là, obtenir par la compensation de plus-values prévue dans la loi fédérale mais aussi dans les lois cantonales si celles-ci le prévoient, et c'est là que je propose une loi plus rigoureuse que ce que propose Berne, ce sont ces villes-là qui pourront apporter au pot commun des fonds pour financer le dézonage.

D'autres cantons sont en train de mettre en place des fonds intercommunaux pour prévoir ce dézonage. C'est le cas dans le canton de Vaud. En effet, aujourd'hui, l'indemnité est payée uniquement par la commune. C'est déjà un pas d'aller vers un fonds intercommunal.

L'idée de discuter, seulement de discuter, avec les autres cantons pour réfléchir à un fonds intercantonal n'a rien d'un discours de pleureuses, ça n'a rien d'un discours populiste ou démagogique. La Confédération a voulu, avec une LAT modifiée, un système un peu moins cantonal et un peu plus dans les mains de la Confédération qui, avec ses dernières directives, s'est montrée beaucoup plus incisive dans ce que peuvent et doivent faire les cantons en matière de dézonage.

Je pense qu'il est légitime pour un canton comme le Valais d'aller discuter avec les autres responsables de l'aménagement du territoire pour voir s'il existe une possibilité pour que lorsqu'on fait une zone à bâtir à Bâle-Ville ou au centre de Genève, qui prévoira par le biais de l'imposition de la plus-value la création d'une nouvelle taxe, eh bien!, cette taxe serve chez nous, mais aussi dans la Broye vaudoise par exemple, lorsque l'on exproprie quelqu'un, à l'indemniser au moins en partie.

C'est simplement une question d'équité et une question de discussion avec les autres cantons. Mais bon, on sait que certains de vos représentants, pas romands je suis d'accord, mais certains de vos représentants alémaniques ont fait en sorte que la LAT prévoie le dézonage à Berne et il serait mal barré aujourd'hui de venir demander que les cantons collaborent. Mais, j'espère que ce n'est pas dans cet esprit-là que vous avez pris la parole, Monsieur le député Daniel Emonet, et que quand vous m'accusez de démagogie et de populisme, vous comprenez que je ne cherche simplement qu'à apporter des solutions constructives avec les autres cantons qui ont bien compris aujourd'hui que nous devons collaborer pour essayer d'avoir un aménagement du territoire correct et qui tienne compte des intérêts privés et publics.

Je vous remercie de soutenir ce postulat au stade du développement et j'espère que le Conseil d'Etat pourra travailler avec les autres cantons dans cet esprit de collaboration que je défends ici.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Le postulat étant combattu, nous votons.

Par 64 voix contre 52 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.0095 du député Philippe Nantermod.

Ce postulat, acte intelligent, est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

- 17.** Résolution PDCC et PDCB, par Emmanuel Chassot (suppl.), Laurent Léger et Sébastien Roh: Modification du volume du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que son mode d'attribution (05.05.2014) **4.0096**

Résolution PDCC und PDCB, durch Emmanuel Chassot (Suppl.), Laurent Léger und Sébastien Roh: Anpassung des Zollkontingents für Wein und Änderung des Verteilungsmodus (05.05.2014) **4.0096**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Chassot Emmanuel, député (suppl.), PDCC:

La Suisse a notifié à l'OMC un contingent tarifaire pour l'importation des vins de 170 millions de litres.

Sur le territoire national, la consommation était de 267 millions de litres en 2012, dont 64% de vins étrangers et 36% de vins suisses.

La viticulture suisse traverse une phase difficile. Elle se trouve à la fois face à une baisse continue de la consommation sans que les importations soient affectées.

Les chiffres de l'Office fédéral de l'agriculture sont éloquentes:

- Entre 1990 et 1991, la consommation suisse était de 317 millions de litres mais, en 2012, celle-ci n'était plus que de 267 millions de litres; donc 50 millions de diminution.
- Sur la même période, la part de vins étrangers dans la consommation totale est passée de 56 à 64%.

La situation est particulièrement difficile en ce qui concerne le vin blanc. Si, en 1990 et 1991, la consommation de vins étrangers s'élevait à 17% de la consommation de vin blanc, ce pourcentage est monté à 44% en 2012.

En parallèle, la production indigène n'a cessé de baisser. La récolte 2012 se monte ainsi à 97 millions de litres alors que la production moyenne entre 1985 et 1989 s'élevait à 135 millions de litres.

La viticulture suisse ne peut pas rivaliser avec certains pays sur le seul critère du prix. Les très hauts standards de qualité suisse rendent certains coûts de production incompressibles, cela malgré les efforts importants consentis par la branche ces dernières années.

La concurrence étrangère déjà très forte par le passé vu les coûts de main-d'œuvre particulièrement bas: un ouvrier viticole sud-africain a le même salaire journalier qu'un ouvrier viticole suisse obtient à l'heure.

Aujourd'hui, les conditions-cadres de la vitiviniculture suisse sont très défavorables, notamment en raison des coûts socio-économiques de production, des marges supérieures réalisées par les acteurs du marché via l'importation et, finalement, la lutte institutionnelle contre la consommation d'alcool.

Au final, des entreprises, des places de travail et des vignobles sont en péril. Sans mesures concrètes, l'arrachage de certaines vignes est à craindre.

Modifier l'attribution des parts du contingent tarifaire a l'immense avantage de pouvoir se faire sans négociation préalable auprès de l'OMC. Octroyer des contingents tarifaires en fonction de la prestation fournie en faveur de la production suisse, cela est en vigueur pour les fruits et la viande. Cette mesure peut facilement être mise en vigueur pour les vins et aura un effet direct sur le marché des vins suisses.

Si rien n'est entrepris rapidement, de nombreuses exploitations disparaîtront dans les années à venir et notre paysage en souffrira.

La consommation de vin diminue et les importations ne sont pas plus limitées. C'est donc la production indigène qui trinque. Notre demande ne consiste pas à fermer les frontières mais à adapter le contingent tarifaire en fonction de la consommation.

Nous précisons encore que cette résolution a déjà été largement acceptée par le Grand Conseil genevois, est en cours auprès du Grand Conseil vaudois et a reçu le soutien de l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais avant son dépôt sur le bureau de la présente Assemblée. Les trois cantons viticoles romands dépositaires représentent les 2/3 des surfaces viticoles nationales. Pour cette raison et compte tenu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente résolution qui demande à l'Assemblée fédérale de modifier le volume et le mode d'attribution du contingent tarifaire. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Comme c'est une résolution et que je n'ai pas de demande d'ouverture du débat, nous allons voter.

Par 113 voix contre une, les membres de la Haute Assemblée acceptent la résolution 4.0096 du député (suppl.) Emmanuel Chassot.

- 18.** Interpellation PDCC et PDCB, par Gilles Martin, Pascal Luisier, Jérôme Buttet et David Théoduloz: De nouvelles actions entreprises dans le domaine du retour de concessions? (08.05.2014) **4.0097**

Interpellation PDCC und PDCB, durch Gilles Martin, Pascal Luisier, Jérôme Buttet und David Théoduloz: Massnahmen im Bereich des Konzessionsheimfalls (08.05.2014) **4.0097**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Je passe directement la réponse à M. le chef du département pour la réponse.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

J'ai eu l'occasion déjà avec la réponse que j'ai donnée au député (suppl.) Gilbert Truffer d'expliquer comment on avance. Je ne vais donc pas répéter tout ce qu'on a déjà fait, mais je donne quelques éléments un peu plus en détail.

Je ne vais plus parler de la phase 1, de la phase 2 et de la phase 3, mais je vais parler de la phase 4 dans laquelle on se trouve.

Cette phase 4 touche à sa fin. Elle consistait principalement en une analyse approfondie visant à examiner les trois modèles proposés dans le rapport de juillet 2011 Stratégie forces hydrauliques du canton du Valais du point de vue de la faisabilité économique, industrielle, juridique et politique. A la lumière des réflexions actuelles, un nouveau modèle reprenant, d'une part, les meilleurs éléments des différents modèles proposés et excluant, d'autre part, les composantes les plus risquées et les plus difficilement implémentables a été développé. Ce modèle a été présenté pour information au Conseil d'Etat. Nous estimons que ce modèle est robuste et industriellement soutenable, tout en étant flexible, afin de pouvoir faire face à l'évolution future des conditions du marché. Ce modèle n'engendrera pas une refonte de la loi mais uniquement une adaptation de certains articles.

Le Conseil d'Etat a mandaté mon département pour présenter ce modèle à l'Association des communes concédantes et à la Fédération des communes valaisannes. Des séances de présentation sont prévues fin septembre et début octobre.

Suite à ces séances, le modèle sera potentiellement adapté, puis présenté au Conseil d'Etat pour, après, ouvrir la consultation puisque, dans la phase 5, la solution choisie sera, tout d'abord, mise en consultation avec un rapport explicatif. Un projet de loi avec un message sera, ensuite, soumis à l'approbation par le Grand Conseil. La rédaction de ces différents textes de loi a déjà débuté et l'objectif est de terminer entièrement cette dernière phase avant la fin de la validité du décret.

19. Postulat Urban Furrer, CSPO, Liliane Brigger, CSPO, Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, et cosignataires: Moins de bureaucratie dans l'agriculture (08.05.2014) **4.0098**

Postulat Urban Furrer, CSPO, Liliane Brigger, CSPO, Dominic Eggel, CVPO, Aron Pfammatter, CVPO, und Mitunterzeichnende: Weniger Bürokratie in der Landwirtschaft (08.05.2014) **4.0098**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Furrer Urban, Grossrat, CSPO:

Die Landwirtschaft ist ein wichtiger Teil unserer Volkswirtschaft im Kanton. Sie produziert einerseits Nahrungsmittel und Dienstleistungen in einem Rohertrag von einer Million Franken pro Tag oder eben 360 Millionen pro Jahr. Andererseits trägt sie durch eine nachhaltige und auf den Markt ausgerichtete Produktion auch zur Versorgung unserer Bevölkerung, zur Erhaltung der natürlichen Lebensgrundlagen, zur Pflege der Kulturlandschaft, zur dezentralen Besiedelung und zum Wohl unserer Tiere bei.

Für die Erbringung dieser Leistungen unterstützen Bund und Kanton die Landwirte wohl mit Direktzahlungen, doch unsere Landwirte werden nach der Agrarpolitik 2014-2017 regelrecht mit Auflagen und Kontrollen belastet, welchen sie nur mit grösster Mühe nachkommen können.

Die neue Agrarpolitik will eine wettbewerbsfähige und nachhaltige Landwirtschaftspolitik aufbauen. Dies bringt nicht nur Vorteile und darum hat die CSPO zusammen mit der CVPO ein Postulat hinterlegt, welches verlangt, dass der bürokratische Aufwand für unsere Haupt- und Nebenerwerbslandwirte reduziert und vereinfacht wird.

Unsere Landwirte sollen sich wiederum ihren Aufgaben auf dem Land und Hof widmen können. Sie sind nicht ständig mit zusätzlichen bürokratischen Schreib- und Protokollarbeiten zu belasten. Nebst den Frühlings- und Herbsthebungen werden jetzt auch noch Wintererhebungskontrollen ausgeführt. Arbeiten, welche einen immensen Aufwand für unsere Bauern bedeuten.

Frust und der Gedanke, die Landwirtschaft aufzugeben, machen sich vermehrt bemerkbar: Bis zu 100 Betriebe oder 3,5% unserer Landwirte in unserem Kanton geben jährlich ihre Tätigkeit auf.

Das Ziel unseres Postulats ist eine einfachere und schlankere Abwicklung der bürokratischen Organisation für unsere Landwirte. Unsere Landwirte sind durchwegs für Kontrollen und befürworten ein breitflächiges Auge, welches über sie wacht. Der administrative Aufwand ihrerseits darf jedoch im Verhältnis zur ursprünglichen Tätigkeit als Landwirt nicht zu gross werden.

Ich danke im Namen unserer rund 3'500 Landwirtschaftsbetriebe für die Zustimmung dieses Postulats.

Und ich danke auch für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

20. Postulat Fanny Darbellay (suppl.), PDCB, et Philipp Matthias Bregy, CVPO: Rouler électrique (09.05.2014) **4.0099**

Postulat Fanny Darbellay (Suppl.), PDCB, und Philipp Matthias Bregy, CVPO: Elektromobilität (09.05.2014) **4.0099**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Darbellay Fanny, députée (suppl.), PDCB:

Certains me diront que la promotion de la mobilité électrique entraîne des coûts trop importants pour un bénéfice négligeable. Je leur répondrai que la sauvegarde de notre environnement ne peut être considérée comme un bénéfice négligeable. Ils me rétorqueront alors que ce n'est pas à l'Etat d'encourager les automobilistes à faire ce choix. Je leur rappellerai que l'Etat est le garant des infrastructures et que, en cette qualité, il peut pallier le problème de la poule et de l'œuf. Ils poursuivront en affirmant que cette technologie n'est pas au point, ni adaptée à la topographie de notre canton. Je leur rappellerai que les grands constructeurs automobiles garnissent le marché de modèles électriques, même des 4X4, dont certains offrent plus de 400 km d'autonomie.

Bref, je m'arrêterai là.

Au vu du tournant énergétique en cours, nous n'échapperons pas à la mobilité électrique. Certains cantons l'ont d'ailleurs déjà compris. Je cite le Tessin où plusieurs mesures d'encouragement ont été décidées.

La mise en place de conditions-cadres intelligentes ne nécessite pas forcément un investissement élevé. Par exemple, pour la construction et l'assainissement d'immeubles, on pourrait imaginer d'imposer des conduites vides supplémentaires pour l'aménagement futur de raccordements de recharge ou encore simplifier la procédure de permis de construire des stations de recharge.

En tant que producteur d'énergies propres, le Valais n'est pas dépourvu d'arguments en faveur de la mobilité électrique. En effet, ne serait-il pas préférable à l'avenir de consommer l'énergie domestique plutôt que de carburer à l'or noir du Moyen-Orient?

Certes, le raccourci est facile. Cependant, dans un canton où il est difficile, voire impossible de se priver d'une automobile, nous devons intégrer ces réflexions à notre stratégie énergétique globale.

J'insiste sur le fait que ce postulat ne vise qu'à requérir le Conseil d'Etat de réfléchir aux possibilités de promouvoir la mobilité électrique. Les idées évoquées sont des pistes à explorer et non des deniers dépensés.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Il est 13 heures mais, bien sûr, avec votre accord tacite, je prolonge de quelques minutes notre séance pour terminer l'examen des points 20, 21 et 22.

Je passe la parole au député (suppl.) Christophe Pannatier qui combat ce postulat.

Pannatier Christophe, député (suppl.), PDCC:

Je prends ici la parole à titre personnel.

Rouler électrique, c'est une idée extrêmement louable et, vraisemblablement, qui va dans le sens d'une politique énergétique et environnementale durable. Mais, comme le dit l'adage, «l'enfer est pavé de bonnes intentions».

Ce postulat vise à inciter les privés à acquérir des véhicules électriques ou hybrides. Nul doute que les personnes qui sont venues ici aujourd'hui en voiture ont pu constater l'engorgement des parkings de la ville de Sion. Les axes routiers ainsi que les villes de notre canton sont d'ores et déjà surchargés. Les problèmes de places sont aujourd'hui récurrents.

Comme vous le savez, une voiture nécessite deux places de parc: une au départ et une à l'arrivée. Avec l'augmentation et l'accroissement de la population, encourager encore la mobilité privée est clairement contreproductif. La réflexion sur la mobilité doit être globale et ne doit pas seulement se réduire à un changement technologique.

En outre, ce postulat vise à la promotion des énergies propres: l'électricité, mais est-ce véritablement le cas? La Suisse a ratifié les Accords de Kyoto mais, dans sa stratégie 2050, elle s'est également engagée à sortir du nucléaire. Or, en Suisse, 35% de l'énergie électrique est produite par l'atome. Et penser que seulement avec l'éolien et le solaire, nous allons nous en sortir est complètement absurde. Il ne faut pas forcément être un génie pour comprendre que, sans vent et sans soleil, on ne produit rien avec ces deux énergies. Aussi chaque watt produit par l'une de ces deux ressources doit-il être compensé par un watt de sécurité.

Alors, on peut prendre l'Allemagne. Ils ont fermé les centrales nucléaires et promu énormément d'énergies renouvelables. Oui, ils ont, en effet, fermé 8 centrales nucléaires. Mais, c'est un peu vite oublier que c'est un pays qui a bâti toute son industrie sur le charbon et que, en contrepartie, ils en ont construit 5 de ces centrales à charbon. Ce qui fait que, aujourd'hui, l'Allemagne produit, par habitant, deux fois plus de CO₂ que le reste de l'Europe.

Tous les rapports de politique énergétique européens, allemands, fédéraux, même cantonaux le soulignent: afin de satisfaire Kyoto et diminuer notre dépendance au nucléaire, il faut baisser la consommation énergétique de chacun. M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina rappelait cette responsabilité collective tout à l'heure. Or, ici, on vient demander d'encourager, d'inciter, de soutenir les consommateurs d'électricité. Je m'excuse, mais c'est la meilleure façon de se tirer une balle dans le pied.

Alors, oui le Valais n'a pas de centrale atomique ou à charbon, oui le Valais a un très fort potentiel d'énergies propres, mais nous ne sommes pas tous seuls et notre production ne va en tout cas pas suffire à l'ensemble du territoire helvétique.

Alors, que feront nos concitoyens lorsqu'ils manqueront d'électricité? Eh bien!, soit ils garderont leurs centrales électriques ouvertes ou en construiront d'autres à gaz, au charbon, au fioul..., mais, heureusement, nous avons nos montagnes qui nous protègent contre la pollution et les fuites nucléaires. Ou bien (deuxième choix), ils iront se fournir à l'étranger. On passe sur la chute des prix et, à ce moment-là, heureusement que les producteurs étrangers ne font que de l'énergie propre... et je tiens à remercier, dans ce cadre-là, en cas de problèmes, l'UDC avec son initiative sur l'immigration de masse car, en effet, lors d'un problème, le CO₂ et les nuages radioactifs seront bien sûr stoppés à nos frontières.

On peut bien entendu cacher ces aspects en vantant la technologie de ces véhicules, et c'est là tout le génie du green business. On vante absolument toutes les vertus et on cache absolument toutes les parties sombres. On nous vante un intérieur en cuir, des sièges baquets, des jantes alu, une autonomie énorme, moins de bruit, une durée de vie supplémentaire de toutes les batteries. Très bien, ce sont les mêmes termes qu'un concessionnaire autos utiliserait. Je me demande même si les initiants sont véritablement libres de leur choix dans ce postulat.

Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues, vous l'avez compris, je vous demande de rejeter ce postulat qui se veut simpliste et naïf, et qui, au bout du compte, sera contreproductif et gênera grandement notre politique de mobilité, notre politique environnementale et notre politique énergétique.

Merci de votre attention.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Mit grossem Erstaunen und Kopfschütteln hat die SVPO von diesem Postulat Notiz genommen. 99,5% der in Verkehr gesetzten Fahrzeuge sind keine Elektrofahrzeuge. Handelt man mit diesem Postulat also wirklich im Interesse der überwiegenden Mehrheit an Automobilisten, die auf Brennstoffmotoren setzen? Natürlich nicht. Ihre Bedürfnisse richten sich nicht nach Ladesäulen oder vergünstigten Tarifen für Elektrofahrzeuge. Das müssen gerade auch die Mitglieder des TCS hier in diesem Saal so sehen, zu denen im Übrigen auch ich selbst gehöre.

Der Walliser setzt auf ein leistungsfähiges Gefährt, das ihn zuverlässig durch die anspruchsvolle Topografie seines Kantons bringt. Elektrofahrzeuge sind hierfür schlicht nicht geeignet. Sollten sich Elektrofahrzeuge dereinst für den Walliser als nützlich und sinnvoll erweisen, so wird er sich ein solches Fortbewegungsmittel auch unabhängig von staatlichem Anreiz und Lenkungsprogrammen anschaffen, wie dies in Zermatt und Saas-Fee beispielsweise bereits der Fall ist, wenn auch unter anderen Umständen.

Aus unserer Sicht ist es falsch, den freien Markt mit staatlichen Lenkungsversuchen beeinflussen zu wollen. Selbstregulierung ist uns wichtiger. Der Walliser entscheidet immer noch selber, wie er sich fortbewegen will. Und zu 99,5% sind Elektrofahrzeuge für ihn eben keine Option.

Es sei noch darauf hingewiesen:

- dass Elektrofahrzeuge nicht effizienter sind;
- dass der Kohlenstoffdioxid-Ausstoss von Elektroautos unter Einberechnung aller indirekten Emissionen etwa gleich gross ist, wie bei einem herkömmlichen Auto;
- dass die Akkutechnologie zu ineffizient, zu teuer und zu empfindlich ist – gerade im Winter sind auch bei guten Elektroautos Verbrauch und Reichweite drastisch schlechter;
- dass Elektrofahrzeuge für Langstrecken und Berggebiete generell ungeeignet sind und
- dass die Zukunft von Akkus für Elektroautos keine baldigen sprunghaften Verbesserungen erwarten lässt.

Es wird auf Jahre hin keine Elektroautos geben, deren Nutzwert auch nur annähernd an Autos mit Verbrennungsmotor heranreicht. Erste Elektro-Serienmodelle mit Preisen von rund 50'000 Franken und einer Grösse, die nicht einmal an einen VW Polo heranreicht, sind viel zu teuer und zu unpraktisch. Der Umwelt bringt der Elektrohype nichts.

Aus diesen Gründen lehnt die SVPO dieses unnütze Postulat ab.

Übrigens: Wo sollte denn eigentlich der Strom für Elektrofahrzeuge produziert werden? Etwa in Kernkraftwerken?

Merci.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 54 voix contre 41 et 9 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 4.0099 de la députée (suppl.) Fanny Darbellay.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Développements: Présidence

Entwicklungen: Präsidium

21. Postulat Pierre Contat, UDC, Patrick Fournier, UDC, Philippe Nantermod, PLR et Stéphanie Favre, PLR: Modification de la gestion gouvernementale dans l'élaboration du budget (05.05.2014) **6.0020**

Postulat Pierre Contat, UDC, Patrick Fournier, UDC, Philippe Nantermod, PLR und Stéphanie Favre, PLR: Änderungen in Sachen Budgeterstellung durch die Regierung (05.05.2014) **6.0020**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

J'aimerais bien que les postulants prennent en premier la parole comme c'est prévu; sinon, je ne redonnerai pas la parole après, selon le règlement. Nous ne sommes pas en débat réduit.

Contat Pierre, député, UDC:

Une petite phrase de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, lors de la présentation du budget 2015 la semaine dernière, a suscité mon attention. Il disait que: distribuer des enveloppes par département ne signifie pas que l'on n'a pas réfléchi et que l'on n'a pas tenu compte des priorités. Alors, bien sûr, loin de moi l'idée que le Conseil d'Etat, d'une part, ne réfléchisse pas et, d'autre part, ne sache pas fixer des priorités.

Ce postulat n'est pas du tout une accusation de mauvaise gestion, pas du tout, le but est juste de changer de perspective. Je m'explique. Justement, changer de perspective pour remettre en question la méthode habituelle d'appréciation des problèmes est souvent salubre, surtout dans une période de difficultés financières (je parle bien de difficultés financières et non pas de crise) qui suit donc 10 ans de relative facilité dans cet exercice. Je le vois tous les jours dans mon métier, les assurances, dont l'essentiel est basé sur l'analyse et l'appréciation des risques: préparer l'éventualité d'un sinistre et son anticipation pour trouver une solution.

Donc, dans le cas de notre budget, il paraît essentiel à tous les signataires de ce postulat que les priorités doivent être décidées dans une perspective globale cantonale, donc d'un point de vue supérieur et non à l'intérieur de chaque département. Quelles seraient ces priorités? La sécurité, l'enseignement, la promotion économique, l'action sociale, le développement ou l'entretien des infrastructures, l'énergie ou l'environnement, les transports?

Créons donc cette liste, avec des pondérations; ensuite, déterminons les besoins financiers de chacune de ces positions à l'intérieur du département; comparons donc les besoins avec les moyens financiers à disposition et, finalement, adaptons les dépenses pour avoir l'équilibre budgétaire.

Un exemple concret: la sécurité. Celle-ci touche la police, les prisons, les institutions de santé publique, la protection des travailleurs, l'enseignement, donc plusieurs départements.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, tous les signataires, et je vous le rappelle, ils font partie de la commission des finances, sont persuadés que cette méthode serait plus précise et efficace, avec des économies par synergie, plutôt que le fonctionnement de l'arrosoir interne d'une enveloppe départementale.

Je vous remercie donc de soutenir ce postulat pour permettre une nouvelle approche du budget dès l'année prochaine. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Fontannaz Blaise, député, PDCC:

Le Conseil d'Etat a introduit la procédure budgétaire actuelle pour la première fois lors de l'élaboration du projet de budget 2012 dans le but de renforcer la gouvernance du Conseil d'Etat et de renforcer également le rôle des chefs de département dans le cadre de la contrainte du respect de l'exigence du frein aux dépenses et à l'endettement.

Le processus budgétaire actuel se compose de trois étapes principales: Tout d'abord, le calcul des moyens financiers libres d'affectation, c'est-à-dire de quels moyens

financiers l'Etat dispose-t-il? Ensuite, l'attribution des enveloppes budgétaires par département après la fixation des priorités gouvernementales, en prenant notamment comme référence les mesures prioritaires et les projets d'investissements annoncés dans le cadre de la Planification intégrée pluriannuelle en vigueur, la PIP. Enfin, la fixation par chaque chef de département des priorités politiques et financières, et l'attribution des enveloppes budgétaires à chaque service.

Ce mode d'élaboration du budget a pour caractéristique de placer en main du Conseil d'Etat les orientations stratégiques financières qu'il entend donner au début du processus.

En fixant les enveloppes budgétaires globales et par département, le Conseil d'Etat agit en amont, selon les priorités politiques voulues par le collège gouvernemental, en veillant, comme je l'ai dit tout à l'heure, au respect du frein aux dépenses et à l'endettement.

Ainsi, chaque chef de département dispose d'une marge de manœuvre pour l'allocation des moyens financiers entre ses services sur la base des priorités politiques.

Au vu de ce qui précède, le groupe PDCC recommande de rejeter le postulat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Ce postulat étant combattu, nous votons.

Par 58 voix contre 45 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 6.0020 du député Pierre Contat.

Ce postulat est ainsi classé.

22. Postulat Alessandro Marino (suppl.), SVPO: Site Internet du canton du Valais www.vs.ch (06.05.2014) **6.0021**

Postulat Alessandro Marino (Suppl.), SVPO: Kantonale Internetseite www.vs.ch (06.05.2014) **6.0021**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Bereits in der letzten Legislatur wurde der Internetauftritt vs.ch aufgrund einer schlechten Platzierung im Ranking der Kantonswebseiten in einer Interpellation der SVPO thematisiert. Im Laufe der Zeit wurde die kantonale Internetseite leicht überarbeitet und verbessert. In den letzten drei Jahren wurde auch das papierlose Parlament eingeführt. Die anfänglichen Mängel konnte der Informatikdienst recht gut bewältigen. Die Priorität verschob sich also vom Nutzer aus der einfachen Bevölkerung Richtung Parlamentsbetrieb. Die nächste Bestandsaufnahme sollte nicht lange auf sich warten lassen und so wurde in einer neuen Erhebung bestätigt, dass die Kantonswebsite für die Nutzung durch den einfachen Bürger letztthin wieder vernachlässigt wurde.

Im Februar 2014 hat die Universität Basel einen neuen vergleichenden Bericht betreffend kantonale Webauftritte veröffentlicht. Fazit: Der Kanton Wallis hat keine wesentlichen Fortschritte im Bereich Webauftritt erzielt und belegt gemeinsam mit dem Kanton Genf den letzten Rang.

Zwischenzeitlich hat es der Staatsrat offenbar versäumt, die Webseite für die Nutzung durch den einfachen Bürger grundlegend überarbeiten zu lassen. Dabei hätte man sich nur an den Massstab der fünf topklassierten Kantonswebsites halten müssen. Wenn man bedenkt, dass der Internetauftritt nicht nur ein weltweit zugängliches Aushängeschild für den Kanton, sondern auch ein Informationsportal und zugleich Kontaktstelle für die gesamte Walliser Bevölkerung ist, dürfte der relativ bescheidene Kostenaufwand hierfür kein Hindernis darstellen. Es fehlt einzig und allein der Wille. Mit diesem Postulat beabsichtigen wir, diesen Willen beim Staatsrat aufkommen zu lassen und zu bekräftigen.

Im Jahr 2015 feiert der Kanton Wallis seinen 200-jährigen Beitritt zur Eidgenossenschaft. Unser Kanton hat sich zu diesem Anlass zum Ziel gesetzt, sich auf jeder Ebene von seiner besten Seite zu zeigen. Das World Wide Web als Repräsentationsplattform und Kontaktstelle zur Walliser Bevölkerung gehört ebenso dazu.

Wir ersuchen den Staatsrat hiermit, die Weiterentwicklung des kantonalen Webauftritts einzuleiten. Punkto Benutzerfreundlichkeit soll man sich an den Topklassierungen der jüngsten Vergleiche orientieren, und es sollen die Kriterien des von der Universität Basel publizierten Berichts berücksichtigt werden.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Votre postulat n'est pas combattu; il est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

Une information: la commission ATE, présidée par le député Stefan Zurbriggen, se réunira après nos débats au deuxième étage.

Autrement, un grand merci pour votre patience et votre travail.

Pour certains, à demain à Berne; pour les autres, à jeudi matin.

Bon après-midi, bon appétit et merci.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du jeudi 11 septembre 2014

Présidence: Grégoire Dussex, député, PDCC.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. **Première lecture**

Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône

Erste Lesung

Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur

2. Election d'un membre de la Commission paritaire Eglises-Etat

Wahl eines Mitglieds der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat

3. **Première lecture**

Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales

Erste Lesung

Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen

Le président:

Un grand bonjour à tout le monde en ce jeudi de session.

J'aimerais, tout d'abord, remercier les députés qui m'ont accompagné ce mercredi à Berne pour fêter avec les cantons de Genève et Neuchâtel l'acceptation par la Diète fédérale de l'entrée de ces trois cantons dans la Confédération helvétique.

Le Valais a été à la hauteur de sa réputation avec des vins, des fromages de très grande qualité et fortement appréciés par nos hôtes, et un accueil comme toujours chaleureux et fantastique.

Un grand merci à Valais/Wallis Promotion pour tout son travail.

Nos remerciements également à M. le président du Gouvernement, malgré des micros très très défectueux, pour ses paroles comme toujours empreintes d'espoir, de chance, pour ce canton du Valais ambitieux.

Matinée de travail chargée. Pour ce faire, nous commençons tout de suite avec le point 1 de l'ordre du jour.

1. **Première lecture**

Décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône

Erste Lesung

Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur

Commission de l'équipement et des transports

Kommission für Bau und Verkehr

Président: Mario Rossi / Rapporteure: Annick Clerc Bérood (suppl.)

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Titre et considérants, adoptés.

Article 1

Propositions de modification 1 à 3:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 1 bis 3:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 1:

Clerc Bérold Annick, députée (suppl.), AdG/LA, rapporteure:

Proposition 1 du groupe UDC.

La mention sur la qualification de grands projets d'infrastructures du 21^e siècle a été biffée.

Par 11 non, un oui et une abstention, l'amendement a été refusé par la commission.

C'est le Conseil d'Etat qui a pris la décision de qualifier le projet de la troisième correction du Rhône de grand projet d'infrastructures du 21^e siècle, ce qui est dans ses prérogatives. Il n'y a pas d'alternative pour financer le fonds.

Logean Grégory, député, UDC:

Cet amendement est un peu cosmétique, on va dire, puisqu'il s'agit de vocabulaire. Les amendements 2 et 3 seront certainement plus intéressants à débattre.

Ici, il s'agit de ne pas trop forcer sur les mots en qualifiant l'actuel projet de correction du Rhône de grand projet d'infrastructures puisque, comme l'a rappelé le député (suppl.) Jérôme Desmeules lors de l'entrée en matière, et c'étaient d'ailleurs les propos du conseiller d'Etat Maurice Tornay, les grands projets devaient en principe concerner la technologie, les domaines de l'énergie ou encore de l'économie, mais pas directement la troisième correction du Rhône.

Donc, pour des questions intellectuelles de vocabulaire, on va dire, on vous recommande de ne pas en rajouter dans le cadre de cet alinéa 1.

C'est pourquoi nous avons proposé la formulation qui vous est soumise.

Merci.

Le président:

Vous demandez le vote..., je n'ai pas tout compris?

D'accord!

Nous allons donc voter.

Je rappelle que la commission est toujours prioritaire (bouton vert). Pour la proposition d'un groupe, c'est le bouton rouge.

Nous votons.

Par 94 voix contre 21, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC.

Clerc Bérold Annick, députée (suppl.), AdG/LA, rapporteure:

Proposition 2 du groupe UDC.

Il est proposé un alinéa 2 nouveau.

Par 8 non, 4 oui et une abstention, l'amendement a été refusé par la commission.

Il s'agit d'un décret qui porte sur le financement du projet et non sur le projet lui-même.

Aussi la prise en compte de l'emprise sur les surfaces agricoles et les zones à bâtir s'est faite et se fera à chaque étape du projet.

Logean Grégory, député, UDC:

Comme vous pouvez le constater, on n'est pas opposé à des mesures sécuritaires puisqu'on reconnaît qu'il y a des mesures sécuritaires en tout cas urgentes qui doivent être entreprises, c'est ce qui se retrouve d'ailleurs dans cet amendement.

Mais, je crois que, comme différentes personnes dans cette salle, comme différents milieux, il y a eu l'ADSA, il y a eu également le PLR, qui reconnaissent que ce projet, dans l'état actuel, est extrêmement gourmand en termes de surfaces agricoles. On parle de plus de 870 ha. L'ADSA espérait un projet à 300 ha qui seraient pris sur les surfaces agricoles.

Donc, ce que pense le groupe UDC, et c'est aussi l'avis du président du PDC suisse (ici je ne commettrai pas d'impair puisque je peux le citer) Christophe Darbellay qui a dit: «Entre les 870 ha sacrifiés pour la variante officielle et les 300 ha concédés avec la solution soutenue par l'ADSA, il y a une marge de manœuvre intelligente à trouver sans retarder les mesures urgentes à entreprendre dans la sécurisation du fleuve.» C'est exactement l'esprit de cet amendement, soit de trouver un compromis dans le cadre de ces mesures.

Et pourquoi on le met dans le cadre du décret sur le financement? Vous nous dites qu'on ne parle que du financement et pas du projet et qu'on pourra y venir plus tard. Eh bien!, non, un décret c'est précisément l'occasion pour le Parlement de pouvoir mettre ses priorités en disant au Conseil d'Etat, d'endiguer un petit peu le Conseil d'Etat, il n'y a pas seulement le Rhône, parfois il faut guider ou endiguer, de dire voilà un petit peu la direction que l'on souhaiterait, nous, Parlement, députés, en prenant en compte les considérations de l'ADSA, de certaines communes, même du président du PDC suisse, et de les inscrire précisément dans ce décret puisque c'est une des seules marges de manœuvre que nous avons encore une fois nous Parlement puisque c'est ce texte qui nous est soumis et je pense que c'est une excellente chose que de le mentionner dans le cadre de ce décret et ça ne retarderait en rien, vraiment en rien, les mesures urgentes, mais simplement mentionner la volonté du Parlement d'avoir un projet équilibré. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Juste rappeler qu'il y a un grand malentendu: les 870 ha, c'est la totalité de la surface qui sera prise par la correction du Rhône et que la part actuellement consacrée à l'agriculture est de 300 ha, et que le travail continue, il a déjà été fait et continuera également dans cet ordre d'idées pour économiser les terres agricoles.

Mais, je dirai que si, aujourd'hui, l'ADSA s'en tient aux 300 ha, on est déjà dans la cible mais, quant à nous, nous espérons être encore meilleurs, mais ce n'est pas dans ce décret qu'on va le mentionner. Effectivement, c'est un décret qui touche uniquement au financement.

Encore une chose. Je crois qu'il n'est pas très utile de citer notre président de parti national qui s'est exprimé hier soir à la télévision et qui a largement pondéré les affirmations que vous posez et effectivement que si ça pouvait vous être utile, on pourrait dire que le pape est UDC, et je vous laisse l'entière responsabilité de cette affirmation.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 96 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe UDC.

Clerc Béroed Annick, députée (suppl.), AdG/LA, rapporteure:

Proposition 3 du groupe UDC.

Par 9 non, 2 oui et 2 abstentions, cette proposition de nouveau texte a été refusée par la commission.

Il s'agit d'un décret qui porte sur le financement du projet et non sur le projet lui-même.

De plus, le projet actuel ne rend pas impossible la considération de ces aspects dans les étapes futures.

Le président:

Merci.

Je n'ai pas de demande de parole.

Est-ce que vous demandez quand même le vote, Monsieur le député Grégory Logean?

Logean Grégory, député, UDC:

Juste ici l'idée c'est d'admettre dans le décret d'étudier cette possibilité, notamment avec les moyens qui sont alloués dans le cadre du décret, on parle quand même du projet puisqu'on parle du financement du projet. Je trouve que c'est un peu léger de chaque fois nous dire: non, on ne règle pas la question du projet mais seulement son financement. Mais, c'est précisément, à mon avis, l'occasion d'essayer de mettre en avant ces variantes. On a vu quand on a construit l'autoroute, eh bien!, maintenant, on dit: ah!, si on avait pensé à mettre une gaine technique. C'est toujours plus facile après.

Alors, mieux vaut anticiper, et c'est justement l'idée, de voir vers l'avenir, de voir pour les 80 prochaines années..., vous avez vu que, à Hérémece, on a une espérance de vie très longue, donc de voir au-delà de cette espérance de vie humaine, et un projet pour les générations futures, surtout que l'on prélève dans le fonds d'infrastructures du 21^e siècle. Donc, ça nous paraît faire sens, sans entrer dans le détail de la gaine technique ou de l'aqueduc, mais de dire que ce projet ne devrait pas précéder, en tout cas on devrait prendre en compte, même s'il faut investir un petit peu dans le cadre de ces prélèvements d'argent sur ce fonds du 21^e siècle, eh bien!, au moins que cet argent serve à étudier ces variantes et pas qu'on se mette ensuite des balles dans le pied et qu'on se retrouve bloqué dans quelques années en disant: si on avait choisi la variante!

Alors, au moins, étudions, prenons en compte, et ici aussi je pense que c'est l'occasion pour le Parlement de le mettre dans le cadre de ce décret; sinon, on ne pourra jamais le faire.

Donc, on parle quand même du financement du projet et c'est une excellente opportunité de mettre certaines priorités que ce Parlement peut avoir dans le cadre du projet.

C'est pourquoi nous maintenons l'amendement. Merci.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je précise que le projet autorise pleinement l'implantation future d'une gaine technique si cela devait être nécessaire. Cela a été démontré lors de la mesure anticipée effectuée sur la commune de Sion. Donc, on ne va pas faire un nouveau projet en attendant de savoir s'il y a une gaine ou s'il y a un aqueduc. La situation actuelle permettrait déjà, si ça devait être le cas, de lancer ce projet. A vous de lancer un projet qui pourrait facilement être intégré dans les travaux futurs de cette correction du Rhône.

Le président:

Merci.

Nous allons donc voter.

Par 96 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe UDC.

La discussion est close.

Article 1, adopté.

Articles 2 à 4, adoptés.

Article 5

Propositions de modification 4 et 5:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 4 und 5:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Clerc Béroed Annick, députée (suppl.), AdG/LA, rapporteure:

Proposition 4 du groupe UDC.

Le contenu de l'amendement ne respecte pas l'article 32 alinéa 2 de la Constitution cantonale et l'article 42 alinéa 1 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Cet amendement a été retiré.

Proposition 5 du groupe UDC.

A nouveau, le contenu de cet amendement ne respecte pas l'article 32 alinéa 2 de la Constitution cantonale et l'article 42 alinéa 1 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Cet amendement a été retiré.

Cependant, selon le souhait de la commission, j'apporte la précision suivante: M. le conseiller d'Etat Jacques Melly a indiqué à la commission que, en cas de référendum, même si la législation en place le permettrait, il n'appliquerait pas le décret avant le résultat de la votation.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Oui, je le confirme. Il est bien clair qu'avant de lancer un financement, voire des travaux en liaison avec un décret qui devrait encore être soumis à la décision populaire, je crois que le Conseil d'Etat ne pourrait décemment pas commencer à investir.

Donc, il est clair que, pour ma part, le décret ne sera applicable que – s'il y a référendum – à connaissance de la décision populaire.

Article 5, adopté.

La discussion sur l'ensemble du décret n'est pas utilisée.

Débat final:

Desmeules Jérôme, député (suppl.), UDC:

Nous sommes donc entrés aujourd'hui dans le vif du sujet, dans la discussion de détail, même si, ici, le terme «détail» est particulièrement mal adapté tant les articles dont nous débattons sont fondamentaux.

L'UDC veut strictement que la troisième correction du Rhône sécurise rapidement la plaine. C'est notre souci à tous, je crois, mais, nous, nous ne voulons que cela: protéger les personnes et ne pas faire d'idéologie, choisir le moyen optimal pour garantir la sécurité, c'est tout.

C'est pourquoi un amendement a été déposé dans ce sens et il a été, malheureusement, refusé. Si votre souhait était aussi strictement la sécurité et rien d'autre, sans égard pour les considérations politiques, je pense que vous l'auriez soutenu.

Dans les médias, d'aucuns disaient que la variante officielle de Rhône 3 n'empêchait pas la réalisation d'un aqueduc et le passage de lignes à haute tension enterrées le long du Rhône. Pourtant, vous avez aussi refusé cet amendement demandant que ces éléments soient pris en considération.

Toutes les communes du canton sont concernées par ce projet. Les moyens que nous émettons sont des moyens qui ne seront plus à disposition dans les vallées latérales. Si mon estimé collègue Serge Métrailler pense (pour reprendre ses termes) être au casino et jouer avec l'argent public, j'aimerais lui rappeler de se méfier du croupier Tony Arborino. Après 14 ans qu'on joue sans gagner, aujourd'hui, le croupier nous propose de mettre tous nos jetons sur la table, y compris l'épargne de la famille, et de tout jouer sur un coup. Eh bien!, rappelez-vous qu'au casino, en général, ce n'est jamais le joueur qui gagne.

A l'UDC, nous ne voulons pas jouer, surtout pas avec l'argent provenant du travail des Valaisans, l'argent public. Nous voulons la sécurité au meilleur prix et rien d'autre.

C'est pourquoi, naturellement, nous refuserons ce décret. Merci.

Furrer Urban, Grossrat, CSPO:

Mit der Schaffung eines Finanzierungsfonds gewähren wir finanzielle Mittel, damit mit dem Projekt der 3. Rhonekorrektur fortgefahren werden kann.

Wir erfüllen damit nicht nur den politischen Auftrag der Dienststelle, wir erfüllen unsere politische Pflicht, in der wir alles zu unternehmen haben, um Personen und Güter vor Gefahren und Risiken zu schützen.

Zudem müssen wir doch gerade in der heutigen Zeit die Chance der zusätzlich gesprochenen Bundessubventionen nutzen – jeder investierte Franken durch den Kanton bringt eine Bruttoinvestition von 5 Franken. Ich bin mir sicher, dass jeder hier im Saal diese Chance nutzen würde, wenn er sie hätte.

Unser lokales Tiefbaugewerbe ist uns dankbar für eine regionale Tätigkeit während den kommenden Jahren. Voraussetzung ist, dass sich der Staatsrat dafür einsetzt, dass auch das einheimische Baugewerbe diese Arbeiten ausführen kann, ansonsten würden wir und die vorliegende Botschaft etwas unglaublich.

Wir von der CSPO verstehen die Bedenken, dass viel Kulturland zum Opfer fallen wird. Kein Landwirt gibt freiwillig sein bestes Land in der Talebene auf. Wer einmal im Berggebiet Landwirtschaft betrieben hat, der kennt die Vorteile der Landbearbeitung in der Ebene.

Wir sind überzeugt, dass das Departement von Herrn Melly nach einer gütlichen Lösung suchen wird, welche für alle Betroffenen akzeptabel ist und eben nur «so viel wie nötig, so wenig wie möglich» Land in Anspruch nimmt.

Doch was sprechen wir hier über die Ausführung des Projekts – der vorliegende Dekretsentwurf befasst sich mit der Schaffung eines Finanzierungsfonds für die R3. Wir sind vom Thema abgekommen und debattierten über Projektvarianten. Lassen wir das, sonst laufen wir Gefahr, dass uns das nächste Hochwasser einholen wird.

Dass man wirtschaftliche Interessen den Sicherheitsaspekten vorzieht, befremdet uns, und wir hoffen, dass jeder in diesem Saal die Meinung noch umstimmen wird.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

Le Rhône va déborder, on le sait; la seule question, c'est quand, disions-nous lors de l'entrée en matière.

Ces travaux sont urgents, disions-nous encore car, outre l'affaiblissement des digues, le réchauffement climatique va générer de plus en plus fréquemment des événements extrêmes.

Avec l'urbanisation de la plaine, son industrialisation, la densité de son habitat, c'est une grande part de l'économie de notre canton qui est menacée tant au plan industriel qu'au plan agricole. Et bien sûr, et nous devons le mettre au premier rang, comme l'ont fait nos préopinants, il y a d'abord la sécurité des personnes.

Notre groupe soutiendra avec force et enthousiasme ce décret, nous l'avions déjà dit lundi, pour les motifs suivants:

L'urgence: elle n'est plus à démontrer et nous aimerions voir ici qui oserait mettre en doute cette évidence.

La qualité du projet: les variantes dites des communes ont été abandonnées. Le surcreusement du lit a été à nouveau questionné. La réponse des experts neutres ne valide pas cette solution. Quant à l'aqueduc souterrain, c'est un gag dont raffolent certains rêveurs mais qui a démontré ailleurs bien souvent ses limites.

L'appui des autorités locales: les présidents des communes concernées menacées n'ont plus le temps d'attendre. Les derniers à s'être manifestés sont ceux de Sierre et de Chippis. Avec le tissu industriel proche pour Sierre et les zones habitables pour Chippis, ils savent ce que leur communauté risque en cas de débordement.

La sécurité des habitants de ce canton n'a pas de prix, même si elle a un coût. Le financement par la Confédération est assuré et pourrait atteindre 74%. On est loin d'ailleurs des 30% que le Valais pauvre des années 1860 avait obtenu.

L'acceptation du décret a d'ailleurs un effet multiplicateur considérable puisque ces 60 millions permettent de compléter les 50 millions qui seront pris sur le budget ordinaire et surtout de recevoir le financement de la Berne fédérale. Un vrai financement pérenne, pas un coup d'esbroufe de campagne électorale.

Le débat sur les variantes a eu lieu; il faut maintenant passer à l'acte. La responsabilité du canton, propriétaire du fleuve, est engagée en cas de débordement. Le canton, c'est aussi nous, c'est aussi le Parlement qui, aujourd'hui, va prendre une décision de toute façon historique: soit il lance de manière claire et définitive la troisième correction du Rhône, soit, au contraire, il décide de la classer sur les étagères des projets non aboutis.

La parfaite concordance dans le cadre de l'utilisation des fonds d'infrastructures du 21^e siècle: le fleuve, qui court sur une distance de 160 km et qui baigne la vallée, est une véritable infrastructure de grande envergure, infinançable par les moyens ordinaires du canton.

On peut encore ajouter le respect strict du double frein aux dépenses et à l'endettement.

Et, enfin, la bouffée d'air frais pour l'ensemble du premier œuvre de notre canton qui va pouvoir engranger des commandes importantes au moment où la Lex Weber et la LAT vont affecter durement ce secteur. Nous vous prions, sur ce sujet, de vous référer au vibrant plaidoyer de notre collègue Serge Métrailler mardi matin.

Vous l'aurez compris, notre groupe soutient ce projet avec détermination et enthousiasme, nous l'avions dit. Il invite ceux qui ont à cœur la sécurité des Valaisannes et des Valaisans, la sécurité de leurs biens, à faire de même.

Pour que la population valaisanne qui nous observe sache sur qui elle a pu compter pour tendre à sauvegarder sa sécurité, notre groupe a demandé le vote nominal.

Merci de votre attention.

Biffiger Paul, Grossrat, SVPO:

Diese neue Finanzierungsquelle soll mit 60 Millionen Franken aus dem Fonds für Infrastrukturgrossprojekte des 21. Jahrhunderts geäuftnet werden. Die SVPO ist überzeugt, dass das R3-Projekt in seiner heutigen Form eine masslose Verschwendung von öffentlichen Geldern und Steuern und zur sinnlosen Vernichtung von hunderten von Hektaren Landwirtschafts-, Bau- und Industrieboden führen wird.

Die Argumente gegen eine Staatsvariante sind erdrückend. Die aktuelle Variante verschlingt 900 Hektaren bestes Kultur-, Bau- und Industrieland. Bei der angespannten Finanzsituation des Kantons ist rigoroses Sparen angesagt. Die anfängliche Dotierung von 60 Millionen Franken wird aus dem Spezialfonds für die Finanzierung von Infrastrukturprojekten entnommen. Durch die Entnahme dieser 60 Millionen Franken werden wichtige Infrastrukturprojekte, auch in den Walliser Seitentälern, verunmöglicht.

Mit der Gemeindevariante müssen wir keine Abstriche in punkto Sicherheit für die Bevölkerung machen. Mit dem gesamten Investitionsvolumen von zwei Millionen Franken wäre das Sparpotenzial der Gemeindevariante enorm. Die bewilligten und angefangenen Arbeiten im ganzen Kanton könnten mit einem Bruchteil der Einsparungen finanziert und beendet werden.

Eine Frage sei erlaubt: Ist es möglich, dass das Lobbying des Walliser Baumeisterverbands und parteigetreues Abstimmungsverhalten höher gewichtet wird, als Vernunft, Eigenverantwortung und verantwortungsvoller Umgang mit öffentlichen Geldern?

Fazit: Die Gemeindevariante kann dreimal schneller realisiert werden, kostet dreimal weniger, schafft keine zusätzlichen Grundwasserprobleme und schützt kostbares Kulturland und als wichtigstes Anliegen, der Schutz der Bevölkerung hat oberste Priorität.

Die SVPO ist nicht gegen die Rhonekorrektur, aber wir sind gegen die teure Variante des Staatsrats.

Zur Erinnerung: Im Budget 2014 sind 50 Millionen für dieses Projekt gesprochen worden. 2013 hat die SVP zusätzlich fünf Millionen vorgeschlagen, um die dringlichen Arbeiten in Visp voranzutreiben. Auch hier sei die Frage erlaubt: Wer hat hier seine Verantwortung gegenüber den Arbeiten in Visp nicht wahrgenommen und warum stehen seit Monaten die Baumaschinen still?

Die SVPO-Fraktion hat sich einstimmig entschieden, das Dekret zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur abzulehnen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Cretton Patrick, député (suppl.), PLR:

Le canton du Valais, en sa qualité de propriétaire du Rhône, a le devoir de protéger sa population et les infrastructures contre les dangers naturels. Ce devoir et cette responsabilité doivent nous guider dans notre analyse, dans le but de diminuer le risque permanent que représentent les crues du Rhône sur les personnes et sur les biens.

Ne pas agir aujourd'hui de manière responsable équivaut à jouer à la roulette russe avec la sécurité des Valaisans. L'épée de Damoclès qui pèse sur le Rhône nous oblige à agir de manière concrète afin d'accroître de manière sensible la sécurité de la plaine du Rhône et ce dans des délais adéquats.

Les travaux sont interrompus dans le secteur de la Lonza faute de budget. Le site industriel de Sierre-Chippis, avec ses 2'000 places de travail, est menacé. En cas d'inondation, le risque d'une délocalisation définitive des usines d'aluminium n'est pas à exclure.

Le groupe PLR avait demandé un rapport complet sur la planification financière de la troisième correction du Rhône pour les 10 prochaines années. La solution proposée par le décret de financement répond à cette demande et permet de réaliser les mesures urgentes et prioritaires.

Mais, ne nous trompons pas de débat, nous délibérons aujourd'hui sur un financement et non pas sur une mesure technique. Toute autre lecture mettrait en péril la réalisation sectorielle pouvant démarrer de suite, mais l'arrêt faute de moyens financiers. Le financement proposé au Grand Conseil permet non seulement de garantir le financement à long terme de la sécurisation du Rhône avec un ratio de 1 franc cantonal pour 7 francs fédéral, mais permet également aux entreprises valaisannes de bénéficier d'un volume d'investissements non négligeable durant une période s'annonçant plus difficile.

Refuser ce décret aurait pour effet de repousser dans le temps et sans garantie la réalisation des projets prêts à démarrer.

Chaque objet devant suivre la procédure ordinaire et les crédits d'engagement de plus de 4 millions être adoptés par le Parlement, les outils de contrôles sont suffisants.

Le groupe PLR sera très attentif à la présentation des objets concrets lors des futures demandes de crédits d'objet.

Nous comprenons et partageons l'inquiétude légitime du monde agricole. Nous sommes persuadés qu'il y a une possibilité de rééquilibrer ce projet d'une manière pragmatique vers une variante moins gourmande en terres. Nous relevons les paroles du conseiller d'Etat Jacques Melly affirmant qu'il fera tout ce qui est possible afin de réduire l'emprise sur les terres agricoles.

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du Rhône. Ce décret permettra de pérenniser le financement des travaux de manière durable.

Le groupe PLR accepte le décret en première lecture.

Je vous remercie de votre attention.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Das Meiste ist gesagt worden; ich will mich nicht wiederholen.

Die Fraktion AdG/LA steht voll und ganz hinter diesem Projekt.

Nur eine Bemerkung: Es geziemt sich zwar nicht, dass ein Oberwalliser dem Unterwalliser Kollegen einen Ratschlag abgibt, aber mich erinnert diese Debatte, dieses Dossier sehr an ein Dossier im Oberwallis – nämlich der Bau der Autobahn A9. In den 70-er Jahren kamen die ersten Varianten auf. Diese Varianten wurden bekämpft. Es wurden Experten eingesetzt. Es wurden neue Varianten ausgearbeitet, neue Expertengruppen gingen über Bücher. Seither sind 40 Jahre vergangen, und es sind rund zwei Kilometer Autobahn im Oberwallis gebaut worden.

Bei diesem Dossier R3-Projekt scheint mir, laufen wir genau in die gleiche Richtung. Wenn wir jetzt einen Variantenstreit loszetteln, wird es Jahre und Jahrzehnte gehen, bis dieses Projekt realisiert werden wird.

Es gibt einen wesentlichen Unterschied zum Projekt Autobahn im Oberwallis und dem Rhoneprojekt – nämlich hier geht es um Sicherheit. Ich bin zwar auch ein Freund von Referenden – das sind demokratische Grundrechte –, aber mir scheint in diesem Fall, das Referendum zu ergreifen, ist ein bisschen ein Spiel mit dem Feuer. Wenn ich mir vorstelle, dass in den nächsten Monaten oder Jahren irgendein Hochwasser im Oberwallis beispielsweise die Lonza trifft, hätte das verheerende Auswirkungen. Und darum mein Ratschlag auch an die Unterwalliser – der Widerstand kommt ja vor allem aus dem Unterwallis – ein Variantenstreit wird uns nicht weiterbringen. Und eine Erfahrung haben wir gemacht: Schlussendlich wird die Variante, die dann realisiert wird, immer teurer werden und nie billiger.

Danke schön.

Rausis Joachim, député, PDCB:

Je serai bref, car tout a été dit ou presque, et nous estimons que le consensus qui se dégage de nos travaux est bon.

Nous l'avions dit à l'entrée en matière, le groupe PDCB est favorable à ce décret sur le financement du projet R3 car il est conscient du devoir des autorités de ce canton quant à la sécurisation du fleuve.

Ce projet doit être qualifié de réalisation cantonale majeure du 21^e siècle car, sans sécurisation du Rhône, quelles infrastructures d'envergure pourrions-nous développer dans ce canton?

Pensez à l'ampleur géographique du projet qui touche tout le canton ou presque, au potentiel de dégâts, au nombre de personnes et d'hectares touchés, cela été dit et redit, mais ça mérite d'être souligné.

Le volume des travaux induits également sera le bienvenu dans le contexte économique qui s'annonce.

Parvenus au terme de ces débats, nous sommes satisfaits du résultat des travaux et, même si un référendum a été annoncé depuis belle lurette – il est d'ailleurs piquant d'entendre ce matin ce groupe politique se défendre de faire de la politique justement sur ce sujet –, nous sommes persuadés que la solution de financement est cohérente et fait sens. Il s'agira d'en convaincre la population, pour autant que le référendum aboutisse.

Sécurité et responsabilité, voilà les deux mots clés que le groupe PDCB retient de ce projet R3 et que nous vous invitons à soutenir résolument.

Merci de votre attention.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Wenn Sie als Gemeindepräsident und als Gemeindeverantwortlicher schon einmal selbst von Überschwemmungen betroffen waren, wenn Sie selbst die Sicherheitsprojekte realisieren müssen und die Schäden aufräumen müssen, dann wissen Sie genau, was es braucht. Es braucht eine schnelle Realisierung der prioritären Schutzmassnahmen. Es braucht nicht 20 Jahre Diskussion über Variante Staatsrat oder Variante Gemeinde, sondern eine schnelle Variante. Sonst stehen sie zwei, drei Jahre später wieder vor dem gleichen Schadensbild.

Und wir haben hier nicht die Diskussion zwischen der Variante Staatsrat und der Variante Gemeinde. Sämtliche Gemeinden im Oberwallis, in welchen prioritäre Massnahmen jetzt realisiert werden müssen, sind mit diesen Massnahmen einverstanden. Hören Sie auf, den Staatsrat gegen die Gemeinden auszuspielen bei den prioritären Massnahmen. Das geht nicht mehr! Und ich glaube auch im Mittel- und Unterwallis sind die Gemeinden in diesen Prozess einbezogen worden.

Wenn Sie also jetzt, die prioritären Massnahmen verhindern, und mit der Verhinderung der Finanzierung verhindern Sie die Massnahmen, dann tragen Sie die volle Verantwortung für Schadensbilder, die bereits morgen eintreffen können. Das ist nicht verantwortlich. Das ist auch nicht eine Politik, die den Kanton Wallis weiterbringt. Ich habe es bereits beim Eintreten gesagt, dieses Finanzierungsdekret beinhaltet alles. Es werden die prioritären Massnahmen realisiert. Sie wurden mit den Gemeinden abgesprochen und werden mit der Gemeinde zusammen realisiert, und sie schützen grosse Bevölkerungszentren, wichtige Wirtschaftsanlagen und wer verantwortliche Politik in diesem Grossen Rat macht, kann nur für dieses Dekret sein.

Ich danke Ihnen.

Schnydrig Georges, Grossrat, CSPO:

Als direkt betroffener Gemeindepräsident der Gemeinde Lalden ist es sicher wichtig und richtig, wenn ich zu diesem Dossier auch ein paar Worte an Sie richte.

Ich möchte eingangs erwähnen, dass die SVP sicher nicht in allen Punkten falsch hat. Wir haben im Raume Brig/Visp die prioritären Massnahmen, welche seit 2004 geplant und dann ab dem Jahr 2009 umgesetzt wurden. Wir Gemeinden waren sicher auch nicht mit

allen diesen Massnahmen einverstanden. Aber, und das ist sehr wichtig in diesem Dossier, schlussendlich ist der Kanton zusammen mit den Gemeinden verantwortlich für die Sicherstellung der Sicherheit in diesem Projekt.

Im Raume Visp/Brig ist es so, wir haben die Grossindustrie. Wir haben dort nicht 2'000 Arbeitsplätze: die Lonza, Messe Schweiz und DSM haben zusammen gegen 3'000 Arbeitsplätze und ist für das gesamte Oberwallis ein sehr wichtiger Wirtschaftszweig – ich würde sogar sagen für das gesamte Wallis. Ich bin der Auffassung, dass der Staatsrat aufgrund dieser Erfahrungen im Raume Lalden/Brig/Visp jetzt die Möglichkeit hat, in den weiteren Abschnitten die Lehren zu ziehen und dann die richtigen Anpassungen für die jeweiligen Projekte zu machen.

Zum Referendum möchte ich Folgendes sagen: Schlussendlich ist der Kanton zusammen mit den Gemeinden verantwortlich – wie gesagt – für die Sicherheit, und die Gemeinden vertreten ja die Bevölkerung und die Gemeinden sind dann wiederum verantwortlich für ihre Bevölkerung. Ich bin mir nicht sicher, inwieweit die gesamte Bevölkerung des Kantons Wallis an diesem Referendum Spass hat. Vor allem in diesem Raume Brig/Visp haben wir ein bewilligtes Projekt mit teilweise sanierten Dämmen, teilweiser Verlegung von Gasleitungen und dieses Projekt wird dann zurückgeschoben. Ein Problem der Sicherheit, welches dann für diese Arbeitsplätze Lonza/DSM ein grosses Risiko darstellen. Darum möchte ich an die SVP appellieren, sich dieses Referendum nochmals zu überlegen, weil ja die Gemeinden mit dem Kanton und mit der Vertretung ihrer Bevölkerung für dieses Projekt geradestehen müssen. Danke.

La discussion est close.

Rossi Mario, député, PDCC, président de la commission de l'équipement et des transports (ET):

Au terme du solide débat d'entrée en matière de mardi, la commission équipement et transports s'est retrouvée pour le traitement des amendements déposés. Il a fallu moins de 30 minutes, salutations d'usage comprises, pour analyser les 5 propositions soumises. Celles-ci ont été soit refusées à la grande majorité de la commission, soit retirées comme vous l'avez constaté. Le plenum ici présent a également très largement soutenu les préavis de la commission à ce sujet, et nous vous en remercions.

L'une des conclusions qu'il est possible d'en tirer est que la proposition de décret qui nous a été présentée correspond, sur le fond et la forme, aux attentes et surtout atteint la cible principale, soit l'assurance de disposer des montants nécessaires à la réalisation du projet de sécurisation de la plaine du Rhône dans son ensemble et dans les meilleurs délais.

Les amendements qui avaient la volonté de nous faire, aujourd'hui, à nouveau entrer dans une discussion stérile sur des aspects techniques ont été balayés car non cohérents avec l'objectif de ce décret.

Ne nous trompons pas de mission, cela a déjà été relevé dans plusieurs des interventions. Soyons responsables et soutenons l'adoption du financement de R3 tel que soumis afin que, une fois pour toutes, ce projet puisse avancer, et laissons les techniques travailler, améliorer. Nous aurons encore notre mot à dire lors de futurs crédits d'engagement et mises à l'enquête.

Le débat de ce matin n'ayant pas amené d'éléments nouveaux, je vous sou mets également la proposition de traiter ce décret en une seule lecture.

Je terminerai en remerciant les membres de la commission équipement et transports pour leur application, le Service parlementaire pour son appui, le chef du département ainsi que ses collaborateurs pour la qualité des informations.

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

J'ai une demande de parole avant M. le chef du département, mais j'aurais aimé qu'elle ait été demandée avant le président de la commission.

Je la cède quand même au député Willy Giroud.

Giroud Willy, député, PLR:

Je m'excuse de ne pas avoir appuyé avant, mais c'est pour rebondir sur les propos du président de la commission.

J'estime que celui-ci aurait pu avoir la décence de soumettre cette proposition en séance de commission à la fin de nos débats pour une seule lecture.

Donc, je refuse la lecture unique.

Merci.

Le président:

Vous aurez l'occasion de voter après le débat final et le vote final.

Je passe la parole à M. le chef du département.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Globalement, la députation valaisanne s'inscrit favorablement pour ce décret, je m'en réjouis et je tiens à vous en remercier.

J'aimerais relever trois points importants parmi tout ce qui a été dit ce matin:

Le premier, c'est sécurité et responsabilité, je crois que ce sont des éléments fondamentaux, des éléments fondateurs de ce décret, et qui fixent également, je dirai, le cadre dans lequel nous devons fonctionner: la sécurité mais également la responsabilité vis-à-vis de tous les autres éléments qui ont été mentionnés durant ces nombreux débats.

Et quand je dis sécurité et responsabilité, ça me permet de passer au deuxième point: en termes de responsabilité, on a mentionné les communes. Il faut savoir que les communes sont les partenaires essentiels du Gouvernement dans cette opération et que tout se fait et se fera en accord et en discussion avec les communes. Il est également de leur responsabilité de participer à cette sécurisation de leur population et sachez bien que c'est dans cet esprit-là que le Gouvernement travaillera dans ce projet.

Ce décret (troisième élément) est un décret financier bien sûr mais, on l'a dit, ce décret contient tout: il contient pour 10 ans une planification, il contient la projection de ce que nous allons faire et il est suffisamment précis pour que vous ayez pu vous rendre compte que la sécurisation allait intervenir pratiquement depuis Oberwald jusqu'au bord du lac pour une grande partie d'éléments qui sont les plus importants et les plus urgents. On a cité les mesures anticipées qui, elles, devraient pouvoir commencer demain s'il n'y avait pas cette menace de référendum, mais qui sont là où il y a véritablement danger pour la population. Elles continueront avec les mesures prioritaires qui, elles, touchent essentiellement les lieux où il y a de l'industrie, de fortes densités de population, comme la traversée de Sion, ou des éléments plus complexes avec diverses affectations locales le long de la rive.

Et cela m'amène à un autre point qui n'est pas à notre ordre du jour, mais qui est en filigrane dans toutes les interventions, c'est le projet de référendum qui se base sur un désir d'intégrer la population à cette décision, ce qui est louable à la base, bien sûr, personne ne peut contester le droit à la population de donner son avis. Je l'avais dit au débat d'entrée en matière, vous êtes l'émanation de la population. Les communes qui sont concernées sont également l'émanation directe de la population. Dans une intervention ce matin, on a précisé

également que les moyens de contrôle étaient largement suffisants dès lors que les dossiers reviendront devant vous, comme crédits d'engagement, comme crédits d'objet et que, ensuite, ils passeront au filtre des communes, au filtre des personnes qui sont directement concernées par la correction lorsqu'il y aura les mises à l'enquête publique. Donc, la transparence va être garantie. Je me suis engagé à le faire et je le ferai, et je m'engage pour ma part mais je pense que nos successeurs, surtout si nous allons ensuite déboucher sur la mise en place d'une loi, et c'est le but final de tout cela, si nous arrivons à mettre en place cette loi, je crois que, pour vos successeurs comme pour les nôtres, ce sera beaucoup plus simple de mener cette correction du Rhône et ce projet qui est vital, fondamental pour l'avenir de notre canton. Je vois toute une jeunesse à la tribune. Je crois que c'est également pour elle, pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants que nous devons, aujourd'hui, prendre cette décision, leur offrir une plaine qui soit sécurisée, une plaine dans laquelle ils puissent vivre, travailler et se développer en paix et surtout en sécurité.

Le référendum, s'il devait être lancé, va bloquer tout le processus. Jusqu'à la décision finale de la population, je vous l'ai dit: pour ma part, il n'y aura pas un sou pris sur ce décret qui sera affecté au Rhône parce qu'il est bien clair que si on lance le référendum, je ne peux pas, par honnêteté fondamentale vis-à-vis de la population, préjuger d'un résultat. Donc, nous attendrons, ça veut dire encore quasiment une année de perdue, de délai pour pouvoir commencer ces travaux. Et si, par malheur, ce référendum devait être accepté, validé par la population, eh bien!, il faut savoir qu'avec ce renvoi de la partie financière, c'est finalement tout le projet qui serait renvoyé à la case départ. Et là je crois qu'on a eu, ce n'était pas un conseil du Haut-Valais au Bas-Valais mais une bonne indication en tout cas sur ce qu'il faut éviter de faire et que peut-être on a trop fait dans la construction d'une certaine autoroute par le passé.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je m'en remets à votre choix. Le peuple valaisan s'en remet à votre choix. Je suis persuadé qu'on peut vous faire confiance.

Merci d'avance de votre soutien.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Il y a une demande de vote nominal, que j'ai reçue ce matin, mais de toute façon, en fonction de l'article 110 alinéa 2 de notre règlement, le vote final est nominal. Donc, en plus de cette demande, le règlement le prévoit de toute façon; ainsi, les noms seront affichés au tableau après le vote.

Nous votons.

Le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône est adopté par 98 voix contre 24 et 2 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Il nous est demandé de traiter ce décret en une seule lecture.

Nous votons.

Par 114 voix contre 5 et 6 abstentions, en fonction des 66% nécessaires, vous avez accepté de traiter ce décret en une seule lecture, et je vous en remercie.

Je redonne la parole à M. le chef du département.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Très brièvement, pour vous remercier pour cette marque de confiance, pour cette responsabilité que vous prenez avec moi dans ce dossier, et je vous assure qu'on aura l'occasion de se retrouver autour de ce dossier dans le futur.

J'aimerais profiter de remercier la commission, son président, les différents membres, la rapporteure qui vient de faire avec beaucoup d'efficacité son travail, et toutes celles et tous ceux qui, avec beaucoup d'attention, ont étudié ce dossier et sont intervenus de manière extrêmement positive pour faire avancer ce débat.

Merci à tous

Le président:

J'aimerais saluer à la tribune du Parlement les élèves de l'école de commerce et de culture générale de Martigny. Ils seront 120 à venir aujourd'hui, mais pas forcément tous en même temps.

Bravo à vous de vous intéresser à la politique cantonale. Bienvenue dans ce Parlement.

Soyez aussi un peu discrets, comme vous l'avez été jusqu'à maintenant.

Belle journée!

On peut vous applaudir.

(Applaudissements)

J'aimerais saluer également à la tribune M. Nicolas Vivas, professeur à l'Université de Bordeaux, M. Didier Ters, journaliste et spécialiste des vins de Bordeaux, et M. Gérald Carrupt de la Maison Provins.

Merci aussi à vous de venir écouter nos débats et surtout, surtout, de mettre en avant nos excellents vins valaisans.

Belle journée à vous tous également.

On vous applaudit aussi.

(Applaudissements)

C'est avec plaisir que la Présidence dégustera un bon vin de Bordeaux après les débats.

- 2.** Election d'un membre de la Commission paritaire Eglises-Etat
Wahl eines Mitglieds der kantonalen paritätischen Kommission Kirchen-Staat
Lettre *Brief*

Le président:

Selon lettre du 12 juin 2014, le Vicaire épiscopal nous propose M. le curé **Jérôme Hauswirth** de Muraz pour remplacer M. le curé Bernard de Chastonay.

Y a-t-il d'autres propositions pour ce poste?

Si tel n'est pas le cas, vos applaudissements nomment aujourd'hui M. le curé Jérôme Hauswirth.

(Applaudissements)

Un grand merci.

3. **Première lecture**

Modification des articles 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 de la Constitution cantonale relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales

Erste Lesung

Revision der Artikel 26, 36 bis 59, 66 bis 68, 84 bis 86, 88 und 90 der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Stéphane Pont (suppl.)

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Titre et considérants, adoptés.

I

Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907

Article 26, adopté.

Titre 5: Autorités cantonales

1: Dispositions générales

Article 36 et article 37, adoptés.

Article 38

Propositions de modification 1 à 7:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 1 bis 7:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 38:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Propositions 1 à 4 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz.

Ces amendements traitent de la problématique de la suppression du terme «district» et son remplacement par «région».

La commission a décidé de les refuser par 9 voix contre 3 et une abstention.

La notion de «district» est encore trop présente dans la population. La suppression pure et simple des districts rencontrerait de fortes résistances et ferait l'objet de débats passionnels.

Il reste opportun de diviser le territoire sur un système connu et reconnu.

Claivaz Christophe, député, PLR:

J'interviens bien entendu pour les quatre amendements vu qu'ils sont liés et concernent le même article, la référence aux régions plutôt qu'aux districts.

Sont précisées deux choses dans ces amendements que nous avons déposés: une chose par rapport à la forme et une chose par rapport au fond.

Par rapport à la forme, nous proposons de faire référence aux régions puisque les variantes proposées pour l'élection du Grand Conseil à l'article 42 font toutes référence à ces régions plutôt qu'aux districts.

Mais, sur le fond lui-même, je réfute certains propos qui ont été tenus lors de l'entrée en matière qui accusaient le groupe PLR de vouloir mettre le chaos dans notre république, de jouer avec le feu, de vouloir aller trop vite et, puis, de mettre en cause peut-être même la bannière étoilée qui nous est chère également. Et le débat, ce cadre-là, c'est tout à fait le même débat que l'on rencontre certaines fois au niveau fédéral, au niveau des Etats, entre le patriotisme et le nationalisme. Qu'on refuse de faire du nationalisme, on nous accuse de ne pas être patriotes alors qu'on l'est la même chose que vous. J'aime cette fresque qui est devant nous, j'aime ce qu'elle représente: la viticulture, l'élevage des vaches de la race d'Hérens, les combats de reines, et tout ce à quoi cela contribue. Loin de nous de vouloir tout jeter aux oubliettes. A un moment donné, il faut savoir d'où l'on vient car cela est très important pour savoir où l'on va.

«Le Valais gravé dans notre cœur», slogan très bien choisi et actuel, le groupe PLR peut en faire le sien également. Nous avons le Valais gravé dans notre cœur mais nous voulons voir où l'on va.

Par rapport aux résistances qui se sont fait jour dans ce Parlement, lors de l'entrée en matière, par rapport à la décision de la commission, notre proposition c'est que la commission de deuxième lecture réfléchisse comment elle peut faire référence aux districts, auxquels tout le monde est attaché mais, dans cet article quand même, venir sur l'aspect des régions par rapport à une cohérence avec l'article 42.

Donc, nous maintenons notre amendement. La référence aux régions, c'est savoir où l'on va, mais nous réfutons le fait qu'on nous accuse de ne pas savoir d'où l'on vient.

Merci pour votre attention.

Logean Grégory, député, UDC:

Je crois qu'ici on touche vraiment à quelque chose de fondamental, justement c'est la Constitution, et à quelque chose de très important: les districts, faut-il les supprimer oui ou non? Mais c'est très bien que ça touche le titre de l'article. Donc, on voit que les districts font partie intégrante de notre histoire, de nos racines. Cela a été dit, je ne vais pas aller plus dans les détails, mais c'est le trend donné, on le voit ici, on s'en prend gentiment aux communes, aux districts, demain ce sera au canton, et c'est même extrêmement concret puisque si vous lisez, ce ne sont encore que des idées lancées en l'air, mais on voit qu'il y a déjà des chercheurs qui imaginent une Suisse à 9 ou 13 cantons. Eh bien!, l'esprit de cet amendement PLR, c'est exactement l'esprit des régions. Noyer le citoyen dans les ensembles toujours plus grands et où il est de plus en plus difficile d'aller discuter avec l' élu local puisqu'il n'y aura bientôt plus d'élus locaux. Donc, toujours ces grands ensembles. Et là, je crois qu'il faut en appeler au Sonderbund quelque part et à l'union des forces conservatrices de ce Parlement, en tout cas pour faire obstacle à cette proposition du groupe PLR et défendre nos racines parce que si vous voulez savoir où l'on va, il faut justement savoir d'où l'on vient, et c'est précisément pourquoi nous combattons cet amendement et également tous les autres, et il y aura d'ailleurs mon collègue Eric Jacquod qui s'exprimera, amendements qui vont dans ce sens et je crois que c'est extrêmement important. On ne peut pas rayer de la carte 150 ans d'histoire de cette manière aussi facilement, surtout quand on sait ce que représentent les districts et la diversité qu'ils représentent entre plaine et montagne. On ne peut en tout cas pas les supprimer.

C'est pourquoi je vous recommande évidemment de rejeter cet amendement, et encore une fois lancer un appel au PDC, et pour tous les autres amendements, pour que vraiment nous soyons cohérents et qu'une majorité confortable dans cette salle garantisse la survie des districts en cas de cercles électoraux.

Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Il y a deux éléments qui sont essentiels dans la notion de district.

Le Gouvernement est conscient bien sûr avec le Parlement de la désuétude dans laquelle le district est tombé. Nous l'avons dit, nous continuons de l'affirmer. Et tant qu'entité administrative, nous proposons aujourd'hui ni plus ni moins que la fin du district et la fin des autorités qui étaient les autorités supérieures du district: les préfets et les sous-préfets. C'est un pas essentiel, c'est un pas extrêmement important qui a comme but de renforcer les communes. C'est aussi un élément essentiel sur lequel tout le monde est d'accord.

Et puis, après, il reste la notion de la symbolique et là, aujourd'hui, moi j'en appelle vraiment, alors sans forcément faire référence à tout ce que j'ai pu entendre jusqu'ici, il y a réellement néanmoins un attachement et des uns et des autres, vous l'avez tous reconnu, et personne n'en a l'exclusivité, je le partage avec vous, nous sommes tous attachés à ces 13 étoiles à 5 branches, et nous devons donc faire en sorte, à travers la proposition qui nous est faite ici, de ne plus avoir le district comme une institution, une organisation administrative, et c'est un pas essentiel, mais néanmoins ce serait faire une offense à l'histoire que de ne plus avoir cette référence à l'intérieur de la Constitution.

Je vous invite donc à ne pas accepter cette proposition mais dans le bon état d'esprit que je viens de donner ici, en précisant aussi quand même qu'à l'article 42 on ne parle pas de régions mais de sous-arrondissements ou d'arrondissements. C'est aussi là une problématique, vous l'avez soulevée, elle est également nécessaire.

Le Gouvernement vous invite donc à suivre sa proposition. Nous estimons qu'elle est cohérente, qu'elle est même intelligente parce qu'elle concilie l'histoire, et c'est important, avec le futur de notre organisation cantonale.

Merci donc de suivre la commission et la proposition qui a été initialement faite par le Gouvernement.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Notre vote porte sur les amendements 1 à 4. Comme toujours, la commission est prioritaire.

Par 83 voix contre 41, les membres de la haute Assemblée refusent les amendements 1 à 4 du groupe PLR.

J'aimerais saluer à la tribune M. l'ancien conseiller d'Etat Thomas Burgener, M^{me} la préfète Evelyne Crettex, M. le préfet Stefan Truffer et M. le chef de service Maurice Chevrier.

Merci de vous intéresser à votre avenir et à ce qui se passe dans le canton du Valais.

Nous passons aux amendements 5 à 7, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Ces propositions 5 des groupes CVPO et CSPO par le député Beat Rieder, 6 du groupe UDC par le député Eric Jacquod et 7 des groupes CVPO et CSPO par le député Diego Clausen concernent l'alinéa 1 et traitent pour l'essentiel d'une modification de terminologie en supprimant «peut» et en le remplaçant par «doit».

La commission a accepté ces amendements par 6 voix contre 5 et une abstention.

La commission craint une centralisation des pouvoirs et souhaite donc renforcer le texte.

Cela n'empêche en rien une centralisation nécessaire et justifiée, le cas échéant.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Tout d'abord, je remercie notre collègue Grégory Logean d'avoir parlé du Sonderbund parce que je lui rappelle qui est le vainqueur de la guerre du Sonderbund..., si jamais, il se replongera dans ses livres d'histoire.

Notre groupe s'étonne de la position de la commission et demande de maintenir «peut» à la place de «doit».

On a fait référence aux districts. Nos amendements précédents ont été refusés. On peut vivre avec cela. Mais, le fait de mettre «doit» empêche toute possibilité de regroupement, surtout au niveau judiciaire. On n'a plus besoin à l'heure actuelle d'abord forcément d'un tribunal de district dans tous les districts puisqu'on n'est plus à l'époque où les gens devaient se déplacer à dos de mulet. Et puis également, c'est qu'en laissant «doit», quasiment *de facto*, on écarte la variante 1 par rapport à l'élection du Grand Conseil puisque la variante 1 fait référence uniquement aux régions et vu que cet article demande que l'organisation législative «doit» être en lien avec les districts, c'est une façon déguisée de shooter la variante 1.

Alors, faisons attention – on aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure lorsqu'on parlera de ces variantes – de ne pas restreindre dramatiquement au niveau de la première lecture, voire de la deuxième lecture le choix qui sera donné au peuple par rapport à ces variantes pour ne pas courir le risque d'avoir un échec en votation populaire parce que c'est le peuple qui décide à la fin, comme beaucoup de partis y font référence dans cette salle.

Donc, je demande qu'on revienne au texte précédent, qu'on refuse la décision de la commission et qu'on laisse «peut» à la place de «doit».

Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite prendre la parole?

Oui.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Premier vote de la commission: 7 à 6 pour soutenir la proposition du Conseil d'Etat qui dit «peut»; deuxième vote de la commission: 6-5-2. On voit donc que l'on marche sur des épines pour diriger ou trouver, dans cette variante, la juste solution.

Le Gouvernement aimerait vous dire de manière très claire que, par rapport à la nécessité que nous avons d'adapter nos institutions, il ne faut pas figer celles-ci par une obligation dans la Constitution. Cela voudrait dire qu'à chaque modification, nous devrions d'abord modifier la Constitution. Et il n'y aura pas partout des tribunaux de district, on le sait déjà. Il y a, du reste, déjà des tribunaux de district qui sont fusionnés: Sion-Hérens-Conthey.

Mais, le Gouvernement aimerait aussi dire, par rapport à ceux qui craignent une trop grande centralisation, que notre idée, elle est claire, elle a même fait l'objet d'une décision dernièrement de la part de l'exécutif, c'est de voir que l'ensemble de ces concentrations que nous devons faire pour ce qui touche à la police, aux tribunaux, aux offices de poursuites, aux offices des faillites, etc. ne se fassent pas toutes aux mêmes endroits. Nous allons donc faire une concentration nécessaire de nos institutions mais de manière décentralisée. Et on a un vrai projet, que nous avons décidé de mettre en œuvre il y a une quinzaine de jours, et c'est dans ce sens-là que l'on peut rassurer tout le monde ici.

Mais, s'il vous plaît, la forme potestative est vraiment la meilleure.

Merci de soutenir la position initiale du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc nous prononcer sur les amendements 5 à 7.

Par 81 voix contre 43, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 5 des groupes CVPO et CSPO (par le député Beat Rieder), 6 du groupe UDC et 7 des groupes CVPO et CSPO (par le député Diego Clausen), admises par la commission.

La discussion est close.

Article 38, adopté.

Article 39

Proposition de modification 8:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 8:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 39:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 8 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

La commission a décidé de refuser par 7 voix contre 2 et 4 abstentions cet amendement.

Le Grand Conseil a accepté à une très large majorité les propositions faites dans le cadre de la révision de la loi sur les incompatibilités lors de la session de mai dernier. Il serait pour le moins audacieux de remettre en cause le choix du Parlement dans un laps de temps aussi court.

Jacquod Eric, député, UDC:

La séparation des pouvoirs est à la base de toute démocratie. Elle doit être garantie dans la Constitution.

Il est entendu que ce sujet fait l'objet d'une loi, d'ailleurs traitée cette session même, mais l'enjeu est tel qu'il nous semble inévitable d'aborder ce sujet en lien avec la Constitution. En effet, si le législatif est plus ou moins contrôlé par les employés de l'exécutif, la séparation des pouvoirs n'est plus garantie et des décisions, comme la caisse de pension des employés d'Etat ou la loi sur le personnel enseignant, ne pèseraient pas aussi lourd sur le budget de l'Etat actuellement si cette stricte séparation des pouvoirs avait été observée.

Mais, nous sommes en démocratie véritable, c'est-à-dire que le peuple peut agir à l'encontre du Parlement, si le peuple ne reconnaît plus, ne se reconnaît plus dans le Parlement. Il l'a fait d'ailleurs régulièrement ces dernières années. Il pourrait le faire encore plus souvent si ce Parlement était trop corporatiste, même si cela sera constitutionnel.

Je vous demande donc d'accepter cet amendement.

La discussion est close.

Le président:

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite prendre la parole?

Oui, je vous la passe volontiers.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Deux problèmes:

Tout d'abord, un problème de forme: le titre 5 traite des autorités cantonales. Je suis désolé pour les enseignants, ils ne font pas partie des autorités en tant que tels. S'ils sont élus, c'est autre chose. Donc premier élément: on a un vrai problème par rapport à la systématique. Mais, nous ne sommes pas regardants sur cet aspect et la commission non plus n'a pas été regardante sur cet aspect formel qui, néanmoins, poserait une problématique en cas d'acceptation.

Mais, sur le fond, nous traitons en fin de journée et pour la deuxième fois la loi sur les incompatibilités et la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs. Avec des propositions qui, au niveau des enseignants, ont fait l'objet d'un large soutien dans ce Parlement (90 voix et plus) et, aujourd'hui, nous voudrions dans la Constitution bloquer cette notion-là, c'est une manière de revenir sur la loi et rien d'autre.

Je rappelle aussi que la commission avait traité dans un premier vote par 11 contre une cette proposition. Il y a eu, hier, des petites divergences. J'espère qu'on en reviendra aux résultats de la commission en premier examen et que cette proposition, à moins qu'elles ne soient retirées pour les aspects formels que je viens de citer ici, soit refusée.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 97 voix contre 20 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe UDC.

Article 39, adopté.

Article 39bis

Proposition de modification 9:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 9:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 39bis:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 9 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

Il s'agit ici d'un problème d'éligibilité aux fonctions publiques. L'amendement souhaite ajouter à «tout citoyen suisse» la domiciliation en Valais.

La commission a décidé de refuser par 11 voix contre 2 et aucune abstention cet amendement.

La commission ne souhaite pas restreindre l'accès aux fonctions publiques aux seuls Valaisans.

Jacquod Eric, député, UDC:

En démocratie, ceux qui prennent les décisions doivent aussi les supporter.

Il est donc normal que les députés valaisans soient domiciliés en Valais.

Merci.

La discussion est close.

Par 96 voix contre 24 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 9 du groupe UDC.

Article 39bis, adopté.

Article 39ter

Proposition de modification 10:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 10:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 39ter:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 10 du groupe AdG/LA par le député Jean-Henri Dumont.

La commission a décidé de refuser cet amendement par 9 voix contre 3 et une abstention.

Il serait regrettable de se fermer les portes. L'impact n'est pas le même lorsque l'on siège dans l'une ou l'autre des deux Chambres par rapport au lobbysme effectué dans la salle des pas perdus.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

Cette proposition revêt une certaine logique.

La commission, aujourd'hui, souhaite le maintien à 5 conseillers d'Etat et on connaît la surcharge actuelle des conseillers d'Etat, on en parle régulièrement. Il s'agit sans doute là du plus difficile travail politique qui soit en Suisse. Effectivement, un conseiller fédéral a un état-major de plusieurs dizaines, pour ne pas parler d'une centaine de membres. Nos conseillers d'Etat, qui ont aussi un agenda particulièrement chargé, ne comptent que 6 personnes dans leur état-major. Oui, il s'agit d'un travail délicat, difficile, qui exige une présence permanente dans notre canton, également à l'extérieur, mais pour des questions de représentation ou de lobbies, comme cela a été exprimé.

Nous sommes dans une situation proposée dans cette nouvelle Constitution, à savoir qu'un membre du Conseil d'Etat soit à même et autorisé à siéger dans une des deux Chambres fédérales. Cette situation n'est bonne pour personne. Qu'il s'agisse du conseiller d'Etat lui-même, M. Freysinger l'a dit, l'a répété également, les difficultés, la fatigue accumulée de devoir cumuler ces fonctions. Et puis, finalement, qu'il s'agisse du taux de présence lors des votes à Berne ou qu'il s'agisse tout simplement de l'absence de ce membre dans une commission parlementaire.

Chers collègues députés, vous êtes tous membres, pour la plupart en tout cas, vous êtes tous membres d'une commission au Grand Conseil et vous savez que l'essentiel du travail parlementaire ne se déroule pas sous les feux des projecteurs, ne se déroule pas lors du plenum, c'est là qu'on fait de grandes envolées lyriques, mais le travail efficace, Chères et chers collègues, se déroule dans les commissions parlementaires. Eh bien!, Oskar Freysinger aujourd'hui a décidé, à raison, de ne plus siéger en commission parce que ça n'est pas gérable d'être à la fois en commission, d'être en plenum et d'être conseiller d'Etat, tout simplement. C'est une question de fonctionnement, c'est une question de réalité, de réalisme. Personne n'est un surhomme ou une surfemme.

Il faut, à ce moment-là, que nous soyons nous aussi cohérents, soyons réalistes, soyons efficaces, nous sommes en train de faire la Constitution du XXI^e siècle, soyons efficaces dans cette Constitution-là, faisons en sorte que nos institutions de demain fonctionnent au mieux. Merci de soutenir cet amendement.

La discussion est close.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

L'essentiel de l'argumentation ici est vraiment la notion de ne pas se fermer des portes. Il peut y avoir des occasions où l'opportunité qu'un membre du Gouvernement siège à Berne est plus forte que les charges de travail auxquelles vient de faire allusion le député Gaël Bourgeois et qui sont réelles. Il ne s'agit pas de le contester, c'est vrai. Mais ne réglons pas une situation d'aujourd'hui, ne fermons pas une porte qui, aujourd'hui, paraît difficile à maintenir ouverte. Dans le futur, nous faisons effectivement la Constitution pour les 30 prochaines années, peut-être que l'opportunité de finir un mandat à Berne, eh bien!, serait marquée abruptement par une disposition constitutionnelle qui fermerait cette porte. Ce n'est pas une bonne solution. Nous pensons que lorsque des membres d'un Gouvernement peuvent aller siéger à Berne, eh bien!, il y a de bonnes raisons de les nommer conseillers aux Etats, par exemple, et de leur interdire ce choix-là pour les 15 mois de chevauchement, ne serait-ce que cette situation-là, les 15 mois de chevauchement de la période fédérale et de la période cantonale, ce serait une bêtise.

Nous vous invitons donc à laisser cette porte ouverte.

Merci de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous passons au vote.

Par 99 voix contre 21 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 10 du groupe AdG/LA.

Article 39ter, adopté.

Article 39quater, adopté.

Chapitre 2: Pouvoir législatif

Article 40, adopté.

A. Composition

Article 41

Proposition de modification 11:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 11:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 41:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 11 du groupe AdG/LA par le député Jean-Henri Dumont.

Il s'agit de l'amendement qui concerne le nombre de députés et de suppléants: il est souhaité de l'abaisser à 100 députés et à 100 suppléants.

La commission a décidé de refuser par 11 voix contre 2 et aucune abstention cet amendement.

La commission propose de maintenir le chiffre de 130 députés et d'autant de suppléants car ce chiffre permet une représentation suffisante des différentes sensibilités politiques, linguistiques et régionales du canton.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Notre proposition est simple. Effectivement, nous sommes en train de réviser la Constitution, travail important qui va se faire par étapes et il s'agit de régler pour longtemps les points les plus cruciaux.

Pourquoi faisons-nous cette proposition? Simplement parce que, effectivement, ce Parlement semble prendre conscience de la nécessité de vraiment changer nos institutions et, notamment, est en train de prendre la décision d'avoir soit 3, soit 6 circonscriptions électorales. Cela veut dire, Mes chers collègues, que, par circonscription électorale, il y aura au minimum entre 15 et 18 députés ou, si on choisit la variante 3 circonscriptions, 30 à 36 députés par circonscription. Quand on a entre 15 et 18 députés, la représentation soit politique, soit géographique est tout à fait respectée. Donc, l'argument disant qu'il faut maintenir 130 députés pour la représentation régionale ou politique ne semble pas adéquat.

Par contre, ce que nous disons aussi, c'est l'occasion peut-être de concentrer un peu les travaux, de faire des commissions peut-être avec un ou deux membres de moins dans les commissions, de spécialiser le travail des commissions et surtout de diminuer de manière constante les charges du Parlement. Certains ici ne parlent que de faire des économies et surtout pas d'avoir des revenus supplémentaires pour l'Etat. Là, il y a une économie à faire. Elle n'est pas grandissime mais c'est toujours une économie, et cela peut être bénéfique pour notre canton.

Dans ce sens-là, j'ai envie de dire aussi que nous avons discuté au sein du groupe et que nous avons hésité à diminuer, comme certains dans les débats l'ont fait, à diviser par deux le rôle des suppléants et nous nous sommes rendu compte que, effectivement – pour l'ensemble des groupes, il semblerait que ce soit le cas – il était important de maintenir le nombre de suppléants correspondant au nombre de députés pour éviter de faire une coupe trop grande.

Et je vous rappelle quand même que ça fait 30 députés et 30 suppléants, 60 postes, et c'est une économie qui peut être intéressante. Merci.

La discussion est close.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Trois éléments.

Dans le cadre du message du Gouvernement en pages 17 et 18, nous développons de manière importante la vision que nous avons par rapport au maintien des 130 députés et des 130 suppléants. Il y a des notions de cohésion et il y a des notions d'unité cantonale. Ces deux notions-là dépassent largement les aspects financiers, et c'est celui qui tient les finances de ce canton à quelque part qui vous dit cela. Oui, les finances sont au service du système et pas l'inverse. Nous pensons donc que la cohésion et l'unité cantonales sont plus importantes, parce qu'elles risquent réellement d'être blessées, que les aspects liés aux finances. Et puis, il y a un troisième élément, et c'est le dernier: Dans la consultation, et c'est quand même aussi important de tenir compte des avis de la consultation, on est quasiment à 70% pour le maintien 130-130, donc 30% pour la proposition qui est faite ici et défendue par le député Jean-Henri Dumont.

Nous vous invitons donc pour ces trois raisons essentielles à suivre la commission.
Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter.

Par 97 voix contre 24 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 11 du groupe AdG/LA.

Article 41, adopté.

Article 42

Propositions de modification 12 à 17:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 12 bis 17:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 42:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 12 du groupe UDC par le député Eric Jacquod: le quorum est fixé à 5%.

La commission a décidé de retirer cet amendement au profit d'une nouvelle proposition: le quorum est fixé à 8%.

Cette proposition de nouveau quorum concerne bien entendu l'ensemble des variantes retenues par le Parlement.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Si j'ose corriger le rapporteur: sauf erreur, cette proposition d'amendement n'a pas été retirée, elle a été refusée.

Mais, moi, maintenant, au nom du groupe UDC, je vais la retirer pour le motif suivant: après un certain nombre de discussions, nous nous rallions à l'idée que le quorum comme aujourd'hui est une question qui doit être réglée dans le cadre de la loi et qu'elle n'a pas à être réglée dans le cadre de la Constitution.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

Je rejoins totalement ce qui a été dit et le groupe AdG/LA s'opposera à la proposition faite par la commission non pas pour une question de chiffres. Le débat de chiffres doit avoir lieu, le débat de chiffres aura lieu lors de la révision de la loi.

La Constitution est faite pour durer, elle doit être moderne, elle doit aller à l'essentiel. Il serait donc, du point de vue du groupe AdG/LA, assez peu judicieux de remonter un chiffre qui, aujourd'hui, existe dans la loi auprès de la Constitution.

Ce sont donc des arguments légaux qui nous font aujourd'hui refuser cette proposition de la commission et non pas le débat de chiffres, nous y reviendrons lors du traitement de la loi.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Mes préopinants se sont déjà exprimés sur les raisons qui demandent de refuser la proposition de la commission. Le groupe PLR y souscrit. Effectivement, nous considérons que le quorum ne doit pas figurer dans la Constitution. On est en train également de changer le mode d'élection du Grand Conseil. On verra déjà quel mode sera choisi par la population. On verra les expériences de 2017 et peut-être que ce chiffre, qui devra de toute façon être discuté, va varier. C'est plus facile de faire une variation dans une loi que dans la Constitution.

C'est pour cela que, en lien avec le groupe AdG/LA et l'UDC, dont les représentants se sont exprimés tout à l'heure, le groupe PLR propose de refuser la proposition de la commission afin que le chiffre du quorum ne figure pas dans la Constitution.

Théoduloz David, député, PDCC:

Même si cette proposition qui, effectivement, n'a pas véritablement sa place dans la Constitution a tendance à plaire au groupe PDCC, nous pouvons nous rallier pour que ce débat ait lieu véritablement dans le cadre de la loi et qu'il n'existe pas à ce stade au niveau de la Constitution. Merci.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Sans allonger, nous nous rallions également à la proposition de ne pas ancrer dans la Constitution ce chiffre de 8%. Il n'a rien à faire là. Le débat aura lieu plus tard. Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

C'est justement pour cette raison que le Gouvernement s'était abstenu de proposer un quorum dans la Constitution, parce que ça n'est pas sa place. Ce chiffre-là doit pouvoir varier et dans les Constitutions tout à fait récentes, par exemple de Genève, de Bâle-Ville, de Vaud où il y a eu des constituantes, le quorum a été fixé au chiffre que la proposition ici nous donne, sauf erreur, mais ça n'est néanmoins pas la place dans la Constitution.

Nous vous proposons donc de suivre la position initiale du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

La proposition 12 du groupe UDC de fixer le quorum à 5% est retirée.

Nous allons donc voter sur la nouvelle proposition présentée par la commission.

Par 97 voix contre 29 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la nouvelle proposition de la commission de fixer le quorum à 8% (alinéa 4bis nouveau).

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Propositions 13 et 14 du groupe AdG/LA par le député Raymond Borgeat.

Il est proposé de biffer le mot «suisse» au sujet de la population de résidence.

La commission a décidé de refuser par 11 voix contre 2 et aucune abstention cet amendement.

Il y a corrélation claire contre ceux qui ont le droit de vote et la répartition. Il est donc opportun de garder cet alinéa, la suppression ou l'ajout du mot «suisse» nous paraît inutile.

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA:

A la fin 2013, la part des étrangers dans la population résidente permanente était de 22%, soit plus de 70'000 personnes étrangères et nous, députés, représentons tous les habitants de notre région. Lorsque, par exemple, nous débattons ou gérons le budget, nous gérons également les impôts versés par ces personnes étrangères.

Il semble donc légitime et naturel d'avoir une répartition du nombre des députés qui soit définie en fonction de la population résidente et non en fonction de la population suisse résidente. C'est du reste ce qui se pratique au niveau fédéral et dans une large majorité de cantons.

Nous estimons que cet aspect mérite d'être débattu dans le cadre de R21.

Nous retirons, cependant, cet amendement ainsi que le suivant pour la deuxième lecture afin d'avoir une réflexion et un vrai débat en commission sur ce sujet. Merci.

Le président:

Merci Madame la députée (suppl.).

Les propositions 13 et 14 sont ainsi retirées et transmises à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

Les amendements 15 et 16 sont également traités ensemble, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 15 des groupes CVPO et CSPO par le député Diego Clausen.

Proposition 16 des groupes CVPO et CSPO par le député Beat Rieder.

Il s'agit ici d'une proposition de variante 3, dont vous m'autoriserez à ne pas faire la lecture.

La commission a décidé de refuser par 7 voix contre 6 et aucune abstention ces amendements. Une majorité de la commission craint que l'on ne construise un système pour protéger plus que de mesure les régions périphériques. Il n'y a pas de raison qu'un petit district ait plus droit à un siège qu'un autre.

Une majorité de la commission considère que ce protectionnisme n'a pas lieu d'être.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Der Fraktionschef der AdG/LA, Herr German Eyer, hat auf Canal9 gesagt, man werde heute und hier die Ideen der CSPO und der CVPO begraben, weil man darüber nicht diskutieren wolle. Diese Möglichkeit werden wir ihm nicht bieten. Wir ziehen unseren Antrag nämlich zugunsten der zweiten Kommission zurück.

Und zwar aus dem Grund, weil wir demokratisch sind und weil wir der Überzeugung sind, dass das Volk ein Recht hat, über den Vorschlag, den CVPO und CSPO unterbreiten, abzustimmen.

Eines scheint man hier im Saal von Zeit zu Zeit zu vergessen: Das Wahlsystem und eine Verfassung dienen nicht der CVPO, nicht der CSPO, aber auch nicht der SPO. Sie dienen einem einzigen und das ist das Volk. Meine Damen und Herren, die CVPO und die CSPO vertreten rund drei Viertel der Oberwalliser Wählerinnen und Wähler, und es ist eine Anmassung, wenn man sagt, diese Ideen hätten in der Diskussion keinen Platz. Wir geben diesen drei Viertel der Wählerinnen und Wähler und übrigens sämtlichen Gemeinden, die sich in der Vernehmlassung klar zu einem solchen System geäußert haben, die Möglichkeit, dass auch ihre Ideen repräsentiert werden.

Ich danke.

Wellig Diego, Grossrat, CSPO:

Vor ein paar Minuten haben wir abgestimmt, dass die Bezirke erhalten werden sollen. Dieses Wahlsystem würde das genau repräsentieren. Dann hätten die Randregionen auch in Zukunft im Minimum einen Vertreter. Und Demokraten wie wir sind, sollten auch Varianten, die nicht allen genehm sind in diesem Saal, doch diskutiert werden und weiterverfolgt werden. Sonst sagen wir am Schluss: Ja, wir haben nicht alles durchdacht und die Verfassung hängt dann irgendwie in der Luft.

Die CSPO zieht ihren Antrag zurück, in dem Sinne, dass das der zweiten Kommission weitergegeben wird, und wir hoffen hier, dass man doch bevor man alles ablehnt, mal die Varianten rechnet und studiert. Und dann würde man die Resultate sehen und sehen, dass es hier nicht nur um Besitzstandwahrung geht, sondern um eine gerechte Verteilung. Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ces deux amendements étant retirés et transmis à l'examen de la deuxième commission parlementaire, nous passons à l'amendement 17, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 17 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

La commission a décidé de refuser cet amendement par 7 voix contre 2 et 4 abstentions.

Le peuple valaisan doit pouvoir s'exprimer sur plusieurs variantes et ne présenter qu'une seule variante ne serait, de loin, pas une solution démocratique.

Jacquod Eric, député, UDC:

Effectivement, la décision devra être prise en deuxième lecture; donc, nous retirons cet amendement.

La discussion est close.

Article 42, adopté.

B. Organisation

Article 43, article 43bis, article 43ter, article 44 et article 45, adoptés.

Article 46

Propositions de modification 18 et 19:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 18 und 19:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 46:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 18 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

La commission a décidé de refuser par 10 voix contre 2 et une abstention cet amendement.

Cette proposition posera un problème de répartition difficilement gérable.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

«En principe», quand on ajoute ces deux mots dans un texte de loi, c'est une manière de faire en sorte qu'on ne l'applique pas. Donc, l'équité est déjà en elle-même une notion, on dira, pas très claire, pour ne pas dire singulièrement peu claire. Personne ne sait ce que c'est que l'équité. L'équité, ça peut être ce que le Bureau décide. Le Bureau change, les majorités aussi. Eh bien!, voilà, l'équité c'est ça. On en a eu quelques exemples depuis le début de la législature.

Nous, ce que nous voulons, c'est que quand on fixe des règles, ces règles soient claires et qu'on s'y tienne.

Et la deuxième chose que nous voulons (vous avez compris que je développe les amendements 18 et 19 en même temps), c'est remplacer une notion indéterminée, c'est le minimum, pour ne pas dire singulièrement peu claire, par une notion claire parce que mathématique de la proportionnelle.

Et je terminerai en disant simplement ceci: c'est que, si j'ai bonne mémoire, on nous parle de grandes complications du côté de la commission, si j'ai bonne mémoire, actuellement, la répartition des groupes se fait selon un système proportionnel, avec les ordinateurs de la NASA pilotés par le chef du Service parlementaire. Personne dans cette salle n'a prétendu que cela soulevait des complications si grandes que vous ne puissiez pas accepter ces deux amendements. Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Le système fonctionne bien. J'ai eu participé à ces répartitions lorsque nous étions dans des difficultés plus grandes que ces deux ou trois dernières périodes. Et, aujourd'hui, on a mis les trois commissions de haute surveillance ensemble, 39 membres et puis on a fait des répartitions, et l'ordinateur de la NASA a donné des bons résultats.

Deuxième élément, c'est peut-être aussi quand même une incitation à splitter les groupes..., quand même. On peut imaginer qu'il y a, là-derrrière, une approche de ce type-là, ou ne pas l'imaginer, c'est égal. Il y a néanmoins une incitation à multiplier les groupes.

Et puis, troisièmement, si dans ces commissions vous ne pouvez pas faire autrement et vous n'avez que 5 membres à élire, ce sera difficile de faire de la proportionnelle et d'attribuer 0,2% à une force politique.

Aujourd'hui, le système fonctionne bien et tout le monde est d'accord là-dessus.

Nous pensons donc qu'il n'y a pas à introduire dans la Constitution des aspects aussi rigides que ceux-là et supprimer la notion de «en principe», ça ne rendrait tout simplement pas applicable la notion de répartition lorsqu'il y a une commission ad hoc à nommer et qui est constituée ne serait-ce que de 13 membres ou parfois même moins.

Nous proposons donc de ne pas suivre les deux propositions faites par le député Eric Jacquod au nom de son groupe.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous faisons deux votes bien séparés sur les amendements 18 et 19.

Par 96 voix contre 27 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 18 du groupe UDC.

Amendement 19, juste un complément, Monsieur le rapporteur?

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 19 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

Pas d'autres commentaires, si ce n'est quand même vous dire que la commission a refusé par 10 voix contre 2 et une abstention cet amendement.

Le président:

Nous votons de suite.

Par 97 voix contre 26 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 19 du groupe UDC.

La discussion est close.

Article 46, adopté.

Article 46bis, adopté.

C. Compétences

Article 47

Proposition de modification 20:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 20:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 20 du groupe UDC par le député Eric Jacquod: retirée.

Article 47, adopté.

Article 48, article 49, article 50 et article 51, adoptés.

Chapitre 3: Pouvoir exécutif

Article 52, adopté.

A. Composition

Article 53

Propositions de modification 21 à 25:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 21 bis 25:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 53:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 21 du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet: retirée.

Le président:

Merci.

Les amendements 22, 23 et 24 seront pris ensemble.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Pour ces trois propositions, soit la proposition 22 du groupe AdG/LA par le député Jean-Henri Dumont, la proposition 23 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz et la proposition 24 du groupe UDC par le député Eric Jacquod, nous traitons du nombre de conseillers d'Etat.

Ces propositions identiques proposent 5 membres.

La commission les a acceptées par 7 voix contre 5 et une abstention.

Au vu des finances du canton, il semble qu'un Conseil d'Etat composé de 5 membres soit suffisant, même si le passage à 7 membres permettrait une meilleure répartition des départements et d'assurer une meilleure représentativité du Valais sur la scène fédérale.

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole avant M. le conseiller d'Etat..., j'attends un petit peu...

Alors, je passe volontiers la parole à M. le conseiller d'Etat.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Des éléments importants, semble-t-il, dans un vote qui, au niveau de la commission, a été serré.

Nous avons la conviction, au niveau du Conseil d'Etat, que la proposition qui était faite initialement de prévoir un Conseil d'Etat à 7 membres a beaucoup d'avantages. Vous les avez entendus tout à l'heure de la bouche du député Gaël Bourgeois lorsqu'il contestait le double mandat. Eh bien!, ses arguments, on peut les prendre maintenant pour monter le nombre de conseillers d'Etat à 7, et le Gouvernement souscrit à ce qui a été rappelé ici et ce qui fait partie de notre message également.

Nous avons un deuxième élément qui est aussi important par rapport à ce nombre de 7, c'est la possibilité de donner à la minorité linguistique haut-valaisanne la garantie constitutionnelle de 2 sièges. C'est essentiel. Et nous avons la conviction que, là aussi, il y a un renforcement de la cohésion, un renforcement de l'unité cantonale à travers cette disposition. Et ces éléments qui sont essentiels pour notre canton devraient être pris en considération dans le cadre de votre vote.

Je vais donc lutter contre mon propre groupe à première vue, mais néanmoins avec conviction je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat, c'est-à-dire de prévoir dans la Constitution un nombre de 7 conseillers d'Etat avec bien sûr, comme corollaire, 2 conseillers d'Etat pour la minorité linguistique de ce canton. Merci.

Le président:

Vu que M. le conseiller d'Etat demande le vote, comme j'ai compris, nous allons donc voter. La proposition du Conseil d'Etat est de 7 membres et celle de la commission est de 5 membres. Nous allons donc voter la proposition de la commission contre celle du Conseil d'Etat, ce qui est logique, le Conseil d'Etat a le droit de s'opposer à une proposition de la commission.

Par 74 voix contre 43 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 22 du groupe AdG/LA, 23 du groupe PLR et 24 du groupe UDC admises par la commission.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 25 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz.

La commission a décidé de refuser cet amendement par 8 voix contre 3 et une abstention.

Le délai de 4 mois ne devrait pas être prolongé car la vacance d'un siège est une charge considérable pour le reste du collège gouvernemental.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Etant donné que la variante à 5 conseillers d'Etat a été acceptée par la majorité de ce Parlement, nous retirons cet amendement puisque, effectivement, à 5 une charge supplémentaire pendant 6 mois serait beaucoup trop difficile à supporter; ce serait autre chose à 7.

Mais, vu que la variante à 5 a été acceptée, nous retirons donc notre amendement.

La discussion est close.

Article 53, adopté à l'alinéa 1 avec les propositions identiques 22 du groupe AdG/LA, 23 du groupe PLR et 24 du groupe UDC admises par la commission

Article 53bis

Propositions de modification 26 à 32:
Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 26 bis 32:
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 53bis:

Le président:

Nous traitons les amendements 26 à 29 qui sont identiques ensemble.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 26 du groupe PDCC par le député David Théoduloz.

Proposition 27 du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet.

Proposition 28 des groupes CVPO et CSPO par le député Diego Clausen.

Proposition 29 des groupes CVPO et CSPO par le député Beat Rieder.

Il s'agit ici de définir le système d'élection pour le Conseil d'Etat et il est proposé le système majoritaire à deux tours.

La commission a décidé de refuser par 7 voix contre 6 et aucune abstention ces amendements.

Une majorité de la commission souhaite une meilleure représentativité des forces politiques au Gouvernement en maintenant la proposition du système proportionnel pour le Conseil d'Etat, même si uniquement deux cantons l'ont actuellement introduit.

Pour les autres membres de la commission, le système majoritaire reste le plus adéquat car c'est le suffrage individuel qui compte et non pas le suffrage de parti.

La légitimité d'un élu s'en trouve renforcée.

Théoduloz David, député, PDCC:

Je vous le disais dans le cadre du débat d'entrée en matière, un chiffre: 85%, c'est le cumul des consultés qui sont favorables à une élection majoritaire à deux tours. Dans ce contexte et même si nous savons, à ce stade et en première lecture, qu'il y a un fort risque de perdre ce vote, nous souhaitons tout de même le demander.

Nous restons convaincus que, devant le peuple, les arguments en faveur de la majoritaire à deux tours feront vraiment mouche. Il y a une logique à cela, une logique à la majoritaire dans le cadre d'une élection au Conseil d'Etat, une logique à élire une personnalité sous l'angle de la majoritaire plutôt que de la proportionnelle.

Les dernières élections, nous l'avons déjà dit, les dernières élections au Conseil d'Etat, qu'elles aient plu ou déplu, peu importe, témoignent véritablement de cette question-là.

Dans ce contexte, nous maintenons notre amendement et souhaitons que l'élection au Conseil d'Etat se fasse à la majoritaire à deux tours.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Je ne reviendrai pas sur ce sondage parce que je ne suis pas sûr que ça vaille la peine de s'étendre beaucoup sur la rigueur méthodologique avec laquelle il a été effectué; donc, je ne suis pas sûr qu'il y ait une grande portée à en tirer.

Maintenant, c'est vrai que, en théorie, le scrutin majoritaire favorise plutôt les personnalités, il devrait le faire. Mais, c'est surtout un mode de scrutin qui a un effet multiplicateur pour les partis importants. On aura déjà compris pour quels motifs certains optent pour le scrutin majoritaire plutôt que pour la proportionnelle.

Et puis, on disait, paraît-il, à Rome que deux augures ne pouvaient pas se croiser sans rire; est-ce que deux PDC peuvent se croiser sans rire, dire que quand on vote pour des conseillers d'Etat, on vote seulement l'homme et pas le parti?

Alors, disons les choses clairement, disons-les clairement aux Valaisans.

Alors, nous, nous sommes pour une représentation équitable, ce n'est jamais mathématique, on essaie d'être proportionnel des forces politiques pour une représentation fidèle à ce qu'elle représente dans la population, et la proportionnelle c'est le mode de scrutin qui permet de coller au plus près à cette réalité politique. Et nous avons la faiblesse de penser que dans ce canton, dans tous les partis d'importance, il y a encore et il y aura toujours, à l'avenir, suffisamment de personnalités dans ces partis pour proposer aux Valaisans autre chose que simplement des militants de parti mais aussi des personnalités, des chefs capables de conduire leur département et les affaires du canton.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Ein Proporzwahlssystem bei Staatsratswahlen und das noch bei fünf Staatsräten, meine Damen und Herren, ist ein Frontalangriff auf das Oberwallis. Das Risiko, dass eine wichtige Region in unserem Kanton zukünftig in der Regierung nicht mehr vertreten ist, bietet sich damit latent.

Herr Staatsrat Tornay hat gesagt, sieben Staatsräte mit zwei garantiert für das Oberwallis. Dieses Parlament hat das abgelehnt und dieses Parlament trägt hierfür die Verantwortung. Meine Damen und Herren, es geht hiermit auch um die Einheit unseres Kantons und diese darf man nicht leichtfertig aufs Spiel setzen.

Und zu guter Letzt, das Mehrheitssystem hat einen grossen entscheidenden Vorteil – egal welche politische Couleur man trägt: Jede und jeder muss eine Mehrheit, im ersten Wahlgang eine absolute, im zweiten zumindest eine relative Mehrheit hinter seine eigene Person und nicht seine Partei bringen. Das bringt Legitimität und das ist der Grund, warum 24 Schweizer Kantone dieses System haben, um ihre Regierung zu wählen. Ich weiss nicht, warum gerade der Kanton Wallis hier eine Ausnahme machen sollte.

Ich danke für die Unterstützung unseres Begehrens.

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Pour toutes les raisons déjà évoquées, que j'évoquais aussi en entrée en matière, vu aussi le résultat du sondage, même si le député Jean-Luc Addor le met en doute, le résultat de la consultation, le système majoritaire est malgré tout le système qui est le plus adopté par l'ensemble du canton, vous le savez, mais le plus adapté aussi à notre canton pour garantir une bonne représentation des régions.

C'est pour toutes ces raisons-là que notre groupe bien sûr maintient cette proposition et vous invite à le suivre.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Dieser Tage machte ein neuer Begriff die Runde im Grossratssaal: nämlich der Begriff der Parteiensoldaten. Es war die Rede davon, wenn wir auf das Proporzsystem wechseln, dann werden nur mehr Parteisoldaten in der Regierung sitzen. Meine Damen und Herren, wir alle sind nach dem Proporzsystem gewählt. Demnach sind wir alle zusammen Parteisoldatinnen und Parteisoldaten. Das wird es ganz sicher nicht sein.

Die Staatsrätinnen und Staatsräte sind Vertreter ihrer Parteien, auch ihrer Regionen, aber sie sind durch ihre Parteien aufgestellt worden. Wenn ich mich richtig erinnere, gab es seinerzeit eine Kampfwahl zwischen Herrn Tornay und einem anderen Kandidaten, um für einen Sitz auf der CVP-Liste kandidieren zu können. Das heisst, die Parteien werden selbstverständlich ihre fähigsten Leute auf die Listen setzen.

Herr Tornay hat vorhin gesagt bei der Diskussion um die Anzahl Staatsräte, es sei wichtig, dass sämtliche Parteien und Regionen vertreten seien in der Regierung. Gerade das Proporzsystem gewährt uns, dass alle wichtigen Parteien in der Regierung vertreten sind, und wir werden nachher, Herr Bregy, auf einen zweiten Antrag der AdG/LA kommen, nämlich, dass jede verfassungsrechtliche Region – nämlich Ober-, Mittel- und Unterwallis – einen Sitz in der Regierung hat. Das heisst, das Oberwallis wird weiterhin in der Regierung vertreten sein. Und wenn es zwei oder drei Oberwalliser gibt, die das Zeug haben, Einsitz in die Regierung zu nehmen, kann auch das so sein.

Demnach sind wir ganz klar für den Wechsel zum Proporzsystem, das viel demokratischer ist.

Claivaz Christophe, député, PLR:

La discussion sur le mode d'élection du Conseil d'Etat, on y reviendra certainement encore cet après-midi avec la discussion sur l'opportunité de l'initiative de notre groupe pour une élection au système proportionnel.

Je veux surtout revenir sur certains points qui sont mis en avant par les groupes qui défendent le système majoritaire.

Le fait que seulement deux cantons l'appliquent: est-ce que l'on ne doit pas être parfois précurseur? Est-ce que c'est forcément uniquement la majorité qui a raison? Est-ce que l'on ne peut pas avoir d'autres idées? Le problème, c'est que le canton du Valais n'est pas comme certains autres cantons où il y a un parti, un groupe, un chef de groupe qui représente ce parti au Bureau. Il y a parfois un parti qui est en plusieurs parties quand ça l'arrange, en plusieurs groupes et puis, d'autres fois, c'est un parti cantonal. Si on veut vraiment avoir des élus qui ne soient pas l'émanation de partis au système majoritaire, il faut que chaque personne figure sur des listes différentes et alors le citoyen peut vraiment former la composition du Gouvernement telle qu'il l'entend.

Ensuite, on se réfère aux dernières élections. Effectivement, il y a un candidat qui a fait un score qui est bien au-delà de la force de son parti. Mais un phénomène comme M. Freysinger, pas tous les partis en possèdent, et l'histoire nous l'a montré et nous l'apprendra peut-être par la suite, ce n'est pas à chaque élection que l'on vit un tel tsunami.

Alors, finalement, les candidats sont bien des émanations de leur parti. M. Tornay en 2009 quand il a accédé au Conseil d'Etat, il y a accédé parce que la grande majorité de la population lui a donné sa voix? Oui, mais il y a accédé surtout parce qu'il a battu M. Darbellay aux primaires du PDC. Alors, M. Tornay est vraiment l'émanation de son parti comme les autres conseillers d'Etat. J'ai pris cet exemple; j'aurais pu en prendre un autre. Les conseillers d'Etat sont bien l'émanation de leur parti, même si, après, ils travaillent pour le bien des citoyens de Gletsch à Saint-Gingolph, on est d'accord là-dessus.

Ensuite, le choix qui est donné aux citoyens. Le système majoritaire est un système plus ou moins de compromis, en tout cas par le passé parce qu'on se réfère à 2013, mais pensons aux élections précédentes: combien de fois ces élections ont-elles été décriées par la presse, par la population vu que, à part un ou deux candidats folkloriques, elle n'avait pas le choix, les 5 élus étaient quasiment connus puisque c'étaient des arrangements entre partis. Le parti majoritaire, qui était majoritaire à un moment donné, s'il avait présenté 5 conseillers d'Etat, il aurait remporté les 5 sièges. Donc, c'étaient des compromis et un choix faible donné aux citoyens.

Et les risques pour la suite, vu qu'on se détermine en fonction d'un Conseil d'Etat à 5, les risques en restant au système majoritaire, ce n'est pas seulement que notre parti n'y soit plus représenté mais c'est que d'autres partis n'y soient plus par exemple l'alliance de gauche, on arriverait à ce moment-là à avoir un Gouvernement où un tiers de la population et un tiers du Parlement ne sont pas représentés. C'est un risque important qui peut être couru.

Au niveau de la proportionnelle, les partis pourraient présenter plus de candidats et le peuple – vu qu'on fait toujours référence au peuple – aurait plus de choix pour les élire et ce système serait plus juste pour notre canton. C'est pourquoi nous le défendons et nous vous demandons d'appuyer cette proposition.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Gut, ich bin überrascht, wie äusserst bescheiden sämtliche Vertreter der C-Parteien hier auftreten, wenn sie sagen, Staatsratswahlen im Mayorzsystem seien eben Persönlichkeitswahlen. *E contrario* heisst das für mich, dass sie sich selbst alle nicht als Persönlichkeiten wahrnehmen und das ist doch eine neue Art der Bescheidenheit, die hier vorgetragen wird und die mich auch freut.

Vielleicht zum Argument der Wahlfreiheit, dass die Bürger eben jene Personen wählen sollten, die persönliche Stärken hätten und nicht eine Partei. Ich wage die These, dass keiner der aktuell amtierenden CVP-Staatsräte im Amt wäre, wenn er nicht in seiner Partei internen Ausmarchung das bessere Ende für sich gemacht hätte und diese gewonnen hätte. Dann wäre der Bevölkerung schlicht und einfach ein anderer Kandidat präsentiert worden und der wäre ins Amt gewählt worden. Das hat mit Demokratie, mit Persönlichkeitswahlen nichts zu tun. Da machen die Parteien untereinander intern ab, wen sie vom Volk wählen lassen.

Und zu guter Letzt vielleicht auch noch der Aspekt des Exekutivmandats. Auf Gemeindeebene geht das. Der Gemeinderat wird in einem Proporz gewählt – das ist ein Exekutivamt –; auf Bundesebene der Bundesrat wird in einem quasi von den Parteien abgemachten Proporzsystem gewählt – lange Jahre war das die Zauberformel – und da soll das auch gehen. Aber nein, auf Staatsratsniveau soll das nicht gehen. Das ist unverständlich!

Und auch noch zum Argument, das Herr Grossrat Bregy gesagt hat, betreffend das Oberwallis. Sie werden es mir nachsehen, liebe CVPO und CSPO, wenn gerade ich dieses Argument nur mit einem müden Lächeln hinnehmen kann nach der Maisession, ob ein Oberwalliser im Grossratspräsidium war, war Ihnen egal, aber ob ein zusätzlicher Staatsrat aus dem Oberwallis sei, ist Ihnen sehr wichtig. Also das ist doch ein Argument, das an Heuchelei hier kaum überboten werden kann.

Ich danke.

Wellig Diego, Grossrat, CSPO:

So wie ich weiss, wurde unser Gemeindepräsident in Naters nicht im Proporz gewählt, sondern im Majorz (Mehrheitswahl). Und dies machen 24 Kantone in der Schweiz. Sind die wirklich alle so neben den Schuhen? Das kann ich mir nicht vorstellen! Und auch dort hat die Bevölkerung diesen Wahlen zugestimmt. Wieso wollen wir ein System ändern, das genau bei den letzten Wahlen gezeigt hat, dass Köpfe und Persönlichkeiten doch weit kommen.

In diesem Sinne ist es für mich unverständlich, dass wir jetzt ins Proporz gehen und etwas ausprobieren wollen und Pioniere sein wollen – wie es vorher hier im Saal gesagt wurde. Den Weg zu suchen, ist eines – den Weg zu finden, ist etwas anderes. Da kann ich Ihnen Geschichten schreiben. Und das möchte ich hier verhindern. Somit kann die Bevölkerung nachher mit Vertrauen in die Personen wählen und die Ausmarchung in den Parteien wird ja vorher auch in der Demokratie entschieden. Die werden ja nicht einfach gesetzt, da können auch Leute abstimmen.

Also, die CSPO hält an diesem Antrag fest und ist für das Majorzsystem.

Danke.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

A l'entrée en matière, Les Verts ont dit que la discussion dans la salle se fait avec une calculette dans la poche. Et encore une fois, nous assistons exactement à cela. Aujourd'hui, chacun essaie par le petit jeu de la calculette de savoir s'il aura ou non un conseiller d'Etat suivant le système qu'il s'apprête à voter: proportionnel ou majoritaire.

L'intérêt du peuple, Mesdames et Messieurs, l'intérêt d'avoir un Conseil d'Etat au-dessus des partis est quelque chose qui prime et qui devrait être le seul guide de tout le monde dans cette salle lorsque l'on pense à la Constitution et pas aux prochaines élections qui s'avoisinent.

Mesdames et Messieurs, les choix se font dans les catacombes parfois, se font dans de grandes salles ou dans de grands meetings, c'est selon, mais se font à l'intérieur de petits gremiums, quelque grands qu'ils soient, de partis. On choisit les personnes que l'on va, ensuite, proposer à l'élection. Et avec un système qui serait celui de la proportionnelle, en plus des rounds de négociations, qui se feraient à coup sûr dans les catacombes.

Où est l'intérêt du peuple dans tout cela? Où est l'intérêt du peuple d'avoir des gens qui pensent également à tous ceux qui ne sont pas affiliés à des partis, Mesdames et Messieurs? Pensez aujourd'hui à combien de personnes suivent les mots d'ordre des partis. Pensez aujourd'hui à combien de personnes, dans ce canton ou ailleurs en Suisse et dans le monde, s'abstiennent de s'intéresser à la politique parce que, précisément, tous ces petits arrangements ne font que dégoûter la société civile de la politique.

Mesdames et Messieurs, s'il y a plus de chance de pouvoir rattraper un intérêt quelconque pour les gens qui s'intéressent un tout petit peu plus à la politique et à leur destin donc, c'est précisément de leur permettre de voter pour des gens qui se présentent sans peut-être même l'affiliation à un parti ou en tout cas qui se présentent comme étant capables de rassembler bien au-delà de leur propre parti.

Mesdames et Messieurs, la proportionnelle est choix d'apothicaire. Si cette salle veut se transformer en petit laboratoire où seules les calculettes parleront, eh bien!, votez pour la proportionnelle.

Pour Les Verts, ce sera non, et c'est bien pour cela que nous pensons qu'une constituante encore une fois serait la meilleure solution pour réfléchir avec la société civile à ce que devrait être la Constitution du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Je ne vais pas rajouter ou reprendre les éléments qui ont été ici reportés par les uns et par les autres, mais quand même donner quelques éclairages.

Calculette en panne de batterie, mais intérêt du peuple réellement dans cette salle et dans le vote populaire. Deux ou trois éléments qui sont absolument clairs: une élection au Conseil d'Etat au système proportionnel est possible. Il faut le dire. Mais, la très grande majorité des cantons suisses ont, toutefois, choisi le système majoritaire. Et c'est intéressant, dans les cantons suisses qui ont choisi le système majoritaire, il y a des cantons suisses alémaniques, il y a des cantons romands, il y a des cantons de grande importance, il y a de petits cantons, il y a des cantons urbains et il y a des cantons campagnards. Alors, s'il vous plaît, d'un revers de main balayer une majorité de cantons avec une telle diversité est insuffisant, il faut argumenter.

Deuxième élément: je rappelle quand même que les chefs de département sont individuellement chef de département. M^{me} la conseillère d'Etat prend des décisions personnelles comme cheffe de département, qu'elle ne soumet pas au Conseil d'Etat, et bien sûr je peux prendre l'exemple des 4 autres membres du Gouvernement. Il y a donc là clairement, même s'il y a une notion de collège gouvernemental, aussi cette responsabilité

individuelle des chefs de département et, à travers la notion de système majoritaire, elle est mieux mise en œuvre. Je dirai aussi, et il faut être clair, que l'élection au système proportionnel se concilie extrêmement mal, pour ne pas dire ne se concilie pas du tout, avec la garantie d'une représentation constitutionnelle régionale. C'est clair. C'est clair, il faudra établir comment avoir un élu pour chaque région lorsque la répartition initiale n'aboutit pas à un tel résultat. J'attends vraiment les solutions parce que j'ai essayé de les chercher objectivement, établir comment un élu pour chaque région constitutionnelle doit être déclaré élu si la répartition initiale des voix n'aboutit pas à un tel résultat. Et c'est possible, vous pouvez faire des calculs, ceux qui ont la calculette, vous pouvez faire des calculs, vous verrez que cela est possible. Les cantons de Zoug et du Tessin, qui votent au système proportionnel, n'ont aucune garantie de répartition des conseillers d'Etat dans les régions. Aucune. Si on peut le comprendre à Zoug vu son territoire restreint, c'est quand même complètement différent au Tessin entre le Sottoceneri et le Sopraceneri. Ils appliquent donc le système majoritaire. Je voudrais aussi dire que, dans le cadre du message détaillé, vous avez eu quelques exemples de complications qui pouvaient arriver lorsque l'on mettait en place le système proportionnel.

Je terminerai aussi par deux ou trois regards que nous avons pu faire dans le cadre de nos diverses expériences des uns et des autres. Et, ici, manifestement, il faut affronter la réalité et ceux qui veulent le système proportionnel doivent l'affronter et non pas se garder de ne pas donner des solutions par rapport à cette représentation des régions. Il y a là-dedans des notions bien plus importantes que la calculette, et je pense vraiment que nous devrions avoir la plus grande attention face à l'absence de solutions pratiques, à l'absence de solutions pragmatiques par rapport au système proportionnel et la garantie d'un élu si on est à 5 ou de 2 élus si on est à 7, pour l'instant, on a décidé 5, donc d'un élu dans chacune des régions de notre canton. Il n'y a pas de solutions simples, pragmatiques; aujourd'hui, nous n'en avons trouvée à nulle part.

Je terminerai par deux exemples, qui m'ont été donnés hier sur la Place fédérale, et, ce matin, un député taquin à qui je disais que je repartais à Berne demain, m'a demandé si je prenais goût. Non, non, rassurez-vous, je ne vais que vous donner l'information que me disait hier un PLR neuchâtelois, et je cite: «Les conseillers d'Etat n'appartiennent pas aux partis. C'est pourquoi, dans notre canton de Neuchâtel, l'UDC n'a pas droit à ce siège et c'est pourquoi le PLR a le droit de le revendiquer.» C'est quand même intéressant, et ce n'était ni plus ni moins que le candidat du parti que je viens de citer qui m'a donné cette information.

Et puis, je termine, et là je suis super pragmatique et mon expérience est totale, toutes les décisions dans ce Parlement qui sont prises un bloc contre l'autre n'ont aucune chance devant le peuple. Donc, on peut continuer éventuellement de réfléchir. Mais, vous, vous pouvez prendre la décision que vous voulez, si, ici, c'est un bloc contre l'autre, ce qui évidemment est en train de se dessiner, la chance de voir cette décision être acceptée par le peuple est très très faible. Vous pouvez aller chercher les statistiques.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 66 voix contre 61, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 26 du groupe PDCC, 27 du groupe PDCB, 28 des groupes CVPO et CSPO (par le député Diego Clausen) et 29 des groupes CVPO et CSPO (par le député Beat Rieder).

Vous avez ainsi suivi la proposition de la commission.

Amendement 30, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 30 du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet: retirée.

Proposition 31 du groupe AdG/LA par le député Jean-Henri Dumont.

Proposition 32 du groupe PLR par le député Christophe Claivaz.

Ces deux propositions identiques sont traitées ensemble.

La commission a décidé de les accepter par 7 voix contre 6 et aucune abstention.

Je n'ai pas de commentaire.

Le président:

Moi non plus!

La discussion est close.

Article 53bis, adopté à l'alinéa 2 avec les propositions identiques 31 du groupe AdG/LA et 32 du groupe PLR admises par la commission.

B. Organisation

Article 54, article 54bis et article 54ter, adoptés.

C. Compétences

Article 55

Propositions de modification 33 à 37:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 33 bis 37:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 55:

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Alinéa 4bis/4 nouveau: il s'agit d'une proposition qui a déjà été acceptée en séance de commission mais dont un oubli a été fait lors de la rédaction du projet de loi. D'ailleurs, cette proposition figure dans le procès-verbal de la commission (*cf. tableau des amendements – proposition 33*).

Le président:

Merci Monsieur le rapporteur.

Les amendements 34, 35 et 36, nous les traitons ensemble.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 34 du groupe PDCB par le député Jérôme Buttet.

Proposition 35 des groupes CVPO et CSPO par le député Beat Rieder.

Proposition 36 des groupes CVPO et CSPO par le député Diego Clausen.

Il s'agit ici de supprimer la proposition qui avait été omise dans la rédaction du projet de loi.

La commission a décidé d'accepter par 12 voix contre une et aucune abstention ces amendements qui sont identiques.

Vouloir garder une telle proposition viendrait à paralyser l'activité étatique alors que certaines ordonnances peuvent être urgentes. En effet, pendant 30 jours, aucune

ordonnance ne pourrait être appliquée. Par conséquent, il y aurait effet suspensif. Un tel mécanisme ne doit pas figurer dans la Constitution.

De plus, l'alinéa 3 de l'article 55 permet déjà de subordonner les ordonnances édictées par le Conseil d'Etat à l'approbation du Grand Conseil.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Cette proposition n'a rien de révolutionnaire, d'abord, puisqu'elle figure dans la Constitution soleuroise. Est-ce que quelqu'un ici dans cette salle a entendu dire que, dans le canton de Soleure, c'était la gabegie et qu'il était devenu ingouvernable depuis que cette disposition a été acceptée, sauf erreur, en votation populaire?

Ensuite, cette proposition, qui avait quand même été acceptée par la commission, alors il y a eu des choses assez bizarres mais on en restera sur le fond, cette proposition a simplement pour objectif de rééquilibrer les rapports entre des pouvoirs aux rapports précisément de plus en plus déséquilibrés. L'exécutif, et spécialement l'administration a de plus en plus de poids par rapport au Parlement. C'est un problème institutionnel que nous vivons tous, je crois, à nos heures entre autres dans les commissions, ça fait partie des défis qui sont lancés à nos conseillers d'Etat autant qu'ils sont et quel que soit leur parti que de diriger véritablement leur département et d'éviter que leur département ne reste en pilotage automatique, si j'ose dire, conduit par l'administration.

Alors, face à ce défi institutionnel, nous pensons qu'il est important, dans une situation où l'équilibre est en train de se rompre en faveur de l'exécutif et particulièrement de l'administration, d'apporter un correctif pour permettre de retrouver l'équilibre. Cela n'a rien à voir avec un défi quelconque, une défiance quelconque de l'exécutif; le seul mot-clé qu'il convient de retenir, c'est l'équilibre entre les pouvoirs.

Le président:

Est-ce que M. le conseiller d'Etat souhaite prendre la parole?

Oui, je vous la passe volontiers.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Oui, merci, pour saluer le changement de position à l'intérieur de la commission par rapport au premier vote et la décision 12-1-0 convient parfaitement au Gouvernement. Ce n'est pas une défiance vis-à-vis du Parlement mais c'est une réalité que nous avons pu démontrer à chacune et à chacun dans la commission où, sans aucune abstention, à 12 contre un, on s'est rendu compte des difficultés que pouvait générer une proposition de ce type-là qui apparaissait à quelque part comme un nouvel instrument juridique, une sorte de droit de veto.

Tout existe aujourd'hui dans la Constitution. Cela a été démontré en commission, article par article et, au-delà de ces dispositions constitutionnelles qui existent déjà, il a aussi été démontré qu'il y avait des solutions très directes démontrant que le système fonctionne. Nous viendrons prochainement avec une modification de l'ordonnance sur les fusions de communes qui résulte d'un postulat d'un député qui s'appelait Constantin. Eh bien!, très clairement, ça fonctionne lorsqu'une ordonnance doit être modifiée, le Grand Conseil a toutes les capacités, aujourd'hui déjà, de réaliser son intention à travers les outils qui existent.

Je voudrais dire aussi ici par rapport aux 35 députés, c'est vrai qu'aujourd'hui, aucun parti ne détient cette capacité à lui tout seul. On ne fait pas la Constitution pour 2017, on la fait pour bien plus longtemps et il se pourrait, un jour, qu'une famille soit suffisamment forte, mais je crois qu'il y en a qui existent aujourd'hui qui font plus de 35 députés. Il ne faut donc pas ouvrir cette porte-là, même si j'ai tenu souvent la théorie qu'il ne fallait pas se

fermer des portes, eh bien!, ici, c'est faux, parce que, manifestement, imaginez – je ne vous donne qu'un petit exemple – que le Conseil d'Etat publie dans le Bulletin Officiel son ordonnance. Dans les 30 jours dès la publication, eh bien!, 35 députés vont faire opposition. Cela signifie que nous devons venir devant le Grand Conseil pour que cette ordonnance soit soumise au plenum étant donné les 35 oppositions. On siège 6 fois par année, les documents doivent être 40 jours avant au moins en votre possession, 10 semaines si c'est le budget ou les comptes mais ça n'est pas le cas, donc 40 jours avant, et il est fort possible que ce ne soit pas forcément la première session du Grand Conseil qui sera là à disposition mais la suivante. On peut donc voir déjà les délais qui vont s'allonger, sans parler du fait qu'une ordonnance peut, parfois, être impérative ou a des exigences de mise en œuvre qui sont d'une grande importance, et de retarder cette mise en œuvre, peut-être de plusieurs mois, eh bien!, de longs mois en cas de publication de l'ordonnance dans le Bulletin Officiel et son examen par le Grand Conseil pourrait vraiment nous mettre en difficulté. Et puis, après, on continue, le Grand Conseil a accepté l'ordonnance, elle est publiée et, de nouveau, 35 députés, qui ont été battus au Grand Conseil, vont recommencer le circuit.

Je crois qu'on est presque prêt à avoir réussi à inventer le mouvement perpétuel.

De grâce, suivez la commission! Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat. Nous votons.

Par 76 voix contre 44 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions identiques 34 du groupe PDCB, 35 des groupes CVPO et CSPO (par le député Beat Rieder) et 36 des groupes CVPO et CSPO (par le député Diego Clausen), admises par la commission.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 37 du groupe UDC par le député Eric Jacquod: retirée.

La discussion est close.

Article 55, adopté tel que proposé par la commission (alinéa 4bis/4 nouveau biffé).

Article 56, article 57, article 58, article 58bis, article 58ter, article 58quater et article 58quinquies, adoptés.

Article 59, abrogé.

Chapitre 4: Pouvoir judiciaire

Titre 6: Régime communal

Chapitre 1: Conseil de district: abrogé.

Article 66, article 67 et article 68, abrogés.

Titre 7: Mode d'élection, conditions d'éligibilité, durée des fonctions publiques

Article 84, abrogé.

Article 85, adopté.

Article 85bis, article 86, article 88 et article 90, abrogés.

Titre 9: Dispositions transitoires

Article 108, article 109 et article 110, adoptés.

II

Propositions de modification 38 à 40:
Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 38 bis 40:
Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion au chiffre II :

Le président:

Nous traitons les amendements 38 et 39 ensemble, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 38 des groupes CVPO et CSPO par le député Beat Rieder.

Proposition 39 des groupes CVPO et CSPO par le député Diego Clausen.

Il s'agit ici de définir sous quelle forme, cette réforme sera soumise au vote du peuple.

La décision de la commission est de refuser ces amendements par 7 voix contre 6 et aucune abstention.

La majorité de la commission maintient son texte initial pour une meilleure cohérence au projet qui resterait plus lisible pour les citoyens.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Ich mache es kurz. Wir wissen nicht genau, eine, zwei, drei, vier Varianten, Vorschlag, Gegenvorschlag oder wie auch immer... so lange die Variante nicht klar ist, kann auch das Abstimmungsverhalten nicht klar sein.

Demzufolge ziehen wir diesen Antrag zurück.

Wellig Diego, Grossrat, CSPO:

Wir machen das Gleiche: Die CSPO zieht den Antrag zurück.

Es ist momentan ein sehr grosses Wirrwarr und da müssen wir zuerst Klarheit schaffen, damit wir nachher weitergehen können. Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Ces amendements étant retirés, nous passons à l'amendement 40, Monsieur le rapporteur.

Pont Stéphane, député (suppl.), PCCC, rapporteur:

Proposition 40 du groupe AdG/LA par le député Jean-Henri Dumont.

Il s'agit ici toujours de définir le mode de soumission de la réforme au vote du peuple.

La commission a décidé de refuser par 10 voix contre 3 et aucune abstention cet amendement. Sans commentaire.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Simplement pour dire que nous retirons cet amendement parce qu'il était simplement lié, pour éviter d'avoir un débat contrarié sur le mode d'élection par simplement le fait du nombre de députés et de suppléants; comme le plenum a tranché, cet amendement n'a plus lieu d'être.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cet amendement est donc également retiré.

La discussion est close.

Il, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Débat final:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous voulez vous exprimer avant ou après le vote?

(...)

Ah!, ça vient!

Théoduloz David, député, PDCC:

Nous arrivons au terme d'une première lecture dans le cadre de laquelle, finalement, nous restons avec différents projets qui étaient déjà sur la table lundi.

Je l'ai dit lors de l'entrée en matière et je le répète, nous sommes convaincus qu'il n'y a aucun système d'élection parfait dans le cadre de l'élection au Grand Conseil. Nous sommes également convaincus qu'il y a, au travers de l'ensemble des propositions, une volonté de conquête des sièges tout à fait compréhensible de la part de chacun des groupes politiques. Il ne s'agit donc pas d'un Valais moderne ou d'un Valais changé, il s'agit simplement d'une continuité que l'on souhaite obtenir dans ce canton. Alors, on peut éviter d'utiliser des termes tels «Valais rénové» ou autres dans cette salle.

Nous devons absolument orienter notre deuxième lecture vers le peuple, vers la clarification absolue de toutes les variantes. Nous souhaiterions, en tous les cas pour ce qui est du groupe PDCC, arriver avec deux variantes au maximum devant le peuple. Toutes les variantes doivent être analysées par la commission de deuxième lecture: la variante 1, la variante 2 et la variante 3. Et s'il devait y avoir des majorités très nettes qui se dégageaient dans le cadre de la commission, alors à ce moment-là cela simplifierait également le travail du plenum.

Pour le groupe PDCC, nous sommes ici dans un processus progressif. Ce processus progressif, nous l'espérons, devrait aboutir également au retrait de l'initiative «Chaque voix compte» au fur et à mesure de la discussion dans le cadre de la deuxième lecture et ce retrait pourrait aussi – c'est en tous les cas notre opinion – clarifier véritablement les éléments.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons aller de l'avant avec ce projet et nous souhaitons surtout qu'il trouve grâce auprès de la population. Et plus nous aurons de tergiversations, plus nous irons avec un nombre de projets important, moins il y aura de chances que le peuple puisse en accepter un seul, et cela sera, à ce moment-là, au détriment de l'ensemble des groupes politiques présents.

Nous sommes satisfaits, à l'issue de cette première lecture, que le contre-projet n'ait pas été retenu et qu'il soit contenu aujourd'hui dans la proposition du Conseil d'Etat. Nous reviendrons évidemment sur le système d'élection que nous souhaitons à la majoritaire dans le cadre du Conseil d'Etat. Nous savons, et ici je m'adresse notamment au député Jean-Luc Addor (qui n'est, malheureusement, pas dans la salle), très bien que les partis existent et

que les partis ont une influence également dans le cadre du Conseil d'Etat. On ne peut pas aujourd'hui reprocher à un parti d'avoir la capacité, pour le moment et nous espérons pour longtemps, d'être présent sur l'ensemble du territoire cantonal et donc effectivement d'avoir une certaine influence dans le cadre de la majoritaire.

Nous ne sommes pas venus sur la question des préfets dans le cadre de la lecture mais demandons à la commission de deuxième lecture d'analyser et de mettre en place l'existence de coordinateurs dans le cadre de la Conférence des présidents de communes, cela nous paraît essentiel.

Pour le surplus, nous serons très très actifs dans le cadre de cette commission de deuxième lecture, comme tous les autres groupes politiques, nous en sommes convaincus, pour essayer, comme je vous l'ai dit, d'arriver avec une solution qui trouve grâce auprès du peuple.

Nous acceptons évidemment ce projet de Constitution à l'issue de la première lecture.

Merci de votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO:

Es mag ein freudscher Versprecher von Christophe Claivaz gewesen sein, als er sagte, wir setzen uns für das Wallis von Visp bis St-Gingolph ein. Das Wallis beginnt aber in Gletsch und das ist die Tatsache, die sich bei dieser Debatte mehrmals gezeigt hat. Das Oberwallis kommt mit der vorgeschlagenen Variante unter die Räder.

Was das Tempo und die Schnelligkeit dieser Aktion betrifft, kann ich mich noch einmal Marylène Volpi Fournier anschliessen, die sagt, solch wichtigen Fragen sind in einem Verfassungsrat zu klären. Solch wichtigen Fragen brauchen Zeit, sie brauchen Weitsicht für eine mittel- und langfristige Politik und nicht für kurzfristiges Machtgehabe. Im Moment haben wir ein «Jekami», und wir haben eine Situation, wo uns mit Initiativen eine Verfassungsdiskussion aufgedrückt wird. Dies führt zur kuriosen Situation – Herr Staatsrat Tornay hat es deutlich gesagt –, dass wir sogar ein Wahlsystemen für den Staatsrat hier für gut befinden wollen, dass technisch nicht durchführbar ist. Meine Damen und Herren, ich glaube, es steht dem Kanton Wallis nicht gut an, wenn wir hier ein neues Wahlsystem beschliessen, dass wir nicht einmal durchführen können.

Zudem – ich habe es heute bereits einmal erwähnt – will man offensichtlich, aus welchen Überlegungen auch immer, die Ideen der CVPO und der CSPO nicht diskutieren. Dies obwohl diese beiden Parteien eine grosse Mehrheit im Oberwallis vertreten; dies obwohl die meisten Gemeinden im Oberwallis in der Vernehmlassung die gleichen Probleme und Fragen aufgeworfen haben, die die CSPO und die CVPO hier aufwerfen. Wenn Jean-Luc Addor sagt, ja man wisse nicht, wie wertvoll diese Vernehmlassung sei, dann müssen wir uns selber an der Nase nehmen. Vernehmlassungen gehören nun einmal dazu, um die Meinung aller Partner einzuverlangen und das Oberwallis, insbesondere die Oberwalliser Gemeinden haben ihre Meinung klar kundgetan.

Was soll eine Verfassung, der grosse Teile im Oberwallis schlussendlich nicht zustimmen kann? Ist das nicht eine bruchstückhafte Verfassung? Und ist es dann tatsächlich so, dass wir wirklich nicht mit dem Feuer spielen, wenn wir das Oberwallis links liegen lassen? Ich sage es noch einmal, es braucht mittel- und langfristige Ideen, statt kurzfristiges Machtgehabe.

Was das Symbol mit der Walliser Fahne betrifft, meine Damen und Herren. Wir alle sind stolz auf unser Wallis, wir alle sind stolz auf unsere Fahne, aber eine Fahne ist nicht nur Form, sie ist auch Inhalt. Und wenn wir wirklich der Überzeugung sind, dass man die 13 resp. 14 Bezirke abschaffen will, die auf unserer Fahne repräsentiert werden, dann müssen wir den Mut haben und dem Volk zeigen, wie diese Fahne nun tatsächlich aussieht – eben ohne diese Sterne. Fahnen sind nicht nur Form, sie sind hier auch Inhalt.

Zu guter Letzt, meine Damen und Herren, diese Reformen, die wir hier anreissen, die werden das Wallis prägen. Nicht nur heute, sondern morgen, übermorgen und auch die nächste Generation. Demzufolge ist es unsere einzige und wichtigste Aufgabe, dass wir für eine Einheit sorgen. Dass wir sorgen, dass die Leute von Gletsch bis nach St-Gingolph und sowohl in den Tal- wie Berggemeinden vertreten sind. Wenn wir hier grosse Minderheiten wie das Oberwallis nicht mehr mit Garantien versehen wollen, sondern mit Proporzwahlverfahren für den Staatsrat faktisch aus der Regierung werfen, dann gefährden wir die Einheit. Dann gefährden wir die Einheit eines Kantons, der eigentlich stolz sein sollte auf seine Vielfältigkeit, auf seine Zweisprachigkeit, auf seine unterschiedlichen Kulturen. Aber dann, meine Damen und Herren, trägt die Verfassung nicht mehr den Bedürfnissen des Kantons Wallis Rechnung. Für die CVPO ist klar, eine Verfassung, wie sie heute hier vorliegt, die den Interessen des Oberwallis und eine Verfassung, die den Interessen der Bergregionen entgegen läuft, ist ein schlechtes Zeichen auch in Richtung Deutschschweiz und ist für die CVPO in dieser Form inakzeptabel.

Die CVPO wird daher an der Schlussabstimmung Nein sagen zum vorliegenden Entwurf, und wir werden alles daran setzen, dass die Interessen des Oberwallis wirklich gewahrt werden, damit die Einheit in unserem so schönen Kanton, den wir alle lieben, bleibt. Und zum Schluss: Wir lieben offensichtlich alle das Wallis... nur scheint es mir manchmal so, dass wir nicht alle das gleiche Wallis lieben.

Ich danke.

Claivaz Christophe, député, PLR:

J'aimerais revenir sur quelques points issus de la première lecture concernant la réforme de ces institutions.

Au niveau de la référence aux régions, à l'article 38, nous avons été minorisés. Nous acceptons le fait de cette référence aux districts. Nous constatons actuellement que, dans notre canton, surtout dans le Haut-Valais, on n'est pas mûr pour passer au-delà de cette référence. On peut vivre avec ce fait, surtout qu'on souligne qu'on a remplacé «doit» par «peut»; on est revenu à la proposition initiale du Conseil d'Etat qui nous paraît très bien à ce niveau-là vu qu'on ne fige rien pour la suite des discussions et des débats.

Satisfaits également que la majorité de ce Parlement se soit prononcée en faveur du maintien des 130 députés et des 130 suppléants. De cette façon-là, les régions dites périphériques, quel que soit le système d'élection choisi à la fin par le peuple, pourront être représentées, et également par rapport à un volume de travail à fournir dans cette salle.

Maintenant, nous sommes également persuadés que l'on doit aller jusqu'au bout et présenter au peuple deux variantes, pas plus parce que ça noierait complètement le débat, mais deux variantes, ne pas se focaliser sur une seule. Pourquoi? Dans tous les domaines de la vie, quand on propose à quelqu'un: «tu veux ceci ou tu veux cela? », un choix entre deux objets, bien souvent, la personne se décide et puis prend quand même un des deux objets. Si on n'en présente qu'un seul, il y a la tentation de refuser pour ne rien changer, on a peur du futur. Donc, on sera très attentif au niveau des travaux de la deuxième lecture et des débats en deuxième lecture pour que deux variantes soient maintenues.

Nous nous étonnons du changement d'attitude de l'UDC dans le traitement du contre-projet. Certes, c'est un doublon mais le contre-projet de la commission IF permettait de maintenir la pression par rapport à la variante 1 jusqu'au terme de la deuxième lecture. Alors, d'un côté, on décide à un moment donné à la majorité du Parlement de donner charge à une commission d'élaborer un contre-projet et puis, après, on n'entre même pas en matière, même pas discuté si on est d'accord sur le fond ou bien pas, on renvoie complètement. On a de la peine à comprendre. Heureusement, finalement, que la tentation d'éliminer également cette variante du projet R21 à l'article 42 n'a pas été prise par ce Parlement; on espère également que ce ne sera pas le cas en deuxième lecture.

Une question de notre groupe par rapport à la variante 2 qui est présentée avec cette bi-proportionnelle. Le Tribunal fédéral a estimé que le mode d'élection actuel ne correspondait pas à la Constitution, a clairement mentionné que c'est le législateur, c'est-à-dire le Grand Conseil, qui est responsable de trouver une solution pour répondre aux besoins de la Constitution, mais le fait de cette bi-proportionnelle, c'est pour des districts où le quorum naturel est de l'ordre de 30 ou de 35% maintenant que cette situation n'existe plus. Je pose la question: est-ce que le Gouvernement, et puis aussi la commission de deuxième lecture pourra se poser la question, est-ce qu'il y a toutes les garanties que ce mode respecte la Constitution puisqu'on a des districts où il y a seulement 2 élus et peut-être un jour un seul avec les changements de population que l'on voit, est-ce que la bi-proportionnelle suffit si on travaille avec ses sous-arrondissements, que dans ces sous-arrondissements, le quorum naturel soit suffisamment bas pour respecter la Constitution? Donc, c'est une chose à faire attention à ce niveau-là.

Et puis, pour la variante 3, c'est vouloir complètement l'écarter à ce stade des discussions, c'est renforcer la situation qui a lieu actuellement. J'aimerais que la commission de deuxième lecture puisse avoir accès à une statistique des dernières élections, des trois ou quatre dernières élections sur l'ensemble des 130 députés, district par district, combien de sièges ont été répartis, ont été distribués en deuxième répartition. En effet, si on a 90% des sièges et puis d'après les expériences que j'ai en tout cas au niveau du district de Conthey, si 90% des sièges est réparti à chaque fois en première répartition, cette variante 3 ne serait pas suffisante pour respecter la Constitution par rapport à la demande du Tribunal fédéral.

Voilà pour ce qui concerne les variantes d'élection au Grand Conseil. Tout est encore ouvert à ce niveau-là, mais notre volonté: deux variantes devant le peuple.

Pour le Conseil d'Etat, le système d'élection et le nombre de représentants, je me suis exprimé lors de la discussion sur les amendements. Le système qui a été décidé en majorité par le Parlement nous convient parfaitement. Après, effectivement, à réfléchir quelle sera la façon d'appliquer une proportionnelle pour que chaque région constitutionnelle soit représentée, surtout le Haut-Valais, et ne faites pas un procès au PLR de vouloir pousser de côté le Haut-Valais dans toutes les discussions par rapport à ces réformes, je ne peux pas l'accepter.

Après, les trois questions distinctes, pour nous, c'est important, on a vu dans cette salle, les discussions par rapport au mode d'élection du Conseil d'Etat, que ce soit la proportionnelle ou la majoritaire qui gagne au mois de décembre, de toute façon, comme vous l'avez dit, Monsieur le conseiller d'Etat, ce sont deux blocs qui s'opposent, il y aura une campagne serrée à ce niveau-là, avec le risque que le changement soit refusé. Alors, pour ne pas que tout le reste de la réforme soit mis en péril, cet aspect du système d'élection et de la composition du Conseil d'Etat doit faire l'objet d'une question comme pour le Parlement et une troisième question pour le reste des réformes proposées dans ce paquet.

En conclusion, le groupe PLR est satisfait de la mouture qui ressort de cette première lecture et soutiendra le projet au moment du vote.

Merci pour votre attention.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Seien wir ehrlich, das Resultat, das jetzt auf dem Tisch liegt, ist das Resultat, weil sich die Machtverhältnisse, die Mehrheitsverhältnisse in diesem Saal geändert haben. Hätten wir diese Revision in der letzten Periode durchgezogen, wäre das Resultat anders ausgefallen – es wäre auch knapp ausgefallen, es hätten sie auch zwei Blöcke gegenüber gestanden.

Wir haben zwei, drei wichtige Entscheide getroffen. In Bezug auf die Variante des Wahlsystems ist die Variante 3 zuhanden der zweiten Kommission zurückgewiesen worden, aber ich spüre heraus, dass eine Mehrheit des Parlaments begriffen hat, dass das

Bundesgerichtsurteil zu respektieren ist und dass eine von diesen beiden Varianten, die der Staatsrat vorgeschlagen hat, dem Volk vorgelegt werden soll. Also wir sind dafür, dass zwei Varianten vorgelegt werden.

Das Zweite, was die Anzahl der Staatsräte anbelangt: Herr Tornay hat heute gesagt, es wären zwei Blöcke und es wäre schwierig beim Volk, ein Ja hervorzubringen. Herr Staatsrat Tornay, ich kann Ihnen sagen, wenn wir mit sieben Staatsräten vor das Volk gehen, dann wird das Volk mit höchster Wahrscheinlichkeit das ablehnen. Wenn wir mit fünf vor das Volk gehen, dann mit dem Proporzsystem, besteht die Möglichkeit – das ist so –, dass das Volk Nein sagt und dann wären wir aber beim jetzigen System fünf Staatsräte nach Majorz, was mir immer noch lieber wäre, als eine Erhöhung auf sieben Staatsräte.

Dann hatten wir – darüber hatte ich gerade gesprochen – Proporz oder Majorz. Selbstverständlich sind wir für Proporz. Ein Wort noch zu Herrn Grossrat Bregy: Wir waren gestern in Bern. Vor knapp 200 Jahren fanden die Verhandlungen innerhalb des Kantons Wallis über den Beitritt in die Eidgenossenschaft statt. Während diesen Verhandlungen hätten sich die Oberwalliser und Unterwalliser am liebsten die Köpfe eingeschlagen, weil es dort grosse Differenzen gab. Das war vor gut 200 Jahren, und ich stelle fest, dass einige Grossräte zurück in dieses Spätmittelalter fliegen und immer wieder versuchen, das Oberwallis gegen das Unterwallis oder umgekehrt auszuspielen. Und eine zweite Bemerkung: Es war die Rede von «Jekami» – jeder könnte hier offenbar machen, was er wolle. Ich erinnere Sie daran, es gab eine Kommission R21 unter dem Präsidium von Herrn Alt-Staatsrat Thomas Burgener. In dieser Kommission waren auch Staatsräte vertreten der übrigen Parteien, es waren Gemeindepräsidenten vertreten, es waren Grossräte vertreten, und wir sind eigentlich in den Grundsätzen den Vorschlägen dieser Kommission R21 gefolgt. Also es gingen diesen Beratungen, die wir jetzt diese Woche getätigt haben, schon lange Vorbereitungsarbeiten voraus und es kann hier nicht von einer «Jekami-Übung» die Rede sein.

Also wir sind auch dafür, dass die Vorlage in drei separaten Fragen dem Volk präsentiert wird, dass das Volk auslesen kann. Wir wären zum Beispiel auch dafür, dass auch – und das kann in der zweiten Kommission thematisiert werden – in Bezug auf die Anzahl Staatsratssitze dem Volk zwei Varianten präsentiert werden.

Die AdG/LA wird diese Vorlage unterstützen.

Vielleicht noch ein Wort zu Herrn Théoduloz: Sie haben gesprochen... ah, er ist nicht da... von der zweiten Kommission. Es ist so, in der zweiten Kommission werden die C-Parteien die Mehrheit haben: Es werden sieben gegen sechs sein. Ich kann mir durchaus vorstellen – und das gehört auch zum politischen Spiel –, dass die CVPO ihre Variante zuhanden der zweiten Kommission zurückgestellt hat und die Kommission wird sich in dieser Frage eventuell für die Variante 3 entscheiden, weil die C-Parteien die Mehrheit haben. Und ich kann Ihnen schon jetzt versichern, Herr Bregy, dann werden wir halt dann anlässlich der zweiten Lesung diese Variante versenken, wie ich es gegenüber den Medien schon gesagt habe. Aber ich würde gleichwohl der zweiten Kommission empfehlen, auch wenn die Mehrheitsverhältnisse in dieser Kommission anders sein werden, dass die Entscheide, welche während der ersten Lesung in diesem Saal getroffen werden, von der zweiten Kommission auch respektiert werden und nicht wieder alles auf den Kopf gestellt wird, damit wir es dann nachher wieder auf die richtige Seite stellen müssen.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Buttet Jérôme, député, PDCB:

Le groupe PDCB prend acte des décisions arrêtées aujourd'hui, décisions qui ne constituent encore qu'une esquisse de ce que sera notre future Constitution et une esquisse qui, à nos yeux, pourrait s'avérer fort peu ressemblante à la version qui sera finalement adoptée.

Notre groupe acceptera cette esquisse au vote final et se réjouit d'ores et déjà de participer activement à l'étape suivante de la procédure.

Il persistera dans sa volonté de voir l'élection du Grand Conseil basée sur des arrondissements et sur les districts en tant que sous-arrondissements.

Il militera encore pour la reconduction du mode d'élection du Conseil d'Etat selon le système encore récemment choisi par le dernier canton à se doter d'une Constitution, celui de Genève.

Le groupe PDCB souhaite d'ores et déjà aussi que le peuple, auquel appartiendra la décision finale, puisse disposer de choix clairs, simples et facilement compréhensibles.

Je vous remercie pour votre attention.

Wellig Diego, Grossrat, CSPO:

Wir sind sicher mit dem zufrieden, dass die Bezirke jetzt doch erhalten bleiben. Es ist ein Meilenstein, den wir auch zu verzeichnen haben. Wo wir nicht zufrieden sind, ist, dass man fünf Staatsräte im Proporz wählen will, was es schweizerisch noch gar nicht gibt. Wir wollen hier etwas versuchen, das es noch gar nicht gibt. Und diesen Vorwurf macht man uns, wenn wir die Variante 3 bei den Grossratswahlen ins Spiel bringen (den doppelten Proporz) und hat dann noch den Mut zu sagen, das sei nicht Bundesgerichtsentscheid fähig. Dies wurde gerechnet und ist auch so. Sie enthält das 10%-Quorum und enthält alle Vorlagen, die der Entscheid vom Bundesgericht vom Februar 2014 beinhaltet.

Wie wollen wir das Oberwallis, auch wenn German Eyer sagt, man solle es nicht ausspielen... Im Kanton Zug wird der Regierungsrat im Proporz gewählt – kleiner Kanton, alles deutschsprachig. Der Kanton Tessin, ein Kanton, in dem überall italienisch geredet wird. Hier bei uns werden – glaube ich – zwei Sprachen geredet... sogar drei, vier Patois noch dazu, was die ganze Sache noch ein bisschen komplizierter macht. Aus diesem Grund können und kann und will die CSPO auf diesen Entwurf nicht eintreten, da die Ungewissheiten, was nachher läuft mit dem deutschsprachigen Teil, auch kulturellem Teil, zu wenig Garantieren geben. Das Wallis zieht sich vom Rhonegletscher bis zum Genfersee, also das Wasser läuft durch den ganzen Kanton und sogar bis hinunter ins Mittelmeer – wir könnten es noch weiter ziehen. Und da muss Einheit gefunden werden und nicht, dass wir nachher ein Desaster haben vor dem Volk und zwei Blöcke. Wenn ich die Entscheidungen hier in diesem Parlament, die sehr knapp ausgefallen sind, nehme, und das nachher vor dem Volk auch so sehe, haben wir nachher ein kleines Desaster.

In diesem Sinne wird die CSPO diesen Entwurf ablehnen und hofft, dass die zweite Kommission ihre Arbeit gut machen kann. Danke.

Jacquod Eric, député, UDC:

Le changement d'une Constitution n'est pas un exercice anodin, en particulier quand on touche au mode d'élection. En effet, si le Parlement, ou le Gouvernement, qui est le fruit de la Constitution n'est pas ressenti comme représentatif, les citoyens utiliseront les moyens démocratiques à leur disposition pour faire entendre leurs voix, comme ils le font d'ailleurs de manière répétée ces derniers temps. Nous nous réjouissons, dans ce sens, que la décision finale revienne et reviendra au peuple.

Nous sommes dans un processus évolutif qui pourra et devra encore travailler les sujets qui ont été proposés.

Nous sommes satisfaits que les solutions qui sont retenues dans l'état actuel des choses respectent les districts, tout en tenant compte des mouvements de population et donc d'électeurs. Ce respect des districts est, pour nous, essentiel.

Nous restons persuadés que les solutions retenues pour l'élection au Conseil d'Etat permettront aussi le respect de la minorité haut-valaisanne, mais si cette partie sera présentée de manière séparée au vote populaire, tout le projet ne risque pas d'être menacé.

Nous nous réjouissons donc de participer aux prochains travaux et attendons le verdict populaire qui sera peut-être très différent des sondages effectués jusqu'à maintenant.

A ce stade, bien sûr, nous ne nous opposons pas au vote final.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Der Kanton Wallis braucht ein neues Wahlsystem; das ist spätestens seit dem Bundesgerichtsentscheid klar. Es geht einzig und allein um die Stimmwertgleichheit, dass die gewährleistet wird. Wie, für welches Wahlsystem sich das Parlament beziehungsweise dann später das Volk entscheidet, steht noch in den Sternen, aber etwas muss gehen.

Entlarvend war hier in dieser Debatte das politische Taktieren der C-Parteien und da knüpfe ich an meinen Vorredner der AdG/LA an. Man kann nicht Anträge hier zurückziehen und dann in der Schlussabstimmung das Gesetz oder eben die Verfassungsreform ablehnen. Das ist wahrscheinlich ihr Demokratieverständnis, unseres ist es nicht. Es ist klar, warum dass sie das getan haben, weil sie eben diese Schlaumeierei erkannt haben und in der zweiten Kommission dann die Mehrheit haben. Und wie Herr Eyer gesagt hat, wir werden das dann hier wieder drehen.

Vielleicht noch ein Wort zu den Bezirken: Mir scheint, dass viele nicht verstanden haben, was Bezirke sind. Bezirke haben nichts mit einem föderalistischen Aufbau zutun. Der föderalistische Aufbau besteht aus Gemeinden, Kanton und Bund. Bezirke sind einzig und allein Verwaltungseinheiten des Staates und als solche historisch gesehen eigentlich Instrument eines zentralistischen Staates, dass die Regierung eben vor Ort präsent ist. Präfekt – ein anderes Wort dafür ist Regierungsstatthalter. Der soll vor Ort eben anstatt der Regierung da sein. Also das hat nichts mit Föderalismus, sondern vielmehr mit Zentralismus zu tun. Das verstehen die meisten hier nicht.

Noch ein letztes Wort zum Staatsratsproporz: Wir haben im letzten Jahr im März mit den Wahlen eigentlich eine Revolution hier im Wallis ausgelöst, wo nach über 165 Jahren die C-Mehrheit im Parlament gekippt werden konnte. Wirklich etwas ändern in diesem Kanton wird sich aber erst dann, wenn die CVP auch im Staatsrat, in der Regierung, keine Mehrheit mehr hat, denn es kann schlicht und einfach nicht angehen, dass eine Partei, die nicht einmal mehr 40% Wähleranteile hat 60% der Regierungssitze besetzt und im Alleingang alle Entscheidungen unter sich absprechen kann. Das Volk – davon bin ich überzeugt – wird sich auch für ein Proporzsystem aussprechen, weil es erkennt, dass es unabdingbar ist, dass man alle wichtigen politischen Kräfte in die Regierung einbindet und so die Akzeptanz von Regierungsentscheiden breiter abstützt und im Volk auch verankert ist.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die SVPO wird diese Änderung annehmen.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Nous n'étions pas représentés (Les Verts) dans R21, nous n'étions pas représentés dans la première commission et nous ne le serons pas plus dans la deuxième commission.

Nous avons donc une très belle liberté de parole par rapport à ce projet de révision de la Constitution.

Première chose pour le mode d'élection du Grand Conseil, effectivement, Monsieur le député Christophe Claivaz, lorsqu'on propose des choix, on propose peut-être le yogourt mocca et le yogourt fraise, mais il y a d'autres solutions encore entre deux, et les solutions, parfois, elles viennent aussi de la société civile. Mais, en l'occurrence ici, le choix qui est proposé par l'initiative «Chaque voix compte», et je le dis publiquement: nous nous réservons tous les droits de ne pas retirer cette initiative, permettra également aux Verts de donner le plus grand choix possible au peuple.

Deuxième chose: je rappelle que je n'ai pas posé la question et le député German Eyer certainement pas non plus, par hasard, à M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay demandant quelles seraient les conséquences si, devant le peuple, il y avait un échec par rapport au mode d'élection du Grand Conseil. Nous passerions par une loi, contestable, un décret, toujours contestable, et un arrêté. Au final, qu'est-ce que l'on aurait? Le maintien de la solution actuelle, qui est toujours jugée illégale.

Venons-en à tout le reste, tout le reste qui tourne essentiellement sur le mode d'élection du Conseil d'Etat. Mesdames et Messieurs, nous l'avons dit tout à l'heure, ce sont des maîtres-mots comme des valeurs du style «unité du canton» qui doivent nous conduire dans cette réflexion mais c'est également la représentativité de toutes les régions et de toute la population qui doit nous faire réfléchir à cette Constitution. Pour nous, le mode d'élection qui a été proposé ici pour le Conseil d'Etat et le nombre également des conseillers d'Etat sont simplement issus, pour le premier, d'un plaisir nouveau que les ex-minoritaires retrouvent face au PDC et, le député German Eyer l'a répété tout à l'heure, il y aurait eu un bloc inverse et un vote inverse si on avait pris la décision il y a quatre ans. Le Valais mérite mieux que cette guerre des blocs. Mes chers collègues, le Valais mérite beaucoup mieux et les citoyens valaisans méritent beaucoup mieux. Lorsque l'on choisit entre 5 et 7, eh bien!, ce n'est pas la calcullette des partis, c'est la calcullette de l'argent qui fait référence. Eh bien!, lorsque l'on pense au travail et à la défense du Valais, il y a d'autres réflexions à avoir que celles purement du budget et des budgets actuels pour savoir si nous devons avoir 5 ou 7 conseillers d'Etat pour défendre le Valais au mieux et être au service de nos citoyens.

Troisième chose, Les Verts l'ont dit et le feront: il faut sortir de cette situation par le haut et sortir de cette situation par le haut lorsque l'on a des blocs qui s'affrontent, ça s'appelle une constituante où lorsque l'on a également la société civile qui peut donner son avis, sans la calcullette dans la poche, eh bien!, on aura la meilleure des solutions à l'image du canton de Vaud qui, il y a 10 ans, se trouvait dans la même situation que le Valais aujourd'hui, avec une instabilité politique et une instabilité budgétaire de la même manière que le Valais aujourd'hui et, aujourd'hui, c'est le leader de toute la Romandie.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir alle haben uns das hehre Ziel gesetzt, die Kantonsverfassung der heutigen Zeit anzupassen. Etwas Druck aufgesetzt haben dabei sowohl die Initiative «Jede Stimme zählt» als auch das Bundesgerichtsurteil zum Wahlsystem. Natürlich gehen die Meinungen auseinander. Das war auch gut ersichtlich bei den 40 Abänderungsanträgen, welche der Kommission IF vorgelegt wurden.

Die Mehrheit der Kommission will die Bezirke nicht aus der Verfassung streichen. Zu viele Emotionen hängen an diesem historisch gewachsen Gebilde und an der Identifikation mit den 13 Sternen im Wappen. Das hat heute auch die Mehrheit des Grossen Rates so gesehen.

Die Kommission hat beim Wahlsystem die Variante der CSPO/CVPO abgelehnt und auch den Vorschlag der UDC nur noch die Variante 2 bei den weiteren Behandlungen zu berücksichtigen. Diese Vorschläge wurden heute zurückgezogen. Ich nehme an, um nicht eine weitere Abfuhr einzufahren. Wenn man richtig sucht, kann man bei mir sicher etwas kritisieren, was ich als Kommissionspräsidentin falsch gemacht haben soll. Was ich aber sicher nicht gemacht habe und dagegen wehre ich mich, dass ich verboten habe zu diskutieren. Die Variante CVPO/CSPO wurde vorgestellt in der Kommission und in dieser Kommission konnte sich jedes Mitglied äussern, wann immer es wollte. Es war einfach so, dass die Mehrheit der Kommission diesen Vorschlag als zu wenig gut befunden hat. Und auch Herr Tornay hat sehr kritische Bemerkungen dazu geäussert.

Speziell überrascht hat mich dann doch das Umschwenken auf die fünf Staatsratsmitglieder. Es gilt nun zu prüfen, ob man bei dieser Frage dem Volk vielleicht zwei Varianten vorlegen sollte. Und unverändert will die Mehrheit der Kommissionsmitglieder das Proporzsystem und auch die Mehrheit in diesem Saal.

Gehört ein Artikel über das Quorum in die Kantonsverfassung? Die Mehrheit der Kommission hat gestern Ja gestimmt und das hat heute das Plenum korrigiert.

Lassen wir nun die zweite Kommission arbeiten. Ich freue mich schon auf die nächste Beratung zum Projekt der Revision der Kantonsverfassung betreffend die territoriale Organisation und die kantonalen Institutionen. Als Kommissionspräsidentin bin ich sehr zufrieden, und ich bedanke mich beim Staatsrat, seinen Mitarbeitern, den Expertinnen und dem Experten, den Mitarbeitern des Parlamentsdienstes, dem Berichterstatter und den Kommissionsmitgliedern für die engagierte und seriöse Arbeit. Und ich bedanke mich natürlich auch bei der Kommission R21 unter dem Präsidium von Alt-Staatsrat Thomas Burgener (der heute auf der Tribüne ist), die eine grosse Vorarbeit geleistet hat.

Und nun noch an Herrn Philipp Matthias Bregy in meinem ganz persönlichen Namen: Das gesamte Projekt ist nicht kompliziert, war nie kompliziert und wird auch nie kompliziert sein. Es ist höchstens anspruchsvoll und äusserst interessant. Ich bitte Herrn Bregy in Zukunft, wenn er etwas kompliziert findet, nicht mehr im Plural zu sprechen.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Un certain nombre de thèmes, j'ai même envie de dire que les grands thèmes que nous venons d'aborder seront soumis, en référence à mon entrée en matière et à Montesquieu, à notre monarque à tous, et notre monarque à tous, c'est le peuple. Chacun, je crois, en a pris conscience dans cette salle, parfois pour s'y appuyer, parfois pour s'appuyer dans l'autre sens, mais je crois que chacun en a pris conscience, et c'est interdit de fermer un certain nombre de portes à ce stade et je salue quelques éléments qui se sont éclaircis, respectivement qui ne se sont pas plus brouillés dans le cadre de cette première lecture suivant le débat d'opportunité. Je pense bien sûr au droit de veto qui aurait pu brouiller un peu plus les pistes et que le Parlement a sagement refusé. Je pense aussi bien sûr au contre-projet à l'initiative qui, ayant été refusé ce mardi, a néanmoins été sagement conservé dans la variante qui sera soumise en deuxième lecture. Et je pense bien sûr aussi au fait qu'on a évité que deux blocs ne s'affrontent pour l'élection du Grand Conseil. Si nous devions, Mesdames et Messieurs les députés, arriver à cette situation-là en deuxième lecture, je devrais réutiliser le mot chaos.

On a aussi, dans le cadre de ce débat fort intéressant du reste, compris qu'il fallait prendre de la hauteur, qu'il fallait respecter le bien commun, qu'il fallait respecter le droit supérieur même s'il était donné par des juges, qu'il fallait avoir une vision à long terme et que, devant ces diverses attitudes, il fallait continuer, vis-à-vis du projet qui nous est soumis, à faire preuve de la plus grande attention en deuxième lecture car, comme l'a dit un député, l'exercice n'est pas anodin. Nous devons toujours avoir, quelle que soit notre opinion, à l'esprit le souci de la représentativité des partis. Nous devons toujours, pour les régions, au niveau du législatif, avoir ce souci-là, de même que nous devons l'avoir pour les minorités et notamment la minorité culturelle et linguistique de ce canton au niveau de l'exécutif cantonal, et nous aurons encore du travail pour la deuxième lecture. C'est quand même assez surprenant que l'on veuille deux variantes pour le Grand Conseil, ce qui paraît évidemment et éminemment juste puisque le Gouvernement lui-même est allé dans ce sens-là, mais qu'on n'ait pas laissé la porte ouverte pour deux variantes au niveau du Conseil d'Etat.

Isoler du projet global, et ici j'en viens sur les remarques concernant le mode de vote, qui sera d'abord mis au vote pour lui-même la partie relative au bloc Conseil d'Etat et au bloc Grand Conseil ne fera l'objet probablement plus d'aucune discussion dans le cadre de ce Parlement et celui-ci a salué la volonté du Gouvernement d'arriver avec cette démarche et de faire en sorte que nous puissions, dans le cadre d'une réflexion globale, avancer de manière échelonnée dans la réalisation.

D'autres éléments ont également été soulevés dans le cadre de ce débat final. Il y en a un, et je réponds ici au député David Théoduloz, qui fera l'objet de notre grande attention mais dans le deuxième paquet: c'est le renforcement des communes valaisannes, et c'est dans cette loi-là que nous donnerons quittance à son vœu de trouver à l'activité aujourd'hui des préfets et des sous-préfets des districts une activité qui sera exercée par une

autre personnalité dans le futur. Nous partageons cette opinion; on l'a déjà dit du reste dans le cadre du débat d'entrée en matière. Le renforcement des communes, je le rappelle, est un but essentiel de cette révision, même s'il viendra en deuxième étape, et passe par la suppression des districts au niveau de l'entité administrative. Nous l'avons compris, vous l'avez compris, nous l'avons ensemble décidé et je me dois aussi de saluer ce pas qui doit être considéré comme un pas en avant. Toucher bien sûr à la notion de district, je salue ici la position du groupe qui est légèrement sur ma droite, par son chef de groupe qui a dit accepter que, voilà, l'attachement peut-être trop émotionnel à la notion de district était néanmoins acceptable parce que les risques étaient trop grands devant le peuple et il ne fallait pas forcément partir avec un pas de géant. Je considère, au nom du Gouvernement valaisan, que c'est la voie de la sagesse qui a été retenue, c'est celle d'éviter l'offense à l'histoire mais, néanmoins, de s'adapter à la réalité, y compris sous l'angle administratif de notre canton en supprimant les districts.

Je redis aussi, ça me paraît essentiel, il y a beaucoup d'émotions dans cette salle et nous le comprenons bien sûr, je le redis ici aussi: la Constitution est un lien entre le Haut, le Centre et le Bas, entre les germanophones et les francophones, entre la plaine et la montagne, entre la ville et la campagne, et nous devons construire ce lien avec un regard qui n'est pas tourné vers 2017, pas plus que vers 2021 du reste, à mes yeux, donc pas sur le renouvellement futur du Gouvernement ou du Parlement mais bien sûr une vision qui va, si possible, jusqu'au long terme.

Je vous invite à soutenir ce texte issu des premiers débats. Il est évidemment perfectible, semble quand même acceptable, notamment pour tous ceux qui sont frustrés par rapport à l'une ou l'autre décision sachant que les décisions vont se prendre devant le peuple de manière séparée. Il y aurait quand même de grands risques de ne pas accepter que l'on fasse une deuxième lecture de ce projet et ceux qui s'opposent aujourd'hui sont pour qu'il n'y ait pas une deuxième lecture de ce projet; c'est la réalité. J'invite donc à tout le moins ceux qui ont cette intention de s'abstenir mais de ne pas refuser une deuxième lecture.

Nous saurons, j'espère, dans cette deuxième commission, que je me réjouis bien sûr de côtoyer dans le cadre de ses travaux, avec une majorité qui a, semble-t-il, été déjà annoncée comme inversée, j'apprends cela maintenant mais voilà, je ne connais pas toutes les règles de répartition à l'intérieur du Bureau du Grand Conseil, eh bien!, je me réjouis de travailler, quelle que soit sa majorité, avec cette deuxième commission parce que je pense que nous saurons encore ensemble donner les justes et les vraies couleurs que nous devons présenter au peuple en mars 2015. Je vous invite donc à soutenir le projet issu des premiers débats.

J'aimerais terminer par remercier M^{me} la présidente de la commission, les membres bien sûr de cette commission qui ont travaillé d'arrache-pied dans des sujets marqués à la fois par l'émotion, par l'histoire et par la volonté de donner les vraies couleurs que nous souhaitons à cette Constitution.

Merci donc, dans le cadre de ces premiers débats, de soutenir le projet issu de ces travaux. Merci également de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons au vote final.

La modification de la Constitution cantonale (art. 26, 36 à 59, 66 à 68, 84 à 86, 88 et 90 relatifs à l'organisation territoriale et aux institutions cantonales) est adoptée par 97 voix contre 29 en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Nous arrêtons ici nos travaux de ce matin.

Nous traiterons les points 4 à 14 cet après-midi et nous reprendrons nos travaux à 14 heures.

Merci à toutes et à tous.

Bon appétit.

La séance est levée à 12 h 10.

Séance de relevée du jeudi 11 septembre 2014

Présidence: Grégoire Dussex, député, PDCC.

Ouverture de la séance: 14 heures.

Ordre du jour:

Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

1. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Dépôt des certificats de salaire: pas d'obligation généralisée pour les employeurs! (11.09.2013) **1.0041**
Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Einreichung der Lohnausweise: keine allgemeine Verpflichtung für die Arbeitgeber! (11.09.2013) **1.0041**
2. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Helvetia Nostra: un droit de recours devenu illégitime? (11.09.2013) **1.0042**
Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Helvetia Nostra: Missbrauch des Beschwerderechts (11.09.2013) **1.0042**
3. Motion Stéphanie Favre, PLR: Ouverture réduite des bureaux de vote (13.09.2013) **1.0043**
Motion Stéphanie Favre, PLR: Eingeschränkte Öffnungszeiten der Stimmbüros (13.09.2013) **1.0043**

Développements: Département des finances et des institutions (DFI)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

4. Postulat PLR, par Frédéric Delessert et Julien Monod (suppl.): Soutenons les communes valaisannes! (05.05.2014) **1.0075**
Postulat PLR, durch Frédéric Delessert und Julien Monod (Suppl.): Unterstützung der Walliser Gemeinden (05.05.2014) **1.0075**
5. Motion PLR, par Philippe Nantermod: Economiser 15 millions de francs par année en remboursant la CPVal (05.05.2014) **1.0076**
Motion PLR, durch Philippe Nantermod: Einsparungen von 15 Millionen Franken pro Jahr durch die Rückzahlung des Darlehens an die PKWAL (05.05.2014) **1.0076**
6. Postulat PDCB, par Sylvain Défago (suppl.): Taux d'amortissement exigé par l'Etat (05.05.2014) **1.0077**
Postulat PDCB, durch Sylvain Défago (Suppl.): staatlich vorgeschriebener Abschreibungssatz (05.05.2014) **1.0077**
7. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, Jean-Claude Savoy, PDCC, et Edmond Perruchoud, UDC: Pour une simplification du processus de perception de l'impôt pour certaines catégories de la population (08.05.2014) **1.0078**
Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, Jean-Claude Savoy, PDCC, und Edmond Perruchoud, UDC: Vereinfachung des Verfahrens zur Steuererhebung für gewisse Bevölkerungskategorien (08.05.2014) **1.0078**
8. Motion Philippe Nantermod, PLR, Stéphanie Favre, PLR, Xavier Moret, PLR, et Christophe Claivaz, PLR: Pour une révision complète de la loi fiscale (09.05.2014) **1.0079**
Motion Philippe Nantermod, PLR, Stéphanie Favre, PLR, Xavier Moret, PLR, und Christophe Claivaz, PLR: Totalrevision des Steuergesetzes (09.05.2014) **1.0079**
9. Motion AdG/LA, par Gaël Bourgeois, Julien Délèze (suppl.), Jérémie Pralong et Patricia Constantin (suppl.): La fiscalité pour tous, sans privilèges (09.05.2014) **1.0080**

- Motion AdG/LA, durch Gaël Bourgeois, Julien Délèze (Suppl.), Jérémie Pralong und Patricia Constantin (Suppl.): Steuergerechtigkeit für alle (09.05.2014) **1.0080**
10. Motion Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, et Christophe Clivaz, Les Verts: Si la démocratie n'a pas de prix, elle a un coût (09.05.2014) **1.0081**
 Motion Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, und Christophe Clivaz, Les Verts: Die Demokratie ist zwar unbezahlbar, aber nicht kostenlos (09.05.2014) **1.0081**
11. Motion Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, et Florian Alter, AdG/LA: Egalité des chances en politique (09.05.2014) **1.0082**
 Motion Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, und Florian Alter, AdG/LA: Chancengleichheit in der Politik (09.05.2014) **1.0082**
- Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**
Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
12. Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, et Pascal Nigro, PDCB: Pour une meilleure protection de notre environnement (14.11.2013) **5.0041**
 Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, und Pascal Nigro, PDCB: Für einen besseren Schutz unserer Umwelt (14.11.2013) **5.0041**
13. Postulat AdG/LA, par Jérémie Pralong, Julien Délèze (suppl.), Gaël Bourgeois et Patricia Constantin (suppl.): L'A9 avance et le citoyen paie aussi.... les pollutions passées de la Lonza! (14.11.2013) **5.0042**
 Postulat AdG/LA, durch Jérémie Pralong, Julien Délèze (Suppl.), Gaël Bourgeois und Patricia Constantin (Suppl.): A9: Die Bürger werden für die Umweltsünden der Lonza zur Kasse gebeten (14.11.2013) **5.0042**
14. Postulat Kevin Follonier (suppl.), UDC, et Edmond Perruchoud, UDC: Desserte de la station de Vercorin (13.12.2013) **5.0048**
 Postulat Kevin Follonier (Suppl.), UDC, und Edmond Perruchoud, UDC: ÖV-Anbindung von Vercorin (13.12.2013) **5.0048**
- Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)**
Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)
15. Interpellation Roberto Imoberdorf (suppl.), CVPO, Philipp Imwinkelried (suppl.), CSPO, Francesco Walter, CVPO, et Frank Wenger, CSPO: Route du Rhône 1 (05.05.2014) **5.0069**
 Interpellation Roberto Imoberdorf (Suppl.), CVPO, Philipp Imwinkelried (Suppl.), CSPO, Francesco Walter, CVPO, und Frank Wenger, CSPO: Rhone Route 1 (05.05.2014) **5.0069**
16. Interpellation Christophe Clivaz, Les Verts, et Patricia Constantin (suppl.), AdG/LA: Limitation de la vitesse des automobiles dans les zones bâties et pratique du Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) (05.05.2014) **5.0070**
 Interpellation Christophe Clivaz, Les Verts, und Patricia Constantin (Suppl.), AdG/LA: Geschwindigkeitsbegrenzung in Wohngebieten und Praxis der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau (DSVF) (05.05.2014) **5.0070**
17. Interpellation Fabienne Mabillard (suppl.), Les Verts, Marylène Volpi Fournier, Les Verts, Christophe Clivaz, Les Verts et Gilles Disero (suppl.), Les Verts: Protection du climat: Efforts dans le canton du Valais (05.05.2014) **5.0071**

Interpellation Fabienne Mabillard (Suppl.), Les Verts, Marylène Volpi Fournier, Les Verts, Christophe Clivaz, Les Verts und Gilles Disero (Suppl.), Les Verts: Klimaschutz: Bemühungen im Kanton Wallis (05.05.2014) **5.0071**

18. Postulat Sylvie Masserey Anselin (suppl.), PLR, Pierrot Vuistiner, PLR, Nadine Reichen (suppl.), UDC, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Réouverture de la gare ferroviaire du village de Granges (06.05.2014) **5.0072**

Postulat Sylvie Masserey Anselin (Suppl.), PLR, Pierrot Vuistiner, PLR, Nadine Reichen (Suppl.), UDC, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: Wiedereröffnung des Bahnhofs Granges (06.05.2014) **5.0072**

19. Motion CSPO, par Diego Clausen: Assouplissement en faveur des zones villageoises et centrales (08.05.2014) **5.0073**

Motion CSPO, durch Diego Clausen: Lockerung der Dorf- und Kernzonen (08.05.2014) **5.0073**

20. Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, Francesco Walter, CVPO, Michel Rothen, PDCC, et Jean-Luc Addor, UDC: Mais où sont passés les scories de l'usine UTO de l'époque? (09.05.2014) **5.0074**

Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, Francesco Walter, CVPO, Michel Rothen, PDCC, und Jean-Luc Addor, UDC: Was ist mit der Schlacke der damaligen KVA passiert? (09.05.2014) **5.0074**

21. **Débat et décision sur l'opportunité**

Initiative parlementaire 7.0009 concernant la proportionnelle pour l'élection du Conseil d'Etat

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit

Parlamentarische Initiative 7.0009 betreffend Proporzahlen für den Staatsrat

22. **Deuxième lecture**

Modification de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs

Zweite Lesung

Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten und des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten

23. **Lecture**

Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial

Lesung

Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts

Le président:

Nous reprenons l'ordre du jour laissé en suspens ce matin et commençons par les traitements du DFI.

Traitements: Département des finances et des institutions (DFI)

Behandlungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

1. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Dépôt des certificats de salaire: pas d'obligation généralisée pour les employeurs! (11.09.2013) **1.0041**

Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Einreichung der Lohnausweise: keine allgemeine Verpflichtung für die Arbeitgeber! (11.09.2013) **1.0041**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Nantermod Philippe, député, PLR:

Je demande le vote sur ce postulat, qui demande que les employeurs ne soient plus tenus de livrer au fisc cantonal le certificat de leurs employés, pour plusieurs raisons:

Tout d'abord, pour respecter le texte de la loi. La loi est claire. L'article 135 de la loi fiscale dit à son alinéa 2 que lorsque le contribuable ne produit pas les attestations mentionnées, l'autorité fiscale peut les exiger directement du tiers. L'alinéa 3 nous dit que les employeurs peuvent être tenus de remettre à l'autorité de taxation les certificats de salaire de leur personnel. Si nous avions voulu, comme députés ou les députés précédents qui ont rédigé cet article, que les employeurs livrent systématiquement les certificats de salaire au fisc cantonal, nous l'aurions écrit dans la loi. L'interprétation de la loi est très claire de ce point de vue là.

Deuxièmement, je demande le vote parce que cette interprétation me paraît contraire à la loi. J'ai sollicité le préposé cantonal à la protection des données pour lui demander ce qu'il en était par rapport aux certificats de salaire et il me confirme dans un e-mail que, à l'évidence, le certificat de salaire comporte des données personnelles protégées par la LIPDA, de sorte que le traitement doit obéir à des règles strictes. Il a ouvert une procédure pour vérifier l'admissibilité du fonctionnement du canton du Valais et des autres cantons par rapport à cette pratique.

Troisième réponse, troisième problématique soulevée par le Conseil d'Etat: ce sont justement ces rapports avec d'autres établissements publics. Il n'est pas acceptable, à mon avis, que des informations transmises à l'Etat passent d'un service à l'autre de cette manière. Il y a une question de protection des données.

Enfin, la dernière raison, pour laquelle, Chères et chers collègues, je vous demande de soutenir mon postulat: c'est une question de principe, une question de philosophie. Qu'est-ce qui fait la force de notre système fiscal en Suisse? On ne le répète jamais assez: c'est la confiance qui existe entre l'administré et l'administration des contributions. C'est le fait que le contribuable n'est pas considéré comme un criminel mais comme un partenaire. C'est le fait que nous devons déclarer nos impôts et qu'on ne le fait pas à notre place.

Aujourd'hui, dans le rapport entre le contribuable et l'administration, il se trouve apparu l'employeur, qui ne paie pas vos impôts, qui ne paie pas les impôts de ses employés et qui ne fait pas la déclaration d'impôts de ses employés. Et il n'y a aucune raison que l'employeur joue un rôle en livrant des données personnelles de ses employés directement à l'administration cantonale.

Un indépendant est libre de déclarer ses revenus. Il doit le faire correctement, il doit respecter la loi, mais ce rapport de confiance, que l'on exige pour l'indépendant, qui peut passer par de très bonnes fiduciaires qui sauront présenter les comptes sous le meilleur jour possible pour l'indépendant, eh bien!, je crois que le dépendant doit aussi avoir droit à cette confiance-là.

Et si nous voulons maintenir la confiance entre l'administré et l'administration, nous devons soutenir le fait que l'administré, même salarié, a droit d'être lui-même le seul titulaire de son certificat de salaire et c'est à lui de livrer les informations au fisc.

Je refuse de m'adresser à l'administration sans savoir les informations privées qu'on a livrées sur mon compte.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, pour une raison d'égalité de traitement entre les contribuables, je vous demande de soutenir mon postulat et de mettre un terme à cette pratique qui est contraire à la lettre de la loi fiscale.

Je vous remercie de votre attention.

Pellouchoud François, député, UDC:

Je souhaite apporter notre soutien à ce postulat.

En effet, les arguments du Conseil d'Etat ne nous conviennent nullement. Vous dites qu'avec ce système, on se prémunit des contribuables qui cherchent à échapper à l'impôt et

qu'il ne porte pas atteinte aux bons citoyens. De plus, c'est très facile pour les employeurs de remplir les formulaires sous format électronique et ainsi le contribuable n'aura même plus besoin de transmettre «sa», je dis bien «sa» déclaration de salaire.

Mais, dans quel monde vit-on? Je considère mes employés comme des hommes et des femmes de même valeur que ma personne et, moi, je peux transmettre tout seul ma déclaration des revenus tandis que mes collaborateurs ne sont pas assez dignes de confiance pour le faire eux-mêmes. Non, Mesdames et Messieurs les députés, tout homme et toute femme doivent être égaux devant la loi. J'ai toujours refusé de transmettre les certificats de salaire directement au Service des contributions car je trouve cette manière d'agir indigne pour tous les employés. Il faut arrêter d'agir sous l'apparence de bien en disant que cela ne porte pas atteinte aux citoyens honnêtes. En agissant ainsi, chaque jour, nous diminuons nos libertés individuelles.

Pour des raisons d'éthique, de responsabilité citoyenne, de dignité, je vous demande de soutenir ce postulat. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que le chef du département souhaite prendre la parole vu le refus?

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

J'ai le sentiment que certains ont mangé plus de vitamines que moi à midi, mais tant mieux pour eux, ils ont probablement eu plus de temps.

Quelques éléments néanmoins de réponses plus sérieuses à la question qui nous est posée par rapport à cette volonté qui ressort du postulat et qui demande que, dans l'administration fiscale valaisanne, on renonce à requérir des employeurs les certificats de salaire de leur personnel.

Que se passe-t-il si le personnel ne nous fait pas parvenir le certificat de salaire? C'est déjà une première remarque.

La deuxième remarque: le Valais n'est pas une île, Mesdames et Messieurs. Nous avons, avec le Service cantonal des contributions, adhéré à ce qui s'appelle le projet «Procédure unifiée de communication des salaires ELM», initié par la SUVA, initié par les nombreuses caisses cantonales de compensation AVS et autres de notre pays. Ce système permet le traitement des données ELM, donc Procédure unifiée de communication des salaires, à tous les employeurs qui possèdent un logiciel de comptabilité salariale certifié Swissdec. Sur l'ensemble de ces dispositions, aujourd'hui avec Swissdec, les employeurs n'ont plus à remplir le formulaire manuellement puisque ça sert pour la SUVA, ça sert pour la Caisse de compensation, ça sert pour les allocations de perte de gain en cas d'assurance-maladie, etc. A ce jour, 148 fournisseurs de logiciels comptables sont déjà certifiés Swissdec.

Alors, voilà, la possibilité est simple, elle est pragmatique, elle essaie, Monsieur le député, d'éviter des tâches administratives aux PME de ce canton qui, à vous entendre souvent, croulent, et je comprends ce discours, et, aujourd'hui, nous avons essayé d'aller dans le sens de ce discours.

Alors, à vous de choisir! Le Conseil d'Etat répond très clairement que, grâce à l'information que donne l'employeur, donc la maîtrise est toujours en main du contribuable bien sûr (lisez la dernière partie), grâce à l'information que donne l'employeur, le contribuable lui-même n'a plus à joindre une copie du certificat de salaire, sachant que l'employeur l'a informé qu'il a déjà transmis le document à l'administration sous forme électronique.

A choisir: voulons-nous revenir à l'obligation pour le contribuable de le faire et non plus son employeur. Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

On va voter.

Par 70 voix contre 48, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.0041 du député Philippe Nantermod.

Ce postulat est ainsi classé.

2. Postulat PLR, par Philippe Nantermod: Helvetia Nostra: un droit de recours devenu illégitime? (11.09.2013) 1.0042

Postulat PLR, durch Philippe Nantermod: Helvetia Nostra: Missbrauch des Beschwerderechts (11.09.2013) **1.0042**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Le Conseil d'Etat refuse ce postulat.

Nantermod Philippe, député, PLR:

J'espère avoir un peu plus de chance cette fois.

Deux choses:

Tout d'abord, sur la forme, je pense que mon postulat est recevable, contrairement à ce qu'affirme le Gouvernement. Il ne s'agit pas d'exercer les droits fédéraux du canton sous la forme d'une initiative cantonale mais de demander au Conseil d'Etat d'écrire au Conseil fédéral une lettre pour demander le retrait du droit de recours de l'association Helvetia Nostra. C'est, en effet, un postulat, à mon avis, en application de l'article 111 de la loi sur l'organisation des Conseils en son alinéa 2 qui dit qu'en matière de haute surveillance, nous pouvons demander au Conseil d'Etat d'agir. Et le Conseil d'Etat a été confronté à des problématiques vis-à-vis de Helvetia Nostra en tant qu'autorité de recours; c'est donc la haute surveillance qui s'exerce.

Sur le fond, dans sa réponse, le Conseil d'Etat prétend qu'il n'y a pas eu d'illégalité et qu'il n'est pas opportun de demander le retrait du droit de recours de Helvetia Nostra. Les Valaisannes et les Valaisans qui ont vu leurs procédures pour construire des résidences principales bloquées par une association peu scrupuleuse ne lui en tiendront pas rigueur, je l'espère, pour la prochaine élection des cinq membres du Conseil d'Etat. En effet, si on a suivi la presse ces derniers mois, vous vous souvenez sans doute qu'il y a eu des centaines, voire des milliers de recours déposés, des recours aveugles, que ces recours ont été déposés contre des résidences secondaires mais aussi contre des projets de résidences principales, qu'à plusieurs reprises le retrait des recours a été monnayé en violation de l'article 12d de la loi sur la protection de la nature, la modification qui a été adoptée par les Chambres fédérales il y a quelques années. Il y a aussi eu des recours déposés sans procuration, pour lesquels l'avocat de l'association a été condamné. Et cette association s'est même permis d'écrire au Conseil fédéral pour dire que les communes et les présidents de commune avaient une attitude digne du far west et ne respectaient pas la loi fédérale sur les résidences secondaires, la loi constitutionnelle qu'on s'entende, alors que, comme vous le savez très bien, la question de l'aménagement du territoire est une compétence cantonale, y compris dans ce domaine-là.

Mesdames et Messieurs, à nous de savoir si nous voulons défendre les Valaisannes et les Valaisans qui ont perdu des centaines, voire des millions de francs, suite à ces

procédures inacceptables, menées par une association qui n'agit plus comme avocat de la nature mais comme une association politique et qui profite d'un droit de recours d'exception qui lui a été accordé pour défendre l'intérêt public.

Ici, Mesdames et Messieurs, je crois que la réponse est claire. Nous connaissons tous autour de nous une situation où il y a eu des abus, où nous avons pu les constater. Le Conseil fédéral, en réponse à une interpellation du conseiller national Jean-René Germanier, a confirmé que si des abus étaient constatés par ces associations de protection de l'environnement, le droit de recours devait leur être retiré.

Alors, si le Conseil fédéral est constant dans ses réponses, c'est au Conseil d'Etat, qui a été sollicité comme autorité de recours mais qui est aussi là pour défendre les intérêts des Valaisannes et des Valaisans, de solliciter Berne de faire remarquer qu'il y a eu des abus, de documenter ces abus et de demander au Conseil fédéral de mettre en application ce qui a été promis, à savoir le retrait du droit de recours d'une association qui en abuse et qui ne le mérite plus.

Je vous remercie de soutenir ce postulat, au nom de toutes les Valaisannes et de tous les Valaisans qui ont perdu beaucoup trop jusqu'ici dans ces affaires de recours contre des résidences secondaires et principales.

Je vous remercie.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Bon, on peut bien faire de la procédure..., déjà, je ne suis pas sûr que ce soit juste, je ne veux pas allonger sur ce qui vient d'être dit, mais sur le fond, on a un droit de recours qui est du droit d'exception. C'est toujours mauvais le droit d'exception. On en a la démonstration auprès des Valaisans.

Ensuite, les abus sont là, beaucoup les ont constatés.

Alors, ce qui est demandé, c'est quelque chose qui me semble tout à fait mesuré. on demande quoi au Conseil d'Etat... et puis quand je dis «on», ce n'est même pas nous, ce n'est même pas moi? Qu'est-ce qui est demandé au Conseil d'Etat? C'est de prier respectueusement, de demander au Conseil fédéral de se pencher sur l'opportunité du maintien du droit de recours accordé à une organisation qui en a abusé.

Alors, moi, j'estime qu'ici dans cette salle, pour des élus de ce canton, c'est la moindre des choses qu'on peut faire.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Trois éléments:

Sur la forme, la motion demande au Conseil d'Etat d'étudier une question déterminée. Je vous demande laquelle ici.

Pour ce qui est du fond, mais on va se rejoindre très probablement, on va se rejoindre, y compris avec les intervenants, mais vouloir modifier le droit fédéral avec un postulat déposé devant un Parlement cantonal ne semble simplement (je lis le texte) pas la voie la plus judicieuse pour qui entend modifier dit droit fédéral. Du reste, l'auteur en a bien conscience puisqu'il fait lui-même allusion à une interpellation de M. le conseiller national Jean-René Germanier, à laquelle le Conseil fédéral a répondu. Donc, le chemin n'est pas opportun d'utiliser un postulat pour pouvoir modifier le droit fédéral qui pourrait à quelque part recevoir un avis positif de la part du Gouvernement valaisan.

Et puis, dans le cadre de cette action non concertée, solitaire, de la part du canton, je ne suis pas sûr que nous ferions aux étoiles qui nous sont si chères le meilleur hommage possible.

Alors, voilà, le Conseil d'Etat dit clairement qu'il défend les Valaisannes et les Valaisans comme les députés qui sont dans cette salle et qui n'en ont pas le monopole, et vous demande, pour les motifs que je viens de rappeler devant vous, de classer ce postulat au stade du traitement.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 66 voix contre 52 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 1.0042 du député Philippe Nantermod.

Ce postulat est ainsi classé.

3. Motion Stéphanie Favre, PLR: Ouverture réduite des bureaux de vote (13.09.2013) 1.0043

Motion Stéphanie Favre, PLR: Eingeschränkte Öffnungszeiten der Stimmbüros (13.09.2013) **1.0043**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Cette motion est acceptée.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette motion est ainsi transmise pour exécution au Conseil d'Etat.

Développements: Département des finances et des institutions (DFI)

Entwicklungen: Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

4. Postulat PLR, par Frédéric Delessert et Julien Monod (suppl.): Soutenons les communes valaisannes! (05.05.2014) 1.0075

Postulat PLR, durch Frédéric Delessert und Julien Monod (Suppl.): Unterstützung der Walliser Gemeinden (05.05.2014) **1.0075**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Vernay André, député, PLR:

En l'absence des postulants, c'est la députée Sonia Tauss-Cornut qui avait été chargée de porter ce message, étant absente cet après-midi suite au report de l'ordre du jour, je me fais son messager.

Ces dernières années, la majorité des communes valaisannes présentait des comptes bénéficiaires mais l'avenir s'annonce plus morose.

C'est pourquoi le groupe PLR demande au Conseil d'Etat de bien vouloir assouplir certaines règles imposées aux communes, notamment l'ordonnance qui est entrée en vigueur le 16 juin 2004 et qui a comme exigence d'amortir en moyenne 10% tous les investissements, d'autant plus que cette obligation, qui pèse sur les comptes de fonctionnement, ne reflète pas la réelle santé financière communale. La majorité des investissements sont des écoles, des routes ou encore des réseaux d'eau ou d'égouts, des objets qui ont une durée de vie de plus de 50 ans.

Il est, à nos yeux, essentiel que les investissements des communes puissent être encouragés par une législation adaptée à la réalité et aux besoins du terrain. N'est-ce pas

incompréhensible pour un législatif communal de constater que son exécutif ne peut investir de manière optimale car les amortissements péjorent les comptes de fonctionnement alors que la situation financière le permettrait? Les communes ont l'obligation de présenter aux services des finances du canton des indicateurs, tel que le degré et la capacité d'autofinancement, l'endettement net par habitant ainsi que le taux de volume de la dette. Ces indicateurs permettent, d'ores et déjà, de vérifier la santé financière d'une commune.

Le groupe PLR vous demande de soutenir ce postulat afin que le Conseil d'Etat puisse proposer les modifications nécessaires en vue d'adopter une méthode d'amortissement plus adaptée et plutôt douce en faveur des communes.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Gemäss Gesetz werden die Gemeinden dazu verpflichtet, das Verwaltungsvermögen mit 10% vom jeweiligen Restwert abzuschreiben.

Eine Abschreibung ist ein Aufwand, der keine Ausgabe darstellt und somit liquiditätsmässig nicht wirksam ist. Die Abschreibung bezieht sich auf eine bereits getätigte Investition, sie verändert den Bestand an liquiden Mitteln jedoch nicht.

Diese Vorschrift hat somit keinen direkten Einfluss auf die Liquidität einer Gemeinde. Sie kann jedoch natürlich trotzdem dazu führen, dass der Gemeinderat in seinem Finanzspielraum eingeschränkt wird. Führen die zwingend vorzunehmenden Abschreibungen von 10% nämlich dazu, dass ein Bilanzfehlbetrag ausgewiesen wird, hat die Gemeinde gemäss Artikel 21 maximal vier Jahre Zeit, diesen Fehlbetrag abzubauen. Das bedeutet vier Jahre erzwungenes Sparen. Ist das schlecht? Ich denke nicht.

Was die Herren Delessert und Monod als enges Finanzkorsett bezeichnen, ist in der Tat nichts anderes, als die Schuldenbremse der Gemeinden. Mit dem heutigen Abschreibungsmodell werden die öffentlichen Haushalte nämlich dazu gehalten, nach intensiven Investitionsphasen wieder Konsolidierungsjahre einzubauen. Mit fortlaufender Dauer sinken die Abschreibungen mit dem reduzierten Restwert wieder und die finanziellen Möglichkeiten der Gemeinde werden grösser.

Ich erinnere den Grossen Rat daran, dass es noch nicht allzu lange her ist, dass sich die Finanzen einer Vielzahl unserer Gemeinden in einem weit weniger guten Zustand befunden haben. Dass dies heute nicht mehr der Fall ist, kann unter anderem auf diese sinnvolle Regelung mit dem Mindestabschreibungssatz von 10% zurückgeführt werden. Auch wenn sich verschiedene Gemeindevertreter von dieser Regel eingeengt fühlen, wäre es meines Erachtens verantwortungslos, von dieser bewährten Methode abzuweichen. Gerade deshalb, weil – sie erwähnen es selber im Postulat – die Gemeindefinanzen wieder knapper werden dürften.

Die Vertreter der PLR schlagen eine Tabelle mit unterschiedlichen verbindlichen Abschreibungssätzen vor, welche der Nutzungsdauer der Investitionsarten Rechnung tragen sollen. Diese Regelung ist bereits heute vorgesehen. Artikel 52 sagt, es können unterschiedliche Abschreibungssätze definiert werden, soweit die Summe der Abschreibungen insgesamt die 10% des Restwerts nicht unterschreitet.

Die CVPO ist gegen diesen Vorschlag. Wir würden den Gemeinden längerfristig einen Bärendienst erweisen und ein wertvolles Instrument zur Sicherung der Gemeindefinanzen aushebeln. Halten Sie dem Druck als Gemeinderäte oder Gemeindepräsidenten Stand. Wir sind der Grosse Rat und sind verpflichtet, unsere Gemeinden vielleicht auch vor sich selber zu schützen.

Wir bitten Sie deshalb, dieses Postulat abzulehnen. Danke schön.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Vous ne serez pas surpris de voir que le groupe AdG/LA s'oppose aussi à ce postulat.

Je ne vais pas revenir sur les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure, mais il y a deux ou trois éléments qui nous semblent importants à être dits.

Quelle surprise effectivement, les finances cantonales ne sont pas les seules à connaître des resserrements, les finances communales sont dans le même cas. Quelle surprise, Chers collègues, que les 200 millions de baisses fiscales des 10 dernières années touchent aussi les communes: 200 millions pour le canton et environ 130 millions, sauf erreur, pour les communes – de mémoire. C'est une grande surprise, c'est une grande annonce.

Et qu'est-ce qu'on nous propose ici? C'est une manière, un artifice comptable pour ne pas assumer les conséquences des baisses fiscales antérieures, démesurées et irresponsables qui ont été décidées ici. Alors, un peu de cohérence, quand on décide des baisses fiscales, ce n'est pas, après, pour aménager ces éléments.

Deuxième élément qui me semble important: D'où viennent ces mesures? Je vous rappelle quand même que ça vient de la commission d'enquête parlementaire, sauf erreur c'était la dernière avant celle sur la santé, c'est la commission d'enquête parlementaire qui a rendu un rapport, il y a eu un débat au Grand Conseil mené par la majorité et la majorité de ce Grand Conseil a pris des mesures. Je rappelle qu'il y avait le problème de Loèche-les-Bains, mais ce rapport a mis en évidence qu'il y avait plusieurs autres communes qui étaient en difficulté alors qu'il n'y avait pas encore ces problèmes budgétaires. Et c'est parce qu'il y avait aussi d'autres communes que, tout d'un coup, tout le monde s'est rendu compte et qu'on a mis en place ces mesures.

Alors, il ne s'agit pas maintenant de contourner les baisses fiscales, de contourner le double frein à l'endettement et de contourner les mesures fiscales qui ont été prises par un artifice comptable.

Un dernier élément, et ici je m'adresse au président de la commission de la santé qui pense à la santé des finances des communes: nous pensons aussi à la santé des finances des communes comme à la santé des finances de ce canton, et ce que nous voulons, c'est: ne pas artificiellement mettre en difficulté l'Etat quand on n'est pas en crise économique parce que le jour où on sera réellement face à une crise économique, là le canton et les communes ne pourront pas répondre aux besoins de la population.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons passer au vote.

Par 60 voix contre 57 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.0075 du député Frédéric Delessert.

Ce postulat est ainsi classé.

5. Motion PLR, par Philippe Nantermod: Economiser 15 millions de francs par année en remboursant la CPVAL (05.05.2014) **1.0076**

Motion PLR, durch Philippe Nantermod: Einsparungen von 15 Millionen Franken pro Jahr durch die Rückzahlung des Darlehens an die PKWAL (05.05.2014) **1.0076**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole..., ah si!, ça me paraissait bizarre...

Monsieur le motionnaire, je vous passe la parole.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Lors de la recapitalisation et de la fusion des caisses de pension, le canton du Valais, on le sait, a mis beaucoup d'argent sur la table. Et pour éviter que l'argent ne soit gaspillé, plutôt que recapitaliser intégralement du montant que nous avons promis, nous avons emprunté à la CPVAL à un taux très favorable, au taux technique. Le canton se retrouve ainsi débiteur d'une dette de 760 millions de francs en faveur de la CPVAL à un taux d'intérêt aujourd'hui de 3,5%.

Ce taux de 3,5%, vous l'avez tous bien compris, est extrêmement mauvais pour une collectivité publique. A titre de comparaison, les obligations de la Confédération à 10 ans s'échangent à un taux de 1%, c'est-à-dire que la Confédération peut emprunter à un taux très bas, et on parle même, pour certaines obligations sur des délais plus courts, de taux négatif.

Les temps ont changé. Lorsque nous avons recapitalisé la CPVAL, l'Etat du Valais avait, par année, un résultat opérationnel qui tournait autour des 200 millions de francs d'excédents. Aujourd'hui, ou plutôt l'année passée et cette année, l'Etat du Valais a perdu de l'argent. Pour la première fois, depuis l'introduction du double frein aux dépenses et à l'endettement, notre canton est déficitaire.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, je crois qu'il n'est plus acceptable de faire des cadeaux à des caisses de pension qui doivent être gérées, comme toutes les autres, selon les principes de la LPP, selon les principes du droit fédéral. Et d'autres caisses de pension en Suisse qui capitalisent plus de 600 milliards de francs sont tout à fait capables de gérer ces montants en les plaçant sur les marchés et en obtenant un rendement sans que l'Etat doive faire des prêts à des taux usuriers.

Mesdames et Messieurs, la motion qui est déposée demande simplement que l'Etat se désengage, pas forcément d'un coup, mais se désengage pour faire une économie, et nous avons l'occasion ici de récupérer 15 millions à 20 millions de francs par année qui serviront mieux dans la poche de l'Etat et de son budget ordinaire que dans ce genre d'investissement uniquement financier en faveur d'une caisse de pension.

Je vous remercie de soutenir ma motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

Martin Gilles, député, PDCC:

S'il est vrai que les arguments du motionnaire sont tout à fait acceptables, il est important, pour nous, de voir si une telle décision ne fait pas courir des risques importants à la caisse et reporte les problèmes de la solidité de cette caisse de pension du personnel du canton du Valais sur nos successeurs.

Depuis la crise de 2008, l'insécurité s'est amplifiée sur les marchés financiers. Les taux d'intérêts sont au plus bas et la qualité des emprunteurs est remise en question. Les taux servis sur une obligation de bonne qualité en francs suisses sont inférieurs à 1%, voire nuls sur les placements auprès de la Confédération suisse.

Aussi aller chercher des placements sécurisés sur le marché obligataire en francs suisses actuel n'apporte que peu de rendements et augmente le risque si les taux d'intérêts devaient remonter.

Toutefois, le groupe PDCC propose au déposant de transformer sa motion en postulat afin de permettre d'étudier cette demande et, par exemple, de proposer des remboursements par tranches sur plusieurs années afin de limiter le risque d'un tel changement, puis de revenir devant le Grand Conseil avec des propositions.

Notre groupe soutient le postulat mais combattra la motion.
Merci d'accepter ce changement et merci de votre attention.

Dubosson Pascal, député, PDCB:

Le groupe PDCB partage les préoccupations du groupe PLR quant à l'équilibre des comptes de l'Etat.

Par contre, toutes les méthodes pour réduire les dépenses ou augmenter les recettes ne sont pas bonnes à appliquer. La proposition faite par le biais de cette motion est, selon nous, à analyser avec attention.

Les recapitalisations et les prêts liés ont été décidés lors de la précédente législature pour une période de 40 ans avec un remboursement annuel de 2,5% pour le deuxième emprunt, tout cela dans un objectif de vision à long terme.

En me plongeant dans les mémoires de février et de septembre 2009 ainsi que dans celui de novembre 2011, j'ai pu revivre les débats liés à ces recapitalisations. La question du taux et de la durée des prêts a été largement débattue.

3,5 ou 2,5%, pour 40 ans, 30 ans, 2 ans?

Concernant le taux, remis une nouvelle fois en question aujourd'hui, j'ai pu apprendre que les taux d'emprunt octroyés à l'Etat du Valais étaient en moyenne de 4,8% sur les 40 dernières années.

Le taux d'intérêt actuel de 3,5% a été finalement accepté par une très large majorité des députés.

Ce taux est aligné sur le taux technique valant pour les rentiers dans le système de la primauté des cotisations. Ce taux est passé de 4,5 à 3,5% début 2012 et pourrait très bien baisser encore ces prochaines années.

Remettre cela en question déjà après 4 ans est peut-être prématuré. La stratégie à long terme de la CPVAL devrait complètement être revue. En cas de remboursement intégral dans un délai de 12 mois, la CPVAL ne pourrait pas trouver des placements aussi rentables avec un risque aussi faible, quasi nul, sans parler du rôle d'employeur et de garant de l'Etat du Valais.

Avec le postulat, le Conseil d'Etat est prié d'étudier une question déterminée; avec la motion, le Conseil d'Etat est tenu de présenter un projet.

Nous demandons donc la transformation de cette motion en postulat.

Merci de votre attention.

Fournier Patrick, député, UDC:

Cette motion repose sur un bon fond, mais elle recèle une faille, une faille létale. En effet, il n'est pas précisé quel était le niveau d'amortissement: est-ce qu'il s'agit d'un amortissement unique ou d'amortissements échelonnés dans le temps? En cas d'amortissement unique, il y a deux grands problèmes: Le premier, c'est de lever des fonds. Il est clair que si l'Etat vient sur le marché par un emprunt obligataire à 100 millions, peut-être qu'il va se financer à des conditions très très intéressantes, disons 200 points de base en dessous du taux actuel d'intérêt qui rémunère la caisse de pension. Par contre, s'il vient avec un volume d'émission de 760 millions, qui est la taille des crédits à rembourser, il n'est pas sûr que le marché puisse absorber ce volume d'un seul coup et il est aussi certain que s'il devait l'absorber, ce serait avec un taux d'intérêt beaucoup plus élevé. Donc, en fait, les 15 millions d'économies seraient un peu plus faibles.

Deuxième élément, qui a déjà été souligné par les groupes du PDC, c'est que le niveau actuel de liquidités est déjà important dans la caisse de pension. On parle de 12% des investissements, soit plus de 300 millions. Si on a les 700 millions qui arrivaient d'un coup dans la caisse de pension, ça ferait un milliard de francs à investir ou à injecter dans un

marché qui est surévalué en termes obligataires et, si on le faisait à court terme, on aurait même des rendements négatifs. Donc, ce ne serait pas intéressant de ce côté-là.

Par contre, au niveau des mesures d'économies d'intérêts, et ici j'aimerais quand même relever quelque chose d'important, c'est qu'on aurait pu faire au sein de la caisse de pension de l'Etat une économie d'intérêts de près de 4 millions de francs cette année si tous les représentants de l'Etat avaient été présents à la séance lorsqu'il s'est agi de baisser le taux d'intérêt technique car, comme vous le savez, ces emprunts, ces 760 millions sont rémunérés au taux d'intérêt technique. Or, au sein de la commission ou plutôt du comité, seules trois personnes (les trois représentants de l'Etat présents) ont proposé de baisser à 3%, ce qui permet une économie de 4 millions. Les deux personnes absentes, et je tiens à le relever, c'était, d'une part, le président d'une commune radicale et, d'autre part, un député PDC.

Alors, quand on nous fait la leçon en disant que notre conseiller d'Etat est souvent absent, j'aimerais quand même dire que si des personnes venaient seulement deux heures dans une séance, elles auraient pu faire économiser 4 millions de francs au budget de l'Etat de cette année.

Enfin, au final, nous rejoignons la proposition des deux groupes PDC, à savoir que nous combattons la motion mais que si, par contre, le groupe PLR décidait de la transformer en postulat, il est clair que nous le soutiendrions car ça fait du sens.

Merci.

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

Le groupe AdG/LA partage totalement l'avis exprimé notamment par le député Gilles Martin du groupe PDCC tout à l'heure.

L'idée semble intéressante et nous pensons qu'elle mérite d'être creusée effectivement.

Nous avons quelques craintes, toutefois, sur le fait de réinjecter en une fois 600 millions auprès des marchés via la CPVAL.

Nous souhaiterions effectivement que cette motion intéressante, par ailleurs, soit transformée en postulat pour avoir une réponse du Conseil d'Etat et qu'on ait une certaine souplesse sur les montants ou la rapidité avec laquelle ces montants doivent être remboursés.

Donc, nous attendons du motionnaire qu'il transforme sa motion en postulat; sinon, elle devra effectivement être combattue. Merci.

Schwestermann Alex, Grossrat, CSPO:

Wenn wir gut kalkulieren, so kann 2x2 auch 5 geben. Wenn wir das Kapital nehmen und den Gewinn des Zinses aufrechnen, kommen wir bald einmal auf diese 5.

Meine Damen und Herren, dies ist ein kurzfristiges Denken. Der Staatsrat hat die PKWAL saniert und viel Geld eingelegt. Heute steht die Lage mit fast 80% Deckungsgrad relativ gut da.

2012 wurde der Zins berechtigt bereits von 4,5% auf 3,5% herabgesetzt. In diesem Frühjahr haben wir einer Wertschwankungsreserve zugestimmt. In diesem Paket war ebenfalls vorgesehen, den Zins von 3,5% auf 3% herabzusetzen. Diesem wurde jedoch noch nicht stattgegeben. Doch was noch nicht ist, kann noch werden.

Wertes Parlament, es nützt nichts, wenn wir heute das Geld aus privaten Institutionen beziehen und dabei 10 Millionen gewinnen. Die PKWAL muss dann ihr gutes Geld zu schlechten Zinsen abgeben oder das Geld mit hohem Risiko einsetzen.

Wenn die PKWAL sich in den nächsten Jahren auf dem Finanzmarkt nicht halten kann, wird es wieder der Staat sein, welcher in die Sanierung eingreifen muss. So bringt es

heute nichts, 10 Millionen zu gewinnen und in 10 Jahren wieder 100 und mehr Millionen zu sanieren. Spätestens an diesem Tag werden wir erkennen müssen, dass 2x2 immer noch 4 gibt... oder vielleicht dann nur noch 3.

Die Motion wird damit bekämpft.

Es bleibt dem Motionsteller offen, die Motion in ein Postulat umzuwandeln, damit der Staatsrat mit der PKWAL dies ausdiskutieren kann, besonders die Herabsetzung von 3,5 auf 3% und vielleicht auch etwas tiefer, wie es der schweizerische Durchschnitt mit 2,5-2,8% vorgibt.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

On a parlé d'instabilité économique, j'ai plutôt envie de parler, au nom des Verts, d'instabilité législative parce que c'est à se demander, aujourd'hui, si – à moins que l'on parle uniquement des décrets – on arrive encore à faire des lois qui durent plus de 3 ans.

Les gens qui sont soumis à ces lois et notamment les assurés de CPVAL sont des personnes qui ont une certaine confiance dans les personnes qui font les lois et elles ont bien entendu qu'il y avait un programme sur 40 ans pour assainir une caisse, au niveau fédéral c'est la même chose, avec du, on peut dire, donnant-donnant. Evidemment, quand on donne, on attend de recevoir, et ici, en fait, on donne et on ne reçoit rien.

Lorsque l'on a finalement un plan qui est fait sur 40 ans, où l'on prévoit une hausse de la masse salariale d'à peu près..., enfin pas d'à peu près mais de 1,5% sur 40 ans, lorsque l'on a un plan de prévoyance qui est fait avec une hausse du personnel mais que l'on a, année après année, le Personalstopp, lorsque l'on a un plan qui est fait avec des prévoyances de rendement de 3,5%, enfin au départ de 4,5%, mais de 3,5% aujourd'hui, et que, par chantage ou autre, on veut le ramener à 3%, voire même rembourser carrément l'ensemble du prêt, cela s'appelle de l'instabilité au niveau des lois mais également une instabilité qui est complètement irresponsable dans le sens où, vous le savez, ça a été rappelé par le député Gilles Martin qui, je crois, s'y connaît tout autant que d'autres dans cette salle, il y a une instabilité sur le plan économique.

2008 devrait nous enseigner certaines choses. Le premier versement qui a été fait par l'Etat du Valais, nous l'avions dit, et ceci a été dit par plusieurs dans cette salle, il était inconsideré, inconscient, il a été complètement perdu. Nous avons, dans ce Parlement, certains en tout cas, pris la décision de dilapider quasiment 650 millions.

Dans la situation où, aujourd'hui, la caisse devrait recevoir le remboursement de 760 millions et devrait les placer, que ce soit par tranches (ce serait plus prudent) ou que ce soit la totalité, eh bien!, il y aurait de nouveau, si la crise économique se confirme et des pertes sur les capitaux, une caisse de retraite qui serait en péril.

Qu'est-ce qui se passerait? Aujourd'hui, la caisse est autonome, de façon plus ou moins autonome, c'est clair que c'est la caisse qui devrait prendre des mesures. Prendre des mesures, c'est quoi? Augmenter les cotisations. Que je sache, dans ce pays, en Suisse et en Valais aussi, les cotisations se paient de façon paritaire. Mesdames et Messieurs, si on veut prendre le risque d'avoir des augmentations de cotisations pour l'assainissement de la caisse lorsqu'il y aura, et c'est invariable parce qu'alors s'il y a une chose qui est sûre, c'est les crises économiques qui se resserrent et qui se répètent, eh bien!, on aura encore une fois à passer à la caisse.

Alors, il y a de bonnes idées, mais il y a aussi surtout de fausses bonnes idées.

Et puis, j'aimerais quand même dénoncer ici le fait que l'on accuse une ou deux ou trois personnes d'être oui ou non présentes dans des comités. Il arrive à tout le monde d'être absent dans un comité. Et dire qu'une décision, peut-être parce qu'elle ne nous plaît pas, est prise en fonction de la présence ou de l'absence de personnes, c'est quelque chose qui est inacceptable. Je vous remercie.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je redonne la parole au député Philippe Nantermod.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Merci beaucoup.

(*Chuchotant*) Alors, je voudrais juste répondre, et je crois qu'il ne faut pas faire trop de bruit parce qu'il y a 1'982 caisses privées dans ce pays qui gèrent 672 milliards de francs. Et si, pour chacune d'entre elles, nous estimons que nous devons prêter l'argent de l'Etat du Valais à 3,5%, nous allons vite avoir de très gros problèmes.

J'ai bien entendu mes préopinants qui ont souligné les problèmes qu'aurait notre caisse si, demain, elle devait gérer son argent intégralement, et je maintiens qu'il y a des milliers de caisses qui le font tous les jours dans notre pays et qui ne gaspillent pas l'argent, qui le font avec les règles du marché et qui arrivent à rendre ce qu'elles doivent rendre, les taux minimaux et les taux de couverture exigés.

J'ai bien compris, toutefois, le message..., je ne veux pas perdre une quatrième fois cet après-midi..., non une troisième fois..., ça viendra après!

Alors, je transforme avec plaisir cette motion en postulat et me réjouis d'avoir la réponse du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion est ainsi transformée en postulat qui est transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

6. Postulat PDCB, par Sylvain Défago (suppl.): Taux d'amortissement exigé par l'Etat (05.05.2014) **1.0077**

Postulat PDCB, durch Sylvain Défago (Suppl.): staatlich vorgeschriebener Abschreibungssatz (05.05.2014) **1.0077**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Défago Sylvain, député (suppl.), PDCB:

Comme vous avez pu le lire, le but de ce postulat est de demander au Conseil d'Etat d'étudier, je dis bien d'étudier, une modification de l'article 51 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Alors, vu le précédent développement, je ne vais pas revenir sur le détail du texte ou sur ce qui a été dit.

Cependant, j'espère amener de nouveaux éléments qui pourront convaincre les quelques indécis.

On le sait tous, certains biens ont des durées de vie largement supérieures à 10 ans et, même si le principe de prudence doit être gardé, on peut imaginer des augmentations de durée d'amortissement à ce niveau-là. Le but n'est en aucun cas de détériorer les finances communales mais simplement de présenter une situation comptable plus réaliste. Ainsi, les législatifs communaux (assemblée primaire ou conseil général) auraient une situation plus juste de la réelle situation de leur commune.

Nous sommes également conscients que le principe de prudence doit toujours s'appliquer. Ce n'est pas le but, la volonté de montrer une situation plus favorable qu'elle ne l'est dans la réalité.

Peut-être un exemple avec la commune de Monthey: un investissement est prévu l'année prochaine ou ces prochaines années de 40 millions pour la construction d'un nouveau complexe scolaire; 40 millions sur 10 ans, c'est 4 millions par année. Alors, on se rend très bien compte que la durée de vie d'une telle infrastructure est largement supérieure à 10 ans, on parle plutôt de 30 ans, voire plus.

On pourrait donc très bien imaginer un amortissement, je ne dis pas exactement la durée de 30 ou 40 ans, mais déjà 15 ou 20 ans et, vu les montants qui sont en jeu, cela a déjà des impacts énormes sur la marge d'autofinancement puisque la marge d'autofinancement d'une commune comme Monthey varie entre 10 millions et 12 millions. Mais, on voit que la marge d'autofinancement serait modifiée de l'ordre de quasiment 2 millions.

Donc, il ne s'agit en aucun cas d'un artifice comptable. On peut rester prudent et cela va coller mieux avec la réalité.

De plus, il me paraît également essentiel que nous entendions les souhaits répétés des exécutifs communaux et de leurs présidents. Vous pouvez discuter de ce point avec les différentes communes de votre district, que ce soit des communes de plaine ou de montagne, toutes ont ce même souci.

Et bien que je sois encore jeune parlementaire, j'ai toujours entendu que nous étions très attentifs au respect de l'autonomie communale.

Merci d'avance pour votre soutien.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Ein berühmtes Politikerwort heisst: «Was interessiert mich mein Geschwätz von gestern.» Aber ob man das auch auf die Zeitdauer von einer Stunde oder weniger umsetzen kann, davon bin ich nicht überzeugt.

Sie haben die grossartige Möglichkeit, ihren Wählern zu zeigen, dass Sie konsequent sind, dass Sie aufmerksam sind. Sie haben vor zehn Minuten über ein quasi deckungsgleiches Postulat abgestimmt. Ich schlage vor, Sie machen dasselbe wie vorhin. Ich weiss, wer wie gestimmt hat. Ich habe es fotografiert, und ich werde nicht müde, Ihnen Abweichungen dann später unter die Nase zu reiben...

Gerne nehme ich auch Ihr Rechenbeispiel von 40 Millionen Investitionen. Ich muss Ihnen leider sagen, Sie haben das heutige System nicht verstanden. Das heisst, wenn Sie auf den Restwert 10% abschreiben, heisst das nicht, dass dieses aktiv und nach zehn Jahren abgeschrieben ist. Im ersten Jahr schreiben Sie viel ab und dann laufend weniger. Es ist eine degressive Kurve.

Ich warne noch einmal davor, in Zeiten, wo eine gute Massnahme nicht gebraucht wird, ist klar, dass man auf die Idee kommen könnte, diese abzuschaffen. Aber die Zeiten werden sich ändern. Wir wissen das, wir stehen vor schwierigeren Zeiten. Also, warum hier eine Regel, die gut ist und die uns geholfen hat, die maroden Finanzen der Gemeinden teilweise wieder in die richtige Richtung zu bringen, zu ändern.

Noch einmal: Ich stimme konsequent. Bitte lehnen Sie dieses Postulat ab.

Besten Dank.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Comme l'auteur du postulat s'est présenté comme jeune député, je mets sur ce compte le fait justement qu'il n'ait pas eu le réflexe de retirer son postulat suite à l'objet qui a été défendu tout à l'heure. Il me dira, ici ça demande l'étude et non pas la mise en place de cet objet, mais cela revient quasiment au même quant au fond du problème.

Juste deux mots quand même, avant qu'il ne se prononce sur le fait de retirer parce que je l'invite à retirer son postulat, pour corriger deux erreurs qui sont dans son texte:

D'abord, l'exigence de 10% d'amortissement global demandé par l'Etat n'est pas demandée par l'Etat même si c'est par voie d'ordonnance mais ça a bien été décidé par le Grand Conseil suite à l'affaire Loèche-les-Bains et ça a été une demande suite à de nombreux débats et de nombreuses heures de commission qui ont mené à cette décision.

Ensuite, un autre élément: il nous semble quand même étrange qu'on cite la limite financière qui conduirait à des renoncements ou à un retard sur des investissements prioritaires parce que, par définition, les investissements prioritaires doivent être pris en compte dans le budget normal et si on arrive à grappiller quelques millions, ça ne sera pas pour les investissements prioritaires mais bien pour des investissements qui ne sont pas prioritaires; sinon, ça m'inquiéterait fortement quant à la capacité des élus de gérer les communes. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 55 voix contre 46 et 13 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.0077 du député (suppl.) Sylvain Défago.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

7. Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, Jean-Claude Savoy, PDCC, et Edmond Perruchoud, UDC: Pour une simplification du processus de perception de l'impôt pour certaines catégories de la population (08.05.2014) **1.0078**
Postulat Emmanuel Amoos, AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, Jean-Claude Savoy, PDCC, und Edmond Perruchoud, UDC: Vereinfachung des Verfahrens zur Steuererhebung für gewisse Bevölkerungskategorien (08.05.2014) **1.0078**
Texte déposé *Hinterlegter Text*

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA:

Taxation provisoire, déclaration d'impôt, paiement des tranches, taxation définitive, remboursement ou facturation du solde et chevauchement des éléments précités entre les années: voici, en résumé, notre système de perception de l'impôt, un système tout de même bien compliqué, vous en conviendrez.

Le présent postulat demande simplement au Conseil d'Etat d'analyser les possibilités de simplification de ce processus.

Si j'ai déposé ce postulat avec mes cosignataires, en parlant de catégories de population et en l'exemplifiant avec les personnes âgées, c'est que plusieurs personnes âgées nous ont interpellés pour nous faire part de leur confusion totale quant au suivi du processus de perception de l'impôt. Il s'agit donc d'un problème concret et bien réellement vécu par de nombreuses personnes. Bien souvent, ces personnes doivent demander une assistance à leurs proches, quand elles en ont, donc avoir le sentiment de perdre pied alors que, avec un système simplifié, elles assureraient seules et sans problème ce suivi.

Il ne s'agit pas ici de sous-entendre que toutes les personnes âgées ne sont plus capables d'assurer le suivi, bien sûr que non, mais bien de permettre une simplification pour celles qui le demandent.

Un système simplifié qui pourrait être, par exemple, une seule déclaration, une seule taxation définitive, ce qui permettrait de générer des économies substantielles dans la gestion des dossiers pour le Service des contributions en termes de traitement administratif. En effet, plus besoin de générer une taxation provisoire, puis de vérifier s'ils ont trop ou pas assez payé, puis encore facturer ou reverser le solde.

De plus, il y a une très grande stabilité des déclarations d'année en année avec très peu de volatilité dans les montants d'impôts.

Certains diront qu'il ne faut pas générer de différences ou de catégories dans la population. Très bien, mais je répondrai qu'il ne faut pas se tromper de débat, l'élément central de ce postulat est bien l'analyse des possibilités de simplification du processus de perception de l'impôt. En effet, les termes «certaines catégories» volontairement vagues peuvent aussi inclure toute la population.

Et c'est au traitement, par sa réponse, que le Conseil d'Etat orientera la faisabilité de ce postulat.

Bien chers collègues, nous avons aujourd'hui l'opportunité au niveau du développement de demander au Conseil d'Etat d'analyser ce processus. Vous ne prenez donc aucun risque à attendre sa réponse.

Si ce postulat devait être combattu, je vous demanderais, Chers collègues, au moment du vote, de vous rappeler que ce postulat a été déposé avec mes collègues PLR, PDC et UDC (*rires dans la salle*) pour répondre à un problème concret et bien réellement vécu par de nombreuses personnes.

Merci pour votre attention.

Cretton Patrick, député (suppl.), PLR:

La fiscalité est, par définition, compliquée, l'ensemble du processus se déclinant généralement sur plusieurs années et sur la base d'éléments techniques et financiers.

Le but primaire de ce postulat visant à une simplification du processus de l'approche fiscale est louable et compréhensible. L'autorité en est bien consciente. J'en veux pour preuve la mise à disposition gratuite du programme VSTax, outil performant qui favorise grandement l'établissement de la déclaration d'impôts des contribuables valaisans.

La loi fiscale se base, toutefois, sur un principe fondamental et inaliénable: l'égalité de traitement entre les contribuables. La taxation et la perception des impôts ne doivent pas s'opérer en fonction de l'origine, de l'âge ou de tout élément subjectif relatif aux contribuables, mais bien sur la base de règles identiques et uniformes pour tous.

Une simplification du processus pour seulement une certaine catégorie de contribuables, comme le demandent les postulants, déroge de manière grave au droit et au principe de base de l'équité de traitement. L'application de la loi ainsi que le processus administratif qui en découle doivent être équivalents pour l'ensemble des contribuables.

L'autorité fiscale doit veiller à une application uniforme de la législation pour l'ensemble des contribuables et sur l'ensemble du territoire cantonal. Ce principe fondamental est repris par l'article 216 de la loi fiscale cantonale.

Dans le but de garantir une équité de traitement pour l'ensemble des Valaisans, le groupe PLR vous invite à rejeter ce postulat.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Je redonne la parole au député Emmanuel Amoos.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA:

Egalité de traitement ne veut pas dire différence dans le processus de perception de l'impôt.

Et je crois avoir répondu déjà dans mon intervention de tout à l'heure: «certaines catégories» incluent aussi potentiellement toute la population. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Nous allons donc voter.

Par 62 voix contre 43 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 1.0078 du député Emmanuel Amoos.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

- 8.** Motion Philippe Nantermod, PLR, Stéphanie Favre, PLR, Xavier Moret, PLR, et Christophe Claivaz, PLR: Pour une révision complète de la loi fiscale (09.05.2014) **1.0079**

Motion Philippe Nantermod, PLR, Stéphanie Favre, PLR, Xavier Moret, PLR, und Christophe Claivaz, PLR: Totalrevision des Steuergesetzes (09.05.2014) **1.0079**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Nantermod Philippe, député, PLR:

Quelques mots puisque tout est quasiment dit dans cette motion simple mais efficace.

Le dernier rapport de la commission des finances sur le compte 2013 montre que les révisions successives de la loi fiscale ont créé en Valais des véritables niches fiscales. Pour un revenu de 120'000 francs, un contribuable peut payer moins de 3,5% d'impôt sur le revenu, un impôt beaucoup plus faible que quelqu'un qui gagnerait moitié moins.

Parallèlement, la révision du droit fédéral et les futures votations fédérales font que le canton va être mis sous pression en matière d'imposition et notamment d'imposition des entreprises. On pense à la Réforme de l'imposition des entreprises III qui devrait pousser la fiscalité des entreprises à 13%, cumulée canton-commune-Confédération, pour un peu moins de 30% aujourd'hui en Valais. Cela signifie des pertes de recettes fiscales pour le canton importantes et la nécessité de tout remettre à plat.

Aujourd'hui, nous avons une loi fiscale compliquée, une loi qui a créé des niches, une loi qui ne sert pas les intérêts du canton.

Ce que nous proposons avec cette motion, c'est de remettre tout à plat, pas de baisse mais pas de hausse fiscale non plus, repenser le rôle de notre fiscalité, essayer d'avoir une fiscalité attractive pour que nous ne nous posions moins à l'avenir la question de la péréquation financière et, pourquoi pas un jour, devenir tellement attractifs que ce soit nous qui participions au ménage fédéral.

Mesdames et Messieurs, au stade du développement, je vous invite à soutenir cette motion. Nous sommes à la veille de très gros débats sur le plan fédéral. Nous devons anticiper ces changements qui vont nous arriver dans la figure. Et accepter cette motion signifie donner les cartes en main au Conseil d'Etat pour aller vers une révision législative complète mais nécessaire.

Je vous remercie de me soutenir.

Roch Jean-Didier, député, PDCB:

Il est vrai que cette Réforme de l'imposition des entreprises III vise à affermir la compétitivité fiscale de la Suisse et à régler le différend fiscal que nous avons avec l'Union Européenne. Selon des informations obtenues sur le site Internet de la Confédération, les critiques portent sur certaines modalités d'imposition accordées aux sociétés holdings, aux sociétés de domicile et aux sociétés mixtes.

En améliorant l'acceptation internationale de son environnement fiscal, elle offre aux entreprises établies en Suisse une plus grande sécurité en matière de droit et de

planification, tout en renforçant sa compétitivité économique. Effectivement, cette réforme devrait permettre d'éliminer, dans le cadre des impôts cantonaux, les différences de traitement fiscal des bénéfices des entreprises suisses et étrangères.

En décembre 2013, la Confédération a élaboré un rapport, d'entente avec les cantons. Ce rapport recommande notamment une position privilégiée des redevances de licences. Et puis, les cantons peuvent abaisser leurs taux d'imposition du bénéfice s'ils le jugent nécessaire.

Certainement qu'il y a d'autres mesures qui pourraient être envisagées, tout cela pour autant que nous ayons la marge de manœuvre financière nécessaire.

Quelques pistes ressortent de ce rapport. Il est dit que la Confédération devra soutenir financièrement les cantons qui, eux, pourraient trouver des mesures en modifiant l'impôt cantonal sur le capital et la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre. Pour certains cantons, toutefois, la seule mesure efficace pour maintenir l'attrait fiscal de la Suisse serait d'abaisser les taux des impôts cantonaux sur le bénéfice.

Finalement, il semblerait qu'un projet de loi destiné à la consultation soit prévu pour l'automne 2014.

Dès lors, vous vous demandez pourquoi notre groupe combat cette motion. Ce n'est pas tant sur le fond, les faits sont là et la situation est bien réelle. Par contre, ce sont les moyens pour notre canton d'y arriver et que vous préconisez dans votre motion, soit votre proposition d'une révision complète de la loi fiscale. Nous avons vécu déjà une dizaine de modifications de la loi fiscale cette dernière décennie, dont certaines permettaient d'alléger la pression fiscale tant des familles que des entreprises. Il n'est actuellement pas nécessaire de revoir l'entier de la loi, même si nous devons, dans le contexte de cette Réforme des entreprises III, trouver des solutions d'adaptation.

Alors, oui sur le fond mais non sur la forme pour y arriver.

Merci de votre attention et surtout merci de rejeter cette motion.

Imboden Mischa, Grossrat (Suppl.), CVPO:

Im Gegensatz zu Philippe Nantermod bin ich nicht der Meinung, dass die Unternehmenssteuerreform III den Kanton Wallis besonders hart treffen wird. Dies deshalb, weil insbesondere die steuerliche Privilegierung von Holding-, Verwaltungs- und gemischten Gesellschaften aufgehoben werden soll. Solche Gesellschaften sind in unserem Kanton relativ schwach vertreten, womit der Druck der Wirtschaft, die Gewinnsteuern zu senken, bei uns nicht übermässig hoch werden dürfte. Ausserdem beläuft sich der Steuersatz im Kanton Wallis für Unternehmensgewinne bis 150'000 Franken heute inklusive Bundessteuer bereits auf lediglich 14,5%. Damit liegen wir schweizweit auf Rang 3. Auch hier ist der Handlungsbedarf gering.

Aufgrund der getroffenen Massnahmen der vergangenen Jahre hat es das Wallis geschafft, sich weg von einer Steuerhölle hin zu einem relativ unternehmerfreundlichen Kanton zu entwickeln. Es wäre standortpolitisch absolut unklug, gerade jetzt das Steuergesetz zu ändern. Verunsichern wir doch unsere Unternehmer und zukünftigen Investoren nicht noch zusätzlich. Eine Totalrevision des Walliser Steuergesetzes, noch bevor die Details zur Unternehmenssteuerreform III überhaupt bekannt sind, würde das ohnehin raue Wirtschaftsklima noch weiter durcheinander bringen.

Aufgrund der kantonalen Finanzlage sind finanzpolitische Vorschläge angebracht und auch durchaus nötig. Am Walliser Steuergesetz brauchen wir aber nicht herumzubasteln. Einmal mehr weisen wir darauf hin, dass unser Kanton nicht an einem Einnahmen-, sondern an einem Ausgabenproblem leidet. Unsere Kantonsfinanzen bekommen wir dann in den Griff, wenn wir uns endlich darum kümmern, die ständig ansteigenden Kosten einzudämmen.

Belassen wir unser Steuergesetz so wie es ist, denn es ist in Ordnung. Kümmeren wir uns besser um die wahren Probleme und arbeiten wir gemeinsam daran, die Kosten zu senken.

Die CVPO bittet Sie, diese Motion abzulehnen.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Sous l'angle de l'esthétique législative, cette proposition est assez séduisante, c'est vrai que l'on a procédé à beaucoup de modifications de la loi fiscale ces dernières années, mais la question c'est de savoir où on veut aller.

Alors justement quand je lis cette intervention, quand j'entends le député Philippe Nantermod s'exprimer au nom du groupe PLR, je me dis qu'on n'est pas forcément tous sur la même longueur d'onde ici dans cette salle. Déjà on nous parle d'une réforme fédérale qui n'est pas aboutie. Alors est-ce que nous allons, quand je dis «nous», c'est le canton, est-ce que notre canton va s'aplatir devant la Confédération avant même que les autorités fédérales n'aient décidé? C'est la première question.

Et puis, surtout, on nous parle de niches fiscales, on nous laisse entendre que c'est très vilain. Mais, si on traduit cela dans un français un peu plus courant, on parle de quoi quand on parle de ces niches fiscales? On parle d'un certain nombre de réformes que nous avons décidées ici dans cette salle, en particulier pour soutenir les familles ou arrêter de discriminer le mariage ou la famille par rapport à d'autres formes de vie. Alors, on est face à un choix de société qui se traduit dans des options fiscales. L'option de l'UDC, comme apparemment de quelques autres dans cette salle, est assez claire: nous n'avons aucun problème avec les choix que nous avons faits ces dernières années, entre autres pour la famille, et nous ne voyons pas pourquoi nous réviserions complètement la loi fiscale simplement pour en changer. Et s'il manque de l'argent, peut-être qu'avant de sacrifier la famille, il faudrait songer à faire d'autres économies que celles qui ont été faites jusqu'ici.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Vous serez peut-être surpris mais le groupe AdG/LA et le groupe PLR ne sont pas souvent d'accord en termes de fiscalité; par contre, nous pouvons être d'accord en termes de réformes.

Dans ce sens-là, je prends la parole pour soutenir la motion proposée parce qu'il nous semble important effectivement de mettre à plat une fois l'ensemble de la fiscalité. Nous nous rendons compte à chaque fois qu'on aborde un sujet fiscal que tout est tellement imbriqué et compliqué que dès qu'on touche un point à la fiscalité, on en touche d'autres. Ou qu'on nous dit: attention, ça risque de tout déséquilibrer. Il semble vraiment important une fois de tout mettre sur la table, de manière neutre.

Et ce qui nous permet d'adhérer à cette motion, c'est effectivement le fait que ce soit bien cité dans la motion le respect du principe de capacité économique des contribuables et qu'il n'y ait ni allègement ni augmentation de la charge fiscale globale dans cette révision complète de la fiscalité.

Libre après à chacun, en dehors de cette révision complète, de refaire des propositions, domaines par domaines, libre à chacun de le faire. Mais il n'empêche qu'une révision fiscale permettra certainement une simplification, permettra d'éliminer, j'ai envie de dire des fonctionnements actuels qui n'ont plus lieu d'être ou qui sont compliqués.

Dans ce sens-là, nous ne pouvons que soutenir une simplification des procédures fiscales permettant d'alléger la charge, notamment du Service des contributions et du Service des finances, et qui permettra peut-être de mener, à terme, à quelques économies.

Maintenant, une dernière remarque et elle s'adresse au député (suppl.) Mischa Imboden, quand il se permet clairement de déclarer que le canton n'a pas un problème de recettes mais de dépenses, je tiens à dire que tant pour ETS 1, on nous a garanti qu'il fallait

l'équilibre, notamment l'équilibre entre les recettes et les dépenses (or, on n'a que des économies d'environ 40 millions à 45 millions et aucune recette supplémentaire) qu'en ce qui concerne la dette 2013, voire la future dette 2014, on nous dit aussi qu'il faut un équilibre entre les dépenses et les recettes nouvelles. Cela veut bien dire, le Conseil d'Etat comme le Grand Conseil, qu'ils reconnaissent qu'il y a un problème de recettes dans ce canton.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je redonne la parole au député Philippe Nantermod.

Nantermod Philippe, député, PLR:

Merci beaucoup.

Je vais faire très bref.

J'aimerais simplement répondre au député Jean-Luc Addor par rapport à cette révision. Il ne s'agit pas que de cosmétique quand on révisé la loi fiscale. Cette loi est très importante. C'est une des lois centrales du canton du Valais. Elle ne fait pas que régir les taux d'imposition. Mais, on a vu dans le rapport de la commission des finances que nous avons de vraies niches fiscales, que la commission des finances a pointées du doigt, mais il y a aussi d'autres éléments et notamment cette loi fiscale traite toute la procédure fiscale dans le canton. Et là, je ne vous fais pas un dessin pour rappeler qu'il y a quelques dysfonctionnements en la matière. C'est aussi l'occasion de régler ces problèmes-là.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

Par 67 voix contre 52, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.0079 du député Philippe Nantermod.

Cette motion est ainsi classée.

9. Motion AdG/LA, par Gaël Bourgeois, Julien Délèze (suppl.), Jérémie Pralong et Patricia Constantin (suppl.): La fiscalité pour tous, sans privilèges (09.05.2014) **1.0080**

Motion AdG/LA, durch Gaël Bourgeois, Julien Délèze (Suppl.), Jérémie Pralong und Patricia Constantin (Suppl.): Steuergerechtigkeit für alle (09.05.2014) **1.0080**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Bourgeois Gaël, député, AdG/LA:

La fiscalité est le cœur même de l'équilibre entre les personnes qui gagnent beaucoup, entre les personnes qui gagnent moins, entre les prestations qui sont fournies à la population de ce canton et des communes.

Le slogan du parti socialiste est, vous le savez «Pour tous sans privilèges» et nous insistons sur ce point-là et souhaitons inclure également les politiciens dans ce slogan. En effet, les politiciens, comme vous le savez sans doute lorsque vous remplissez votre déclaration d'impôts, bénéficient d'un privilège: une imposition partielle de leurs gains en qualité de conseiller communal, de conseiller général ou encore de député.

Nous votons donc nous-mêmes notre fiscalité allégée et trouvons au parti socialiste et à l'alliance de gauche que ce mode de faire est quelque peu particulier.

Historiquement – je n'étais pas là lorsque ce privilège a été instauré pour les politiciens – peut-être était-ce une question d'engagement pour la collectivité, peut-être était-ce une question liée souvent à des revenus faibles pour les politiques, peut-être était-ce une question d'éviter de démotiver les gens, on sait aujourd'hui toutes les difficultés que peuvent avoir les partis à trouver des gens qui s'impliquent et c'est là peut-être aussi un élément important.

Cependant, la loi fiscale a été modifiée récemment et si l'on prend l'exemple du corps des sapeurs-pompiers, eh bien!, les sapeurs-pompiers qui gagnent aujourd'hui plus de 5'000 francs se voient imposés intégralement; ce qui n'était pas le cas auparavant. Peut-on dire que les sapeurs-pompiers ne sont pas des gens qui s'engagent pour la collectivité? Peut-on dire que les sapeurs-pompiers n'ont pas de problème à recruter? Eh bien!, non, Chères et chers collègues, et je pense qu'il est important que nous soyons, nous aussi, sur un pied d'égalité. Si nous avons exigé des sapeurs-pompiers, qui gagnent plus de 5'000 francs, qu'ils paient des impôts sur ces sommes-là, je vois mal aujourd'hui comment leur expliquer que les députés au Grand Conseil ont droit à une imposition partielle.

A défaut d'avoir accepté une révision totale de la loi fiscale, je vous propose donc une révision partielle et demande que la logique imposée aux sapeurs-pompiers le soit également au monde politique et en ne touchant que les salaires de plus de 5'000 francs, eh bien!, Chères et chers collègues, nous ne démotivons pas les conseillers généraux mais nous acceptons effectivement le principe d'équité et d'égalité qui doit être privilégié dans cette société. Sans cela, nous ne sommes plus crédibles, notamment vis-à-vis des soldats du feu.

Chères et chers collègues, je vous remercie d'avance de votre soutien pour cette motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre motion est combattue.

Udressy David, député (suppl.), UDC:

Le député Gaël Bourgeois, auteur de la motion: la fiscalité pour tous, sans privilèges, nous fait état de ses vapeurs sur l'imposition des indemnités d'élus, qu'ils soient communaux ou cantonaux.

Que l'on soit élu dans un exécutif communal, dans un législatif communal ou au Parlement valaisan, nous sommes tous des miliciens. Un engagement dans un exécutif ou un législatif demande du temps, demande de l'engagement, demande des sacrifices. A chaque élection, particulièrement lors des communales, il devient de plus en plus difficile de recruter des candidats pour ces fonctions.

Maintenant, si vous voulez continuer à dévaloriser ces fonctions, eh bien!, continuons dans cette direction.

Vous prenez comme exemple les hommes du feu que l'on impose désormais à partir de 5'000 francs. Si ce Parlement, lors de la dernière révision de la loi fiscale, a accepté cette modification, ce fut une erreur. Ne la commettons pas avec les élus, plus particulièrement les élus communaux.

Sans privilèges, aussi longtemps que les fonctionnaires enseignants toucheront à la fois leurs salaires de la part de l'Etat et leurs indemnités, pour l'UDC, il est impensable de soutenir une telle proposition.

Si c'est pour des raisons financières que le groupe AdG/LA propose la suppression de ces exonérations, l'UDC viendra également avec des suppressions de privilèges afin d'améliorer les finances publiques.

Pour le bien de nos institutions et en reconnaissance du devoir accompli par tous les élus dans notre canton, nous vous invitons à classer cette motion au stade du développement.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

Par 73 voix contre 39 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.0080 du député Gaël Bourgeois.

Cette motion est ainsi classée.

- 10.** Motion Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, et Christophe Clivaz, Les Verts: Si la démocratie n'a pas de prix, elle a un coût (09.05.2014) **1.0081**

Motion Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, und Christophe Clivaz, Les Verts: Die Demokratie ist zwar unbezahlbar, aber nicht kostenlos (09.05.2014) **1.0081**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA:

Suite au changement d'ordre du jour, je m'exprimerai au nom du député (suppl.) Célestin Tamarcaz.

Pour sa dernière campagne électorale cantonale, en 2013, le parti chrétien-social du Valais romand a dépensé 15'703 francs et 70 centimes. Les fonds provenaient, par ordre d'importance, du financement public via le groupe parlementaire alliance de gauche/Linke Allianz, des émoluments des élus, des cotisations des membres et des dons de sympathisants, alors que, pour sa campagne personnelle, l'auteur de cette intervention a investi une trentaine de francs. Vous voyez comme la transparence est chose simple!

Voilà pour l'exemple.

Tout le monde, y compris à l'étranger, loue les bénéfices de notre démocratie directe et des opportunités données aux citoyens d'exprimer régulièrement leur opinion. Certains vont jusqu'à proposer que le droit suisse prime sur les conventions internationales; c'est dire s'ils sont confiants que l'avis du peuple helvète, éclairé entre tous, est hautement légitime.

D'un autre côté, les instances de surveillance européennes de la corruption pointent d'un doigt accusateur l'opacité du système suisse de financement des partis politiques. On sait que les campagnes électorales coûtent toujours plus cher, de la mise en place d'un plan de communication aux nombreux supports de promotion des candidats. Les défraiements et autres indemnités versés aux élus ne semblent pas suffire et, finalement, le recours aux ressources privées est de bonne guerre.

Par contre, ce qui l'est moins, c'est que personne ne sache d'où vient l'argent qui permettra, au final, aux candidats d'être élus; ce qui pose de sérieuses questions quant à l'indépendance des futurs élus. Vont-ils défendre les intérêts d'une entreprise, d'une association ou, au contraire, les valeurs pour lesquelles ils ont été choisis par le peuple? Les campagnes à 6 chiffres pour les élections fédérales ou pour le Conseil d'Etat suscitent de légitimes questions chez les électeurs.

Le Tessin, Genève et, dernièrement, Neuchâtel ont mis en place des règles pour le financement des partis. Et quel meilleur moment pour le Valais pour suivre ces exemples? Le canton dont parle la presse ces derniers temps ne fait pas toujours envie et un effort affiché de transparence ferait le plus grand bien à l'image du Valais, sans compter que les débats en

cours sur les questions constitutionnelles répondent à la même volonté de rafraîchir le système électoral valaisan.

Les différents groupes «C» ont montré l'exemple dernièrement en rendant publics les montants investis dans la campagne au Conseil d'Etat en 2013 et il faut le saluer. Le parti socialiste le fait aussi, systématiquement et en détail. Les Verts le font également, sur demande. L'UDC, thuriféraire de l'autorité du peuple souverain et des vertus de la démocratie, ne peut que soutenir cette proposition.

Dans la mesure où la qualité d'une démocratie dépend très directement de l'information dont disposent les citoyens, les signataires de cette motion et de la suivante proposent des mesures relativement simples à appliquer.

Pour que les citoyens-électeurs sachent s'ils votent pour le représentant de telle banque ou de tel assureur, merci de soutenir ces motions.

Merci de votre relative attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Cette motion est combattue.

Beytrison Anne-Marie, députée (suppl.), PDCB:

Si la démocratie n'a pas de prix, elle a un coût.

Modifier la loi sur les droits politiques en introduisant la notion de transparence des dépenses électorales pour les campagnes politiques: la transparence des dépenses est-elle un droit politique?

Certaines affaires récemment mises en lumière dans les médias concernant le financement des campagnes électorales chez nous ou dans un pays voisins où, malgré la loi et les directives d'un certain parti, des ministres n'ont-ils pas quitté la scène politique par trop de transparence?

Notre groupe fait l'impasse sur certains doutes ou suspicions sur le financement des partis, des candidats aux élections communales, cantonales et fédérales, et des votations populaires. En introduisant la notion de transparence dans une loi, qui effectuera le contrôle? Une, deux, trois personnes, ou quel organe et pour quels coûts? Cela aura un coût et non pas la démocratie. Ces contrôleurs seront-ils de confiance en fonction de l'appartenance politique de ceux-ci? L'introduction de la transparence des dépenses électorales dans une loi sera-t-elle contrôlable? Non.

Vous l'avez compris, le groupe PDCB demande de classer à ce stade cette motion et également la suivante, la motion 1.0082, qui va presque dans la même direction.

Merci de votre écoute.

Ruppen Franz, Grossrat, SVPO:

Die SVPO-Fraktion bekämpft diese Motion, wie auch die nachfolgende Motion 1.0082.

Die Schweiz ist zu Recht stolz auf ihre direkte Demokratie und das Milizsystem. Zu diesem urdemokratischen Grundverständnis gehören auch Parteien, die unabhängig vom Staat privatrechtlich organisiert sind. Die Parteien müssen damit in der Schweiz für einen Grossteil ihrer Aufwendungen selbst aufkommen und entsprechend private Spender finden. Sie hängen nicht am finanziellen Tropf des Staats und folglich des Steuerzahlers.

Die Finanzierung der Parteien über Mitgliederbeiträge, Mandatsbeiträge sowie Zuwendungen von Privaten und Firmen bringt es auch mit sich, dass die Bürger und die Wirtschaft über Spenden das demokratische System mittragen. In diesem auf einer hohen Eigenverantwortung basierenden System entscheidet jeder für sich selber, ob und wie viel er

allenfalls einer Partei spenden will. Es steht ihm auch frei, dies nach aussen hin publik zu machen oder eben auch nicht.

Die Parteien als privatrechtliche Vereinigungen sollen, wie übrigens auch die vielen Nicht-Regierungsorganisationen in der Schweiz, keiner weiteren gesetzlichen Verpflichtung zur Offenlegung ihrer Spender unterstehen. Dieses Vorgehen schützt primär die Privatsphäre des Spenders. Die Schweiz hat damit bisher im Vergleich zum Ausland sehr gut gelebt.

Die Alternative dazu wäre nämlich eine staatliche Parteienfinanzierung und damit eine Professionalisierung und eine weitere Verbürokratisierung der Politik. Dies würde zu mehr staatlicher Einflussnahme führen, was wir entschieden ablehnen. Die Unabhängigkeit von Parlamentariern und Parteien wird reduziert. Parteien und Politiker werden damit faktisch zu Staatsangestellten. Zudem würden die Kosten für ein solches System dann explodieren, wie die Erfahrungen in anderen Ländern zeigen.

Die SVPO-Fraktion setzt sich für den Schutz der Privatsphäre und für die Freiheit des mündigen Bürgers und der Unternehmen ein. Darum lehnen wir diese beiden Motionen ab.

Ich danke Ihnen.

Rey Bernard, député, PLR:

Vous me permettrez de ne prendre la parole qu'une seule fois pour combattre les motions 1.0081 et la suivante, tant elles sont semblables sur le fond. Une lecture attentive des deux textes démontre d'ailleurs que leurs auteurs maîtrisent parfaitement le copier-coller.

Le PLR est transparent. Sa dernière campagne au Conseil d'Etat a coûté 220'000 francs. Le PLR est transparent: il a reçu des dons de Giroud..., de Willy Giroud. Le PLR est transparent, il ne veut pas de ces motions, non que nous ayons quelque chose à cacher mais nous ne voulons pas d'une loi qui instaurerait une bureaucratie coûteuse qui ne servirait qu'à se nourrir elle-même, sans aucunement améliorer notre démocratie.

Dans le texte de leurs motions, les signataires soulèvent plusieurs interrogations, par exemple en indiquant que certains citoyens se demandent quelle est l'influence des moyens sur les résultats électoraux. L'expérience passée récente du PLR (220'000 francs), soit les plus hauts frais de campagne tous partis confondus, et aucun élu, donne une réponse précise à cette question: il n'y a aucune influence.

Les craintes de la population sont souvent centrées sur l'indépendance que certains partis ou certaines personnes, les élus, pourraient avoir vis-à-vis des soutiens financiers obtenus, disent les signataires. Nous sommes persuadés que le registre des intérêts au Grand Conseil est suffisant pour garantir cette transparence. La solution simple, pragmatique, gratuite et efficace du registre des intérêts doit d'ailleurs sa paternité à notre groupe par notre ancien collègue Alexis Turin.

Là où mes collègues Tamarcaz, Borgeat, Clivaz et Alter commencent à devenir tendancieux, mais telle n'était certainement pas leur intention, c'est quand ils demandent quelles contreparties sont exigées pour les montants investis. Cela laisse sournement sous-entendre que la droite est manipulable au contraire de la vertueuse gauche, gauche qui, bien sûr, est intègre alors que la droite est corrompue. Outre le fait qu'aucune loi n'arrivera à mesurer une éventuelle dépendance, nous nous demandons en quoi un politicien, dont le parti aurait éventuellement reçu de l'argent d'une banque, serait moins indépendant, intègre ou honnête qu'un politicien faisant partie d'un syndicat.

Les signataires mentionnent également que leur proposition permettrait de garantir une égalité des chances entre formations politiques. Nous ne croyons pas qu'une telle égalité s'édicte par des textes légaux. Chaque parti dans ce Parlement a ses têtes d'affiche; celles-ci ne se sont pas fait connaître par l'argent qu'elles ont mis pour leurs campagnes mais par leurs qualités propres. De plus, les blogs et les réseaux sociaux ont totalement démocratisé la communication, la rendant directe et gratuite. Faudrait-il également, au nom

de l'égalité des chances, légiférer sur le nombre maximal d'amis que chaque candidat devrait avoir sur Facebook?

En conclusion et même s'il y aurait encore quantité d'arguments à développer afin de rejeter ces deux motions, le groupe PLR s'oppose à créer une loi qui ne répondrait d'ailleurs à aucune des questions posées par les rédacteurs, qui créerait une nouvelle bureaucratie et qui n'amènerait rien de plus à notre démocratie. Merci.

Lamon Anthony, député (suppl.), PDCC:

Si nous sommes conscients, à l'instar des autres groupes, des inquiétudes qui animent l'esprit des motionnaires, nous ne voyons pas du tout comment la situation actuelle nécessiterait de légiférer aussi directement, et mes différents préopinants l'ont rappelé.

Un parti est une association régie par le droit privé, le député Franz Ruppen l'a rappelé. C'est une organisation de milice qui représente les citoyens. Et si les motionnaires ont des craintes, nous en avons aussi par rapport à une réelle mainmise de l'Etat sur les partis.

Nous sommes perplexes réellement face à une forme d'inquisition qui pourrait toucher la sphère privée des donateurs. A nouveau, on a la fâcheuse impression qu'avec cette motion, on veut jeter l'opprobre sur une classe politique qui est déjà passablement malmenée.

En conclusion, sous couvert de vouloir protéger les citoyens face à des risques qui ne sont pas prouvés, on va à nouveau assurer un contrôle administratif supplémentaire, ce dont nous ne voulons pas.

C'est pourquoi nous vous proposons de rejeter cette motion. Merci.

Desmeules Jérôme, député (suppl.), UDC:

A l'heure où nous cherchons à économiser de l'argent partout, j'aimerais juste indiquer que rien que pour l'UDC du Valais romand, nous avons 30 sections communales, 8 sections de district, une section jeunes, une section cantonale. Cela fait donc 40 livres de comptes juste pour l'UDC qu'il faudrait transmettre à une entité qu'il reste à définir au sein de l'Etat. Cela veut dire probablement, pour l'ensemble des partis politiques valaisans, plus de 300 livres de comptes qu'il faudrait transférer, probablement engager quelqu'un pour en assurer la réception, le contrôle et la transmission à je ne sais quelle personne qui en ferait la demande.

Et, au fond, pourquoi faire? La transparence existe déjà. J'imagine que c'est le cas pour tous les partis politiques puisque c'est la loi. Chaque année, les comptes des sections sont présentés aux membres et validés par les vérificateurs. Ceux qui soutiennent un parti politique savent déjà comment l'argent est dépensé en détail et, jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons jamais refusé personne dans une de nos assemblées pour venir consulter l'état de notre bilan.

Cette motion relève d'une espèce de mythe, d'un mythe qui voudrait que les partis de droite profitent d'immenses largesses de la part du monde économique. Eh bien!, vous voulez de la transparence, Madame la députée? Je vais, comme on dit communément, me mettre à poile..., alors j'en vois certaines qui sont déjà déçues, malheureusement ça ne sera pas comme Geri Müller, je vais juste vous donner les informations qui sont pertinentes pour l'UDC. L'année passée, année électorale, si vous voulez tout savoir, 8% de notre budget est provenu de dons, le reste provient essentiellement des contributions des élus et des cotisations, et le plus gros contributeur, c'est notre conseiller d'Etat qui est ici présent car nous avons organisé un petit racket avant les élections. Donc, je pense, comme dans chaque parti, on réclame des contributions des élus et, bien sûr, proportionnellement c'est lui qui doit en fournir le plus.

Encore de la transparence, je vous montre aujourd'hui en exclusivité mondiale ainsi qu'à la télévision la liste de tous nos donateurs de plus de 5'000 francs..., la voici!... Il n'y en a pas.

Enfin et pour satisfaire cette curiosité inutile, si vous le souhaitez vraiment, j'ai ici avec moi les comptes qui ont été approuvés à la dernière assemblée générale et je les tiens à votre disposition si vous voulez venir les consulter.

Je vous remercie. Bonne journée.

Et nous vous recommandons bien sûr de refuser cette motion ainsi que la suivante.

Dumont Jean-Henri, député, AdG/LA:

Permettez-moi, ce n'était pas prévu, juste de prendre la parole pour répondre à deux ou trois arguments qui me semblent totalement fallacieux, même si je ne me fais pas d'illusions sur le résultat du vote final.

D'abord, le fameux procès qui est fait à la gauche concernant les relations avec les syndicats. La différence essentielle entre ce qu'on demande dans la motion et cette notion-là, c'est que chacun sait ici qui sont dans les syndicats, qui on est, et là il y a la transparence. Par contre, en ce qui concerne les dons, il n'y a pas la transparence; donc, personne ne peut savoir dans cette salle qui pourrait éventuellement être influencé par l'un ou l'autre résultat ou l'une ou l'autre prise de position.

Quant au fait que les moyens ne concernent pas les résultats, bon, peut-être que le PLR a mis beaucoup de moyens et n'a pas gagné, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille mettre zéro moyen parce que, sinon, personne ne le ferai.

Et, deuxièmement, cette disposition ne concerne pas que les élections mais l'ensemble des votations. Or, on voit bien que sur une campagne, par exemple la campagne sur la caisse maladie publique, la disproportion des moyens: 200'000 francs pour le PS environ et on peut estimer à 300'000-400'000 francs le total, par rapport à 5 millions à 10 millions pour les adversaires, ça fait une grosse différence.

Enfin, juste un élément quand même en ce qui concerne la capacité financière et les soutiens, nous, nous avons quand même mis en évidence que la totalité des lobbyistes concernant justement le débat sur la caisse publique, ils sont majoritaires dans la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et ils sont majoritaires dans la même commission du Conseil des Etats. Donc, vous voyez la liberté ou le type d'influences qu'il peut y avoir.

Donc, la transparence, ce n'est pas un vain mot. La transparence sur le financement, ce n'est pas un vain mot, ça a réellement un impact.

Et, Monsieur le député (suppl.) Jérôme Desmeules, si vous pouvez nous montrer vos fiches ici, si vous pouvez nous faire cette déclaration devant le public, les caméras pour paraître transparent, la réalité, c'est que vous le faites une fois et vous n'êtes pas capable de le faire systématiquement pour que la population valaisanne puisse justement connaître quels sont les financements généraux.

C'est pour cela que nous soutenons et que je vous invite à soutenir quand même cette motion parce que, simplement, toute démocratie exige de la transparence.

Merci.

Le président:

Merci..., ce que j'adorais le débat réduit...

Je redonne la parole au député (suppl.) Jérôme Desmeules.

Desmeules Jérôme, député (suppl.), UDC:

On ne va pas allonger inutilement.

Si M. le député Jean-Henri Dumont veut venir chaque année à notre assemblée, on lui offre volontiers un verre et il peut venir regarder le bilan avec tout le monde.

Merci.

Le président:

Merci.

Comme la plupart des députés ont combattu les deux motions, nous ferons deux votes séparés et je verrai si quelqu'un souhaite reprendre la parole au point suivant de l'ordre du jour.

Par 100 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.0081 du député (suppl.) Célestin Tamarcaz.

Cette motion est ainsi classée.

11. Motion Célestin Tamarcaz (suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, et Florian Alter, AdG/LA: Egalité des chances en politique (09.05.2014) **1.0082**

Motion Célestin Tamarcaz (Suppl.), AdG/LA, Raymond Borgeat, AdG/LA, und Florian Alter, AdG/LA: Chancengleichheit in der Politik (09.05.2014) **1.0082**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Borgeat Raymond, député, AdG/LA:

Je vais effectivement être bref.

Juste quand même quelques petits ajouts.

Effectivement, nous avons fait du copier-coller entre les deux motions parce, effectivement, il y avait une graduation.

Je me permets juste de revenir sur R21. On parle de R21, quand il y a des conseillers d'Etat, on parle de compétences. Et là, en refusant la transparence et en refusant évidemment le plafonnement, on va demander aux gens d'élire peut-être des personnes qui ont des plus grands moyens financiers. Donc, je ne suis pas certain qu'on soit réellement cohérent en parlant de transparence et en disant qu'on veut réellement des gens qui soient hautement compétents.

Déjà, on dit que, probablement, les gens de gauche étaient moins influençables. A mon avis, et j'ai relu le texte, malgré le copier-coller, il n'est nullement cité des gens à clivage gauche-droite dans ce genre de situation. Oui, probablement que les gens de gauche ou de droite, du moment qu'ils sont payés par quelqu'un (entre guillemets) «payés par quelqu'un pour être élus», ils auront probablement une forme de redevance envers les gens qui les ont soutenus.

Donc, c'est réellement une crainte que les gens qui sont élus par un soutien massif veulent défendre les gens qui les soutiennent.

A mon avis, la capacité des candidats ne devrait pas être liée à leur capacité financière.

Pour gagner du temps, je retire cette motion.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette motion est ainsi retirée.

Nous terminons, après deux heures à peu près, une heure et demie, les traitements et les développements du DFI.

Nous passons au point suivant.

Traitements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Behandlungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

- 12.** Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, et Pascal Nigro, PDCB: Pour une meilleure protection de notre environnement (14.11.2013) **5.0041**

Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, und Pascal Nigro, PDCB: Für einen besseren Schutz unserer Umwelt (14.11.2013) **5.0041**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté.

Il est transmis au Conseil d'Etat pour exécution. Je n'ai pas de demande de parole.

- 13.** Postulat AdG/LA, par Jérémie Pralong, Julien Délèze (suppl.), Gaël Bourgeois et Patricia Constantin (suppl.): L'A9 avance et le citoyen paie aussi.... les pollutions passées de la Lonza! (14.11.2013) **5.0042**

Postulat AdG/LA, durch Jérémie Pralong, Julien Délèze (Suppl.), Gaël Bourgeois und Patricia Constantin (Suppl.): A9: Die Bürger werden für die Umweltsünden der Lonza zur Kasse gebeten (14.11.2013) **5.0042**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est également accepté et transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

- 14.** Postulat Kevin Follonier (suppl.), UDC, et Edmond Perruchoud, UDC: Desserte de la station de Vercorin (13.12.2013) **5.0048**

Postulat Kevin Follonier (Suppl.), UDC, und Edmond Perruchoud, UDC: ÖV-Anbindung von Vercorin (13.12.2013) **5.0048**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.05)

Entwicklung (2014.05)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est refusé par le Conseil d'Etat.

Follonier Kevin, député (suppl.), UDC:

Sommes-nous là pour parler de destruction des petits villages isolés de montagne ou pour trouver une solution viable à long terme afin de ne laisser aucun habitant sur le bas-côté de la route?

La question reste entière. En effet, la particularité du village de Briey par sa topographie mettrait à mal ses habitants par la suppression totale et totalitaire de la ligne des bus postaux. Et nous parlons bien d'un village et non pas d'un hameau, plus de 146 personnes y habitent à l'année. La suppression de cette ligne condamnerait les habitants de Briey-Chippis à n'utiliser qu'un moyen de transport privé, sachant que les deux kilomètres qui séparent ce village de l'arrêt du téléphérique ne comportent aucun passage piétons sur une route cantonale. Or, selon l'article 3 de la loi fédérale sur le transport de voyageurs et l'article 5 de l'ordonnance correspondante, le village de Briey remplit les conditions de la fonction de desserte, c'est-à-dire le transport régulier et professionnel de voyageurs pour un village habité toute l'année par plus de 100 habitants.

De plus, restreindre Vercorin à un seul moyen de transport mettrait en grande difficulté les habitants et les écoliers concernant les éléments récurrents: révisions mensuelles du téléphérique, fort foehn, orages, précipitations hivernales, givre.

Enfin, les personnes âgées ne peuvent parfois pas utiliser ce moyen de transport qui met à mal leur santé à cause des changements rapides et importants de pression. Les malades du cœur se trouvent dans le même cas.

C'est pourquoi je demande à mes collègues parlementaires de soutenir ce postulat et au Conseil d'Etat de reconsidérer sa position à ce sujet en tenant compte de la réalité des habitants de ces villages qui méritent d'être considérés et reconnus.

Merci de votre attention.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Très brièvement.

Effectivement, on peut se scandaliser, comme le fait l'intervenant, sur le fait qu'on va laisser sur le bord de la route quelques personnes parce que Briey n'est pas un hameau mais un village.

Je veux juste vous rappeler quelques éléments qui sont mentionnés dans ma réponse.

Il y a, aujourd'hui, quotidiennement 35 personnes qui utilisent le bus entre Sierre, Briey et Vercorin sur 5 paires de courses; donc, en gros, ça fait 10 courses. Et il y a, avec une cadence d'un quart d'heure pour un trajet de 7 minutes, aujourd'hui, 264 personnes par jour qui prennent le téléphérique. Donc, nous avons un choix. Le téléphérique est en chute d'homologation parce qu'il est trop ancien, il faut le refaire. On propose aujourd'hui de passer par une installation dont le débit serait augmenté de 60 à 140 personnes à l'heure, ce qui augmenterait encore la performance de cette installation. Mais, malheureusement, soit l'OFT, les autorités, pour le financement, n'autorisent pas aujourd'hui la double desserte avec deux moyens de transport. Donc, on doit faire un choix.

Et ce choix, aujourd'hui, va clairement en direction de cette solution, plus rapide, plus performante.

Je rappelle que depuis la station de base de la télécabine, la liaison directe vers Sierre et Sion sera conservée. Donc, il n'y a pas de perte, je dirai, de rendement par rapport à ce qui se passe actuellement.

Demeure le problème de Briey puisque la station de Briey se trouve un petit peu à l'extérieur de la localité et là, effectivement, il y a un problème à régler puisque les gens doivent gagner la station intermédiaire par leurs propres moyens.

Pour ce qui est des passages pour piétons, vous savez qu'il y a un projet actuellement, enfin plutôt un développement actuellement en cours dans le canton. Je n'ai pas eu à ce jour de remarque concernant ce passage pour piétons, mais bien sûr je vais m'y intéresser.

Pour le reste, il faut savoir que si nous décidions aujourd'hui de garder les deux dessertes, ce serait à charge exclusive du canton, la Confédération n'entrant bien sûr pas en ligne de compte pour financer deux moyens de transport.

Donc, pour notre part, au vu de l'utilisation extrêmement restreinte actuellement, d'une part, et, d'autre part, de la possibilité pour tous les usagers et les 35 qui prenaient ce transport quotidien de n'être pas lésés puisqu'ils continueront, via le téléphérique, d'avoir la liaison avec Sierre et Sion, je pense que c'est une décision sage et qui va également dans, je dirai, une amélioration globale des infrastructures de mobilité dans notre canton. Vous savez qu'il y a des coupes extrêmement sombres qui sont réalisées aujourd'hui à Berne pour les transports régionaux et l'on ne pourra bientôt plus se permettre de garder (il n'y a pas que Vercorin qui est, je dirai, dans le viseur de Berne), on ne pourra plus se permettre de conserver des destinations et des dessertes qui ne sont pas utilisées par un minimum de voyageurs. C'est malheureux. Je crois que, aujourd'hui, on doit en prendre acte et puis essayer, au maximum, de préserver les intérêts des gens qui habitent dans ces régions, en l'occurrence c'est en leur mettant à disposition un moyen de transport qui sera moderne, performant, extrêmement sûr et qui fonctionne on va dire quasiment par tous les temps.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 58 voix contre 37 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent le postulat 5.0048 du député (suppl.) Kevin Follonier.

Ce postulat est ainsi classé.

Développements: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Entwicklungen: Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

- 15.** Interpellation Roberto Imoberdorf (suppl.), CVPO, Philipp Imwinkelried (suppl.), CSPO, Francesco Walter, CVPO, et Frank Wenger, CSPO: Route du Rhône 1 (05.05.2014) **5.0069**

Interpellation Roberto Imoberdorf (Suppl.), CVPO, Philipp Imwinkelried (Suppl.), CSPO, Francesco Walter, CVPO, und Frank Wenger, CSPO: Rhone Route 1 (05.05.2014) **5.0069**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Herr Staatsrat, Sie haben das Wort.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Bestimmungen des Artikels 3 Absatz 3 und des Artikels 14 Absatz 2 des Gesetzes über die Wege des Freizeitverkehrs (GWFFV) legen die jeweiligen Zuständigkeiten von Kanton und Gemeinden, beispielsweise den Finanzierungsmodus, für Anlage und Unterhalt der kantonalen Fahrradrouten Oberwald – St-Gingolph fest.

Im Vollzugsreglement zu diesem Gesetz heisst es in Artikel 2 Absatz 2: «Die für die Subventionierung, für die Aufsicht betreffend die Kennzeichnung, Unterhalt und Erstellung von Bauwerken sowie für die Überprüfung und Kontrolle der Änderungen und Ersatzmassnahmen zuständige Fachstelle ist jene, welche mit Wald und Landschaft beauftragt ist. Eine Ausnahme bilden die Wege, welche den Strassenbereich tangieren, wie etwa Fahrradrouten, für welche die mit dem Strassenbau beauftragte Dienststelle zuständig

ist.» Bis heute gibt es im Budget des Kantons noch keinen spezifischen Posten, der für den Ausbau, den Unterhalt und die Instandhaltung der Rhone Route 1 vorgesehen wäre. Die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau zweigt die Mittel für die dringlichsten Massnahmen in diesem Bereich jedes Jahr aus ihrem ordentlichen Strassenbau-Budget ab.

Damit auf kurze Sicht die bestehenden Unterhaltsmängel an der Radroute möglichst rasch beseitigt und während der Befahrbarkeit gewährleistet werden kann, wird die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau im Frühjahr 2015 die dringlichsten Arbeiten des laufenden Unterhalts an den Streckenabschnitten auf Grundeigentum des Kantons vornehmen und die Kosten dafür tragen. Ebenso wird sie den Kostenanteil an den zusätzlichen Kosten betreffend Unterhalt auf Grundeigentum der Gemeinde gemäss den Bestimmungen von Artikel 14 Absatz 2 des GWFV übernehmen.

Doch trotz dieser kurzfristigen Übergangslösung bleibt die Situation unbefriedigend und macht nur noch deutlicher, dass die Einführung einer spezifischen Finanzierung für Unterhalt, Instandhaltung und Ausbau dieser Radroute von nationaler und internationaler Bedeutung Not tut. Zumal die Route – wie die Urherber festhalten – ein Jahr für Jahr bedeutender werdendes Angebot des expandierenden Sommertourismus ist. Damit für die konkrete Ausführung der Unterhaltsmassnahmen und auch der ganz allgemeinen Instandhaltungsmassnahmen der Radroute gesorgt werden kann, braucht es zunächst einmal eine Aufnahme des Ist-Zustands. So dann wird ein Interventionsprogramm zu erstellen sein, das eine Prioritätenfolge zu enthalten hat und mit einer Einschätzung des erforderlichen Finanzierungsbedarfs zu verknüpfen sein wird.

Zu diesen Massnahmen kommen noch die von «SchweizMobil 2030» vorgesehenen Anpassungs- und Ausbaupläne für die Streckenführung und die Aufnahme der Rhone Route in das Radrouten-Netz EuroVelo hinzu, was die Kosten weiter in die Höhe treiben wird. Ein ganz besonders hoher Stellenwert kommt dem ganzen Unterfangen von der Ausarbeitung von Finanzierungsvorschlägen natürlich auch vor dem Hintergrund der gegenwärtig angespannten Finanzlage zu. Diese Aufgaben gehören zum Mandat, welches der Staatsrat am 13. März 2014 der Arbeitsgruppe «Route du Rhône RR1» erteilt hat, deren Bericht Ende Jahr 2014 erwartet wird. Der Staatsrat wird ausgehend von den Ergebnissen der Arbeitsgruppe die Festlegung eines kantonalen Finanzierungsmodells sowie die langfristige Zuweisung der erforderlichen finanziellen Mittel prüfen.

16. Interpellation Christophe Clivaz, Les Verts, et Patricia Constantin (suppl.), AdG/LA: Limitation de la vitesse des automobiles dans les zones bâties et pratique du Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) (05.05.2014) **5.0070**

Interpellation Christophe Clivaz, Les Verts, und Patricia Constantin (Suppl.), AdG/LA: Geschwindigkeitsbegrenzung in Wohngebieten und Praxis der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau (DSVF) (05.05.2014) **5.0070**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Je vous passe la parole, Monsieur le conseiller d'Etat, pour la réponse.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Sur le réseau routier cantonal, la vitesse légale en intérieur de localité est, en effet, de 50 km/h. Il est exact qu'il peut exceptionnellement être envisagé, lorsque les conditions de sécurité sont jugées insuffisantes, de mettre en œuvre localement des mesures de modération et d'abaisser cette vitesse. Cette mesure doit, cependant, faire l'objet d'une expertise préalable selon l'article 108 de l'ordonnance sur la signalisation routière.

L'axe routier cantonal doit assumer pleinement sa fonction de liaison et de transit, et disposer à cet effet de toutes les fonctionnalités correspondantes, ce qui en détermine le gabarit et les aménagements. Dans tous les cas, l'axe doit également demeurer prioritaire.

La collaboration entre le Service des routes, transports et cours d'eau et les autorités communales, de même que l'attention portée à leurs remarques, demandes et propositions sont une réalité quotidienne qui ne saurait évidemment exclure toute divergence. Dans ce cadre, la défense des intérêts de l'Etat, en charge du réseau routier cantonal et appelé à en garantir la fonctionnalité, n'est en aucun cas assimilable à l'exercice d'une forme de mépris.

En site urbain, la faisabilité d'adaptations routières peut se heurter au manque d'espace à disposition. C'est dans la seule mesure où la route n'est pas ou plus indispensable à la cohérence et à la fonctionnalité du réseau cantonal que son déclassement est alors proposé à la commune de site. L'acceptation de cette mesure en transfère la propriété aux autorités communales qui ont ainsi la compétence de conférer à cette route, dont elles assument déjà une part importante de l'entretien, le statut et les aménagements qu'elles désirent.

La question du bruit routier n'est aucunement négligée par les responsables des routes cantonales. La mise en œuvre des mesures d'assainissement afférentes est une tâche continue, annuellement poursuivie, bien sûr en fonction des moyens budgétaires disponibles.

En application de l'article 3 de la loi d'application du 30 septembre 1987 de la législation fédérale sur la circulation routière, la Commission cantonale de signalisation routière est nommée par le Conseil d'Etat et chargée notamment de régler le trafic sur les routes et chemins cantonaux, et d'approuver la réglementation, décidée par le conseil municipal, du trafic sur les routes et chemins communaux.

L'article 3 du règlement du 8 novembre 1989 concernant la signalisation routière et la publicité sur les routes prévoit que cette commission se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de 8 membres, soit un total de 11 membres. Elle réunit 9 membres représentant les divers services concernés de l'Etat ainsi qu'une représentation du TCS, respectivement de l'ACS, en application de la décision du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat juge que l'élargissement proposé de la commission ne se justifie pas eu égard à la mission qui lui est dévolue et notamment au fait qu'elle n'a pas pour vocation d'être le lieu de débats d'intérêts. Il considère, en outre, que les voies de droit à disposition pour recourir contre les décisions de cette commission suffisent à garantir les droits des usagers et bordiers des voies publiques.

Je tiens le dossier à disposition de la personne qui a déposé, je crois que c'est la députée (suppl.) Fabienne Mabillard. Ce dossier est plus complet que ce que j'ai lu. J'en ai fait un exemplaire pour la lecture et le solde est à votre disposition.

17. Interpellation Fabienne Mabillard (suppl.), Les Verts, Marylène Volpi Fournier, Les Verts, Christophe Clivaz, Les Verts, et Gilles Disero (suppl.), Les Verts: Protection du climat: Efforts dans le canton du Valais (05.05.2014) **5.0071**

Interpellation Fabienne Mabillard (Suppl.), Les Verts, Marylène Volpi Fournier, Les Verts, Christophe Clivaz, Les Verts, und Gilles Disero (Suppl.), Les Verts: Klimaschutz: Bemühungen im Kanton Wallis (05.05.2014) **5.0071**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Je cède à nouveau la parole à M. le conseiller d'Etat Jacques Melly pour sa réponse.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Ici, il y a toute une série de questions sur la problématique du réchauffement climatique.

Avant de donner la réponse aux questions posées, il convient de rappeler que le thème du changement climatique a fait l'objet d'une session spéciale du Grand Conseil en novembre 2008 et que le Conseil d'Etat, par une déclaration, a pu présenter les axes de sa politique en lien avec le climat. Il est utile de s'y référer pour compléter le contenu de cette réponse.

Par rapport aux questions posées:

Quelle est la réaction du Conseil d'Etat aux différents rapports du GIEC?

Les rapports de ce groupe d'experts intergouvernemental dressent la situation du climat à l'échelle planétaire et sont produits à l'adresse des décideurs. Le Gouvernement, dans ces cas-là, se rallie à la politique fédérale et internationale et met en œuvre, à son échelle, les mesures appropriées, politiquement défendables et raisonnablement réalisables.

Quelles sont les conséquences du changement climatique pour le canton du Valais?

Aujourd'hui déjà?

Dans les prochains 5 ou 10 ans?

Dans plus de 10 ans?

Il appartient aux instituts de recherche de répondre aux conséquences du changement climatique pour le Valais plus qu'à une autorité politique. Parmi les effets manifestes qui se constatent déjà aujourd'hui, on peut évoquer le recul des glaciers, la progression de certaines essences forestières en altitude, une augmentation des températures annuelles moyennes ou encore la fonte du permafrost.

Comment le Conseil d'Etat évalue-t-il les conséquences du changement climatique?

Le Conseil d'Etat prend très au sérieux les conclusions des experts et les divers scénarii qui présentent les effets potentiels liés aux changements climatiques. On n'a pas d'autres réponses à apporter à cela pour l'instant.

Comment est-ce qu'on entend réagir aux dangers posés par le changement climatique?

Le maître-mot, c'est l'anticipation. Dans ce sens, le Conseil d'Etat, sur la proposition du DTEE, s'est doté d'une Stratégie Eau pour assurer dans le futur une gestion optimale de cette ressource en étant parfaitement conscient des enjeux liés aux évolutions climatiques, démographiques et économiques.

Existe-t-il des projets concrets dans les domaines mentionnés et, si oui, lesquels?

La liste des projets figurant dans la Déclaration du Conseil d'Etat sur la politique sur le climat de 2008 est déjà étoffée. Dans l'intervalle, d'autres actions sont venues la compléter; certaines figurent comme mesures prioritaires dans «Les 16 engagements du canton du Valais en matière de développement durable».

En 2013, la Confédération a lancé un appel pour des programmes-pilotes destinés à initier et à mettre en œuvre des projets modèles d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle des cantons, des régions et des communes. Le Valais a répondu à cet appel et présenté plusieurs projets dont deux ont été retenus.

Quelles vont être les conséquences financières pour notre canton?

Les actions réalisées ou en cours de réalisation sont toutes financées dans le cadre du budget ordinaire de l'Etat.

En conclusion, le Conseil d'Etat réaffirme, si c'est nécessaire, sa volonté d'action à l'échelle du canton pour prendre en compte et gérer les problèmes qui pourraient découler des changements climatiques.

Les mesures que l'on a mises en œuvre durant ces dernières années démontrent que sa déclaration n'est pas une simple déclaration en l'air, elle est suivie d'actions concrètes et pertinentes, mais nul doute que les efforts doivent être poursuivis et qu'ils se poursuivront dans ce sens.

- 18.** Postulat Sylvie Masserey Anselin (suppl.), PLR, Pierrot Vuistiner, PLR, Nadine Reichen (suppl.), UDC, et Emmanuel Amoos, AdG/LA: Réouverture de la gare ferroviaire du village de Granges (06.05.2014) **5.0072**

Postulat Sylvie Masserey Anselin (Suppl.), PLR, Pierrot Vuistiner, PLR, Nadine Reichen (Suppl.), UDC, und Emmanuel Amoos, AdG/LA: Wiedereröffnung des Bahnhofs Granges (06.05.2014) **5.0072**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Vuistiner Pierrot, député, PLR:

Nous nous adressons à vous en tant que conseiller d'Etat, Monsieur Jacques Melly, mais aussi en tant que citoyen de Granges impliqué dans la vie de son village. Vous êtes très sensible et conscient des réalités du lieu dans lequel vous résidez.

Granges est un endroit dynamique en pleine expansion mais qui n'est pas très bien desservi en termes de transports publics à la suite de sa forte croissance démographique de ces dernières années. Cette situation ne préterite pas uniquement le village de Granges mais aussi les villages avoisinants, pensons par exemple à Chalais, Grône ou encore à Flanthey.

Du point de vue des transports publics, le Valais a lancé un train régional offrant des correspondances toutes les demi-heures de Brigue à Saint-Maurice. Cela est très réjouissant.

Toutefois, nous devons constater que la gare de Granges, fermée en 1982, est l'une des deux seules sur le tronçon Brigue – Saint-Maurice à ne pas avoir été réouverte, avec celle de nos Noës.

Le village de Granges se développe de manière soutenue, notamment avec la construction de nouveaux quartiers et aussi avec la rénovation de l'école. Les infrastructures de transports publics ne sont actuellement plus adaptées aux besoins des habitants, qu'ils soient travailleurs, étudiants, retraités ou autres. Dans une société qui privilégie de plus en plus une mobilité efficace et écologique, il semble opportun et important de tout mettre en œuvre pour une réouverture prochaine de la gare.

Granges, village s'inscrivant aussi dans le projet d'agglomération Sierre-Sion souffre d'une offre de transports publics insatisfaisante et ne répondant plus aux besoins de sa population.

Afin d'anticiper rapidement le projet d'agglomération, nous demandons au Conseil d'Etat d'entreprendre une réflexion globale sur la gare et les dessertes de la rive gauche en termes de mobilité en direction de Sierre-Berne et Sion-Lausanne.

Sa réouverture représente une solution idéale afin de permettre l'amélioration de l'offre de transports dans le cadre de l'agglomération Sierre-Sion. Elle représente également un point central dans la réflexion globale en vue d'une amélioration de la desserte du trafic régional de la rive gauche Chalais, Grône, Chippis, Ecossia, téléphérique Chalais-Vercorin, Technopôle. Ainsi, conjointement à cette réouverture, doivent être pensées également les liaisons de bus entre ces différents villages.

Cette réouverture est attendue depuis de nombreuses années par la population. Un comité formé de Grangeards a décidé de démontrer plus concrètement cette volonté populaire par le biais d'une pétition. En seulement quatre mois, 2'302 signatures ont été récoltées dans la région concernée. Je la remettrai, à la demande des pétitionnaires, avec mon collègue député-suppléant Anthony Lamon, à la Chancellerie du canton du Valais avant la fin de notre session parlementaire de septembre.

En date du 11 juin dernier, la commune de Sierre a déjà reçu les copies de ces 2'302 signatures demandant à la municipalité d'appuyer le dossier auprès des autorités cantonales. Lors de cette rencontre, la commune a affirmé son fort soutien à un tel projet.

Des copies de ce dossier seront également transmises auprès de RegionAlps.

La députation sierroise veut également appuyer cette démarche par le biais de ce postulat.

Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il joue son rôle de leadership dans ce dossier, qu'il prenne le taureau par les cornes, et qu'il ne le laisse pas au fond d'un tiroir.

Le Conseil d'Etat, en tant que commanditaire de la prestation de transports, doit prendre la responsabilité d'entamer les démarches nécessaires afin de faire aboutir ce projet.

En espérant que la gare de Granges soit remise sur les rails très rapidement, je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat est combattu.

Guex Jean-Pierre, député, PDCB:

Le groupe PDCB vous propose de rejeter ce postulat pour plusieurs motifs.

Tout d'abord, parce qu'il n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat de décider de la réouverture d'une gare.

Ensuite, c'est que si cette gare a été fermée il y a déjà fort longtemps, c'est que sa fréquentation était insuffisante et ne la justifiait pas.

Selon les informations que nous avons, la situation géographique de cette gare n'est pas idéale par rapport au village lui-même et par rapport à certaines zones bâties qui sont relativement loin de cette gare.

Cette fermeture a été remplacée par des lignes de bus et, en principe, il ne peut pas y avoir deux modes de transports parallèles. Rouvrir la gare signifierait donc condamner les lignes de bus qui sont plus adaptées à la dispersion des villages de cette région.

Enfin, il convient de relever que cette problématique devra être abordée dans le cadre du projet d'agglomération Sierre-Sion.

Voilà les motifs pour lesquels le groupe PDCB vous propose de classer ce postulat.

Merci.

Le président:

Merci.

Ce postulat étant combattu, nous passons au vote.

Par 79 voix contre 24 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, le postulat 5.0072 de la députée (suppl.) Sylvie Masserey Anselin

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

19. Motion CSPO, par Diego Clausen: Assouplissement en faveur des zones villageoises et centrales (08.05.2014) 5.0073

Motion CSPO, durch Diego Clausen: Lockerung der Dorf- und Kernzonen (08.05.2014) **5.0073**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole...

Ah! si, cette motion est combattue.

Ecoeur Marie-Claude, députée, PLR:

Monsieur le député Diego Clausen, le but de votre motion est fort louable car celle-ci vise à adapter nos bases légales et surtout vous voulez un assouplissement en faveur des zones villageoises et centrales. Jusque-là, nous pouvons y adhérer. D'ailleurs, les chargés communaux de sécurité, dont je fais partie, ainsi que les architectes de ville demandent déjà, depuis plusieurs années, d'avoir une adaptation de ces bases légales.

Malheureusement, votre motion est très mal présentée car ce que vous demandez, je cite: «l'adaptation de la législation cantonale sur les constructions et surtout la suppression des dispositions de la police du feu dans les zones villageoises et les zones de centre».

Les règles de la police du feu permettent, à l'heure actuelle, mieux de protéger justement les vieux villages et les vieilles villes. Donc, vous faites un amalgame et c'est dommage.

Pour information, le règlement de la police du feu est, en fait, une base légale fédérale et non pas cantonale. Vous demandez, dans votre conclusion, de supprimer les dispositions de la police du feu alors que ces dernières permettent non seulement des mesures compensatoires mais surtout elles sont moins restrictives que la loi cantonale sur les constructions.

Sans entrer dans trop de détails techniques, je veux quand même vous donner deux exemples:

Le premier: la problématique des vieux quartiers, respectivement des centres-villes est principalement la distance entre bâtiments. La loi cantonale sur les constructions demande une distance minimale du tiers de la hauteur mais d'au minimum 6 mètres, sans aucune mesure compensatoire possible, alors que la police du feu permet déjà une distance minimale entre bâtiments de 4 mètres et permet, de plus, des mesures compensatoires.

Un deuxième exemple: la police du feu permet de mettre des infrastructures inférieures ou égales à 20 mètres carrés n'importe où. La loi cantonale sur les constructions demande clairement – donc, ce sont des cabanons de jardin ou des garages – pour des infrastructures inférieures à 10 mètres carrés une distance minimale de 5 mètres entre bâtiments et de 2 mètres à la limite, et si c'est supérieur à 10 mètres carrés, une distance minimale de 6 mètres entre bâtiments et de 3 mètres à la limite.

Et je pourrais encore continuer avec la largeur des balcons et bien d'autres exemples.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le député Diego Clausen, je vous invite vivement à transformer votre motion en postulat afin de permettre aux services cantonaux concernés de créer un groupe de travail – ce que nous demandons, toutes les communes de ce canton le demandent – rapidement et de faire en sorte de proposer justement ces adaptations de nos bases légales. Merci de votre attention.

Clerc Charles, député, UDC:

Le groupe CSPO a raison, le constat est juste, mais il s'attaque à l'ordonnance. C'est une ordonnance, on en a discuté ce matin. Et si je regarde cette ordonnance à la fin, pas moins de 9 ou 10 associations légifèrent dans cette ordonnance. Je vous souhaite bonne chance pour aller discuter avec toutes ces associations qui ont des intérêts économiques.

Ce matin, le Parlement a refusé d'avoir un contrôle sur les ordonnances; c'était son choix.

Aujourd'hui, on soutiendra la proposition du groupe CSPO, que cette motion soit transformée en postulat ou pas, mais maintenant je vous rappelle que 9 associations qui ont des intérêts économiques légifèrent dans l'ordonnance à laquelle s'attaque le groupe CSPO.

Merci.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Die Fakten durch die Annahme der Zweitwohnungsinitiative und durch die Anpassung des Raumplanungsgesetzes sind gegeben. Eine verlangt, keine neuen Volumen zu generieren und das neue Gesetz verlangt eine Verdichtung bzw. Rückzonungen.

Ich rede hier von bereits verdichteten Gebieten mit bestehender Bausubstanz, nämlich den sogenannten Dorf- und Kernzonen mitten in den dörflichen oder städtischen Zentren.

Die Gemeinden müssen für die Infrastrukturen aufkommen, ob die Zonen bewohnt oder wenig bewohnt sind. Was passiert mit dieser Bausubstanz wenn sich die schleichende Entvölkerung weiter entwickelt? Zerrütten lassen?

Genau hier müsste es zukünftig möglich sein, diese dichten Zonen zu entrümpeln (z. B. bessere Lichtverhältnisse schaffen) oder gar zu verdichten (An- und Zubauten bzw. moderate Volumenvergrösserungen, Anpassung der Raumhöhen gemäss den heutigen Verhältnissen zulassen). So könnte man auf die heutigen Wohnbedürfnisse besser eingehen. Wohlverstanden, dass man sich hier in einer sensiblen historisch gewachsenen Zone befindet.

In Anbetracht der Sensibilität müsste allenfalls eine übergeordnete Kommission diese Bauvorhaben begleiten, um Wildwuchs zu vermeiden.

Dazu muss aber sowohl das übergeordnete Feuerpolizeireglement (hier bestehen historisch gesehen sowieso Unterabstände), als auch die kantonale Baugesetzgebung überdacht werden.

Dahingehend fordert die Motion den Staatsrat auf, diese Anpassungen zu tätigen.

So wäre es nämlich möglich, diese Bausubstanz für die Besitzer oder mögliche Stiftungen (z. B. Wohnen im Baudenkmal, wie es in Bellwald bereits gemacht wurde) attraktiver und flexibler zu machen – warme Betten zu generieren.

Aufgrund der bestehenden Bausubstanz widerspricht diese Motion der Zweitwohnungsinitiative nicht und die von der Anpassung des Raumplanungsgesetzes verlangte Verdichtung ist durch diese Zonen ebenfalls gegeben.

Es ist mir klar, dass die Gesetzgebung der feuerpolizeilichen Bestimmungen dem Bundesgesetz unterliegt und diverse Verbände betroffen sind.

Ich bitte Sie aber trotzdem, diese Motion zu unterstützen und dahingehend den Gemeinden und auch den Besitzern entgegenzukommen.

Ich verlange trotzdem die Abstimmung.

Le président:

Madame la députée Marie-Claude Ecoeur, je vous redonne la parole.

Ecoeur Marie-Claude, députée, PLR:

Je trouve dommage, Monsieur le député Diego Clausen, que vous ne transformiez pas cette motion en postulat. On va la combattre. Vous avez toutes les chances de perdre.

Je trouve dommage qu'on n'ait pas pu se mettre d'accord là-dessus parce qu'on doit absolument avoir cette discussion. Cette discussion doit avoir lieu entre les différents services cantonaux pour justement aller dans le sens des communes.

Et je regrette votre comportement. Je suis venue vous voir. Je suis venue vous expliquer, c'est mon travail de tous les jours. Cela fait 15 ans, Mesdames et Messieurs, que je travaille avec ces bases légales.

Si vous acceptez cette motion, on va à l'encontre de ce que le motionnaire demande. Je vous rends juste attentifs à cela. Si vous maintenez votre motion, j'invite tous mes collègues à la combattre.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci.

Je redonne la parole au député Diego Clausen.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO:

Wie gesagt, wir reden hier von der Entwicklung; wir sind noch nicht bei der Behandlung.

Ich bleibe bei der Motion, um ein Zeichen zu setzen, weil es ist wirklich ein wichtiges Thema für die Zukunft in Anbetracht der Vorgaben, die wir neu haben über das Raumplanungsgesetz und die Zweitwohnungsinitiative. Es sind wichtige sensible Zonen und die gehen sonst kaputt, weil niemand damit etwas machen kann.

Le président:

D'accord, donc nous allons voter.

Par 71 voix contre 41 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 5.0073 du député Diego Clausen.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour réponse.

20. Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, Francesco Walter, CVPO, Michel Rothen, PDCC, et Jean-Luc Addor, UDC: Mais où sont passés les scories de l'usine UTO de l'époque? (09.05.2014) **5.0074**

Postulat Jérémie Pralong, AdG/LA, Francesco Walter, CVPO, Michel Rothen, PDCC, und Jean-Luc Addor, UDC: Was ist mit der Schlacke der damaligen KVA passiert? (09.05.2014) **5.0074**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Pralong Jérémie, député, AdG/LA:

La législation concernant les déchets issus des usines d'incinération valaisannes a passablement évolué depuis 20 ans.

Pendant longtemps, en Valais tout comme dans d'autres cantons, ces déchets ont été utilisés dans des travaux de génie civil divers, comme par exemple comme graves sur les routes, ce qui était autorisé.

C'est durant ces années que, en Valais, de grandes quantités de scories ont été massivement utilisées comme graves pour stabiliser de nouveaux bâtiments; ce qui semble être, par contre, une infraction grave à la loi, même de l'époque.

La Communauté EMMAUS a fait la désagréable expérience de découvrir, lors de la construction de sa nouvelle halle, il y a deux ans, que 50 centimètres de ces déchets se trouvaient sous leurs pieds. En plus des coûts exorbitants d'assainissement pour le privé, ces scories peuvent également menacer l'environnement en fonction des conditions hydrogéologiques du sous-sol.

Dès lors, les signataires de ce postulat se posent une série de questions auxquelles nous pensons que l'Etat du Valais se doit de répondre afin que chaque citoyen valaisan puisse savoir si le bâtiment dans lequel il vit est construit sur un sol pollué ou non.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de définir la destination des scories de l'usine UTO à Sion depuis sa mise en service, de réaliser une enquête sur les quartiers de Sion et aux alentours qui sont touchés par ces polluants et de les situer géographiquement, d'informer la population valaisanne sur les résultats de ses recherches et, finalement, de prendre les mesures nécessaires pour trouver les responsables. Merci pour votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Votre postulat n'est pas combattu; il est transmis au Conseil d'Etat pour réponse.

21. Débat et décision sur l'opportunité

Initiative parlementaire 7.0009 concernant la proportionnelle pour l'élection du Conseil d'Etat

Debatte und Beschluss über die Zweckmässigkeit

Parlamentarische Initiative 7.0009 betreffend Proporzahlen für den Staatsrat

Initiative parlementaire

Parlamentarische Initiative

Rapport de la commission IF

Bericht der Kommission IF

Avis du Conseil d'Etat

Stellungnahme des Staatsrats

Commission des institutions et de la famille

Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsidentin: Doris Schmidhalter-Näfen / Rapporteur: Anthony Lamon (suppl.)

Discussion sur l'opportunité:

Fournier Yves, député, PLR:

Faire œuvre de justice et de vraie démocratie: ces propos relatifs à l'introduction de la proportionnelle au Conseil d'Etat datent de 1928 déjà; ils étaient alors signés par un certain Marc Morand, président de Martigny.

Oui, la quête de la proportionnelle ne date pas d'hier.

En proposant cette initiative, qui modifie l'article 52, nous souhaitons offrir aux électrices et électeurs de ce canton de véritables choix qui puissent déboucher sur une véritable concordance entre notre Assemblée, le Grand Conseil, et le Conseil d'Etat. Nous notons que la diversité partisane qui en découlerait constituerait sans doute un atout dans nos relations avec la Confédération.

On reproche à la proportionnelle, pour synthétiser les propos de ce matin, de ne pas garantir un siège aux germanophones. Je rappelle que ce n'est pas le système qui garantit un siège au Haut-Valais mais une clause particulière, à laquelle nous ne sommes pas formellement opposés, qui pourrait introduire un représentant pour chaque région.

On nous reproche aussi une véritable vision électoraliste pour recouvrer un siège au Conseil d'Etat, ce à quoi nous pouvons répondre que notre ligne de conduite a toujours été la même avec ou sans conseiller d'Etat: le PLR a toujours défendu la proportionnelle.

On reproche à la proportionnelle encore de faire fi des personnalités lors des élections et de restreindre ainsi celles-ci à un seul combat de partis. Pourquoi alors 3 élus se sont-ils retrouvés sur la même liste avec l'étiquette de leur parti en guise d'en-tête lors des dernières élections cantonales?

On nous reproche encore de créer, je cite, une «collision» avec R21. Je vous rassure, si la deuxième lecture vient confirmer le vote de ce matin, nous retirerons probablement cette initiative.

On nous reproche enfin d'être presque le seul canton à envisager la proportionnelle. Zoug et le Tessin sont des cantons qui fonctionnent avec celle-ci, qui fonctionnent démocratiquement et à satisfaction jusqu'à preuve du contraire. Pour le reste, le Valais n'est pas forcément habité par un instinct grégaire, il n'a pas forcément pour habitude de suivre tous les autres cantons. La voie valaisanne est également une possibilité.

En conclusion, je vous invite à soutenir cette initiative et à confirmer le vote de ce matin. Merci.

Bressoud François, député, PDCB:

La volonté de ce Parlement est d'améliorer la représentativité des différentes zones géographiques de notre canton au niveau du Parlement et du Gouvernement, et les initiants le relèvent également dans leur initiative.

Le groupe PDCB se pose la question de savoir si les initiants ont bien étudié le système proportionnel car celui-ci ne concilie pas une représentation des régions au niveau de l'élection au Conseil d'Etat.

Que va-t-il se passer si, à l'issue du scrutin, une région n'est pas représentée? Il faudra élire une personne qui obtient moins de voix qu'une autre plébiscitée par le peuple. Vous allez me dire qu'il n'y a qu'à mettre en place une règle qui résout ce problème. C'est très bien, on peut imaginer plein de solutions, mais aucune ne sera satisfaisante et ira automatiquement à l'encontre du choix des citoyens qui auront plébiscité un candidat et qu'il ne pourra pas être élu.

En cas de vacance due à une démission ou à un décès, la règle usuelle veut que le siège vacant reste acquis à la liste à laquelle il a été attribué. Donc, un des candidats non élu n'est pas forcément de la même région que le candidat élu. De nouveau, la représentativité des régions n'est pas garantie.

Le groupe PDCB, comme démontré dans les discussions jusqu'à maintenant, veut une meilleure représentativité et, de ce fait, ne peut pas admettre une élection au système proportionnel car celle-ci est incompatible avec le vœu que les trois régions cantonales soient représentées au Conseil d'Etat.

Le groupe PDCB refuse l'opportunité de prendre en considération l'initiative parlementaire 7.0009.

Merci de votre attention.

Pfammatter Aron, Grossrat, CVPO:

Obwohl Artikel 108 Absatz 2 des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten eine gehörige Begründung einer parlamentarischen Initiative verlangt, sucht man diese hier vergeblich. Dies ist aber nicht weiter verwunderlich, denn die eigentliche Begründung lautet: Wir möchten wieder in den Staatsrat – und zwar egal mit welcher Person. Eine gewisse Profilierungstätigkeit gehört ja zur Politik. Aber dass man jetzt – nachdem die FDP bereits beim Wahlsystem für den Grossen Rat in wilden Aktionismus verfiel – parallel zur laufenden R21 wieder eine weitere Verfahrensschiene öffnen will, ist völlig doppelsturig und wird von unseren Bürgern nicht mehr verstanden.

Proporz oder Mayorz – wir haben viel darüber geredet, aber trotzdem noch ein paar Zahlen. Die sprechen eine klare Sprache: 85% der Vernehmlassungsteilnehmer sprechen sich für Mayorz aus (darunter auch etwa die Juso oder die Grünen); 88 zu 4 Gemeinden sprechen sich für Mayorz aus und dann bitte ich Sie zuzuhören, weil in diesem Saal seit Montag immer wieder etwas Falsches erzählt wird, nämlich dass der Kanton Zug noch das Proporzsystem kenne. Dort gab es eine Volksinitiative, die von der CVP mit der FDP

zusammen eingereicht wurde. Eine klare Mehrheit des Volks sagte Mitte letzten Jahres: Wir wollen Majorz, wir wollen das Proporzsystem nicht mehr. Also es ist nur noch der Kanton Tessin, der den Proporz kennt. Das bitte einmal zur Kenntnis. Es sind also 25 von 26 Kantonen, die den Majorz kennen. Was die FDP also bei uns als ungerecht betrachtet, hat sie in Zug mit Vehemenz gefordert. Auch die SVP – etwa mit Toni Brunner oder Christoph Mörgeli – spricht sich vehement andernorts für den Majorz aus. Aber dass es hier um reine Machtpolitik geht und nicht um sachliche Argumente, braucht wohl nicht mehr betont zu werden.

Wir wollen, dass auch die geografische Verteilung der Staatsräte geregelt werden kann. Dies scheint der SVP auf einmal nicht mehr so wichtig zu sein. Wir wollen keine Parteisoldaten, wir wollen Köpfe in der Regierung. Wir wollen keine «Katzen im Partesack» und keine «Listen-Nachrutscher», wir wollen leistungsfähige Persönlichkeiten mit starkem Rückhalt im Volk.

Und – meine persönliche Meinung – deshalb sollte auch der Grosse Rat nach Majorz gewählt werden. So fordert es etwa auch die SVP im Kanton Schwyz mittels Volksinitiative.

Wir wollen ein einfaches und transparentes System. Schwache Staatsräte sind zwar auch mit dem Majorz nicht zu verhindern, doch ist das Risiko wesentlich kleiner, als beim Parteienschacher.

Die CVPO lehnt die Initiative aus formellen, sachlichen und zeitlichen Gründen ab. Zum Glück wird aber das Volk über die Frage des Wahlsystems zu entscheiden haben. Wenn die einzige Motivation einer politischen Position darin besteht, die CVP zu schwächen, wird dies das Volk bald einmal durchschauen. Dass die PLR gegen das Oberwallis politisiert, ist nichts neues, aber wenn die SPO und die SVPO auch noch gegen das Oberwallis politisieren, werden dies die Oberwalliser bald merken.

Ich danke Ihnen.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Ich glaube, die Debatte zum Proporzwahlsystem haben wir heute Vormittag geführt, und wir haben darüber abgestimmt. Eine Mehrheit in diesem Saal hat sich für den Proporz ausgesprochen. Ich glaube, wir brauchen die Argumente nicht zu wiederholen und auch die Argumente, welche ich jetzt gerade gehört habe von der CVPO, werden nicht wahrer, indem man sie immer wieder wiederholt und weiterhin das Oberwallis gegen das Unterwallis und umgekehrt ausspielt.

Wir sprechen hier über die Zweckmässigkeit. Ich glaube, es ist unbestritten, dass diese Initiative zweckmässig erklärt werden muss, nach den Abstimmungen von heute Vormittag.

Aus diesem Grund ist die AdG/LA für die Zweckmässigkeit dieser parlamentarischen Initiative.

Danke schön.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Le groupe UDC n'a pas changé d'avis pendant le dîner; il est toujours pour la proportionnelle.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Auch ich möchte mich Jean-Luc Addor anschliessen und nicht nochmals den Diskurs vom Vormittag wiederholen.

Wir sind für Zweckmässigkeit und bleiben bei unserer Ansicht. Danke.

Le président:

Avant de céder la parole à la présidente de la commission, je la redonne au député Yves Fournier.

Fournier Yves, député, PLR:

Oui, deux mots, Monsieur le président du Grand Conseil, pour rappeler au député Aron Pfammatter que le motif électoraliste, donc il nous affuble, est tout relatif puisque nous réclamons cela depuis des décennies et ce n'est pas la conjoncture actuelle qui nous pousse forcément à défendre ce postulat.

Deuxième élément: si 80% des sondés ont voté contre la proportionnelle, je ne vois pas pourquoi ils craindraient le verdict du public. Merci.

La discussion est close.

Schmidhalter-Näfen Doris, Grossrätin, AdG/LA, Präsidentin der Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Das Büro des Grossen Rates hat am 18. Juni 2013 die Kommission IF beauftragt, die Zweckmässigkeit der parlamentarischen Initiative betreffend Proporzwahl für den Staatsrat zu prüfen.

Bei der Zweckmässigkeitsprüfung gilt es, zwei Kriterien zu evaluieren. Es sind dies: Ist es der richtige Zeitpunkt? Und ist es sinnvoll und vernünftig, eine Debatte über diese Frage zu eröffnen? Nach den Abstimmungen und den Debatten von heute Morgen scheint mir die Zweckmässigkeit mehr als gegeben.

Es ist zu sagen, zu dem Zeitpunkt hat der Staatsrat die Initiative aus mehreren Gründen noch zur Ablehnung empfohlen. Das könnt ihr in der Botschaft nachlesen. Herr Nantermod war auch vor der Kommission und hat seine Initiative begründet. Auch er hat gesagt, dass die PLR seit langer Zeit das Proporzwahlssystem für den Staatsrat fordert. Er ist auch der Meinung, dass man diese Initiative in einem zweiten Teil noch anpassen könne und die institutionellen Fragen noch prüfen könne. Ich denke, damit habe ich geschlossen.

Wir haben in der Kommission die Zweckmässigkeit bejaht.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Je rappelle que nous sommes dans un débat d'opportunité et, dans le débat d'opportunité, nous devons examiner deux éléments essentiellement: est-ce, du point de vue du critère temporel, le bon moment pour discuter de cette problématique et, deuxième élément quant au fond, est-il judicieux et raisonnable d'ouvrir le débat? Ce sont les deux volontés que l'on doit découvrir dans un débat d'opportunité.

Alors, il faut évidemment reconnaître que la constance de la travée qui est légèrement sur ma droite ici dans la quête de la proportionnelle, eh bien!, est réelle mais ça ne fait pas encore pour autant un chemin.

Deuxième élément: on a parlé du sondage. J'aimerais quand même rectifier, ce n'est pas un sondage sur Facebook ou twitter, c'est une consultation faite par écrit et, dans laquelle, de nombreuses communes ou villes de ce canton ont pris la peine de répondre, et peut-être que l'occasion nous sera donnée de pouvoir aller plus en avant dans le cadre des prises de position sur cette consultation.

Est-il besoin de rappeler, comme certains l'ont fait, le large débat que nous avons eu tout au long de cette semaine sur cette question et ce matin encore dans ce Parlement? Eh bien!, je ne vais pas le faire, mais je pense très réellement que, dans le cadre de cette problématique, nous devons vraiment rester dans le projet R21 qui, du reste, devrait

satisfaire tout le monde, en tout cas ceux qui viennent avec cette initiative puisque, ce matin, leur initiative a complètement été intégrée dans le projet R21.

Alors, il y a de la sagesse, Mesdames et Messieurs, que l'on doit avoir dans ce Parlement. Il doit y avoir du bon sens. Et il y a deux solutions qui sont possibles dans le cadre de cette sagesse ou de ce bon sens, et le moindre des bons sens au moins – je m'adresse également bien sûr aussi à la Présidence du Grand Conseil mais spécialement aux initiants – c'est de suspendre le traitement de cette opportunité. Un ajournement est, à mes yeux, tout à fait possible. L'on pourrait ainsi envisager d'attendre le vote du peuple au mois de mars 2015 pour traiter de cette initiative en toute bonne logique, en simple bon sens, et arrêter de faire des batailles qui, en parallèle une de l'autre, n'ont simplement aucune portée. Examiner la même question, de la même nature, à deux reprises, dans la même session et la même journée, ce n'est franchement pas cohérent.

Alors si, en dépit du bon sens et contre toute attente, le Parlement devait donner suite à cette initiative parlementaire, le Conseil d'Etat continue de s'y opposer, mais vous demande au moins d'avoir le bon sens de décider de l'ajournement de son traitement.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Monsieur le député Yves Fournier, vous avez été interpellé, je vous cède la parole.

Fournier Yves, député, PLR:

Merci Monsieur le président du Grand Conseil.

Juste un mot par rapport à l'opportunité. J'ai précisé tout à l'heure pour éviter justement cette collision de deux projets quasiment identiques, en cas d'acceptation comme ce matin de la deuxième lecture, cette initiative n'aurait plus d'intérêt et, dans ce cas-là, nous la retirerions très très probablement.

Donc, il n'y a pas de souci de ce côté-là. Je crois que nous pouvons avoir l'assurance qu'il n'y aura pas ces deux projets présentés ainsi au peuple. Nous ne risquons pas grand-chose de ce côté-là.

Le président:

Vous la maintenez?

Fournier Yves, député, PLR:

...jusqu'à la deuxième lecture, vous comprendrez bien cela.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Je dois vraiment préciser qu'il n'est nullement question de vous demander de la retirer, mais simplement d'attendre et de suspendre son traitement. Rien d'autre. Et c'est ça le bon sens et c'est ça la logique.

Nullement question de vous demander de retirer et puis, après, de perdre par exemple en deuxième lecture. Non, simplement, le bon sens qui vous demande de suspendre ce traitement. Rien d'autre. C'est évident.

Le président:

Avant de vous donner ma position, Monsieur le député Yves Fournier, je vous redonne la parole.

Fournier Yves, député, PLR:

On ne va pas tergiverser trop longtemps là-dessus, mais je comprends bien votre position.

L'agenda du Parlement revient au Parlement. Je souhaite que cet élément-là soit maintenu jusqu'à la deuxième lecture. Je comprends votre position, mais n'ayez rien à craindre par rapport à R21. Je crois que les choses sont assez claires.

Nous reviendrons prochainement pour une deuxième lecture avec R21; cas échéant, nous retirerons cela. Je ne vois pas où il y a problème, collision entre ces deux projets.

Le président:

Merci Monsieur le député.

C'est bien clair que le règlement ne prévoit pas d'ajourner une décision; nous devons simplement voter, à moins qu'il n'y ait une motion d'ordre déposée par le Conseil d'Etat mais cela ne figure pas non plus dans le règlement..., je vous passe la parole, Monsieur le conseiller d'Etat, pour préciser votre pensée, mais c'est difficile pour moi de ne pas faire voter cette opportunité.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Bien sûr!

De ne pas répéter tous les arguments de ce matin, mais de se battre pour des questions de fond va faire que, peut-être, on est aussi long que de répéter tous les arguments.

L'entrée en matière, l'article 87 du règlement le dit très clairement: au lieu de refuser l'entrée en matière, «le Grand Conseil peut décider d'ajourner la décision d'entrer en matière» et c'est ce qu'on vous demande: d'ajourner la décision d'entrer en matière.

Lorsque vous aurez toutes les garanties, vous allez même aller plus loin puisque vous allez retirer l'initiative. C'est ce que j'ai entendu, et je suis convaincu que vous allez le faire si tel est le cas.

Mais, aujourd'hui, ajoutez le débat d'entrée en matière sur l'opportunité ou non de prendre cette initiative dans les mains ou bien pas.

Mais, voilà, je ne reprendrai plus la parole quelle que soit votre position et je laisserai bien sûr la Présidence faire le vote.

Le président:

Voilà, merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Je dois, malheureusement, vous contrarier, ce n'est pas une entrée en matière, nous traitons d'une initiative parlementaire, et l'article 131 est très clair: soit on la refuse, soit on l'accepte.

Si on la refuse, elle est classée.

Si elle est acceptée, elle est transmise ensuite à la commission pour examen. Celle-ci pourra réfléchir à son traitement, apporter des précisions et, éventuellement, attendre la deuxième lecture pour répondre à l'initiative.

Mais, je dois faire voter l'opportunité clairement par rapport à l'article 131 du règlement.

Nous votons.

(...)

Je ne devrai pas trancher encore pour une fois!...

Par 64 voix contre 60, les membres de la Haute Assemblée acceptent l'opportunité de prendre en considération l'initiative parlementaire 7.0009.

Le dossier est ainsi transmis à la commission IF pour examen.

22. Deuxième lecture

Modification de la loi sur les incompatibilités

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs

Zweite Lesung

Änderung des Gesetzes über die Unvereinbarkeiten

Änderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten

Loi sur les incompatibilités (modification) (deuxième lecture)

Gesetz über die Unvereinbarkeiten (Änderung) (zweite Lesung)

Base de travail:

Arbeitsgrundlage:

Nouveau texte de la commission

Neuer Text der Kommission

Tableau des amendements

Liste der Abänderungsvorschläge

Président: Daniel Emonet / Rapporteur: Guillaume Sonnati (suppl.)

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi sur les incompatibilités du 11 février 1998

Article 5

Propositions de modification 1 et 2:

Abänderungsvorschläge 1 und 2:

Voir tableau des amendements

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 1 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Proposition 2 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Ces deux propositions sont identiques: supprimer l'article.

Par 9 voix contre, une pour et une abstention, ces propositions ont été refusées par la commission.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC:

Je prendrai la parole une fois pour défendre les amendements 1, 4, 6 et 7 s'agissant du même problème: celui de respecter une séparation stricte entre les pouvoirs afin que les personnes qui surveillent ne soient pas les mêmes que les personnes surveillées.

Le groupe UDC vous invite à soutenir ses propositions.

Merci de votre soutien.

La discussion est close.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je ne vous adresserai mes salutations qu'une fois pour éviter de perdre du temps; merci de votre compréhension.

Les amendements 1 et 2 remettent en question un des grands principes qui a été accepté en première lecture, soit le maintien des enseignants dans ces travées.

Je défends la position prise dans cette salle en première lecture et vous demande d'en faire de même maintenant. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Ces propositions étant maintenues, nous votons.

Par 90 voix contre 22 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions identiques 1 du groupe UDC et 2 du groupe SVPO.

Article 5, adopté.

Article 7

Propositions de modification 3 à 9:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 3 bis 9:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 7:

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 3 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Par 10 contre, une pour et une abstention, la commission refuse cet amendement.

Suite à ce refus, le député Michael Graber propose de déposer une nouvelle formulation au nom de la commission, soit de remplacer «les commissions ayant des fonctions judiciaires» par «la commission de recours en matière fiscale». Par 7 contre, une pour et 4 abstentions, la commission refuse de déposer cet amendement.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Das Einzige, was hier abgeändert werden soll, ist eben diese Ergänzung, dass auch die Kommissionen mit gerichtlicher Funktion oder eben die Steuerrekurskommission da eingeschlossen sind, weil die ganz «schlicht und einfach» Teil der Judikative sind und überhaupt nicht der Gewaltenteilung entspricht.

Ich weiss, dass Herr Staatsrat Tornay selbst auch als Abgeordneter Präsident beispielsweise der Steuerrekurskommission war. Damals gab es aber noch das Kantonsgericht, das diese Entscheide auch noch kontrollieren konnte. Heute ist das unmittelbar das Bundesgericht.

Und es kann nicht angehen, dass hier die Gewaltenteilung schlicht und einfach nicht respektiert wird, und darum bitte ich Sie, beiden oder entweder dem einen oder dem anderen Antrag zuzustimmen. Also ich weiss nicht, werden wir über das andere auch nochmals abstimmen können? Das vielleicht noch als Frage, aber in diesem Sinne möchte ich beide aufrechterhalten. Danke.

Nantermod Philippe, député, PLR:

J'aimerais prendre la parole en mon nom personnel pour soutenir ces deux amendements ou celui qui sera soumis au vote du Grand Conseil.

J'avais déposé une motion pour demander de transformer la commission de recours en matière fiscale en cour du Tribunal cantonal. Elle avait été refusée par ce plenum qui avait estimé que, pour l'instant, la commission en matière fiscale suffisait.

Alors, soyons cohérents, si nous estimons qu'une cour de recours suffit, cette cour doit avoir l'indépendance qui va avec et on ne peut siéger à la fois dans une cour qui relève de l'ordre judiciaire et être ici dans cette salle qui relève de l'ordre législatif.

Ainsi, il y a une véritable incompatibilité entre ces deux ordres et je ne peux qu'appuyer la proposition de notre collègue Michael Graber.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je tiens à m'excuser par rapport au vote initial; j'ai été peut-être distrait par mon collègue et j'ai appuyé sur la fausse touche..., j'essaierai de me concentrer pour les prochains votes.

Je voudrais juste ici préciser une chose: lors de la proposition du député Michael Graber, qui a été refusée par la commission, il est venu, lui, avec une contre-proposition et cette contre-proposition ne peut pas être déposée par lui-même mais par la commission, et cette deuxième proposition a été refusée par la commission. Donc, il n'est pas question ici de la traiter. Cette deuxième proposition n'a pas été déposée.

Monsieur le député Michael Graber, si vous maintenez la première proposition, on vote sur cette première proposition, mais, sur la deuxième, on ne peut pas voter, elle a été refusée, elle devait être déposée au nom de la commission.

Par contre, le refus de la première proposition vise déjà (point 1) la problématique du flou qu'il y a dans le texte déposé, soit «des commissions ayant des fonctions judiciaires» et (point 2) si on parle de la commission de recours en matière fiscale, sachant que ladite commission siège environ 12 à 15 jours par année, nous trouvons qu'il n'y a pas forcément de risque de collusion entre le fait d'être député et membre de ladite commission.

Je vous recommande donc de refuser cet amendement. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je confirme vos dires: nous ne pouvons voter que sur les amendements déposés lors de l'entrée en matière.

Si la commission n'a pas souhaité déposer un autre amendement, nous votons seulement sur la proposition 3.

Je redonne la parole au député Michael Graber.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Gut, dann bin ich eigentlich ganz glücklich darüber, weil mein ursprünglicher Änderungsantrag auch der einzig richtige ist, weil es nicht um eine spezifische Kommission geht, sondern um alle Kommissionen, die eben eine richterliche Kompetenz haben. Es geht nicht darum, dass man jetzt eine spezifische Kommission hier schlechter stellt, aber es geht darum, die Gewaltenteilung in diesem Kanton zu respektieren.

Und ich möchte Ihnen in Erinnerung rufen, wir befinden uns auf kantonaler Ebene. Eine kantonale Rechtsprechung und ein kantonaler Parlamentarier – das geht einfach nicht,

auch wenn das nur zwei Wochen im Jahr vielleicht ist. Es geht nicht um eine Quantifizierung dieser Inkompatibilität, sondern die Gewaltenteilung ist strikte zu respektieren und darf nicht geritzt werden.

Darum erhalte ich diesen Antrag aufrecht, und ich danke Ihnen für die Unterstützung.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Cette proposition étant maintenue, nous votons.

Par 59 voix contre 52 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 3 du groupe SVPO.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 4 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Par 11 voix contre, une pour et zéro abstention, cet amendement a été refusé par la commission.

Le président:

Merci.

La députée (suppl.) Anne Luyet maintient sa demande de vote, comme elle l'a dit lors de l'examen de la proposition 1.

Je passe encore la parole au président de la commission.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Juste pour une petite précision.

La suppression de «sous réserve de la législation spéciale» fermerait entre autres la porte au personnel enseignant.

Le président:

Merci.

Nous allons donc voter.

Par 88 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 4 du groupe UDC.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 5 du groupe CSPO par le député German Gruber.

Par 9 voix contre, une pour et 2 abstentions, la commission a refusé cet amendement.

Le président:

Merci.

Je n'ai pas de demande de parole.

On considère ainsi cet amendement comme refusé.

Amendement suivant, Monsieur le rapporteur.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:
Proposition 6 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.
Vu que les amendements 1 et 2 ont été refusés, cet amendement devient sans objet.

Le président:

Merci.

Ça joue comme cela? OK.

Nous passons aux amendements 7 et 8 qui concernent la même lettre.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 7 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Par 11 voix contre, une pour et zéro abstention, la commission a refusé cet amendement.

Le président:

Merci.

Je vous laisser également commenter l'amendement 8 parce qu'on va devoir les confronter l'un à l'autre si un des deux groupes ne retire pas son amendement, avant de faire voter contre le texte initial.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 8 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Par 11 voix contre, une pour et zéro abstention, la commission a refusé cet amendement.

Le président:

Merci.

Je pose la question aux deux groupes de l'UDC: voulez-vous confronter vos deux propositions l'une contre l'autre, avant de procéder au vote contre la proposition initiale?

(...)

On va donc opposer ces deux propositions. Je n'ai pas le choix. On doit malheureusement faire ce genre de votes.

Par 33 voix contre 19 et 61 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe UDC.

Vous avez ainsi soutenu la proposition 8 du groupe SVPO.

Je la mets au vote.

Par 90 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe SVPO.

Vous avez ainsi suivi la commission.

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 9 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Par 11 voix contre, zéro pour et une abstention, cet amendement a été refusé par la commission.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC:

Concernant cet amendement, je vous demande simplement de la cohérence.

Vous admettez, d'un côté, que les enseignants occupant une fonction dirigeante ne puissent pas siéger et, de l'autre, vous acceptez l'idée que les directeurs d'école puissent le faire.

Où est la logique dans cette affirmation?

Merci de votre soutien.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Permettez-moi de répéter ce qui a déjà été dit lors de l'entrée en matière de la deuxième lecture: les directeurs d'école sont nommés pour leur fonction par les communes. Donc, ils ont une espèce de double fonction, soit enseignants par rapport au canton mais directeurs par rapport aux communes.

Et, là, nous avons laissé une large disposition au niveau du Conseil d'Etat dans son ordonnance de le fixer. Si un directeur d'école qui a 10% d'enseignement primaire était interdit de siéger au Grand Conseil, ce serait exagéré.

Donc, nous vous demandons de soutenir la position de la commission et de permettre aux directeurs d'école à faibles taux d'activité de siéger au Grand Conseil.

Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Si le directeur d'école a un statut d'enseignant cantonal, il ne pourra pas siéger et si le directeur d'école a un statut d'enseignant au niveau communal, ce qui peut exister, nous allons étudier les distinctions, eh bien!, à ce moment-là, rien ne l'empêchera de siéger au Grand Conseil.

Ce n'est pas plus compliqué.

Merci de refuser cette proposition.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 96 voix contre 19 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 9 du groupe UDC.

Article 7, adopté.

Article 9

Proposition de modification 10:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 10:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 10 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Par 4 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, la commission a accepté cet amendement.

Le président:

Merci.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cet amendement est accepté.

Article 9, adopté avec la proposition 10 du groupe SVPO, admise par la commission.

Article 10

Proposition de modification 11:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 11:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 10:

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 11 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Par 11 voix contre, une pour et zéro abstention, cet amendement a été refusé par la commission.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Wir erhalten diesen Änderungsantrag aufrecht, weil es nichts anderes ist, als eine blossе Selbstverständlichkeit. Wir leben im Staat und der Republik Wallis und nicht in einer Bananenrepublik.

Und Absatz 2 ist nichts anderes, als eine Präzisierung von Absatz 1. Unglücklicherweise ist bei der Übersetzung offenbar ein kleiner Fehler passiert: Meine Version hat den Terminus «Gremium» verwendet, was mit «organe» übersetzt wurde auf Französisch. Vielleicht das noch ein Hinweis, aber wir erhalten ihn aufrecht, weil es eine Präzisierung ist, und es nicht sein kann, dass jemand über sich selbst die Oberaufsicht ausübt.

Ich danke.

La discussion est close.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Vous aurez compris que, dans cet amendement, seul l'alinéa 2 de l'article 10 est concerné, l'alinéa 1 ne comportant aucune modification.

Cette proposition est refusée car un trop grand flou entoure ce texte qui vise, entre autres, les membres des commissions de haute surveillance.

Un exemple: le Grand Conseil est l'organe de surveillance suprême. Au cas où ce texte serait accepté, aucun député ne pourrait siéger dans une commission de haute surveillance, qu'il doit lui-même surveiller lorsqu'il reprend sa chaise ici même dans ce Parlement. Parce que vous, Mesdames et Messieurs les députés, vous pouvez toujours admettre ou ne pas admettre un rapport qui a été déposé par une commission de haute surveillance. Ce qui veut dire que vous ne devez plus vous surveiller vous-mêmes.

Je vous recommande donc de rejeter cet amendement.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Dieser Gesetzestext bedarf der Interpretation. Ich habe den sehr präzise formuliert und mit etwas gutem Willen weiss man auch, was darunter zu verstehen ist. Und wenn Sie lesen: «Keine Person kann in einem Gremium Einsitz nehmen, das die Oberaufsicht über ein Amt innehat, welches sie selbst begleitet.» Der Grosse Rat hat nicht die Oberaufsicht über die Oberaufsichtskommission, sondern einfach die Aufsicht. Also es gibt nicht eine Oberoberaufsicht, aber wir müssen hier nicht solche theoretischen Konstruktionen machen. Man muss diese Bestimmung wie jedes andere Gesetz auslegen, hauptsächlich teleologisch, d. h. dem Zweck entsprechend, was man damit beabsichtigen will. Vielleicht muss man hier eine teleologische Reduktion vornehmen, aber das ist jeder Gesetzesbestimmung inhärent. Die wird nicht von sich selbst anwendbar. Auch der Richter ist keine blosser Subsumtions-Maschine, der interpretiert in einem Gesetzestext, wie wir Parlamentarier es auch tun können.

Das alleine ist kein Grund, diesem mehr als überfälligen Änderungsantrag nicht zuzustimmen.

Darum danke ich für Ihre Unterstützung.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

«Gremium» ou «organe», c'est égal. C'est vraiment un concept ou une notion juridique extrêmement floue, très peu précise, risquée, comme vient de le montrer M. le président de la commission à travers son exemple.

Il faut donc vraiment rejeter cette proposition parce que personne ne sait comment définir la notion de «Gremium» ou d'«organe».

Merci donc de suivre la commission.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 88 voix contre 26 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 11 du groupe SVPO.

Article 10, adopté.

II

Loi sur la police cantonale du 20 juin 1953

Article 20

Proposition de modification 12:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 12:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 20:

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition de modification 12 du groupe SVPO par le député Michael Graber.

Par 9 voix contre, 2 pour et une abstention, la commission a refusé cet amendement.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Ich bin schon ein wenig erstaunt, über das, was Sie in diesem Gesetz beschliessen möchten. Auf der einen Seite möchten Sie die politischen Ämter öffnen für alle staatsnahen

Betriebe, die bisher logischerweise und korrekterweise ausgeschlossen wurden. Auf der anderen Seite möchten Sie aber immer noch die Kantonspolizisten der Möglichkeit berauben, selbst auf Gemeindeebene zu kandidieren. Diese Position teilt im Übrigen auch die Gewerkschaft der Kantonspolizei und es kann einfach nicht angehen, dass man hier auch wieder unseren föderalistischen Aufbau nicht respektiert, weil die Kantonspolizisten sind eben nicht Gemeindeangestellte, sondern Kantonsangestellte. Diese können logischerweise nicht, und diese Meinung verrete ich ebenfalls, im Grossen Rat sitzen, weil sie Teil der Exekutive des Kantons sind, aber umgekehrt müssen sie gleichwohl in den Gemeinden Einsitz nehmen können. Und ich erinnere alle hier, die irgendwie politisch einmal auf der Suche waren nach Gemeinderatskandidaten, wie schwierig es mittlerweile geworden ist, Leute zu finden, die sich bereit erklären, auf Listen für den Gemeinderat beispielsweise zu kandidieren.

Es ist auch in keiner Art und Weise so, dass Polizisten irgendeine Art richterliche Kompetenz hätten. Für alles und jedes, was die Polizei vornimmt, müssen sie beim Staatsanwalt beziehungsweise beim Zwangs- und Massnahmengericht die Erlaubnis einholen. Sie haben also null richterliche Kompetenz und selbst wenn sie bei der Gerichtspolizei arbeiten, sind sie Teil der Exekutive auf Kantonsebene.

Und lassen Sie das nicht bitte vermischen, und geben Sie den Gendarmen die Möglichkeit – wenn sie es wollen –, sich zu engagieren in ihren Gemeinden auch im Gemeinderat beispielsweise. Ich danke.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Ce que nous ne voulons pas, c'est la confusion des pouvoirs de même niveau.

Par contre, ici, on est en train clairement de parler de deux pouvoirs de niveaux différents. Effectivement, les agents et employés de la police cantonale sont des fonctionnaires du niveau cantonal, subordonnés au Conseil d'Etat dont ils sont en quelque sorte le bras armé. C'est la moindre des choses qu'ils ne viennent pas expliquer à leur patron comment il faut faire.

Par contre, quand on change de niveau, quand ces employés cantonaux sont dans leur commune, ce sont des citoyens comme les autres et il n'y a rien de choquant sous l'angle de la séparation des pouvoirs à ce qu'on ne les empêche pas d'exercer leurs droits politiques et nous pensons, nous aussi, que cet amendement doit être soutenu dans ce sens.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Je pense que nous n'avons pas tous la même notion de la séparation des pouvoirs.

Déjà un petit rafraîchissement: cela veut dire que si les policiers cantonaux ont le droit d'être conseillers généraux, c'est bien pour avoir la même égalité par rapport aux communes qui n'ont pas de conseil général mais qui ont une assemblée primaire. A l'assemblée primaire, tout citoyen peut siéger et s'exprimer. Et un policier cantonal peut aller au conseil général au même titre qu'un autre à l'assemblée primaire.

Par contre, donner la possibilité à un policier d'entrer dans un exécutif, là, oui, il y a confusion des pouvoirs car, expérience faite, la police cantonale est souvent engagée au niveau judiciaire par les juges de commune quand il y a des enquêtes à faire, quand il y a des difficultés à gérer au niveau des citoyens et citoyennes. Il pourrait ainsi y avoir une réelle confusion entre les deux fonctions.

Je vous demande donc de rejeter cet amendement.

Le président:

Merci.

Je redonne la parole au député Jean-Luc Addor.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

La police cantonale dans ses fonctions judiciaires est subordonnée aux organes cantonaux et je ne vois pas où se trouve la séparation des pouvoirs.

Der Präsident:

Noch ein Wort von Grossrat Michael Graber.

Graber Michael, Grossrat, SVPO:

Ich möchte auch nochmals ins gleiche Horn stossen.

Alors, c'est tout simplement faux ce que vous venez de dire. Il n'y a aucun agent de police qui a des compétences judiciaires. C'est tout simplement faux ce que vous venez de dire.

Und ich möchte Sie wirklich nochmals daran erinnern, wir öffnen hier das Gesetz für Angestellte der kantonalen Verwaltung und gleichzeitig wollen wir Polizeibeamte davon ausschliessen, gänzlich auch auf kommunaler Ebene aktiv zu werden und das geht nicht.

Danke.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Nous passons au vote.

Par 56 voix contre 44 et 12 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la proposition 12 du groupe SVPO.

Article 20, adopté avec la proposition 12 du groupe SVPO à l'alinéa 1.

III, adopté.

Le président:

Petite précision quant au déroulement des débats:

Tout d'abord, je vais ouvrir la discussion sur l'ensemble du texte de la loi sur les incompatibilités.

Nous passerons, ensuite, à l'examen de la LOCRP.

Puis, nous ferons un seul débat final sur les deux lois.

Par contre, nous procéderons à deux votes finaux distincts.

Loi sur les incompatibilités (modification): **la discussion sur l'ensemble de la loi n'est pas utilisée.**

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (modification) (deuxième lecture)

Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (Änderung) (zweite Lesung)

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Président: Daniel Emonet / Rapporteur: Guillaume Sonnati (suppl.)

Titre et considérant, adoptés.

I

**Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs du
28 mars 1996**

Article 13

Proposition de modification 1:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 1:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 13:

Sonnati Guillaume, député (suppl.), AdG/LA, rapporteur:

Proposition 1 du groupe UDC par la députée (suppl.) Anne Luyet.

Par 11 voix contre, zéro pour et une abstention, cet amendement a été refusé par la commission.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC:

Afin d'éviter des situations de conflits d'intérêts directs réels dans le futur, nous vous proposons de soutenir cet amendement.

Merci de votre soutien.

La discussion est close.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Cet amendement est tout simplement inapplicable.

En effet, le Grand Conseil se verrait l'interdiction non seulement de fixer son traitement mais de définir son statut, ce qui signifie ses prérogatives et son règlement.

Qui le fera à notre place?

Je vous laisse à vos réflexions.

Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Difficile effectivement de mettre en œuvre cet amendement parce qu'il prévoit que le député doit s'abstenir de voter, mais néanmoins il peut participer aux débats donc. Premier élément.

Deuxième élément: Il est admis depuis de nombreuses années et peut-être même plus qu'un projet législatif ne règle pas l'intérêt personnel ou le statut propre d'une personne, d'un contribuable, d'un particulier, mais d'une catégorie de personnes, par exemple des contribuables, d'une corporation.

Et c'est pour cela qu'il n'est pas acceptable que quelqu'un qui a un mandat politique au Grand Conseil doive, dans cette situation, se récuser.

Merci de ne pas donner suite à cet amendement.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous votons.

Par 90 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 1 du groupe UDC.

Article 13, adopté.

Article 13a et article 13b, adoptés.

II, adopté.

Le président:

Nous passons au **débat final** sur les deux modifications de lois.

Luyet Anne, députée (suppl.), UDC:

Le groupe UDC regrette que, à l'issue des deux lectures de la loi sur les incompatibilités et de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, la séparation stricte des pouvoirs ne soit pas un argument suffisamment important pour ce Parlement.

La possibilité que laisse ce Parlement de siéger aux enseignants, la possibilité que donne ce Parlement de siéger aux directeur d'école, au personnel et membres des conseils d'administration des établissements autonomes de droit public sont d'autant plus de conflits d'intérêts potentiels, ce qui n'est pas, pour le groupe UDC, judicieux pour notre canton; canton qui devra, à court terme, prendre des mesures financières certainement impopulaires. Le budget 2015, prochainement traité par ce Parlement, sera le premier exercice périlleux et bon nombre d'entre nous auront peut-être déjà – pardonnez-moi l'expression – le bas du dos entre deux chaises, au risque de voir se multiplier diverses réactions et des référendums de la part de certaines corporations.

Concernant la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, le garde-fou proposé par le groupe UDC n'a pas trouvé grâce aux yeux de ce Parlement. Nous le regrettons également. Le conseiller d'Etat Maurice Tornay a assuré, lors de l'entrée en matière, que les députés concernés par une récusation sont des personnes raisonnables. On ne demande qu'à vous croire, Monsieur le conseiller d'Etat, et nous ne manquerons pas de rappeler ces phrases lors de la prochaine occasion.

Le groupe UDC ne peut cautionner de telles lois et les refusera lors du vote final.

Merci de votre attention.

Maret Marianne, députée, PDCB:

Comme déjà évoqué lors du débat d'entrée en matière, cette loi est le fruit d'une recherche de consensus. Elle respecte le principe de la séparation des pouvoirs, elle est donc garante du bon fonctionnement de nos institutions.

Cette loi pourra être qualifiée de bonne loi pour autant que nous députés et nos successeurs adoptions des réflexes clairs dans le cadre des récusations. Il ne sera plus question d'élégance ou même de correction en la matière. Il s'agira de respecter à la lettre l'article 13 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Sans cela, Chers collègues, il y fort à parier que cette loi sera remise en question avant même la fin de cette législature.

Pour le surplus, nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ces nouvelles moutures de lois qui ont été modernisées et adaptées aux enjeux actuels.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je n'ai plus de demande de parole.

La discussion est close.

Je passe maintenant la parole au président de la commission et je ne donnerai pas la parole à d'autres intervenants à part le chef du département.

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Permettez-moi un bref instant de prendre votre attention avant le vote final pour vous apporter quelques commentaires liés à ces modifications légales.

La première analyse consiste à la ferme volonté de ce Parlement de soutenir trois grands principes, soit:

Le premier: le maintien du personnel enseignant dans nos travées. Faut-il le rappeler, les enseignantes et enseignants ont forgé, durant des décennies, nos institutions et lois qui ont construit le Valais d'aujourd'hui? De plus, leur métier consiste à la formation de notre jeunesse en classe et ne sont pas forcément directement en contact avec les autorités exécutives de notre canton.

Le deuxième grand principe concerne l'interdiction d'accès aux autres employés d'Etat afin d'éviter des conflits employés-employeur et des tensions néfastes à la bonne marche de nos institutions.

Le troisième: l'ouverture à ce Parlement des personnes travaillant dans les institutions autonomes de droit public. Certes, les exceptions liées aux différentes fonctions de direction seront consignées dans l'ordonnance du Conseil d'Etat.

Les fortes positions en première lecture et lors du traitement des amendements que nous venons de voter me rassurent quant à l'acceptation de ces projets de loi.

Plusieurs consensus ont été trouvés et il est temps de montrer à nos citoyennes et citoyens que, à l'issue des débats, une grande majorité, voire l'unanimité doit se dégager au vote final, pour prouver que prendre nos responsabilités de députés, c'est aussi reconnaître de ne pas avoir forcément raison mais d'accepter les résultats des délibérations.

Enfin, je tiens à remercier la première commission pour son travail sur lequel nous nous sommes appuyés pour peaufiner les textes de ces lois et aplanir les dernières interrogations.

Votez vert à ces deux projets de modification de loi sur les incompatibilités et la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Merci.

Tornay Maurice, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions (DFI):

Le Grand Conseil a confirmé très essentiellement l'ensemble des options prises par le Gouvernement et présentées par celui-ci déjà lors de la première lecture, en tenant compte aujourd'hui d'un amendement proposé par l'UDC pour la police cantonale, d'une part, et la deuxième grande ouverture, c'est bien sûr celle qui permet au personnel des établissements autonomes de droit public de ne plus être incompatibles avec la fonction de membres du Grand Conseil. Le troisième élément essentiel, c'est bien sûr le maintien des enseignants comme jusqu'à ce jour avec les considérations qui ont été apportées tout au long de ces lectures. Le quatrième, c'est clairement pour le personnel de l'administration centrale l'impossibilité de siéger au Parlement au nom d'une claire séparation des pouvoirs que chacun dans cette salle a saluée. Et cette loi pourra ainsi entrer en vigueur pour les prochaines élections communales et pour le Grand Conseil en 2017.

Il faudra bien sûr, parce que nous avons su le faire, éviter les écueils, notamment ceux liés à une claire séparation des pouvoirs, et je suis convaincu que la commission de validation saura, dans sa sagesse, appliquer les textes dans l'esprit constructif qui a prévalu tout au long de ces longs débats.

Merci à chacune et à chacun de soutenir ce projet.

Il me reste à remercier la commission, l'ensemble de ses membres, M. le rapporteur, que je n'oublierai pas cette fois-ci, M. le député (suppl.) Guillaume Sonnat, ainsi que le président de la commission, M. le député Daniel Emonet.

Merci de soutenir ce projet et bonne fin de semaine à chacun.

Le président:

Merci Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous procédons donc à deux votes séparés.

La loi sur les incompatibilités (modification) est adoptée par 93 voix contre 17 et 2 abstentions en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire et telle que ressortie des délibérations.

Vote nominal

Namensabstimmung

La loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (modification) est adoptée par 95 voix contre 19 en deuxième lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la deuxième commission parlementaire.

Vote nominal

Namensabstimmung

Emonet Daniel, député, PDCB, président de la deuxième commission parlementaire:

Permettez-moi de vous dire que j'ai une grande satisfaction au vu des résultats des deux votes qui reflètent les débats de première lecture ainsi que les débats de ce jour et du début de semaine.

Je voudrais, cependant, relever que les dépôts des amendements des groupes UDC et SVPO en deuxième lecture sont regrettables. Pourquoi? Après la première lecture et l'entrée en matière quasi-unanime de la deuxième lecture, ne pas se mettre à l'évidence. Cette attitude démontre un manque de respect de nos collègues députés, du Service parlementaire, des traducteurs, du chef du département et de son service.

Vous prônez moins de fonctionnaires, moins de coûts de l'administration. Merci dorénavant de montrer l'exemple.

Pour terminer, je remercie bien sûr vous toutes et tous les députés qui ont accepté ces deux projets de modification, M. le chef du département Maurice Tornay, M. le chef de service Maurice Chevrier et M^{me} Benoîte Moulin du Service parlementaire pour leur éclairage, leur travail et leur disponibilité.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Je passe juste la parole au député Jean-Luc Addor.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

J'aimerais juste dire que le groupe UDC respecte infiniment tous ses collègues ainsi que le Service parlementaire et le Gouvernement, de même que les Valaisans.

Simplement il revendique le droit démocratique de défendre ses idées jusqu'au bout.

Parfois, il gagne juste sur un point aujourd'hui; parfois, il perd et, quand c'est le cas, eh bien!, démocratiquement, il prend acte des décisions de ses collègues.

Merci pour votre sens de la démocratie.

23. Lecture

Décision concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial

Lesung

Beschluss über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt

Präsident: Stefan Zurbriggen / Rapporteur: Raymond Borgeat

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

Article 3

Proposition de modification 1:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 1:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 3:

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 1 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

La commission a refusé cet amendement par 12 contre, un oui et zéro abstention.

Certes, un espace ne peut pas être solidaire, mais la manière de le gérer peut évidemment l'être.

La volonté politique est clairement de maintenir une population active dans les vallées latérales. Dans ce cas, la complémentarité ne suffit pas. Il est nécessaire de faire appel à la solidarité.

Il y a lieu de partager les avantages et les éventuels inconvénients d'un concept large d'aménagement du territoire.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Si c'est cela la portée qu'il faut accorder à ce terme, nous retirons cet amendement.

La discussion est close.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Amendement 1: retiré.

Article 3, adopté.

Article 4, adopté.

Article 5

Propositions de modification 2 à 8:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 2 bis 8:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 5:

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 2 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

A la lettre a, chiffre 3, le groupe UDC propose de biffer «et renforcer le réseau écologique».

Maintenir une diversité des biotopes nécessite une vision globale. Faute de quoi, il est probable que la diversité ne soit pas réellement envisageable et, pire encore, que des terrains soient inutilement utilisés et mis à disposition de ces milieux. Sans vision globale, il n'est pas possible d'atteindre un effet maximal. C'est justement quand ils sont interconnectés que les biotopes font partie de la qualité de vie. Les réseaux écologiques font partie de la politique agricole suisse. Nous en tenons compte au niveau stratégique.

La commission a donc refusé cet amendement par 11 voix contre, un oui et zéro abstention.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Le groupe UDC est évidemment pour la protection de la nature, de sa diversité, pour la protection et le respect des biotopes.

Par contre, il est contre, et il l'a démontré dans d'autres votes dans la journée, la dictature de l'écologie. On sait à peu près où cela nous mène et puis, surtout, il est contre l'insertion dans ce genre de document de concepts, parce que les explications qu'on a entendues, s'il y a quelqu'un qui a compris dans cette salle où ça va nous mener, il faudra qu'on m'explique, en tout cas, moi, je n'ai rien compris, et je ne suis pas sûr d'être le seul.

Donc, je pense qu'on peut tracer cela sans fouler aux pieds la nature de ce canton.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Ici, il s'agit vraiment aussi stratégiquement de mettre en place et de mettre aussi en perspective cette vision de la politique agricole suisse. Evidemment, on peut être contre la politique agricole suisse, mais tant que cette politique agricole suisse est quand même mise dans l'octroi des paiements directs sur cette mise en réseau et la mise en valeur de la valeur écologique des éléments du paysage, on est quand même aussi forcé, pour le bien de cette agriculture valaisanne, d'avoir cette stratégie, de permettre justement aussi que cette stratégie donne le cadre pour que nos paysans puissent aussi avoir accès à ces paiements directs. Et si on ne le fait pas, on nuira à l'agriculture valaisanne.

Donc, je vous prie de soutenir la commission.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons donc voter.

Par 78 voix contre 23 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 2 du groupe UDC.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Propositions 3 et 4 du groupe UDC par le député Eric Jacquod: retirées.

Proposition 5 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

A la lettre c, chiffre 8, le groupe UDC propose de biffer les termes «et l'environnement».

Il s'agit de fait d'une proposition de la commission; elle avait accepté cette décision sans autre. La commission ne s'est pas dédit non pas par principe parce que l'intention est de mettre en exergue les risques des dangers naturels et techniques. Au point de vue stratégique, la commission considère que l'environnement, au sens large du terme, doit être protégé, par exemple, contre une pollution industrielle. Il s'agit bien d'une vision stratégique et non d'une vision opérationnelle.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

De nouveau, on nous sert des grands termes: stratégique, opérationnel, l'environnement.

Mais, finalement, pourquoi est-ce que ça vaut la peine de protéger l'environnement? Pourquoi et pour qui? Une fois qu'on a enlevé ceux qui l'habitent, la population, les animaux, ce qu'on y fait, les infrastructures, les biens culturels, pourquoi et pour qui on veut encore s'engager?

Donc, on répète ces termes-là. Simplement, ils n'ont pas une portée innocente parce que, derrière, c'est exactement la même chose que pour la troisième correction du Rhône, pourquoi est-ce qu'on fait certaines choses? Ce n'est pas seulement pour sécuriser le Rhône mais c'est aussi pour avoir de l'argent d'offices fédéraux qui nous embêtent dans certains sujets qui dérangent les mêmes que ceux qui, aujourd'hui, voudraient avoir l'argent. Voilà!

Et puis, pour éviter ce genre de situation, nous proposons de supprimer ces termes qui nous semblent inutiles.

Le président:

Merci.

Nous allons donc voter, si M. le président du Gouvernement ne souhaite pas s'exprimer.

Par 85 voix contre 20 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe UDC.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 6 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

A la lettre c toujours, au chiffre 8, le groupe UDC propose d'ajouter *in fine*: «en choisissant les solutions les moins gourmandes possible en terrain».

Cet amendement a été refusé par la commission par 12 voix contre, un oui et zéro abstention.

N'en déplaise au député Jean-Luc Addor, au niveau stratégique, la notion de «moins gourmandes possible» doit, en fait, résulter d'une pesée d'intérêts entre différents concepts. Le chiffre 4 de ce même point est déjà très clairement un garde-fou contre les abus d'extension inconsidérée de zones à bâtir. Je vous rappelle juste que le chiffre 5 stipule ceci : «agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur».

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Ce que nous avons à l'esprit, c'est évidemment, puisque l'on parle de protéger la population, la troisième correction du Rhône.

Donc, c'est par cohérence, j'ai dit que l'on n'avait pas changé d'avis pendant le dîner, c'est par souci de cohérence avec ce que nous avons fait ce matin.

La discussion est close.

Le président:

Cette proposition étant maintenue, nous allons voter.

Par 80 voix contre 22, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 6 du groupe UDC.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 7 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

A la lettre e, le groupe UDC propose un chiffre 5 nouveau: favoriser l'utilisation du potentiel énergétique et commercial de l'eau du Rhône (projet aqueduc).

Toujours par souci de cohérence, d'abord je tiens à préciser qu'en préambule, le CCDT est effectivement à un niveau stratégique, cet élément ressort clairement du niveau opérationnel.

Lors de la deuxième lecture de la loi sur l'aménagement du territoire, le Grand Conseil a voulu se donner le droit de décision sur toutes les fiches du PDC (plan directeur cantonal).

Nous aurons donc largement le temps de débattre de cet aspect opérationnel en temps opportun.

La commission a refusé cet amendement par 12 non, un oui et zéro abstention.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

Cette proposition, c'est donc quelque part la démonstration de ce que nous ne disons pas simplement non: nous disons non à un certain projet, c'est ce que nous avons fait ce matin au projet tel qu'il est de troisième correction du Rhône parce qu'il fait trop de concessions à d'autres paramètres que simplement à la sécurisation du Rhône. Mais, ce

Rhône, il ne faut pas seulement le sécuriser, mais il faut aussi le valoriser, dans l'intérêt notamment financier du canton.

On peut diverger sur ce qui est stratégique ou ce qui est opérationnel; ce qui est sûr, c'est que c'est important.

La question, c'est: est-ce qu'on ne veut pas profiter de cet acte pour affirmer une intention de se pencher sur un projet qui pourrait être très prometteur et surtout très profitable pour le canton?

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Sehr geehrter Herr Addor, das ist ein sehr redlicher Vorschlag, den Sie hier unterbreiten möchten im Namen der UDC, aber ich denke, wir sind momentan in der falschen Phase dieses Raumplanungskonzepts. Und zwar sind hier die Punkte, die Sie angetönt haben, solche, die im kantonalen Richtplan dann festgelegt werden können sollen oder müssen und dort dann in Koordinationsblättern festgelegt, geschneidet oder gezimmert werden können.

Im Moment sind wir effektiv am kantonalen Raumentwicklungskonzept und da haben diese Koordinationsblätter bzw. dieser Auftrag, den Sie der Kommission erteilt haben, nichts verloren.

Deshalb bitte ich Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, der Kommission zu folgen.

Le président:

Danke Herr Kommissionspräsident.

Nous allons passer au vote.

Par 86 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 7 du groupe UDC.

Borgeat Raymond, député, AdG/LA, rapporteur:

Proposition 8 du groupe UDC par le député Eric Jacquod.

Toujours à la lettre e, le groupe UDC propose d'ajouter encore un chiffre nouveau 6: limiter l'implantation d'éoliennes aux zones non habitées.

Le président la commission vient de le rappeler, le CCDT est à un niveau stratégique. Au chiffre 1, la notion de «conditions favorables pour la production d'énergie indigène et renouvelable» doit aboutir lors d'élaboration de fiches du plan directeur cantonal à une pesée d'intérêts entre les différentes composantes liées à l'implantation des éoliennes.

A nouveau, nous débattons de ce sujet lors de l'analyse de ces fameuses fiches du PDC.

Cet amendement a donc été refusé par la commission par 12 voix contre, un oui et zéro abstention.

Addor Jean-Luc, député, UDC:

On constate de nouveau une divergence sur l'interprétation de ce qu'il faut entendre par le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Nous pensons simplement que c'est l'occasion de fixer quelques limites ou quelques principes.

Le groupe UDC est évidemment en faveur de l'énergie éolienne, mais quand même à deux conditions:

Une des conditions, c'est qu'on plante ces éoliennes dans des endroits où le rendement est correct et où c'est rentable.

Et puis, la deuxième condition, parce qu'on a quand même un peu de place dans ce canton, c'est qu'on ne les plante pas au milieu des zones habitables comme c'est le cas dans quelques projets récents et relativement célèbres.

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), et président du Gouvernement:

Le président de la commission et le rapporteur ont déjà expliqué à plusieurs reprises de bien différencier les niveaux: le niveau opérationnel et le niveau stratégique. Concrètement, par exemple, pour les éoliennes, on est déjà en train, pour une étape ultérieure, de préparer une fiche spécifique mais une fiche du plan directeur, pas une fiche stratégique. Maintenant, on prépare la concrétisation, et toutes ces fiches, on va vous les présenter dans une deuxième étape parce que le niveau opérationnel devra aussi être arrêté par vous, c'est-à-dire que chaque fiche, qui va concrétiser la stratégie qu'on vient de déterminer ou qu'on prépare ou qu'on vous propose, fera partie d'une fiche et, dans une fiche, il y a un projet où on dit clairement que l'on veut concentrer les grandes installations dans les parcs éoliens, qu'on veut aussi respecter, dans le cadre de la planification des parcs éoliens, les intérêts de la population (agricoles, naturels, paysagers et faunistiques) et tenir compte des sites bâtis, des risques d'interférence des dangers naturels ainsi que des contraintes liées à la sécurité de la navigation aérienne et aux activités militaires, sur la base d'une pesée d'intérêts. Et on met aussi clairement déjà dans ce projet, qui va être soumis à votre approbation: respecter les distances minimales d'implantation aux zones à bâtir, y compris le respect des exigences fixées par l'ordonnance de protection contre le bruit, d'éviter les secteurs habités dans les zones de mayens, les zones de hameaux, les zones de maintien de l'habitat rural, objets ISO, zones de protection forêt, Rhône, plans d'eau, voies de circulation.

Cela veut dire que c'est vraiment avec cette fiche concernant les éoliennes, c'est là qu'on va faire le concret, c'est là qu'on va concrétiser cette stratégie.

Et vous aurez l'occasion de bien déterminer votre position quand on vous proposera ces fiches parce que, comme je vous l'ai dit, ces fiches vous seront soumises dans une étape ultérieure.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Nous votons.

Par 87 voix contre 24 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 8 du groupe UDC.

La discussion est close.

Article 5, adopté.

Articles 6 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Addor Jean-Luc, député, UDC:

En quelques mots, j'aimerais dire que notre groupe a l'impression qu'on rate l'occasion d'affirmer certains principes ou certaines limites, ou de se donner certaines

chances (je pense au projet aqueduc), et puis, à l'inverse, que ce faisant, en refusant de mettre certaines choses dans cette décision, eh bien!, on légitime des projets dont, pour notre part, nous ne voulons pas, comme le projet R3, tel que nous l'avons refusé ce matin.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter cette décision telle qu'elle est et que nous la refuserons.

Le président:

Merci.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

La discussion est close.

Nous allons ainsi procéder au vote final.

Ainsi décidé par 86 voix contre 15 et 4 abstentions, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 11 septembre 2014.

Vote nominal

Namensabstimmung

Zurbriggen Stefan, Grossrat, CVPO, Präsident der Kommission für Landwirtschaft, Tourismus und Umwelt (LTU):

Herr Cina, der kantonale Richtplan wartet. Der Grosse Rat hat Ihnen nun den Steilpass gegeben, damit Sie in diesem Tempo weiterfahren können und im Jahre 2017, 2019 spätestens, bereit sind.

Ich möchte danken und zwar Ihnen, Herrn Staatsrat, Ihrer Dienststelle, selbstverständlich auch dem Parlamentsdienst, aber ganz speziell meiner Kommission und dem Berichterstatter.

Ich danke sehr, geschätzte Kolleginnen und Kollegen.

Cina Jean-Michel, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung (DVER), und Regierungspräsident:

Ich möchte auch danken für die Unterstützung, für all die Arbeit, die hinter diesem Konzept steckt.

Wir sind einen Schritt weiter in Zusammenhang mit dieser grossen Reform der Raumentwicklung; nächste Schritte werden folgen. Ich habe Ihnen zu Beginn dieser Legislatur versprochen, dass wir jede dritte oder vierte Session das Thema Raumentwicklung wirklich aktiv behandeln werden. Wir haben hiermit einen Teil des Richtplans schon bereits akzeptiert, die nächsten werden folgen. Die zweite Revision des kantonalen Ausführungsgesetzes zum eidgenössischen Raumplanungsgesetz wird folgen. Ich hoffe, dass Sie uns dann auch die entsprechende Unterstützung geben werden.

Vielen Dank.

Le président:

Merci Monsieur le président du Gouvernement.

Mesdames et Messieurs les députés, simplement un grand grand merci pour l'excellence et la qualité de vos travaux aujourd'hui.

Nous avons mis sous toit plusieurs lois, plusieurs dossiers importants pour ce canton.

Maintenant, je clos cette journée de travail et j'invite ceux qui sont inscrits à venir tirer ou pointer la boule à Beulet et, avec les autres, nous nous verrons demain matin pour la suite des débats.

Merci à tous.

Très bonne soirée et à demain.

La séance est levée à 17 h 35.

Séance du vendredi 12 septembre 2014

Présidence: Grégoire Dussex, député, PDCC.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

1. Election d'un substitut du procureur
Wahl eines Staatsanwalt-Stellvertreters
2. **Première lecture**
Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel
Erste Lesung
Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule
Traitements: Département de la santé des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
3. Postulat Fabien Schafeitel (suppl.), PDCC, Marcel Gaspoz, PDCC, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Grégory Logean, UDC: Label «toilettes adaptées» (11.06.2013) **2.0015**
Postulat Fabien Schafeitel (Suppl.), PDCC, Marcel Gaspoz, PDCC, Jérémie Pralong, AdG/LA, und Grégory Logean, UDC: Label «behindertengerechte Toiletten» (11.06.2013) **2.0015**
4. Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Georges Tavernier, PLR, Jean-Henri Dumont, AdG/LA, et Irmina Imesch-Studer, CSPO: Planification du campus santé: planification des infrastructures de l'hôpital de Sion et de l'hôpital du Haut-Valais (13.06.2013) **2.0017**
Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Georges Tavernier, PLR, Jean-Henri Dumont, AdG/LA, und Irmina Imesch-Studer, CSPO: Planung des Gesundheitscampus – Infrastrukturplanung des Spital Sion und des Spital Oberwallis (13.06.2013) **2.0017**
5. Motion PLR, par Charles-Albert Gillioz et Philippe Nantermod: Pour des extraits de poursuites adaptés à la mobilité actuelle (14.06.2013) **2.0018**
Motion PLR, durch Charles-Albert Gillioz und Philippe Nantermod: Der heutigen Mobilität angepasste Betreuungsauszüge (14.06.2013) **2.0018**
6. Postulat Gilbert Monney (suppl.), PLR: Qu'en sera-t-il de l'aide au suicide dans le futur hôpital de Rennaz? (14.06.2013) **2.0020**
Postulat Gilbert Monney (Suppl.), PLR: Wie sieht es mit der Sterbehilfe im künftigen Spital von Rennaz aus? (14.06.2013) **2.0020**
7. Postulat Manfred Schmid, CVPO, et Mischa Imboden (suppl.), CVPO: Nivellement des coûts qui explosent dans le domaine des subventions aux caisses-maladie (14.06.2013) (motion transformée en postulat au stade du développement) **2.0021**
Postulat Manfred Schmid, CVPO, und Mischa Imboden (Suppl.), CVPO: Nivellierung der Kostenexplosion im Bereich der Krankenkassensubventionen (14.06.2013) (Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt) **2.0021**
8. Postulat PDCB, par Fanny Darbellay (suppl.): Agir concrètement en faveur du don d'organes (10.09.2013) **2.0023**
Postulat PDCB, durch Fanny Darbellay (Suppl.): Konkrete Förderung der Organspende (10.09.2013) **2.0023**

9. Postulat PDCC, par Géraldine Marchand-Balet: Lutte contre le travail au noir (14.11.2013) **2.0028**
 Postulat PDCC, durch Géraldine Marchand-Balet: Bekämpfung der Schwarzarbeit (14.11.2013) **2.0028**
10. Motion Egon Furrer, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Lorsque les travailleurs ont moins d'argent que les bénéficiaires de l'aide sociale / optimisation des coûts de l'aide sociale (15.11.2013) **2.0029**
 Motion Egon Furrer, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Wenn Arbeitende weniger im Portemonnaie haben als Sozialhilfebezüger / Kostenoptimierung bei der Sozialhilfe (15.11.2013) **2.0029**
Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)
Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)
11. Interpellation Georges Tavernier, PLR, et André Vernay, PLR: Initiative fédérale «pour une caisse publique d'assurance-maladie»: quelle est la position du Gouvernement? (05.05.2014) **2.0045**
 Interpellation Georges Tavernier, PLR und André Vernay, PLR: eidgenössische Volksinitiative «Für eine öffentliche Krankenkasse»: Wie sieht der Standpunkt der Regierung aus? (05.05.2014) **2.0045**
12. Interpellation Bruno Clivaz, PDCC, et Aristide Bagnoud (suppl.), PDCC: Sécurité alimentaire: pour une assurance qualité des consommateurs (05.05.2014) **2.0046**
 Interpellation Bruno Clivaz, PDCC, und Aristide Bagnoud (Suppl.), PDCC: Lebensmittelsicherheit: für einen besseren Verbraucherschutz (05.05.2014) **2.0046**
13. Interpellation PLR, par Philippe Germanier (suppl.): Physiothérapie à l'hôpital de Sion? (05.05.2014) **2.0047**
 Interpellation PLR, durch Philippe Germanier (Suppl.): Physiotherapie im Spital Sitten? (05.05.2014) **2.0047**
14. Interpellation PDCC, par Raphaël Fournier (suppl.): Quelle politique d'engagement au RSV? (09.05.2014) **2.0048**
 Interpellation PDCC, durch Raphaël Fournier (Suppl.): Personalpolitik beim GNW (09.05.2014) **2.0048**
15. Election du préposé à la protection des données et à la transparence
 Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten
Traitements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)
Behandlungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)
16. Motion Philippe Nantermod, PLR, Marianne Maret, PDCB, et Charles Clerc, UDC: Défendre le patrimoine contre les excès normatifs (11.09.2013) **3.0048**
 Motion Philippe Nantermod, PLR, Marianne Maret, PDCB, und Charles Clerc, UDC: Schutz des Kulturguts vor Überregulierung (11.09.2013) **3.0048**
17. Postulat PLR, par Yves Fournier et Stéphane Ganzer: Bourses d'études: un devoir d'information pour une véritable équité (12.09.2013) **3.0056**
 Postulat PLR, durch Yves Fournier und Stéphane Ganzer: Stipendien: Gerechtigkeit durch Information (12.09.2013) **3.0056**
Urgences / Dringlichkeiten
18. Interpellation urgente Urs Kuonen, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, Gilbert Truffer (suppl.), AdG/LA, et Alain Bregy, CSPO: Mercure et dioxine: information sur l'état de la situation (08.09.2014) **5.0089**

- Dringliche Interpellation Urs Kuonen, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, Gilbert Truffer (Suppl.), AdG/LA, und Alain Bregy, CSPO: Quecksilber und Dioxin: Information zum Stand der Dinge (08.09.2014) **5.0089**
19. Postulat urgent CVPO, par Beat Rieder: Le loup ne laisse guère de chance à l'agneau... (08.09.2014) **5.0090**
Dringliches Postulat CVPO, durch Beat Rieder: Der Wolf geht zum Schaf bis er stirbt... (08.09.2014) **5.0090**
20. **Heure des questions / Fragestunde**
21. Interpellation urgente PLR, par Thierry Stalder (suppl.): Suppression des passages pour piétons: excès de zèle du canton du Valais? (08.09.2014) **5.0091**
Dringliche Interpellation PLR, durch Thierry Stalder (Suppl.): Aufhebung von Fussgängerstreifen – Übereifer des Kantons Wallis? (08.09.2014) **5.0091**
22. Postulat urgent UDC, par Grégory Logean: Passages-piétons: pour un retour à la raison! (08.09.2014) **5.0092**
Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean: Fussgängerstreifen: Rückkehr zur Vernunft! (08.09.2014) **5.0092**
23. Interpellation urgente CVPO, par Philipp Matthias Bregy, Urs Kuonen, Beat Rieder et Guido Walker: Trafic régional Brigue-Iselle-Domodossola: a-t-on déjà un train de retard? (08.09.2014) **5.0093**
Dringliche Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy, Urs Kuonen, Beat Rieder und Guido Walker: Regionalverkehr Brig-Iselle-Domodossola: Ist der Zug bereits abgefahren? (08.09.2014) **5.0093**
24. Interpellation urgente CSPO, par Diego Furrer (suppl.), Georges Schnydrig, Alex Schwestermann et Konstantin Bumann (suppl.): Rapport d'experts concernant la question du site hospitalier dans le Haut-Valais (08.09.2014) **2.0060**
Dringliche Interpellation CSPO, durch Diego Furrer (Suppl.), Georges Schnydrig, Alex Schwestermann und Konstantin Bumann (Suppl.): Expertenbericht Spitalstandortfrage Oberwallis (08.09.2014) **2.0060**
25. Interpellation urgente Manfred Schmid, CVPO: La Fête fédérale de tir 2015 aura-t-elle lieu à Viège/Rarogne? (08.09.2014) **3.0148**
Dringliche Interpellation Manfred Schmid, CVPO: Findet das Eidg. Schützenfest 2015 in Visp/Raron statt? (08.09.2014) **3.0148**
26. Motion urgente UDC, par Charles Clerc et Eric Jacquod: Constitution de deux groupes parlementaires UDC (08.09.2014) **7.0025**
Dringliche Motion UDC, durch Charles Clerc und Eric Jacquod: Bildung von zwei UDC-Fraktionen (08.09.2014) **7.0025**

Le président:

Un grand bonjour à tout le monde.

J'aimerais, tout d'abord, excuser M. le président du Gouvernement retenu à Neuchâtel pour les fêtes du bicentenaire du canton de Neuchâtel et également M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay retenu à Berne pour une séance de la commission des finances.

Avant de passer à l'ordre du jour et vu que, hier au soir, s'est déroulé le tournoi de pétanque du Grand Conseil, j'aimerais simplement vous signaler les grands vainqueurs de ces joutes sportives auxquelles plus de 48 députés ont pris part.

A la surprise de beaucoup de monde, les vainqueurs de ce tournoi sont MM. Diego Clausen, Urs Kuonen et Marcel Delasoie, qu'on peut applaudir.

(Applaudissements)

Encore un grand merci à la commune de Saint-Léonard pour l'accueil.

C'était une soirée magique où l'amitié, l'ambiance et surtout le sport ont fait bon ménage.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, j'ai une demande de parole du député Grégory Logean.

Logean Grégory, député, UDC:

Conformément à l'article 44 alinéa 2 chiffres 2 et 3 de la Constitution valaisanne qui précise, au chiffre 2, que «le Grand Conseil se réunit en session extraordinaire lorsque le Grand Conseil le décide» ou au chiffre 3 «quand 20 députés le demandent en indiquant les objets à traiter». Ensuite, on a l'article 62 de la LOCRP qui précise, en son alinéa 2, que «le Grand Conseil s'assemble en session extraordinaire dans les cas prévus par la Constitution», donc ça nous renvoie finalement à la Constitution.

Ce matin, le groupe UDC, au vu des derniers événements, notamment suite au reportage de Temps Présent hier au soir par rapport à la pollution au mercure et à la dioxine, demande une session extraordinaire pour traiter toutes les interventions en suspens dans le cadre de ce dossier, qui ont été déposées jusqu'à aujourd'hui ou qui le sont jusqu'à aujourd'hui. Nous avons eu une interpellation urgente au mois de juin qui avait été refusée pour l'urgence. Il y a également une demande déposée par le député (suppl.) Flavien Sauthier pour une commission d'enquête parlementaire. J'imagine que d'autres groupes politiques ont également des propositions qui ont été déposées. Il nous paraît important, au vu des nombreux rebondissements et surtout, ça revient systématiquement dans la presse, eh bien! que les députés puissent avoir des réponses non pas en lisant le Nouvelliste, Le Matin ou en regardant Temps Présent mais bien en ayant une matinée consacrée spécifiquement à cette question.

Et puis, si on me dit que ce n'est pas possible, c'est très simple, le Service parlementaire nous imprimera dans la matinée le formulaire pour faire la demande par écrit, mais je pense que pour gagner du temps et éviter de la bureaucratie, j'invite le président du Parlement à lancer le vote puisque si une majorité de ce Parlement le souhaite, on sera dans le cadre de l'article 44 alinéa 2 chiffres 2 (majorité du Parlement) et si au moins 20 députés le souhaitent, on sera sous le coup du chiffre 3, et on peut considérer que les conditions constitutionnelles sont réunies. Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Donc, à la demande du député Grégory Logean ou de son groupe politique, ce dernier propose la tenue d'une session extraordinaire d'une demi-journée sur la base d'une **motion d'ordre**.

La Présidence la juge recevable.

Avant de passer au vote, j'ouvre la discussion.

Est-ce que des personnes aimeraient prendre la parole pour éventuellement s'y opposer ou pour abonder dans le sens du député Grégory Logean?

Ensuite, si ce Parlement acceptait cette motion d'ordre et le fait de mettre sur pied une session extraordinaire, d'après notre règlement, c'est le Bureau, d'entente avec le Conseil d'Etat, qui fixe la date et la durée. Donc, nous aurons une séance du Bureau mardi, nous convoquerons le Conseil d'Etat si cette demande est acceptée et, ensuite, nous prendrons les mesures nécessaires, soit de l'intégrer à une session ordinaire pour éviter de rallonger les journées de session, soit on trouvera une solution.

J'ouvre la discussion.

Est-ce que quelqu'un, une ou un député, aimerait prendre la parole sur cette demande?

(...)

Si tel n'est pas le cas, nous allons tout de suite passer au vote.

Par 64 voix contre 55 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la tenue d'une session extraordinaire sur le problème de la pollution au mercure.

Monsieur le député Grégory Logean, je vous redonne la parole.

Logean Grégory, député, UDC:

Alors compte tenu du fait que 55 députés présents dans cette salle ont souhaité la tenue de la session extraordinaire, nous maintenons notre demande conformément à l'article 44 alinéa 2 chiffre 3 qui précise, «quand 20 députés le demandent en indiquant les objets à traiter», le Grand Conseil se réunit en session extraordinaire. Eh bien!, évidemment, c'est à vous qu'il incombe de fixer la date en collaboration avec le Conseil d'Etat...

Le président:

Non, il faudra faire la demande auprès de ces députés pour qu'ils signent cette demande. Pour l'instant, je n'ai pas de demande formelle. C'est simplement un vote qui a été perdu au Parlement. Vous ferez le nécessaire pour que nous recevions les 20 signatures comme c'est prévu dans le règlement.

Logean Grégory, député, UDC:

Vous les aurez dans la matinée.

Le président:

Nous passons au premier point de l'ordre du jour.

1. Election d'un substitut du procureur
Wahl eines Staatsanwalt-Stellvertreters
Rapport de la commission de justice Bericht der Justizkommission

Le président:

La commission de justice s'est penchée sur ce remplacement et propose M^{me} Corinne Gloor.

Y a-t-il d'autres propositions?

Si tel n'est pas le cas et avec vos applaudissements, M^{me} **Corinne Gloor** est nommée substitut du procureur.

Bravo à elle.

(Applaudissements)

2. **Première lecture**

Modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel

Erste Lesung

Änderung des Gesetzes über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports
Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Président: Joachim Rausis / Rapporteur: Julien Dubuis

Base de travail:

Nouveau texte de la commission

Tableau des amendements

Arbeitsgrundlage:

Neuer Text der Kommission

Liste der Abänderungsvorschläge

Titre et considérants, adoptés.

I

**Loi sur le personnel de la scolarité obligatoire de l'enseignement secondaire
du deuxième degré général et professionnel du 14 septembre 2011**

Article 31

Proposition de modification 1:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 1:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Dubuis Julien, député, PLR, rapporteur:

Proposition 1 du député Bruno Clivaz.

Cet amendement a été retiré.

Article 31, inchangé.

Article 60

Proposition de modification 2:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 2:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 60:

Dubuis Julien, député, PLR, rapporteur:

Proposition 2 du groupe UDC.

Décision de la commission: refusée par 2 pour, 8 contre et zéro abstention (10 personnes présentes au début de la séance).

La commission retient les arguments suivants pour justifier le refus:

Avec cet article, le service peut donner plus de temps à un enseignant qui aurait des difficultés en début de carrière avec une classe via un accompagnement ou un soutien. Cela touche deux à trois cas par année.

Cette loi porte sur la scolarité obligatoire et le secondaire II. Donc, il y a des différences dans l'organisation entre ces niveaux.

Il est difficile de juger les prestations pédagogiques d'un enseignant qui dispense des cours dans plusieurs classes à raison de deux à quatre heures par semaine.

De plus, le dysfonctionnement ne survient pas forcément en début d'année et peut ne toucher qu'une classe parmi l'ensemble des classes.

En supprimant cet alinéa, on enlève le droit à une deuxième chance et on ne tient pas compte des spécificités de la profession.

Dernier argument: c'est une possibilité donnée mais pas un automatisme car il y a des évaluations faites par les inspecteurs et les directeurs, et l'intéressé est bien sûr concerté, d'où le refus par la commission.

Perroud Bruno, député (suppl.), UDC:

Pour le groupe UDC, le point de vue qu'on a entendu correspond à un point de vue du service et principalement des enseignants qui défendent leur profession.

On s'est placé sous un autre angle, c'est-à-dire celui des élèves.

Après qu'une personne a fait 5 ans de collège, 3 ans de HEP, quelques formations complémentaires, un enseignant travaille pendant une année en temps d'essai et on se rend compte que cet enseignant ne fonctionne pas bien. On lui permet encore d'avoir une année de temps d'essai. Ce qui veut dire que si un élève à l'école primaire qui a cet enseignant dès le départ, qui dysfonctionne, il va retrouver le même enseignant parce que, souvent, ce sont des classes de premier et deuxième degrés ensemble. On risque ainsi de péjorer, au niveau du développement de l'enfant pendant deux ans les capacités de cet enfant de se développer du fait que l'enseignant ne soit peut-être pas à la hauteur et qu'il ait un manque d'autorité.

Nous savons qu'il y aura une deuxième lecture par rapport à ces changements d'articles de loi. C'est pour cela que nous allons retirer notre amendement à l'état actuel et on demande que, lors de la deuxième lecture, ce point soit traité afin d'améliorer l'encadrement des enfants au niveau du Valais.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

L'amendement 2 est ainsi retiré et transmis à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

Article 60, adopté.

Article 64

Propositions de modification 3 et 4:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschläge 3 und 4:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 64:

Dubuis Julien, député, PLR, rapporteur:

Proposition 3 du groupe CSPO.

Décision de la commission: refusée par 3 pour, 8 contre et zéro abstention (11 commissaires présents à ce moment-là).

La commission argumente le refus de la manière suivante:

Il y a une jurisprudence du Tribunal cantonal qui dit que les résiliations des rapports de service pour des motifs objectivement fondés ne peuvent intervenir en cas d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident au terme du droit au traitement, c'est-à-dire après une durée de 13 mois et demi. Donc, la jurisprudence rend quasiment inapplicable la résiliation ordinaire au sens de l'article 64 de la loi actuelle. Une personne qui se déclare en incapacité de travail, certificats médicaux à l'appui, ne peut être licenciée que dans un délai

de 13 mois et demi et non pas de 6 mois ou 4 mois comme prévu par la loi. Donc, c'est une situation inacceptable dans une gestion rationnelle des ressources humaines.

L'alinéa 2 propose une solution équilibrée, prenant en compte de manière adéquate, d'une part, les intérêts de l'enseignant et, d'autre part, l'intérêt public. L'alinéa 2 ne s'applique que dans la situation où la résiliation repose sur un motif objectivement fondé distinct d'une incapacité de travail.

Donc, le but de cet article, c'est bien sûr de lutter contre les abus, d'où donc le refus de la commission de l'amendement numéro 3.

Le président:

En ce qui concerne l'amendement 4, est-ce que ce sont les mêmes arguments ou bien est-ce différent?

Dubuis Julien, député, PLR, rapporteur:

Concernant la proposition 4 du député Olivier Salamin, ce sont exactement les mêmes arguments.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Der Beweggrund dieses neuen Absatzes 2 in Artikel 64 ist durchaus verständlich. Trotzdem fordert die CSPO aus folgenden zwei Gründen die Streichung dieses neuen Absatzes 2:

1. Die CSPO verlangt, dass alle Staatsangestellten die gleichen Kündigungsbedingungen haben. Und dies ist mit diesem neuen Absatz 2 natürlich nicht mehr gegeben.
2. Die Kündigungsregelung bei der Lehrpersonen bei Arbeitsunfähigkeit infolge Krankheit oder Unfall ohne Sperrfristen gekündigt werden darf, steht doch einsam in der Gesetzeslandschaft der Kantone dar. Sicher aber ist, dass die Lehrerschaft damit die schärfsten Kündigungsbedingungen in unserem Kanton erhält, wird doch allen anderen Arbeitnehmern im privatrechtlichen Bereich eine Sperrfrist, in der dann nicht gekündigt werden darf, eingeräumt. Bei anderen Staatsangestellten in unserem Kanton ist diese Kündigungsregelung gar nicht zu finden.

Im Sinne der Gleichbehandlung aller Kantonsangestellten bitte ich euch, diesen Abänderungsantrag zu unterstützen.

Noch interessant ist die Aussage des Chefs der Dienststelle für Personalmanagement, dass man diesen Kündigungsfall zuerst mit den Lehrkräften regelt und später dies auch mit dem übrigen Staatspersonal tun werde. Nur brauche dies halt Zeit. Werte Kolleginnen und Kollegen, wie schnell ging doch die Änderung bei den Sparmassnahmen im letzten Herbst. Hier wurden die Lehrkräfte praktisch über Nacht zu Staatsangestellten.

Noch eine Bemerkung: Wir haben zwar gehört, dass eine zweite Lesung stattfinden soll. Da das aber nicht ganz sicher ist, halten wir an unserem Antrag fest. Danke.

Salamin Olivier, député, AdG/LA:

Pour les mêmes raisons évoquées par le député (suppl.) Alexander Allenbach dans son argumentation, nous pensons qu'au vu de l'avancée des travaux de la commission sur la question de la résiliation des postes de travail, ce point doit être maintenu dans les réflexions et traité dans le cadre de la deuxième lecture.

Nous soutenons, toutefois, la suppression de cet alinéa.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Il a été dit dans l'entrée en matière, il y a un problème d'écriture de cet article parce que, en fait, tel qu'il est rédigé, il ne vise pas exactement le but recherché, c'est-à-dire de prévenir des abus lorsqu'une personne se trouve dans une situation où elle voit qu'elle va être licenciée et elle trouve un médecin qui est complaisant et qui lui donne un certificat pour des raisons qui lui appartiennent mais, bien entendu, elle ne prévient pas du tout, elle n'est pas bonne cette écriture pour des cas où il y aurait une réelle maladie.

Donc, je soutiens effectivement également le renvoi à la deuxième commission et, pour l'instant en tout cas, la suppression de cet alinéa tel que rédigé.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

C'est effectivement un problème cet article 64 alinéa 2.

Le but de tous les intervenants est le même: c'est éviter les abus. On a eu trois cas où on a été débouté par les tribunaux parce des personnes licenciées pour de justes motifs, donc fautes professionnelles graves, donc licenciées et puis justement, au cours de la procédure, juste après le premier entretien avec le directeur, on dépose une attestation médicale et, boom!, plus moyen, on est obligé de payer 13 mois et demi de salaire alors que le motif n'est pas la maladie.

Bon, mais comment le formuler, et c'est là tout à coup que, évidemment, ça devient difficile. J'ai eu des discussions avec M. Briand, avec M. de Riedmatten – que je remercie au passage de leur collaboration – mais M. de Riedmatten est convaincu que cette formulation est parfaite. La commission est d'un autre avis. Voilà.

On essaie de trouver des solutions. Ce n'est tout simplement pas mûr. Je n'arrive pas à trouver une formulation qui satisfasse au but fixé et que tout le monde reconnaisse comme légitime.

Donc, on va trouver cela pour la deuxième lecture. Il faudra bien qu'on finisse par trouver une formulation qui satisfasse tout le monde. C'est uniquement une question de formulation parce que, sur le but, j'ai compris que tout le monde est d'accord.

Alors, en deuxième lecture, on trouvera la solution.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous allons donc voter.

Par 92 voix contre 33, les membres de la Haute Assemblée refusent les propositions similaires 3 du groupe CSPO et 4 du député Olivier Salamin.

Vous avez ainsi suivi la position de la commission.

Article 64, adopté.

Article 66, adopté.

Article 67

Proposition de modification 5:

Voir tableau des amendements

Abänderungsvorschlag 5:

Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 67:

Dubuis Julien, député, PLR, rapporteur:

Proposition 5 du groupe CSPO.

Décision de la commission: refusée par 2 pour, 8 contre et une abstention.

Les arguments du refus:

Le service nous dit que 99% de l'organisation scolaire est fait pour le 1^{er} mai (modification voulue par la loi). Passé cette date légale, il pourrait encore y avoir des modifications qui engendreraient des diminutions de temps de travail chez un nombre infime d'enseignants.

Ensuite, il paraît logique que, pour ces personnes, si des solutions internes au service n'ont pas pu être trouvées, elles puissent bénéficier de 4 mois de traitement comme une personne qui a reçu son licenciement.

Ce complément à l'alinéa 1 laisse une certaine flexibilité.

Voilà pourquoi la commission refuse cet amendement.

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO:

In diesem Artikel soll den Lehrkräften auch noch nach dem Ende des Verwaltungsjahres gekündigt werden dürfen, also neu dann nach dem 1. Mai. Werte Kolleginnen und Kollegen, dieser letzte Satz ist absolut systemwidrig, wird doch die Kündigung in Artikel 64 klar geregelt. Diese neue zusätzliche Bestimmung steht im klaren Widerspruch zur Grundsatzregelung in diesem Artikel 64 Absatz 1 und zum Grundsatz der Gültigkeit von Lehrpersonalarbeitsverträgen für das volle Verwaltungsjahr respektive Schuljahr. Dieser neue Satz führt somit Artikel 64 *ad absurdum*. Der Artikel 64 hat somit keine Bedeutung mehr und kann gestrichen werden.

Werte Kolleginnen und Kollegen, mit diesem Zusatz gibt man dem Departement die freie Möglichkeit, willkürlich irgendwann im Schuljahr Stellen aufzuheben. Gründe wird man immer finden.

Besonders bedenklich ist aber, dass dieser Artikel benutzt werden kann, um Schulen, die ja der Inbegriff eines Dorflebens sind – vor allem in Rand- und Bergregionen –, zu schliessen. Dieser Artikel ermöglicht solche Schliessungen dann auch noch nach dem 1. Mai. Dieser Fall könnte bei den heutigen Sparrunden schneller eintreten, als es vielen Grossrätinnen und Grossräten hier lieb sein wird.

Die CSPO beantragt die Streichung dieses neuen Satzes und möchte so staatlicher Willkür einen Riegel schieben, bekommt doch das Departement mit diesem Zusatz uneingeschränkte Kündigungsmöglichkeiten.

Danke.

La discussion est close.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Das ist keine uneingeschränkte Vollmacht. Das Problem ist nur, am 1. Mai haben wir 99% klar – das bewegt sich nicht mehr. Dann gibt es aber einen kleinen Prozentsatz, wo wir nahe der Grenze sind. Es kommt auf die Einschreibungen darauf an. Da gibt es ab und zu mal plötzlich in gewissen Fällen, sehr seltenen Fällen, einen Unterschied zwischen der Anzahl der Leute, die sich eingeschrieben haben und der realen Situation der Schüler, die dann plötzlich wirklich kommt. In der Tat müssen dann zwei Klassen zusammengelegt werden, weil die Bestände ganz einfach nicht genügen. Jetzt da eine Lehrperson ein ganzes Jahr lang bezahlen, ohne dass sie eine Stunde Unterricht... ich meine, das ist ja wirklich

übertrieben. Hier ist die Lösung immerhin vier Monate Lohn, und wir versuchen sie dann irgendwie auch anderweitig unterzubringen. Das machen wir, wir haben ja diese Börse. Aber wir können doch nicht den Lohn vollumfänglich bezahlen, wenn wir merken, da haben sich Leute doppelt eingeschrieben oder sind dann plötzlich ausgewandert oder haben den Standort gewechselt oder weiss auch immer, aber es ist sehr, sehr selten. Das ist nicht mal 1% der Fälle, aber diese Flexibilität sollte man sich doch aufrechterhalten, meiner Ansicht nach.

Bumann Konstantin, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Herr Freysinger, Sie sprechen die Situation vom Staat an. Was macht dann der betroffene Lehrer, wenn Sie ihm im Juni kündigen? Er kann sich gar nicht mehr bewerben und findet keine neue Stelle.

Es ist jetzt die Frage, sieht man die Sicht vom Staat aus. Müssen wir den bezahlen? Oder was macht der Lehrer Müller? Dem wird am 1. Juni gekündigt, alle Ausschreibungen sind vorbei und die Stellen sind vergeben. Ja geht er jetzt stempeln oder was?

Danke.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Für vier Monate hat er ja den Lohn, oder? Und das lässt uns eine gewisse Zeit. Und Sie müssen sehen, es sind 3'000 Vollzeitstellen. Das sind fast 5'000 Personen, die im Unterrichtsumfeld arbeiten. Da gibt es sehr viele Leute, die zum Beispiel krankheitshalber plötzlich aufhören. Er kann zum Beispiel als Ersatzlehrer dann eingestellt werden, und er bekommt Priorität dafür. Es gibt Frauen, die schwanger werden und dann können wir die hier einsetzen. Die 4 Monate geben uns genug Zeit, ihm noch für die restlichen Monate einen Job zu finden. Also er steht nicht vor dem Leeren – ganz sicher nicht. Die Zahl der Möglichkeiten ist so massiv. Er müsste dann vielleicht im Nebendorf oder irgendwo sich bewegen, aber er hat ganz sicher eine Möglichkeit. Ich sehe, das ist ein solches Volumen an Verschiebungen. Das Risiko existiert so zu sagen nicht.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

L'amendement étant maintenu, nous allons voter.

Par 89 voix contre 30 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition 5 du groupe CSPO.

Vous avez ainsi suivi la position de la commission.

Article 67, adopté.

II, adopté.

La discussion sur l'ensemble de la modification n'est pas utilisée.

Débat final:

Allenbach Alexander, Grossrat (Suppl.), CSPO:

Mit dem Hauptpunkt dieser Modifikation – die Änderung des Kündigungsdatums vom 1. März auf den 1. Mai – kann sich die CSPO einverstanden erklären, obwohl dies die Position der Lehrkräfte verschlechtert.

Dass aber diese Modifikation kurzum auch benutzt wird, um die Kündigungsregeln bei Lehrkräften so zu verschärfen, dass sie die härtesten in diesem Kanton sind, dazu kann und will die CSPO nicht Hand reichen.

Die CSPO verlangt, dass alle Staatsangestellten die gleichen Anstellungsbedingungen haben. Dies ist mit diesen Abänderungen nicht mehr gegeben.

Zudem sind mit diesen Abänderungen die Schulen in unseren kleineren Dörfern stärker gefährdet als vorher. Wie wir alle wissen, sind Schulen für das Dorfleben enorm wichtig, wenn diese nicht zu Schlafghettos verkommen sollen.

Auch will die CSPO dem Departement keinen Kündigungsfreipass erteilen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, bei der Ausarbeitung des Personalgesetzes für Staatsangestellte und beim Lehrestatut hat die CSPO klar verlangt, dies in einem Gesetz mit den nötigen Regelungen zu verpacken. Viele Schwierigkeiten, die jetzt auftauchen, wären somit vermeidbar gewesen.

Die CSPO lehnt diese Modifikation dementsprechend ab, die weit über die Änderung des Kündigungsdatums geht. Danke.

Fournier Yves, député, PLR:

Pour me faire non pas l'écho mais plutôt pour contredire ce qui vient d'être dit, j'aimerais rappeler que ce changement de date est impératif sur le terrain, 1^{er} mai ou 1^{er} mars, il n'y a pas photo là-dessus; je crois que les choses sont très claires.

Un deuxième élément par rapport à ces deux législations que mon préopinant semble vouloir opposer. Le responsable des ressources humaines du canton du Valais a clairement spécifié que cette loi qui concerne le personnel enseignant est un premier pas. Il n'est pas impossible que celle qui concerne les autres employés d'Etat soit un jour mise à jour, de façon à ce que les deux soient effectivement au même niveau. Mais, il est impossible d'avancer parallèlement et de façon absolument identique dans ces deux domaines, une chose après l'autre, et il semble judicieux effectivement d'adopter le texte qui nous est soumis aujourd'hui. La suite viendra pour les autres employés d'Etat. Merci.

Perroud Bruno, député (suppl.), UDC:

Le groupe UDC va soutenir ces modifications.

Nous sommes contents que ce projet arrive enfin au Parlement. Cela fait cinq ans que ce projet était dans les tiroirs du département.

Notre souci, c'est bien sûr que certains de ces abus soient stoppés. Et, surtout, on demande au chef du département et à son service d'être aussi attentifs aux besoins des élèves, et ça c'est vraiment important, et aux besoins des parents. En effet, si un élève, pendant deux ans, doit subir des dysfonctionnements graves, ça va le léser durant toute sa vie, et j'aimerais que ce message soit reporté au sein des services.

Sinon, nous soutenons cet objet en première lecture.

Volpi Fournier Marylène, députée, Les Verts:

Lorsque nous avons traité dans cette même salle la loi sur le statut des enseignants, c'était une demande très forte, d'ailleurs le projet issu du Gouvernement portait la date du 1^{er} mai et c'est dans les travées de ce Parlement qu'il y a eu des changements pour porter cette date au 1^{er} mars. Nous voyons bien que le terrain avait raison, et nous faisons ce changement aujourd'hui et c'est salutaire.

Evidemment, les différentes petites préoccupations, pas petites mais les préoccupations du groupe CSPO sont réelles, mais il est vrai que, aujourd'hui, avec la bourse de l'emploi qui a été mise en place avec le SICT, c'est une situation qui est vraiment favorable. Et puis, il est vrai également que les remplacements pourront être une source on va dire de revenus pour les enseignants qui auront perdu leur emploi. C'est une chose quand même qui sera assez rare et, on l'espère vraiment, rarissime.

Maintenant, je reviens quand même sur le point de la modification de l'article pour des licenciements pour justes motifs, mais en cas de maladie, je maintiens vraiment cette préoccupation de réécriture de l'article de loi parce que sinon on poussera plutôt les gens à faire effet contraire par rapport à ce qui a été recherché, c'est-à-dire de faire en sorte que les abus puissent être punis.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Vielleicht eine Antwort an Herrn Allenbach: je vais dans le sens du député Yves Fournier quand il dit que ce qui est prévu, c'est que ce que nous modifions ici soit aussi répercuté ensuite pour les autres fonctionnaires. C'est une intention marquée de M. Briand, donc du Service des ressources humaines. Il y a juste un problème, c'est qu'il y a actuellement une plainte qui est courante au Tribunal fédéral et qu'on ne peut pas maintenant changer la loi sans avoir le résultat de cette plainte. Donc, on est obligé d'attendre que cela soit réglé pour pouvoir le faire. C'est un élément tout à fait pratique peut-être ignoré du grand public mais, enfin, voilà, il y a une plainte qui est en train d'être traitée. Il ne sert à rien, dans cette zone juridique floue, de prendre ici une décision pour tous les autres fonctionnaires. Attendons que cela ait été réglé par le Tribunal fédéral et puis, ensuite, on pourra procéder à une adaptation en fonction. Mais, cela ne change rien pour les enseignants à ce niveau-là.

Nous allons évidemment essayer pour la formulation de l'article 64 qui pose le plus de problèmes entre le SRH et le Service de l'enseignement de faire une proposition (on va ensuite discuter avec notre partenaire, la FMEP, puis proposer quelque chose à la commission) qui essaie de cerner le mieux possible cet abus que l'on veut éviter sans que ça péjore les droits des enseignants. On va trouver.

Ensuite, pour l'histoire de l'année d'essai, au début, ces gens sont jeunes. Il faut bien voir qu'ils ont fait un cursus assez long. Vous imaginez, pour être prof primaire, il faut avoir fait 8 ans quasiment, 7-8 ans. Je me souviens, nous, de l'école normale, à 20 ans, on était instituteur. Maintenant, il faut prolonger cela jusqu'à 23 ans. Alors, à ce moment-là, donner une chance à ces personnes, surtout qu'au début, il y a des personnes qui ont besoin de plus de temps d'adaptation, mon Dieu ce n'est pas si grave, elles sont de toute façon scotchées, elles sont accompagnées dans leur cursus tout au début sur les deux premières années. Et puis, on peut quand même toujours..., ça reste la possibilité d'un licenciement si vraiment ça ne joue pas; donc, ça reste. Mais de complètement fermer la porte, ça ressemblerait un peu à un couperet trop brutal.

Sinon, pour le reste, je vous remercie de suivre votre commission et la deuxième lecture clarifiera les derniers éléments qu'il reste à clarifier pour qu'on soit à pied d'œuvre pour mars prochain, c'est cela qui est important. Donc, cela entrera en vigueur dès la fin du délai référendaire et puis cela veut dire qu'en mars, on pourra déjà se baser sur cette nouvelle législation.

Je vous remercie.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Nous procédons au vote final.

La loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (modification) est adoptée par 90 voix contre 27 et 3 abstentions en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique.

Vote nominal

Namensabstimmung

Rausis Joachim, député, PDCB, président de la commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

A l'heure de clore ces débats de première lecture concernant le projet de modification de la loi sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel – je ne le répéterai qu'une fois, promis –, il est important de relever que les changements induits par ce projet n'ont pas tous la même portée.

Si la date de fin des rapports de service au 1^{er} mai concerne potentiellement tous les enseignants, les modifications apportées à l'article 64 sur les résiliations pour motifs justifiés ne toucheront que quelques individus par année, fort heureusement. L'idée de légiférer pour quelques cas malheureux ne me séduit guère mais force est de constater que les conséquences des agissements des personnes visées, conséquences pour les élèves et pour les collègues, sont trop importantes pour ne pas corriger la loi. Redisons simplement ici que l'immense majorité du corps enseignant accomplit au quotidien un travail remarquable et que, malgré les brebis galeuses, nous devons affirmer haut et fort notre gratitude envers ce monde enseignant, tous niveaux de scolarité confondus.

Cela posé, je souhaite remercier le chef du Service des ressources humaines, M. Briand, et son adjointe, M^{me} Knubel-Mariéthoz, d'avoir bien voulu accepter de venir nous expliquer dans le détail, lors du traitement des amendements, les implications des modifications légales proposées. Ces précisions apportées à la commission ont permis de lever les incompréhensions principales.

Même si le vote sur les amendements 3 et 4 est clair ce matin et pourrait justifier un traitement en une seule lecture, je constate que le fruit n'est pas mûr et je prie la commission de deuxième lecture de se pencher sur la formulation de l'article 64 afin de lever toute ambiguïté.

Je souhaite également que les partenaires sociaux représentant le personnel enseignant soient, à l'avenir, formellement consultés pour toute modification du statut et que leur prise de position soit jointe au message du Conseil d'Etat. Cela permettra là aussi de lever toute ambiguïté et cela facilitera le travail de la commission et de nos successeurs.

Au final, je tiens naturellement à remercier également le chef du département, M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger, le chef du Service de l'enseignement, M. Cleusix, son adjoint, M. Michel Beytrison, pour leur participation et leur collaboration dans l'examen de ce dossier, sans oublier la commission et ses rapporteurs Régine Pralong et Julien Dubuis.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Monsieur le président de la commission.

Est-ce que M. le conseiller d'Etat Oskar Freysinger aimerait apporter encore un message?

Non, c'est bon.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

Traitements: Département de la santé des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Behandlungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

3. Postulat Fabien Schafeitel (suppl.), PDCC, Marcel Gaspoz, PDCC, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Grégory Logean, UDC: Label «toilettes adaptées» (11.06.2013) **2.0015**

Postulat Fabien Schafeitel (Suppl.), PDCC, Marcel Gaspoz, PDCC, Jérémie Pralong, AdG/LA, und Grégory Logean, UDC: Label «behindertengerechte Toiletten» (11.06.2013) **2.0015**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat et transmis pour exécution.

4. Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Georges Tavernier, PLR, Jean-Henri Dumont, AdG/LA, et Irmina Imesch-Studer, CSPO: Planification du campus santé: planification des infrastructures de l'hôpital de Sion et de l'hôpital du Haut-Valais (13.06.2013) **2.0017**

Postulat Patrick Hildbrand, SVPO, Georges Tavernier, PLR, Jean-Henri Dumont, AdG/LA, und Irmina Imesch-Studer, CSPO: Planung des Gesundheitscampus – Infrastrukturplanung des Spital Sion und des Spital Oberwallis (13.06.2013) **2.0017**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat a été accepté, déjà réalisé et transmis pour exécution.

5. Motion PLR, par Charles-Albert Gillioz et Philippe Nantermod: Pour des extraits de poursuites adaptés à la mobilité actuelle (14.06.2013) **2.0018**

Motion PLR, durch Charles-Albert Gillioz und Philippe Nantermod: Der heutigen Mobilität angepasste Betreuungsauszüge (14.06.2013) **2.0018**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Cette motion est refusée par le Conseil d'Etat.

Gillioz Charles-Albert, député, PLR:

Vous avez toutes et tous observé ma motion: elle est simple et directe. Elle vous demande d'aller dans la direction d'une optimisation des extraits de poursuites.

Vous n'avez probablement pas tous été fascinés par la réponse du Conseil d'Etat et c'est compréhensible car, comme le dit si bien l'adage «lorsqu'on ne veut plus de son chien, on dit qu'il a la rage».

Pour continuer dans la simplicité, je ne retiendrai que deux éléments essentiels, le reste relevant du détail. En résumé, je reviens donc sur le pourquoi de cette motion et le pour qui de celle-ci.

Pourquoi? Eh bien!, simplement, parce que la voiture a remplacé le cheval, parce que la population du XXI^e siècle est nettement moins sédentaire que celle du XX^e siècle, simplement parce qu'une quinzaine de pour-cent de la population suisse déménage chaque année, eh oui!, c'est un peu plus que par le passé. Chacun interprète les chiffres à sa manière: il y en a qui parlent du déplacement des voleurs, des escrocs et, moi, j'ajoute les débiteurs. Pourquoi? Eh bien!, simplement, parce que si un extrait de poursuites récupéré à Saint-Maurice pouvait convenir il y a une vingtaine d'années, il est désormais judicieux qu'il contienne autant que possible les données de la précédente adresse du débiteur, et cela s'avère relativement aisé si celui-ci a séjourné sous un autre office valaisan. Pourquoi? Eh bien!, parce que toutes ces données sont dans la même base de données informatiques. Vouloir s'appuyer sur une absence de clé unique, vouloir dire que l'on risque de se tromper alors que l'on s'appuie également sur la date de naissance et le lieu d'origine du débiteur ne sont finalement que des prétextes injustifiés. Zurich a effectivement plusieurs dizaines de bases de données, mais Genève n'en a plus qu'une.

Alors, passons à pour quoi? Eh bien!, tout simplement pour nos indépendants, nos petites et moyennes entreprises qui ne bénéficient pas d'un accès à des outils de rating sophistiqués et qui ont simplement besoin d'un extrait de poursuites aussi réaliste que possible pour s'éviter de se prendre un bouillon.

Finalement, je pense à ces trois entreprises locales, dont l'une fournit de l'huile de chauffage, l'autre est active dans le dépannage et la troisième l'entretien et l'aménagement extérieur. Toutes trois auraient apprécié de savoir que leur client avait laissé des ardoises sur son précédent domicile. Si les deux premières entreprises peuvent s'accommoder de quelques milliers de francs de perte, je crois que la troisième en est encore à se demander ce qu'elle peut faire avec la dizaine de milliers de francs de perdu, sa créance relevant essentiellement de charges de ressources humaines.

Voilà, je remercie la députation soucieuse de nos PME de bien vouloir soutenir ma motion.

Je demande le vote.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Frau Staatsrätin, Sie haben das Wort.

(...)

OK, nous allons donc voter.

Par 93 voix contre 14 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.0018 du député Charles-Albert Gillioz.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

6. Postulat Gilbert Monney (suppl.), PLR: Qu'en sera-t-il de l'aide au suicide dans le futur hôpital de Rennaz? (14.06.2013) **2.0020**

Postulat Gilbert Monney (Suppl.), PLR: Wie sieht es mit der Sterbehilfe im künftigen Spital von Rennaz aus? (14.06.2013) **2.0020**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat, mais j'ai une demande de parole.

Clerc Bérode Annick, députée (suppl.), AdG/LA:

Bien qu'à titre personnel je soutienne une législation favorable à pouvoir mourir dans la dignité, il n'est pas question ici de débat pour ou contre la question très difficile de l'assistance au suicide. Il est question de libre choix, de libre choix de l'hôpital. Depuis 2012, il est possible à un patient de choisir son hôpital avec ses prestations et son environnement, et donc un hôpital où l'assistance au suicide est autorisée. Pourquoi un patient chablaisien se verrait-il refuser l'aide au suicide parce qu'il habite Massongex et non Bex? Pourquoi un Montheysan hospitalisé au CHUV aurait-il la possibilité d'accéder à cette aide au suicide alors que cela lui serait refusé à l'hôpital du Chablais?

Nous vous demandons de ne pas soutenir ce postulat.

Encore un point. La réponse du Conseil d'Etat est datée d'avril 2014. Elle mentionne la publication d'un rapport intermédiaire vers le mois de juin 2014 qui devrait apporter des éléments de réponse sur ce thème. Nous sommes en septembre. Pourquoi ne pas avoir attendu et intégré les résultats de ce rapport dans la réponse? Est-ce que M^{me} la conseillère d'Etat pourrait nous informer sur ces résultats?

Merci de votre attention.

Vernay André, député, PLR, président de la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Le but de mon intervention ici n'est pas de me prononcer sur le fond de ce postulat mais de vous demander à vous tous et vous toutes d'y renoncer.

Pourquoi? Il y a un groupe de travail qui a été mis sur pied, cela est précisé dans la réponse du Conseil d'Etat, et ce groupe de travail est composé de personnes du terrain, de personnes qui connaissent toutes les particularités et toutes les subtilités du problème posé. Il n'est ni utile ni bon que le politique intervienne à ce stade.

En refusant ce postulat, on laisse une chance à ce groupe de travail de trouver une solution qui soit satisfaisante pour tous les intervenants, qu'ils soient valaisans ou vaudois.

Vouloir aujourd'hui dans nos discussions imposer une vision émanant du politique, fut-elle la vision dite valaisanne, est prématuré et risque de créer des conflits internes peu propices à la sérénité nécessaire pour un problème aussi délicat.

Je vous demande donc de refuser ce postulat afin de permettre aux gens du terrain de travailler dans la sérénité, d'y apporter une solution acceptable pour toutes les parties, sans que le monde politique y soit impliqué.

Par contre, il serait bon que le résultat de ce groupe de travail soit rendu public. Il sera suffisamment tôt d'intervenir à ce moment-là si des frustrations, des raideurs ou des désaccords internes devaient exister.

Monney Gilbert, député (suppl.), PLR:

Je tiens, tout d'abord, à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Dans son analyse juridique, il rappelle la garantie de clause de conscience que peuvent invoquer les professionnels de la santé en terre valaisanne alors que, dans les autres établissements sanitaires reconnus d'intérêt public du canton de Vaud, on ne peut refuser la tenue d'une assistance au suicide. Cette importante divergence de législation n'est pas – j'attire votre attention – principalement un souci visant les patients pour lesquels je vise également un traitement similaire mais les soignants dans leur liberté d'exercice. Il paraît donc légitime dans ce futur hôpital qui sera un hôpital valaisan, qui sera un hôpital vaudois, qui sera un hôpital intercantonal, avec une perspective de gouvernance commune, d'explorer

dans ce sens toutes les possibilités de réglementation spécifique respectant l'approche vaudoise mais aussi l'approche valaisanne, en particulier en ce qui concerne les soignants valaisans face à l'aide au suicide.

Ne vous trompez pas ici de débat, Chers collègues, il ne s'agit pas de savoir si on est pour ou contre les organisations d'aide au suicide mais de défendre la singularité intercantonale du futur hôpital de Rennaz, respectant aussi la sensibilité valaisanne aussi bien en terre vaudoise. Nous ne serons pas des Valaisans invités dans un hôpital vaudois mais des Valaisans et des Vaudois au sein d'un hôpital commun, unique, singulier et intercantonal.

Refuser de défendre la sensibilité valaisanne d'un tel projet aujourd'hui risquerait demain de se retourner contre nous. Refuser que soit défendue aujourd'hui la sensibilité valaisanne concernant l'aide au suicide au sein de cette structure hospitalière face à ces soignants risque de créer un précédent quand demain il s'agira de défendre des visions différentes, voire opposées, de planification hospitalière entre Vaud et Valais dans ce même hôpital.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat conclut que l'hôpital Riviera-Chablais est conçu dans la perspective d'une gouvernance commune Vaud-Valais et non en aucun cas à la gouvernance d'un seul des cantons.

Dans ce sens, explorer les possibilités d'une réglementation spécifique de cet hôpital respectant également l'approche valaisanne, comme c'est le cas dans la question de l'aide au suicide, est plus que légitime.

C'est pourquoi, tout comme le Conseil d'Etat, je vous invite à soutenir ce postulat.

Merci.

Le président:

Merci Monsieur le député (suppl.).

Ce postulat étant combattu, nous allons donc voter.

Par 72 voix contre 42 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.0020 du député (suppl.) Gilbert Monney.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

7. Postulat Manfred Schmid, CVPO, et Mischa Imboden (suppl.), CVPO: Nivellement des coûts qui explosent dans le domaine des subventions aux caisses-maladie (14.06.2013) (*motion transformée en postulat au stade du développement*) **2.0021**

Postulat Manfred Schmid, CVPO, und Mischa Imboden (Suppl.), CVPO: Nivellierung der Kostenexplosion im Bereich der Krankenkassensubventionen (14.06.2013) (*Motion im Entwicklungsstadium in ein Postulat umgewandelt*) **2.0021**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat mais il est combattu maintenant.

Clerc Bérod Annick, députée (suppl.), AdG/LA:

Dans sa réponse au postulat, le Conseil d'Etat explique qu'en 2014, 15 millions d'économies ont été réalisés dans le domaine des subventions aux primes maladie avec le résultat d'exclure 6'000 personnes du droit aux subventions.

Ce n'est pas parce que le postulat a été réalisé en 2014 qu'il faut l'accepter et appliquer son contenu pour les prochaines années puisqu'il veut continuellement économiser 10 millions par année. Dans la situation actuelle où une augmentation moyenne des primes entre 4,5 et 6,5% est pressentie pour 2015, où le débat sur la caisse publique met bien en évidence le jeu des caisses maladie dans leur chasse aux bons risques (qui laisse aussi les mauvais risques, déjà fragilisés, dans des caisses avec des primes clairement plus élevées), où les recettes de l'Etat et le budget sont en difficulté en raison des baisses fiscales accordées ces dernières années, qui peut encore croire que le subventionnement des primes ne va pas systématiquement être touché à l'avenir?

Cessons de faire des économies sur le dos de familles et de personnes déjà sous pression.

Nous vous demandons de refuser ce postulat.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci.

Comme ce postulat est combattu, nous allons voter.

Par 87 voix contre 29, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.0021 du député Manfred Schmid.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

8. Postulat PDCB, par Fanny Darbellay (suppl.): Agir concrètement en faveur du don d'organes (10.09.2013) 2.0023

Postulat PDCB, durch Fanny Darbellay (Suppl.): Konkrete Förderung der Organspende (10.09.2013) **2.0023**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est refusé par le Conseil d'Etat.

Darbellay Fanny, députée (suppl.), PDCB:

Durant la nuit du 19 au 20 septembre prochain, le château de Valère sera symboliquement illuminé en vert, couleur du don d'organes, afin de marquer la Journée nationale du don d'organes.

Eh oui!, il faut rappeler sans cesse que la pénurie d'organes est une triste réalité et qu'il n'y a plus que jamais lieu d'agir pour empêcher qu'une centaine de personnes dans l'attente d'un don ne décèdent chaque année dans notre pays.

Actuellement, plus de 1'200 personnes sont sur la liste d'attente. Si l'on ne fait rien, cette liste continuera d'augmenter puisque, à la faveur du progrès médical, une transplantation constitue une option salvatrice dans un nombre croissant de cas, creusant le fossé entre l'offre et le besoin d'organes.

Je salue la réponse détaillée du Conseil d'Etat, notamment le soin avec lequel il s'est appliqué à décrire la situation sur la scène fédérale. Mais, encore une fois, comme lors de ma précédente intervention en faveur de cette cause, notre Gouvernement se replie sagement derrière le Conseil fédéral en refusant timidement d'entreprendre la moindre démarche concrète dans l'attente patiente que Berne se bouge.

Certes, une inscription de la qualité de donneur dans le dossier électronique du patient serait un progrès. Cependant, cela n'entraînerait pas forcément une augmentation du nombre des donneurs potentiels. Comme il ressort des lignes du Conseil d'Etat, ce moyen permettra seulement de documenter de façon fiable la volonté de dons d'organes, mais personne ne sera contraint de disposer d'un tel dossier. De plus, chacun décidera ce qu'il veut y voir figurer et qui pourra utiliser ses données.

Il en est de même pour l'idée louable du professeur Corniche du CHUV, lequel vient de mettre au point une nouvelle application permettant de disposer d'une carte de donneur sur son smartphone. Certes, ce nouveau support fera sans doute plus d'émules que l'actuelle carte de donneur que seules 8% des personnes favorables au don porte sur elles. Cependant, lorsque le buzz sera passé, cette application risque bien, comme toutes les autres, d'être vite oubliée.

Chers collègues, ce qu'il manque aujourd'hui pour que les choses avancent, c'est un moyen officiel propre à inciter la population à prendre position.

Et, contrairement à la position du Conseil d'Etat, il est possible d'être précurseur en créant un tel instrument à l'échelle cantonale. Je ne crois pas à l'argument financier avancé dans la réponse du Conseil d'Etat. En effet, la qualité de donneur pourrait être récoltée par le biais de documents officiels déjà existants comme, par exemple, le formulaire pour les subventions d'assurance-maladie ou le formulaire d'inscription au permis de conduire et, pourquoi pas, même la déclaration fiscale.

Bref, il n'est aucunement démontré que la mise en place d'un registre cantonal entraînerait des coûts insurmontables.

De plus, peut-on vraiment oser parler d'argent quand il est question de sauver des vies?

Certes, dans son rapport de mars 2013 décrivant la situation en matière de don d'organes en Suisse, le Conseil fédéral a réfuté nombre d'idées brillantes émises par certains parlementaires. Cependant, cela n'a pas empêché le Conseil national, encore cette semaine, d'aller à l'encontre de M. Berset en acceptant la motion de notre conseillère nationale Viola Amherd proposant l'inscription de la qualité de donneur sur la carte d'assurance-maladie.

Ce matin, je vous invite à faire de même, en croyant que notre canton est capable de montrer l'exemple. Alors que les Genevois ont instauré le système du dossier électronique du patient avant qu'il ne se concrétise sur le plan fédéral, le Valais pourrait être l'initiateur du premier registre cantonal des donneurs, dont il vantera les mérites à Berne lors de la révision de la loi sur la transplantation afin que, à terme, il existe un registre national des donneurs d'organes.

Chers collègues, vous l'aurez deviné, je ne peux pas me contenter de cette réponse et demande le vote.

Dans l'espoir secret de prêcher auprès de convaincus, je vous remercie de choisir le vert, couleur du don d'organes et de l'espoir.

Merci pour votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich möchte hier kurz auf das Votum von Frau Darbellay eingehen. Sie haben gesagt, sie fänden es gut, was wir Ihnen geantwortet haben; es sei sehr präzise und detailliert. Dafür danke ich Ihnen, und ich möchte grundsätzlich sagen, jedes kantonale Register ist nicht so viel wert, wie ein eidgenössisches Register. Bei der heutigen Mobilität der Leute sind eben die Kantons Grenzen dann limitierend. Was ich hier betonen möchte, der Bund ist am Nachdenken über die Änderung, wie man Organspenden bewilligt oder nicht als Person. Wir warten diese Änderung ab, aber parallel haben wir im Wallis das elektronische

Patientendossier, das sehr weit fortgeschritten ist. Es ist auch im Sinne des Bundesrats, dass wir diese einführen.

Jetzt, beim elektronischen Patientendossier sind momentan die Verhandlungen am Laufen, wie die Privatärzte integriert werden. Wenn die Privatärzte hier mitmachen, können sie den Patienten oder die Patientin fragen: Wollen sie ihr Organ spenden? Es ist dann sehr einfach, auf diesem elektronischen Dossier diese Organspende-Bereitschaft zu vermerken. Heute ist es umgekehrt: Man muss speziell aktiv werden, wenn man das Organ spenden will und beim elektronischen Patientendossier wird die Frage gestellt. Es ist aber immer der Patient, auch beim elektronischen Patientendossier, der Ja sagt.

Ich bitte Sie in dem Sinne, das Postulat nicht anzunehmen, um uns weiter arbeiten zu lassen auf dem elektronischen Patientendossier.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Vous maintenez votre demande de vote, Madame la députée (suppl.) Fanny Darbellay?

Oui, nous votons.

Par 76 voix contre 40 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.0023 de la députée (suppl.) Fanny Darbellay.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

9. Postulat PDCC, par Géraldine Marchand-Balet: Lutte contre le travail au noir (14.11.2013) **2.0028**

Postulat PDCC, durch Géraldine Marchand-Balet: Bekämpfung der Schwarzarbeit (14.11.2013) **2.0028**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est refusé par le Conseil d'Etat.

Marchand-Balet Géraldine, députée, PDCC:

Je remercie M^{me} la cheffe du département et, en particulier, ses chefs de service pour cette réponse qui transpire malheureusement le juridisme.

Nous ne pouvons pas nous en tenir ici à un légalisme étriqué. Je vous demande, Madame la conseillère d'Etat, Chers collègues, de faire preuve de pragmatisme, de bon sens tout simplement.

Nous ne demandons pas à la police de se détourner de sa mission de base: la sécurité, c'est bien évident, mais réellement de donner un signal fort: il ne sera plus toléré une quelconque activité au noir en Valais. Et pour s'en assurer, tirer la sonnette d'alarme, qui de mieux au passage que des policiers municipaux qui ont une intime connaissance du terrain?

Je ne vois pas en quoi une intensification de la surveillance exercée par nos agents, en collaboration avec la police cantonale, s'effectuerait au détriment d'autres tâches. Il s'agit bien de renforcer la collaboration sur des grands dossiers. Il s'agit simplement de faire en sorte que leurs constats ou leurs observations quotidiennes soient systématiquement relayées là où il se doit.

Nous pouvons améliorer, nous devons intensifier ces collaborations afin d'éviter la perte d'informations.

Le Bureau des métiers, l'Association valaisanne des entrepreneurs, les associations professionnelles en général ne peuvent pas lutter seuls.

Nous maintenons donc notre postulat.

Je remercie mes collègues pour leur soutien et demande le vote.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Wir haben Ihnen dargelegt, um was es geht, einerseits bei der Schwarzarbeit und andererseits beim Entsendegesetz. Es wurde auch dargelegt, dass wir heute schon sehr gut mit Kantons- und Gemeindepolizei zusammenarbeiten. Und wenn ich hier lese «enger zusammenzuarbeiten», ist das so sehr definiert. Ich denke, wir möchten so weiterarbeiten, wie bis jetzt hin und nicht noch mehr die Polizei, vor allem die Gemeindepolizei, beanspruchen.

Le président:

Danke Frau Staatsrätin.

Le vote étant demandé, nous allons voter.

Par 85 voix contre 27 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 2.0028 de la députée Géraldine Marchand-Balet.

Ce postulat est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

10. Motion Egon Furrer, CVPO, et Aron Pfammatter, CVPO: Lorsque les travailleurs ont moins d'argent que les bénéficiaires de l'aide sociale / optimisation des coûts de l'aide sociale (15.11.2013) **2.0029**

Motion Egon Furrer, CVPO, und Aron Pfammatter, CVPO: Wenn Arbeitende weniger im Portemonnaie haben als Sozialhilfebezügler / Kostenoptimierung bei der Sozialhilfe (15.11.2013) **2.0029**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Le Conseil d'Etat propose de transformer cette motion en postulat et ainsi d'accepter ce dernier.

Furrer Egon, Grossrat, CVPO:

Die Antwort des Staatsrats gibt uns wohl recht, er will unsere Forderungen mittels eines Postulats annehmen.

Das ist uns aber zu wenig verbindlich. Es würde sich wohl kaum etwas ändern, wir würden weiterhin der Sozialindustrie grünes Licht geben, die Kosten und deren Bezüger werden weiterhin steigen und damit der Unmut unter der arbeitenden Bevölkerung.

Die Sozialhilfe ist nun mal das letzte Netz, das die Gesellschaft für die Bedürftigen bereithält. Auch wir sind froh, dass es dieses Netz für die Bedürftigsten gibt. Wir wollen Leute, die in Not sind nicht alleine lassen. Viel mehr wollen wir den sozialen Frieden beibehalten und das Fuder nicht überladen.

Aber sind wirklich alle Leute die Sozialhilfe beziehen in Not? Wird die Sozialhilfe nicht manchmal missbraucht?

Auch wenn im Wallis im Vergleich zu der Schweiz eine niedrigere Sozialhilferate herrscht, steigt diese doch markant und bedrohlich an.

Wir werden mit oder ohne diese Motion im Gesundheits- und Sozialbereich Kosten, aber auch Leistungen reduzieren müssen. Das wir anhand der Bevölkerungsstruktur nicht anders möglich sein. Das jetzige Niveau können wir nicht halten. Die Kosten steigen insgesamt, aber die erwerbstätige Bevölkerung wird immer weniger.

Vielleicht haben die bürgerlichen Parteien diesen Bereich etwas gar lange den Minderheiten überlassen, was sich jetzt rächt. Während in fast allen Zweigen der Wirtschaft Jobs verloren gingen, hat sich in diesem Sektor – ich nenne ihn Sozial-Industrie – ein regelrechter «Boom» entwickelt.

Es ist kein Geheimnis, dass der Kanton Wallis sparen muss, wenn er seinen Finanzhaushalt wieder in den Griff bekommen will. Es liegt also auch sehr nahe, dass wir in der Sozialhilfe nach Kostenoptimierung suchen.

Die enorme Steigerung der Sozialkosten, teilweise sind das mehr als 30% gegenüber dem Vorjahr, bringen den Kanton und nicht zu Letzt uns Gemeinden, die Gemeinden des Kantons Wallis, in Schwierigkeiten. Können wir uns dies überhaupt noch leisten?

Wir müssen für Langzeitbezüger fordernde Anreize schaffen, dass sie sich wieder engagieren, ja wieder engagieren wollen. Die Sozialhilfebezüger werden immer jünger, immer mehr und sind immer länger auf die Sozialhilfe angewiesen. Die Situation droht aus dem Ufer zu laufen. Also handeln wir.

Die Motion gibt uns die Option, nach Lösungen zu suchen, die Situation möglichst jetzt in den Griff zu bekommen.

Die Leistungen laut SKOS sollen und müssen nicht linear um 10% gekürzt werden – die Sozialhilfe soll insgesamt um ca. 10% gekürzt werden. Immerhin sind die Lebenshaltungskosten im Wallis nicht gleich wie im Rest der Schweiz. Wird dieser Situation überhaupt genug Rechnung getragen?

In der Sozialhilfe war viel zu lange viel zu viel tabu. Die Ansätze der SKOS sind so hoch angesetzt, dass der Bogen überspannt ist; dadurch steht auch die Akzeptanz der Sozialhilfe in der Gesellschaft auf dem Spiel. Die Sozialhilfebeträge gehören in Zukunft in die Verantwortung des Parlaments und nicht ausschliesslich in die Hände des Staatsrats, der die SKOS-Richtlinien zum grossen Teil eins zu eins übernimmt.

Der Kanton Bern hat eine ähnliche Motion überwiesen; er wird die SKOS-Richtlinien anpassen.

Wir wollen für unser Wallis, in diesem durchaus emotionalen Thema, gewisse Grundsätze im Gesetz verankern und nicht alles über Weisungen geregelt haben. Mit einem Ja zur Motion lösen wir den nötigen Gesetzgebungsprozess aus und werden unserer Verantwortung gegenüber der Bevölkerung gerecht.

Diese Verantwortung trägt das Parlament auch gegenüber den Gemeinden, die unter der grossen Last leiden.

Ich bitte Sie, die Motion zu unterstützen.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA:

La réponse du Conseil d'Etat à la motion apporte des compléments d'information sur l'application des normes CSIAS et sur la possibilité pour le département de les appliquer de façon critique sans qu'il soit nécessaire de changer un article de loi.

Elle nous renseigne également sur le moyen de soutenir les personnes autonomes avec un petit revenu grâce à la subvention complète des primes d'assurances et sur la manière d'éviter une incitation négative à la prise d'un emploi pour les personnes à l'aide sociale.

Les raisons de l'augmentation des charges du social sont également décrites et ne sont pas liées à la hauteur du forfait d'entretien.

Finalement, le Conseil d'Etat mentionne également les démarches en vue d'établir des comparaisons avec les autres cantons, d'analyser les dépenses de l'aide sociale et la formation d'un groupe de travail sur les mesures d'intégration sociale et professionnelle.

Cela étant, le groupe AdG/LA ne peut accepter la proposition de la motion dont la stigmatisation sur des populations fragiles nous semble scandaleuse. En effet, ce que propose la motion est sans équivoque: c'est la diminution de 10% de la somme forfaitaire recommandée par les normes CSIAS, qui établissent le minimum vital pour les personnes bénéficiant d'une aide sociale partielle ou complète, des normes qui ont été adaptées à notre canton.

Diminuer de 10% un revenu d'aide sociale qui doit couvrir les frais d'électricité, de nourriture, du ménage et de ce qui permet d'élever des enfants reviendrait à fragiliser encore, voire à marginaliser une petite partie de la population qui comprend, pour plus de la moitié, des familles avec enfants et, pour un tiers, des jeunes sans formation. Les assistants sociaux de nos CMS pourraient nous communiquer leurs préoccupations face à cette menace.

La réduction linéaire proposée ne fait pas de nuances et rate l'objectif d'une aide sociale: la survie dans une certaine dignité de personnes momentanément ou durablement dans l'incapacité d'assumer leurs besoins matériels et, par-là, c'est aussi la dignité de chacun de nous.

Ainsi, nous vous prions de refuser cette motion.

Savoy Jean-Claude, député, PDCC:

C'est une intervention à titre personnel que je fais ici.

Je tiens, au préalable, à signaler que je suis un homme de droite et président de commune.

Je ne peux pas laisser dire ce qui se dit ici aujourd'hui. Qui sont les gens dont on parle? On les connaît quand on est président de commune. On voit les comptes une fois par mois de toutes ces personnes-là. Ce sont, tout d'abord, des cabossés de la vie, des gens qui ont 59, 60, 61 ans qui ont fait casseroliers toute leur vie dans des hôtels, qui sont malades, qui n'ont plus aucune chance de trouver un emploi. Ce sont des filles-mères, sans formation, qui ont quitté l'école trop vite, que l'on ne peut pas placer parce que, tout simplement, elles ont à charge un enfant. Ce sont des jeunes hommes implaçables, certains dont le cerveau a été ravagé par les méfaits de la drogue ou de l'alcool. Ce sont des chômeurs en fin de droit qui ne trouvent plus de place, non pas qu'ils ne veulent pas travailler mais tout simplement parce qu'il n'y a plus de places correspondant en général au peu de qualifications qu'ils ont. Ce sont des personnes que l'on poursuit, que l'on contrôle quand elles abusent de l'aide sociale. Dernièrement, une plainte a été déposée contre un Serbe qui avait oublié d'annoncer qu'il louait une petite maison dans son pays pour l'équivalent de 50 euros. Pour cet oubli, il a été pénalisé durant trois mois et naturellement une plainte pénale a été diligentée.

Donc, l'assistance sociale est un domaine qui est extrêmement contrôlé par les communes, par les assistants sociaux, et on ne peut, aujourd'hui, accepter de suivre toujours ce trend qui continue à dire que ces gens abusent.

Donc, moi, je pense très fortement à ces gens-là. Je suis un homme de droite mais je les soutiens.

Merci de votre attention.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich danke für die Interventionen betreffend diese Motion und möchte hier einige Punkte klarstellen.

Erstens die SKOS-Richtlinien, die wenden wir im Kanton Wallis grundsätzlich an. Aber wir haben die Möglichkeit, diese auch abzuändern, und wir haben das bereits gemacht. Im Kanton Wallis wenden wir strengere Richtlinien an, als es die SKOS-Richtlinien vorschlagen. Das ist bei uns bereits der Fall.

Zweitens, Herr Egon Furrer, haben wir gesagt, wir würden die Motion umgewandelt in ein Postulat annehmen. Ich habe heute bei Ihnen Widersprüchlichkeiten gehört, ebenso wie es bei der Darlegung der Erklärung der Motion bereits im letzten Jahr war. Sie sprechen in der Motion davon, dass man 10% der SKOS-Richtlinien kürzen muss, und dann sprechen Sie wieder davon, dass man 10% des Budgets für die Sozialhilfe kürzen muss. Das ist nicht das Gleiche, weil die SKOS-Richtlinien haben verschiedene Elemente. Das Budget kürzen, kann man auch nicht so schnell, weil wir müssen schauen, es sind Leute, die die Hilfe brauchen, und wir können nicht sagen: Okay, 10% geben wir weniger. Das ist unser Gesetz.

Aber was haben wir? Wir haben momentan eine Studie mit BAKBASEL im Staatsrat aufgegleist, die sogenannte PAS 2 (oder ETS 2), wo wir alle Budget-Rubriken vom Staat vergleichen mit fünf anderen Peergroup-Kantonen im Vergleich mit dem Mittel der Schweiz. Diese Studie soll uns Aufschluss geben, wo wir stehen, ob wir über dem schweizerischen Schnitt sind oder unter dem schweizerischen Schnitt und was wir dann damit machen. Ich kann Ihnen sagen, wir waren bisher immer darunter. Wir haben eine Sozialhilfequote von 1,5-1,6% vis-à-vis den anderen Kantonen, die einen Durchschnitt von 3% haben. Also wir haben doppelt oder 50% weniger Leute, die Sozialhilfe im Kanton Wallis beziehen, verglichen mit der gesamten Schweiz. Eben, diese BAKBASEL-Studie soll uns aber aufzeigen, wo wir stehen.

Parallel dazu gibt es eine Delegation von der Geschäftsprüfungskommission und der Finanzkommission, die die Analyse aufnehmen. Sie führen Gespräche mit den Gemeinden, mit den sozialmedizinischen Zentren. Sie sind an der Arbeit, und sie werden ihren Bericht dem Parlament vorlegen. Zusätzlich hat das Departement das Unternehmen Ecoplan beauftragt, eine detaillierte Analyse zu machen, wo sind die Kostentreiber oder die Faktoren für die Erhöhung der Sozialhilfe, was nützen unsere Integrationsmassnahmen. Wir haben auch die Motion von Herrn Philippe Nantermod hängt, die sagt, wir sollen den Artikel 11 von unserem Gesetz anders interpretieren und anders anwenden. Wir werden auch die Fragen genauer analysieren, welche Massnahmen werden in den Gemeinden angewendet, welche Massnahmen bringen effektiv eine Integration oder nicht.

Wenn ich diese ganzen Elemente habe, denke ist, es genügt im Moment, das Postulat anzunehmen. Ich sage Ihnen hier, wir machen die Analyse mit den sozialmedizinischen Zentren, mit den Gemeinden und aufgrund der verschiedenen Berichte ist es dann am Parlament, zu entscheiden, ob Änderungen im Gesetz über die Sozialhilfe und Eingliederung vorgenommen werden sollen oder ob es das Budget in der Form, wie es der Staatsrat vorlegt, nicht akzeptieren will.

In dem Sinne bitte ich Sie, diese Motion in ein Postulat umzuwandeln und dann eben das Postulat anzunehmen.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin.

Ich gebe das Wort nochmals an Herrn Grossrat Egon Furrer.

Furrer Egon, Grossrat, CVPO:

Ich muss doch nochmal das Wort ergreifen in dieser Sache.

Wenn Sie davon reden, dass Berichte gemacht werden, dass jetzt doch etwas passiert ist, dann ist ja das umso besser. Es wird ja uns dann helfen, den Gesetzgebungsprozess besser zu erkennen.

Sie reden auch davon, dass die SKOS-Richtlinien bereits irgendwie nicht eins zu eins übernommen werden, dass diese Möglichkeit besteht. Ich will ja nur, dass das Parlament das mitentscheidet. Was der Kanton Bern kann, kann das Wallis auch.

Und wenn wir davon reden, dass das die Gemeinden nicht ungemein stark betrifft, dass man sagt, die Gemeinden können das schon bezahlen. Wir bezahlen 30% mehr, als im Vergleich zum Vorjahr. Das sind Kostenexplosionen und das können wir so weiter nicht mehr tragen.

Ich bitte Sie doch, damit etwas passiert, diese Motion zu unterstützen und ein Zeichen zu setzen. Es soll nicht darum gehen, irgendwelche Leute zu diskriminieren oder diese zu schwächen und nicht mehr existieren zu lassen. Es geht darum, die Kosten zu optimieren.

Diese Motion muss doch unterstützt werden.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Donc, cette motion est maintenue. Nous votons.

Par 61 voix contre 48 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion 2.0029 du député Egon Furrer.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour exécution.

Développements: Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Entwicklungen: Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

11. Interpellation Georges Tavernier, PLR, et André Vernay, PLR: Initiative fédérale «pour une caisse publique d'assurance-maladie»: quelle est la position du Gouvernement? (05.05.2014) **2.0045**

Interpellation Georges Tavernier, PLR, und André Vernay, PLR: eidgenössische Volksinitiative «Für eine öffentliche Krankenkasse»: Wie sieht der Standpunkt der Regierung aus? (05.05.2014) **2.0045**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Ich gebe das Wort an die Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

L'initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie» veut instituer une caisse publique de la Confédération qui doit remplacer la soixantaine de caisses maladie pratiquant actuellement l'assurance obligatoire des soins. Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative populaire, sans opposer de contre-projet direct ou indirect.

L'instauration d'une caisse publique d'assurance-maladie constituerait un changement de fonctionnement. L'initiative ne vise malheureusement pas la maîtrise des

coûts. Aucune obligation explicite relative à des mesures de maîtrise des coûts ne figure dans le texte déposé.

Le Conseil d'Etat pense que le système doit encore être optimisé et c'est avec la plus grande attention qu'il suit les différentes modifications de la LAMal qui sont discutées au Parlement fédéral.

Dans le contexte économique actuel déjà difficile que connaît notre canton, le Gouvernement est bien évidemment conscient de la situation et préoccupé par les répercussions sur les places de travail en Valais que pourrait avoir une acceptation de cette initiative par le peuple.

La réflexion sur la caisse publique d'assurance-maladie va, cependant, bien au-delà des considérations exclusivement économiques. En fonction des sensibilités, plusieurs arguments peuvent plaider en faveur ou en défaveur de la caisse publique.

Le Conseil d'Etat n'ayant pas pour habitude de prendre position sur les votations fédérales, il ne mènera pas campagne sur la votation à venir sur la caisse publique.

Les membres du Gouvernement qui le souhaitent pourront se positionner individuellement sur cet objet.

12. Interpellation Bruno Clivaz, PDCC, et Aristide Bagnoud (suppl.), PDCC: Sécurité alimentaire: pour une assurance qualité des consommateurs (05.05.2014) **2.0046**

Interpellation Bruno Clivaz, PDCC, und Aristide Bagnoud (Suppl.), PDCC: Lebensmittelsicherheit: für einen besseren Verbraucherschutz (05.05.2014) **2.0046**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Sie haben das Wort Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Sie haben sehr viele Fragen gestellt, und ich probiere die Antworten so kurz als möglich zu geben. Ich gebe Ihnen dann den französischen Text für alle diese Zahlen. Ich erlaube mir, diese Antwort auf Deutsch zu geben, weil ich denke, es ist schon auf Deutsch schwierig, Ihnen alle diese Zahlen zu übermitteln.

Zur Frage 1: Warum haben die durchgeführten Kontrollen seit vier Jahren abgenommen?

Hier muss man immer unterscheiden zwischen der Anzahl inspizierter Betriebe und der Anzahl der durchgeführten Kontrollen. Die durchgeführten Kontrollen sind dann in der Regel höher, weil wir ja mehrere Kontrollen pro Betrieb durchführen. Die haben tatsächlich abgenommen. Wir haben dazu folgende Erklärungen:

Zwei Lebensmittelkontrolleure haben zwischen 2010 und 2012 die Dienststelle verlassen und die wurden dann 2012/2013 ersetzt. So haben wir weniger Kontrollen, weil ein Kontrolleur macht ca. 500 Kontrollen.

Bis 2011 hatten wir vor allem Lebensmittelbetriebe bezüglich der Hygiene kontrolliert. Seither wurde die Ausbildung der Kontrolleure intensiviert und so werden nun auch die Bereiche Täuschung oder die vollständige Prozessanalyse in die Kontrollen integriert. Eine detaillierte Inspektion braucht auch mehr Zeit.

Zudem haben wir die Bestimmung der Inspektionshäufigkeit an die Vorgaben des Bundes angepasst, und darum gibt es auch eine stärkere Risikoanalyse, die auch wieder mehr Zeit braucht.

Zur Frage 2: Die Entwicklung der nicht konformen Fälle seit 4 Jahren

In den letzten Jahren ist es effektiv so, dass diese nicht gleich sind: Im Jahr 2010 hatten wir 262; im Jahr 2011 196; im Jahr 2012 186 und im Jahr 2013 835. Sie sehen, es ist nicht eine lineare progressive oder degressive Entwicklung.

Eine Erklärung für die Fälle in dem Jahr 2013 – betrifft die Frage 3

Es ist effektiv so, dass wir eine beträchtliche Erhöhung der Bestandesquote gegenüber den Vorjahren haben. Es hat wieder verschiedene Gründe. Wie schon gesagt, das Inspektorat ist seit April 2013 komplett. Dies hat zur Folge, dass wir eben mehr Inspektionen nachholen können, und wir sehen gerade in Gemeinden, wo wir früher zu wenig oder weniger Kontrollen machen konnten, ist diese Quote der Beanstandung höher. Das zeigt, dass es eben effektiv ist, dass wir regelmässige und systematische Kontrollen machen. Auch die Ausbildung ist natürlich besser und hat auch wieder zur Folge, dass mehr Beanstandungen vorgenommen wurden. Abschliessend sei zu erwähnen, wir haben auch ein interkantonaies Abkommen zwischen den Westschweizer Dienststellen für Verbraucherschutz und Veterinärwesen und zwar in dem Sinn, dass wir die Inspektionsabläufe harmonisieren und eben auch eine andere Beanstandungsquote in der Folge haben.

Zur Frage 4: Welches sind die nicht konformen Betriebsarten (Restaurants, Geschäfte, Einkellerer)?

Sie können dies im Jahresbericht der Dienststelle nachlesen. Ich kann Ihnen zwei Beispiele nennen: Zum Beispiel wurden in den Restaurants im Jahr 2013 1'395 Inspektionen durchgeführt, davon waren rund ein Drittel nicht konform, also wurden beanstandet. Oder in den Bäckereien wurden von allen Inspektionen 26% beanstandet.

Wie ist der Schweregrad, fragen Sie in der Frage 5. Kann man etwas sagen zu der Aufteilung nach Betriebsarten?

Das können wir im Moment nicht machen. Wir sind am Aufbauen des Informatiksystems in der Romandie und sobald wir diese Statistik aufgebaut haben, wird das möglich sein.

Welches sind die getroffenen Massnahmen, fragen Sie in Frage 6. Gibt es Sanktionen? Behebung der Missstände?

Da muss man unterscheiden zwischen administrativen und strafrechtlichen Massnahmen. Administrativ kann sein, die Dienststelle beanstandet einen Betrieb, stellt Mängel fest und setzt eine Frist, um die Mängel zu beheben, zum Beispiel das Entsorgen der Ware, Beschlagnahmung der Ware, Korrigieren der Etiketten. Die Dienststelle führt nachher eine Nachkontrolle durch. Im Jahr 2013 wurden 291 Nachkontrollen durchgeführt. Bei einer «leichten Beanstandung» wird der betreffende Betrieb oder die Person verwarnet.

Bei Wiederholungsfällen, temporären Schliessungen von Betrieben oder bei Wiederherstellung der Ordnung, Konsumentengefährdung oder schwerem Betrug wird die Person nach Artikel 31 des Gesetzes bei der Strafverfolgungsbehörde angezeigt.

Also Sie sehen, je nach Beanstandung ist eben dann die Massnahme strafrechtlich oder eine Warnung.

13. Interpellation PLR, par Philippe Germanier (suppl.): Physiothérapie à l'hôpital de Sion? (05.05.2014) **2.0047**

Interpellation PLR, durch Philippe Germanier (Suppl.): Physiotherapie im Spital Sitten? (05.05.2014) **2.0047**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Ich gebe das Wort an die Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich gebe die Antwort hier an Herrn Germanier, obwohl er nicht da ist.

Le département a été informé de la résiliation de la convention liant l'hôpital de Sion et la clinique romande de réadaptation (SUVA) concernant les prestations de physiothérapie assurées par la clinique pour les patients hospitalisés à l'hôpital. Cette convention de collaboration prendra fin en janvier 2015. Selon les explications qui nous ont été fournies, l'hôpital de Sion souhaite assurer à l'interne la prise en charge et le traitement des patients nécessitant des prestations physiothérapeutiques pour l'ensemble des services et départements, comme c'est le cas sur les autres sites, par exemple à Martigny ou à Viège.

Toutefois, une collaboration étroite est maintenue entre les deux institutions voisines, notamment au niveau de certaines prestations médicales et médico-techniques, de la formation et des activités logistiques.

Selon les informations transmises par l'Hôpital du Valais, la mise en place de ce service de physiothérapie a pour but de gérer sur le site de Sion une équipe interne pour le suivi de la prise en charge post-opératoire, comme c'est le cas sur les autres sites de l'Hôpital du Valais.

Il n'y a pas non plus d'investissements spécifiques en lien avec cette reprise d'activité, mais un transfert de charges entre des prestations de tiers et une prestation interne.

14. Interpellation PDCC, par Raphaël Fournier (suppl.): Quelle politique d'engagement au RSV? (09.05.2014) **2.0048**

Interpellation PDCC, durch Raphaël Fournier (Suppl.): Personalpolitik beim GNW (09.05.2014) **2.0048**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Der Präsident:

Sie haben das Wort Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Herr Fournier, ich gebe Ihnen die Antwort auf Französisch. Es ist ein bisschen kompliziert, ich probiere zu erklären, was für Probleme oder Fragestellungen sich eben bei der Anstellung ergeben.

La politique d'engagement de l'Hôpital du Valais donne une priorité claire aux personnes formées dans le canton. Les personnes étrangères obtiennent en principe des contrats de durée déterminée, cela afin de pouvoir privilégier les jeunes diplômés issus de notre HES-SO.

Les candidatures étrangères sont prises en considération uniquement si les postulants sont au bénéfice de diplômes reconnus par la Croix-Rouge et d'une expérience professionnelle dans les soins de deux ans au moins. Le recours au personnel étranger se fait surtout pour des postes de spécialistes ou si aucune candidature suisse à qualifications égales n'est proposée.

Les diplômes HES-SO n'étant délivrés qu'une fois par an, un nombre important de diplômés arrivent sur le marché du travail en même temps. Ce phénomène ne permet pas une intégration régulière des nouveaux diplômés, ni de répondre aux besoins de recrutement de l'Hôpital du Valais tout au long de l'année. Une solution pouvant répondre à cette problématique serait de disposer de deux volées de diplômés durant l'année.

L'Hôpital du Valais enregistre un taux de rotation relativement faible dans les équipes soignantes. En 2013, il était de 8%. Les postes mis au concours enregistrent souvent un nombre élevé de candidatures (jusqu'à 40), sauf dans certains domaines comme la gériatrie ou dans certaines régions plus éloignées (Haut-Valais, Montana).

35% du personnel soignant de l'Hôpital du Valais est répertorié comme étant d'origine étrangère. Cette proportion se situe dans la moyenne suisse. Ce chiffre comprend également les personnes de nationalité étrangère ayant fait leurs études en Suisse. En 2013, 58% du personnel soignant engagé était suisse et 21% était titulaire d'un permis C, donc résidait en Suisse depuis de nombreuses années. Plus de la moitié du personnel soignant d'origine étrangère provient de pays francophones ou germanophones et ne pose donc pas de problèmes linguistiques.

D'un point de vue statutaire et salarial, il n'y a pas de différenciation entre Suisses et étrangers. Il n'y a donc pas de mesures d'économies déguisées.

Les formations en soins des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Belgique sont réputées et reconnues comme étant excellentes. Ces formations sont équivalentes à notre formation HES (Bachelor). Cette dernière apporte le niveau de formation adéquat.

Pour les postes dans des disciplines spécialisées, comme par exemple les soins intensifs ou les urgences, une expérience préalable dans les unités de médecine et de chirurgie est demandée afin de disposer des compétences nécessaires à la pratique en milieu plus pointu. Ensuite, une formation post-diplôme est exigée.

Finalement, s'agissant de la communication entre les services hospitaliers et les ressources humaines, elle a fait l'objet de mesures d'amélioration. Ainsi, la restructuration des départements médicaux permet l'amélioration de l'interaction des différents acteurs concernés.

De plus, pour faciliter l'accès à l'information, un portail RH a été ouvert au début de l'année. Il donne l'accès aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux cadres à des informations les concernant. Il permet aussi une interactivité facilitée entre les responsables d'équipes et les directions des ressources humaines.

Der Präsident:

Danke Frau Staatsrätin für alle Antworten.

15. Election du préposé à la protection des données et à la transparence

Wahl des Datenschutz- und Öffentlichkeitsbeauftragten

Rapport de la commission

Kommissionsbericht

Le président:

La commission propose la candidature de M^e **Sébastien Fanti**, qui assure actuellement l'intérim au poste de préposé.

Y a-t-il d'autres candidatures?

Casays Patricia, députée, PDCB:

Le dossier qui nous est soumis aujourd'hui concerne la nomination d'un préposé à la protection des données et à la transparence, engagé sur la base d'un mandat d'une durée de 4 ans à partir de janvier 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

La Commission cantonale de protection des données et de transparence du Grand Conseil, qui a été mandatée pour cette nomination, se base sur les exigences de la loi concernant l'information du public, la protection des données et l'archivage du 9 octobre 2008. Elle est composée de 5 personnes, soit de députés et de députés-suppléants.

La mission de cette commission a été la mise au concours du poste en question.

Afin de prendre une décision en toute collégialité et dans le but de respecter la procédure de sélection exigée, la commission a utilisé un tableau de présélection multicritère s'inspirant de celui défini par le Service des ressources humaines de l'Etat du Valais.

Il ressort de cet exercice que, parmi les trois candidats en lice, la candidature de M. Sébastien Fanti, qui a déjà fonctionné depuis la mi-juin 2014 comme préposé ad interim et donné entière satisfaction jusqu'à ce jour, a été validée par l'ensemble de la commission. Son profil correspond à tous les critères exigés pour cette fonction. Hormis ces critères, il s'est engagé à respecter le montant du budget imposé, soit un montant forfaitaire de 100'000 francs pour assumer sa mission, un enjeu essentiel pour aujourd'hui et pour demain. Par ailleurs, il s'est engagé à renoncer à tous ses mandats concernant la protection des données en Valais, cela afin d'éviter tout conflit d'intérêt avec l'activité de surveillance de la LIPDA.

Dès lors, le groupe PDCB, dans son ensemble, soutient la candidature proposée par la commission précitée, soit celle de M. Sébastien Fanti, et se réjouit de poursuivre une fructueuse collaboration.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci Madame la députée.

Je n'ai aucune autre demande de parole, donc **aucun autre candidat** n'est soumis en plus de M^e Sébastien Fanti au vote de ce Parlement.

Par conséquent, de manière tacite, est élu au poste de préposé à la protection des données et à la transparence M^e **Sébastien Fanti**, que je félicite et que l'on peut applaudir.

(Applaudissements)

Bonne chance dans votre activité de préposé!

Traitements: Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Behandlungen: Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

- 16.** Motion Philippe Nantermod, PLR, Marianne Maret, PDCB, et Charles Clerc, UDC: Défendre le patrimoine contre les excès normatifs (11.09.2013) **3.0048**

Motion Philippe Nantermod, PLR, Marianne Maret, PDCB, und Charles Clerc, UDC: Schutz des Kulturguts vor Überregulierung (11.09.2013) **3.0048**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Cette motion est acceptée et transmise au Gouvernement pour exécution.

- 17.** Postulat PLR, par Yves Fournier et Stéphane Ganzer: Bourses d'études: un devoir d'information pour une véritable équité (12.09.2013) **3.0056**

Postulat PLR, durch Yves Fournier und Stéphane Ganzer: Stipendien: Gerechtigkeit durch Information (12.09.2013) **3.0056**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement (2014.03)

Entwicklung (2014.03)

Réponse écrite du Conseil d'Etat

Schriftliche Antwort des Staatsrats

Le président:

Ce postulat est également accepté et transmis au Gouvernement pour exécution.

Urgences / Dringlichkeiten

- 18.** Interpellation urgente Urs Kuonen, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, Gilbert Truffer (suppl.), AdG/LA, et Alain Bregy, CSPO: Mercure et dioxine: information sur l'état de la situation (08.09.2014) **5.0089**

Dringliche Interpellation Urs Kuonen, CVPO, Patrick Hildbrand, SVPO, Gilbert Truffer (Suppl.), AdG/LA, und Alain Bregy, CSPO: Quecksilber und Dioxin: Information zum Stand der Dinge (08.09.2014) **5.0089**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO:

Ein aktuell übermässiger Anstieg des Grundwasserspiegels in den von Quecksilber verseuchten Gebieten rund um Visp zwang uns, diese Interpellation zu hinterlegen. Zudem wurde am 3. September bekannt, dass die Dienststelle für Umweltschutz zwischen Visp und Gamsen auf punktuelle Bodenbelastungen mit Dioxin stiess. Das Gefährdungspotenzial für das Grundwasser ist somit enorm gross.

Bis anhin besteht laut unserer Kenntnis keine Gefährdungsabschätzung, ob es durch die Beeinflussung des Grundwasserspiegels und die verminderte Dichtheit des Flussbetts der Rhone zu einem Auswaschphänomen des Quecksilbers vom Lonza-Areal in das Grundwasser kommen kann. Eine Analyse der Gefährdung und eine Überwachung sind deshalb notwendig, um Massnahmen zu ergreifen, welche die Gefahren für Mensch und Umwelt einschränken. Die Bevölkerung muss endlich informiert werden!

Verschiedene Postulate und Interpellationen wurden im Parlament zu diesem Thema bereits hinterlegt. Es wird in den Medien zurzeit sehr viel über die Quecksilberproblematik berichtet. Dabei werden Szenarien zur Schürung von Ängsten in der Bevölkerung aufgezeigt, welche wir hier nicht wiederholen möchten.

Wir stellen dem Staatsrat folgende Fragen zum Stand der Dinge in Sachen Quecksilber:

- Gibt es Situationspläne mit den Angaben zu den kontaminierten Flächen?
- Gibt es zu den kontaminierten Flächen ein Überwachungskonzept?
- Wenn ja, wie sieht dieses aus und wer ist beim Kanton dafür zuständig?
- Wie und über welche Periode wird der Grundwasserspiegel überwacht?
- Wieso wurde in den Wasserproben, in welchen im Frühjahr 2014 das Dioxan nachgewiesen wurde nicht gleichzeitig auch das Quecksilber bestimmt? Wird dies auch noch nachgeholt?
- Falls das Grundwasser belastet ist, gibt es ein Notfallkonzept?
- Wie wird die Information der Bevölkerung sichergestellt?

Gemäss WB von heute wurde gestern vom Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur die Uni Zürich beauftragt, ein Gutachten betreffend Gesundheitsrisiken der Quecksilberbelastung im Oberwallis zu erstellen. Leider soll diese Studie erst im Dezember 2015 vorliegen... ich hoffe nur, dass dies ein Druckfehler ist, denn wir brauchen im 2014 ein Resultat.

Wie Ihr sehen könnt, brauchen wir ohne Erkenntnisse und handfeste Grundlagen keine Sondersession zu diesem Thema, oder sollen wir auf Grund von Gerüchten eventuell debattieren?

Ich bitte das Parlament auch deshalb, künftig nicht mehr für jedes unbeantwortete einzelne Thema, um eine Sondersession zu bitten.

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Die Fragen dieser Interpellation wurden teilweise schon im Rahmen der dringenden Interpellation in der Märzsession 2014 beantwortet. An dieser Stelle möchten wir nochmals bestätigen, dass bei den Grundwassermessstellen in der Region Visp, in welchen 1,4-Dioxan festgestellt wurde, auch gleichzeitig Quecksilber untersucht wurde und nicht nachweisbar war. Die privaten Trinkwasserbrunnen werden regelmässig von der Dienststelle für Verbraucherschutz und Veterinärwesen auf Quecksilber untersucht und dieses konnte bisher nie nachgewiesen werden.

Die detaillierten Ergebnisse über Dioxine in Böden wurden den betroffenen Gemeinden mitgeteilt; die Medien wurden mit der Pressemitteilung vom 3. September 2014 auch entsprechend informiert. Gleichzeitig ist festzuhalten, dass Dioxine im Wasser kaum löslich sind und sich auf den Böden und Sedimenten ablagern. Dioxine stellen keine signifikante Gefährdung für das Grundwasser dar.

Für Böden, die eine Quecksilberbelastung aufweisen, wird bis Ende Jahr 2014 angestrebt, einen gesamthaften Überblick der Belastung zwischen Visp und Niedergesteln zu erlangen. Erst dann können auf dieser Grundlage die entsprechenden Situationspläne erstellt werden.

Das Grundwasser in der Rhoneebene wird durch mehrere Piezometer der Dienststelle für Umweltschutz, der 3. Rhonekorrektur und der A9 überwacht. Im Gebiet der prioritären Massnahmen der R3 zwischen Gamsen und Baltschieder werden 50 Piezometer mindestens 2-mal pro Jahr für die qualitative und quantitative Grundwasserüberwachung beprobt. Zusätzlich werden bei allen grundwasserrelevanten Bauvorhaben, insbesondere von der R3 und der A9 weitere Messstellen periodisch überwacht. Zudem hat die DUS von der Lonza AG verlangt, dass die Grundwasserqualität der mit Quecksilber belasteten Standorte und im Abstrombereich des Werksareals, das Grundwasser überwacht wird.

Zum Thema Grundwasser kann die folgende Zwischenbilanz gezogen werden:

- Gemäss einer ersten Analyse besteht kein Zusammenhang zwischen den Bauarbeiten der R3 und dem Anstieg des Grundwassers in den Jahren 2012 und 2013. Eine detaillierte hydrogeologische Studie mit international anerkannten Experten zur Feststellung der Ursachen des Grundwasseranstiegs der Jahre 2012 und 2013 im Grossraum Visp läuft aktuell im Auftrag der Gemeinde Visp und verschiedenen kantonalen Dienststellen des DVBU. Die Resultate dieser Studie werden zirka in einem Jahr vorliegen.
- Das von der R3 zur Grundwasserüberwachung beauftragte Büro bestätigt, dass der Grundwasserspiegel Ende August 2014 zwischen 0,5 und 1,0 m unter dem Stand von 2012 und 2013 lag. Die These eines übermässigen Anstiegs des Grundwassers, aufgrund des regnerischen Sommers 2014, wird durch die Grundwasserüberwachung nicht bestätigt.
- Bei den Grundwassermessstellen, die vom Kanton kontrolliert werden, wurden lediglich bei einer Messkampagne in einem einzigen Piezometer Spuren von Quecksilber nachgewiesen (0,35 Mikrogramm pro Liter, im Vergleich zum Konzentrationswert nach Altlasten-Verordnung und zum Trinkwassergrenzwert von 1 Mikrogramm pro Liter). Als Folge des Nachweises von 1,4-Dioxan im Grundwasser, haben die DUS und das DVSV die nötigen Massnahmen eingeleitet. Die verschiedenen Dienststellen des Kantons werden die Grundwasser- und Trinkwasserüberwachung weiterführen.
- Im Grundwasser im unmittelbaren Abstrombereich des Werksareals der Lonza AG, wo die grössten Gehalte von Quecksilber im Untergrund vorliegen, wurde bisher kein Quecksilber nachgewiesen. Bei den Stellen, wo andere Schadstoffe festgestellt wurden, hat die DUS von der Lonza AG Sanierungsmassnahmen verlangt. Parallel zu den Sanierungsmassnahmen auf dem Werksareal der Lonza AG muss diese im schon optimierten Messstellennetz eine halbjährliche Grundwasserüberwachung durchführen.

- Die Lonza AG hat ein Pflichtenheft zur Erstellung von zusätzlichen Messstellen zwischen Visp und Niedergesteln eingereicht. Die DUS wird dieses prüfen und die entsprechenden Messstellen sollten bis ca. Ende 2014 von der Lonza AG realisiert werden.

Zusammenfassend kann festgestellt werden, dass der Kanton die nötigen Abklärungen durchführt, bzw. von der Lonza AG verlangt. Eine transparente Information der Bevölkerung ist durch die bisherige, wie auch in Zukunft vorgesehene regelmässige Medieninformation sichergestellt.

19. Postulat urgent CVPO, par Beat Rieder: Le loup ne laisse guère de chance à l'agneau... (08.09.2014) 5.0090

Dringliches Postulat CVPO, durch Beat Rieder: Der Wolf geht zum Schaf bis er stirbt... (08.09.2014) **5.0090**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Ich werde mir nicht erlauben, das Postulat noch einmal vorzustellen – der Titel spricht für sich. Aber ich werde Ihnen hier erklären, Herr Staatsrat Melly, wieso die Leute im Oberwallis langsam genug haben und zur Weissglut getrieben werden.

Seit 2003 kennen wir das Wolfskonzept Schweiz. Im Jahre 2003 wurde vom Bundesparlamente beschlossen (ich zitiere): «...ein Konzept zu schaffen, welches so gestaltet ist, dass die konventionelle traditionelle Tierhaltung im Berggebiet ohne Einschränkung weiterhin möglich ist und der Wolf erleichtert abgeschossen werden kann.»

Im Jahre 2010 gab es eine Motion Hasler. Inhalt der Motion: Der erleichterte Abschuss des Wolfs muss forciert werden. Diese Motion wurde dem Bundesrat überwiesen zur Erledigung.

Dann kam die Motion Fournier. Als Antwort auf die Motion Fournier hat der Bundesrat versprochen, den erleichterten Abschuss des Wolfs zu ermöglichen und dies in einem Konzept Wolf 2014. Das Konzept Wolf 2014 sehen Sie hier. Da sind 40 Seiten Bürokratie aufgetürmt, welche den sinnvollen Abschuss eines Wolfs, der grosse Schäden verursacht, fast nicht ermöglicht.

Und nun, Herr Staatsrat, kommen Sie zum Tragen. Sie sind die Regierung. Sie sind ein gewählter Volksvertreter, und es braucht Mut, nun den Willen des Bundesparlaments, den Willen ich hoffe auch dieses Parlaments und den Willen der Mehrheit der Bevölkerung umzusetzen. Die Kriterien zum Abschuss müssen von Ihnen schlussendlich interpretiert werden und der Entscheid zum Abschuss muss schlussendlich von Ihnen als Staatsrat getroffen werden. Die IKK, diese berühmte Kommission, gibt Empfehlungen ab; die Verantwortung liegt bei der Regierung.

Glauben Sie, Herr Staatsrat, dass der Zürcher Regierungsrat eine Sekunde zögern würde, wenn der Wolf an der Goldküste in Zürich den Pudel einer wohlhabenden Dame beisst? Ich glaube es nicht. Der Wolf wäre am nächsten Tag tot.

Wir haben zwei Möglichkeiten in diesem Kanton. Wir können diesen parlamentarischen Vorstössen und dem Volkswillen Rechnung tragen und das Ganze legal erledigen über die Wildhüter. Und zwar nur bei jenen Tieren, die Schaden verursachen. Oder Sie können die Bevölkerung in die Illegalität abtreiben lassen. Das geht nicht!

Und daher fordern wir Sie auf, den Wolf von der Augstbordregion zum Abschuss freizugeben. Er ist übrigens seit letztem Samstag wieder dort. Und wenn Sie Angst haben von einer Strafverfolgung, dann gibt es in diesem Saal genügend fähige Strafverteidiger, die

das gerne für sie erledigen. Ich hatte das Vergnügen, den angeblichen Täter des Wolfs von Reckingen zu verteidigen und er wurde frei gesprochen. Ich stelle mich freiwillig zur Verfügung.

Ich danke Ihnen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Quelques mots que vous m'autoriserez en français avant de donner la réponse.

Il n'est pas question d'avoir peur d'un jugement ou d'un autre. Il faut parfois également du courage pour suivre une législation et essayer de faire en sorte qu'elle soit adaptée et modifiée. On peut essayer de passer par la force mais je pense qu'il y a dans un Etat démocratique comme le nôtre encore d'autres façons de faire.

Der Wolf hat in der Augstbordregion im Verlaufe der bisherigen Sömmerungssaison verteilt auf vier verschiedene Alpen insgesamt 54 Nutztiere verletzt oder getötet. Trotz dieses beträchtlichen Schadens konnte das zuständige Departement aufgrund der geltenden Gesetzgebung und dem aktuellen Konzept Wolf Schweiz keine rechtlich halt- und vertretbare Abschussbewilligung erteilen.

Die vom Kanton in Zusammenarbeit mit dem Bund erstellte Schafalplan zeigt für alle vier Alpen, dass diese mit der momentanen Bewirtschaftungsform nicht schützbar sind. Bei Umstellung der Bewirtschaftungsform wird der Herdenschutz als möglich betrachtet. Diesbezüglich wurden den Alpen entsprechende Empfehlungen abgegeben. Diese Empfehlungen waren den betroffenen Alpbewirtschaftern im Jahre 2013 bekannt. Die Präsenz des Wolfs war ebenfalls bekannt, kam es doch in der Region im Jahre 2011 und Ende 2013 zu Rissen und die Wolfspräsenz wurde in der Region verschiedentlich bestätigt und den zuständigen landwirtschaftlichen Kreisen gemeldet. Die vorgenannten Alpen befinden sich deshalb seit dem Jahre 2010 alle im sogenannten Präventionsperimeter 1, was bedeutet, dass der Nutztierhalter mit Wolfsangriffen rechnen muss und sich deshalb darauf vorbereiten kann, sofern er dies auch will. Diese Tatsachen waren dem Bund zum Zeitpunkt der Interkantonalen Kommission (IKK) Sitzung vom 22. Juli 2014 bekannt.

Bezüglich der konkreten Umsetzung des Schafalplans wurde vorgängig zur Sömmerungssaison 2014 mit dem Bund keine Einigkeit erzielt. Während der Kanton davon ausging, dass in dieser Region Schafe ab Vorliegen der Absichtserklärung auch rückwirkend zu zählen sind, beharrte der Bund darauf, dass dies erst ab Unterzeichnung einer solchen Erklärung der Fall sei. Diese Meinungsverschiedenheit war im Vorfeld zur Sömmerungssaison bekannt, konnte aber nicht bereinigt werden. Eine Abschussbewilligung Ende Juli wäre somit nur gestützt auf die im Konzept vorgesehene Ausnahmeklausel möglich gewesen. Deren Anwendung setzt aber die Zustimmung des Bundes voraus. Diese lag nicht vor. Die Voraussetzungen für die Erteilung einer Abschussbewilligung waren somit zu diesem Zeitpunkt nicht gegeben. Die nach der Sitzung der IKK an die vier Alpen verschickten Absichtserklärungen wurden von drei Alpen unterzeichnet, während die vierte Alpe diese Erklärung nicht unterzeichnete. Die nach Zustellung der Erklärung gerissenen Schafe konnten somit auch im Nachhinein auf dieser Alpe nicht berücksichtigt werden, weshalb die Erteilung einer Abschussbewilligung bisher rechtlich nicht möglich war.

Selbst bei Erteilung einer Abschussbewilligung ist keineswegs garantiert, dass der Wolf innert nützlicher Frist erlegt werden kann. Trotz Abschuss des Wolfs ist nicht auszuschliessen, dass im nächsten Jahr erneut ein Wolf oder gar mehrere Wölfe zuwandern. Diesbezüglich sei daran erinnert, dass neben den sich in der Ostschweiz vermehrenden Wölfen auch das benachbarte Ausland weder im Süden noch im Westen eine wirksame

Regulation der Wolfsbestände vornimmt. Diese Bestände wachsen deshalb sehr schnell an und es muss zwingend mit weiteren zuwandernden Wölfen gerechnet werden.

Die Vorsteher der beiden betroffenen Departemente haben bezüglich Umsetzung der Schafalpplanung und deren Bedeutung für die Erteilung von Abschussbewilligungen direkt bei Frau Bundesrätin Doris Leuthard interveniert und erwarten eine entsprechende Antwort.

Obwohl sich der Staatsrat mit allen verfügbaren Mitteln auf politischer Ebene für die Jagdbarkeit des Wolfs einsetzt, wird trotzdem in Zukunft immer wieder mit Wölfen gerechnet werden müssen. Eine künftige weitere Bewirtschaftung und Nutzung unserer Alpen setzt somit die Planung und Einführung der möglichen und zumutbaren Herdenschutzmassnahmen gemäss dem nun vorliegenden Schafalpplan voraus.

Es wird beantragt, das Postulat abzulehnen.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Die Antwort der Bürokraten aus Bern kennen wir bereits. Wir erwarten die Antwort der Walliser Regierung, und ich bitte, dieses Postulat anzunehmen.

Le président:

Merci.

Le vote étant demandé, nous votons.

Par 83 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 5.0090 du député Beat Rieder.

Ce postulat urgent est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

Mesdames et Messieurs, nous interrompons nos débats pour passer à l'Heure des questions.

20. Heure des questions / Fragestunde

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE)

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

Question PLR, par Cédric Rosaire (suppl.): Route de Salanfe

Frage PLR, durch Cédric Rosaire (Suppl.): Strasse von Salanfe

Texte

Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le tronçon concerné n'appartient pas à la catégorie des routes cantonales mais à celle des chemins cantonaux. La circulation automobile y est strictement interdite, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par le canton.

Ce chemin n'est, de plus, pas intégré dans le réseau des itinéraires pédestres de la région. Il fait actuellement l'objet d'un projet de déclassement, en discussion avec les communes d'Evionnaz et de Salvan.

D'entente avec la commune d'Evionnaz, commune site de l'Auberge de Salanfe, et en coordination avec le gérant de cet établissement, une intervention ponctuelle et localisée sera entreprise cet automne par le Service des routes, transports et cours d'eau, à une date convenue, afin de permettre le passage du véhicule du gérant.

Dans le contexte de l'accessibilité aux auberges de montagne et aux cabanes, il est à relever que, dans notre canton, nombre de ces dernières ne sont pas accessibles par des véhicules; à préciser que, dans bien des cas, cela fait partie de leur charme et de leur attrait touristique.

Question Urs Kuonen, CVPO, et Alwin Steiner, CVPO: Lâcher de gibier

Frage Urs Kuonen, CVPO, und Alwin Steiner, CVPO: Aussetzen von Wildtieren

Texte

Text

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Das Aussetzen von jagdbaren Tieren ist nach Artikel 6 des Bundesgesetzes über die Jagd möglich, sofern die Tiere in einem geeigneten Lebensraum ausgesetzt werden und genügend Schonung gewährleistet ist. Das Aussetzen erfordert eine Bewilligung der Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere gemäss Artikel 5 des kantonalen Jagdgesetzes.

Das Aussetzen von geschützten Tierarten erfordert zusätzlich eine Bewilligung des Bundes durch das BAFU gemäss Artikel 9 des Bundesgesetzes über die Jagd.

Im Kanton Wallis werden keine Wildtiere ausgesetzt und es wurden demzufolge auch keine Bewilligungen erteilt.

Question PDCB, par Jean-Pierre Guex: Route de Verbier

Frage PDCB, durch Jean-Pierre Guex: Strasse von Verbier

Texte

Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

La mise à l'enquête de la déviation de Villette, sur la route du Val de Bagnes en direction de Verbier, a été effectuée le 9 décembre 2011, au terme de l'étude de plus de quinze variantes présentées et discutées avec la municipalité de Bagnes.

34 oppositions: c'est ce que nous avons retiré de cette mise à l'enquête. Pour répondre à certaines de ces oppositions et satisfaire à la volonté de la municipalité de Bagnes, une variante supplémentaire a été étudiée, dont la prise en charge des coûts supplémentaires est en discussion avec la municipalité de Bagnes. Un nouveau projet, avec une galerie couverte plus longue sur la deuxième partie du tronçon, pourrait ainsi être mis à l'enquête cet automne. Et s'il n'y a pas d'opposition, l'homologation du projet pourra être effectuée, et le projet d'octroi du crédit d'engagement pourra être, ensuite, soumis à l'aval du Grand Conseil.

Je précise que le classement de cette route cantonale RC94 dans le futur réseau complémentaire des routes d'importance nationale, le fameux réseau des routes principales suisses, est toujours attendu de la Confédération, qui n'a pas encore fixé de délai en la matière. C'était également sous-tendu par le vote sur la vignette.

Cette décision de classement est, pour nous, un préalable indispensable tant en ce qui concerne son financement que son calendrier. Le projet incluant la galerie supplémentaire est actuellement devisé à peu près de 50 millions de francs au lieu des 33,5 millions du devis de l'enquête de 2011.

Un classement permettrait de réaliser cette déviation avec une contribution fédérale à hauteur de 75%, soit plus de 37 millions de francs.

Je crois que c'est tout l'enjeu de ce dossier.

Question UDC, par Charles Clerc: Mesures prioritaires 3^e correction du Rhône – où en est-on?

Frage UDC, durch Charles Clerc: Prioritäre Massnahmen R3 – wie ist der Stand der Dinge?

Texte

Text

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

En fait, ce sont les mesures anticipées. Ces mesures anticipées ont pour but de sécuriser les personnes qui habitent en pied de digues, aux pieds des berges, où il y a un danger pour leur vie en cas de rupture de digues.

Le Grand Conseil a fixé la liste de ces secteurs en 2009. Depuis, des projets ont été développés, mis à l'enquête et sont en cours d'approbation. Sion-Vissigen a été réalisé en 2012. Cinq millions de francs ont été investis. Les travaux sur Port-Valais, Collombey et Aproz sont prévus en 2015 (avec un grand point d'interrogation; ce sera une affaire financière) et le solde des mesures en 2016 selon la planification financière présentée au Grand Conseil dans le cadre du fonds de financement pour la protection contre les crues du Rhône.

Le détail des investissements faits à ce jour est le suivant: 3,7 millions pour les travaux effectués à Sion, 270'000 francs pour Sierre (Iles Falcon et Granges), 250'000 francs pour Aproz, 290'000 francs pour Collombey (raffinerie et Illarsaz), 245'000 francs pour Vouvry et 245'000 francs pour Port-Valais.

Il faut bien préciser que l'obtention du crédit d'engagement par le Grand Conseil (53 millions), s'il n'est pas suffisant, ne permet pas de réaliser les mesures prévues, même si celles-ci ont fait l'objet de décisions de crédit.

Département des finances et des institutions (DFI)

Departement für Finanzen und Institutionen (DFI)

Question UDC, par Grégory Logean et François Pellouchoud: Impôts: les élus au Grand Conseil sont-ils en règle?

Frage UDC, durch Grégory Logean und François Pellouchoud: Sind die Grossratsmitglieder mit dem Fiskus im Reinen?

Texte

Text

Le président:

Vu l'absence de M. le conseiller d'Etat Maurice Tornay, c'est M. le conseiller d'Etat Jacques Melly qui répond.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Le Conseil d'Etat relève, tout d'abord, que le respect du secret fiscal ne lui permet pas de répondre à cette question.

En revanche, il peut assurer que les députés et les députés-suppléants, en matière de perception de l'impôt, sont soumis exactement aux mêmes règles que tous les contribuables, règles définies aux articles 161 et suivants de la loi fiscale du 10 mars 1976.

Ensuite, le Conseil d'Etat rappelle que la Constitution et la loi ne fixent actuellement aucune exigence particulière en matière d'éligibilité au Grand Conseil. Aussi, en raison de la séparation des pouvoirs, il n'appartiendrait assurément pas au Conseil d'Etat de

commenter les éventuelles carences en matière fiscale des députés et des députés-suppléants élus par le peuple.

Enfin, si le Grand Conseil souhaite se fixer d'autres règles, il en a toutes les compétences.

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK)

Question CVPO, par Egon Furrer, Aron Pfammatter et Marc Wyssen (suppl.):
Affaires sociales: hausse massive des coûts pour les communes

Frage CVPO, durch Egon Furrer, Aron Pfammatter und Marc Wyssen (Suppl.):
Sozialwesen: massiv steigende Kosten für Gemeinden

Texte

Text

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Die CVPO stellt sich die Frage über die Zunahme der Sozialkosten oder der sozialen Leistungen zu Lasten der Gemeinde und will wissen, ob wir die Problematik in den Griff bekommen. Ich erkläre Ihnen, was wir dort alles unter sozialen Leistungen verstehen, muss aber ganz klar sagen, wir haben über alles gesehen eine Zunahme von 8%. Woher sie die 30% Zunahme nehmen, müssten Sie mir dann vielleicht einmal auch schriftlich belegen.

Also wir haben das sogenannte Harmonisierungsgesetz. In diesem Harmonisierungsgesetz sind folgende Systeme: die Ergänzungsleistungen zur AHV und IV, die Familienzulagen für nicht erwerbstätige Personen, der kantonale Beschäftigungsfonds, die Vorschüsse von Unterhaltsbeiträgen, die Betriebs- und Investitionskosten der Institutionen für Menschen mit einer Behinderung und die Sozialhilfe. Die Zunahme im Kanton Wallis betrug vom Jahr 2012 auf 2013 8% über alles gesehen.

Jetzt vielleicht zu den einzelnen Bereichen:

Bei den Ergänzungsleistungen haben wir insgesamt eine jährliche Zunahme von 3% festgestellt. Hier besitzt der Kanton wenig Einflussnahme, da es sich um eine eidgenössische Gesetzgebung handelt. Der Bundesrat weiss aber um diese Zunahme, und sie machen zurzeit eine Analyse und es wird geprüft, wie man dieser dauernden Kostenzunahme begegnen kann.

Zum Beschäftigungsfonds: Dort haben wir auch sehr wenig Spielraum, und es muss gesagt werden, dass die kantonale Beteiligung an die Massnahmen für arbeitslose Personen in diesem Gesetz geregelt und von 20 auf 50% Prozent gestiegen sind. Das erklärt vor allem das Kostenwachstum in diesem Fonds.

Dann bei der Alimentenbevorschussung haben wir eine Revision des Gesetzes beantragt, und es werden neu abgestufte Beträge bezahlt. Wir haben dazumal gesagt, es gibt eine leichte Zunahme, und die haben wir jetzt auch.

Im Bereich der Betriebskosten für die Institutionen für Menschen mit einer Behinderung hängt die Kostenzunahme vor allem davon ab, wie viele Personen einen Platz benötigen. Wir haben eine Planung gemacht. Wir können leider dieser Planung nicht folgen. Wir haben nicht genug Plätze für Menschen mit einer Behinderung in unserem Kanton. Es müssen ständig mehr Leute ausserkantonale platziert werden, was mit Mehrkosten für uns verbunden ist. Zusätzlich haben wir auch festgestellt, dass die Alterung der Personen auch im Bereich von Menschen mit einer Behinderung zunimmt. Sie kommen in einem Alter ab 50 Jahren erst in die Institution, und sie haben nicht mehr die Familie, die sie betreuen kann.

Der letzte Punkt ist die Sozialhilfe. Das ist vielleicht das, was Sie am meisten interessiert. Auch hier haben wir einen markanten Anstieg zwischen den Jahren 2012, 2013

und 2014. Es ist ein Anstieg, der schweizweit festgestellt worden ist. Hier muss man genau auch sehen, woher kommt dieser Anstieg, wie kann man diesem Anstieg begegnen. Ich habe Ihnen vorhin alles erklärt, was wir machen. Wir prüfen auf verschiedenen Ebenen. Vom Departement machen wir eine Analyse, warum wir eine derart hohe Kostensteigerung haben. Der Staatsrat hat beschlossen, BAKBASEL zu beauftragen, einen Vergleich anzustellen und zugleich ist eben eine Delegation der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission auch am Eruieren, was sind die Kostentreiber.

Question PLR, par Jasmine Ballay (suppl.): Hôpital Riviera-Chablais – et maintenant?

Frage PLR, durch Jasmine Ballay (Suppl.): Spital Riviera-Chablais – wie weiter?

Texte

Text

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

La Convention intercantonale sur l'hôpital Riviera Chablais Vaud-Valais du 17 décembre 2008 définit notamment les compétences et les responsabilités respectives des différents intervenants dans le fonctionnement du nouvel hôpital, à savoir respectivement les deux Grands Conseils, les deux Conseils d'Etat, les chefs des départements en charge de la santé, le Conseil d'établissement de l'hôpital, la commission de construction et la direction générale.

En ce qui concerne le processus de la construction de l'hôpital lui-même, c'est un rôle de surveillance que la convention intercantonale a attribué aux deux Gouvernements et plus particulièrement aux deux Départements de la santé.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a donc approuvé, en janvier dernier, l'adjudication par l'hôpital Riviera-Chablais des travaux en entreprise générale à l'entreprise Steiner SA. La suite de la procédure a été gérée par la commission de construction de l'hôpital Riviera-Chablais. Le Conseil d'Etat n'a pas à intervenir dans la procédure d'adjudication ou dans celle visant à déposer un recours, ce d'autant plus que la convention prévoit, en son article 22, que l'hôpital Riviera-Chablais est soumis à la législation vaudoise sur les marchés publics.

Il faut, cependant, souligner ici la volonté d'informations que manifeste le Conseil d'établissement de l'hôpital auprès des Départements de la santé vaudois et valaisan. Concrètement, le Conseil d'établissement de l'hôpital n'a pas encore arrêté sa position et toutes les options sont encore ouvertes pour la suite de la procédure.

Le Conseil d'établissement de l'hôpital aurait voulu faire une conférence de presse cette semaine, mais il la fera la semaine prochaine.

Une décision du Conseil d'établissement de l'hôpital concernant un recours auprès du Tribunal fédéral devrait être prise dans les prochains jours après consultation des Départements de la santé.

Question PLR, par Stéphanie Favre: Répartition des requérants d'asile – parole non tenue

Frage PLR, durch Stéphanie Favre: Aufteilung der Asylsuchenden – leere Versprechen

Texte

Text

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

Le groupe PLR constate que, en décembre 2011, la cheffe du département a annoncé au Parlement qu'il n'était pas prévu d'ouvrir de nouvelles structures d'hébergement

collectif pour les requérants d'asile dans le Val d'Hérens pour une durée de cinq ans. Au vu de la réouverture provisoire de l'Hôtel de l'Ours aux Collons, le Conseil d'Etat a-t-il une stratégie concernant la répartition des requérants d'asile et, si oui, peut-il nous la préciser?

Alors, en avril 2014, on comptait en Valais 1'793 demandeurs d'asile. Depuis cette date, on enregistre une très forte augmentation imprévisible des arrivées dans notre canton (plus de 120 nouvelles arrivées par mois). Cette progression se répercute directement sur l'effectif des personnes en séjour en Valais, qui s'élevait à la fin août 2014 à plus de 1'900.

Tous les hébergements collectifs sont occupés au maximum de leur capacité d'accueil et le département doit trouver des solutions d'hébergement pour les personnes attribuées par la Confédération selon la clé de répartition prévue par la loi fédérale (3,9% pour notre canton). C'est donc dans un contexte d'urgence que le département a dû rouvrir l'Hôtel de l'Ours aux Collons pour une durée de 3 mois et demi, soit du 25 août au 15 décembre 2014.

S'agissant de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de répartition des demandeurs d'asile, celui-ci veille à ce que, selon l'arrêté du 28 avril 1999, les personnes relevant du droit d'asile soient réparties entre les régions socio-économiques en fonction du pourcentage de leur population.

Un nouveau projet de loi sur l'hébergement collectif des personnes relevant du droit d'asile est actuellement en consultation et sera soumis au Grand Conseil prochainement. Cette loi proposera les modalités d'ouverture des centres d'hébergement collectifs dans les communes valaisannes.

Question AdG/LA, par Olivier Turin et Guillaume Sonnat (suppl.): Retard dans la construction de l'hôpital Riviera-Chablais

Frage AdG/LA, durch Olivier Turin und Guillaume Sonnat (Suppl.): Verzug beim Bau des Spitals Riviera-Chablais

Texte

Text

Le président:

Madame la cheffe du département, est-ce que vous souhaitez répondre encore une fois à cette question du groupe AdG/LA car vous avez déjà répondu à la question du groupe PLR, par la députée (suppl.) Jasmine Ballay, sur le même sujet?

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

Oui, car il y a quelques modifications, quelques détails en plus.

L'arrêt du Tribunal cantonal vaudois du 27 août 2014 annulant la décision de l'hôpital Riviera-Chablais d'adjudication en entreprise générale à l'entreprise Steiner SA peut faire l'objet, dans les 30 jours suivant sa notification, d'un recours au Tribunal fédéral. Ce délai n'étant pas échu à ce jour, il est difficile de préjuger de la décision qui pourrait être prise à ce propos par le maître de l'ouvrage (l'HRC) ou l'adjudicataire (Steiner SA).

Le dépôt d'un recours au TF pourrait engendrer un délai supplémentaire de plusieurs mois dans l'objectif d'ouverture du nouvel hôpital de soins aigus de Rennaz.

De toute évidence, recours ou pas auprès du TF, un retard de plusieurs mois est attendu. Les instances directionnelles de l'hôpital Riviera-Chablais ont d'ores et déjà déclaré qu'elles mettraient tout en œuvre pour minimiser le retard induit par les diverses décisions des tribunaux compétents.

Ce retard est regrettable. Cependant, la prise en charge des patients chablaisiens est assurée.

Relevons que l'hôpital Riviera-Chablais a repris les activités des hôpitaux de la Riviera et du Chablais au 1^{er} janvier 2014. Le nouvel hôpital intercantonal assume depuis cette date l'exploitation des 5 sites de ces hôpitaux, ce qui donne une meilleure possibilité de prise en charge des patients valaisans sans diminuer, bien au contraire, la dimension qualitative des soins prodigués.

Question AdG/LA, par Gaël Bourgeois: Augmentation chaotique des primes d'assurance-maladie

Frage AdG/LA, durch Gaël Bourgeois: Chaotischer Anstieg der Krankenversicherungsprämien

Texte

Text

Waeber-Kalbermatten Esther, conseillère d'Etat, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC):

La compensation des risques a pour but d'équilibrer financièrement les différences dans la structure des effectifs des assureurs maladie. Les caisses comptant moins d'assurés susceptibles d'occasionner des coûts de santé importants versent une redevance en faveur des caisses qui ont davantage d'assurés «à risque». Sous sa forme actuelle, la compensation des risques prend en compte les facteurs d'âge, de sexe et de risque de maladie élevé. Ce mécanisme est censé réduire l'écart entre les primes ainsi que la sélection des risques.

Durant l'examen des propositions de primes 2015 soumises par les assureurs-maladie, le Département de la santé a constaté que l'écart entre les primes a encore augmenté par rapport à l'année passée. En 2015, la différence entre les primes s'élèvera à presque 2'000 francs par année pour la région 1 (majorité des communes du Valais romand) et à presque 2'200 francs pour la région 2 (communes haut-valaisannes et quelques communes des districts de Sierre et d'Hérens). Cette différence était d'environ 1'800 francs dans la région 1 et de près de 2'000 francs dans la région 2 en 2014.

Cette problématique ne concerne pas uniquement le canton du Valais et doit être réglée au niveau fédéral. Pour ce faire, le Conseil fédéral a proposé des révisions législatives qui vont dans ce sens. La première concerne l'ordonnance sur la compensation des risques qui prévoit d'ajouter les coûts pharmaceutiques dans les paramètres pris en considération. La seconde révision porte sur la loi sur la surveillance qui a été adoptée au Conseil national cette semaine et doit encore aller au Conseil des Etats et qui devrait permettre d'exiger davantage de transparence des caisses maladie et de donner une plus grande compétence à l'Office fédéral de la santé publique, afin qu'il puisse obliger un assureur à baisser les primes qu'il juge excessives.

Le canton du Valais soutient ces différentes mesures qui vont dans le sens d'une meilleure gestion du système.

Département de la formation et de la sécurité (DFS)

Departement für Bildung und Sicherheit (DBS)

Question PLR, par Florence Couchepin Raggenbass (suppl.): Catalogue pour la levée du secret médical

Frage PLR, durch Florence Couchepin Raggenbass (Suppl.): Bedingungen für die Aufhebung des Arztgeheimnisses

Texte

Text

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Le Conseil d'Etat doit arrêter dans une ordonnance les faits importants à l'égard desquels un devoir de signalement est imposé au médecin dans l'hypothèse suivante:

- a) le condamné est dangereux, car il a porté atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou sexuelle;
- b) selon une expertise, le condamné est suspecté de vouloir récidiver et le risque de récidive est lié à un trouble de sa personnalité;
- c) le condamné est obligé, par jugement pénal, à suivre un traitement psychothérapeutique destiné à protéger la collectivité publique contre le risque de récidive;
- d) le condamné dangereux, présumé récidiviste, n'a pas délié le médecin de son secret professionnel.

Un groupe de travail interne au Département de la formation et de la sécurité, regroupant des juristes et des psychologues criminologues, dresse une première liste des faits importants à signaler en se référant aux expertises dans les causes Marie et Adeline, aux arrêts du Tribunal fédéral traitant des allègements à la détention ainsi qu'aux dossiers et à la pratique du Service de l'application des peines et mesures.

Dans un deuxième temps, cette liste sera discutée avec le médecin responsable du service de médecine pénitentiaire qui a, d'ores et déjà, accepté le principe du catalogue. Le médecin-directeur des Institutions psychiatriques du Valais romand sera associé évidemment à cette réflexion.

Enfin, le projet d'ordonnance sera soumis au Conseil d'Etat selon la procédure ordinaire si le principe même du devoir de signalement est adopté par le Grand Conseil, le cas échéant en votation populaire.

Voilà la procédure prévue.

Question SVPO, par Franz Ruppen: Insécurité dans le quartier de Kleegärten à Viège: quelles sont les mesures prises par le canton?

Frage SVPO, durch Franz Ruppen: Unsicherheit im Visper Kleegärtenquartier: Was unternimmt der Kanton?

Texte

Text

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Im Rahmen ihres Auftrags fahndet die Kantonspolizei permanent nach strafbaren Handlungen und ihren Urhebern und bringt diese der Justiz zur Anzeige – unabhängig von Nationalität und Aufenthaltsstatus.

Selbstredend werden dabei allfällige Brennpunkte oder besonders sensible Orte, wie das Wohnquartier «Kleegärten», besonders häufig frequentiert und einschlägige Personenkontrollen intensiviert.

Konkret ist die Kantonspolizei, in Koordination und Zusammenarbeit mit der Gemeindepolizei Visp täglich im Kleegärtenquartier unterwegs. Darüber hinaus werden im Asylheim Visp durch die Kantonspolizei regelmässig geplante und auch spontane, anlassbezogene Kontrollen durchgeführt.

Mehr ist im jetzigen gesetzlichen Rahmen nicht möglich.

Question PDCB, par Pascal Dubosson: Que se passe-t-il au DFS?

Frage PDCB, durch Pascal Dubosson: Was läuft da beim DBS?

Texte

Text

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Concernant les 6 mouvements sur les 6'000 fonctionnaires du Département de la formation et de la sécurité, il s'agit soit de départs à la retraite ordinaires, soit de départs pour raison de nominations ou de promotions professionnelles dans le canton ou hors canton. D'ailleurs, ces promotions sont souvent liées à des augmentations salariales importantes.

Ce mouvement se situe dans l'ordre naturel d'une carrière professionnelle.

Je ne peux rien dire de plus.

Question CSPO, par Rosina In-Albon (suppl.): Requérants d'asile délinquants – quelle suite?

Frage CSPO, durch Rosina In-Albon (Suppl.): Kriminelle Asylanten – wie weiter?

Texte

Text

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

In Ihrer Frage, Frau In-Albon, greifen Sie das Postulat 3.0021 vom 16. Mai 2013 auf, das vom Staatsrat an der Märzsession 2014 behandelt wurde. Bei dieser Gelegenheit wurde auf Ihr Postulat im Plenum eine ausführliche Antwort gegeben.

Auf Ihre erneute Frage können wir Ihnen folgende Zusatzelemente noch zur Antwort geben:

Die Kantonspolizei zeigt alle Straftäter an – unabhängig von deren Nationalität oder Aufenthaltsbewilligung.

An kritischen Orten sorgt sie für eine sichtbare und für die Dealer abschreckende Präsenz – es ist natürlich schwieriger zu dealen, wenn Polizisten dabei stehen – und nimmt präventive Kontrollen vor. Dies geschieht in Zusammenarbeit mit den Gemeindepolizeien, den Grenzschutz-Korps und den Direktionen der Asylzentren.

Bis anhin ist allerdings kein Fall bekannt, in dem ein Asylsuchender, der einem anderen Kanton zugewiesen wurde, eine Straftat begangen hätte, die eine Anzeige bei der Dienststelle für Bevölkerung und Migration und damit ein Rayonverbot oder eine andere Zwangsmassnahme gerechtfertigt hätte. Wir können Rayonverbote nur beantragen für Leute, die aus anderen Kantonen herkommen und dort eine Straftat begehen. Man kann doch ein Rayonverbot nicht aussprechen für einen, der in dem Rayon wohnt. Das ist sehr schwierig. Wie soll ich das machen? Ja, wir können das nur für Leute tun, die von aussen kommen. Da können wir ein Rayonverbot wählen, aber bisher also kein Fall.

Question PDCC, par Gilles Martin: Aéroport international de Sion, quid du futur?

Frage PDCC, durch Gilles Martin: Wie sieht die Zukunft des internationalen Flughafens Sitten aus?

Texte

Text

Freysinger Oskar, conseiller d'Etat, chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS):

Merci, Monsieur le député Gilles Martin, pour cette question.

Cela fait plusieurs années que le Conseil d'Etat se préoccupe des questions concernant les aspects militaires et civils de l'aéroport de Sion. D'ailleurs, dans l'étude de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne sur l'aéroport de Sion face à son avenir, le Conseil d'Etat avait envisagé l'hypothèse, dans un scénario 3, d'un développement des activités civiles de l'aérodrome en cas d'abandon par l'armée de ses activités militaires. Le rapport a été porté à la connaissance du Conseil d'Etat et est publié sur son site Internet. Toutes ces démarches ont été réalisées en étroite collaboration avec la ville de Sion. On peut penser à un partenariat public/privé pour développer au mieux cet outil économique important pour notre population et notre tourisme.

Mais il importe, dans un premier temps, de régler dans le détail, les questions relatives au départ de l'armée. Par la décision du Conseil d'Etat du 13 août 2014, ce dernier a désigné un comité de pilotage stratégique qui aura pour but, en collaboration avec la Confédération, la ville de Sion et les acteurs économiques concernés, de définir les implications techniques et financières du retrait des forces aériennes du site de Sion (places de travail, entretien des infrastructures, valeurs des terrains, Skyguide et j'en passe). Ce comité est présidé par M. le conseiller aux Etats Jean-René Fournier et se réunira avec les représentants de la commune, de la Confédération, de l'armée, du canton et des associations des usagers de l'aéroport à la fin septembre 2014.

Actuellement, le Service de la formation professionnelle, qui dépend du Département de la formation et de la sécurité, travaille avec l'armée pour le maintien du centre de formation sur la place de Sion, malgré la fermeture définitive de la base aérienne.

Le Grand Conseil sera naturellement tenu au courant de l'avancement de ces travaux.

Voilà l'état actuel.

Le président:

Dernière ligne droite de notre session de septembre: nous revenons aux **Urgences**.

Nous traitons ensemble les points 21 et 22 de l'ordre du jour; bien sûr que le postulat demandera un vote, mais les réponses de M. le conseiller d'Etat viendront à la fin du développement des deux interventions.

- 21.** Interpellation urgente PLR, par Thierry Stalder (suppl.): Suppression des passages pour piétons: excès de zèle du canton du Valais? (08.09.2014) **5.0091**

Dringliche Interpellation PLR, durch Thierry Stalder (Suppl.): Aufhebung von Fussgängerstreifen – Übereifer des Kantons Wallis? (08.09.2014) **5.0091**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

- 22.** Postulat urgent UDC, par Grégory Logean: Passages-piétons: pour un retour à la raison! (08.09.2014) **5.0092**

Dringliches Postulat UDC, durch Grégory Logean: Fussgängerstreifen: Rückkehr zur Vernunft! (08.09.2014) **5.0092**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Le président:

Je n'ai aucune demande de parole.

Je la passe donc directement à M. le chef du département.

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Je vais essayer d'être relativement complet sur ce dossier.

Le concept fédéral 2012 «Via sicura» se traduit par des adaptations légales et des recommandations du DETEC ayant également valeur législative.

Dans ce contexte, la démarche du Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) d'analyse des passages piétons du réseau routier cantonal et de mise en œuvre des mesures nécessaires repose sur deux fondements:

Le premier est la volonté ferme d'offrir une sécurité en tout cas minimale mais si possible accrue aux utilisateurs de ces passages.

Le deuxième est le respect des prescriptions légales en matière d'infrastructures routières.

Cette obligation et les décisions en termes de mesures à prendre relèvent de la responsabilité du propriétaire de l'infrastructure, dont les passages piétons, en tant qu'ouvrages, font partie intégrante.

Conclusion des analyses: le SRTCE a communiqué, dès la fin 2012, qu'environ 1/3 des 1'760 passages existants ne satisfaisaient plus, à des degrés divers, aux exigences de sécurité et nécessitaient donc des interventions, une information, dont les médias se sont faits d'ailleurs largement l'écho.

L'élimination de points noirs doit être comprise comme une démarche d'assainissement des passages piétons présentant des insuffisances importantes en termes de sécurité et constituant donc des ouvrages dangereux pour leurs utilisateurs. Si des assainissements ne peuvent être entrepris à l'endroit du passage existant dangereux, sa suppression s'impose. Dans ce contexte et en toute logique, les dispositions normatives ne retiennent pas l'occurrence d'accidents comme caractéristique contraignante préalable parce qu'il ne peut pas être admis d'attendre, pour intervenir sur un passage présentant des déficits sécuritaires, que des piétons y soient accidentés.

Depuis plus de 18 mois, le SRTCE collabore avec les communes de site. Il partage avec ces dernières les conclusions des analyses effectuées, les constats *in situ*, la recherche commune de solutions, la discussion et la planification des mesures à mettre en œuvre. Dans ce cadre, une attention accrue, par exemple, est portée aux cheminements préférentiels, notamment aux cheminements scolaires ou de personnes âgées. A ce jour, l'expérience de collaboration avec les communes s'avère très positive et les solutions dégagées le sont, on peut le dire, dans la quasi-totalité des cas à satisfaction réciproque des parties. La démarche du SRTCE s'effectue également en partenariat avec la Commission cantonale de signalisation routière, qui réunit également des représentants de la police cantonale, du Service de la circulation routière et du SRTCE. A plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, vous l'avez vu, les médias se sont plu à se faire l'écho de positions différenciées, parfois qualifiées de divergences, entre les représentants des divers acteurs cantonaux en matière de sécurité routière. Les principes d'une concertation, respectivement d'une collaboration constructive telles que celles-ci ont toujours prévalu, notamment au sein des instances susmentionnées, ont été rappelés par les directions des services et entités concernés, tout comme l'ont été la volonté et l'exigence de poursuivre le travail commun dans l'objectif d'une préservation et d'une amélioration de la sécurité.

L'évolution de la dangerosité de passages existants est due à plusieurs facteurs, notamment la densification du bâti et la présence de mobiliers urbains de plus en plus importante limitant progressivement l'espace de vision des piétons et des automobilistes.

Le marquage d'un passage pour piétons sert à régler la priorité entre ces derniers et les automobilistes.

Le critère déterminant, auquel aucune dérogation n'est admissible, ni légalement ni sous l'angle d'une attitude responsable à l'égard des usagers des passages piétons, est la

distance de visibilité. Conscient de son devoir et de sa responsabilité vis-à-vis de ces usagers, le SRTCE n'entend pas y déroger.

Une pesée d'intérêts est conduite avec la commune de site. Elle prend en compte les spécificités locales du trafic et du lieu, par exemple le fait que, suite au déplacement ou à la fermeture de bâtiments à grande fréquentation (écoles, EMS, bureaux postaux, établissements publics), l'actuelle implantation ne revêt plus de pertinence.

Hors les cas précités, le retrait de passages satisfaisants en termes de distance de visibilité mais insuffisants en termes de fréquentation ne concerne qu'un nombre très très faible, quasi-inexistant, de passages et permet très souvent de concentrer le flux de piétons sur un passage situé à proximité.

Le SRTCE poursuit activement la discussion avec nombre de communes pour trouver à chaque endroit la solution la plus adaptée ou, au moins, la solution offrant la sécurité minimale requise.

De ce fait, le nombre de passages pour piétons supprimés sans aucune mesure de remplacement n'est à ce stade pas encore définitivement connu. Partout où cela est possible, un itinéraire piétonnier alternatif est recherché, arrêté par les communes de site et le déplacement d'un passage, voire la création d'un nouveau passage sont réalisés. La suppression d'une traversée dangereuse n'est convenue qu'en dernier ressort et, lors de leurs déplacements en localité, les piétons sont logiquement appelés à utiliser les traversées mises à disposition parce qu'offrant les conditions de sécurité suffisantes.

Alors je pense que les remarques de la police cantonale, les critères mentionnés, les spécificités locales ont tous été pris en compte. Il n'est, dès lors, pas nécessaire de refaire tout le travail.

Pour ces raisons, il est proposé le rejet du postulat.

Le président:

Merci Monsieur le chef du département.

Je passe la parole au député Grégory Logean juste pour un complément.

Logean Grégory, député, UDC:

Bien évidemment que les explications fournies par le conseiller d'Etat Jacques Melly ne nous satisfont pas et je pense que c'est en tout cas également le cas pour M. Georges Delaloye qui se trouve à la tribune. En tout cas pour le groupe PLR, nous avons pu discuter avec eux, je pense que les réponses qui ont été données même à leur interpellation, j'imagine, bon ça ce n'est pas à moi à le décider, sont probablement largement insuffisantes.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous nous dites que vous avez consulté, que vous avez discuté avec la police cantonale, qu'on a tenu compte des différentes remarques.

Alors, il faudra qu'on m'explique certaines choses, notamment comment se fait-il que, le 31 juillet dernier, sur Rhône FM, Jean-Marie Bornet s'est montré extrêmement critique, alors plus critique puisqu'il parle carrément de mise en danger de la sécurité des enfants notamment, c'est l'argument qu'il a évoqué, il a été sans ambiguïté, je vous invite toutes et tous, Chers collègues députés, je peux vous envoyer le lien si vous le souhaitez, à écouter ce passage de Rhône FM qui est extrêmement intéressant et surtout sans ambiguïté. Ces différentes critiques se retrouvent également dans le Nouvelliste du 15 août 2014, soit deux semaines plus tard. Donc, je veux dire, à un moment donné, c'est comme avec la braconnerie, s'il y a un coup de feu accidentel, on peut croire que c'est un accident, mais s'il y a un deuxième coup de feu droit derrière, on peut quand même penser qu'il se passe quelque chose. Et là Jean-Marie Bornet a été aussi extrêmement clair et il termine, comme on le fait d'ailleurs dans notre postulat: pourquoi nos enfants sous prétexte qu'ils sont moins nombreux que dans les grandes métropoles n'auraient-ils pas droit à la même sécurité? La police cantonale relève également qu'il n'y a eu aucun point noir sur les différents passages piétons.

En effet, on parle quand même de 660 passages piétons supprimés ou modifiés sur 1'760, soit plus de 30% des passages piétons. Alors, je me pose la question: soit nous avons affaire à des normes et recommandations qui sont excessives, non adaptées, ou alors qu'on a fait tout faux ces dernières années. Alors, est-ce qu'on aurait fait tout faux? Comment se fait-il que l'on doive supprimer autant de passages piétons? Vos prédécesseurs, Monsieur le conseiller d'Etat, auraient-ils fait tout faux? Que se passe-t-il?

Bien, la réponse, à mon avis, est assez claire, quand on regarde les statistiques de la police, c'est d'ailleurs le cas de Jean-Marie Bornet qui précise, et les statistiques le démontrent, qu'il y a eu..., s'il vous plaît, Chers collègues, 5 piétons qui ont perdu la vie en 2013. Eh bien!, sur ces 5 piétons, 4 ne se trouvaient pas sur un passage pour piétons. Ce qui montre quand même que la mortalité, c'est une évidence, est beaucoup plus élevée en dehors des passages pour piétons, c'est logique, et ce serait même encore plus dangereux puisque, dans les écoles, maintenant, on sensibilise les enfants à respecter les passages piétons, à ne pas traverser, en collaboration justement avec la police, en disant: vous observez à gauche, à droite, avant de traverser et, s'il n'y plus de passages piétons, ça sera compliqué. Et puis, moi, il y a une image qui me frappe, c'est justement à Vex vers l'Argilly où les passages piétons ont été remplacés par un panneau comme pour le gibier: attention gibier, non là c'est: attention éventuellement il peut y avoir des gens qui traversent. Donc, on transforme finalement les piétons en du gibier et ça je pense que c'est extrêmement regrettable.

Ensuite, il y a un élément extrêmement important qu'il faut relever: où sont les compétences? Est-ce que c'est de la compétence des recommandations de Berne, on n'a pas le choix, c'est des directives? Eh bien!, encore une fois, moi, je vous invite à écouter Rhône FM pace qu'il y a Guido Biemann, le porte-parole de l'Office fédéral des routes, je vais le citer mais vous pouvez l'écouter, donc je ne déforme aucun propos puisque je les reprends mot pour mot: «Nous procédons aux recommandations mais les décisions relèvent des autorités locales et cantonales les plus à même de connaître les particularités de chaque passage piétons.» Et c'est exactement ce qu'on demande: c'est que maintenant le canton et les communes pour ce qui est des routes communales prennent leurs responsabilités et arrêtent de se retrancher derrière des directives fédérales, ça c'est trop facile puisqu'on nous le dit: les cantons décident en fonction des spécificités locales.

Et puis, Monsieur le conseiller d'Etat, si vous avez peur, comme pour le loup, de prendre vos responsabilités pour le non-respect de certaines normes, eh bien!, je précise aussi que d'entente avec le PLR, nous avons demandé le vote nominatif pour le postulat qui va suivre parce que, bien évidemment, on ne se satisfait pas de cette réponse, et on pourra prendre nos responsabilités en tant que Parlement et vous donner le mandat – et là vous serez libre finalement de toutes contraintes ou de toutes poursuites puisque ce sera un mandat du Parlement – de revoir cette politique de suppression des passages piétons qui, comme le relève la police cantonale, comme le relèvent différents observateurs, est extrêmement inquiétante et dangereuse.

Et dernier élément: le critère de la fréquence pour supprimer les passages piétons, est-ce normal qu'à La Luette, on n'ait pas de passage piétons parce qu'on a moins de 50 personnes/heure et puis, après, je ne sais plus combien c'est: une centaine pour 3 heures? C'est quand même grave. Et ici, je cite à nouveau Jean-Marie Bornet: est-ce que nos enfants, sous prétexte qu'ils sont moins nombreux que dans les grandes agglomérations...

(Le président: Je vous laisse conclure, Monsieur le député.)

...auraient droit à moins de sécurité?

Vous l'aurez compris, le groupe UDC, en collaboration avec la démarche du groupe PLR, vous demande bien évidemment d'accepter ce postulat et le vote nominatif, comme pour R3, permettra à chacun d'entre vous de prendre vos responsabilités puisque la liste du vote sera remise aux différentes associations de parents et autres organisations qui militent pour le maintien des passages piétons.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Est-ce que M. le chef du département souhaite apporter un complément?

Melly Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE):

Effectivement, je pense qu'il n'y pas grand-chose à répondre. C'est clair que, là, on va mettre en parallèle un article de journal avec une analyse fouillée qui a été demandée, qui a été réalisée dans mes services et qui démontre qu'en tout cas les communes, les personnalités qui avaient à se prononcer là-dessus l'ont fait. On peut refaire le travail une deuxième fois sur la base d'une allégation qui a paru dans le journal, c'est tout à fait possible. On fera simplement le même travail une deuxième fois.

Quant à savoir si c'est une question de courage ou pas que de prendre ce genre de décision, je pense que c'est d'abord une affaire de bonne gestion de notre canton. Je crois que les décisions que nous prenons ici tous ensemble ne sont pas le fait de prendre un risque politique ou un risque quelconque. Je crois que là vous voulez porter le débat un petit peu ailleurs.

Quant à ce qui se passe dans le val d'Hérens, eh bien!, certainement que la traversée de la route à La Luette peut-être fait problème, peut-être que c'est un élément que l'on pourrait certainement analyser. Je crois que vous pourriez déposer cela. J'ai aussi appris que vous aviez des grands projets pour le val d'Hérens suite au retrait du projet de parc naturel. Peut-être que vous pourriez aussi vous occuper de la sécurité dans cette vallée.

Le président:

Le postulat est combattu par le Conseil d'Etat.

J'ai une demande de vote nominal: 19 députés ont signé cette demande.

Nous passons donc au vote.

Par 65 voix contre 38 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat urgent 5.0092 du député Grégory Logean.

Vote nominal

Namensabstimmung

Le président:

Ce postulat urgent est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour exécution.

23. Interpellation urgente CVPO, par Philipp Matthias Bregy, Urs Kuonen, Beat Rieder et Guido Walker: Trafic régional Brigue-Iselle-Domodossola: a-t-on déjà un train de retard? (08.09.2014) **5.0093**

Dringliche Interpellation CVPO, durch Philipp Matthias Bregy, Urs Kuonen, Beat Rieder und Guido Walker: Regionalverkehr Brig-Iselle-Domodossola: Ist der Zug bereits abgefahren? (08.09.2014) **5.0093**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Kuonen Urs, Grossrat, CVPO:

Nachdem gestern hier im Parlament durch die Annahme der Wahl des Staatsrats mittels dem Proporzverfahren das Wallis ins Mittelalter verfrachtet wurde, suchten wir draussen vergebens nach der Kutsche, um nach Hause zu fahren... Nun droht uns dasselbe Schicksal durch die Aufhebung der Zugverbindung für unsere italienischen Mitarbeiter im Oberwallis von Osten her.

Durch das Ausbleiben der Finanzierung auf italienischer Seite nach dem diesjährigen Fahrplanwechsel droht der Verlust des regionalen Zugverkehrs zwischen Brig, Iselle bis Domodossola.

Es braucht bis Ende September, also bis in 14 Tagen, eine dauerhafte Lösung für die 800 Grenzgänger, die über anderthalb Stunden pro Tag an Arbeitszeit, sprich Reisezeit über dem Simplonpass verlieren würden. Durch die winterliche Passfahrt können diese das rechtzeitige Erreichen des Arbeitsplatzes nicht mehr garantieren. Es droht den für die Oberwalliser Wirtschaft wichtigen Arbeitnehmern gar die Kündigung.

Falls die Finanzierung durch die italienischen Behörden nicht zustande kommt, muss der Kanton Wallis seine Verantwortung wahrnehmen.

Deshalb stellen wir dem Staatsrat folgende Fragen:

- Wie ist die aktuelle Situation bezüglich der Finanzierung des Regionalverkehrs ab dem Fahrplanwechsel vom Dezember 2014?
- Welche Massnahmen hat der Staatsrat bis heute unternommen?
- Was gedenkt der Staatsrat, bei einem negativen Entscheid zu tun, und wie sieht das Fahrplanangebot im regionalen Verkehr auf dieser Strecke aus?

Melly Jacques, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU):

Aufgrund verschiedener Gespräche zwischen Vertretern der SBB, des Bundesamts für Verkehr und dem Kanton Wallis sowie den italienischen Vertretern konnten im März 2014 Lösungen für das Fahrplanjahr 2014 gefunden werden.

Die Diskussionen wurden in der Zwischenzeit weitergeführt. An einer Sitzung Ende Mai 2014 in Mailand zwischen den italienischen und Schweizer Vertretern wurden die verschiedensten pendenten Verkehrsdossiers zwischen der Schweiz und Italien diskutiert. Darunter war auch die Zugverbindung zwischen Brig-Iselle-Domodossola. Die Vertreter der Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau haben dabei die Bedeutung dieser Zugverbindung für den Kanton Wallis dargelegt. Diese Problematik muss im Gesamtzusammenhang der Diskussionen zwischen dem Bund und den betroffenen Instanzen in Italien im Verkehrsbereich betrachtet werden. Aus diesem Grund sind keine schnellen Entscheide möglich. Seitens der SBB wurde in den vergangenen Wochen mit Nachdruck eine weitere Sitzung zwischen den Partnern gefordert, die noch nicht stattgefunden hat. Ziel ist es, diese Sitzung bis spätestens Anfang Oktober 2014 durchzuführen.

Die Dienststelle für Strassen, Verkehr und Flussbau ist in sehr engem Kontakt mit den SBB und dem Bundesamt für Verkehr. Das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, setzt sich via seiner Dienststelle dafür ein, entsprechende Lösungen zu finden, um weiterhin die für die Oberwalliser Wirtschaft benötigten Zugverbindungen zwischen Brig-Iselle-Domodossola aufrecht erhalten zu können.

Sobald entsprechende Ergebnisse vorliegen, wird die Öffentlichkeit informiert.

- 24.** Interpellation urgente CSPO, par Diego Furrer (suppl.), Georges Schnydrig, Alex Schwestermann et Konstantin Bumann (suppl.): Rapport d'experts concernant la question du site hospitalier dans le Haut-Valais (08.09.2014) **2.0060**

Dringliche Interpellation CSPO, durch Diego Furrer (Suppl.), Georges Schnydrig, Alex Schwestermann und Konstantin Bumann (Suppl.): Expertenbericht Spitalstandortfrage Oberwallis (08.09.2014) **2.0060**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Der Präsident:

Ich gebe das Wort an die Frau Staatsrätin.

Waeber-Kalbermatten Esther, Staatsrätin, Vorsteherin des Departements für Gesundheit, Soziales und Kultur (DGSK):

Ich kann Ihnen auf diese dringliche Interpellation folgende Antwort geben:

Der Staatsrat hat, basierend auf den Expertenberichten, welche vom Gesundheitsökonom Willy Oggier durchgeführt wurden, am 22. Januar dieses Jahrs entschieden, auf Spitalneubauten im Kanton Wallis zu verzichten. Dieser Entscheid wird damit begründet, dass die Finanzierung einzig mit den Spitaltarifen ohne zusätzliche massive kantonale Subventionen nicht möglich ist. Was das Oberwallis betrifft, hat der Staatsrat das Spital Wallis beauftragt, innert kürzester Frist, Studien im Hinblick auf die Zusammenlegung der Spitalaktivitäten auf einem der beiden Spitalstandorte auszuarbeiten und diese dem Staatsrat zur Genehmigung zu unterbreiten. Die Ergebnisse dieser Studie wurden dem Staatsrat noch nicht übergeben.

Aufgrund Ihrer Interpellation habe ich die von Ihnen formulierten Fragen an das Spital Wallis gestellt und die drei Experten haben gemeinsam folgende Antwort gegeben, die ich Ihnen hier wortwörtlich vorlese:

«Die laufende Studie "Ein einziges Spitalzentrum im Oberwallis" wird durch die drei ausserkantonalen Büros Limacher AG, Zürich, Rapp Architekten AG, Basel, und Metron Verkehrsplanung AG, Brugg, durchgeführt. Diese drei spezialisierten Spital- und Verkehrsplanungsbüros haben alle Kriterienbereiche sowie die subsummierten Kriterien vor der Studie unabhängig von jeglichen Entscheidungsträgern und politischen Kreisen festgelegt und anschliessend mehrmals öffentlich kommuniziert:

- Funktionelle Abhängigkeiten
- Soll-Raumprogramm
- Nutzungsmöglichkeiten der bestehenden Gebäude
- Erfüllung Soll-Raumprogramm
- Erfüllung Funktionelle Abhängigkeiten
- Realisierbarkeit, Etappierung
- Investitionskosten
- Künftige Weiterentwicklung Spital, Arealnutzung
- Verkehrserschliessung und Sicherheit (Lonza / Hochwasser).

Die Kriterien sind wie folgt evaluiert worden: erfüllt, teilweise erfüllt oder nicht erfüllt.

Diese Kriterien wurden/werden während der Studie nicht abgeändert. Auf Antrag der Oberwalliser Präfekten und Vizepräfekten haben die Experten die Studie einzig um das Kapitel "Kurzstudie Spitalneubau im Grünen" ergänzt und auch über diesen Schritt öffentlich informiert.

Die Spitalplanungsstudie wird als "Qualitative Studie" basierend auf den empirisch korrekt sowie vollständig erhobenen internen Spitaldaten, allen schweizerischen Soll-Kennzahlen aus dem Spitalbereich, den relevanten SIA-Normen, Sicherheitsvorschriften und Raumplanungsvorschriften erstellt. Eine "Quantitative Studie", welche auf einer numerischen Gewichtung aufbaut, wird den mannigfaltigen, komplexen Abhängigkeiten und Iterationen der künftigen Spitalplanung nicht gerecht. Die drei Expertenbüros wenden sie in diesem Kontext nicht an.

Die drei Expertenbüros garantieren, dass alle geprüften Teilbereiche zu einer einzigen Synthese zusammengeführt und qualitativ korrekt und neutral beurteilt werden. Dieser Schlussbericht wird durch die Experten sowohl textlich wie auch graphisch so aufgearbeitet, dass den Entscheidungsträgern (Verwaltungsrat Spital Wallis, politische Behörden) sowie der Bevölkerung eine logische, fachlich fundierte, neutrale und nachvollziehbare Entscheidungsgrundlage vorliegen wird.»

25. Interpellation urgente Manfred Schmid, CVPO: La Fête fédérale de tir 2015 aura-t-elle lieu à Viège/Rarogne? (08.09.2014) **3.0148**

Dringliche Interpellation Manfred Schmid, CVPO: Findet das Eidg. Schützenfest 2015 in Visp/Raron statt? (08.09.2014) **3.0148**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Schmid Manfred, Grossrat, CVPO:

Im Juni 2015 soll in der Region Raron/Visp das Eidgenössische Schützenfest durchgeführt werden. Bereits in drei Monaten soll mit dem Aufbau der Schiessanlagen begonnen werden auf dem Flugplatz in Raron.

Durch Streitigkeiten zwischen der Fluggruppe Oberwallis und der Gemeinde Raron ist die Durchführung des einmaligen Anlasses für das Wallis jedoch gefährdet. Zum jetzigen Zeitpunkt liegt der Kompromissvorschlag seitens der Verantwortlichen der Gemeinde Raron auf dem Tisch. Es liegt nun an der Fluggruppe Oberwallis, einen Schritt vorwärts zu machen, um eine Einigung in den offenen Fragen zu erzielen.

Ich fordere den Staatsrat in meiner dringlichen Interpellation trotzdem auf, einzugreifen in dieser Angelegenheit, da der Staat Wallis als Besitzer von Immobilien und Boden in der Kernzone des Schützenfests selber involviert ist. Sei das in der Form einer Mediation unter den Parteien, wo der Staatsrat sicher Lösungen in dieser dringlichen Angelegenheit erwirken kann. Die Zeit drängt. Ich erwarte die nötigen Antworten und Reaktionen seitens des Staatsrats. Merci.

Freysinger Oskar, Staatsrat, Vorsteher des Departements für Bildung und Sicherheit (DBS):

Sehr geehrter Herr Schmid, danke für diese Frage.

Die Vorbereitungen für das Eidgenössische Schützenfest in Raron und Visp vom 11. Juni bis 12. Juli 2015 werden so stattfinden, wie vom Organisationskomitee her geplant.

Im «Walliser Bote» vom 3. September 2014 ist ein Artikel erschienen, welcher mindestens die Optik des Eidgenössischen Schützenfests betrifft. Der Vertreter des Staates, Herr Grégoire Jirillo, Sportamtchef, erklärt in seinem Bericht vom 1. September 2014 zu Händen der Verantwortlichen Valais-Wallis 2015, dass eine Einsprache seitens der Fluggruppe Oberwallis vorliegt. Es geht da um den Abriss der bestehenden Erdhangars.

Die Diskussion besteht schon seit fast zwei Jahren zwischen der Gemeinde Raron und der Fluggruppe Oberwallis.

Die Fluggruppe Oberwallis hat unbeantwortete Fragen zum Flugplatzbetrieb, welche die Zeit nach dem Eidgenössischen Schützenfest 2015 betreffen. Sie hat Einsprache gegen den von der Gemeinde publizierten Abbruch der Erdhangars erhoben. Werden die Erdhangars im Herbst/Winter 2014 nicht abgebrochen, kann das Festzentrum Raron nicht wie geplant erstellt werden. Das ist schon klar. Es müsste mit allen Mitteln ausgeschlossen werden können, dass das Eidgenössische Schützenfest 2015 Opfer der seit Monaten andauernden Diskussionen wird, das Fest selber aber eigentlich nicht das Problem ist. Es geht nicht um eine Einsprache gegen das Fest. Die Gemeinde Raron, die Fluggruppe Oberwallis, das OK des Eidgenössischen Schützenfests sowie die Vertreter von Bund und Kanton (vertreten durch Herrn Jirillo) werden sich in Kürze – grosser Kürze – treffen, um die Abkommen im Detail fertigzustellen und zu unterzeichnen. Die Verhandlungen stehen somit kurz vor dem Abschluss. Die Hoffnung stirbt zuletzt! Wir werden schauen, aber es sollte eigentlich in den nächsten Tagen gelöst sein.

26. Motion urgente UDC, par Charles Clerc et Eric Jacquod: Constitution de deux groupes parlementaires UDC (08.09.2014) **7.0025**

Dringliche Motion UDC, durch Charles Clerc und Eric Jacquod: Bildung von zwei UDC-Fraktionen (08.09.2014) **7.0025**

Texte déposé

Hinterlegter Text

Développement et traitement

Entwicklung und Behandlung

Clerc Charles, député, UDC:

C'est clair que cette motion urgente s'adresse uniquement au niveau du Grand Conseil, à ce plenum, et non aux conseillers d'Etat, mais ils sont les bienvenus pour écouter.

Par courrier du 11 juin 2014, le groupe UDC a fait la demande, une demande formelle au niveau du Bureau, pour la séparation du groupe UDCVR en deux groupes: un groupe UDC Centre et un groupe UDC Bas.

Le Bureau s'est réuni le 17 juin 2014 pour traiter de ce point à l'ordre du jour et a déclaré la demande de l'UDCVR irrecevable.

Si vous avez deux juristes qui donnent leur avis sur un article de loi ou de règlement, vous avez deux avis différents... ou trois..., c'est encore pire.

Ici, c'est dans cette situation que l'on se trouve.

Le Bureau a discuté, n'a pas réussi à trouver une lecture unanime de l'article 48 de notre règlement et a dû passer au vote. Le modèle était partagé: il n'y avait pas d'un côté l'UDC et, de l'autre côté, tous les autres groupes.

Pour l'UDC, l'article 48 alinéa 3 permet la constitution de deux groupes en cours de législature. Je cite cet article: «La commission de validation examine la régularité de la composition des groupes politiques et en rapporte au Grand Conseil à la session constitutive. En cours de législature, la commission de justice examine les modifications intervenues et en rapporte au Grand Conseil quant aux incidences sur la représentativité des groupes et sur l'aide financière qui leur est allouée.»

Le groupe UDC ne demande rien d'autre que l'application de l'article 48 alinéa 3.

Les arguments qui seront peut-être avancés parmi vous, c'est la répartition dans les commissions ou les présidences de commission et le fait que de séparer en deux groupes aurait une incidence sur ces répartitions. Je sais. Je ne sais pas quelles seront les incidences pour nous, quelles seront les incidences pour vous, les calculs n'ont pas été faits ou, du moins, je n'ai pas demandé ces calculs à Claude Bumann dans ce sens-là.

Mais, la question aujourd'hui est: la demande de l'UDC était-elle recevable ou pas? Et c'est le plenum qui devra le trancher vu que le Bureau a donné cette voie de recours pour notre groupe.

Je vous remercie de soutenir quand même cette motion qui demande justement la recevabilité du groupe UDC à se séparer en deux groupes. Merci.

Claivaz Christophe, député, PLR:

Le groupe PLR s'oppose à la motion urgente et à la demande faite par l'UDC de scinder son groupe du Valais romand en deux sous-groupes.

Tout d'abord, du point de vue formel, l'article 48, qui a été rappelé par le député Charles Clerc, au niveau de l'alinéa 1, dit clairement que les groupes sont constitués après les élections avant la session constitutive et validés par la commission de validation. Cette commission, d'ailleurs, est remplacée par la commission de justice à ce moment-là, ce qui mentionne bien que ça doit être fait au début.

Le choix qui a été fait par le groupe UDC connaissait qu'en restant un seul groupe sur le Valais romand avait plus de poids dans la représentation dans les commissions. Ce choix, c'est le choix aussi qu'a fait le PLR depuis plusieurs législatures d'avoir un seul

groupe. Le PDC du Valais romand a un choix différent. Je ne suis pas ici pour le commenter mais ce choix est connu dès le début de la législature. Libre à l'UDC de changer d'optique à la prochaine législature après les prochaines élections mais le règlement, actuellement, ne le permet pas.

Et l'alinéa 3 en lien avec la commission de justice est pour des changements intervenus au sein du groupe. La dernière fois que cet article a dû être soupesé, c'est au moment où M. Louis Ursprung a rejoint les «électeurs libres». On change de parti. Si maintenant et en toute honnêteté, je suis satisfait que ça n'a pas été le cas, mais si certaines menaces prononcées au mois de mai à la réception de M. le président du Grand Conseil à Ayent, dans le feu de l'action, s'étaient avérées et puis que l'excellent deuxième vice-président du Grand Conseil, M^e Perruchoud et ses amis l'ayant soutenus étaient exclus du groupe, voire du parti, à ce moment-là, c'est de ce changement-là dont on parle et la commission de justice aurait dû se positionner là-dessus. Cela n'a pas été le cas. Donc, cet alinéa 3, pour nous, ne s'applique pas.

Maintenant au-delà de l'aspect formel, ce n'est pas aux institutions de s'adapter pour régler des problèmes internes à chaque groupe. Chacun est libre de fonctionner comme il veut. Au niveau du PLR, nous avons quatre sous-régions qui travaillent avec des chefs de région et puis, après, on fait la séance de groupe cantonale, mais on ne va pas demander la création de quatre groupes, ce serait impossible, mais de deux groupes dans ce sens-là.

La discussion sur les sièges en commission a été évoquée par mon préopinant.

Et puis, après, il y a la question du coût. L'aide qui est accordée aux groupes: indépendamment des 5'000 francs par député, que même les députés qui ne font pas un groupe reçoivent, il y a 6'000 francs par groupe. A l'heure actuelle, nous nous trouvons dans la situation où ces 6'000 francs représentent une plus-value par député du PLR de 214 francs alors qu'elle l'est pour l'UDC du Haut de 1'000 francs. On ne remet pas en cause cela, mais la demande qui est faite, c'est de rajouter une aide de 6'000 francs pour le groupe qui serait créé plus une aide de 3'000 francs pour le chef de groupe. Même si ce sont des coûts qui ne sont pas élevés dans un budget cantonal, nous sommes opposés à ce fait. Et le PLR défend d'avoir des groupes forts qui ont suffisamment de membres dans ce Parlement pour ne pas multiplier non plus les interlocuteurs et pour ne pas multiplier les prises de parole au plenum.

Dernier point: à l'heure actuelle, le règlement du Grand Conseil est en discussion pour être modifié, entre autres, par rapport à la composition du Bureau par rapport à la représentation de chaque personne en fonction des forces de son groupe suite à l'acceptation de la motion Nantermod, et ces modifications vont intervenir pour la législature prochaine. A l'heure actuelle, il est exclu pour le PLR d'admettre que, par cette modification du groupe UDC, un groupe représentant 21 députés dans cette salle soit représenté par 4 personnes au niveau du Bureau..., il y aurait 6 PDC, alors German et moi, on va faire quoi? On va servir le café! Non, on n'accepte pas cette chose à l'heure actuelle.

Donc, pour tous ces motifs, le groupe PLR rejette cette motion urgente et vous invite à en faire de même.

Rieder Beat, Grossrat, CVPO:

Die CVPO-Fraktion bekämpft diese Motion.

Herr Clerc, es ist schon so: Wenn Sie zwei oder drei Juristen haben, dann haben Sie zwei oder drei Meinungen. Darum stützen wir uns dann immer auf die neutralen Dritten, nämlich die Nichtjuristen. Die müssen dann entscheiden. Und alles, was der Nichtjurist Claivaz vorher gesagt hat, ist richtig – nämlich, dass Sie nur zu Beginn einer Legislatur die Fraktionen bestimmen können und nicht während einer Legislatur.

Und darum geht es. Lesen Sie den Artikel 48 genau durch. Jeder Nichtjurist kann diesen Artikel genau und genügend lesen.

Ich rate Ihnen an, diese Motion abzuweisen.

Eyer German, Grossrat, AdG/LA:

Als der Antrag im Büro kam, seitens der UDC, zwei Fraktionen zu bilden im Unterwallis, habe ich als Büromitglied seinerzeit diesem Antrag zugestimmt (ich war dafür), weil meiner Ansicht nach das Reglement unterschiedlich interpretiert werden kann. Und ich wollte auch dem Fraktionspräsidenten der UDC einen Rettungsring zuwerfen, weil er doch in einer schwierigen Situation war mit seiner Fraktion im Unterwallis.

Wir haben dann an der Fraktionssitzung von letzter Woche innerhalb der Fraktion darüber diskutiert und dort war die Meinung anders, als die meine – das kann auch vorkommen als Fraktionschef – und die grosse Mehrheit meiner Fraktion ist gegen diese Motion und wird dagegen stimmen.

Danke schön.

Le président:

Danke Herr Grossrat.

Juste un complément: le Bureau maintient sa décision du 17 juin 2014 et vous prie de refuser la demande de l'UDCVR de créer deux groupes parlementaires.

Nous allons donc voter.

Par 92 voix contre 21 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion urgente 7.0025 du député Charles Clerc.

Cette motion est ainsi classée.

Voilà, encore deux minutes, s'il vous plaît.

Nous sommes arrivés au terme du programme de la session de septembre, je le répète et je vous remercie vraiment pour l'excellence du travail autant du Parlement, du Conseil d'Etat, des services de l'Etat que de mon Service parlementaire, et surtout aussi pour la haute tenue des débats.

Je ne vais pas prolonger, simplement souhaiter bonnes vendanges, bonne chasse aux chasseurs et aux enseignants chasseurs, bonne foire du Valais, bel automne à toutes et à tous.

Bon appétit, belle journée et à tout bientôt je l'espère.

Merci.

La session ordinaire de septembre 2014 est officiellement close à 12 h 05.

PROJET DE DECRET
créant un fonds pour le financement du projet de la 3e correction du Rhône (première lecture)
DEKRETSENTWURF
zur Schaffung eines Finanzierungsfonds für das Projekt der 3. Rhonekorrektur (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: Mario Rossi
Rapporteur: Annick Clerc Berod

1. Article 1, alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Grégory Logean</i> ¹ Le canton crée un fonds permettant le financement ~~du projet~~ de la ~~3ème 3e~~ correction ~~du Rhône, qualifié de grand projet d'infrastructures~~ du Rhône. ~~XXIe siècle.~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 1, Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grégory Logean</i> ¹ Der Kanton schafft einen Fonds zur Finanzierung ~~des Projekts~~ der 3. Rhonekorrektur. ~~Rhonekorrektur, das als Grossinfrastrukturprojekt des 21. Jahrhunderts anerkannt worden ist.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Grégory Logean</i> ² La 3ème correction du Rhône sera réévaluée en limitant l'emprise sur les surfaces agricoles et les zones à bâtir au strict nécessaire pour la sécurité contre les crues. Décision de la commission: refusée	Artikel 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grégory Logean</i> ² Die 3. Rhonekorrektur wird überdacht, indem der Eingriff in die Landwirtschafts- und Bauzonen strikt auf die Hochwassersicherheit begrenzt wird. Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Grégory Logean</u> ² La 3ème correction du Rhône sera reconsidérée en tenant compte de la faisabilité future d'une gaine technique et d'un aqueduc. Décision de la commission: refusée	Artikel 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grégory Logean</u> ² Die 3. Rhonekorrektur wird überdacht unter Berücksichtigung der zukünftigen Machbarkeit eines technischen Leitungskanals und eines Aquädukts. Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 5, alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC, par Grégory Logean</u> ² Le présent décret est soumis au référendum obligatoire. résolutoire. Retirée	Artikel 5, Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grégory Logean</u> ² Das vorliegende Dekret unterliegt dem obligatorischen Referendum. Resolutivreferendum. Zurückgezogen
5. Article 5, alinéa 3 <u>Proposition du groupe UDC, par Grégory Logean</u> ³ Le Conseil d'Etat fixe l'entrée ~~présent décret entre~~ immédiatement en vigueur. Retirée	Artikel 5, Absatz 3 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Grégory Logean</u> ³ Der Staatsrat bestimmt das Inkrafttreten. ~~Es tritt umgehend in Kraft.~~ Zurückgezogen

CONSTITUTION DU CANTON DU VALAIS (MODIFICATION)
(première lecture)

VERFASSUNG DES KANTONS WALLIS (ABÄNDERUNG)
(erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: Doris Schmidhalter
Rapporteur: Stéphane Pont

1. Article 38 (nouveau) (titre) <i>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</i> Régions~~Districts~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 38 (neu) (Titel) <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</i> Regionen~~Bezirke~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 38 (nouveau), alinéa 1 <i>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</i> ¹ L'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, peut se fonder sur les régions. districts. Décision de la commission: refusée	Artikel 38 (neu), Absatz 1 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</i> ¹ Die Organisation der gesetzgebenden, der vollziehenden und der richterlichen Gewalt kann sich auf die Regionen Bezirke stützen. Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 38 (nouveau), alinéa 2 <u>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</u> ² Les 6 régions ~~13 districts~~ sont les suivantes : ~~suivants: Conches, Brigue, Viège, Rarogne (Rarogne oriental et Rarogne occidental), Loèche, Sierre, Sion, Martigny Hérens, Conthey, Martigny, Entremont, Saint Maurice~~ et Monthey. Décision de la commission: refusée	Artikel 38 (neu), Absatz 2 <u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</u> ² Der Kanton besteht aus den folgenden 6 Regionen: 13 Bezirken: Goms, Brig, Visp, Raron (Östlich Raron und Westlich Raron), Leuk, Siders, Sitten, Martinach, Ering, Gundis, Martinach, Entremont, Saint Maurice und Monthey. Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 38 (nouveau), alinéa 3 <u>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</u> ³ La loi détermine l'appartenance des communes aux régions . ~~districts.~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 38 (neu), Absatz 3 <u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</u> ³ Das Gesetz bestimmt die Zugehörigkeit der Gemeinden zu den Regionen. Bezirken. Beschluss der Kommission: abgelehnt
5. Article 38 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Beat Rieder</u> ¹ L'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, doit ~~peut~~ se fonder sur les districts. Décision de la commission: acceptée	Artikel 38 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Beat Rieder</u> ¹ Die Organisation der gesetzgebenden, der vollziehenden und der richterlichen Gewalt muss kann sich auf die Bezirke stützen. Beschluss der Kommission: angenommen
6. Article 38 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ¹ L'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, doit ~~peut~~ se fonder sur les districts. Décision de la commission: acceptée	Artikel 38 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ¹ Die Organisation der gesetzgebenden, der vollziehenden und der richterlichen Gewalt muss kann sich auf die Bezirke stützen. Beschluss der Kommission: angenommen

7. Article 38 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Diego Clausen</u> 1 L'organisation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, doit ~~peut~~ se fonder sur les districts. Décision de la commission: acceptée	Artikel 38 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Diego Clausen</u> 1 Die Organisation der gesetzgebenden, der vollziehenden und der richterlichen Gewalt muss ~~kann~~ sich auf die Bezirke stützen. Beschluss der Kommission: angenommen
8. Article 39 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ^{2bis} Le personnel de l'administration cantonale, le personnel enseignant et celui des établissements paraétatiques ne peuvent être membres du Grand Conseil Décision de la commission: refusée	Artikel 39 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ^{2bis} Das Personal der Kantonsverwaltung, das Lehrpersonal und das Personal der halbstaatlichen Einrichtungen kann nicht Mitglied des Grossen Rates sein. Beschluss der Kommission: abgelehnt
9. Article 39bis (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ¹ Sous réserve des dispositions contraires de la Constitution ou de la législation, tout citoyen suisse domicilié en Valais est éligible aux fonctions publiques. Décision de la commission: refusée	Artikel 39bis (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ¹ Unter Vorbehalt anders lautender Verfassungs- oder Gesetzesbestimmungen ist jeder im Wallis wohnhafte Schweizerische Stimmbürger in die öffentlichen Ämter wählbar. Beschluss der Kommission: abgelehnt

10. Article 39ter (nouveau), alinéa 2 <u>Proposition du groupe AdG/LA, par Jean-Henri Dumont</u> ² Aucun ~~Un seul~~ membre du Conseil d'Etat ne peut siéger aux chambres fédérales. Décision de la commission: refusée	Artikel 39ter (neu), Absatz 2 <u>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Jean-Henri Dumont</u> ² Kein ~~Nur ein einziges~~ Mitglied des Staatsrats darf in den Eidgenössischen Räten Einsitz nehmen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
11. Article 41 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe AdG/LA, par Jean-Henri Dumont</u> ¹ Le Grand Conseil se compose de 100 130 députés et de 100 130 suppléants, élus pour une durée de quatre ans. Décision de la commission: refusée	Artikel 41 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Jean-Henri Dumont</u> ¹ Der Grosse Rat setzt sich aus 100 130 Abgeordneten und 100 130 Ersatzabgeordneten zusammen, die für eine Dauer von vier Jahren gewählt werden. Beschluss der Kommission: abgelehnt
12. Article 42 (variante 1 et 2) <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ^{4bis} le quorum est fixé à 5% Décision de la commission: refusée au profit de la nouvelle proposition de la commission : ^{4bis} le quorum est fixé à 8%	Artikel 42 (Variante 1 und 2) <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ^{4bis} Das Quorum wird auf 5% festgelegt. Beschluss der Kommission: abgelehnt zugunsten des neuen Vorschlags der Kommission: ^{4bis} Das Quorum wird auf 8% festgelegt.

13. Article 42 (nouveau, variante 1) Répartition des sièges, alinéa 4 <i>Proposition du groupe AdG/LA, par Raymond Borgeat</i> Les sièges sont répartis entre les arrondissements électoraux selon la population ~~suisse~~ de résidence. Le Conseil d'Etat fixe cette répartition avant chaque élection. Décision de la commission: refusée	Artikel 42 (neu, Variante 1) Verteilung der Sitze, Absatz 4 <i>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Raymond Borgeat</i> Die Sitze werden entsprechend der ~~schweizerischen~~ Wohnbevölkerung unter die Wahlkreise verteilt. Der Staatsrat legt diese Verteilung vor jeder Wahl fest. Beschluss der Kommission: abgelehnt
14. Article 42 (nouveau, variante 2) Répartition des sièges, alinéa 4 <i>Proposition du groupe AdG/LA, par Raymond Borgeat</i> Les sièges sont répartis entre les arrondissements et sous-arrondissements selon la population ~~suisse~~ de résidence. Le Conseil d'Etat fixe cette répartition avant chaque élection. Décision de la commission: refusée	Artikel 42 (neu, variante 2) Verteilung der Sitze, Absatz 4 <i>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Raymond Borgeat</i> Die Sitze werden entsprechend der ~~schweizerischen~~ Wohnbevölkerung unter die Wahlkreise und Unterwahlkreise verteilt. Der Staatsrat legt diese Verteilung vor jeder Wahl fest. Beschluss der Kommission: abgelehnt

15. Art. 42 (nouveau) Mode d'élection <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Diego Clausen</u> Variante 3 1 Les membres du Grand Conseil sont élus directement par le peuple. 2 Les sièges sont répartis entre les districts et les demi-districts selon la population suisse de résidence. Chaque district ou demi-district a droit à au moins un siège. Le Conseil d'Etat fixe cette répartition avant chaque élection. 3 Les élections s'opèrent selon le système bi-proportionnel. 4 Dans une première phase, les mandats assurés sont attribués aux listes dans les districts et demi-districts actuels, chaque district et demi-district ayant droit à au moins un mandat assuré. 5 Dans une seconde phase, les mandats restants sont répartis dans chacun des arrondissements énoncés ci-après, selon les sièges cumulés revenants aux groupements. Le mode d'application de ce principe est déterminé par la loi. 6 Pour la répartition des mandats restants, le Valais compte six arrondissements : a) l'arrondissement de Brigue comprenant les districts et demi-district de Conches, Rarogne oriental et Brigue ; b) l'arrondissement de Viège comprenant les districts et demi-district de Viège, Rarogne occidentale et Loèche ; c) l'arrondissement de Sierre comprenant le district de Sierre ; d) l'arrondissement de Sion comprenant les districts de Sion, Hérens et Conthey ; e) l'arrondissement de Martigny comprenant les districts de Martigny et Entremont ; f) l'arrondissement de Monthey comprenant les districts de Saint-Maurice et Monthey. 7 La loi règle les détails et fixe la date du scrutin. Décision de la commission: refusée	Art. 42 (neu) Wahlmodus <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Diego Clausen</u> Variante 3 1 Die Mitglieder des Grossen Rates werden direkt vom Volke gewählt. 2 Die Sitze werden entsprechend der schweizerischen Wohnbevölkerung unter die Bezirke und Halbbezirke verteilt. Jeder Bezirk oder Halbbezirk hat Anspruch auf mindestens einen Sitz. Der Staatsrat legt diese Verteilung vor jeder Wahl fest. 3 Die Wahlen erfolgen nach dem zweistufigen Proportionalverfahren. 4 In der ersten Stufe werden in den heutigen Bezirken und Halbbezirken den Listen Vollmandate zugeteilt, wobei jeder Bezirk oder Halbbezirk Anspruch auf mindestens ein Vollmandat hat. 5 In der zweiten Stufe werden in jedem der nachstehend aufgezählten Wahlkreise nach den kumulierten Sitzansprüchen der Listengruppen die Restmandate verteilt. Die Anwendung dieses Grundsatzes wird durch das Gesetz geregelt. 6 Für die Verteilung der Restmandate zählt das Wallis sechs Wahlkreise: a) der Wahlkreis Brig mit den Bezirken und dem Halbbezirk Goms, Östlich Raron und Brig; b) der Wahlkreis Visp mit den Bezirken und dem Halbbezirk Visp, Westlich Raron und Leuk; c) der Wahlkreis Siders mit dem Bezirk Siders; d) der Wahlkreis Sitten mit den Bezirken Sitten, Ering und Gundis; e) der Wahlkreis Martinach mit den Bezirken Martinach und Entremont; f) der Wahlkreis Monthey mit den Bezirken Saint-Maurice und Monthey; 7 Das Gesetz regelt die Einzelheiten und bestimmt das Datum des Urnengangs. Beschluss der Kommission: abgelehnt

16. Art. 42 (nouveau) Mode d'élection <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Beat Rieder</u> (Variante 3) 1 Les membres du Grand Conseil sont élus directement par le peuple. 2 Les sièges sont répartis entre les districts et les demi-districts selon la population suisse de résidence. Chaque district ou demi-district a droit à au moins un siège. Le Conseil d'Etat fixe cette répartition avant chaque élection. 3 Les élections s'opèrent selon le système bi-proportionnel. 4 Dans une première phase, les mandats assurés sont attribués aux listes dans les districts et demi-districts actuels, chaque district et demi-district ayant droit à au moins un mandat assuré. 5 Dans une seconde phase, les mandats restants sont répartis dans chacun des arrondissements énoncés ci-après, selon les sièges cumulés revenants aux groupements. Le mode d'application de ce principe est déterminé par la loi. 6 Pour la répartition des mandats restants, le Valais compte six arrondissements : a) l'arrondissement de Brigue comprenant les districts et demi-district de Conches, Rarogne oriental et Brigue ; b) l'arrondissement de Viège comprenant les districts et demi-district de Viège, Rarogne occidental et Loèche ; c) l'arrondissement de Sierre comprenant le district de Sierre ; d) l'arrondissement de Sion comprenant les districts de Sion, Hérens et Conthey ; e) l'arrondissement de Martigny comprenant les districts de Martigny et Entremont ; f) l'arrondissement de Monthey comprenant les districts de Saint-Maurice et Monthey. 7 La loi règle les détails et fixe la date du scrutin. Décision de la commission: refusée	Art. 42 (neu) Wahlmodus <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Beat Rieder</u> (Variante 3) 1 Die Mitglieder des Grossen Rates werden direkt vom Volke gewählt. 2 Die Sitze werden entsprechend der schweizerischen Wohnbevölkerung unter die Bezirke und Halbbezirke verteilt. Jeder Bezirk oder Halbbezirk hat Anspruch auf mindestens einen Sitz. Der Staatsrat legt diese Verteilung vor jeder Wahl fest. 3 Die Wahlen erfolgen nach dem zweistufigen Proportionalverfahren. 4 In der ersten Stufe werden in den heutigen Bezirken und Halbbezirken den Listen Vollmandate zugeteilt, wobei jeder Bezirk oder Halbbezirk Anspruch auf mindestens ein Vollmandat hat. 5 In der zweiten Stufe werden in jedem der nachstehend aufgezählten Wahlkreise nach den kumulierten Sitzansprüchen der Listengruppen die Restmandate verteilt. Die Anwendung dieses Grundsatzes wird durch das Gesetz geregelt. 6 Für die Verteilung der Restmandate zählt das Wallis sechs Wahlkreise: a) der Wahlkreis Brig mit den Bezirken und dem Halbbezirk Goms, Östlich Raron und Brig; b) der Wahlkreis Visp mit den Bezirken und dem Halbbezirk Visp, Westlich Raron und Leuk; c) der Wahlkreis Siders mit dem Bezirk Siders; d) der Wahlkreis Sitten mit den Bezirken Sitten, Ering und Gundis; e) der Wahlkreis Martinach mit den Bezirken Martinach und Entremont; f) der Wahlkreis Monthey mit den Bezirken Saint-Maurice und Monthey; 7 Das Gesetz regelt die Einzelheiten und bestimmt das Datum des Urnengangs Beschluss der Kommission: abgelehnt

17. Article 42 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ^{1bis} Seule la variante 2 sera retenue pour la 2ème lecture Décision de la commission: refusée	Artikel 42 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ^{1bis} Für die zweite Lesung wird nur Variante 2 berücksichtigt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
18. Article 46 (nouveau), alinéa 3 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ³ En principe, les groupes parlementaires doivent être représentés dans les commissions selon le système proportionnel. ~~de manière équitable dans les commissions.~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 46 (neu), Absatz 3 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ³ Grundsätzlich müssen die parlamentarischen Gruppen in den Kommissionen gemäss dem Proporzsystem angemessen vertreten sein. Beschluss der Kommission: abgelehnt
19. Article 46 (nouveau), alinéa 3 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ³ ~~En principe,~~ les groupes parlementaires doivent être représentés de manière équitable dans les commissions. Décision de la commission: refusée	Artikel 46 (neu), Absatz 3 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ³ ~~Die Grundsätzlich müssen die~~ parlamentarischen Gruppen müssen in den Kommissionen angemessen vertreten sein. Beschluss der Kommission: abgelehnt
20. Article 47 Délégation (nouveau) <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> Le Grand Conseil ne peut déléguer son pouvoir de légiférer qu'exceptionnellement. Les modalités sont définies dans la loi retirée	Artikel 47 Delegation (neu) <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> Der Grosse Rat kann seine Gesetzgebungskompetenz nur ausnahmesweise delegieren. Die Einzelheiten werden im Gesetz festgelegt. Zurückgezogen

21. Article 53 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe PDCB, par Jérôme Buttet</u> Ajout d'une variante 2: 1 - Le Conseil d'Etat se compose de cinq membres élus pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction le 1er janvier de l'année qui suit leur élection. retirée	Artikel 53 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Jérôme Buttet</u> Anfügen einer Variante 2: 1 - Der Staatsrat besteht aus fünf Mitgliedern, die für eine Dauer von vier Jahren gewählt werden. Die Mitglieder des Staatsrates treten ihr Amt am 1. Januar des Jahres an, das auf ihre Wahl folgt. Zurückgezogen
22. Article 53 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe AdG/LA, par Jean-Henri Dumont</u> ¹ Le Conseil d'Etat se compose de cinq sept membres élus pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction le 1er janvier de l'année qui suit leur élection. Décision de la commission: acceptée	Artikel 53 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Jean-Henri Dumont</u> ¹ Der Staatsrat besteht aus fünf sieben Mitgliedern, die für eine Dauer von vier Jahren gewählt werden. Die Mitglieder des Staatsrats treten ihr Amt am 1. Januar des Jahres an, der auf ihre Wahl folgt. Beschluss der Kommission: angenommen
23. Article 53 (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</u> ¹ Le Conseil d'Etat se compose de cinq sept membres élus pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction le 1er janvier de l'année qui suit leur élection. Décision de la commission: acceptée	Artikel 53 (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</u> ¹ Der Staatsrat besteht aus fünf sieben Mitgliedern, die für eine Dauer von vier Jahren gewählt werden. Die Mitglieder des Staatsrats treten ihr Amt am 1. Januar des Jahres an, der auf ihre Wahl folgt. Beschluss der Kommission: angenommen

24. Article 53 (nouveau), alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</i> ¹ Le Conseil d'Etat se compose de cinq sept membres élus pour une durée de quatre ans. Les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction le 1er janvier de l'année qui suit leur élection. Décision de la commission: acceptée	Artikel 53 (neu), Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</i> ¹ Der Staatsrat besteht aus fünf sieben Mitgliedern, die für eine Dauer von vier Jahren gewählt werden. Die Mitglieder des Staatsrats treten ihr Amt am 1. Januar des Jahres an, der auf ihre Wahl folgt. Beschluss der Kommission: angenommen
25. Article 53 (nouveau), alinéa 2 <i>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</i> ² Tout siège vacant est repourvu dans les 60 jours à moins que l'élection générale n'intervienne dans les six quatre mois. Décision de la commission: refusée	Artikel 53 (neu), Absatz 2 <i>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</i> ² Jeder freie Sitz ist innerhalb von 60 Tagen zu besetzen, insofern die Gesamtwahl nicht innert sechs vier Monaten erfolgt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
26. Article 53bis (nouveau), alinéa 1 <i>Proposition du groupe PDCC, par David Théoduloz</i> ¹ Les membres du Conseil d'Etat sont élus par le peuple, selon le système majoritaire à deux tours proportionnel. L'élection a lieu en même temps que celle des membres du Grand Conseil. Décision de la commission: refusée	Artikel 53bis (neu), Absatz 1 <i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch David Théoduloz</i> ¹ Die Mitglieder des Staatsrats werden nach dem Mehrheitssystem Proporzsystem in zwei Wahlgängen vom Volke gewählt. Die Wahl findet gleichzeitig wie jene der Mitglieder des Grossen Rates statt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
27. Article 53bis (nouveau), alinéa 1 <i>Proposition du groupe PDCB, par Jérôme Buttet</i> ¹ Les membres du Conseil d'Etat sont élus par le peuple, selon le système majoritaire à deux tours. proportionnel. L'élection a lieu en même temps que celle des membres du Grand Conseil. Décision de la commission: refusée	Artikel 53bis (neu), Absatz 1 <i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Jérôme Buttet</i> ¹ Die Mitglieder des Staatsrats werden nach dem Mehrheitssystem Proporzsystem in zwei Wahlgängen vom Volke gewählt. Die Wahl findet gleichzeitig wie jene der Mitglieder des Grossen Rates statt. Beschluss der Kommission: abgelehnt

28. Article 53bis (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Diego Clausen</u> 1. Les membres du Conseil d'Etat sont élus par le peuple, selon le système proportionnel majoritaire à deux tours. L'élection a lieu en même temps que celle des membres du Grand Conseil. Décision de la commission: refusée	Artikel 53bis (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Diego Clausen</u> 1 Die Mitglieder des Staatsrats werden nach dem Mehrheitssystem ~~Proporzsystem~~ in zwei Wahlgängen vom Volke gewählt. Die Wahl findet gleichzeitig wie jene der Mitglieder des Grossen Rates statt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
29. Article 53bis (nouveau), alinéa 1 <u>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Beat Rieder</u> ¹ Les membres du Conseil d'Etat sont élus par le peuple, selon le système majoritaire à deux tours. ~~proportionnel~~. L'élection a lieu en même temps que celle des membres du Grand Conseil. Décision de la commission: refusée	Artikel 53bis (neu), Absatz 1 <u>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Beat Rieder</u> ¹ Die Mitglieder des Staatsrats werden nach dem Mehrheitssystem ~~Proporzsystem~~ in zwei Wahlgängen vom Volke gewählt. Die Wahl findet gleichzeitig wie jene der Mitglieder des Grossen Rates statt. Beschluss der Kommission: abgelehnt
30. Article 53bis (nouveau), alinéa 2 <u>Proposition du groupe PDCB, par Jérôme Buttet</u> Ajout d'une variante 2:(en lien avec la proposition de variante 2 à l'Art. 53 (nouveau) al.1) 2 Un d'entre eux est choisi parmi les électeurs des districts de Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche, un parmi les électeurs des districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey et un parmi les électeurs des districts de Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Retirée	Artikel 53bis (neu), Absatz 2 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Jérôme Buttet</u> Anfügen einer Variante 2: (in Verbindung mit dem Vorschlag von Variante 2 bei Art. 53 (neu) Abs. 1) 2 Einer von ihnen wird aus den Wählern der Bezirke Goms, Brig, Visp, Raron, Leuk ernannt, einer aus den Wählern der Bezirke Siders, Sitten, Ering, Gundis und einer aus den Wählern der Bezirke Martinach, Entremont, Saint-Maurice und Monthey. zurückgezogen

31. Article 53bis (nouveau), alinéa 2 <u>Proposition du groupe AdG/LA, par Jean-Henri Dumont</u> ² Un ~~Deux~~ d'entre eux est choisi ~~sont choisis~~ parmi les électeurs des districts de Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche, un parmi les électeurs des districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey et un parmi les électeurs des districts de Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Décision de la commission: acceptée	Artikel 53bis (neu), Absatz 2 <u>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Jean-Henri Dumont</u> ² Einer ~~Zwei~~ von ihnen wird ~~werden~~ aus den Wählern der Bezirke Goms, Brig, Visp, Raron, Leuk ernannt, einer aus den Wählern der Bezirke Siders, Sitten, Ering, Gundis und einer aus den Wählern der Bezirke Martinach, Entremont, Saint-Maurice und Monthey. Beschluss der Kommission: angenommen
32. Article 53bis (nouveau), alinéa 2 <u>Proposition du groupe PLR, par Christophe Claivaz</u> ² Un ~~Deux~~ d'entre eux est choisi ~~sont choisis~~ parmi les électeurs des districts de Conches, Brigue, Viège, Rarogne, Loèche, un parmi les électeurs des districts de Sierre, Sion, Hérens, Conthey et un parmi les électeurs des districts de Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Décision de la commission: acceptée	Artikel 53bis (neu), Absatz 2 <u>Vorschlag der PLR-Fraktion, durch Christophe Claivaz</u> ² Einer ~~Zwei~~ von ihnen wird ~~werden~~ aus den Wählern der Bezirke Goms, Brig, Visp, Raron, Leuk ernannt, einer aus den Wählern der Bezirke Siders, Sitten, Ering, Gundis und einer aus den Wählern der Bezirke Martinach, Entremont, Saint-Maurice und Monthey. Beschluss der Kommission: angenommen

33. Article 55 (nouveau), alinéa 4 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> ^{4bis} 35 députés au Grand Conseil peuvent, dans un délai de 30 jours, faire opposition à une ordonnance ou une modification d'ordonnance décidée par le Conseil d'Etat. Lorsqu'une telle opposition est confirmée par la majorité des députés présents au Grand Conseil, le projet est renvoyé au Conseil d'Etat. Le règlement du Grand Conseil fixe les détails de la procédure. Proposition déjà acceptée en séance de commission mais oubliée lors de la rédaction du projet de loi	Artikel 55 (nouveau), Absatz 4 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> ^{4bis} 35 Abgeordnete des Grossen Rates können innerhalb von 30 Tagen gegen eine vom Staatsrat beschlossene Verordnung oder Verordnungsänderung Einsprache erheben. Wird die Einsprache durch die Mehrheit der anwesenden Abgeordneten im Grossen Rat bestätigt, geht der Entwurf zurück an den Staatsrat. Das Reglement des Grossen Rates legt die Einzelheiten des Verfahrens fest. Vorschlag wurde bereits in der Kommissionssitzung angenommen, wurde aber bei der Abfassung des Entwurfs vergessen
34. Article 55 (nouveau), alinéa 4 <u>Proposition du groupe PDCB, par Jérôme Buttet</u> Proposition de la Commission IF, mais non reportée dans le projet de Loi de la Commission: Alinéa 4 (nouveau) ~~35 députés au Grand Conseil peuvent, dans un délai de 30 jours, faire opposition à une ordonnance ou à une modification d'ordonnance décidées par le Conseil d'Etat. Lorsqu'une telle opposition est confirmée par la majorité des députés présents au Grand Conseil, le projet est renvoyé au Conseil d'Etat. Le règlement du Grand Conseil fixe les détails de la procédure.~~ Décision de la commission: acceptée	Artikel 55 (neu), Absatz 4 <u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Jérôme Buttet</u> Vorschlag der Kommission IF, der jedoch nicht in den Gesetzesentwurf der Kommission übernommen wurde: Absatz 4 (neu) ~~35 Abgeordnete des Grossen Rates können innerhalb von 30 Tagen gegen eine vom Staatsrat beschlossene Verordnung oder Verordnungsänderung Einsprache erheben. Wird die Einsprache durch die Mehrheit der anwesenden Abgeordneten im Grossen Rat bestätigt, geht der Entwurf zurück an den Staatsrat. Das Reglement des Grossen Rates legt die Einzelheiten des Verfahrens fest.~~ Beschluss der Kommission: angenommen

35. Article 55 (nouveau), alinéa 4 <i>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Beat Rieder</i> Alinéa 4 (nouveau) 35 députés au Grand Conseil peuvent, dans un délai de 30 jours, faire opposition à une ordonnance ou à une modification d'ordonnance décidées par le Conseil d'Etat. Lorsqu'une telle opposition est confirmée par la majorité des députés présents au Grand Conseil, le projet est renvoyé au Conseil d'Etat. Le règlement du Grand Conseil fixe les détails de la procédure. Décision de la commission: acceptée	Artikel 55 (neu), Absatz 4 <i>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Beat Rieder</i> Absatz 4 (neu) 35 Abgeordnete des Grossen Rates können innerhalb von 30 Tagen gegen eine vom Staatsrat beschlossene Verordnung oder Verordnungsänderung Einsprache erheben. Wird die Einsprache durch die Mehrheit der anwesenden Abgeordneten im Grossen Rat bestätigt, geht der Entwurf zurück an den Staatsrat. Das Reglement des Grossen Rates legt die Einzelheiten des Verfahrens fest. Beschluss der Kommission: angenommen
36. Article 55 (nouveau), alinéa 4 <i>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Diego Clausen</i> Alinéa 4 (nouveau) 35 députés au Grand Conseil peuvent, dans un délai de 30 jours, faire opposition à une ordonnance ou à une modification d'ordonnance décidées par le Conseil d'Etat. Lorsqu'une telle opposition est confirmée par la majorité des députés présents au Grand Conseil, le projet est renvoyé au Conseil d'Etat. Le règlement du Grand Conseil fixe les détails de la procédure. Décision de la commission: acceptée	Artikel 55 (neu), Absatz 4 <i>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Diego Clausen</i> Absatz 4 (neu) 35 Abgeordnete des Grossen Rates können innerhalb von 30 Tagen gegen eine vom Staatsrat beschlossene Verordnung oder Verordnungsänderung Einsprache erheben. Wird die Einsprache durch die Mehrheit der anwesenden Abgeordneten im Grossen Rat bestätigt, geht der Entwurf zurück an den Staatsrat. Das Reglement des Grossen Rates legt die Einzelheiten des Verfahrens fest. Beschluss der Kommission: angenommen

37. Article 55 (nouveau) <i>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</i> ^{4ter} Le Conseil d'Etat peut en outre édicter des ordonnances pour prévenir ou faire cesser des troubles actuels ou imminents de l'ordre ou de la sécurité publics ou pour faire face à des situations de nécessité. De telles ordonnances doivent être soumises immédiatement à l'approbation du Grand Conseil. Elles cessent d'avoir effet au plus tard une année après être entrées en vigueur. Retirée	Artikel 55 (neu) <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</i> ^{4ter} Der Staatsrat kann überdies Verordnungen erlassen, um aktuelle oder drohende Störungen der öffentlichen Ordnung und Sicherheit zu verhindern oder zu beseitigen oder um Notständen zu begegnen. Solche Verordnungen müssen unmittelbar dem Grossen Rat zur Genehmigung unterbreitet werden. Sie verlieren spätestens ein Jahr nach ihrem Inkrafttreten ihre Wirkung. zurückgezogen
38. Chiffre II, alinéa 1 <i>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Beat Rieder</i> ¹ La présente réforme est soumise au vote du peuple dans son intégralité. S'agissant des peuple. Elle fera l'objet de trois questions distinctes, la première portant sur les art. 41 et 42 nouveaux et de sur l'abrogation de l'art. 84, la deuxième portant sur les art. 53 et 53bis et la troisième sur l'ensemble des autres articles modifiés. Chacune des trois variantes avec question subsidiaire sont présentées au peuple. ~~questions portera également sur l'art. 110 relatif à l'ordre et à la numérotation des articles.~~ Décision de la commission: refusée	Ziffer II, Absatz 1 <i>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Beat Rieder</i> ¹ Die vorliegende Reform wird dem Volk gesamthaft zur Abstimmung unterbreitet. Betreffend Sie wird in drei gesonderten Fragen vorgelegt: Die erste Frage betrifft die neuen Art. 41 und 42 sowie die Abänderung des ~~Art. 84; die zweite Frage betrifft die~~ Art. 84 werden dem Volk 53 und 53bis und die dritte bezieht sich auf die Gesamtheit der weiteren geänderten Verfassungsbestimmungen. Jede der drei Varianten mit Stichentscheid vorgelegt. ~~Fragen wird ebenfalls Bezug nehmen auf Art. 110 betreffend die Reihenfolge und die Nummerierung der Verfassungsartikel.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

39. Chiffre II, alinéa 1 <i>Proposition des groupes CVPO et CSPO par Diego Clausen</i> 1 La présente réforme est soumise au vote du peuple dans son intégralité. S'agissant des peuple. Elle fera l'objet de trois questions distinctes, la première portant sur les art. 41 et 42 nouveaux et desur l'abrogation de l'art. 84, la deuxième portant sur les art. 53 et 53bis et la troisième sur l'ensemble des autres articles modifiés. Chacune des trois variantes avec question subsidiaire sont présentées au peuple. questions portera également sur l'art. 110 relatif à l'ordre et à la numérotation des articles. Décision de la commission: refusée	Ziffer II, Absatz 1 <i>Vorschlag der Fraktionen CVPO und CSPO durch Diego Clausen</i> 1 Die vorliegende Reform wird dem Volk gesamthaft zur Abstimmung unterbreitet. Betreffend Sie wird in drei zwei gesonderten Fragen vorgelegt: Die erste eine Frage betrifft die neuen Art. 41 und 42 sowie die Abänderung des Art. 84; die zweite Frage betrifft die Art. 84 werden dem Volk 53 und 53bis und die dritte andere bezieht sich auf die Gesamtheit der weiteren geänderten Verfassungsbestimmungen. Jede der drei Varianten mit Stichentscheid vorgelegt. Beide Fragen wird werden ebenfalls Bezug nehmen auf Art. 110 betreffend die Reihenfolge und die Nummerierung der Verfassungsartikel. Beschluss der Kommission: abgelehnt
40. Chiffre II, alinéa 1 <i>Proposition du groupe AdG/LA, par Jean-Henri Dumont</i> ¹ La présente réforme est soumise au vote du peuple. Elle fera l'objet de trois questions distinctes, la première portant sur l'art. les art. 41 et 42 nouveau nouveaux et sur l'abrogation de l'art. 84, la deuxième portant sur les art. 53 et 53bis et la troisième sur l'ensemble des autres articles modifiés. Chacune des trois questions portera également sur l'art. 110 relatif à l'ordre et à la numérotation des articles. Décision de la commission: refusée	Ziffer II, Absatz 1 <i>Vorschlag der AdG/LA-Fraktion, durch Jean-Henri Dumont</i> ¹ Die vorliegende Reform wird dem Volk zur Abstimmung unterbreitet. Sie wird in drei gesonderten Fragen vorgelegt: Die erste Frage betrifft den die neuen Art. 41 und 42 sowie die Abänderung des Art. 84; die zweite Frage betrifft die Art. 53 und 53bis und die dritte bezieht sich auf die Gesamtheit der weiteren geänderten Verfassungsbestimmungen. Jede der drei Fragen wird ebenfalls Bezug nehmen auf Art. 110 betreffend die Reihenfolge und die Nummerierung der Verfassungsartikel. Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI
sur les incompatibilités (deuxième lecture)
GESETZ ÜBER DIE UNVEREINBARKEITEN
(ZWEITE LESUNG)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: Daniel Emonet
Rapporteur: Guillaume Sonnat (suppl.)

1. Article 5 <i>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	Artikel 5 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt
2. Article 5 <i>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</i> Supprimer Décision de la commission: refusée	Artikel 5 <i>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</i> Streichen Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 7 <u>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</u> b) les membres du Tribunal cantonal, des tribunaux de district, du tribunal des mesures de contraintes, du tribunal de l'application des peines et mesures, du tribunal des mineurs, des commissions ayant des fonctions judiciaires ainsi que les représentants du Ministère public; Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</u> b) die Mitglieder des Kantonsgerichts, der Bezirksgerichte, des Zwangsmassnahmengerichts, des Straf- und Massnahmenvollzugsgerichts, des Jugendgerichts, der Kommissionen mit gerichtlicher Funktion sowie die Vertreter der Staatsanwaltschaft; Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 7 <u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u> ~~c) sous réserve de la législation spéciale, les personnes engagées par l'administration cantonale, ainsi que le personnel administratif engagé par les tribunaux et le Ministère public~~ lettre c (nouveau) c) le personnel de l'administration cantonale, ainsi que le personnel administratif des tribunaux et du Ministère public Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u> ~~c) unter Vorbehalt der Spezialgesetzgebung die von der Kantonsverwaltung angestellten Personen sowie das von den Gerichten und der Staatsanwaltschaft angestellte Verwaltungspersonal;~~ Buchstabe c (neu) c) das Personal der Kantonsverwaltung sowie das Verwaltungspersonal der Gerichte und der Staatsanwaltschaft; Beschluss der Kommission: abgelehnt

5. Article 7 <u>Proposition du groupe CSPO, par German Gruber</u> c) sous réserve de la législation spéciale, les personnes engagées par l'administration cantonale, ainsi que le personnel administratif engagé par les tribunaux et le Ministère public, à l'exception des employés de l'administration et des services techniques des écoles cantonales. public; Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch German Gruber</u> c) unter Vorbehalt der Spezialgesetzgebung die von der Kantonsverwaltung angestellten Personen sowie das von den Gerichten und der Staatsanwaltschaft angestellte Verwaltungspersonal, ausgenommen Angestellte in der Administration und der technischen Dienste der staatlichen Schulen. Verwaltungspersonal; Beschluss der Kommission: abgelehnt
6. Article 7 <u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u> d) les enseignants cantonaux ~~qui exercent une fonction dirigeante. Le Conseil d'Etat établit la liste des fonctions dirigeantes~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u> d) die kantonalen Lehrkräfte ~~die eine leitende Funktion ausüben. Der Staatsrat erstellt das Verzeichnis der leitenden Funktionen;~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt

7. Article 7 <u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u> ~~e) sous réserve de la législation spéciale, les personnes qui exercent une fonction dirigeante ou un mandat dans un conseil d'administration au sein d'établissement autonomes de droit public et d'entreprises au capital social desquels le canton participe à hauteur de 50 pour cent au moins. La Conseil d'Etat établit la liste des fonctions dirigeantes~~ lettre e (nouveau) e) le personnel et les membres du conseil d'administration des établissements autonomes de droit public et des entreprises au capital social desquels le canton participe à hauteur de 50 pour cent au moins Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u> ~~e) unter Vorbehalt der Spezialgesetzgebung die Personen, die eine leitende Funktion oder ein Verwaltungsratsmandat in selbstständigen Anstalten des öffentlichen Rechts und in Unternehmen mit einem Gesellschaftskapital, an dem der Kanton mit mindestens 50 Prozent beteiligt ist, ausüben. Der Staatsrat erstellt das Verzeichnis der leitenden Funktionen;~~ Buchstabe e (neu) e) das Personal und die Verwaltungsratsmitglieder der selbstständigen Anstalten des öffentlichen Rechts und der Unternehmen mit einem Gesellschaftskapital, an dem der Kanton mit mindestens 50 Prozent beteiligt ist; Beschluss der Kommission: abgelehnt
8. Article 7 <u>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</u> e) sous réserve de la législation spéciale, les employés et les membres de conseils d'administration d'établissements autonomes de droit public. Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</u> e) unter Vorbehalt der Spezialgesetzgebung Angestellte und Verwaltungsratsmitglieder von selbstständigen Anstalten des öffentlichen Rechts. Beschluss der Kommission: abgelehnt

9. Article 7 <u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u> g) Les directeurs d'école. Décision de la commission: refusée	Artikel 7 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u> g) die Schuldirektoren. Beschluss der Kommission: abgelehnt
10. Article 9 <u>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</u> Art. 9 Tribunaux Ne peuvent être juges permanents ou suppléants: a) les membres du Grand Conseil; b) les membres du Conseil d'Etat; c) les membres des chambres fédérales; d) les préfets et leurs substituts; e) les membres d'une autorité communale. Décision de la commission: acceptée	Artikel 9 <u>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</u> Art. 9 Gerichte Es können nicht voll- oder nebenamtliche Richter sein: a) die Mitglieder des Grossen Rates; b) die Mitglieder des Staatsrates; c) die Mitglieder der eidgenössischen Räte; d) die Regierungsstatthalter und ihre Substitute; e) die Mitglieder einer Gemeindebehörde. Beschluss der Kommission: angenommen
11. Article 10, alinéa 1 et 2 <u>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</u> Art. 10 Principes ¹ Aucune personne ne peut exercer simultanément deux fonctions dont l'une est subordonnée à l'autre. ² Aucune personne ne peut siéger dans un organe qui exerce la haute surveillance sur une fonction qu'elle occupe elle-même. Décision de la commission: refusée	Artikel 10, Absatz 1 und 2 <u>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</u> Art. 10 Grundsätze ¹ Keine Person kann gleichzeitig zwei Ämter bekleiden, wovon eines dem anderen untergeordnet ist. ² Keine Person kann in einem Geremium Einsitz nehmen, das die Oberaufsicht über ein Amt innehat, welches sie selbst bekleidet. Beschluss der Kommission: abgelehnt

12. Article 20 al. 1, alinéa 1 <u>Proposition du groupe SVPO, par Michael Graber</u> Les membres de la police cantonale ne sont pas autorisés à exercer des fonctions publiques au niveau cantonal ou fédéral. Ils peuvent cependant assumer des fonctions publiques au niveau communal. Décision de la commission: refusée	Artikel 20 Abs. 1, Absatz 1 <u>Vorschlag der SVPO-Fraktion, durch Michael Graber</u> Die Angehörigen der Kantonspolizei dürfen keine öffentlichen Ämter auf Kantons- oder Bundesebene ausüben. Sie dürfen jedoch öffentliche Ämter auf Gemeindeebene bekleiden. Beschluss der Kommission: abgelehnt

LOI
sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (deuxième lecture)
GESETZ ÜBER DIE ORGANISATION DER RÄTE UND DIE BEZIEHUNGEN ZWISCHEN DEN GEWALTEN
(ZWEITE LESUNG)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: Daniel Emonet
Rapporteur: Guillaume Sonnat

1. Article 13	Artikel 13
<u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u>	<u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u>
3bis	3bis
Dans les séances du Grand Conseil et en commission, le député doit s'abstenir de voter sur les projets d'ordre législatif lorsque ceux-ci concernent son propre statut ou traitement.	Bei den Sitzungen des Grossen Rates und seiner Kommissionen darf der Abgeordnete nicht über Entwürfe gesetzgeberischer Art abstimmen, wenn diese sein eigenes Statut oder seine eigene Besoldung betreffen.
Décision de la commission: refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

DÉCISION
concernant l'adoption du concept cantonal de développement territorial

BESCHLUSS
über die Genehmigung des kantonalen Raumentwicklungskonzepts

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Président de la commission: Stefan Zurbriggen
Rapporteur: Raymond Borgeat

1. Article 3, alinéa 1	Artikel 3, Absatz 1
<u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u>	<u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u>
a) développer les espaces constituant le territoire valaisan de manière différenciée, complémentaire ~~et solidaire~~ ;	a) Entwickeln von differenzierten und differenzierten , sich ergänzenden ~~und miteinander solidarischen~~ Räumen im Wallis;
Décision de la commission: refusée	Beschluss der Kommission: abgelehnt

2. Article 5, alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> a) agriculture, forêt, paysage et nature: 1. créer les conditions favorables pour une agriculture diversifiée et compétitive 2. conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône 3. maintenir la diversité des biotopes ~~et renforcer le réseau écologique~~ 4. préserver les paysages naturels et culturels 5. renforcer les fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt 6. préserver et renaturer les eaux de surface Décision de la commission: refusée	Artikel 5, Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> a) Landwirtschaft, Wald, Landschaft und Natur: 1. Gute Rahmenbedingungen für eine vielfältige und wettbewerbsfähige Landwirtschaft schaffen 2. Flächen in der Rhoneebene freihalten 3. Die vielfältigen Lebensräume erhalten ~~und die ökologische Vernetzung stärken~~ 4. Die Natur- und Kulturlandschaften erhalten 5. Den Wald in seinen unterschiedlichen Funktionen wie Produktion, Lebensraum und Schutz vor Naturgefahren stärken 6. Die Oberflächengewässer bewahren und renaturieren Beschluss der Kommission: abgelehnt
3. Article 5, alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> a) agriculture, forêt, paysage et nature: 1. créer les conditions favorables pour une agriculture diversifiée et compétitive 2. conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône 3. maintenir la diversité des biotopes et renforcer le réseau écologique 4. préserver les paysages naturels et ~~cultivés culturels~~ 5. renforcer les fonctions protectrices, productives, biologiques et sociales de la forêt 6. préserver et renaturer les eaux de surface Retirée	Artikel 5, Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> a) Landwirtschaft, Wald, Landschaft und Natur: 1. Gute Rahmenbedingungen für eine vielfältige und wettbewerbsfähige Landwirtschaft schaffen 2. Flächen in der Rhoneebene freihalten 3. Die vielfältigen Lebensräume erhalten und die ökologische Vernetzung stärken 4. Die Natur- und Kulturlandschaften erhalten [keine Änderung im deutschen Text] 5. Den Wald in seinen unterschiedlichen Funktionen wie Produktion, Lebensraum und Schutz vor Naturgefahren stärken 6. Die Oberflächengewässer bewahren und renaturieren Zurückgezogen

4. Article 5, alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</i> c) urbanisation: 1. maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes 2. renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains 3. encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité 4. agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol ~~et développer l'urbanisation vers l'intérieur~~ 5. viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics 6. délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature 7. coordonner l'urbanisation et les transports 8. protéger la population, les animaux, les infrastructures, et les biens culturels et l'environnement contre les dangers naturels et ou techniques Retirée	Artikel 5, Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</i> c) Siedlung: 1. Funktionsfähigkeit und Bevölkerungsbestand in den Dörfern und Gemeinden in allen Räumen erhalten 2. Wirtschafts- und Innovationsstandorte in den urbanen Räumen stärken 3. Eine hohe Wohn- und Siedlungsqualität fördern 4. Einer weiteren Zersiedelung entgegenwirken und entgegenwirken, haushälterisch mit dem Boden umgehen ~~und die Siedlung nach Innen entwickeln~~ 5. Hohe baulichen Dichten in geeigneten Gebieten anstreben und gleichzeitig öffentliche Räume aufwerten 6. Die Siedlung begrenzen, um Räume für die Landwirtschaft und die Natur zu bewahren 7. Die Siedlung und den Verkehr aufeinander abstimmen 8. Bevölkerung, Tiere, Infrastrukturen, Kulturgüter und Umwelt vor Naturgefahren oder technischen Gefahren schützen Zurückgezogen

5. Article 5, alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</i> c) urbanisation: 1. maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes 2. renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains 3. encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité 4. agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur 5. viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics 6. délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature 7. coordonner l'urbanisation et les transports 8. protéger la population, les animaux, les infrastructures, et les biens culturels ~~et l'environnement~~ contre les dangers naturels et ou techniques Décision de la commission: refusée	Artikel 5, Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</i> c) Siedlung: 1. Funktionsfähigkeit und Bevölkerungsbestand in den Dörfern und Gemeinden in allen Räumen erhalten 2. Wirtschafts- und Innovationsstandorte in den urbanen Räumen stärken 3. Eine hohe Wohn- und Siedlungsqualität fördern 4. Einer weiteren Zersiedelung entgegenwirken, haushälterisch mit dem Boden umgehen und die Siedlung nach Innen entwickeln 5. Hohe baulichen Dichten in geeigneten Gebieten anstreben und gleichzeitig öffentliche Räume aufwerten 6. Die Siedlung begrenzen, um Räume für die Landwirtschaft und die Natur zu bewahren 7. Die Siedlung und den Verkehr aufeinander abstimmen 8. Bevölkerung, Tiere, ~~Infrastrukturen~~ ~~Infrastrukturen~~, ~~Kulturgüter~~ und ~~Kulturgüter Umwelt~~ vor Naturgefahren oder technischen Gefahren schützen Beschluss der Kommission: abgelehnt

6. Article 5, alinéa 1 <i>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</i> c) urbanisation: 1. maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes 2. renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains 3. encourager un habitat et une urbanisation de haute qualité 4. agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur 5. viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics 6. délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature 7. coordonner l'urbanisation et les transports 8. protéger la population, les animaux, les infrastructures, et les biens culturels et l'environnement contre les dangers naturels et ou techniques en choisissant les solutions les moins gourmandes possibles en terrain Décision de la commission: refusée	Artikel 5, Absatz 1 <i>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</i> c) Siedlung: 1. Funktionsfähigkeit und Bevölkerungsbestand in den Dörfern und Gemeinden in allen Räumen erhalten 2. Wirtschafts- und Innovationsstandorte in den urbanen Räumen stärken 3. Eine hohe Wohn- und Siedlungsqualität fördern 4. Einer weiteren Zersiedelung entgegenwirken, haushälterisch mit dem Boden umgehen und die Siedlung nach Innen entwickeln 5. Hohe baulichen Dichten in geeigneten Gebieten anstreben und gleichzeitig öffentliche Räume aufwerten 6. Die Siedlung begrenzen, um Räume für die Landwirtschaft und die Natur zu bewahren 7. Die Siedlung und den Verkehr aufeinander abstimmen 8. Bevölkerung, Tiere, Infrastrukturen, Kulturgüter und Umwelt vor Naturgefahren oder technischen Gefahren schützen, indem die Lösungen mit möglichst geringem Landverbrauch gewählt werden schützen Beschluss der Kommission: abgelehnt

7. Article 5, alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> e) approvisionnement et infrastructure: 1. créer des conditions favorables pour la production d'énergie indigène et renouvelable ainsi que pour la valorisation des rejets de chaleur 2. réduire la consommation des ressources énergétiques 3. optimiser les infrastructures d'approvisionnement et les infrastructures d'élimination des déchets 4. favoriser une gestion intégrée de l'eau. 5. favoriser l'utilisation du potentiel énergétique et commercial de l'eau du Rhône (projet aqueduc) Décision de la commission: refusée	Artikel 5, Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> e) Versorgung und Infrastrukturen: 1. Günstige Bedingungen für die lokale und erneuerbare Energieproduktion sowie für die Verwertung der Abwärme schaffen 2. Den Ressourcenverbrauch verringern 3. Die Ver- und Entsorgungsinfrastrukturen optimieren 4. Ein ganzheitliches Wassermanagement unterstützen 5. Die Nutzung des energetischen und kommerziellen Potenzials des Wassers der Rhone fördern (Projekt Aquädukt) unterstützen. Beschluss der Kommission: abgelehnt
8. Article 5, alinéa 1 <u>Proposition du groupe UDC, par Eric Jacquod</u> e) approvisionnement et infrastructure: 1. créer des conditions favorables pour la production d'énergie indigène et renouvelable ainsi que pour la valorisation des rejets de chaleur 2. réduire la consommation des ressources énergétiques 3. optimiser les infrastructures d'approvisionnement et les infrastructures d'élimination des déchets 4. favoriser une gestion intégrée de l'eau. 5. 6. limiter l'implantation d'éoliennes aux zones non habitées Décision de la commission: refusée	Artikel 5, Absatz 1 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Eric Jacquod</u> e) Versorgung und Infrastrukturen: 1. Günstige Bedingungen für die lokale und erneuerbare Energieproduktion sowie für die Verwertung der Abwärme schaffen 2. Den Ressourcenverbrauch verringern 3. Die Ver- und Entsorgungsinfrastrukturen optimieren 4. Ein ganzheitliches Wassermanagement unterstützen 5. 6. Den Bau von Windkraftanlagen auf unbewohnte Zonen begrenzen. unterstützen. Beschluss der Kommission: abgelehnt

PROJET DE LA LOI
sur le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel (première lecture)

ENTWURF ZUM GESETZ
über das Personal der obligatorischen Schulzeit und der allgemeinen Mittelschule und Berufsfachschule (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Président de la commission: Joachim Rausis
Rapporteur: Julien Dubuis

1. Art. 31 <u>Proposition de Bruno Clivaz</u> Art. 31 Année administrative ¹ L'année administrative commence le 1er août et se termine le 31 juillet. 1er septembre et se termine le 31 août. ² Pour les nouveaux enseignants, le traitement concernant le travail précédant le début de l'année administrative est rémunéré pro rata temporis. Retirée	Art. 31 <u>Vorschlag von Bruno Clivaz</u> Art. 31 Verwaltungsjahr ¹ Das Verwaltungsjahr beginnt am 1. August und endet am 31. Juli. 1. September und endet am 31. August. ² Den neu angestellten Lehrpersonen wird die vor Beginn des Verwaltungsjahres geleistete Arbeit pro rata temporis entlohnt. Zurückgezogen
2. Article 60 al. 2 et 4, alinéa 2 <u>Proposition du groupe UDC, par Anne Luyet</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	Artikel 60 Abs. 2 und 4, Absatz 2 <u>Vorschlag der UDC-Fraktion, durch Anne Luyet</u> Streichen den Absatz 2 Beschluss der Kommission: abgelehnt

3. Article 64, alinéa 2 <u>Proposition du groupe CSPO, par Alexander Allenbach</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	Artikel 64, Absatz 2 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Alexander Allenbach</u> Streichen den Absatz 2 Beschluss der Kommission: abgelehnt
4. Article 64, alinéa 2 <u>Proposition de Olivier Salamin</u> Supprimer l'alinéa 2 Décision de la commission: refusée	Artikel 64, Absatz 2 <u>Vorschlag von Olivier Salamin</u> Streichen den Absatz 2 Beschluss der Kommission: abgelehnt
5. Article 67 al. 1, alinéa 1 <u>Proposition du groupe CSPO, par Alexander Allenbach</u> ¹ En cas de suppression totale ou partielle d'un poste les rapports de service du personnel engagé pour une durée déterminée ou indéterminée peuvent être résiliés ou réduits pour la fin d'une année administrative par décision notifiée pour le 1er mai au plus tard. ~~Si la décision intervient au-delà de cette date, le délai de résiliation est de quatre mois pour la fin d'un mois à compter de la date de notification.~~ Décision de la commission: refusée	Artikel 67 Abs. 1, Absatz 1 <u>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Alexander Allenbach</u> ¹ Wird eine Stelle ganz oder teilweise aufgehoben, kann das Dienstverhältnis einer Lehrperson, die für eine bestimmte oder unbestimmte Zeit angestellt ist, durch einen spätestens per 1. Mai zugestellten Beschluss ganz oder teilweise auf Ende des Verwaltungsjahres aufgelöst werden. ~~Erfolgt der Entscheid nach diesem Datum, beträgt die Kündigungsfrist vier Monate auf das Ende des Monats ab Datum der Eröffnung.~~ Beschluss der Kommission: abgelehnt